

**LES SEIGNEURIES D'IVRY, BRÉVAL ET ANET AUX XI^e et XII^e SIÈCLES
ET LEURS FORTIFICATIONS
AUX MARCHES
ENTRE FRANCE ET NORMANDIE**

Jean MESQUI

Sommaire

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE FRONTIÈRES.....	6
Introduction : Le cadre historique et géographique avant le XI ^e siècle.....	7
Chap. 2 : Pouvoirs et châteaux jusque dans les années 1090	10
La création du castellum normand d'Ivry-la-Bataille.....	10
La stabilisation normande au nord et à l'ouest d'Ivry	14
La vallée de l'Eure d'Ivry à Dreux : l'implantation des milites Drouais	16
L'hinterland dans le triangle Avre-Eure, de Dreux à Saint-André.....	17
La rive droite de l'Eure	22
Ivry, Bréval et Anet dans les années 1090	29
Chap. 2 : La constitution d'une seigneurie de frontière par Ascelin Goël (1090-1120).....	31
La lutte de pouvoir autour d'Ivry et ses conséquences.....	31
La reprise en main du triangle Avre-Eure par le roi Henri I ^{er} Beauclerc et l'implantation d'Ascelin Goël à Illiers-l'Évêque.....	35
La question du retour d'Ascelin à Ivry et la révolte d'Eustache de Breteuil pendant la crise de 1118-1119	38
Le bilan de la vie agitée d'Ascelin Goël d'Ivry	40
Chap. 3 : Les partages successifs des possessions d'Ascelin Goël	42
La séparation de Saint-André et Grossœuvre	42
Guillaume I Louvel, seigneur d'Ivry, Bréval, Anet, Illiers	43
Le second partage des possessions d'Ascelin Goël : Ivry seigneurie indépendante.....	47
Chap. 4 : Simon d'Anet, seigneur d'Anet, Bréval et Illiers (v.1150-fin du XII ^e siècle).....	49
La première phase, de 1155 à 1180 environ.....	49
La période des tensions, de 1180 à 1192.....	55
Chap. 5 : les nouveaux pouvoirs a partir des années 1200	60
La conquête de la Normandie et la stabilisation.....	60
La région au cours de la fin du Moyen Âge	62
Conclusion : de la naissance d'une seigneurie de frontière a son éclatement, deux siècles tourmentes	64
SECONDE PARTIE LES SITES DU POUVOIR DE LA FAMILLE D'IVRY-BRÉVAL ET LEUR ÉVOLUTION.....	67
Vue d'ensemble sur les sites de pouvoir des seigneurs d'Ivry, Bréval et Anet	68
La construction du « palais-tour » d'Ivry : un geste architectural majeur, un acte politique fondamental autour de l'an Mil.....	68
Les autres sites castraux de la zone d'étude jusqu'à la fin du XII ^e siècle	72
Mottes et habitats fortifiés.....	75
La construction du château de Guainville et l'empreinte de Philippe Auguste.....	78
Deux sites de frontière majeurs à deux siècles d'intervalle de part et d'autre de la frontière de l'Eure.....	84
Les châteaux et la ville d'Anet.....	85
Historique.....	86
Le « vieux château » et le bourg castral	90
L'hôtel des Brézé, embryon du château neuf	95
Le destin particulier d'Anet.....	96
Les châteaux de Breuilpont	97
Historique.....	97
Le site et ses deux châteaux	98
Tentative d'interprétation.....	99
Le château et la ville de Bréval	100
Rappel historique	101
Le château et le village fortifié.....	105
Le château de Grossœuvre	110
Bref historique de la seigneurie.....	110
La structuration du site.....	111
Le château de Guainville.....	112
Éléments historiques	117
La structure du site castral.....	119
L'enceinte castrale	120
L'enceinte de la grande plate-forme nord, ou basse-cour	121
L'enceinte de la plate-forme sud et ses raccordements avec l'enceinte de la basse-cour.....	122

La grande salle construite dans la dépression intermédiaire (G-H).....	126
Propositions de datations.....	127
Le château d'Illiers-l'Évêque.....	130
Rappel de l'histoire du site.....	130
L'implantation géographique d'Illiers.....	131
La question des deux églises d'Illiers.....	132
La structure du château d'Illiers.....	132
Le château et la double seigneurie d'Illiers.....	133
Le château et le bourg d'Ivry-la-Bataille.....	135
Rappel historique.....	139
Le site du château et de la ville.....	142
Le château et son « donjon ».....	144
Les phases de création de la tour maîtresse.....	145
Les réaménagements de la tour maîtresse en phase 3.....	149
Les modifications ultérieures de la tour maîtresse.....	151
Les défenses extérieures.....	152
Du palais du comte Raoul au château déchu des Estouteville.....	154
Le château et le bourg de Saint-André-de-l'Eure.....	155
Histoire du site.....	155
La structure du site.....	156
Le château de Villiers-en-Désœuvre.....	158
La seigneurie de Villiers.....	158
Les mentions du château.....	159
Les restes de fortifications.....	160
Une tour de la fin du XII ^e siècle bâtie sur un site plus ancien ?.....	161
Bibliographie :.....	162
Sources publiées :.....	162
Ouvrages et articles :.....	165
ANNEXE 1 Notices sur quelques familles ou personnages marquants.....	174
ANNEXE 2 Titres de l'abbaye de Coulombs.....	216
ANNEXE 3 Titres provenant de diverses sources.....	233
ANNEXE 4 À propos d'Ingenulphe, père d'Adeline d'Anet.....	236
ANNEXE 5 L'église de Courdemanche, l'abbaye Saint-Vincent-Aux-Bois, la famille Le Drouais et la famille de Châteauneuf.....	236

Les seigneurs d'Ivry-la-Bataille ont, depuis longtemps, attiré l'attention des chroniqueurs et des historiens, en particulier à cause des récits de leurs exploits rapportés par Orderic Vital, qu'il s'agisse de la châtelaine Auberée d'Ivry, qui, dès avant l'an mil, aurait fait élever la tour d'Ivry et décapiter son architecte, ou d'Ascelin Goël, qui mena une lutte acharnée contre son seigneur et compétiteur Guillaume de Breteuil dans les années 1190. Pourtant, les études menées jusqu'à un passé récent sur l'histoire régionale, qu'il s'agisse de la « grande » histoire ou de l'histoire monumentale, se sont le plus souvent contentées de reprendre – et souvent d'amplifier –, les récits du célèbre historien ; les diverses localités qui composèrent le patrimoine de la famille n'ont fait l'objet que de monographies très anciennes, parmi lesquelles émerge celle qui fut consacrée en 1899 à Ivry-la-Bataille par un Gustave Prévost en utilisant – et enrichissant – les notes de l'érudit François-Joseph¹.

Or les possessions de ces seigneurs, qui furent, au cours du temps, Anet, Bréval, Grossœuvre, Illiers-l'Évêque, Ivry-la-Bataille, et Saint-André de l'Eure, jouèrent un rôle important au cours des XI^e et XII^e siècles car elles se situaient dans une zone frontière entre le duché de Normandie et le royaume de France. Deux grandes études historiques récentes ont clairement mis en évidence ce rôle aux marches des deux principautés, et celui des personnages qui tinrent ces châtelainies. Pierre Bauduin, dans son ouvrage consacré à *La Première Normandie*, a mis en exergue cette place toute particulière de la famille d'Ivry-Bréval-Anet au XI^e siècle, y consacrant même un développement particulier ; Daniel Power, pour sa part, dans son livre traitant des frontières normandes au XII^e et au début du XIII^e siècle, a évoqué à de nombreuses reprises ces châtelainies, leurs seigneurs et leurs *milites*, illustrant leur rôle durant ces deux siècles de confrontations permanentes².

À la lumière de ces études d'envergure, riches de sources qui renouvellent et enrichissent la compréhension des territoires, il était tentant de reprendre, cette fois à l'échelle de la micro-région, l'étude de détail de la famille et de ses possessions. Les recherches sur un site peu connu, et au demeurant tardif, situé au cœur de ces possessions, le château de Guainville, nous ont incité à nous y livrer, en élargissant petit à petit le cercle des investigations de la seule châtelainie de Bréval, à laquelle il appartenait, à l'ensemble des seigneuries détenues à un moment ou un autre par les membres de la famille.



Pénétrer au cœur de cette histoire impliquait d'approfondir, autant que faire se peut, l'étude de l'ensemble des faits relatés par les chartes et documents anciens sur les territoires concernés, et, partant, de dresser un faisceau d'histoires de familles petites ou grandes qui s'entrecroisent, presque toujours sans que l'on en connaisse l'origine ; le plus souvent, elles viennent éclairer la vie de ces châtelainies, et apportent les preuves nécessaires à la compréhension de l'évolution des Ivry-Bréval. Nous avons choisi, afin de ne pas alourdir le corps de notre étude, de constituer une annexe comprenant des notes sur l'histoire de ces familles ; elle ne prétend nullement à l'exhaustivité, mais comprend les faits intéressants en les organisant, afin d'éviter le souvent fastidieux exercice de renvoi de note à note.

Nous avons également ajouté une annexe comprenant les principales sources inédites qu'il nous paraissait utile de faire figurer – parmi lesquelles des extraits du « *Vieux Cartulaire de Coulombs* », source fondamentale pour la compréhension de l'histoire régionale aux XI^e et XII^e siècles.



Quel que soit le soin apporté à cette recherche, il est certain que nombre d'actes nous ont échappé ; or tous ceux qui se sont essayés à ce genre d'exercice savent qu'il suffit d'une nouvelle source pour bouleverser tout un échafaudage construit de spéculations destinées à interpoler entre des actes trop rares pour constituer à eux seuls une histoire. Nous avons tenté de limiter celles-ci au minimum, mais sollicitons d'avance l'indulgence du lecteur.

¹ MAUDUIT, 1899.

² BAUDUIN, 2006. POWER, 2004.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE FRONTIÈRES

INTRODUCTION : LE CADRE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE AVANT LE XI^e SIECLE

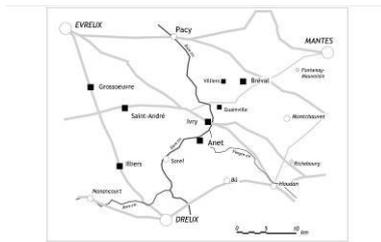


Figure 1

Les sites que nous nous proposons d'étudier se situent dans un triangle situé entre les trois villes d'Évreux, Mantes et Dreux (fig. 1) ; le fait que l'une d'entre elles soit chef-lieu de préfecture, et les deux autres sous-préfectures, nous évitera de les situer. Chacun des sommets se trouve dans un département différent (Eure, Yvelines, Eure-et-Loir), et dans une région administrative différente (Haute-Normandie, Ile-de-France, Centre). Bien que les limites administratives modernes ne soient qu'un pâle reflet des découpages anciens, cette situation à la rencontre de trois régions est néanmoins révélatrice de celle qui prévalut pour ce terroir aux XI^e et XII^e siècles, au confluent entre les influences de la Normandie, de l'Ile-de-France royale, enfin du pays Chartrain. Trois cours d'eau en ont également influencé l'histoire : la Seine le limitait au nord de façon un peu lointaine, alors que l'Eure traversait du nord au sud le territoire, l'Avre le bordant au sud.

Ce territoire semble avoir été inclus – en partie ou en totalité – à l'époque carolingienne dans le *pagus madriacensis*, ou comté de Madrie, limité au nord par la Seine et le comté du Vexin (*pagus Velcaciensis*), à l'est par les comtés de Poissy et de Paris (*pagus Pinciensis*, *pagus Parisiacus*), au sud par le comté de Chartres (*pagus Carnotinus*), enfin à l'est par les comtés de l'Évrecin et du Drouais (*pagus Ebroicensis*, *pagus Dorcacensis*, ce dernier étant néanmoins de formation plus récente)³. L'origine du nom de ce *pagus*, puis comté, de même que l'emplacement de son chef-lieu, ont été amplement discutés et disputés au XIX^e siècle, l'une des hypothèses étant de placer ce dernier à Mérey sur l'Eure, d'où le nom francisé de Mérensais (ou Mérezais) ; cette petite localité, à une dizaine de kilomètres au nord d'Ivry, n'a livré à ce jour qu'un cimetière d'époque mérovingienne et une motte féodale, de telle sorte qu'on ne s'attardera pas sur cette hypothèse⁴. De même, la position de la frontière occidentale en est assez incertaine : si la plupart des historiens admettent, en général, que le comté s'étendait au-delà de l'Eure, vers le nord-ouest au moins, et qu'il fut en fait coupé en deux lors du « traité » de Saint-Clair-sur-Epte, aucune preuve n'existe pour que, au sud de Pacysur-Eure, il ait débordé de beaucoup le cours de l'Eure qui pourrait en avoir constitué la frontière⁵.

À partir de 841, les incursions normandes, de plus en plus fréquentes et de plus en plus profondes dans le territoire, affectèrent durablement la région : la Seine et l'Eure formaient des axes de pénétration aisés pour les bandes en quête de rapines faciles sur villes et abbayes, justifiant la constitution d'un commandement peut-être unifié sous la coupe des comtes de Vermandois et Vexin au cours des IX^e et X^e siècles ; la construction en 864 du pont fortifié de Pîtres situé sur la Seine en aval de son confluent avec l'Eure, après la prise et l'occupation d'Évreux en 858, faisait partie de cette stratégie défensive, et Pierre Bauduin suggère que la fortification dite de Château-Robert qui domine la localité d'Acquigny (Eure), à peu de distance de Pont-de-l'Arche, a été constituée à cette époque. On sait qu'après la sanglante défaite subie par Rollon à Chartres face à une armée franque coalisée, Charles le Chauve préféra trouver une solution négociée avec le chef normand, conduisant au « traité » dit de Saint-Clair-sur-Epte, attribué à l'année 911, mais connu surtout par l'acte de 918 qui

³ GUERARD, 1832, en particulier p. 129-141 ; *Polyptyque I*, p. 50-108, en particulier p. 70-75 ; LE PREVOST, 1864, t. III, p. 485-544, en particulier p. 514-516 ; DE DION, 1870-a ; BERANGER, 1905 ; BAUDUIN, 2006, p. 49-59 ; p. 100-128 et spécialement p. 122-125.

⁴ Mérey a conservé une fortification médiévale constituée d'une motte et d'une petite basse-cour, fouillées en 1928 par l'abbé Philippe (PHILIPPE, 1936). En face de Mérey se trouve la localité de Breuilpont (*Brolii pons*), dont le toponyme indique clairement l'existence d'un franchissement au premier Moyen Âge ; il semble qu'il avait disparu au second millénaire car il n'y est jamais mentionné ; Breuilpont conserve également une fortification fossoyée qui semble remonter aux XI^e-XII^e siècles, comme Mérey. On notera cependant que la position de Mérey était extrêmement décentrée vers le nord-ouest du *pagus*, ce qui peut faire naître quelque doute sur l'identification *Madriacum*/Mérey-sur-Eure.

⁵ Voir dans BAUDOT, 1983, l'acte de Carloman II de 884, postérieur à l'exil forcé des moines de l'abbaye de La Croix-Saint-Leuffroy, et antérieur à la fusion des abbayes de la Croix et de Saint-Germain en 918.

(*Domeri Mons*, *Berheri Vallis*-Bréval, *Gellis-Gilles*), donnèrent à l'abbaye leurs terres formant l'alleu de Neauphlette, afin de se soustraire au service militaire royal (*militia regis*) ; ils devenaient ainsi des hommes de condition servile. Le texte montre que cette donation couvrait la totalité de la paroisse de Neauphlette et de ses trois hameaux – Bréval n'étant considéré à l'époque que comme tel – ; en outre, elle comprenait deux moulins situés à Gilles sur le ru du Radon, l'un en amont et l'autre en aval ; la ferme (*maxnile*) de Fulcold ; la terre et les prés situés à côté de la terre de *Salcido*, identifiée à Saussay (Eure-et-Loir) près d'Anet, appartenant à une certaine église Sainte-Marie, sans doute un chapitre cathédral, celui de Chartres ou d'Évreux ; cinq fermes à Ville-Ajard (*Villa Aiardi*)¹¹. Les forêts situées dans cette zone, limitées par Gilles au sud, Bréval à l'ouest, Bléry au Nord, enfin Tilly (Eure-et-Loir (*Attiliacum*) à l'est, appartenaient à Saint-Germain, alors que les forêts situées à l'ouest appartenaient au comté (*pertinent ad comitatum*).

Ce texte donne une précieuse indication sur l'état des lieux du secteur, où la forêt dominait – cette grande forêt appelée plus tard *Dianae Sylva*, la forêt de Diane qui a donné son nom à Villiers-en-Désœuvre¹². L'abbaye possédait-elle déjà une partie de cette forêt avant l'« auto-donation » des hommes libres de Neauphlette ? C'est peu probable, car les exploitations furent certainement gagnées aux dépens de cette forêt par les hommes qui les possédaient en alleu. Dans le courant du X^e siècle, l'abbaye se trouvait donc propriétaire de ce territoire, à côté du comte qui, à cette époque, était le comte de Vermandois et de Vexin.

Il est presque certain que l'événement ainsi mis en exergue par le *Polyptyque*, bien que tout à fait imprécisément daté, reflète l'insécurité dans laquelle se trouvaient les territoires concernés durant le X^e siècle, et le besoin pour les habitants de trouver une institution assez puissante pour les protéger ; l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont les abbés séculiers étaient, sinon le pouvoir, en tout cas extrêmement proches de celui-ci, pouvait peut-être assurer cette sécurité

¹¹ B. Guérard avait, le premier, identifié *Salcidum* au village de Saussay (Eure-et-Loir) sur l'Eure, près d'Anet ; A. Longnon a repris cette identification, et tous les éditeurs après lui. Pour lui, l'église Sainte-Marie aurait été l'église cathédrale de Chartres ; il est possible cependant, compte-tenu de l'histoire postérieure de cette zone de la vallée de l'Eure, qu'il se soit agi de l'église cathédrale d'Évreux. *Domeri Mons* peut, sous toutes réserves, être identifié au lieu-dit La Butte sur la commune de Bréval ; en revanche, ni le mesnil de Fulcold, ni Ville-Ajard ne sont identifiables dans la toponymie moderne, mais il y a tout lieu de penser qu'il s'agissait de deux des hameaux situés dans cette zone, Ville-Ajard n'étant pas le moindre avec ses cinq manses.

¹² On ne reviendra pas ici sur l'étymologie, désormais bien connue, de « Désœuvre » : ce terme dérive du latin *Dianae Sylvae*, devenu en français « dé Ceivre » puis « dé Ceuvre », enfin Désœuvre. La même évolution linguistique a donné Grosseuvre, dans l'Eure, qui dérive de *Grossa Sylva*, ou encore Dammartin-en-Serve, qui dérive de *Domnus Martinus in Sylva*.

CHAPITRE 1 : POUVOIRS ET CHATEAUX JUSQUE DANS LES ANNEES 1090

La création du *castellum* normand d'Ivry-la-Bataille

Dès la seconde moitié du X^e siècle, les ducs de Normandie eurent à cœur de contrôler les marges des territoires dont ils furent amenés à prendre le contrôle de façon progressive. La région située à l'est de l'Eure, en face du territoire boisé et peu peuplé qui vient d'être évoqué, fut l'une des premières à être mise sous contrôle direct de la famille comtale : Richard I^{er} (v. 930-996) confia une vaste étendue de territoire allant de Pacy au nord jusqu'au Drouais au sud, à son demi-frère Raoul¹³ ; le chef-lieu de ce territoire était Ivry-la-Bataille, qui offrait les conditions nécessaires à l'installation d'une fortification interceptant un passage de l'Eure, contrôlant un ensemble d'itinéraires ouest-est dont l'origine antique est souvent avancée (fig. 3) ; mais il est probable que la région donnée par Richard à Raoul comprenait également, dès cette époque, la zone de Pacy. Celle-ci contrôlait la voie romaine de Paris à Évreux passant au voisinage sud immédiat, ainsi que le grand chemin dit plus tard « Grand chemin de Bretagne », de direction nord-ouest/sud-est et menant en direct vers Paris. Ainsi Richard I mettait-il sous contrôle d'un de ses plus proches familiers la frontière sud-est du duché ; la création de la forteresse d'Ivry constituait évidemment également un point d'ancrage face aux ambitions chartraines et drouaises du sud.



Figure 3

Raoul, dit le comte Raoul par les chroniqueurs, puis Raoul d'Ivry à partir du XII^e siècle seulement, avait pour seconde épouse une certaine Auberée, à qui l'on attribue, depuis le récit semi-légitime rapporté par Orderic Vital, la maîtrise d'ouvrage de la « tour » d'Ivry avant l'an Mil, ainsi que l'exécution de son architecte Lanfroy ou Lanfred, également maître d'œuvre de la tour de Pithiviers¹⁴. Pierre Bauduin attribue son titre de comte à la fonction militaire qu'il aurait reçu des ducs dans cette région de frontière.

Le fils de Raoul, Hugues, évêque de Bayeux, lui succéda après 1015 ; selon les chroniqueurs, il fit rébellion vers 1030 contre le duc Robert le Magnifique, fortifiant le château et tentant d'enrôler des mercenaires français, mais le duc prit le château, en expulsa la garnison (*custodes*), et, selon Robert de Torigni, conserva dans sa main Ivry et le terroir qui en dépendait¹⁵.

Le reste des vastes possessions de Hugues de Bayeux dans la région passa, semble-t-il, au fils de son beau-frère Osbern, époux de sa sœur Emma ; ce fut Guillaume fitz Osbern, proche de Guillaume le Conquérant dont il fut le sénéchal, qui reconstitua ce que les historiens appellent l'« honneur de Breteuil », comprenant des possessions depuis Breteuil-sur-Iton (Eure) jusqu'à Pacy, incluant cette dernière localité¹⁶.

¹³ La dernière étude en date sur Ivry est la synthèse donnée par Pierre Bauduin : voir BAUDUIN, 2006, p. 194-216. Elle renouvelle totalement la connaissance des seigneurs d'Ivry durant les XI^e et XII^e siècles, rendant caduque la partie correspondante de MAUDUIT, 1899.

¹⁴ Sur l'origine et l'état des connaissances concernant la tour maîtresse d'Ivry, voir p. 135 et suiv.

¹⁵ *Gesta Normannorum Ducum*, t. II, p. 52.1

¹⁶ Guillaume de Breteuil, fils de Guillaume fitz-Osbern, lui-même fils d'Osbern de Conteville et d'Emma sœur de l'évêque Hugues de Bayeux et fille de Raoul. Sur l'honneur de Breteuil, voir l'étude exhaustive de BAUDUIN, 2006, p. 219-231.

C'est en 1087-1088 seulement que Guillaume de Breteuil, fils de Guillaume fitz Osbern, détenteur de l'honneur de Breteuil et seigneur de Pacy, fut remis en possession du château d'Ivry par Robert Courteuse.

Hugues et Roger d'Ivry, les bouteillers du roi Guillaume

Dès le livre de Mauduit consacré à l'histoire d'Ivry fut posée la question du rôle joué dans la région par un personnage important de l'histoire anglo-normande, Roger d'Ivry, *pincerna regis*, c'est-à-dire échanson du roi – Guillaume le Conquérant en l'occurrence – ; son nom ne laisse pas de doute sur son origine, et Orderic Vital, suivi par Robert de Torigni, rapporte qu'il fonda en 1071 l'abbaye d'Ivry¹⁷. Les historiens ont, depuis Mauduit, mis en évidence un autre personnage, Hugues d'Ivry, qui eut aussi la fonction d'échanson du roi Guillaume. Hugues était l'oncle de Roger, et décéda avant lui¹⁸. Tous deux, proches du duc-roi, participèrent à la conquête de l'Angleterre, y gagnant terres et revenus, Roger d'Ivry devenant même à cette occasion un véritable magnat terrien outre-Manche.

Ces deux personnages sont difficilement situables dans la géographie féodale du XI^e siècle. Leurs donations aux établissements religieux en Normandie n'ont laissé que peu de traces, et en tout cas aucune dans la zone considérée¹⁹ ; tout au plus peut-on considérer que Hugues avait des biens en Basse-Normandie, dans le Calvados et la Manche, ainsi qu'à Fréneuse en Seine-Maritime, et que tous deux étaient également possessionnés dans le vignoble de Longueville, près de Vernon, ce qui est peut-être à mettre en relation avec leur fonction d'échanson²⁰. Hugues apparaît dans les chartes ducales en tant qu'échanson dès 1042-1049²¹. Il n'est jamais mentionné dans le cours des événements normands du XI^e siècle et on ne lui connaît aucune descendance directe ; le dernier acte où l'on trouve mention de lui est une charte de Guillaume le Conquérant en faveur de l'abbaye de la Trinité de Caen, en 1082²².

Roger d'Ivry, détenteur d'Ivry-la-Bataille pour le compte de Guillaume le Conquérant ?

Roger d'Ivry, mentionné à partir de 1055-66, est cité par Orderic Vital comme chargé de la garde de la tour de Rouen lorsque Robert Courteuse vint l'assiéger lors de sa révolte contre son père Guillaume le Conquérant, en 1077-1078²³. Sa fondation de l'abbaye d'Ivry, fille de Coulombs, quoique

¹⁷ *Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 414. *Histoire Torigni*, t. II, p. 204 (Traité de Robert de Torigni sur les ordres monastiques et les abbayes normandes). Voir aussi MAUDUIT, 1899, qui utilise un manuscrit du XVIII^e siècle provenant de l'abbaye, conservé aux Archives départementales de l'Eure, G 1797, citant le début de la charte de fondation : *In anno quinto postquam Guillelmus comes Normannorum in proelio superavit Anglos, ego Rogerius, pincerna....*

¹⁸ BAUDUIN, 2006, p. 211-213. Sur la parenté des deux personnages, voir la grande charte de Saint-Étienne de Caen accordée par Henri I^{er} Beauclerc, signalée par BAUDUIN, p. 213, n. 183. Nous avons consulté l'original (Arch. dép. Calvados, H 1833/1, qui donne : *Rogerius de Ivreio reddidit Sancto Stephano totam terram quam Hugo avunculus ejus tenuerat in Ceusio sicut eam Hugo habebat ea die qua mortuus est. [Ceusio est Cheux (Calvados)]. Hippeau 1855, p. 496, donne faussement Roger d'« Évrecoy » ; selon lui, Roger fut obligé de rendre à l'abbaye la terre que Hugues avait donnée à Saint-Étienne située à Cheux, et reçut en échange 13 marcs d'argent et 5 sous de monnaie anglaise. Roger d'Évrecoy apparaît comme signataire dans une charte de Guillaume le Conquérant entre 1081 et 1087 (*Regesta Regum-Bates*, n° 49) ; il n'a rien à voir avec Roger d'Ivry.*

¹⁹ Pour Hugues : Entre 1066 et 1076, donation à l'abbaye de Montivilliers par son neveu Guillaume et lui-même de 5 arpents de vigne à Longueville, près Vernon (*Regesta Regum-Bates*, n° 210). Avant 1068, donation à l'abbaye de Troarn de tous ses biens à Héritot et Hernetot (Calvados) (*ibid.*, n°s 280-283). Avant 1082, donation à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen de la terre du Foc (Manche) à condition de la tenir sa vie durant de l'abbaye (*ibid.*, n° 59). Avant 1082, Hugues est, avec Roger de Quilly, seigneur dominant de la terre tenue par Gunnor, mère de Guillaume de Briouze, à Bavant (Calvados). Avant 1071, Hugues détient la moitié de la chapelle de la Trinité de l'abbaye de la Trinité-du-Mont à Rouen, en gage d'un prêt consenti à Archambaud, fils d'Archambaud le vicomte, pour son départ en Terre Sainte (*ibid.*, n° 233). Hugues tenait enfin une terre à *Fraisnosa* qui passa par succession à Ascelin Goël qui en dota l'abbaye du Bec (Arch. dép. Yvelines, E 2211 : voir **Annexe 2, n° 2-2, p. XX**).

Pour Roger : Seigneur d'Osbern, fils de Hugues de *Cornuil*, pour des vignes et la terre de *Ausgeru* à Longueville, près Vernon (*Cartulaire Louviers*, n° L).

²⁰ Hypothèse suggérée par MUSSET, 1979, p. 234-236.

²¹ *Actes ducs de Normandie*, n° 116.

²² *Regesta Regum-Davis*, n° 150.

²³ *Actes ducs de Normandie*, n° 191. *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 296.

certaine, n'est plus documentée autrement que par une notice succincte²⁴ ; mais il est remarquable que cette abbaye ait possédé pratiquement toutes les églises de toute la châtelainie d'Ivry, comme en témoigne le Pouillé de l'évêché d'Évreux vers 1370, les quelques-unes restantes étant à la nomination du seigneur d'Ivry²⁵ (fig. 8).

Il paraît ainsi évident que Roger d'Ivry, fondateur de l'abbaye, a tenu la seigneurie d'Ivry des ducs de Normandie, même si aucun des historiens contemporains ne le mentionne. Orderic Vital indique cependant de façon lapidaire qu'en 1087, Hugues Estavel et Raoul (II) Mauvoisin, puissants seigneurs mantais, lancèrent des raids en Normandie, dévastant les terres de Guillaume de Breteuil autour de Pacy, et celles de Roger d'Ivry. Selon l'historien, ils franchirent de nuit, à l'aide de barques, la rivière d'Eure qui sépare la France de la Normandie, et s'emparèrent des troupeaux ainsi que de prisonniers²⁶. On a vu que Guillaume de Breteuil possédait alors la seigneurie de Pacy-sur-Eure, au nord d'Ivry ; il est donc probable que les Français franchirent l'Eure en contournant Bréval par le nord, et Pacy par le sud, et qu'ils dévastèrent les terres situées entre Pacy et Ivry, sans se hasarder à une confrontation directe à cette dernière localité. Probablement leur raid se concentra-t-il sur la région de Mérey, les terres de Breteuil et d'Ivry étant celles qui formaient la limite entre les deux seigneuries, autour de Mérey et de Bretagnolles (voir fig. 21).

On relève par ailleurs, dans le registre des fiefs tenus du roi au début du XIII^e siècle pour la châtelainie de Pacy, que l'abbaye d'Ivry tenait le fief de Gournay (c^{ne} Douains, Eure), tout proche de la ville, qui fut un prieuré de l'abbaye²⁷ ; ce village ne put être donné que par un personnage de la descendance de Hugues de Bayeux ou de son père Raoul d'Ivry. Ceci permet d'établir de façon certaine que Roger d'Ivry, et son oncle Hugues, appartenaient à ce lignage, sans que l'on puisse malheureusement identifier le rameau précis, soit qu'il s'agisse de la branche d'Osbern le Maréchal.

Dès lors, on ne peut pas ne pas s'interroger sur les récits contradictoires d'Orderic Vital et de Robert de Torigni concernant les tractations relatives à Ivry vers 1089. Selon Orderic Vital, Ivry avait été confié par Guillaume le Conquérant au comte Roger de Beaumont, à une date non précisée. Peu de temps après la mort de Guillaume, Robert Courteheuse aurait cédé aux demandes de Guillaume de Breteuil, petit neveu de l'évêque Hugues de Bayeux²⁸, qui voulait rentrer en possession de cette place tenue par son ancêtre et considérée comme étant du patrimoine familial ; en 1089, le duc demanda à Roger de Beaumont d'échanger Ivry contre Brionne, ce à quoi ce dernier consentit. La fureur qu'en ressentit Robert de Meulan, fils de Roger de Beaumont, à l'encontre du duc Robert, et qu'il lui jeta à la face, lui valut de tâter les geôles ducales jusqu'à ce que son père intervienne et le fasse libérer²⁹.

Pour Robert de Torigni, c'est Robert de Meulan lui-même qui était garde de la tour d'Ivry, et vicomte du *castrum* ; et c'est aussi Robert lui-même qui aurait manigancé l'échange avec Guillaume de Breteuil, faisant en sorte que Robert Courteheuse désintéresse Roger de Bienfaite, arrière-petit-neveu du duc Richard II, qui avait des droits sur Brionne³⁰.

²⁴ *Monasterium excitavit Rogerius de Ibreio Guillermi regis Anglorum pincerna, qui consanguineorum et affinium mutuis se fœdantium cædibus crimen exosus, hanc placandi numinis tesseram posuit anno quinto postquam Guillelmus comes Normannorum in bello superavit Anglos : Gallia Christiana, t.XI, col.652, notice rédigée sans doute à partir d'une copie de la charte de fondation.*

²⁵ *Pouillés Rouen*, p. 197-198. Églises de Berniencourt (Eure, c^{ne} Le Val-David), Boussey (Eure, c^{ne} La Couture-Boussey), La Couture (*idem*), Épièdes (Eure), Foucraiville (Eure), La Futelaye (Eure, c^{ne} Champigny-la-Futelaye), Touvoye (Eure, c^{ne} Saint-André), auxquelles on ajoutera celle de Bueil située en rive droite de l'Eure. Confirmation de Sainte-Marie d'Ivry en 1174-1181 (intervalle qu'on peut réduire à 1177 du fait de la mort de Galeran d'Ivry à cette date) : *Actes Henri II*, t. II-1, n° DLIX, p. 139-140. Voir p. 48 pour le caractère de confirmation. Concernant Coutures et Berniencourt, on possède un acte de Robert IV, daté de 1232, qui donne les deux églises à l'abbaye (Arch. Nat., Q1 194*, registre de 1300, mentionnée et en partie éditée par MAUDUIT, 1899, p. 452-453, n. 2) ; ici encore, la date tardive plaide pour qu'il s'agisse d'une confirmation. Même si ce n'était pas le cas, les églises auraient été en la main du seigneur d'Ivry.

²⁶ *Aucturam fluvium, diruentem a Francia Neustriam, noctu cum satellitio suo pertransibant, et in Ebroicensem diocesim, ad nocendum crudeliter parati, protinus irruerant : Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 222. Sur Hugues Estavel, voir *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 333.

²⁷ *RHF*, XXIII, p. 622.

²⁸ Voir note 16.

²⁹ *Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 262-263 ; p. 336-339. Voir BAUDUIN, 2006, p. 212-213.

³⁰ *Histoire Guillaume de Jumièges*, t. II, p. 228-229

Orderic Vital n'aurait-il pas fait une confusion entre Roger de Beaumont et Roger d'Ivry, imaginant dès lors l'épisode de la libération de Robert de Meulan sur l'intervention de son père ? On peut légitimement s'interroger, d'autant que Robert de Meulan est cité par Orderic Vital et par Robert de Torigni comme l'un des plus avisés négociateurs de son temps, ce qui s'accorde mal à cette colère adressée directement à la face de Robert Courteheuse.

Sans doute serait-ce s'engager dans une spéculation outrancière que de proposer que ce soit Roger d'Ivry qui, vers 1089, fut dépossédé d'Ivry par Robert Courteheuse, et qu'il ait encouru les foudres ducales en exprimant sa colère. Pourtant, le dernier document où il apparaît est un acte de Guillaume le Roux passé 24 avril 1089 à Vernon, où il figure comme témoin³¹ ; selon le moine Heming de Worcester qui écrivait au début du XII^e siècle, il aurait encouru la colère royale à une époque indéterminée, et, forcé à l'exil, serait mort « ignominieusement » en dehors d'Angleterre, mais aucune autre source ne vient corroborer ce récit³². Pour terminer sur ces coïncidences relatives, on notera que le titre de vicomte dont Robert de Torigni affubla Robert de Meulan aurait bien pu être porté par Roger d'Ivry, car la fonction existait à Ivry comme on le voit ci-dessous³³.

Roger d'Ivry épousa Adeline, fille de Hugues de Grattemesnil, décédée en 1110, et en eut une fille Adeline, qui n'eut pas de descendance connue³⁴. On notera, pour terminer sur le personnage, le tropisme méridional dont fit preuve Roger d'Ivry en fondant l'abbaye d'Ivry ; en effet, il choisit comme abbaye-mère non une abbaye normande, mais celle de Coulombs (Eure-et-Loir), qui fut par excellence l'abbaye choyée par les *milites* du Drouais et du Nogentais (Nogent-le-Roi, Eure-et-Loir). Il est certain que ce choix résulte du fait qu'à l'époque de la fondation, l'abbé de Coulombs était Robert, frère de Richard fils Herluin, seigneur de Saint-André (Eure), les deux familles étant certainement liées³⁵.

On ne manquera pas, pour terminer, de signaler que l'abbaye d'Ivry bénéficia, dès le premier quart du XII^e siècle vraisemblablement, de donations des seigneurs de Richebourg, qui sont pour cette époque quasiment les seuls donateurs dont les archives aient conservé la trace ; cette famille maintint, tout au long des XII^e et XIII^e siècles, des relations très suivies avec l'abbaye³⁶. Ceci ne suffit en aucune façon à pointer d'éventuelles relations entre la famille de Roger d'Ivry et la famille de Richebourg, implantée originellement à Civry (Eure-et-Loir) ; en revanche, ceci montre bien l'influence nogentaise sur l'abbaye, puisque la famille de Richebourg était certainement liée aux Albert de Dreux et Brézolles au XI^e siècle.

Les milites castri d'Ivry et l'émergence des Robert d'Ivry-Bréval

La première charte mentionnant le *castellum* d'Ivry, antérieure à 1034 selon l'éditeur du cartulaire de Saint-Père, met en scène Urson, *miles*, fils de Germond d'Ézy, qui, rendant à l'abbaye de Saint-Père la moitié de l'« éclusage » d'un moulin sur l'Eure situé à Anet qu'il avait usurpée, prenait à témoin

³¹ *Regesta Regum-Davis*, n° 308.

³² *Hemingi Chartularium*, p. 281. *Simili modo, tempore Willelmi regis, Rogerius de Juri (Ivri) [...] invasit terram in Gloceastrescire, que Hamtun nominatur, domino Wlstando episcopo existente in legatione regis apud Ceastram, et quia regnum erat adhuc turbatum, et de episcopatu etiam inter Thomam archiepiscopum et dominum nostrum altercatione, nulla hinc eo tempore poterat esse discussio. Hinc factum est, et usque hodie monasterium inde spoliatum est. Nec ipse impune super rapina gavisus est. Nam vivens, cum esset ditissimus et pincerna regis carissimus, regalem incurrit iram, vixque fuga vitam ad modicum protexit, omnesque suas possessiones permaximas perdidit, et exul a patria ignominiose post porrum tempus obiit.* Texte repris par KENNETT 1818, p. 96, à la date de 1087, fausse ; STAPLETON 1855, p. 27 ; MAUDUIT, 1891, p. 37. L'incursion de Roger d'Ivry sur les terres de Hampton peut être datée de 1070-71, époque à laquelle Wulstan, évêque de Worcester, bataillait en concile sous l'arbitrage de Lanfranc contre Thomas, archevêque d'York, à propos des revendications de ce dernier sur l'évêché, et des domaines usurpés par son prédécesseur (M. BIGELOW, *Placita Anglo-Normannica*, Londres, 1879, p. 2). Les phrases ajoutées par le moine avaient pour but de montrer que Roger subit un châtement divin mais son exil et sa mort peuvent être bien plus tardifs. On ne voit guère les motifs pour lesquels il encourut la colère royale.

³³ BAUDUIN, 2006, p. 212, pense que Robert de Torigni a fait une confusion sur le titre de vicomte, Roger de Beaumont ayant porté celui de vicomte de Rouen au milieu du XI^e siècle : voir BOUVRIS, 1985, p. 160. Pour autant, on rappellera que cette fonction est attestée au début du XI^e siècle à Ivry. Voir note 38.

³⁴ *Domesday 1 ; Domesday 2.*

³⁵ Sur Richard fils Herluin, voir plus loin, p. 15, et Annexe 1, n° 1-8, p. XX.

³⁶ Voir Annexe 1, n° 1-19, p. XX.

les *seniores* du *castellum* d'Ivry³⁷. Selon toute vraisemblance, Urson désignait par ce terme la classe supérieure des occupants du château. L'un d'entre eux, Germond, son père vraisemblablement, portait le titre de vicomte³⁸ ; son frère Aitier était un clerc, rédacteur de la charte. À côté du vicomte, on trouvait un prévôt, lui aussi un clerc ; et la liste des témoins comprend dix noms dont on peut penser qu'ils étaient, peut-être, d'autres *milites* et leurs proches. On notera, mais sans doute n'est-ce qu'une coïncidence, que le prénom de Germond, qui n'était pas fréquent, était l'un des deux prénoms usuels de la lignée des Avesgaud chartrains, qui apparaissent à Illiers-l'Évêque, et sur laquelle on reviendra³⁹.

Une charte donnée en faveur de Saint-Père avant 1070 – vraisemblablement vers 1060, cite un autre de ces *milites castri*, une génération plus tard qu'Urson. On y apprend, en effet, que Bernard, *miles* du château d'Ivry, a donné à l'abbaye l'église de Nantilly, du consentement de son *senior* Robert duquel il tenait ce bénéfice ainsi que de son épouse Auberée, de son fils Robert et de l'épouse de ce dernier, Hildeburge⁴⁰. Bernard invitait également « ses » *milites*, ceux qui dépendaient de lui, à compléter cette donation par les dîmes qu'ils tenaient de lui dans ce lieu, montrant que Bernard n'était pas le moindre des *milites*. Une autre charte de Saint-Père, malheureusement non datée (avant 1080 d'après Guérard), atteste qu'un *miles* nommé Herluin, accompagné par un certain Germond de Rachigny et par son écuyer, donna à l'abbaye cinq *olcas* de terre situées près de l'église de Nantilly ; il est fortement probable qu'il appartenait aux *milites castri* d'Ivry⁴¹.

Ainsi semble se révéler au XI^e siècle une organisation du *castrum* similaire à celle du puissant *castrum* voisin de Dreux, où des *milites castri* résidaient, formant la garnison militaire pour le compte souverain, et d'où ils essaimèrent dans les régions environnantes – hors du territoire du *castrum* d'origine – en accaparant les droits féodaux. Ce modèle d'organisation, bien connu dans l'orbite française, l'est moins dans les zones d'influence normande⁴² ; peut-être explique-t-il le faible nombre de *milites* implantés aux XI^e et XII^e siècles dans le territoire dépendant d'Ivry.

Et l'on notera enfin que c'est ici la première mention de la famille des Robert d'Ivry, seigneurs de Bréval, qu'on appellera ici d'Ivry-Bréval pour les distinguer de Hugues et de Roger d'Ivry. On reviendra plus loin de façon détaillée sur ces personnages qui ont fondé la courte lignée qui culmina avec Ascelin, le fils de Robert II, dominant la région que nous étudions. Leur désignation ici en tant que *seniores* s'applique vraisemblablement exclusivement à leur statut relatif à la terre de Nantilly, située dans les terres de Bréval, et non pas à leur statut à Ivry même ; au demeurant, ils ne sont même pas identifiés sous ce nom dans la charte. En d'autres termes, rien n'indique, à ce stade, que les deux Robert aient eu un statut dominant parmi les *milites castri* d'Ivry, dont on ignore malheureusement jusqu'au nombre simultané qu'ils purent être.

La stabilisation normande au nord et à l'ouest d'Ivry

Le ressort féodal d'Ivry semble avoir été stabilisé dans ses limites dès le milieu du XI^e siècle (fig. 21). Vers l'est, ce territoire dépendant d'Ivry était délimité par l'Eure, frontière naturelle effective ; il semble néanmoins qu'il ait eu une excroissance de ce côté, formée par les localités de Breuilpont et de Bueil,

³⁷ *Et ut hæc noticia permaneant firma, vos seniores de castello Ebroico, in quorum præsentia hoc facio, testes estis Sancto Petro, quia ego manu mea illam firmavi, et ad quos pertinebat corroborandam proposui. S. Ursonis, filii Germundi, qui hanc cartam fieri jussit. Germundi vicecomitis. Hugonis præpositi clerici. Gervini. Aiteri, fratris Germundi, qui hanc cartam fecit. Odonis, filii Ascelini Bordeti. Hugonis, fratris ejus. Bodonis. Odonis, filii Ragenadi. Borgereti. Guillelmi, filii Guascelini, recto nomine Achardi. Cartulaire Saint-Père, t. I, p. 118*

³⁸ Cette fonction n'est plus attestée par la suite, si ce n'est par Robert de Torigni qui y fait référence dans les années 1080 à propos de Robert I^{er} de Meulan. Voir n. 33.

³⁹ Voir note 65.

⁴⁰ *Ego Bernardus miles de castro Ebroico [...] una cum consensu senioris mei Rodberti filiique ipsius Rodberti, ex cujus beneficio est, cedo ad locum Sancti Petri Carnotensis, et monachis ibidem Deo famulantibus, quandam æcclesiam, cum omni decima quæ in medo dominicatu erat. Est autem ipsa æcclesia in prospectu Ebroici castri, in villa quæ Nantiliacus vocatur ; estque sacra in honore clavigeri Petri. Do itidem licentiam meis militibus, ut, si concedere voluerint ex decimis quas ex me tenent, eidem loco dent sine ullo contradictu. Cartulaire Saint-Père, t. I, p. 143.*

⁴¹ Cartulaire Saint-Père, p. 217.

⁴² Sur les *milites castri* en Normandie, voir MUSSET, 1976 ; MUSSET, 1991, p. 92 ; BAUDUIN, 2006, p. 209-210.

mais le statut de ces deux localités n'est pas clair pour cette époque⁴³, d'autant moins que, comme on va le voir plus loin, Garennes-sur-Eure constituait une enclave aux mains des seigneurs de Saint-André. Ce terroir assez vaste, contrôlé de près par les ducs, était encadré au nord et à l'ouest par les ensembles de Pacy et de Saint-André ; Pierre Bauduin a montré que ce grand territoire fut à l'époque sous le contrôle plus ou moins effectif de la maison dite de Breteuil.

L'ensemble territorial de Pacy-sur-Eure

Vers le nord, le terroir d'Ivry était limité par la seigneurie de Pacy-sur-Eure, aux mains de la famille de Breteuil depuis Osbern le Maréchal ; la forêt de Mérey était incluse dans cette ensemble territorial, qui traversait l'Eure, incluant Gournay, Douains et La Hunière, mais excluant Blaru⁴⁴, Curieusement, le territoire dépendant d'Ivry possédait de ce côté une enclave parmi les possessions de Pacy (fig. 21), cette imbrication prouvant l'origine patrimoniale commune des droits éminents dans ce secteur. La seigneurie de Pacy avait une importance stratégique majeure pour l'Évrecin ; on peut penser que, si elle resta dans les mains de la famille d'Osbern le Maréchal, ce fut en raison de la totale confiance que les ducs avaient dans le personnage, et dans son fils Guillaume.

Il exista à Pacy au XI^e siècle une famille éponyme de *milites*, dont les représentants sont souvent mentionnés dans les chartes, mais on en ignore tout, sinon que des alliances familiales se nouèrent avec la famille de Mondreville, qui eut des connexions au sud, en territoire français⁴⁵. De plus, la fille illégitime d'Hugues de Bayeux, Auberée, fut dotée de certains droits dans le territoire dépendant de Pacy : ainsi possédait-elle l'église de Grossœuvre (« *Grandis Sylva* »), qu'elle donna à Saint-Taurin d'Évreux⁴⁶.

L'ensemble territorial de Saint-André

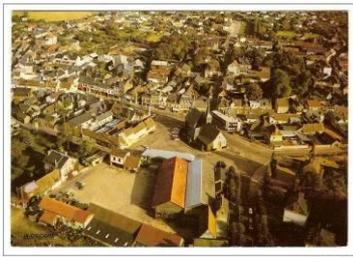


Figure 4

Vers l'ouest, la châtelainie butait, dès le milieu du XI^e siècle, sur les possessions de Richard fils Herluin, seigneur de Saint-André (Eure), localité contrôlant la grande voie est-ouest franchissant l'Eure à Ivry avant qu'elle ne passe à Damville (fig. 4)⁴⁷. L'origine familiale de Richard et de son père Herluin, assez probablement normande, est malheureusement inconnue ; il était neveu par alliance du comte Galeran I de Meulan, et devait appartenir à la famille élargie des descendants de Raoul d'Ivry. Une preuve en est d'ailleurs apportée par le fait qu'il possédait des droits éminents à Garennes, directement au nord d'Ivry et dans son ressort. Le terroir de Saint-André était modeste au regard du territoire d'Ivry, ou de celui de Pacy ; pour autant, le rôle stratégique joué par cette localité, où un château est mentionné dès 1090, était suffisamment important pour que l'on puisse être certain que Richard était un fidèle de Guillaume le Conquérant, dont il soussigna plusieurs actes.

Comme à Pacy-sur-Eure, on trouvait à Saint-André des familles de *milites* purement locales, comme celle de Pierre de Saint-André, ou celle de Richard de Ferrières, d'autres dont les possessions

⁴³ En ce qui concerne Bueil, le *Pouillé* de 1370 désigne la cure comme étant au patronage de l'abbaye d'Ivry. Pour Breuilpont, le document donne le patronage à un seigneur laïc, mais l'aveu de 1300 place Breuilpont parmi les fiefs d'Ivry ; en 1232, Robert IV d'Ivry donna à l'abbaye d'Ivry six setiers sur les dîmes de Breuilpont (MAUDUIT, 1899, p. 453).

⁴⁴ *Cartulaire normand*, n° 795 (*vidimus* d'une charte du comte Robert de Leicester, seigneur de Pacy, donnant à l'abbaye de Lyre un droit dans les forêts de Mérey) ; n° 199 (enquête administrative des années 1230 sur les droits d'usage en forêt de Mérey). Sur Blaru, voir BnF, ms .fr. 24133, p. 132 (donation de l'église de Blaru en 1052, dans laquelle Philippe de Vernon s'engage à demander confirmation au roi de France *in cuius regionibus locus ille situs est*).

⁴⁵ Voir Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

⁴⁶ Voir *Cartulaire de Louviers*, n° L : pour les mentions de représentants de la famille éponyme de Pacy (Guillaume, fils de Mathilde ; Hugo, fils de Hubald ; Roger, mari d'Agnès), *passim* ; pour le don d'Auberée, p. 62.

⁴⁷ Notice détaillée en Annexe, n° 1-8, p. XX.

dépassaient le cadre de la seigneurie, comme celle de Robert Malet⁴⁸ ; mais on décèle également des influences plus lointaines et étonnantes, comme ces quatre chevaliers de la région de Garençières (Yvelines) entre Houdan et Neauphle, qui firent don à Coulombs de certaines dîmes à Ferrières (Eure, c^{ne} Saint-André), la seigneurie éminente étant tenue par Guillaume de Marcilly (sur-Eure ?)⁴⁹.

Mais Richard fils Herluin, même d'origine normande et sous contrôle, n'en eut pas moins des relations extra-normandes affirmées : son frère Robert fut abbé de Coulombs, et lui-même ainsi que ses deux fils se retirèrent comme moines dans ce monastère. Cette circonstance mettait naturellement Richard au contact des puissants *milites* du Drouais et du Nogentais ; on a vu qu'il en fut de même pour Roger d'Ivry, sans doute du fait des relations qu'il put entretenir avec Richard.

La vallée de l'Eure d'Ivry à Dreux : l'implantation des *milites* Drouais

(fig. 5)

Au sud, l'occupation féodale de la vallée de l'Eure semble avoir été marquée dès l'origine par une influence drouaise marquée – fille de l'influence chartraine, et ce des deux côtés de la rivière sans considération de son rôle frontière⁵⁰. Ainsi, en 965, le comte de Dreux – et de Vexin - Gauthier confirmait-il la donation de l'église de Saint-Georges de l'Eure à l'abbaye Saint-Père de Chartres par son noble vassal (*nobilis vassalus*) *Teodfridus*, qualifié également de *miles* ; il demanda la confirmation par le duc Richard I^{er} de Normandie, dont dépendait cette terre située en rive gauche⁵¹.

Dès le dernier quart du X^e siècle, les comtes de Vexin n'avaient plus aucune influence à Dreux, où la détention du pouvoir souverain était pour le moins embrouillée et conflictuelle, entre les comtes de Chartres, les ducs de Normandie et le roi de France. De fait, de puissants lignages de *milites* accaparèrent le pouvoir et les droits souverains sur la région.



Figure 5

Avant 1034, un « *miles de castro Drocas* », du nom de Garin, fils d'Albéric qui était lui-même *miles* du vidame de Chartres Reginald, donna à la même abbaye une terre à *Pinus*, lieu-dit situé entre Saint-Georges et Marcilly-sur-Eure ; le don fut approuvé par Ribaud et Ansoud, ses seigneurs, qui faisaient partie de la caste dominante du milieu drouais et de la région. Ribaud étant seigneur de Brézolles, qualifié de *clarissimus vir* dans plusieurs chartes, et son fils Albert fut un des personnages dominants de la région⁵².

En 1060, c'est un autre personnage du milieu drouais, le *miles Gazo* (Gaston I de Châteauneuf), bien connu des historiens du Perche, qui fondait à Croth un prieuré situé en rive gauche de l'Eure, donné à l'abbaye de Marmoutier⁵³. Gaston, fils d'un certain Raoul le Barbu, était un *miles* de Dreux qui parvint à s'implanter à Châteauneuf-de-Thymerais (Orne) ; il fonda la famille de Châteauneuf qui récupéra la seigneurie de Brézolles à la mort d'Albert fils Ribaud, vers 1060. Sa fondation du prieuré de Croth fut approuvée par le puissant Hugues Bardoul, qui revendiquait donc la qualité de seigneur dominant ; la charte fut confirmée par le roi de France Philippe I^{er}, alors qu'elle mentionne explicitement Croth en territoire normand – mais Lucien Musset a montré combien fluctuants étaient les rapports à la souveraineté dans cette période et cette région particulières.

⁴⁸ Voir notice en Annexe 1, n° 1-15, p. XX.

⁴⁹ Voir notice en Annexe 1, n° 1-8.2, p. XX et Annexe 2, n° 2-9.4, p. XX.

⁵⁰ Voir MUSSET, 1959, en particulier p. 39-42, les évolutions dans la première moitié du XI^e siècle. BAUDUIN, 2006, p. 170-172 et 178-191.

⁵¹ *Cartulaire Saint-Père*, p. 55. Ce Gauthier est assimilé à Gauthier I^{er}, comte de Vexin, et aurait épousé Ève, fille du comte de Dreux Landry. Richard II de Normandie confirma cette donation entre 1015 et 1026, puis à nouveau vers 1020-1025 (MUSSET, 1959, p. 40-41).

⁵² *Cartulaire Saint-Père*, p. 119. Localisation du lieu de *Pinus* dans *ibid.*, p. 577. Sur Ribaud, voir notice détaillée en Annexe 1, n° 1-5.1, p. XX.

⁵³ Notice détaillée en Annexe 1 sur Gaston I et ses descendants, n^{os} 1-5.2 et suiv., p. XX.

Cette fondation fut accompagnée par Arrald, Richard et Bernard de Croth, vassaux de Gaston, qui aumônèrent l'église supérieure du lieu à Marmoutier en 1060 ; mais cette donation fut apparemment forcée, puisqu'Arrald l'usurpa immédiatement. Les moines de Marmoutier, dégoûtés, la vendirent à Saint-Père, ce qui n'empêcha pas Arrald de l'usurper à nouveau, jusqu'à ce que, avant 1080, il finisse par renoncer à ses usurpations, peut-être pour se faire accepter comme moine. Or Arrald faisait partie du milieu des *milités* de Brézolles, seigneurie tenue par les Châteauneuf, et il était probablement lié aux Arrald vicomtes de Nogent-le-Roi⁵⁴.

En rive droite de l'Eure, presque en face de Croth, Gaston était implanté à Sorel, où un château existait dès avant 1078, puisque son fils Hugues I de Châteauneuf l'utilisa vers 1078 pour accueillir ceux qui s'opposaient à Robert Courteheuse, alors en révolte contre son père Guillaume le Conquérant. Les droits familiaux s'étendaient jusqu'à Anet, comme nous le montre une charte de Saint-Père relative à un échange concernant la terre de Cussay⁵⁵.

Selon le moine Paul, rédacteur du cartulaire de l'abbaye de Saint-Père, c'est également sous l'autorité féodale de Gaston de Châteauneuf que l'abbaye de Saint-Père transforma en prieuré l'église de Saint-Georges mentionnée plus haut, en la déplaçant au lieu actuel après avoir exproprié les habitants. Dès la seconde moitié du XI^e siècle, les Châteauneuf furent supplantés ici par la famille de Richebourg, qui en constituait sans doute un rameau, établi plus à l'est dans la seigneurie de Montfort⁵⁶.

On citera encore l'exemple de Marcilly-sur-Eure, avec l'implantation du lignage des Fulcold/Foucard/Foulques de Marcilly, dont le premier représentant connu, un certain Landry, ne portait d'ailleurs pas le prénom⁵⁷. On sait par une analyse du cartulaire de Coulombs que Foulques I était un *miles* de Hugues I de Châteauneuf, dans le dernier quart du XI^e siècle, et ses droits s'étendaient vers l'est, on y reviendra. Enfin, on notera le cas d'Adeline, qui vers 1060 donna à Saint-Père l'aître de l'église d'Anet : elle était la fille d'un Ingenuelpe, sans doute petit-fils du *miles* Erchenulpe qui appartenait aux proches de Gauthier I, comte du Vexin et de Dreux⁵⁸.

La poussée chartraine peut être également assez bien évaluée en examinant la carte des donations d'églises à des institutions religieuses (fig. 5) : on constate que la vallée de l'Eure fut totalement colonisée par l'abbaye Saint-Père de Chartres au cours des XI^e et XII^e siècles ; la majorité des implantations avait eu lieu avant 1127, comme en témoigne la grande charte accordée à cette date. Dès les années 1060, toute la vallée de l'Eure jusqu'à Anet était, en fait, contrôlée par la famille de Châteauneuf.

L'*hinterland* dans le triangle Avre-Eure, de Dreux à Saint-André⁵⁹ (fig. 6)

⁵⁴ Sur l'église supérieure de Croth, *Cartulaire Saint-Père*, p. 166-167 et p. 216-217 ; Arrald de Croth, moine de Saint-Père en 1102, *ibid.*, p. 227. Pour Arrald de Croth et ses frères en tant que témoins : *Cartulaire Saint-Père*, p. 152 (église de Boissy-lès-Perche), p. 164 (église de *Salicolum*-La Saucelle), p. 166 (église d'Anet). Un Arrald est présent à la signature du privilège de Saint-Père par Clotaire en 985 (*Cartulaire Saint-Père*, p. 83). Arrald, vicomte de Nogent en 1028 (*RHF*, X, p. 612, *Cartulaire Saint-Père*, p. 106) ; Arrol, sans doute vicomte de Nogent en 1066 (*ibid.*, p. 184) ; Arrol, vicomte de Nogent en 1100-1127 (*ibid.*, p. 274, 591).

⁵⁵ Annexe 1, n° 1-5.4, p. XX.

⁵⁶ Voir notice sur les Richebourg en Annexe 1, n° 1-19, p. XX.

⁵⁷ Notice détaillée sur les Marcilly en Annexe 1, n° 1-16, p. XX.

⁵⁸ Voir Annexe 4, p. XX.

⁵⁹ Astrid Lemoine-Descourtieux a publié plusieurs articles récents sur la frontière de l'Avre, référencés en bibliographie ; elle annonce dans les prochaines semaines la publication aux Presses Universitaires de Rouen et du Havre (PURH) un livre qui y sera consacré (*La frontière normande de l'Avre de la fondation de la Normandie à sa réunion au domaine royal (911-1204) : évolution de la maîtrise militaro-économique d'un territoire frontalier*). Il est probable que cet ouvrage contribuera à donner des précisions sur un sujet où elle est experte. Voir en attendant LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2004, parmi d'autres.

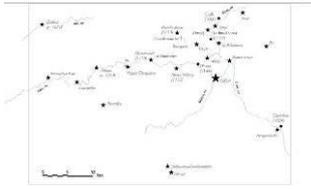


Figure 6

Tous les auteurs ont insisté sur le caractère d'instabilité quasi permanent dans la zone située entre Avre et Eure au cours des X^e et XI^e siècles ; même l'implantation durable du roi de France à Dreux à partir du milieu du XI^e siècle n'apporta guère de solution au conflit frontalier permanent qui résulta de cette implantation pro-française d'obédience chartraine et drouaise marquée le long des vallées de l'Avre et surtout de l'Eure. Pour autant, si l'on excepte la vallée de l'Eure marquée par l'implantation des Châteauneuf et de *milites* appartenant à leur *familia* plus ou moins lointaine, il ne semble pas avoir existé dans l'arrière-pays de pouvoir fort, voire de fortification notable au cours du XI^e siècle, la zone fonctionnant plutôt comme une région de marche, et bien souvent de confrontation.

La situation fut nettement plus complexe au sud et au sud-est d'Ivry, et au sud de Saint-André⁶⁰.

La donation de Leutgarde et l'influence chartraine. Illiers-l'Évêque

Dès la seconde moitié du X^e siècle, la région fut, d'une certaine manière, déstabilisée par le remariage de Leutgarde/Liégarde, veuve de Guillaume Longue-Épée, avec Thibault de Blois, puisqu'elle apporta à la famille de Blois-Chartres des droits sur une portion de territoire importante autour de Coudres, Marcilly-la-Campagne et Illiers-l'Évêque. Trois indices prouvent, à notre sens, que ce territoire, qui s'étendait peut-être jusqu'à l'Avre, avait été usurpé au détriment de l'église cathédrale d'Évreux : le premier résulte de la mention, presqu'anodine, du *Polyptyque d'Irminon* citée plus haut, indiquant que la localité de Saussay appartenait à une « église Sainte-Marie » qui ne pouvait être que la cathédrale d'Évreux ; le second indice résulte d'une mention laconique relative à un don fait à l'abbaye Saint-Taurin par quatre *milites* possédant Saint-Laurent-des-Bois (Eure), localité proche d'Illiers, suivant laquelle ils durent obtenir le consentement de l'évêque Gilbert (1071-1112), de qui était tenu le fief⁶¹ ; enfin, le troisième indice tient à l'acharnement avec lequel les évêques d'Évreux, à partir du milieu du XII^e siècle au moins, récupérèrent bribe par bribe une souveraineté sur le secteur⁶².

Quoi qu'il en soit, plusieurs églises ou domaines furent donnés par Leutgarde : Coudres devint prieuré de l'abbaye ligérienne de Bourgueil, l'église de Marcilly-la-Campagne toute proche lui appartenant. Et l'on sait que l'église d'Illiers fut alors donnée par Leutgarde à un *miles* chartrain nommé Avesgaud, qui la céda à son tour à l'église cathédrale de Chartres⁶³. Il n'est pas inutile d'avoir en mémoire que cet Avesgaud, qui portait un prénom en usage dans la famille de Bellême⁶⁴, fut vraisemblablement la tige de la famille des seigneurs de Maintenon (Eure-et-Loir)⁶⁵. On verra plus loin que l'église d'Illiers fut

⁶⁰ Sur tous ces aspects, voir en particulier les œuvres de référence que sont LEMARIGNIER, 1945 ; MUSSET, 1957. Ce dernier article est une contribution fondamentale pour la connaissance du secteur considéré à la fin du X^e siècle et au début du XI^e siècle. Voir aussi l'état documentaire de GUYOTJANNIN, 1987, p. 21-22 sur les « comtes » de Dreux. BAUDUIN, 2006, p. 178-191, traite également largement de ce sujet.

⁶¹ *Cartulaire Louviers*, n° L, p. 63-64 : don par Hugues *Batpaele*, Roger fils *Oelerius*, Urson et Rainier de l'église de Saint-Laurent, du consentement de leurs seigneurs Simon fils Landry et Roger le Beau. Simon fils Landry fut la tige de la famille de Marcilly ; Roger le Beau devait être un vassal (un *Johannes Pulcher* est mentionné comme titulaire d'un arrière-fief de la châtellenie d'Anet sous Philippe Auguste : *RHF*, XXIII, p. 627).

⁶² Voir p. 36. LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005 parvient à une conclusion analogue concernant Illiers-l'Évêque, mais sans la faire remonter aussi haut. On notera, sur ce plan, la mention par laquelle le roi Richard Cœur de Lion faisait état de cette situation, en parlant d'Illiers : *Dictus autem episcopus tenet a nobis illum feodum cum regali suo* (Annexe 3, n° 3-2, p. XX).

⁶³ Publiée par BAUDUIN, 2006, pièce n° 1, p. 365-367. Voir *Cartulaire N.-D. de Chartres*, t. I, n° XI (vers 990). Cette donation a été commentée à de très nombreuses reprises, et nous ne pourrions citer tous les ouvrages qui l'ont évoquée.

⁶⁴ Sur la question d'Avesgaud évêque du Mans et des seigneurs de Bellême, voir LOUISE, 1990, et la mise au point de KEATS-ROHAN, 1996.

⁶⁵ Voir MOUTIE, 1873-1876, t. II, p. 546 et suiv. : lignée des Avesgaud/Germond. La généalogie des Maintenon dressée par Moutié est reposée sur les cartulaires des prieurés d'Épernon et de Maintenon, qui appartenaient à Marmoutier, ainsi que sur le *Cartulaire Saint-Père*. Elle est sûre à partir d'Avesgaud II, témoin de la fondation du prieuré de Maintenon en 1052-1053 († v. 1086), qui eut pour fils Germond II, lui-même père de Mainier, premier seigneur attesté de Maintenon, et d'une autre Avesgaud. Les relations entre Avesgaud II, son père supposé

usurpée par la suite ; or ce genre d'usurpations était en général pratiqué par les enfants du donateur, qui s'estimaient lésés par la donation lors de l'héritage, ou par le donateur lui-même, quand il concédait en fief le bénéfice à l'un de ses hommes. Il est donc probable que la *familia* féodale d'Avesgaud conserva des droits à Illiers par la suite ; par ailleurs, on verra également que l'église fut plus tard donnée à l'abbaye Saint-Père de Chartres, et ce dès avant 1127, ce qui plaçait le chapitre de Chartres et l'abbaye en concurrence⁶⁶.

La basse vallée de l'Avre : Albert de Micy et les Le Riche

Vers 1030, Albert, abbé de Micy, de la famille des Le Riche, donna à Jumièges toute sa terre de Verneuil-sur-Avre (Le Vieux-Verneuil), ainsi que la chapelle du Mont-Baudry qui y existait, en présence de son fils Arnoul, futur archevêque de Tours, et de ses neveux, dont un Albert, parent d'Albert fils Ribaud de Brézolles⁶⁷.

Peut-on en déduire que la famille des Alberts possédait toute la basse vallée de l'Avre, dont auraient hérité par la suite les Brézolles-Châteauneuf qui constituèrent l'un des rameaux de cette famille prolifique ? Cette thèse est envisagée favorablement aujourd'hui⁶⁸.

Une donation, peut-être plus tardive, de ses droits sur Verneuil par un certain Richard se firent en revanche du consentement de Gilbert I Crespin, seigneur de Tillières, dont les connexions étroites avec le milieu chartrain-drouais et en particulier avec la famille d'Albert, ont été démontrées ; Garin de Rémalart donna également son assentiment, connectant cette fois la zone de Verneuil avec la *familia* de Châteauneuf⁶⁹. Cet acte montre toute la complexité de l'interprétation de données isolées dans le temps : en effet, il peut être vu comme une traduction naturelle de liens successoraux intervenus dans des familles interconnectées, ou au contraire comme la traduction d'une reprise en main volontariste de la part des ducs normands – les deux thèses ont été défendues.

Une fortification « adultérine » du comte du Perche à Illiers dans les années 1020 : Illiers-Combray ou Illiers-l'Évêque ?

Suivant une hypothèse récente, la zone aurait été affectée par la construction d'un *castellum* à Illiers-l'Évêque, dans les années 1007-1025, par Geoffroy I^{er} du Perche, vicomte de Châteaudun. Cette proposition reprend en la transformant une assertion de l'érudite Charpillon, citée de façon fugitive par Lucien Musset⁷⁰ ; elle mérite discussion. La fortification adultérine d'une localité de *Islerae* par Geoffroy I^{er} est attestée par une lettre de l'évêque Fulbert de Chartres bien connue adressée au roi Robert le Pieux, dont nous citons l'extrait intéressant en note⁷¹. L'évêque rappelle que Geoffroy avait construit un château à Gallardon (Eure-et-Loir), qui fut détruit par le roi ; mais Geoffroy, non content de fortifier à nouveau Gallardon, édifia un château à *Isleras*, à l'opposé par rapport à Chartres, au milieu des villages tenus par l'église de Chartres.

Fulbert place donc *Isleras*-Illiers de façon diamétralement opposée à Gallardon, à l'ouest et de l'autre côté de Chartres ; on l'a identifiée généralement à Illiers-Combray, qui est exactement dans cette position par rapport à Gallardon, l'une située au sud-ouest-ouest, l'autre au nord-est-est⁷², et à laquelle on peut appliquer sans peine la formule littéraire utilisée par Fulbert selon laquelle, « après que le mal est arrivé à l'église par l'est, maintenant il arrive par l'ouest ».

Germond I dit *Finitimus*, témoin de la fondation de Coulombs en 1028 (*RHF*, X, p. 613), et enfin le père supposé de ce dernier, Avesgaud I qui serait celui d'Illiers, sont interpolées mais vraisemblables.

⁶⁶ *Cartulaire Saint-Père*, p. 262.

⁶⁷ *Chartes Jumièges*, n° XVII, t. I, p. 56. Donation de deux maisons à Verneuil, dont une libre de cens, par Albert le Riche : *Neustria Pia*, p. 324. Sur les différents Albert apparaissant dans les chartes de l'époque, voir POWER, 2004, p. 205, n. 21 ; *Gesta Normannorum Ducum*, t.I, p. XLIII, n. 118.

⁶⁸ Voir LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2006-1, en particulier p.102, et LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005.

⁶⁹ *Chartes Jumièges*, n° XLIII, t. I, p. 128 ; voir BAUDUIN, 2006, p. 240-241. LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2006-1, p.102, date cette confirmation de 1068-1070 et interprète la présence des Tillières à Verneuil comme une suite de la prise du château de Thimert par Guillaume le Conquérant en 1058-60 sur la famille de Châteauneuf, et la réorganisation qui s'en serait suivie dans la vallée de l'Avre.

⁷⁰ LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005. CHARPILLON-CARESME, t. II, p. 403-404. MUSSET, 1957, p. 29, n. 70.

⁷¹ *RHF*, X, p. 457 : *et castellum de Galardone a vobis olim dirutum restituit : Ecce ab oriente panditur malum Ecclesiae nostrae. Et rursus alterum aedificare praesumpsit apud Isleras intra villas Sanctae Mariae. De quo et revera dici potest : En ab occidente malum.*

⁷² Sur l'identification plus classique à Illiers-Combray, voir LEFEVRE, 1872 ; MARQUIS, 1907.

Quand bien même la nouvelle théorie est historiquement séduisante en raison des connections géopolitiques de l'époque, on peut difficilement considérer que Illiers-l'Évêque convient à la description géographique de Fulbert, car la localité se situe à 50 km nord-nord-ouest de Chartres, bien plus loin qu'Illiers-Combray. Le fait que l'église d'Illiers-l'Évêque avait été donnée à l'église de Chartres par Avesgaud vers 990 ne peut servir de preuve définitive à l'identification, car Fulbert indique que la fortification de *Isleras* était « au milieu des villes » de l'église de Chartres – ce qui est bien le cas d'Illiers-Combray, et non celui d'Illiers-l'Évêque ; si elle avait été située précisément dans une ville dont l'église appartenait au chapitre, il n'aurait pas manqué de le signaler. La première certitude textuelle, on y reviendra, d'une fortification à l'Illiers normand date du règne d'Henri I^{er}, en 1112-1113 ; aussi s'arrêtera-t-on ici, prudemment, à cette donnée factuelle⁷³.

Une « féodalisation » incertaine de l'hinterland dans le secteur d'Illiers et à Illiers même

Si l'on en revient à l'occupation de l'*hinterland*, on ne possède en définitive que des indications très lacunaires sur l'occupation féodale de ce secteur durant le XI^e siècle, car les premières familles de *milites* n'y apparaissent au gré des chartes qu'à partir de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle, et encore sont-elles extrêmement rares : on citera ainsi les Marcilly, déjà évoqués ci-dessus, qui appartenaient, au moins à l'origine, à la *familia* des Châteauneuf, et dont les droits s'étendaient jusqu'à Saint-Laurent-des-Bois⁷⁴. La donation que ratifia Simon fils Landry de Marcilly, de la terre et de l'église de Saint-Laurent-des-Bois, ainsi que des droits d'usage dans les bois voisins, fut consentie par quatre *milites* d'origine inconnue, qui choisirent Saint-Taurin d'Évreux comme récipiendaire, preuve d'un rattachement Évrecin et normand de ces quatre personnages.

Le contraste est donc intéressant ; on ne manquera pas de rappeler ici le fait qu'à quelques kilomètres plus au nord, dans la seigneurie de Saint-André, ce furent aussi quatre *milites*, mais cette fois d'origine montfortaine, qui donnèrent à Coulombs une partie de la dîme des hameaux de Ferrières et Tuileries vers 1060⁷⁵. Ceci est la preuve des croisements d'influences qui purent s'exercer dans cette zone tampon au cours du XI^e siècle.

Le cas de la petite famille des Beupuits implantée juste à côté d'Illiers-l'Évêque est également intéressant : on peut penser, par les prénoms qu'en portèrent les membres, qu'elle fut proche de celle de Marcilly, mais elle était également vassale de la famille d'Illou dans cette petite seigneurie. Or les Illou, bien que *milites* frontaliers, eurent également des attaches drouaise et brézolaise⁷⁶.

Dès avant 1127, et probablement avant la fin du XI^e siècle, l'église d'Illiers fut donnée une seconde fois, cette fois à Saint-Père – cette donation étant à l'origine de difficultés postérieures entre les deux titulaires – ; ceci, montre la réalité de l'influence chartro-drouaise, venant conforter l'influence déjà présente résultant de la première donation faite par Avesgaud⁷⁷. Les deux donations furent usurpées par la suite ; or l'on sait qu'en 1157, les dîmes, qui avaient été usurpées par un certain Pierre, fils de Gouffier, furent rendues à l'évêque d'Évreux, qui lui-même les partagea entre les deux ayant-droit, le chapitre de Chartres et l'abbaye Saint-Père⁷⁸. Son frère Guillaume et les enfants de ce dernier, qui habitaient Breteuil-sur-Iton, donnèrent leur consentement. L'usurpation d'établissements donnés à des établissements religieux provenait, en règle générale, de successeurs du donateur primitif, soit pour leurs besoins propres, soit pour investir un de leurs vassaux ; il est donc logique de penser que des ancêtres de ces deux personnages, ou leur seigneur, avaient dans le passé donné l'église à Saint-Père, et ce après qu'elle ait été usurpée au détriment du chapitre de Chartres !

On ne sait que peu de choses de cette famille Gouffier ; cependant Guillaume Gouffier apparaît comme témoin à une donation faite par Raoul I^{er} d'Illou à la léproserie du Grand Beaulieu dans les années 1140-1150, à côté de Landry de Beupuits et de Crépin de Nonancourt, confirmant

⁷³ On renvoie ici à nouveau aux ouvrages publiés et à venir de Astrid LEMOINE-DESCOURTIEUX, dont les propositions sont bien plus audacieuses que les nôtres.

⁷⁴ Annexe 1, n° 1-16, p. XX.

⁷⁵ Voir page 16.

⁷⁶ Annexe 1, n° 1-3, 1-13, p. XX.

⁷⁷ Sur la question des deux donations successives, voir p. 132.

⁷⁸ *Cartulaire ND Chartres*, t. I, p.266. Confirmation par l'évêque Rotrou d'Évreux : voir les chartes éditées par LE PREVOST, 1864, t. I, p.553, et t. II, p. 277-281.

l'implantation des Gouffier dans le secteur. Cet acte intervint dans le cloître de Danemarche à Dreux⁷⁹. La petite lignée se maintint au XIII^e siècle dans la région, puisqu'un Guillaume Gouffier intervint à deux reprises dans des transactions relatives à l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois près Brézolles en 1214 et 1235. Plus tard, on trouve encore un autre Guillaume Gouffier, écuyer, dans la liste des *milites* devant service au roi dans le ressort d'Évreux ; des Gouffier avaient encore des droits à Illiers même entre 1281 et 1298⁸⁰.

Ce prénom est assez rare pour que l'on ne relève pas qu'il fut porté par une lignée percheronne, les seigneurs de Villeray (Orne, c^{ne} Condeau), qui furent en relation avec les descendants d'Avesgaud à la fin du XI^e siècle à propos de terres dans la région chartraine, ce qui laisse à penser qu'ils venaient eux aussi de Chartres, comme Avesgaud ; de fait, les descendants d'Avesgaud étaient vassaux de Aymeri/Haimeric I^{er} de Villeray et de son fils Gouffier I^{er}. Il n'est pas impossible que le Gouffier père de Pierre d'Illiers ait été un membre de cette famille, sachant qu'il n'eût guère été possible qu'il s'agisse de Gouffier I^{er} lui-même, décédé entre 1100 et 1107.

Si l'on en revient aux Châteauneuf, évoqués au début de ce paragraphe, eurent-ils eux-mêmes des droits sur ce secteur ? Leur mainmise sur la vallée de l'Eure et ses coteaux occidentaux directs peut le suggérer – on verra que des indices accréditent cette thèse -. Il a même été proposé que ces droits aient appartenu primitivement à la famille des Albert⁸². Dans ce cas, les Gouffier auraient pu, peut-être, faire partie de leur *familia*.

En somme, les quelques éléments dont on peut disposer montrent que ce secteur fit l'objet d'une « colonisation » d'origine méridionale. Pierre Bauduin a montré, en étudiant l'honneur de Tillières-sur-Avre, qui se situait légèrement à l'Ouest, et était tenu par la famille Crespin, fidèle des ducs normands, à quel point les imbrications de droits, de part et d'autre de la frontière, étaient importantes⁸³ ; sans doute ce phénomène fut-il plus marqué encore dans le secteur étudié ici, qui n'était semble-t-il pas sous contrôle d'une puissance châtelaine quelle qu'elle soit, et semble avoir été perpétuellement l'enjeu de luttes de pouvoir – et donc d'implantation.

Une tentative de reprise en main par Guillaume le Conquérant dans les années 1058-60 ?

On sait, de façon exceptionnelle, que la propriété de *Curtis Dominicus*, Courdemanche, accueillit le 4 août 1060 le duc Guillaume, le jour même de la mort du roi de France Henri I^{er} : il y signa une chartre en faveur de Saint-Père, en présence de ses principaux barons, au premier rang desquels figurait son sénéchal Guillaume fit Osbern⁸⁴. L'époque était à nouveau troublée : s'appuyant sur le château de Tillières, français depuis 1041, Henri I^{er} menait depuis 1053 des offensives répétées contre les marges sud du duché. C'est à cette occasion que Guillaume fit construire le château de Breteuil, confié à Guillaume fitz Osbern. En 1058, Henri I^{er} lança une nouvelle expédition sur le Perche, assiégeant le château de Thimert, construit par Gaston I^{er} de Châteauneuf, que Guillaume avait précédemment pris et pourvu d'une garnison normande. Cette guerre ne se termina qu'après la mort du roi⁸⁵ ; il n'est donc pas improbable que Guillaume ait été en campagne lorsqu'il séjourna à Courdemanche, peut-être pour sécuriser la zone de marche du triangle Avre-Eure, anticipant ce que fit un demi-siècle plus tard son fils Henri I^{er} Beauclerc. On sait que dans la première moitié du XII^e siècle, cette localité était aux mains d'une famille drouaise, et rien n'interdit de penser que cela ait été le cas en 1060⁸⁶.

⁷⁹ *Cartulaire Grand Beaulieu*, n° 59.

⁸⁰ BnF, Coll. Duchesne, vol. 22, f° 340v°-341 ; *RHF*, XXIII, p. 751). Un très intéressant aveu rendu par le chevalier Pierre de Brahères à l'évêque Nicolas d'Auteuil (1281-1298) mentionne "les Gouffier" comme liés de façon lignagère à ce chevalier. L'un des deux curés d'Illiers était vassal de ces Gouffier pour sa vigne d'Illiers : "*Item Petrus rector ecclesie de Ylleis pro parte tenet a dicto Gouferio vineam suam de Ylleis, pro v. s. annui redditus*" (Arch.dép. Eure, G 6, n°268).

⁸¹ Voir la notice consacrée aux Villeray en Annexe 1, n° 1-27, p. XX.

⁸² LEMOINE-DESCOURTIEUX 2005. Sur tout ceci, voir p.36.

⁸³ BAUDUIN, 2006, p. 237-243.

⁸⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 153. Le nom de la localité est révélateur du chef-lieu d'une ancienne manse seigneuriale d'un grand domaine, peut-être celui d'une abbaye. Thomas Stapleton, dans *Magni Rotuli Scaccarii-Stapleton*, I, p.CXV, identifiait Courdemanche au château de Louye voisin, mais cette supposition est infondée.

⁸⁵ BAUDUIN, 2006, p. 191, à partir des Interpolations à Guillaume de Jumièges de Orderic Vital. MERLET, 1865.

⁸⁶ LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 66, ne manque pas de souligner ce passage ducal ; il est pour elle le signe d'une « alliance éphémère et opportune » entre Albert de Brézolles et le duc, car elle est convaincue qu'Illiers et

La rive droite de l'Eure

La situation en rive droite de l'Eure, en face d'Ivry-la-Bataille et en terres françaises, fut très différente dans son évolution, du fait de l'existence des possessions de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, fusionnées avec celles de l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy après 918 (fig. 7). On sait que dès la fin du X^e siècle, des pans entiers de ces anciennes possessions saint-germanoises furent purement et simplement aliénés par les rois de la dynastie Robertienne au bénéfice de nouveaux lignages, tels ceux qui s'implantèrent à Beynes, Septeuil, Maule et bien d'autres⁸⁷. Il est intéressant de suivre le processus sur la petite région étudiée ici, bordée au nord par l'influence de Mantes, aux mains des comtes du Vexin jusqu'en 1077, et au sud-est par celle du puissant titulaire de la seigneurie de Montfort.

L'usurpation de l'alleu de Neauphlette par les comtes de Vexin

(fig. 7)



Figure 7

En 1031, le roi Robert le Pieux, saisi par l'abbé de Saint-Germain *Adraldus*, arbitra un contentieux qui opposait celui-ci au comte du Vexin Dreux I^{er}⁸⁸. On apprend ainsi que le comte de Vexin tenait, en tant qu'avoué de l'abbaye, les villages de Neauphlette-*Neelphyta*, *Fermerii Curtis*, *Lovaniolæ*, *Domerii Mons*, mais que, non contents de ces possessions, ses antécédents et lui-même avaient imposé des coutumes injustes et nombreuses sur le village de Dammartin-en-Serve-*Dommartinus* et ses appartenances, en particulier Longnes-*Lauvuaniae*; ces exactions étaient devenues intolérables à l'abbaye. Or les quatre villages cités étaient sans aucun doute ceux que leurs propriétaires avaient donnés à l'abbaye au X^e siècle, formant le petit territoire situé autour de Bréval, à l'est de la forêt de Diane, appelé « alleu de Neauphlette », évoqué en Introduction⁸⁹.

L'arbitrage à la Salomon garanti à l'abbé que le comte cesserait toute exaction sur Dammartin et son territoire, mais qu'en revanche les quatre localités seraient tenues par le comte du roi lui-même, et non plus de l'abbaye. Ainsi, l'abbaye fut confirmée dans sa possession pleine et entière de Dammartin-en-Serve, Longnes et appartenances; mais elle perdit définitivement tout droit sur les quatre autres villages, le roi lui-même actant l'usurpation féodale⁹⁰.

Courdemanche étaient en la main du premier à cette époque, ce qui, il faut le rappeler, n'est pas prouvé. Voir au sujet de Courdemanche et de la famille Le Drouais l'Annexe 5, p. XX.

⁸⁷ MOTTE-COLAS, 1957.

⁸⁸ *Chartes Saint-Germain*, n° LIII, p. 84-86. « *Unde noverit tam presentium quam futurorum fidelium nostrorum universitas quod quidam noster comes, Drogo nomine, sub advocacionis jure quasdam terras de abbatia sancti Vincentii et sancti Germani tenebat in beneficio, scilicet Neelphytam, Fermerii Curtem, Lovaniolas, Domerii Montem, ad quas pater et antecessores sui addiderant multas et injustas consuetudines in villa quæ dicitur Domni Martini, cum omnibus sibi adjacentibus terris et masnilibus, scilicet in Liricurte, in Lentivilla, in Suumcurte, in Genestvilla, in Badamrete, in Spicarias, in Valle, in Aumasa, in Loputeo, in Mirebello [Mirbel, c^{ne} Longnes], in Glatiniaco, in Cantamerlo, in Lauvuanias, in Trullo, in Bekerello : quarum terrarum iniuriosas exactiones nostri beneficii tuebatur auctoritate et occasione* ». Voir note 90.

⁸⁹ La présence dans les quatre noms de localités de 1031 de Neauphlette et de *Domeri Mons* suffit pour l'affirmer. Concernant *Lovaniolæ*, on remarquera que la seule localité d'un nom approchant dans le voisinage est Chaignolles, *Cahaniolæ* au Moyen Âge : une erreur de graphie ou de transcription doit-elle être imaginée ?

⁹⁰ Dammartin-en-Serve et Longnes furent tout au long de l'Ancien Régime des possessions de l'abbaye; celle-ci avait un prieuré à Dammartin, et l'étendue des droits de l'abbaye s'étendait depuis Mirbel (hameau, commune Longnes) à l'ouest jusqu'à Montchauvet : voir ANGER, 1907, p. 26-60. Le diplôme de Robert le Pieux énumère tous les hameaux dépendant de Dammartin; cette liste n'avait pas échappé à A. Longnon dans sa publication du *Polyptyque*. Ceci lui avait permis d'identifier le lieu-dit de *Badamrete* cité en 1031 et le *Maxnilis Badanrete* cité au X^e siècle dans le *Polyptyque*, au village actuel du Mesnil-le-Roi; et d'identifier également le *Spicariae* mentionné dans les deux documents au moulin d'Épias, sur la commune de Montchauvet. Parmi les autres lieux-dits de la liste de 1031, seuls ceux de *Mirebellum* (Mirbel, c^{ne} Longnes) et de *Genestvilla* (ancienne forêt de Géneauville mentionnée en 1220 à Dammartin; voir ANGER, 1907, p. 45) sont identifiables avec des lieux-dits modernes.

Comment le comte de Vexin se trouvait-il, avant 1031, en position d'avoué de l'abbaye pour son alleu de Neauphlette ? On rappellera en premier lieu que les hommes libres de l'alleu de Neauphlette s'étaient donnés à l'abbaye de Saint-Germain au siècle précédent dans l'unique but d'échapper au service militaire ; or en théorie, comme le rappelait B. Guérard dans les *Prolégomènes* de son édition du *Polyptyque*, nul homme libre ne pouvait s'affranchir du service militaire en donnant ses terres à un établissement religieux sans autorisation du roi – ou de son représentant le comte⁹¹. Il n'est nullement exclu que l'abbaye, après le don des terres par leurs propriétaires, se soit trouvée dans l'obligation de confier leur défense au comte, puisqu'elle ne pouvait être plus assurée par les hommes qui y résidaient ; de toute façon, la délégation plus ou moins forcée de la défense aux comtes, par le biais de l'avouerie, fut un phénomène assez général à l'époque.

Ainsi est-on en mesure d'appréhender la façon dont le territoire de la paroisse de Neauphlette, d'abord terre d'hommes libres, donnée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au début du X^e siècle, devint possession comtale pleine et entière, directement tenue du roi, en 1031, après avoir été terre d'avouerie. Bréval n'avait, à cette époque, qu'un statut secondaire, celui d'un simple hameau de cultivateurs, au point de n'être pas même évoqué sous ce nom dans la seconde énumération des lieux formant l'« alleu » de Neauphlette, celle du diplôme de Robert I^{er} en 1031.

Les influences de Mantes, Dreux et Montfort, et l'expansionnisme de l'abbaye de Coulombs

Cinquante ans plus tard, en 1080, Mantes était aux mains du roi, et des lignages de *milites* qui avaient primitivement gravité dans l'orbite des comtes, portant parfois la titulature de vicomtes, s'étaient implantés dans la ville comme dans ses abords sud. Ce fut le cas des Mauvoisin, dont le premier représentant connu, Raoul I^{er}, engendra une famille prolifique qui s'implanta tout autour de Mantes⁹² ; la famille contrôla Rosny-sur-Seine, et, vers le sud et le sud-ouest, elle possédait des droits sur Lommoie, Fontenay-Mauvoisin, Boissy-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Perdreauville, Soindres et bien d'autres villages et hameaux⁹³. Fontenay-Mauvoisin conserve, au lieu-dit le Château-Fondu, les restes d'un site fortifié de fossés qui fut sans doute l'une de leurs résidences

Ce fut également le cas de Hugues Estavel⁹⁴, probable vicomte de Mantes, *miles* proche des Mauvoisin, qui effectua en 1087 avec son compère Raoul II Mauvoisin un raid sur les terres de Pacy et d'Ivry⁹⁵, provoquant indirectement la mort de Guillaume le Conquérant lors de sa contre-attaque qui conduisit à la prise temporaire de Mantes. En 1082, Hugues Estavel fut convoqué à la cour du roi, à la suite d'une plainte déposée, à nouveau, par l'abbé de Saint-Germain, concernant Dammartin-en-Serve. Cette fois, l'abbé vint se plaindre des exactions commises par un certain Henri, vassal de Hugues, à l'encontre des hommes de Dammartin, prétendant détenir les droits d'avouerie sur le village. Hugues vint expliquer sa bonne foi, plaidant qu'il possédait les droits sur cette avouerie du chef de son épouse, et qu'il en avait effectivement inféodé Henri. L'abbé de Saint-Germain obtint gain de cause, le roi obligeant Hugues Estavel à renoncer solennellement à tout droit sur Dammartin, et à laisser l'abbaye jouir librement de ses propres droits, pleins et entiers⁹⁶.

⁹¹ *Polyptyque* 1, t. I, p. 215.

⁹² Sur les Mauvoisin, voir : MOUTIE, 1874-1876, p. 233 et suiv ; *Chartes Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 250 et suiv. On prêtera attention aux rapprochements parfois hasardeux, en tout cas spéculatifs, effectués par J. Depoin, qui sont particulièrement nets dans sa notice sur les Mauvoisin, et le conduisent à formuler comme certitudes de simples spéculations. Voir également CIVEL, 2006, p. 50-52, qui, tout en émettant quelques réserves sur les méthodes employées par J. Depoin, reprend certaines propositions de l'auteur sans qu'on soit bien sûr de leur vérification. Auguste Moutié pratiquait moins l'inter- et l'extrapolation, et sa notice en est d'autant plus claire.

⁹³ Lommoie : donation à l'abbaye de Coulombs de l'*herbergamentum* de Raoul (*Chartes Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 250-252). Ratification, en tant que *capitalis dominus*, de la donation à Saint-Évroult de la moitié des dîmes par Albert de Cravent : *Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 34-35. Boissy-Mauvoisin : voir dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 342, la donation à l'abbaye de Fécamp, au début du XI^e siècle, de la moitié de la terre – en cours d'essartage, par Wigrin et sa femme Aélis ; p. 255, la charte de Raoul IV Mauvoisin, confirmée par son frère Samson archevêque de Reims, renonçant à ses exactions sur la terre de Fécamp. Les seigneurs de Bréval avaient néanmoins un droit de corvée sur le village, comme en témoigne la liste des revenus du roi dans la châtellenie de Bréval au début du XIII^e siècle (*Cartulaire normand*, p. 287-288). Voir aussi la grande charte accordée à Cluny par Guillaume et Manassès Mauvoisin le 1^{er} février 1168 (n. st.) : *Chartes Cluny*, t. V, n° 4228, p. 578.

⁹⁴ Sur Hugues Estavel et son fils Anscher, voir note 930.

⁹⁵ Voir ci-dessus, note 26.

⁹⁶ *Chartes Saint-Germain-des-Prés*, t. I, n° LXIX.

En raison de la proximité géographique entre Dammartin et Richebourg, il est pratiquement certain que cet Henri, placé par Hugues Estavel, n'était autre que Henri de Richebourg, fils de Raimbert de Civry (Civry-la-Forêt, Yvelines), et frère d'Albert de Civry, déjà rencontré plus haut en tant que seigneur de Saint-Georges-Motel, près Dreux⁹⁷, sans doute apparenté à la famille de Châteauneuf, vassal des Montfort pour ses deux châteaux de Richebourg et Civry.

D'autres influences peuvent être décelées durant la seconde moitié du XI^e siècle, en provenance du sud, encore une fois du milieu drouais dont l'expansionnisme fut impressionnant. Ainsi en est-il de Hugues Bardoul, le puissant seigneur de Nogent-le-Roi et par intermittence de Dreux, mentionné comme seigneur éminent à Saint-Illiers-le-Bois, très loin de ses bases drouaises ; ces droits furent transmis à Simon I de Montfort par l'intermédiaire de son épouse Isabelle de Broys, fille de Hugues Bardoul⁹⁸. Le même Simon de Montfort est mentionné, quant à lui, à Mondreville – il est extrêmement vraisemblable qu'il tenait également de son beau-père ses droits sur la localité⁹⁹ ; l'étude de la famille de Mondreville montre par ailleurs que les membres en étaient apparentés à la famille de Châteauneuf au XI^e siècle. Par ailleurs, le prénom générique de Foulques, présent dans cette famille à la fin du XI^e siècle, renvoie aussi à la famille de Marcilly¹⁰⁰.

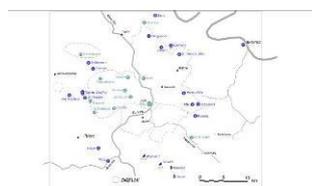


Figure 8

Dans le même secteur, le lieu de Boissets, tenu par les Richebourg, relevait d'un seigneur dominant de moindre importance, mais de même origine : il s'agissait de Simon le Saxon (ou le Sesnes), *miles* de Brézolles, encore un membre de la *familia* des Châteauneuf¹⁰¹. Entre Mondreville et Boissets, Saint-Laurent de Flins relevait d'un certain Roger, fils d'*Odoleus*, *miles* du château de Dreux, que nous n'avons pu identifier¹⁰². À Rouvres, une famille de *milites* liés aux Richebourg existait en 1126-27, et l'on peut penser qu'ils furent à l'origine du don de droits sur l'église du lieu à Couombs¹⁰³.

Cette ligne d'influence drouaise, relayée par les Montfort à la fin du XI^e siècle, se traduit bien dans la carte des implantations monastiques par la série des églises données à l'abbaye nogentaise de Couombs (fig. 8) : la succession d'implantations forme quasiment une ligne de démarcation entre la zone nord-est, totalement sous influence Mantaise, et la zone centrale que nous allons étudier maintenant. Elle se prolonge vers le nord, à Cravent, dont le seigneur était Albert de Cravent¹⁰⁴ ; à Chaignolles, où le seigneur éminent était Gauthier, fils de Nivard de Poissy-Septeuil, qui fut vicomte de Dreux¹⁰⁵, mais Thorold Malet, tenant du lieu, appartenait au milieu de Vernon-Mantes¹⁰⁶. À Blaru, implantation la plus septentrionale de Couombs, le seigneur éminent était Simon I de Neauphle, sans doute de la famille des Poissy-Septeuil, mais le lieu, tenu par la famille éponyme de Vernon, relevait aussi d'Albert de Cravent dont le prénom pourrait suggérer une ascendance chartraine lointaine¹⁰⁷.

Il n'est, en définitive, qu'une seule localité de cette « ligne de démarcation » qui semble avoir échappé à cette influence Drouaise : il s'agit de Tilly, mentionnée explicitement dans l'ancien alleu de Neauphlette de Saint-Germain-des-Prés, qui relevait des seigneurs de Montmorency¹⁰⁸. Il ne s'agissait pas d'une souveraineté théorique, puisque, vers la fin du XI^e siècle, le jeune héritier du fief de Flins dut faire, avec son frère et deux moines de Couombs, le voyage à Montmorency pour faire approuver l'accord passé avec l'abbaye suivant lequel Tilly passait dans le domaine de l'abbaye. La plus proche des possessions de cette famille dans la région se trouvait à Marly-le-Roi (Yvelines), mais

⁹⁷ Annexe 2, n° 1-19.1, p. XX.

⁹⁸ Annexe 2, n° 2-19.1, 2-19.2 (1066), p. XX.

⁹⁹ Annexe 2, n° 2-15.1, p. XX.

¹⁰⁰ Voir notice sur les Mondreville, Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

¹⁰¹ Annexe 2, n° 2-3.2, 2-3.4, p. XX.

¹⁰² Annexe 2, n° 2-21.1, p. XX.

¹⁰³ Annexe 1, n° 1-21, p. XX.

¹⁰⁴ Annexe 2, n° 2-7.2, p. XX.

¹⁰⁵ Annexe 2, n° 2-6.1, p. XX.

¹⁰⁶ Voir notice Annexe 1, n° 1-15, p. XX.

¹⁰⁷ Voir notices Annexe 1, n° 1-15, 1-6, p. XX ; Annexe 2, n° 2-2.1, p. XX.

¹⁰⁸ Annexe 2, n° 2-23.1, p. XX.

elle était bien trop lointaine pour justifier une telle présence ; aussi doit-on plutôt penser que les Montmorency furent, à un moment quelconque, choisis comme avoués par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pour leur domaine de Tilly. Une preuve indirecte en est donnée par la controverse qui opposa en 1080, après la donation, les deux abbayes à propos de leurs droits respectifs sur le lieu, qui avait dû être usurpé, comme tant d'autres ; il est vraisemblable qu'à l'occasion de la mutation, l'abbé de Saint-Germain chercha à récupérer ses droits¹⁰⁹.

L'apparition de la seigneurie de Bréval aux mains des Robert d'Ivry-Bréval

Vers 1080-1090, les localités et églises données à Coulombs firent apparemment l'objet d'une revendication en souveraineté – voire d'une usurpation – par un *miles* du château d'Ivry du nom de Robert. Comme on l'a vu plus haut, ce Robert, fils d'un autre Robert, avait déjà confirmé, sans doute vers 1060-1070, la donation par le *miles* Bernard à l'abbaye Saint-Père de l'église de Nantilly, sur la rive droite de l'Eure, prouvant ainsi qu'il avait des droits sur les terres de l'ancien alleu de Neauphlette¹¹⁰. Or tant à Saint-Illiers-la-Ville, qu'à Mondreville et à Tilly, donnés par les seigneurs du lieu avec le consentement de seigneurs dominants extérieurs, il fallut à l'abbaye de Coulombs négocier durement avec Robert II pour obtenir contre dédommagement une confirmation qu'il n'avait pas donnée. Le cas est particulièrement net à Tilly, où Guillaume de Tilly avait donné l'église et l'hébergement de toute la ville, libre et entier, avec toute la justice et la coutume du lieu, du consentement des Montmorency ; or il fallut obtenir également *a posteriori* de Robert II la vicairie, la coutume de toutes les causes de justice, « qu'il assurait relever de son droit », auxquelles il ajouta l'aître de l'église¹¹¹. On retrouve le même processus à Saint-Illiers et à Mondreville ; apparemment, Robert II usait de tout son pouvoir, obtenant de Coulombs, en échange de ses confirmations, la remise d'un calice d'or qu'il n'hésita pas à mettre en gage auprès des Juifs de Nogent-le-Roi pour obtenir trente livres en numéraire. Sur son lit de mort, vers 1090 au plus tard, il lui fallut céder tous ses droits sur Saint-Illiers-la-Ville pour obtenir que l'abbaye rembourse son emprunt, et lui permette ainsi de partir l'âme en paix¹¹². Pour la confirmation de la donation de Villegats, Robert II obtint une once d'or de l'abbaye¹¹³.

Le territoire contrôlé par Robert II à la fin de sa vie s'étendait entre l'Eure et les localités précitées ; il tenait Bréval, où il avait fondé un prieuré de l'abbaye du Bec à une date inconnue¹¹⁴ ; vers le sud il possédait des droits sur Oulins (Eure-et-Loir, à côté d'Anet)¹¹⁵. Il est probable que son père ou lui-même ont été également à l'origine d'un autre prieuré du Bec, celui-ci à Rouvres (Eure-et-Loir), dans les terres dépendant d'Anet¹¹⁶ : cette fondation fait figure d'exception normande dans une zone totalement acquise aux abbayes méridionales, et Rouvres fit partie du domaine propre des successeurs des deux Robert¹¹⁷. On notera encore, dans la même zone, l'église du Tertre-Saint-Denis, qui appartint au Bec, et dont on n'imagine guère d'autre donateur que les Bréval ou leur entourage proche, car il n'y existait pas de famille de *milites* connue¹¹⁸.

¹⁰⁹ Annexe 2, n° 2-23.2, p. XX.

¹¹⁰ Voir p. 14.

¹¹¹ Annexe 2, n° 2-23.1, p. XX ; 2-15.3, p. XX.

¹¹² Annexe 2, n° 2-15-3, p. XX.

¹¹³ Villegats : Donation de tous ses droits à l'abbaye de Coulombs, peu avant 1093, en échange d'une once d'or et de la reprise de ces biens en fief de l'abbaye (*Histoire Orderic Vital*, t. II p. 469), en confirmation de la donation faite par Onfroy Harenc.

¹¹⁴ La donation de l'église de Bréval et la fondation du prieuré du Bec par Robert II ne sont connues que de façon indirecte, par la charte de confirmation donnée par Simon d'Anet dans la seconde moitié du XII^e siècle, vraisemblablement entre 1150 et 1160 : voir Annexe 3, n° 3-1, p. XX.

¹¹⁵ Oulins : Donation de la terre de Bisart, paroisse d'Oulins, à l'abbaye de Saint-Père : *Cartulaire Saint-Père*, p. 601.

¹¹⁶ L'abbaye du Bec possédait l'église de Rouvres dès avant 1092, comme en témoigne une lettre adressée par l'abbé Thibault de Coulombs à Anselme, où il lui donnait les droits de Coulombs sur l'église et la dîme de Rouvres, et l'autorisait à tenir une chapelle sur l'île Saint-Côme de Mantes qui appartenait à Coulombs : POREE, 1903, p. 403. Acte publié par Ch. Porée dans *Chronique du Bec*, p. 30. Mais cet acte montre également que Coulombs avait quelques droits sur cette église. L'église voisine de Saint-Ouen-Marchefroy (Eure-et-Loir) appartenait également au Bec (« Pouillé du diocèse de Chartres », in *Cartulaire Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 423).

¹¹⁷ La donation de Rouvres, église et ville, fut confirmée en 1167 par Simon d'Anet, arrière-petit-fils de Robert II : voir p. 50.

¹¹⁸ Voir POREE, 1903, p. 357 (charte de confirmation des biens de l'abbaye datée de 1194).

On retrouve ici les limites approximatives de l'ancien alleu de Neauphlette, qui s'étendirent au nord, vraisemblablement dès 1031, jusqu'à Chaignolles (Eure, c^{ne} Chaignes) (fig. 21). Le territoire butait un peu plus au nord sur l'ensemble territorial de Pacy-sur-Eure, situé en Normandie ; il était cantonné à l'est par les territoires Mantais des Mauvoisin, au sud-est par celles des Montfort et de leurs vassaux Richebourg. Vers le sud, sur l'Eure, ils venaient confronter les possessions des Châteauneuf dans la vallée de l'Eure, et plus bas celles des Marcilly.

Les événements relatés plus hauts semblent montrer que les droits de Robert II sur ces territoires furent acquis relativement tardivement dans le XI^e siècle, mais pourtant assez tôt pour empêcher la progression des *milites* de la sphère des Bardoul et Châteauneuf, ou de celle des Mauvoisin et Estavel jusqu'en face d'Ivry et jusqu'à Bréval. La cartographie *a posteriori* semble montrer qu'un véritable bloc tampon se mit en place entre l'Eure et ces zones d'influence française ; et les contestations en souveraineté de Robert II paraissent montrer, quant à elles, que ce *miles* maître du terrain entre Nantilly et Bréval, fit valoir dans les années 1070-1080 d'anciens droits, contestés ou usurpés par d'autres, pour recouvrer la totalité de l'ancien territoire de l'alleu de Neauphlette, en admettant que celui-ci a constitué un bloc juridiquement stable. L'impression est d'autant renforcée que Robert II choisit un monastère normand pour desservir Bréval, Rouvres et le Tertre-Saint-Denis, alors que toute la périphérie choisissait Coulombs.

Robert I et Robert II d'Ivry-Bréval : données factuelles et conjectures

On ne sait quasiment rien de Robert I d'Ivry-Bréval, hormis qu'il eut pour épouse une certaine Auberée, et pour fils Robert II, ce qui résulte de la charte déjà citée de donation de l'église de Nantilly¹¹⁹. Il a été établi de façon à peu près certaine qu'Auberée était la fille illégitime de Hugues, fils de Raoul d'Ivry et évêque de Bayeux ; elle avait eu en dot la terre de Grossœuvre (Eure), qui demeura ensuite dans la famille des Ivry-Bréval¹²⁰. Après la mort de Robert I (vers 1060-65), Auberée épousa en secondes nocces Albert de Cravent, avec lequel elle résida à Pacy-sur-Eure¹²¹.

Dès avant la mort de son père, avant 1065 au plus tard, Robert II avait épousé Hildeburge, fille de Hervé I de Gallardon (v.1037 - v.1090), lui-même probablement fils d'Albert, premier seigneur connu de ce château, qui appartenait à la grande et prolifique famille des Le Riche¹²². Cette union montre que le statut des Ivry-Bréval dépassait dès cette époque celui de simples *milites castri* cantonnés à leur garnison et son environnement proche ; selon toute vraisemblance, ils étaient déjà en possession des droits sur la rive droite de l'Eure, et probablement avaient créé le nouveau chef-lieu de Bréval, avec son prieuré du Bec-Hellouin (fig. 9). Le moine rédacteur de la notice relative à Hildeburge, évoquait Robert II comme ayant été de bonne extraction et bien doté de moyens (*generosus et facultatibus locupletatus*).

Sans doute avaient-ils acquis également un statut dominant au sein des *milites* du château d'Ivry, mais en aucun cas ils n'étaient titulaires des droits seigneuriaux, dont nous avons supposé plus haut

¹¹⁹ J. Depoin, dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 471 n. 924, affirmait péremptoirement que Robert I « est le *Robertus de Evriaco* (rectification qui s'impose pour *Robertus de Luriaco*), l'un des chevaliers d'Aubert III Le Riche, qui souscrit la donation de Brézolles à Saint-Père-en-Vallée (Arch. dép. Eure-et-Loir, H 398 ; Inventaire publié par M. René Merlet, p. 53 [MERLET, 1861, 1897] ; texte différent de celui édité par GUERARD, p. 128) ». Par Aubert III le Riche, Depoin désignait Albert de Brézolles, mais rien n'est plus faux que cette affirmation : l'original de cette charte (Arch. dép. Eure-et-Loir, H 398), que nous avons consultée, mentionne bien *Luriaco*, parfaitement lu par Merlet, localité dont le nom actuel est Luray, commune du canton de Dreux (sur Luray, voir par exemple *Cartulaire Notre-Dame-de-Chartres*, t. III, p. 275 ; *Cartulaire Tiron*, t. II, p. 283).

¹²⁰ Don de l'église de Grossœuvre à l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux par *Albereda* : *Cartulaire Louviers*, p. 62.

¹²¹ Voir notice sur la famille de Cravent, Annexe 1, n° 1-6, p. XX. L'hypothèse des deux mariages d'Auberée a été faite pour la première fois par Joseph Depoin (*Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 471), mais dans le mauvais ordre. Voir aussi POWER, 2004, p. 207 ; BAUDUIN, 2006, p. 210-214, qui propose le bon ordre. Les auteurs du *Complete Peerage*, p. 208, émettent un doute, Auberée étant citée avec son mari Robert I et avec son fils Robert II, alors majeur et marié, dans la charte de l'église de Nantilly, ce qui rend sa seconde maternité, cette fois avec Albert de Cravent, un peu problématique. Ceci est néanmoins dans le champ du possible, Auberée ayant dû être mariée très jeune à Robert I, qui dut décéder alors que son fils était tout juste majeur et marié. Il s'agissait peut-être du second mariage de Robert II : voir note 123.

¹²² Sur Hildeburge de Gallardon, voir la *Vita Hildeburgis*, dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 51-53. Sur les origines de la famille, et le débat relatif à la filiation Albert/Hervé I, voir Annexe 1, n° 1-5.1.1, p. XX. On rappelle ici que Gallardon fut fortifié dans les années 1020 par le vicomte Geoffroy de Châteaudun, comme en témoigne une lettre de l'évêque Fulbert (*RHF*, X, p. 457) ; Albert de Gallardon signa la charte de refondation de Coulombs en 1028, sa signature étant placée juste avant celle du vicomte Geoffroy (*ibid.*, p. 618).

qu'ils étaient exercés par Roger d'Ivry. L'origine de Robert II était pourtant bien ici, à Ivry, comme en témoignent les quelques chartes où il est appelé *Rodbertus de Ibreio*, avec toutes les variantes orthographiques¹²³.

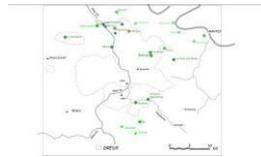


Figure 9

La façon dont ils parvinrent à s'établir en rive droite de l'Eure demeure non élucidée, l'implantation de *milites* aussi clairement liés aux intérêts des ducs de Normandie, ou à tout le moins des *familiæ* normandes, dans des terres d'obédience française étant rares. Dans la micro-région étudiée, on relève un cas similaire, quoique ponctuel, celui de Richard fils Herluin, seigneur de Saint-André, qui possédait la localité de Saint-Illiers-la-Ville, relevant comme on l'a vu de Hugues Bardoul puis de Simon I de Montfort¹²⁴ ; ce cas n'est guère mieux explicable, même si Richard était apparenté aux comtes de Meulan, eux-mêmes largement transfrontaliers, et par ailleurs lié aux milieux Drouais – peut-être doit-on l'expliquer par le résultat d'un mariage.

Quoi qu'il en soit, si l'on revient au mariage de Robert II avec Hildeburge de Gallardon, il est assez tentant de penser qu'il fut arrangé ; peut-être faut-il y voir l'influence de l'abbaye de Coulombs, qui cherchait à pousser son avantage vers le nord. On rappellera que l'abbé de Coulombs fut, à partir de 1063 environ, Robert, frère de Richard fils Herluin qui possédait Saint-Illiers-la-Ville¹²⁵ ; la date est en parfaite concordance avec celle, probable, du mariage de Robert II et d'Hildeburge. Il n'est pas sûr néanmoins que ce mariage ait facilité en quoi que ce soit les relations de Robert II avec l'abbaye de Coulombs, comme on a pu le voir...

Robert II paraît avoir été – comme la plupart de ses contemporains – très sourcilieux sur la question du non-amortissement des biens aumônés aux établissements religieux : on sait que ces donations, même consenties à titre perpétuel, étaient invariablement remises en cause par les héritiers au moment de la succession du donateur. En général, les héritiers reprenaient possession des biens ou droits donnés, surtout s'ils n'avaient pas été présents lors de la donation, jusqu'à obtenir de la part de l'établissement religieux ainsi spolié une compensation ; l'accord monnayé était ensuite pudiquement appelé aumône ou donation, voire tout simplement confirmation. La fréquence du procédé nous vaut aujourd'hui le nombre considérable de donations-confirmations, d'autant que les seigneurs dominants agissaient de la même manière que les héritiers.

On a vu que Robert II agit de la sorte à propos de l'ensemble des églises données à Coulombs par les *milites* dont les terres relevaient de lui ; il fit de même pour certaines des terres faisant partie de l'héritage de son épouse, comme la terre d'Écancourt à Jouy-le-Moutier (Val-d'Oise), qu'une tante d'Hildeburge avait donnée à l'abbaye Saint-Père en 1062. Un texte du cartulaire de Saint-Père relate cette donation, et l'usurpation de la terre que pratiqua, selon le moine Paul, Hildeburge elle-même, aidée par son mari, après le décès de sa tante sans enfants. Robert était qualifié dans ce texte, qui fut

¹²³ Entre 1055 et 1065 : *Rodbertus de Ivrei* (*Actes ducs de Normandie*, n° 210, p. 399-400). Cet acte est assez insolite, car Osbern d'Ectot fit ce don *cum auctoritate Roberti de Ivrei ac sorarum [sic] predicti Osberni*. Ceci semble suggérer, comme l'indique Pierre Bauduin, que ce Robert, qu'il identifie à Robert II, fut le beau-frère d'Osbern (BAUDUIN, 2006, p. 215) ; ce ne pourrait être alors qu'une première épouse de Robert II, morte peu après le mariage.

Entre 1078 et 1090 : *Robertus de Evreio* (Annexe 2, n° 2-15.3, p. XX). Avant 1090 : *Robertus de Ivreio* (Annexe 2, n° 2-3.2, p. XX). H.W.C. Davis mentionne un « Robert de Ivri » comme signataire d'une charte de Guillaume le Conquérant entre 1079 et 1086 (*Regesta Regum-Davis*, n° 230). Comme le supputait BAUDUIN, 2006, p. 215, l'éditeur a commis une erreur de transcription : le texte original donne « R. de Ivreio » qui doit se lire *Rogierius de Ivreio*, et concerne Roger d'Ivry (voir B. THORPE, *Diplomatarium Anglicum Ævi Saxoni*, Londres, 1865, p. 442).

¹²⁴ Voir plus haut, p. 15, et Annexe 1, n° 1-8, p. XX. On pourrait citer la lignée éponyme portant le nom de Pacy, qui eut des droits sur Mondreville ; dans ce cas, la dévolution intervint sans doute du fait d'un mariage entre les Mondreville et les Pacy : voir Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

¹²⁵ MERLET, 1864, p. 13.

écrit dans les années 1070 : *Robertus, miles de castro Ebroico*¹²⁶. Orderic Vital écrivait pourtant à propos de Robert II et de son épouse, qu'ils étaient nobles et pleins de grandeur d'âme (*nobiles et animosi*) ; mais, à vrai-dire, ils ne sont évoqués dans son histoire que par antithèse à leur fils Ascelin.

Nous n'avons pu trouver d'autres traces du personnage, si ce n'est une mention postérieure du cartulaire de Saint-Père, où il apparaît avoir effectué, ou seulement confirmé, le don d'une terre, dite de Bisart, située sur la paroisse d'Oulins (Eure-et-Loir, à l'est d'Anet)¹²⁷. On le trouve également comme témoin lors de la donation de l'église de Boissets par Raoul de Civry à l'abbaye de Coulombs¹²⁸. À la fin de sa vie, au plus tard vers 1090, c'est à l'abbaye Notre-Dame d'Ivry qu'il signa la donation à Coulombs de Mondreville, Saint-Illiers et Tilly¹²⁹.

Les Robert d'Ivry-Bréval et les familles environnantes

On s'est souvent interrogé sur le lien éventuel qui aurait pu exister entre Robert I et Robert II d'une part, Hugues et Roger d'Ivry évoqués plus haut d'autre part. En effet, le fils de Robert II, Ascelin Goël, posséda la terre de Fréneuse qui lui était venue « de l'hérédité de Hugues *Pincerna* », avant de la donner à l'abbaye du Bec¹³⁰ ; un autre indice serait apporté par la mention, en 1172, du fief du *pincernatus*, c'est-à-dire de l'échansonnerie, tenu par Galeran d'Ivry, petit-fils de Robert II, pour lequel il devait le service d'un *miles* au duc-roi¹³¹. Selon toute probabilité, comme le remarquait déjà Mauduit, ce fief du *pincernatus* était une réminiscence de la fonction occupée par Hugues. On ajoutera à ces indices le fait que, à la fin de la vie de Hildeburge, épouse de Robert II, son fils Ascelin donna à Saint-Martin de Pontoise « la dîme des sterlins de ses revenus en Angleterre »¹³². Or les deux Robert d'Ivry-Bréval ne participèrent pas à la Conquête, et ne sont nulle part mentionnés dans le *Domesday Book* ; il est donc probable, ici encore, que ces revenus soient provenus de Hugues ou de Roger d'Ivry.

Pour ténus qu'ils soient, ces indices paraissent convaincants, sans pour autant qu'on soit en mesure d'établir en quoi que ce soit le type de parenté qui exista entre ces deux paires. Le fait que la charte de confirmation du prieuré du Hamel à Bréval se réfère explicitement à Hugues, semblerait suggérer que celui-ci mourut sans héritiers directs, et qu'une partie de son héritage passa aux Ivry-Bréval ; les deux familles cousinaient peut-être.

Une autre suggestion quant aux parentés avait été proposée par Joseph Depoin, qui voyait un cousinage entre la famille de Richard fils d'Herluin, seigneur de Saint-André, et les Robert d'Ivry-Bréval ; sa démonstration, qui visait à expliciter la dévolution au début du XII^e siècle des biens de Richard à Ascelin Goël, fils de Robert II, était totalement fautive¹³³. Nous tenterons de montrer plus loin que cette dévolution ne fut pas strictement héréditaire¹³⁴ ; pour autant, des liens existèrent certainement, ne serait-ce que de voisinage, et sans doute plus – une fois encore, la possession de Saint-Illiers-la-Ville par Richard fils Herluin, dans les terres de rive droite des Robert, ne peut être pure coïncidence.

¹²⁶ *Cartulaire Saint-Père*, p. 184. La terre est appelée *Aiga Curtis* dans le texte. Comme l'indiquait Guérard, il s'agit d'Écancourt, sur la commune de Jouy-le-Moutier, où l'on sait qu'Hildeburge possédait une autre terre sur laquelle elle se retira, et non d'Aincourt (Yvelines), comme le suggère BAUDUIN, 2006, p. 281.

¹²⁷ *Cartulaire Saint-Père*, p. 601.

¹²⁸ Annexe 2, n° 2-3.2, p. XX

¹²⁹ Annexe 2, n° 2-15.3, p. XX.

¹³⁰ Voir Annexe 2-2, p. XX et note 19.

¹³¹ *Registres Philippe Auguste*, p. 270. Il est peu probable que ce fief ait concerné des biens situés à Ivry, de même que celui de Fréneuse qui se situait en Seine-Maritime. On peut se demander si ce fief du *Pincernatus* ne transparait pas, de façon tardive, dans l'aveu de la baronnie d'Ivry en 1456 : en effet, après la liste de toutes les possessions du baron agglomérées autour d'Ivry, l'aveu mentionne trois propriétés totalement disjointes. La première consistait en un demi-fief à Saint-Martin-de-Villequier, dans le pays de Caux ; la seconde en un quart de fief situé à Bliquetot, dans le bailliage de Rouen ; la troisième enfin en un fief situé à Combon, au bailliage d'Évreux (publication de l'aveu dans MAUDUIT, 1891, p. 498-199).

¹³² « *Vita Hildeburgis* », in *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 53.

¹³³ Dans son annexe consacrée à la famille d'Ivry, J. Depoin a fait une incroyable confusion entre Richard fils de Herluin et Richard « de Beaufai » (en fait Beaufou), gendre de Raoul d'Ivry (*Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 471) afin de justifier la parenté entre le premier et Ascelin Goël. La démonstration qui s'ensuit est particulièrement vicieuse, tant elle est présentée avec assurance ; BAUDUIN, 2006, p. 243, la réfute de façon fort heureuse.

¹³⁴ Voir plus loin, p. 34.

Pour terminer, on remarquera l'absence notable de Robert II d'Ivry-Bréval dans les chartes contemporaines relatives à des donations, confirmations, renoncements à usurpation ; nous avons cité celle où il apparaît lors de la donation de l'église de Boissets, mais il n'est cité dans aucune des grandes chartes relatives aux abbayes normandes avoisinantes. Tout se passe comme s'il s'était limité à la fondation du prieuré de Bréval ; peut-être effectua-t-il également des dons à l'abbaye d'Ivry, mais nulle trace n'en a été conservée, alors que l'on sait que sa veuve Hildeburge fonda l'aumônerie accolée à l'abbaye : selon la *Vita Hildeburgis*, cette dernière fonda auprès de l'abbaye d'Ivry une aumônerie destinée à accueillir des pauvres et les pèlerins, et la dota d'un four, sur une propriété lui appartenant ainsi qu'à son fils Goël¹³⁵

Mais cette lacune n'est pas sans traduire un autre fait : les relations des Robert avec les milieux environnants semblent avoir été des plus réduites. Sans doute faut-il être très circonspect, en raison de la disparition de trop de sources. Ainsi, on signalera une fois encore le témoignage de Robert II à un acte relatif à l'église de Boissets ; plus intéressant, on sait par un acte de Coulombs que c'est dans la maison de Robert II, au *castrum* d'Ivry, que Foulques I de Marcilly décéda¹³⁶. On ignore malheureusement tout de la raison du séjour de Foulques, qui était un *miles* de Hugues de Châteauneuf, dans un *castrum* aussi évidemment normand qu'Ivry ; si cette raison était pacifique – la charte ne donne pas de raison d'en douter, ceci aurait pu traduire une certaine proximité entre les Ivry-Bréval et les familles tenant de Châteauneuf et de l'orbite française.

Ivry, Bréval et Anet dans les années 1090

Ainsi, au terme de cette évocation, il est possible de dresser quelques propositions, en les assortissant des réserves liées à leur côté souvent spéculatif.

Le premier constat, qui se dégage de façon très forte, tient à la réalité et à l'impact de la frontière entre France et Normandie au nord d'Anet, constituée par le cours de l'Eure, prolongée par la ligne immatérielle séparant la future châtellenie de Pacy de celle de Bréval. De chaque côté de cette frontière, l'histoire qui se lit est profondément différente, même si certains acteurs de cette histoire se retrouvent de part et d'autre.

Côté normand, l'évolution est profondément et définitivement marquée par deux paramètres très forts : d'une part l'implantation, à la fin du X^e siècle, d'un haut dignitaire à Ivry, Raoul demi-frère du duc Richard I^{er}, pour assurer la garde de cette frontière grâce, en particulier, au château construit en ce lieu ; d'autre part le caractère « rendable » *ad nutum* au duc de toute fortification. Le premier de ces deux paramètres eut pour conséquence d'établir de façon durable dans la région une lignée, celle des descendants de Raoul, constituant d'une certaine façon la strate sociale supérieure : ce furent les Breteuil et, sans doute, les Ivry, voire Herluin et son fils Richard. L'importance de ces personnages dépassait d'ailleurs très largement le cadre purement local ; mais leurs droits, directs ou éminents, couvraient le territoire de Breteuil situé à l'arrière jusqu'à Ivry, et d'Ivry à Pacy.

Le second paramètre détermina vraisemblablement l'évolution de la fortification d'Ivry elle-même, et de son occupation. La révocabilité de la garde de la forteresse frontière eut pour conséquence, au moment de la trahison de Hugues de Bayeux, une dépendance directe de l'autorité ducale, et le maintien d'une garnison de *milites* dont les Ivry-Bréval firent partie, vraisemblablement au sommet de la hiérarchie.

Côté français, l'évolution fut profondément différente ; ici, par un mécanisme d'appropriation qui reste obscur, la lignée des Robert prit le contrôle d'une zone qui correspondait à l'ancien alleu de Neauflette de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il est peu probable que cette prise de pouvoir en rive droite ait pu se faire à l'insu des comtes du Vexin et seigneurs de Mantes, qui avaient la souveraineté du territoire, d'après la charte de 1038 ; peut-être le décès du comte Dreux I en 1035 a-t-il ouvert une période de relative vacance dans ces zones marginales, en majorité couvertes de forêts si l'on en croit les textes mentionnant les essartages qui intervinrent aux XI^e et au XII^e siècle.

Rien de bien nouveau ici ; ce phénomène a été amplement décrit par D. Power dans son analyse des frontières franco-normandes. La particularité réside, en fait, dans la présence d'une famille de *milites*

¹³⁵ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 51.

¹³⁶ Annexe 1, n° 1-16.1, p. XX.

qu'on peut considérer comme soldés côté normand, même si ce terme est caricatural et faux, et dotés de droits seigneuriaux côté français. On ne connaîtra vraisemblablement jamais l'origine de ces deux Robert d'Ivry-Bréval ; furent-ils d'abord *milites* d'Ivry, ou au contraire *milites* dominants côté Bréval ? Leurs premières donations au Bec et à Saint-Évroult montrent, d'une certaine façon, leur attachement culturel aux abbayes normandes, face à l'expansionnisme de l'abbaye de Coulombs, et semblent faire incliner pour la première branche de l'alternative.

Cette implantation en zone française fit, d'une certaine manière, obstacle également à l'expansionnisme des *milites* de l'orbite drouaise ou montfortaine : *de facto* sinon *de jure*, les Robert d'Ivry-Bréval supplantèrent les anciens droits des Hugues Bardoul, Simon I de Montfort, et autres dignitaires du sud-ouest. Pour autant, il n'est pas impossible que dès avant la fin du XI^e siècle, des liens se soient tissés entre les Ivry-Bréval et les Montfort, liens attestés à partir d'Ascelin Goël, le fils de Robert II.

On ne peut assurer que les Robert aient, avant le dernier quart du XI^e siècle, conforté leur pouvoir par la construction d'un château ; mais la fondation par Robert II à Bréval du prieuré du Hamel de l'abbaye du Bec fut la marque d'une prééminence nouvelle de la localité par rapport à la géographie préexistante de l'alleu de Neauphlette. De même, l'anecdote relative à l'affaire de Raoul de Cravent¹³⁷ montre que vers 1080, Bréval jouait le rôle de chef-lieu.

En revanche, la situation de la frontière au sud était moins évidente, en raison de l'existence de la zone d'influence de Dreux et de Nogent-le-Roi. Si nominalement, la rive gauche de l'Eure était en Normandie, elle releva des comtes de Dreux, puis des descendants de Hugues Bardoul, Albert fils Ribaud, Gaston fils Raoul le Barbu. Il ne semble pas que le périmètre des Ivry-Bréval ait, dans les trois premiers quarts du XI^e siècle, se soit étendu jusqu'à cette zone.

¹³⁷ Voir Annexe 2, n° 182, p. XX.

CHAPITRE 2 : LA CONSTITUTION D'UNE SEIGNEURIE DE FRONTIERE PAR ASCELIN GOËL (1090-1120)

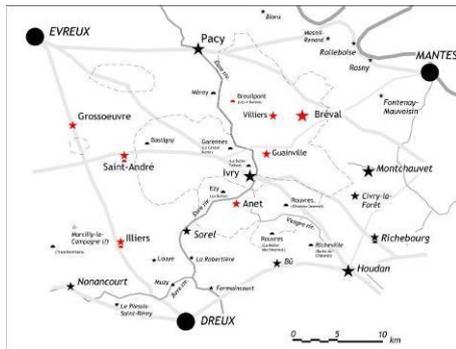


Figure 10

La mort de Guillaume le Conquérant, en 1087, ouvrit une période d'une trentaine d'années durant lesquelles la géographie féodale micro-régionale se modifia profondément. Bien qu'il soit toujours délicat de découper l'histoire en tranches de temps marquées par des événements plus saillants que d'autres, force est de procéder ainsi pour les besoins de la narration. Ainsi distinguera-t-on ici trois chapitres marquants de cette période : la lutte de pouvoir autour d'Ivry-la-Bataille, qui s'ouvrit en 1089 pour ne s'achever que vingt ans plus tard ; la reprise en main du triangle Avre-Eure par les rois anglo-normands, qui s'acheva vers 1112 ; la révolte d'Eustache de Breteuil, en 1119, qui vint clôturer cette période.

Le personnage central dans la région, durant toute cette période, fut Ascelin Goël, dit sur le tard Goël d'Ivry. Robert II d'Ivry-Bréval et son épouse Hildeburge avaient eu au moins trois fils, Ascelin surnommé Goël, Guillaume et Robert¹³⁸. Le deuxième et le troisième n'ont laissé aucune trace dans la documentation ; en revanche, l'aîné a marqué l'histoire régionale, comme on le sait grâce aux récits d'Orderic Vital commentés à l'envi depuis deux siècles. Ascelin dut naître vers 1060 ; il mourut près de soixante ans plus tard, entre 1116 et 1119¹³⁹. Le premier fait d'armes rapporté par Orderic remonte à 1087 : à cette date, Ascelin Goël se lança en avant-garde dans l'expédition punitive décidée par le duc-roi Guillaume contre Mantes, après le raid dévastateur mené par Raoul II Mauvoisin et Hugues Estavel¹⁴⁰. Sans doute Ascelin était-il animé d'un esprit de revanche, car les deux compères avaient mené leur raid sur les « terres de Roger d'Ivry », et avaient dû toucher les intérêts de la famille d'Ivry-Bréval. On sait ce qu'il advint de Guillaume le Conquérant lors des repréailles : blessé à Mantes après la prise de la ville, il mourut quelques jours plus tard, laissant le duché à son aîné Robert Courteuse, et le royaume d'Angleterre à Guillaume le Roux.

La lutte de pouvoir autour d'Ivry et ses conséquences

Les événements de 1088-1092 et les luttes entre Guillaume de Breteuil et Ascelin Goël

Les équilibres toujours fragiles qu'avait maintenus Guillaume le Conquérant volèrent en éclats dès après sa mort. Sur fond de guerres tournantes que se menèrent alors les barons de l'Évrecin, qu'il s'agisse du comte d'Évreux Guillaume, du seigneur de Conches Raoul II de Tosny, et de leurs alliés, la garde du château ducal d'Ivry passa aux mains de Guillaume de Breteuil, seigneur de Pacysur-Eure et de l'honneur de Breteuil, après des tractations qui impliquèrent le duc Robert Courteuse, le comte de Beaumont Roger et son fils Robert I, comte de Meulan¹⁴¹.

Vraisemblablement ceci ne faisait-il pas l'affaire d'Ascelin Goël ; Ascelin s'empara par ruse du château d'Ivry, qu'il remit au duc Robert Courteuse¹⁴². Selon Orderic Vital¹⁴³, un incident mettant en cause

¹³⁸ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 472, publication de la charte de Robert II en faveur de l'abbaye de Coulombs concernant Mondreville, Tilly et Saint-Hilaire : *Godellus, Guillelmus, Robertus, filii ejus*. Il est curieux que l'aîné n'ait pas porté le prénom de Robert, qui fut systématiquement donné aux aînés ; peut-être y eut-il un Robert mort enfant.

¹³⁹ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 473-474. *Complete Peerage*, t. VIII, p. 210. Voir plus loin, p. 38.

¹⁴⁰ Voir note 26.

¹⁴¹ *Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 348 et suiv. Une utile synthèse est donnée par BAUDUIN, 2006, p. 335 et suiv.

¹⁴² Guillaume aurait fait injure à une femme de Pacys, et Guillaume de Breteuil l'aurait convoqué publiquement en plaid de justice.

son jeune frère Guillaume avait mis le feu aux poudres ; mais il est probable que ce ne fut ici qu'un déclencheur. Sans doute Ascelin estimait-il ses droits héréditaires supérieurs à ceux de Guillaume de Breteuil : il était, en effet, l'arrière-petit-fils de Hugues de Bayeux du fait de sa grand-mère Auberée, fille illégitime de ce dernier, alors que Guillaume était, lui, son petit neveu du fait d'Emma, la sœur de Hugues de Bayeux. Peut-être profita-t-il également de la situation difficile dans laquelle se trouvait alors Guillaume de Breteuil, impliqué dans la guerre de l'Évrecin, et fait prisonnier par Raoul II de Tosny.

Guillaume de Breteuil ne put récupérer le château que contre une rançon substantielle versée au duc. Il semble qu'il ait alors chassé d'Ivry Ascelin Goël, et qu'il lui ait retiré le commandement de la place (*presidatum Ibreii*).

Celui-ci parvint à rallier à sa cause Amaury II de Montfort et son demi-frère Richard, ainsi que nombre de chevaliers français ; dans une bataille ouverte, Guillaume de Breteuil fut à nouveau fait prisonnier, ainsi que beaucoup d'autres ; Amaury II y trouva la mort. Guillaume fut alors mis aux fers sans ménagement, habillé de chemises mouillées en plein hiver ; au bout de quelques semaines, une paix fut négociée, par laquelle Guillaume s'engageait à verser une rançon à Ascelin (de 1000 à 1500 livres drouaises), à lui donner sa fille illégitime Isabelle en mariage, et enfin à lui remettre la tour d'Ivry.

Guillaume ne pouvant se satisfaire d'une telle humiliation, reprit la guerre l'année suivante, investit l'abbaye d'Ivry pour faire le siège du château ; mais Ascelin incendia l'abbaye, forçant les assiégeants à décamper. Guillaume put prendre la fuite, mais pas ses compagnons qui durent verser rançon – nouvelle source d'enrichissement pour Ascelin. Enfin, en désespoir de cause, Guillaume de Breteuil fit appel au roi Philippe I^{er} et au duc de Normandie Robert, contre rémunération selon Orderic Vital ; à la fin de l'hiver 1092¹⁴⁴, le siège fut mis devant le château de Bréval, avec le déploiement de machines de guerre conçues par un ingénieur qui participa quelques années plus tard à la prise de Jérusalem. En définitive, Ascelin finit par composer devant une telle force, et consentit à rendre Ivry à Guillaume de Breteuil, qui conserva le château en sa main jusqu'à sa mort en 1103.

La fortification par Ascelin Goël de ses terres françaises

La guerre sans merci des années 1089-1092, suivie de l'éviction d'Ascelin, eut certainement pour conséquence la création, par lui qui n'était plus que seigneur de Bréval, d'un ensemble de fortifications destinées à asseoir son pouvoir en rive droite (fig. 10).

Orderic Vital crédite à plusieurs reprises Ascelin d'avoir construit une puissante fortification à Bréval, dès avant 1092. La tour maîtresse de Bréval est mentionnée dans quelques actes du premier tiers du XII^e siècle ; mais la profonde transformation du site urbain depuis le XVII^e siècle rend malheureusement très difficile la restitution de ce que put être cette fortification redoutable, selon l'historien contemporain¹⁴⁵.

La fortification d'Anet est moins bien documentée, mais les sources font état de l'existence d'un château à Anet aux mains d'Ascelin Goël en 1116. Il est probable que la fortification de ce lieu fut établie pendant l'épisode de 1089-1092, voire juste après, lorsqu'il se trouva de fait évincé d'Ivry, et chercha à faire pièce à Guillaume de Breteuil¹⁴⁶. Comme on l'a vu, les Ivry-Bréval disposaient certainement de droits sur Anet, en tant que partie de l'ancien alleu de Neauphlette ; on maîtrise cependant mal leurs relations avec leurs voisins de Châteauneuf à Sorel, ainsi qu'avec les familles locales, qu'il s'agisse de la famille d'Adeline fille d'Ingenulphe – peut-être la famille de Saussay – ou

¹⁴³ Orderic Vital revient à quatre reprises sur la lutte entre Ascelin Goël et Guillaume de Breteuil (*Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 469-470 ; t. III, p. 332, 332, 412). Ces quatre récits sont à peu près cohérents, si l'on excepte leur détail et la datation précise des événements, ce qui est coutumier chez l'historien.

¹⁴⁴ Comme le remarque l'auteur de la notice du *Complete Peerage*, t. VIII, p. 210, la date finale de 1092 pour le siège est donnée de façon incontestable par une charte de Philippe I^{er} datée de 1092, *quando rex obsideret castrum quod dicitur Breherva[llis]*.

¹⁴⁵ Voir la notice détaillée sur le château p. 105.

¹⁴⁶ En 1116, confirmant la donation faite par sa mère de la terre de Jouy-le-Moutier, Ascelin rappelait que cette donation fut consentie alors que sa mère se trouvait au château d'Anet (*apud Anetum castellum*) (*Cartulaire Notre-Dame de Pontoise*, n° LVII). Il est intéressant de noter que deux enfants assistèrent à la signature de la charte par Hildeburge ; ils étaient à Anet en tant qu'otages, l'un étant Osmond, fils du vidame Robert de Gerberoy (dans le pays de Bray), l'autre Robert, fils de Robert de Buhy (en Vexin français) – mais on ignore de quels accords ils étaient les garants. Il est donc incontestable que le château était bien la propriété d'Ascelin.

encore avec Simon d'Anet. Les Châteauneuf possédaient quelques droits dans le territoire d'Anet, cependant il ne semble pas qu'ils en aient jamais été seigneurs¹⁴⁷.

Ce dernier, qui est mentionné seulement par Orderic Vital, se croisa en 1106 à l'appel de Bohémond de Tarente, prince d'Antioche, lors du mariage de celui-ci avec Constance de France à Chartres ; nombre d'autres chevaliers répondirent à l'appel, parmi lesquels Raoul et Gacelin de Pont-Échanffray, Robert de Maule et Hugues Sans-Avoir. L'année suivante, Simon était avec Bohémond au siège de Durazzo ; c'est la dernière fois qu'il est évoqué par l'historien. Il est pour nous possible que Simon ait été un l'un des sept fils dont Orderic Vital gratifiait Ascelin : en effet, un petit-fils d'Ascelin fut nommé Simon, dans la seconde moitié du XII^e siècle, et il reçut en partage la seigneurie d'Anet, comme on le verra. Il aurait été doté de ce prénom en hommage à son oncle, qui avait dû recevoir en partage la seigneurie d'Anet, suivant la coutume normande¹⁴⁸.

Quoi qu'il en soit, le mode d'implantation du château d'Anet et de son bourg de façon indépendante du noyau villageois originel, que nous étudierons dans la seconde partie, semble montrer que la mainmise d'Ascelin Goël sur la localité s'effectua au détriment de ce noyau originel, pouvant induire une prise de possession par la force sur les tenanciers des droits seigneuriaux préexistants¹⁴⁹.

Entre Bréval et Anet, sur la rive droite de l'Eure, légèrement au nord-est d'Ivry et en visibilité réciproque avec ce dernier, le château de Guainville n'est mentionné en tant que tel que dans la liste des châteaux et forteresses de Philippe Auguste¹⁵⁰. Situé sur le domaine direct des seigneurs de Bréval, il fut élevé complètement à l'écart du village, mentionné quant à lui au milieu du siècle précédent ; la structure du site fossoyé, comme la présence des restes d'une salle à tour, conduisent à attribuer à Ascelin Goël la première fortification du site à motte et basse-cour, qui fut postérieurement entièrement reforcifié à la fin du XII^e siècle.

Une quatrième fortification peut être mise en évidence sur ces terres de Bréval et d'Anet : il s'agit de Villiers-en-Désœuvre, qui appartient aux XI^e et XII^e siècles au domaine non fiefé des Ivry-Bréval. Elle n'est cependant mentionnée qu'en 1510 pour la première fois¹⁵¹. Mais on y trouve les restes d'une tour maîtresse de la fin du XII^e siècle, et le type de fortification fossoyée sur laquelle elle est implantée paraît bien antérieur. Elle contrôlait un chemin descendant de Bréval vers la vallée de l'Eure, menant à Breuilpont qui doit son nom à un ouvrage de franchissement.



Figure 11

C'est justement à Breuilpont (fig. 11) qu'on trouve une cinquième fortification attribuable vraisemblablement à Ascelin Goël¹⁵². Situé en bordure de l'Eure, ce site de bord de plateau, comme Guainville, avait pour objet de contrôler le nord de la châtellenie face aux possessions de Breteuil à Pacy-sur-Eure.

¹⁴⁷ Sur Adeline et la famille de Saussay, voir Annexe 1, n° 1-24, p. XX et Annexe 4, p. XX. LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 60, mentionne – à partir de MERLET, 1864, p. 14, un Mathieu d'Anet, auquel Gaston I de Châteauneuf a confisqué une terre pour en faire don à l'abbaye de Coulombs ; elle en tire la conclusion que Gaston tient Anet, mais elle fait ici erreur. Il s'agit en fait de *Matheus* ou *Mathias de Alneto*, signalé à trois reprises dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 612, 615, 617. Le *Alnetum* en question, qui ne peut être Anet, est Aunay-sous-Crécy, comme en témoigne la donation du moulin de Tréon, localité voisine, dans la charte p. 612. Dans la charte p. 617, Mathieu apparaît comme témoin dans une charte donnée *in curia Hugonis de Castello Novo*, confirmant son appartenance aux vassaux de ce dernier.

¹⁴⁸ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 213-214, 239. Sur Raoul de Pont-Échanffray, beau-frère de Robert Goël, fils d'Ascelin voir *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 351.

¹⁴⁹ Voir plus loin, p. 94.

¹⁵⁰ Voir notice sur le château p. 112.

¹⁵¹ Voir notice sur le château p. 158.

¹⁵² Voir notice sur le château p. 97.

La dévolution du castrum de Saint-André et la fortification de Grossœuvre

Guillaume de Breteuil ne laissait à sa mort en 1103 que deux enfants illégitimes, Eustache de Breteuil et Isabelle, l'épouse d'Ascelin Goël. Eustache revendiqua la succession de tous ses biens comprenant l'honneur de Breteuil, les terres de Pacy, ainsi qu'Ivry, mais deux compétiteurs se présentèrent, le bourguignon Renaud de Grancey, et le breton Guillaume de Gaël, tous deux neveux légitimes de Guillaume. La mort de Guillaume de Gaël laissa Renaud seul compétiteur d'Eustache ; bientôt il reçut le soutien du comte Guillaume d'Évreux, de Raoul II de Tosny époux d'Isabelle de Montfort, d'Amaury III de Montfort son demi-frère, et Ascelin Goël se joignit à ce parti contre son beau-frère Eustache. Ce dernier appela à l'aide Henri I^{er} Beauclerc, qui lui garantit son soutien par de bonnes paroles, et pour preuve lui donna sa fille naturelle Julienne en mariage.

Il est probable que ce soutien royal, même dénué d'actes concrets, compta pour beaucoup dans le rejet que manifesta l'aristocratie normande à l'encontre de Renaud de Grancey, qui finit par abandonner et regagner la Bourgogne. Ascelin n'en continua pas moins ses exactions : il avait, par son mariage avec Isabelle de Breteuil, des droits plus ou moins légitimes sur la succession de Guillaume de Breteuil. L'ensemble de l'Évrecin était alors à nouveau en guerre, cette fois entre le comte d'Évreux et celui de Meulan ; d'après Orderic Vital, il fallut toute l'ingéniosité du comte Robert de Meulan pour négocier une paix entre tous les belligérants, incluant Guillaume d'Évreux, Amaury III de Montfort, Raoul de Tosny, Eustache de Breteuil et Ascelin Goël¹⁵³.

Les termes de cette paix ne sont pas connus. Concernant Ivry proprement dit, la majorité des historiens prend appui sur le fait qu'en 1118, le château était sous la garde d'un châtelain, nommé Raoul Harenc, pour penser que le roi conserva le site sous son autorité directe ; nous verrons plus loin que les faits furent sans doute plus complexes, mais on peut penser qu'en 1103, ce fut bien le cas.

Par ailleurs, nous pensons que c'est à cette occasion qu'Ascelin Goël récupéra la seigneurie de Saint-André. Deux notices du cartulaire de Coulombs mentionnent, en effet, qu'Ascelin fut institué héritier plein et entier des biens de Richard fils Herluin, et que cette dévolution intervint « du don d'Eustache de Breteuil »¹⁵⁴.

Or une donation faite au profit de l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux montre qu'il y avait une relation étroite entre Richard fils d'Herluin, et Guillaume de Breteuil, le père d'Eustache, justement à propos des environs de Saint-André : il s'agit du don de l'église de Paintourville par Robert Malet et son épouse, faits du consentement de Guillaume de Breteuil et de Richard fils d'Herluin¹⁵⁵. Paintourville était situé à quelques kilomètres au nord-ouest de Saint-André, et prit son nom actuel (La Forêt-du-Parc) du parc qu'y possédait au XIII^e siècle Pierre Mauvoisin, seigneur de Saint-André¹⁵⁶. Il est probable que cette mention commune révèle que Richard tenait Saint-André de Guillaume de Breteuil, vraisemblablement du fait de l'honneur de Breteuil – ou de la seigneurie de Pacy, ce qui revient au même.

On peut dès lors faire l'hypothèse que la famille de Richard fils d'Herluin s'éteignit sans héritiers directs, et que ses possessions revinrent, en vertu du droit d'échoite après déshérence, à Eustache de Breteuil lorsque Robert, le second fils, mourut. Par la suite, en vertu de la paix négociée de 1103, Eustache aurait cédé Saint-André à Ascelin Goël, contre l'assurance par Ascelin de laisser Eustache jouir du reste de la succession de Guillaume de Breteuil¹⁵⁷.

Dès lors, Ascelin put joindre Saint-André et sa puissante forteresse à la terre de Grossœuvre qu'il avait reçue probablement en héritage de sa grand-mère Auberée¹⁵⁸. Sans doute fut-il à l'origine de la

¹⁵³ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 186-192.

¹⁵⁴ Annexe 2, n^{os} 2-17.3, 2-17.4, p. XX.

¹⁵⁵ *Cartulaire Louviers*, n^o L : *Post hec, Robertus Malet et uxor ejus Emelina et Gislebertus de Nuille, annuentibus fratribus suis Hainardo et Focardo, voluntate Willelmi de Britolio et Ricardi filii Herbini [sic], ecclesia beate Taurini dederunt ecclesiam Picturiville*. Paintourville, aujourd'hui La Forêt-du-Parc (Eure) : voir CHARPILLON-CARESME, t. II, p. 206-208 ; LE PREVOST, 1864, t. II, p. 120-122, qui donne Herluini.

¹⁵⁶ LE PREVOST, 1864, t. III, p. 66, charte de 1228 réglant un désaccord à propos du parc établi par Raoul.

¹⁵⁷ BAUDUIN, 2006, p. 244-245, se posant la même question relative à la dévolution bizarre de Saint-André, suggérait l'hypothèse d'un « coup de force » d'Ascelin Goël pour récupérer cette succession de la famille de Richard fils Herluin. La paix de 1103 aurait offert une bonne opportunité pour ce coup de force.

¹⁵⁸ Voir p. 26 et n. 120. Sur la fortification de Saint-André, voir p. 155.

fortification qui fut élevée dans ce dernier lieu, dont la première mention remonte seulement à 1137¹⁵⁹. Dès lors, il était maître de deux points stratégiques du sud de l'Évrecin : Saint-André, qui contrôlait le grand axe est-ouest, et Grossœuvre, qui tenait la voie romaine d'Évreux à Dreux, certainement encore en usage au Moyen Âge ; avec ses possessions françaises, il bloquait totalement Ivry, à l'exception du sud-ouest. En une dizaine d'années, il avait su passer du rang d'un *miles* aisé à celui d'un baron influent au plan régional, au point de marier son héritier à l'une des filles du comte de Meulan Galeran I.

La reprise en main du triangle Avre-Eure par le roi Henri I^{er} Beauclerc et l'implantation d'Ascelin Goël à Illiers-l'Évêque

Le verrouillage régional par de nouvelles fortifications



Figure 12

C'est semble-t-il à partir de 1113 qu'Henri I^{er}, roi d'Angleterre, duc de Normandie depuis 1106, s'attela à la reprise en main du triangle Avre-Eure. Alors que Gervais de Châteauneuf-en-Thymerais venait, avec l'aide d'Amaury III de Montfort, de fortifier et de garnir une nouvelle fortification à Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir), plus exactement au Plessis-Saint-Rémy, situé sur la rive droite, le roi arriva avec toute son armée, et Gervais s'enfuit¹⁶⁰ : Henri I^{er} prit le château de Sorel appartenant à Gervais de Châteauneuf, et, selon Orderic Vital, créa deux fortifications, l'une à Nonancourt juste en face de Saint-Rémy, et l'autre à Illiers-l'Évêque, sites qui semble-t-il n'étaient pas fortifiés à l'époque (fig. 12)¹⁶¹.

Peut-être Illiers fut-il alors confisqué à ses tenants, qu'il s'agisse des Châteauneuf¹⁶² ou de vassaux membres de leur *familia*. En tout cas, l'investissement qu'y fit le roi aux dépens du trésor était encore dans les mémoires des officiers royaux à la fin du XII^e siècle, prouvant que cette fortification consista en la construction d'ouvrages maçonnés¹⁶³. Il ne semble pas, en revanche, qu'Henri I^{er} se soit maintenu durablement à Sorel, situé en terre française¹⁶⁴.

Cinq ans après cet épisode, Orderic Vital mentionne Illiers et Nonancourt au titre des fortifications tenues fermement par le roi durant les révoltes qui éclatèrent en 1118-1119¹⁶⁵ ; ceci signifie

¹⁵⁹ Voir notice sur la fortification de Grossœuvre p. 110.

¹⁶⁰ L. Merlet a publié une très intéressante lettre de la comtesse de Blois à Guy ou Garin de Gallardon, qu'elle avait envoyé par devant Amaury III de Montfort, pour obtenir de celui-ci des garanties sur le comportement de son allié Hugues de Crécy par rapport à Milon de Bray, gendre d'Adèle (Hugues finit par l'assassiner en 1118). Dans cette lettre, G. de Gallardon rapporte à la comtesse la fortification du site de Saint-Rémy, ainsi que la fuite de Gervais lorsque « presque toute la Normandie » survint en armée constituée (MERLET, 1855, p. 470, n° XXXV). Une date qui paraît convenir est 1113 ; l'épisode aurait pu être situé également en 1118, au moment de la crise durant laquelle Amaury III luttait contre Henri I^{er} pour s'imposer à Évreux, mais cette même année Hugues assassina Milon.

¹⁶¹ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p.304. Voir ci-dessus p.19 concernant une fortification antérieure hypothétique.

¹⁶² Voir p.19. CHARPILLON-CARESME, II, p.874, et LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, proposaient de voir en Gervais de Châteauneuf l'ancien titulaire d'Illiers, dépossédé par Henri I^{er}, mais continuant par la suite de bénéficier des droits de patronage sur la paroisse voisine de Courdemanche. Il ne s'agit ici que d'une supposition, comme je l'indique en Annexe 1, n° 1-5.5.1, p. XX.

¹⁶³ Annexe 3, n° 3-2, 3-3, p.XX. Sur la fortification d'Illiers, voir notice p.130.

¹⁶⁴ On sait qu'Henri I^{er} projeta un mariage entre sa fille Marie et Hugues II de Châteauneuf, comme en témoigne une lettre d'Yves, évêque de Chartres, lui interdisant pour cause de parenté (*Patrologiæ cursus completus*, t. CLXII, lettre n° 261). Ce projet était antérieur au mariage de Hugues avec Auberée de Meulan, consommé en 1123.

¹⁶⁵ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 346.

probablement qu'il y entretenait une garnison qui tint pour lui durant les conflits. C'est à ce moment qu'il entreprit la fortification de Verneuil-sur-Avre¹⁶⁶.

Avec ces fortifications, le roi verrouillait le sud-est de la Normandie, et l'ensemble des voies d'accès à celle-ci, Verneuil et Nonancourt contrôlant les traversées de l'Avre, alors qu'Illiers, dans l'arrière-pays, bouclait la voie de Dreux à Évreux. En outre, Henri I^{er} semble bien à cette occasion avoir rétabli les évêques d'Évreux – sans doute à leur demande – dans leurs droits éminents sur ce territoire ; la donation de l'ensemble des églises de Nonancourt et de Verneuil à l'évêque Audoin et au chapitre entre 1113 et 1135, avec les droits afférents, en est un indicateur certain¹⁶⁷, de même que les actes postérieurs relatifs à Illiers-l'Évêque, en particulier l'acte de 1157 relatif à la réintégration dans leurs droits du chapitre de Chartres et de l'abbaye de Saint-Père¹⁶⁸.

Ascelin Goël à Illiers-l'Évêque

On sait par la grande charte de Saint-Taurin d'Évreux qu'un Goël d'Ivry fit don de la chapelle construite dans le château (*castellum*) d'Illiers-l'Évêque, des fours de la ville, et de divers autres droits¹⁶⁹. Il s'agissait d'Ascelin Goël, qui, trois ans plus tard, dans la charte de confirmation de la donation par sa mère à Saint-Martin-de-Pontoise, se faisait appeler de la même façon. Ceci implique que le roi, dès la fortification d'Illiers, a aussitôt investi Ascelin du château, et de la seigneurie sur la ville, soumise néanmoins aux droits supérieurs qu'on pourrait appeler souverains, de l'évêque d'Évreux¹⁷⁰.

Il n'est certainement pas une coïncidence que, la même année, Ascelin ait été présent lors de la visite d'Henri I^{er} à Saint-Évroult, au cours de laquelle ce dernier donna une grande charte confirmative à l'abbaye. Le roi était accompagné de ses neveux Thibault et Étienne de Blois, de Roger I, comte de Meulan, du comte de Chester Richard, et de nombreux autres barons ; Orderic Vital, dans son énumération des témoins, cite Ascelin en quatrième position, après le comte de Meulan, le comte de Chester, et Néel d'Aubigny, fidèle des fidèles d'Henri I^{er} ; cet ordre est le même dans la charte originelle, si ce n'est qu'en outre le roi et l'archevêque de Rouen étaient les premiers signataires¹⁷¹.

Ce spectaculaire rapprochement explique vraisemblablement pourquoi Ascelin fut la personne de confiance choisie par le roi pour tenir le nouveau château d'Illiers-l'Évêque ; peut-être avait-il joué un rôle dans la prise du château de Sorel, mais, plus vraisemblablement, sa fidélité probable au roi durant la guerre entre Robert Courteheuse et son frère lui conféra-t-elle ce statut¹⁷². On rappellera que l'un des plus farouches opposants au roi Henri I^{er} fut Robert de Bellême, qui avait contribué à la réussite du siège de Bréval et qui était, selon Orderic Vital, ennemi juré d'Ascelin¹⁷³.

La donation faite par Ascelin Goël à l'abbaye Saint-Taurin de ses dîmes sur les fours de « toute la ville et du château », des moulins, des poissons de l'étang, et du tonlieu ou du péage (*transitus*) s'il venait à être institué, montre que – si l'on excepte l'église d'Illiers, donnée par Avesgaud puis usurpée par les Gouffier, les droits d'Ascelin étaient très étendus, comme si, de fait, la localité avait été relativement dépeuplée. Les donations à des institutions religieuses étant rarement exemptes de contrepartie, on peut penser que les moines de Saint-Taurin furent appelés pour contribuer à la mise en valeur du terroir, sachant que l'usurpation des églises avait, par ailleurs sans doute, exclu les hommes du chapitre de Chartres comme de Saint-Père.

¹⁶⁶ *Histoire Torigni*, t. I, p. 197 : l'historien cite, parmi les châteaux fortifiés *ex integro*, Verneuil et Nonancourt.

¹⁶⁷ Arch. dép. Eure, G 6. Voir LE PREVOST, 1864, t. II, p. 488 (publication de la charte de confirmation du roi Étienne pour Nonancourt) ; III, p. 345 (*idem* pour Verneuil).

¹⁶⁸ Voir ci-dessus, p. 18.

¹⁶⁹ *Cartulaire Louviers*, n° L.

¹⁷⁰ Les chartes de Richard I^{er} investissant Morhier le Drouais et son fils de la seigneurie d'Illiers sont, sur ce plan, parfaitement claires. Voir Annexe 3, n° 3-2, p. XX.

¹⁷¹ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 302. Publication de la charte dans *ibid.*, V, p. 196-199 : le signataire de la charte est *Huellus de Ivreio*, mais Orderic Vital dans le texte donne bien *Goellus*.

¹⁷² Ascelin ne semble pas cependant avoir entretenu de mauvais rapports avec Gervais de Châteauneuf ; celui-ci était parmi les barons qui, en 1089, négocièrent la première paix entre Guillaume de Breteuil et lui-même (*Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 336).

¹⁷³ *Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 415.

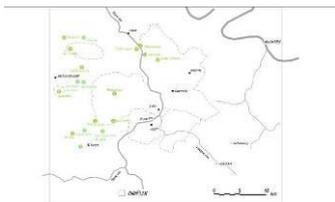


Figure 13

On ne peut manquer, dès lors, de rapprocher cette donation de celle, légèrement antérieure, de l'église de Saint-Laurent-des-Bois à la même abbaye Saint-Taurin, à quelques kilomètres d'Illiers¹⁷⁴. N'y eut-il pas, en l'occurrence, une volonté politique du roi anglo-normand de « coloniser » cette région en la replaçant sous la seigneurie des évêques d'Évreux, en plaçant à sa tête un affidé, et en confiant la mise en valeur à une abbaye évecine, pour faire pièce ainsi à l'expansionnisme chartrain-drouais, et à celui de Coulombs (fig. 13) ? Ceci allait de pair avec la réintégration de l'évêque d'Évreux dans ses droits seigneuriaux, confirmée par les chartes royales de 1192 et 1198 confirmant qu'Illiers était un fief tenu de l'évêque d'Évreux lui-même¹⁷⁵.

Le ressort de la châtelainie d'Illiers

On ne possède, pour déterminer le ressort de la châtelainie d'Illiers, que des confirmations hétérogènes de la seconde moitié du XII^e siècle, dues au petit-fils d'Ascelin, et d'un document très tardif, l'aveu rendu au roi par l'évêque d'Évreux en 1401 (fig. 21)¹⁷⁶. Les actes de la seconde moitié du XII^e siècle montrent qu'Illiers contrôlait bien évidemment les localités toutes proches, hameaux de Pinson, Jersey, du Blanc-Fossé, aujourd'hui sur la commune d'Illiers ; village de Champigny-la-Futelaye, de Courdemanche¹⁷⁷ ; Merville, sur la commune de la Madeleine-de-Nonancourt¹⁷⁸. Mais le ressort de la châtelainie s'étendait bien à l'est, jusqu'à l'Eure : en effet, Croth relevait de cette seigneurie dans le dernier quart du XII^e siècle ; Marcilly-sur-Eure paraît également avoir été sous dépendance d'Illiers, à moins que ce n'ait été d'Anet¹⁷⁹.

L'aveu de 1401 confirme cet état de fait, incluant Croth et le hameau voisin du Buisson, et au sud, sur l'Avre, le Mesnil-sur-l'Étrée ; cependant, il établit clairement que demeurait en dehors de l'emprise d'Illiers, et directement sous emprise des évêques d'Évreux, la base du triangle Avre-Eure, comprenant Marcilly-sur-Eure, Muzy-sur-Eure, Louye.

Cette conception du ressort d'Illiers fut certainement imposée – au moins en théorie – dès l'époque de création de la châtelainie en 1112, confirmant le caractère de contrôle que celle-ci devait avoir sur le terrain afin de rétablir la frontière et d'éviter l'expansionnisme pro-français. Un élément à prendre en compte, dans cette évaluation, est relatif au fait que, dans un acte de 1185 relatif au prieuré de Croth, le petit-fils d'Ascelin, Simon d'Anet, paraît bien avoir agi en tant que détenteur des droits et devoirs des Châteauneuf seigneurs du lieu au XI^e siècle, puisqu'il s'y astreignit à respecter les termes d'une charte accordée par Gaston en 1060 ; ceci pourrait bien être la preuve qu'Ascelin Goël fut subrogé dans des droits seigneuriaux tenus avant 1112 par les Châteauneuf¹⁸⁰.

On ne peut assurer cependant, que cette prise de contrôle ait été effective dès 1112 ; bien plus probablement, c'est de façon progressive que le pouvoir des Ivry-Bréval s'exerça dans les localités frontalières, comme le montre le caractère tardif des interventions de Simon d'Anet, le petit-fils d'Ascelin, à Croth et à Marcilly, voire à Illiers.

Mais la base du triangle de l'Eure où dominait la famille des Rahier de Muzy qui y avait implanté une fortification dès avant 1147, même placée sous souveraineté nominale des évêques d'Évreux et par là des rois-ducs, demeurait néanmoins très sensible à l'influence franco-drouaise : on verra plus loin

¹⁷⁴ Voir ci-dessus, p. 18.

¹⁷⁵ Annexe 3-2 et 3-3, p. XX

¹⁷⁶ Aveu du 18 mars 1400 (v. st.) édité par LE PREVOST, 1864, t. II, p. 279-281.

¹⁷⁷ Pinson : Arch. dép. Eure, H 319, f° XV, n° 26. Jersey, Champigny-la-Futelaye : Arch. dép. Eure, G 122 n° 81, f° 20.

¹⁷⁸ Merville : LE PREVOST, 1864, t. II, p. 358.

¹⁷⁹ Marcilly-sur-Eure : confirmation par Simon d'Anet d'une charte concernant l'abbaye du Breuil-Benoît, du ressort de Marcilly (*Gallia Christiana*, XI, instrumenta, col.142 ; *Xivrey 1847*). Voir Annexe, n° 1-16, p. XX. Croth : différend entre Simon d'Anet et l'abbaye de Marmoutier (1185) (Arch. dép. Eure, H 838).

¹⁸⁰ Voir plus loin, p. 56#.

qu'à la fin du XII^e siècle, Henri II dut prendre le contrôle du château de Louye qui dépendait des Muzy, et Rahier III de Muzy se rallia à la cause française¹⁸¹.

La question du retour d'Ascelin à Ivry et la révolte d'Eustache de Breteuil pendant la crise de 1118-1119

Ainsi Ascelin se trouvait-il, vers la fin de sa vie, dans une position nouvelle, celle de quasi-représentant du pouvoir royal chargé d'assurer la *pax Normannia* dans la zone Avre-Eure. Ce statut est parfaitement mis en évidence par deux lettres que les souverains adressèrent à ses successeurs : la première, à son fils Guillaume Louvel, qui reçut entre 1144 et 1150, au même titre que les prévôts et baillis de Verneuil et Nonancourt, une injonction de Geoffroy Plantagenêt visant à mettre l'évêque d'Évreux en possession de ses dîmes dans les deux ressorts ; la seconde, à son petit-fils Simon d'Anet, au même titre que Gosselin Crespin, Rahier de Muzy et le sénéchal de Nonancourt, de protéger les biens de l'abbaye de l'Estrée¹⁸².

Un retour d'Ascelin Goël à Ivry ?

On a remarqué que la charte de 1113 en faveur de Saint-Évroult fut signée par Ascelin sous le nom de Goël d'Ivry ; c'est également sous ce nom qu'il apparaît dans la grande charte de Saint-Taurin, ainsi que dans la confirmation de la donation de Jouy-le-Moutier en 1116. Il est intéressant de noter qu'Orderic Vital, qui est quasiment le seul à nous informer sur les faits et gestes d'Ascelin, l'appelle exclusivement Ascelin Goël et Goël dans toute son histoire, à l'exception de la mention de la souscription de 1113. Bien que l'indice soit mince, on peut se demander si le retour en faveur d'Ascelin auprès du roi Henri I^{er}, qui conduisit celui-ci à lui confier les clefs d'Illiers et de tout le triangle sud-ouest, ne s'accompagna pas, dès lors, d'une investiture de la châtelainie et du château d'Ivry.

Un autre indice en faveur d'une telle hypothèse est apporté par l'analyse d'une charte du cartulaire disparu de Coulombs, concernant la terre des Tuileries, dans la châtelainie de Saint-André : en effet, cette analyse mentionne que ce fief fut transféré « par la justice de Goël à Ivry en présence de Robert fils de Goël »¹⁸³. Ceci semble bien prouver qu'Ascelin revint à Ivry en qualité de seigneur du lieu, exerçant sa justice, et ce avant sa mort, qui fut postérieure à 1116¹⁸⁴ ; la charte de confirmation par lui de la donation du domaine de Jouy-le-Moutier par sa mère, fut d'ailleurs signée à l'abbaye d'Ivry peu avant cette date¹⁸⁵.

La révolte d'Eustache de Breteuil

Les années 1118-1119 furent une période de profonds troubles en Normandie, tout particulièrement dans les zones frontalières, d'autant qu'un certain nombre de grands feudataires venaient de disparaître, tels le comte Guillaume d'Évreux, ou les Bellême, Robert et Guillaume. L'Évrecin fut une des régions particulièrement touchées par ces troubles, en raison de l'âpreté avec laquelle Amaury III de Montfort chercha à s'imposer à Évreux contre la volonté du roi Henri I^{er} ; souvent en arrière du théâtre des combats, il agita la féodalité normande, et au premier chef, Eustache de Breteuil, contre le roi et le parti légitimiste¹⁸⁶.

Ascelin était-il décédé à la fin 1118, lorsque, selon Orderic Vital, Eustache de Breteuil, maître de l'honneur de Breteuil et de la seigneurie de Pacy, réclama au roi la place d'Ivry comme lui revenant de droit héréditaire, sous peine de faire sécession ? Il n'en existe pas de preuve directe ; cependant, Henri I^{er} avait commis un certain Raoul Harenc, *probissimus miles* selon les termes d'Orderic, à la garde du château à cette période. Ce Raoul appartenait à la famille prolifique des Harenc de l'Évrecin,

¹⁸¹ Sur la famille de Muzy et les attaches de la famille de Muzy, voir POWER, 2006, p. 269-272. Mention du *castrum* de Muzy en 1147 dans une bulle papale de confirmation des biens de l'Estrée, voir LE PREVOST, 1864, t. II, p. 433.

¹⁸² Arch. dép. Eure, G 122, n^{os} 204, f^o 42 ; H 319, f^o 12.

¹⁸³ Annexe 2, n^o 2-9.4, p. XX.

¹⁸⁴ Confirmation par Louis VI de sa donation de Jouy-le-Moutier, entre le 2 avril et le 14 août 1116 : *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n^o LVIII.

¹⁸⁵ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n^{os} LVI, p. 51 ; LVII.

¹⁸⁶ Pour ce chapitre, voir *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 336 et suiv.

qui eut des liens certains avec la famille d'Ivry et le territoire des Ivry-Bréval¹⁸⁷. Le placement de ce capitaine ne constitue pas une preuve définitive, les monarques anglais ayant l'habitude de placer des garnisons dans les forteresses de leurs vassaux qu'ils considéraient comme d'intérêt stratégique dans les périodes sensibles ; cependant, ce fait, joint à la soudaine réclamation en hérédité d'Eustache, rend le décès d'Ascelin quasi certain à cette date¹⁸⁸.

Selon Orderic Vital, le roi répondit à Eustache de façon vaguement positive, en renvoyant néanmoins sa décision à plus tard ; pour garantir l'accord de principe, le roi tint à ce qu'il y ait échange d'otages. Raoul Harenc dut livrer son fils à Eustache, et ce dernier confia deux de ses filles au roi, dont elles étaient les petites-filles par leur mère Julienne, fille illégitime d'Henri I^{er}. Quelle raison poussa Eustache à faire énucléer le fils de Harenc et à envoyer à ce dernier les yeux du malheureux enfant ? Orderic attribue ce fait à l'instigation d'Amaury III de Montfort, qui cherchait l'affrontement par personnes interposées. De fait, ceci déclencha la fureur de Raoul Harenc, puis celle du roi à qui Raoul était venu se plaindre ; Henri I^{er} livra ses deux petites-filles à son chevalier pour qu'il exerce sur elles la loi du talion. À leur tour, elles furent énucléées, et, de plus, Raoul leur fit couper les narines....

La guerre qui s'ensuivit dura toute l'année 1119, le roi de France ne tardant pas à profiter de la situation de son rival Henri I^{er} pour ouvrir des fronts dans le Vexin et sur l'Avre, sans grand succès ; on en retiendra qu'Eustache de Breteuil, battu dans son honneur de Breteuil, ainsi que dans sa seigneurie de Pont-Saint-Pierre, se vit confisquer l'ensemble de ses possessions à l'exception de la seigneurie de Pacy qui demeura dans ses mains, puis celles de son fils Guillaume de Pacy, jusqu'à la mort de ce dernier en 1153¹⁸⁹.

Orderic Vital rapporte qu'au début des événements, Robert Goël, le fils aîné d'Ascelin, se laissa entraîner parmi les factieux, mais qu'il vint promptement à résipiscence sous l'influence de son beau-frère Raoul le Roux, seigneur de Pont-Échanfray ; celui-ci joua un rôle majeur au service d'Henri I^{er} pour combattre les insurgés, et intervint en faveur de Robert Goël auprès du roi. Lors du siège et de l'incendie d'Évreux, à la fin du printemps 1119, Henri I^{er} chargea Robert d'attendre à Ivry la troupe dirigée par Amaury III de Montfort qui s'apprêtait à secourir la ville, pour l'empêcher d'arriver à ses fins ; durant les combats qui s'ensuivirent, Robert Goël reçut la nouvelle de la prise, et, la faisant connaître à Amaury, obligea celui-ci à se replier sur sa seigneurie de Montfort¹⁹⁰. C'est à cette occasion que Robert fut investi par le roi de la garde d'Ivry ; pour garantir qu'il la tiendrait loyalement du roi, il dut donner ses frères en otages.

Quelques mois plus tard, après la défaite de l'armée royale française au bois de Brémule dans le Vexin en août 1119, Louis VI, à l'instigation d'Amaury III de Montfort, lança une offensive dans le sud de l'Évrecin ; à cette occasion, il passa par Ivry, qu'il prit après plusieurs assauts et qu'il incendia, puis parvint jusqu'à Breteuil où il ne rencontra pas l'armée normande. Le roi prit alors la décision d'exercer ses représailles sur Chartres, ville de son ennemi Thibault de Blois ; il s'en fallut de peu que la ville ne soit incendiée elle aussi¹⁹¹.

¹⁸⁷ Raoul Harenc lui-même fut témoin de la donation faite par Guillaume I Louvel, fils d'Ascelin, pour le repos de l'âme de Robert fils de Guillaume (*Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 474), ce qui prouve la proximité avec la famille d'Ivry-Bréval. On trouve également le même Raoul Harenc comme témoin d'une charte de Galeran II de Meulan en faveur de l'abbaye du Bec (*Neustria Pia*, p. 490). On notera qu'il existe, sur la commune de Neuilly (Eure), à quelques kilomètres au nord d'Ivry, un bois appelé Le bois Harang qui renvoie de façon évidente à l'ancienne famille Harenc. Harenc (hareng) est un nom très fréquent dans les chartes de l'Évrecin (voir par exemple *Cartulaire Préaux, passim* ; voir *Histoire Orderic Vital*, t. V, p. 66, n. 1 les remarques d'Auguste Le Prévost sur les Harenc ; voir aussi POWER, 2004, p. 385, n. 101). La grande charte de Saint-Taurin d'Évreux mentionne trois membres de la famille, Richard, Roger, Guillaume, possessionnés à Glisolles et Gaudreville (Eure) entre Conches et Évreux (*Cartulaire Louviers*, p. 63-64). Avant la mort de Robert II d'Ivry, c'est-à-dire avant 1090 environ, un certain Onfroy Harenc donna à Coulombs l'église de Villegats, près de Bréval (*Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 466-469), donation qui fut confirmée et amplifiée par Robert II.

¹⁸⁸ On notera cependant l'existence d'une charte royale de confirmation à Saint-Évroult, datée postérieurement à 1123 du fait qu'elle fut consentie en faveur de l'abbé Garin, dont un Goël d'Ivry fut signataire à Rouen (*Histoire Orderic Vital*, V, p. 202-204). S'il ne s'agissait pas d'Ascelin, il ne pourrait alors s'agir que de son fils Robert Goël, mais ceci paraît curieux, car ce dernier est en général appelé sous ce nom, ou en tant que Robert fils Goël. On pensera plutôt, en l'occurrence, que les noms de signataires de la charte de 1113 furent en partie repris à l'occasion de celle-ci.

¹⁸⁹ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 336-339.

¹⁹⁰ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 350-352.

¹⁹¹ *Histoire Suger*, p. 105.

Le bilan de la vie agitée d'Ascelin Goël d'Ivry

Ainsi, en l'espace de trente ans, Ascelin Goël, par son opiniâtreté, ainsi que par une certaine dose de chance, parvint à agglomérer possessions et droits qui lui donnaient le contrôle d'un ensemble territorial compact, à cheval sur la frontière entre France et Normandie, contrôlant l'ensemble des communications du sud-est de l'Évrecin entre le duché et le royaume (fig. 10).

Durant la majeure partie de sa vie, Ascelin a clairement été un seigneur normand, même si ses possessions de Bréval et d'Anet le rendaient incontournable côté français. Hormis l'épisode des années 1089-1092, où il n'hésita pas, pour atteindre ses objectifs, à rameuter des chevaliers français à sa cause – probablement issus de la sphère des Montfort –, ses références semblent bien avoir été essentiellement normandes et la fin de sa vie fut très ostensiblement celle d'un fidèle du roi-duc Henri I^{er}.

Les hasards de la conservation documentaire le font apparaître comme un homme plutôt autonome, réagissant aux événements extérieurs suivant ses intérêts propres plutôt que suivant des intérêts claniques liés à tel ou tel grand feudataire. Pas plus que son père Robert II, on ne le voit apparaître en tant que témoin au hasard des chartes de donation des grands, français ou normands. L'utilisation du clan Montfort en 1089, époque il appela Amaury II et Richard à sa rescousse, ne fut que très ponctuelle ; il en avait pris ses distances quinze ans plus tard, lorsqu'il fut parvenu à ses fins territoriales.

La réputation que lui fit Orderic Vital, celle d'un brigand guerroyeur vivant de rapines et d'extorsions, ne fut certainement pas usurpée quant à l'aspect guerroyeur : sa mère Hildeburge ne se retira-t-elle pas près de Pontoise, fatiguée des guerres incessantes menées par son fils, comme le rapport la *Vita Hildeburgis* ? Lorsqu'elle signa au château d'Anet la charte de donation du domaine de Jouy, comparurent au moment de l'acte deux enfants qui étaient là en otages pour une raison que l'on ignore malheureusement : l'un était Osmond, fils du vidame Robert de Gerberoy, du Beauvaisis, à la frontière avec le pays de Bray, l'autre Robert, fils de Robert de Buhy dans le Vexin français, à la frontière de l'Epte. Il fait peu de doute qu'ils étaient là pour garantir quelque rançon acquise lors d'un épisode guerrier aux frontières nord-est de la Normandie. Sur ce chapitre des rançons, Ascelin fut certainement un spécialiste, comme on en juge par celles qu'il obtint de son rival Guillaume de Breteuil ; mais c'était la loi de la guerre, et souvent ce qui faisait son attrait pour les *milites* de l'époque.

Quant à la réputation de brigand, en particulier par rapport aux établissements religieux, la documentation manque totalement pour la confirmer ; les mentions de ses générosités éventuelles envers abbayes et couvents ne sont pas moins rares. S'il confirma plusieurs chartes de ses prédécesseurs ou de ses contemporains, ses donations directes sont limitées : il ajouta aux possessions du prieuré du Bec à Bréval, déjà constituées par son père, quelques droits reçus de la succession des *Pincerna* ; dans son domaine propre, il fit apparemment don de la dîme du péage de Nantilly, sur le chemin de rive droite de l'Eure, à l'abbaye de Saint-Père¹⁹². On trouve également de sa part une exemption de droits de passage pour Saint-Évroult à Saint-Illiers-la-Ville¹⁹³.

La descendance et l'entourage d'Ascelin

D'après Orderic Vital, Ascelin eut d'Isabelle de Breteuil sept fils légitimes ; on n'en connaît que trois, Robert Goël, Guillaume Louvel et Roger *Balbus* (Le Bègue)¹⁹⁴. Nous avons vu par ailleurs que, peut-être, un autre fils est identifiable en la personne de Simon I d'Anet, mais ceci est purement conjectural¹⁹⁵. Nous suivrons les trois premiers personnages au chapitre suivant.

¹⁹² *Cartulaire Saint-Père*, p. 605.

¹⁹³ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 466-469.

¹⁹⁴ Robert et Guillaume Louvel : voir note ci-dessus. Guillaume et Robert : *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n° LVII. Robert et Roger : Annexe 2, n° 2-18.1, p. XX. Roger *Balbus*, seigneur de Saint-André, frère de Guillaume Louvel : Annexe 2, n° 2-1.1, p. XX, etc.

¹⁹⁵ Voir plus haut, p. 33.

La seule charte donnée par Ascelin conservée intégralement est celle de la confirmation du don du domaine de Jouy-le-Moutier à Saint-Martin de Pontoise en 1116. C'est également la seule source donnant un aperçu de son entourage proche, alors qu'il était déjà relativement âgé. Le premier signataire était Robert le Roux, fils bâtard d'Ascelin ; on a peu de renseignements sur ce Robert, qui apparaît dans une donation de son demi-frère Guillaume Louvel à l'abbaye de Saint-Père, accompagné par son fils Jean¹⁹⁶. Juste après lui figurait Gauthier d'Épernon, dont il est précisé qu'il était le frère de Robert le Roux, sans que l'on sache s'il était du même père ; il n'avait évidemment rien à voir avec la famille d'Épernon, rameau de celle de Maintenon, son nom attestant seulement qu'il était originaire de la localité.

Le troisième signataire, Ingenuelph de *Salciaco*, pourrait avoir appartenu à la famille de Saussay, près d'Anet, son prénom pouvant le rattacher à l'Ingenuelph, père d'Adeline, donatrice de l'aitre de l'église d'Anet à Saint-Père¹⁹⁷. Juste après lui, Hugues le Roux fut un *miles* qui occupa, dans le premier tiers du XII^e siècle, une place en vue dans la châtellenie de Bréval ; mais on ignore quelles étaient exactement ses possessions, si ce n'est qu'il donna les terrains nécessaires à l'implantation d'un prieuré de Josaphat sur la paroisse de Neauphlette. Il n'est pas exclu qu'il ait appartenu à la famille des Ivry-Bréval, étant nommé dans un acte « Hugues le Roux d'Ivry » ; à tout le moins, il était *miles* d'Ivry¹⁹⁸.

On ignore tout, en revanche, de Goël le Veneur et Rainald de Rouman ; le premier pouvait occuper la fonction de veneur dans la petite cour d'Ascelin, si son surnom n'était pas héréditaire¹⁹⁹, le second provenait peut-être de la petite localité de Roman, près de Dampierre dans l'Eure²⁰⁰. On citera encore Hugues, fils de Hubert fils d'Alme ; celui-ci provenait d'une famille locale de la châtellenie de Bréval, qui détenait des droits sur Flins-Neuve-Église²⁰¹. Enfin, les deux derniers de la liste des signataires, Richard Cresson et Goël de *Trocha*, n'ont pas laissé de traces dans les archives.

Il serait évidemment absurde de tirer quelque conclusion définitive de cette liste, si ce n'est qu'en ce cas particulier, Ascelin était entouré de personnages provenant du cadre local de ses possessions, autour d'Ivry et de Bréval, ce qui est en définitive logique pour une charte signée à l'abbaye d'Ivry.

¹⁹⁶ *Cartulaire Saint-Père*, p. 605.

¹⁹⁷ Voir Annexe 4, n° 4-3, p. XX.

¹⁹⁸ Annexe 1, n° 1-22, p. XX.

¹⁹⁹ Un Hugues le Veneur est mentionné parmi les témoins à une charte de Guillaume I Louvel en faveur de Saint-Père (*Cartulaire Saint-Père*, p. 586).

²⁰⁰ Depoin identifie de façon fantaisiste *Rouman* à Roumare (Seine-Maritime). Sur Roman, voir LE PREVOST, 1864, t. III, p. 24, qui ne cite aucun Rainald de Roman, le premier membre de la famille Grandvilliers, qui possédait Roman, portant le nom éponyme étant un Ingenuelph de Roman, dans la première moitié du XII^e siècle.

²⁰¹ Voir Annexe 1, n° 1-9.1, p. XX.

CHAPITRE 3

LES PARTAGES SUCCESSIFS DES POSSESSIONS D'ASCELIN GOËL

Il est probable qu'Ascelin, suivant la coutume normande, partagea ses possessions entre ses fils, qui durent être dans l'ordre Robert III Goël, Guillaume Louvel et Roger. Robert III décéda dès avant la révolte de 1123-1124 contre Henri I^{er}, puisque son frère Guillaume était en situation d'héritier principal durant cette révolte. Roger reçut, pour sa part, les seigneuries de Saint-André et de Grossœuvre.

La séparation de Saint-André et Grossœuvre

La date exacte à laquelle Roger entra en possession de sa part de l'héritage n'est pas connue. En 1136, il participa à la coalition menée par Roger III de Tosny, seigneur de Conches, contre le nouveau roi Étienne de Blois ; après avoir ravagé les terres de l'Évrecin, Roger de Tosny fut fait prisonnier par le comte de Meulan, Roger de Saint-André évitant la prison car il était parti en avant-garde conduire le butin et les prisonniers vers Conches. Tosny, libéré au bout de six mois par le roi Étienne, reprit les hostilités, soutenant toujours Thibault de Blois, le frère d'Étienne ; Roger le Bègue participa à nouveau à ces troubles, et le roi dut assiéger et prendre Grossœuvre (fig. 14) pour faire cesser l'insurrection²⁰².



Figure 14

Une charte donnée en 1141 en faveur de Coulombs par Rotrou, évêque d'Évreux, montre que Roger spolia l'abbaye de ses revenus des Authieux, dans la circonscription de Saint-André ; lors de la restitution, il précisa que les hommes des Authieux seraient libres de sa justice, sauf les aides et les corvées destinées à faire et réparer les fossés, les clôtures et les palissades du *castrum*²⁰³.

On trouve à nouveau mention de Roger lorsque ses terres, ainsi que celles de son frère aîné Guillaume I Louvel, subirent un raid dévastateur de la part du comte d'Évreux Simon III de Montfort en 1152-53, dans une guerre menée par Montfort contre le comte de Meulan Galeran II ; les récoltes furent brûlées, mais les gens de Montfort se gardèrent de se froter aux châteaux des deux frères²⁰⁴. Il n'est plus mention de lui par la suite.

Il eut un fils, également prénommé Roger II, mentionné dans la liste des vassaux du roi-duc en 1172, comme devant le service d'un *miles* ; ce nombre assez faible doit tenir compte du fait que tant Saint-André que Grossœuvre étaient tenus à l'origine de l'aîné de la fratrie, seigneur d'Ivry²⁰⁵. Roger II était présent auprès de son cousin germain Simon d'Anet en 1189, le jour de l'enterrement du fils de ce dernier, Jean de Bréval²⁰⁶. En 1193-1194, il reçut par ordre du roi Richard 10 livres sur la ferme de Dockings, possession anglaise de son autre cousin germain Guillaume II Louvel ; peut-être fut-ce avec le consentement de ce dernier, en compensation de la perte de ses possessions, qui devaient alors avoir été confisquées par Philippe Auguste²⁰⁷. Les chartes de l'abbaye de la Noë conservent un don de Roger II, consistant dans la somme de 61 sous sur ses revenus de Grossœuvre, pour célébrer

²⁰² *Histoire Orderic Vital*, t. V, p. 89. *Histoire Torigni*, t. I, p. 206-207.

²⁰³ Voir Annexe 2, n° 2-1.1, p. XX.

²⁰⁴ *Histoire Torigni*, t. I, p. 278. POWER, 2004, p. 395-396 sur les raisons de cette guerre.

²⁰⁵ *RHF*, XXIII, p. 695. Voir ci-dessous, note 210 : en 1213, Philippe Auguste donne Saint-André à Pierre Mauvoisin « comme Roger de Saint-André le tenait du seigneur d'Ivry ».

²⁰⁶ Annexe 2, n° 2-19.7, p. XX.

²⁰⁷ En 1194, le roi d'Angleterre donna à Roger de Saint-André 10 livres de revenu prélevées sur la ferme de Dockings appartenant à Guillaume II Louvel, alors administrées par les officiers royaux (cité par POWER, 2004, p. 422 ; détail dans *Roll of the Pipe 1194*, p. 23). POWER, 2004, p. 422 et arbre généalogique p. 507, pense qu'il y eut un Roger II et un Roger III ; cependant, rien ne l'atteste formellement. On rappellera que Simon d'Anet, cousin germain de Roger II, vécut jusqu'en 1192, et que Roger devait être plus jeune.

l'anniversaire de sa mort ; cette charte fut probablement antérieure à la confiscation²⁰⁸. On sait également que son épouse, Héloïse, fit don entre 1180 et 1192 à l'évêché d'Évreux, pour son propre anniversaire, d'une rente de 20 sous assignée sur ses biens dotaux situés à Damville²⁰⁹.

Le roi donna par la suite Saint-André à Pierre Mauvoisin (1213), et Grossœuvre à son panetier Guillaume Poulain (vers 1210)²¹⁰.

Guillaume I Louvel, seigneur d'Ivry, Bréval, Anet, Illiers

La mort probable de Robert III Goël peu après 1123 empêche de savoir quel fut le partage initial entre le puîné Guillaume Louvel et lui-même²¹¹. Ce dernier apparaît dans l'histoire lors de sa participation à la piteuse révolte du comte Galeran II de Meulan contre le roi Henri I^{er} Beauclerc²¹². Dès avant cette date, Guillaume avait épousé Mathilde, l'une des trois filles du comte de Meulan, comme le rapporte Orderic Vital ; Galeran avait pris pour autres gendres Hugues II de Châteauneuf, fils de Gervais I^{er}, et Hugues IV de Montfort-sur-Risle. On réalise par ce mariage l'ascension statutaire de la famille d'Ivry-Bréval : désormais maître d'Ivry et Illiers-l'Évêque en rive gauche, de Bréval et d'Anet en rive droite de l'Eure, Guillaume I Louvel représentait un parti aussi intéressant qu'un Hugues II de Châteauneuf, puissant baron du Thymerais et du Perche.

Guillaume devait être âgé de vingt ans environ lors des événements de 1123-24 ; il mourut entre 1166 et 1170, à un âge avancé pour l'époque²¹³. Selon Orderic Vital, il réchappa de la cuisante défaite qu'essuya la troupe de son beau-père à Bourgtheroulde en 1124, en abandonnant ses armes à un paysan qui l'avait capturé, et en fuyant la queue basse... Cependant, contrairement à Hugues de Montfort-sur-Risle qui passa de longues années dans les geôles anglaises, Guillaume se réconcilia très rapidement avec le roi Henri I^{er}, obtenant d'importants fiefs en Angleterre ; ce fut le premier de la lignée à avoir un pied en France et un pied outre-Manche, où il possédait en particulier le manoir de Minster Lovel, la terre de Dockings ainsi que d'autres biens, et où il séjourna²¹⁴. Il ne défraya pas la chronique normande, semblant avoir avec habileté louvoyé entre révoltes et guerres diverses, prétendants et concurrents aux trônes de Normandie et d'Angleterre²¹⁵ ; tout au plus connaît-on par les historiens médiévaux l'affaire du raid du comte d'Évreux, en 1152-53, mentionnée ci-dessus.

La création de la forteresse royale française de Montchauvet face aux terres de Guillaume Louvel



Figure 15

L'allégeance aux rois anglais ne pouvait cependant laisser indifférents les rois de France, les terres de Guillaume de part et d'autre de la frontière constituant une menace permanente, ainsi qu'un coin anglo-normand dans le Mantois. La création par le roi Louis VI de la ville et du château de

²⁰⁸ BnF, ms lat. 5464, n° 34. POWER, 2004, p. 507, date la charte autour de 1200, ce qui lui fait penser que Roger conserva des droits sur Grossœuvre même après la confiscation, mais nous n'avons pas trouvé l'origine de cette datation précise dans le texte de la charte elle-même.

²⁰⁹ Arch. dép. Eure, G 122, n° 82.

²¹⁰ *Cartulaire normand*, n°s 229, 182.

²¹¹ On ne connaît pas la date de décès de Robert. Dans sa relation des événements de 1123-1124, Orderic Vital mentionne que Guillaume Louvel lui succéda *adeptus cum toto patrimonio arcem de Ibreio* ; si l'on admet qu'il coïncide avec le Goël d'Ivry de la grande charte de Saint-Évroult, il vivait encore en 1123. À partir de 1124, Orderic Vital n'évoque plus que Guillaume Louvel ; cependant, il ne lui donne aucun titre, de telle sorte qu'il n'y a pas d'exclusive. Aussi la date précise fixée généralement en 1123 doit-elle être considérée comme un *terminus a quo*.

²¹² *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 455-460.

²¹³ Voir *Complete Peerage*, t. VIII, p. 211-212.

²¹⁴ *Ibidem*, p. 211, note (f).

²¹⁵ Le seul acte où il apparaît dans l'entourage des souverains est la charte communale de Rouen accordée par Henri II d'Angleterre en 1150-1151, à laquelle il souscrivit (*Actes Henri II*, t. I, p. 20).

Montchauvet (Yvelines) (fig. 15) sur les terres de l'abbaye de Saint-Germain, dès avant 1130, fut peut-être une réaction face à cette puissance désormais bien établie²¹⁶ ; en effet, Montchauvet pouvait assurer un contrôle des marges sud-est, devenant une place de frontière... bien en-deçà de la frontière elle-même ! Mais Louis VI se trouvait ici à égalité de droits avec Amaury III de Montfort, seigneur de Montfort et nouvellement installé au comté d'Évreux malgré la volonté d'Henri I^{er} ; il avait lui aussi intérêt à placer un jalon de ce côté, pour prendre en tenailles les possessions d'un fidèle du roi anglais. Curieuse alliance que celle-là, puisque la charte de commune prévoyait l'hypothèse où les deux coseigneurs se feraient la guerre, garantissant la paix aux habitants s'ils demeuraient neutres...

Les domaines de Guillaume I Louvel

Les actes concernant Guillaume montrent, à l'évidence, qu'il se trouvait à la tête des quatre châtellenies d'Anet, Bréval, Illiers et Ivry – encore que ce nom de châtellenie n'existât pas à l'époque. L'essentiel d'entre eux concerne néanmoins Bréval et ses dépendances ; aussi faut-il parfois user de preuves indirectes. Ainsi, le mandement qu'il reçut entre 1140 et 1150 de Geoffroy Plantagenêt, duc de Normandie, lui ordonnant, ainsi qu'à ses baillis et prévôts de Verneuil et de Nonancourt, de mettre l'évêque d'Évreux en possession de ses dîmes, visait-il sa qualité de châtelain d'Illiers-l'Évêque, comme on l'a vu plus haut²¹⁷.

Aucun acte de Guillaume concernant directement Anet n'a été non plus conservé ; cependant, les deux actes concernant certaines terres situées à Oulins et au moulin d'Ézy, dans le territoire de cette châtellenie, confirment, malheureusement *a minima*, qu'il en était seigneur²¹⁸.

Sur le territoire de Bréval, un acte en faveur de l'abbaye d'Ivry, daté de 1142, mentionne la donation d'une maison à Villiers-en-Désœuvre avec le droit de cens et de champart, et d'une autre à Saint-Illiers-le-Bois²¹⁹. Plus au sud, entre Bréval, Anet et Ivry, le village de la Chaussée-d'Ivry fit l'objet d'un acte très intéressant, car il montre que la zone était en pleine croissance. Guillaume, qualifié de *Ebriaci castri dominus*, avait fait construire quatre moulins à Ézy-sur-Eure, en amont de ceux qui appartenaient d'antiquité aux moines de Saint-Père ; pour les dédommager, il dut leur céder une impressionnante série de droits. Ils reçurent d'abord la dîme des moulins qui venaient d'être bâtis, ainsi que de ceux qu'il avait construits au bout de la chaussée qui a donné son nom au village²²⁰ : la dîme du cens, du tonlieu et du fournage et celle du bourg construit à la Chaussée-d'Ivry ; la dîme de tous les revenus des terres cultivées (*agricultura*) gagnées ou à gagner sur la forêt située au-dessus de la Chaussée. À cela fut ajoutée la confirmation de la dîme du péage de Nantilly, donnée par son père Goël, en y ajoutant qu'elle serait perçue une semaine sur dix par un receveur nommé par l'abbaye – les moines de Saint-Père n'avaient qu'une confiance limitée dans les receveurs de Guillaume...–, et la liberté de mouline aux moulins de la Chaussée, sans redevance de moule. Enfin, la charte mentionnait que, si les revenus de Guillaume s'accroissaient dans le bourg, dans la forêt ou sur la rive droite de l'Eure, si de nouveaux fours ou moulins étaient construits, ou encore des terres étaient essartées, leur dîme serait augmentée en proportion²²¹.

Ce document, signé par Mathilde de Meulan, et quatre des enfants du couple, doit être antérieur au milieu du XII^e siècle, voire datable des années 1140 environ, puisqu'on a vu qu'ils étaient mariés dès avant 1123 ; Robert le Roux, bâtard d'Ascelin, y était avec son fils Jean, et l'on y voit apparaître un Richard, prévôt, peut-être assimilable à Richard, préfet de Guainville, mentionné dans un autre acte

²¹⁶ *Actes Louis VI*, t. II, n° 257 (1118-1127). Voir texte de la charte dans RHEIN, 1910, p. 300-302. Charte d'accord avec l'abbé de Saint-Germain sous Louis VII, en 1167, basée sur les témoignages de deux habitants ayant assisté à la fondation : *Chartes Saint-Germain-des-Prés*, t. I, n° CXXXIX, p. 205-206.

²¹⁷ Arch. dép. Eure, G 122, n° 204, f° 42.

²¹⁸ *Cartulaire Saint-Père*, p. 569, p. 601. Le second de ces actes est particulièrement intéressant par la liste des personnages qui témoignèrent, dont Auchier et Hermier d'Anet ; certains historiens ont fait de ces deux bourgeois des seigneurs d'Anet...

²¹⁹ MAUDUIT, 1891, p. 88 (transcription partielle) ; *Arch. dép. Eure*, H 424 ; *Arch. dép. Yvelines*, E 2423. Curieusement, l'acte qui globalise cette donation mentionne la confirmation de la donation de la maison de l'aumônerie par Hildeburge sa mère, alors qu'elle était sa grand-mère.

²²⁰ On rappellera ici que le terme de chaussée (*calceia*, *calciata*) désignait au Moyen Âge un ouvrage en remblai franchissant le cours mineur d'une rivière ; il était en général percé afin de permettre l'écoulement des bras du cours d'eau. En aucun cas ce terme ne doit servir pour identifier une voie romaine.

²²¹ *Cartulaire Saint-Père*, p. 605.

concernant Oulins²²². Le village de Guainville se trouvait justement dans cette zone en développement située au-dessus de la Chaussée-d'Ivry, et devait être concerné.

Ses donations aux établissements religieux furent assez peu nombreuses, au moins celles dont on a conservé la trace : on a cité plus haut celles qu'il fit à l'abbaye d'Ivry et à celle de Saint-Père. On y ajoutera l'aumône de trois muids de froment sur les moulins d'Ivry, faite au profit de l'abbaye de Hautes-Bruyères à Acquigny (Eure), confirmée entre 1152 et 1162 par Henri II ; la dîme sur ces mêmes moulins avait été aumônée à l'abbaye d'Ivry par l'acte précité de 1142²²³. À une date non connue, vraisemblablement après 1150, il fit don à l'abbaye de l'Estrée, à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure) au nord de Dreux, de droits d'usage dans la forêt d'Ivry, du consentement de son épouse et de son fils Galeran²²⁴. Il semble que Guillaume ait été assez libéral sur les droits d'usage dans ses forêts : une enquête faite du temps de Philippe Auguste sur les droits en forêt de Bréval indiquait que, de son temps, les chevaliers, les prêtres et les clercs avaient le droit d'y prélever le bois mort, ce qui n'était plus le cas du temps de son fils²²⁵.

Enfin, au titre de ces donations au profit des établissements religieux, on mentionnera la donation des dîmes de Bretagnolles (Eure) au prieuré d'Abbecourt de l'abbaye de Hautes-Bruyères, à Orgeval (Yvelines)²²⁶. Bretagnolles, localité située au nord-ouest d'Ivry dépendait de Pacy-sur-Eure sous Philippe Auguste, et non de l'une des quatre châtellenies familiales (carte n° 4) ; l'église en était sous le patronage d'Abbecourt jusqu'au XIII^e siècle, ce qui tend à prouver que Guillaume Louvel ou un de ses prédécesseurs donna l'église, outre les dîmes, à l'abbaye de Hautes-Bruyères.

Bréval, ses prieurés et ses chevaliers

Le terroir de Bréval se modifia de façon importante sous Guillaume Louvel. En 1123, Hugues le Roux²²⁷, que nous avons évoqué plus haut, donna à l'abbaye chartraine de Notre-Dame de Josaphat sa terre de la Brosse-Rambourg, donation que les moines prirent la peine de faire confirmer et amortir par le roi lui-même ; quelques années plus tard, il fonda solennellement un prieuré sur cette terre où se trouvait une chapelle dédiée plus tard à saint Blaise, dans la paroisse de Neauphlette dont il donna également la dîme²²⁸.



Figure 16

À la même époque exactement, un autre *miles* de la châtellenie de Bréval, Guillaume de Saint-Chéron²²⁹, originaire du village de Saint-Chéron situé au nord-ouest du chef-lieu, donna à l'abbaye de Tiron la terre qu'il possédait en fief aux lieux-dits de Manchout (*Mancheiolum*)²³⁰ et de Courtoisie (*Curtesia*)²³¹ ; il tenait ce fief des fils de Roger de *Limeth*, sans doute Limetz-la-ville (Yvelines), dont on peut penser qu'il fut un *miles* du château de Bréval. L'acte fut passé dans la tour de Bréval, en présence de Raoul Grasse-Langue et Robert, son frère²³² ; Eudes de Saussay²³³ (Eure-et-Loir/ ch. d'Anet) ; Guy de Rouvres²³⁴ (Eure-et-Loir/ ch. d'Anet) et Gauthier son fils ; Robert des Loges (ferme,

²²² *Ibidem*, p. 601. Sur le terme de « préfet », assez rare, voir LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2006-1, p.104 et n. 16, qui trouve le même terme à Breteuil en 1168-1190.

²²³ *Actes Henri II*, t. I, p. 347.

²²⁴ Arch. dép. Eure, H 319, f° 11.

²²⁵ *Registres Philippe Auguste*, p. 139.

²²⁶ *Chartes Abbecourt*, n° 38. On en a la trace par la confirmation d'une donation postérieure, de 1217, mais l'acte de Guillaume Louvel ne pouvait concerner que le prieuré d'Abbecourt en possession de l'abbaye de Hautes-Bruyères jusqu'en 1184, puisque l'abbaye de Prémontrés d'Abbecourt ne fut fondée qu'en 1184 par Gasce V de Poissy.

²²⁷ Annexe 1, n° 1-22, p. XX.

²²⁸ *Cartulaire Josaphat*, n° VII, XCIX. Il s'agit de la ferme de Saint-Blaise, sur la commune de Neauphlette.

²²⁹ Voir Annexe 1, n° 1-23, p. XX.

²³⁰ Voir Cadastre napoléonien de 1829, Arch. dép. Yvelines, 39/84/2/05, feuille C1, lieu-dit La Fontaine-Menoult.

²³¹ *Cartulaire Tiron*, n° CLXCV.

²³² Voir notice en Annexe 1, n° 1-11, p. XX.

²³³ Voir Annexe 1, n° 1-24, p. XX.

²³⁴ Voir Annexe 1, n° 1-21, p. XX.

c^{ne} Bréval) ; Philippe de Marcilly²³⁵ (Marcilly-sur-Eure/ ch. d'Illiers) ; Foulques de Fains (Eure/ ch. de Pacy) ; Guillaume de Lorey (village, c^{ne} Breuilpont). L'ensemble de ces personnages constituait un florilège des *milites* établis dans les châtelainies dépendant de Guillaume Louvel, seul Foulques de Fains dépendant d'une châtelainie autre ; y manquait cependant un représentant de la famille de Mondreville pour que la liste soit complète.

Après la mort de Guillaume, l'acte fut confirmé par son héritier Raoul de Saint-Chéron (Eure, c^{ne} Breuilpont/ ch. Bréval), accompagné par son fils Bernard et une fille, contre versement de quatre livres sonnantes et trébuchantes, en présence à nouveau de Raoul Grasse Langue, Hugues Le Roux, Gauthier de Villiers-en-Désœuvre (ch. Bréval), et Hugues et Guiard de Ponz (?)²³⁶. Ce prieuré subsiste, dans sa localisation, à la ferme de Thiron, au nord-est de la commune de Bréval (fig. 16)²³⁷.

Il ne fait aucun doute que ces fondations de prieurés ruraux avaient pour but de mettre en valeur les terres essartées, voire d'essarter des portions de forêt du massif de la forêt de Diane ; de même que la charte précitée de Guillaume I Louvel, elles montrent le dynamisme avec lequel se pratiquaient alors les défrichements, même s'ils avaient été commencés au siècle précédent déjà avec vigueur.

La question des fiefs excentrés : Croisilles, Broué et Marolles (Eure-et-Loir)

De façon assez surprenante, Guillaume I Louvel a détenu les droits éminents sur deux zones sortant totalement du cadre de ses possessions centrées autour de la région située au nord de Dreux : Croisilles, Broué et Marolles.

Croisilles est un village placé en rive droite de l'Eure, entre Nogent-le-Roi et Dreux ; une donation faite à Coulombs par les seigneurs directs, s'effectua du consentement de Guillaume Louvel en tant que seigneur dominant²³⁸. Cette localité était rattachée administrativement à la châtelainie d'Anet sous Philippe Auguste, ce qui semble montrer que les droits sur Croisilles étaient liés à la possession d'Anet²³⁹. Sous Guillaume, la terre était tenue par la famille de Montpinçon (Yvelines, c^{ne} Millemont), qui apparaît à plusieurs reprises dans le Drouais et la région de Brézolles au début du XII^e siècle, mais aussi sur la vallée de l'Eure à Saint-Georges-Motel²⁴⁰.

Broué et Marolles (c^{ne} Broué) se trouvent à l'est de Dreux, sur le chemin moderne de Houdan. Elles appartenaient à la fin du XI^e siècle et au XII^e siècle à la famille d'Illou (Eure, c^{ne} Dampierre-sur-Avre), établie à l'ouest de Dreux, sur le cours de l'Avre entre Tillières et Nonancourt, dans une zone frontalière extrêmement sensible, ainsi que dans les franges sud de la châtelainie d'Illiers appartenant aux Ivry-Bréval ; mais la famille était également largement possessionnée dans la seigneurie de Montfort²⁴¹. On apprend par le don que fit Raoul I d'Illou à Coulombs de l'église de Marolles que ce don nécessita l'approbation de Guillaume (Louvel), seigneur féodal²⁴² ; par ailleurs, les registres de Philippe Auguste confirment que Marolles dépendait effectivement de la châtelainie d'Anet²⁴³. On sait enfin que le Simon d'Anet, fils de Guillaume Louvel, intervint entre 1182 et 1192 comme arbitre dans un différend entre les moines de Coulombs et les chanoines de Meung-sur-Loire (Loiret), qui se partageaient en indivis Marolles et Broué depuis le début du XII^e siècle²⁴⁴.

Comment les Ivry-Bréval se retrouvèrent-ils en possession de ces droits ? On en est malheureusement réduit aux conjectures. L'une d'entre elles pourrait être qu'ils soient issus de la dot d'Hildeburge de Gallardon, épouse de Robert II ; mais rien ne vient appuyer ce raisonnement. Une autre hypothèse pourrait être qu'ils soient issus de la subrogation d'Ascelin Goël dans les droits des Châteauneuf à Croth, intervenue probablement en 1112. En effet, on notera que, dans la fondation originelle du prieuré de Marmoutier à Croth, Gaston de Châteauneuf donna aux moines des droits

²³⁵ Voir Annexe 1, n° 1-16, p. XX.

²³⁶ *Cartulaire Tiron*, n° CCXXIV. On trouve, en 1187, un Richard de Pont (*Pour ?*) en tant que témoin d'une charte de Jean de Bréval ; voir Annexe 2, n° 2-6.3, p. XX.

²³⁷ La chapelle, sans doute romane, a été récemment transformée en habitation.

²³⁸ Voir Annexe 2, n° 2-8.3, p. XX.

²³⁹ *RHF*, XXIII, p. 627 : *Ricardus de Croissilles tenet omne illud quod habet apud Croissilles in feodo et dominico.*

²⁴⁰ Voir note 1073.

²⁴¹ Voir la notice sur la famille d'Illou

²⁴² Annexe 2, n° 2-5.2, p. XX.

²⁴³ *RHF*, XXIII, p. 627 : *Simon de Yllou tenet feodum de Matroles, unde debet roncinnum exercitus et roncinnum servicii.*

²⁴⁴ MOREAU, 1902, p. 67.

situés dans le sud du Drouais, à Faverolles (Eure-et-Loir, proche de Croisilles), et autour du Boullay-les-Deux-Églises (Eure-et-Loir)²⁴⁵.

Le second partage des possessions d'Ascelin Goël : Ivry seigneurie indépendante

Guillaume I Louvel et Mathilde avaient eu huit enfants. Le premier reçut le prénom coutumier pour les aînés, Robert, alors que le second reçut le prénom de son grand-père le comte de Meulan. Tous deux sont mentionnés, ainsi qu'Élisabeth/Isabelle et Héliende, dans l'acte relatif à la Chaussée-d'Ivry cité plus haut²⁴⁶. On connaissait jusqu'à présent trois autres enfants : Goël, qui fut clerc, Auberée et Guillaume II Louvel²⁴⁷. Une charte retrouvée aux Archives départementales des Yvelines nous a permis d'identifier le huitième, Simon d'Anet ; il était jusque là considéré comme un descendant du Simon d'Anet mentionné au début du XI^e siècle, ce qui posait d'insolubles problèmes de compréhension des relations familiales²⁴⁸.

L'ordre exact des enfants n'est connu que pour les quatre premiers (Robert, Galeran, Elisabeth, Héliende) ; il est probable que Simon fut le troisième fils – donc le cinquième enfant, puisqu'il bénéficia du partage des terres de son père, contrairement à Goël, clerc. Élisabeth épousa Richard I de Néhou, seigneur de Vernon²⁴⁹. On sait par ailleurs qu'Auberée d'Ivry vivait encore en 1209, et que Guillaume II Louvel décéda en 1213, il semble donc qu'ils aient été les benjamins de la famille²⁵⁰.

Le fils aîné, Robert, décéda avant son père, vraisemblablement dès avant les années 1150, car il n'apparaît pas dans la documentation conservée de la seconde moitié du XII^e siècle ; c'est pour la célébration de son anniversaire que ses parents Guillaume et Mathilde firent donation à l'église de Gournay-sur-Marne de la coutume (*consuetudo*) sur la totalité de leurs biens propres, en présence de Galeran II de Meulan, leur beau-père et père seigneur de Gournay-sur-Marne, de Rotrou, évêque d'Évreux (1139-1165), et d'autres, dont Raoul Harenc, le châtelain d'Ivry en 1118-1119 ; vraisemblablement cette donation ne concernait-elle que les revenus provenant de l'héritage de Mathilde dans les possessions meulanaises de Gournay²⁵¹.

Suivant la tradition familiale déjà présente aux générations précédentes, les possessions de Guillaume I Louvel furent partagées entre ses fils. Il réserva la châtelainie d'Ivry à son aîné Galeran ; dès avant 1155, il donna à Simon les deux châtelainies d'Anet et de Bréval, ainsi qu'Illiers-l'Évêque, en conservant cependant la seigneurie éminente. Enfin c'est de concert avec son fils aîné Galeran qu'il décida de donner au benjamin Guillaume II Louvel les possessions familiales anglaises, au moins en partie²⁵².

Ce partage entre Ivry d'une part, et d'autre part Bréval, Anet et Illiers pourrait sembler déséquilibré ; cependant, il est probable que les revenus de la châtelainie Ivry, qui comprenait la ville d'Ivry, Ézy, ainsi que la forêt d'Ivry, étaient équivalents, voire supérieurs à ceux des trois autres châtelainies réunies, faute de quoi l'on ne comprendrait pas la répartition.

²⁴⁵ Voir note 661. Les localités étaient, outre Faverolles, Paincuit (cⁿe Le Boullay-les-Deux-Églises), et Neuville-la-Mare, commune limitrophe.

²⁴⁶ *Cartulaire Saint-Père*, p. 605.

²⁴⁷ J. DEPOIN, dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 474-475, donne ces sept enfants de façon correcte.

²⁴⁸ La charte donnée par Simon d'Anet en 1189 le jour de l'enterrement de son fils Jean mentionne comme témoin Guillaume Louvel, son frère (voir Annexe 2, n° 2-19.7, p. XX). Voir POWER, 2004, en particulier p. 207 et p. 483, où l'arbre généalogique est faussé par cette impossibilité de connecter Simon à la famille d'Ivry-Bréval sans l'apport de la charte de 1189.

²⁴⁹ Sur le mariage d'Élisabeth-Isabelle, voir l'acte de 1189 où Richard de Vernon est intitulé beau-frère de Simon d'Anet (Annexe 2, n° 2-19.7, p. XX). Plus généralement sur la famille de Vernon, voir POWER, 2004, en particulier p. 526-527.

²⁵⁰ Pour Auberée d'Ivry, sœur de Simon d'Anet, acte de 1209 où elle donne à Notre-Dame d'Ivry 50 sous sur le péage de Saint-Illiers-la-Ville (Arch. dép. Eure, H 431) ; dans un acte confirmé par Philippe Auguste avant 1211, elle est intitulée tante de Robert IV d'Ivry, fils de Galeran (*Actes Philippe-Auguste Delisle*, n° 1306). Pour la date de la mort de Guillaume II Louvel, voir *Complete Peerage*, t. VIII, p. 214.

²⁵¹ *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 474, n. 936.

²⁵² *Complete Peerage*, t. VIII, p. 212, note (i) : charte de Galeran d'Ivry mandant à ses hommes de Dockings de considérer Guillaume comme leur seigneur, de la même façon qu'ils le faisaient pour son père et pour lui-même, *quia pater meus et ego dedimus ei terram illam in partem*.

On suivra ci-dessous les destinées des trois fils laïcs ; on ne sait rien de celle de Goël, le cleric. Élisabeth/Isabelle épousa Richard de Vernon, seigneur de Nehou, important seigneur normand, dont elle eut au moins deux fils : Richard II, bien connu des historiens, et Baudouin, qui assista aux funérailles de son cousin germain Jean de Bréval en 1189²⁵³. On ne sait rien en revanche d'Hélisende ; quant à Auberée d'Ivry, elle semble n'avoir jamais été mariée.

Les tribulations d'Ivry sous Galeran I

Guillaume I Louvel associa certainement Galeran I à l'administration de la châtellenie d'Ivry ; son décès avant 1170 laissa son fils l'unique maître²⁵⁴. En 1172, dans le rôle des fiefs normands, Galeran apparaît redevable au roi d'un *miles* au titre de l'échansonnerie (*pincernatus*), trois *milites* et demi pour sa propre personne ; il devait huit *milites* et demi au titre de la châtellenie, et devait fournir au roi ce que ce dernier exigeait en cas de réquisition²⁵⁵.

Avant 1177, il avait donné à l'abbaye Notre-Dame d'Ivry les églises de la ville, les dîmes de ces églises, la dîme du blé de la forêt d'Ivry et la dîme de celle-ci²⁵⁶ ; une date aussi tardive laisse cependant suspecter qu'il s'agissait là d'une simple confirmation de donations plus anciennes de ses prédécesseurs.

Galeran participa en 1173 à la révolte dite du « jeune roi », qui vit une grande partie de la féodalité normande se dresser contre le roi Henri II, suivant ses fils Henri (« *the Young King* ») et Richard²⁵⁷. L'une des multiples raisons de ce soulèvement en masse fut le mécontentement engendré par l'attitude du roi, qui considérait que la possession de tout château en Normandie était révocable à tout moment par lui²⁵⁸ ; il est probable que la soumission de Galeran au roi avant 1175²⁵⁹, qui lui permit de rentrer en possession de ses biens, s'accompagna d'un engagement plus fort sur la « rendabilité » du château, alors que Guillaume son père l'avait tenu comme un fief héréditaire.

La montée des hostilités franco-normandes ne pouvait qu'accroître la volonté royale d'un contrôle plus fort. Selon Robert de Torigni, en 1177, l'année même où fut signé le traité d'Ivry-Nonancourt entre Louis VII et Henri II, Galeran décéda, ce qui permit à Henri II de récupérer Ivry, le moine ajoutant qu'il avait longtemps désiré cette place que ni son père ni son grand-père n'avaient tenue²⁶⁰. Benoît de Peterborough donne une version un peu différente : selon lui, le roi imposa à Galeran de se déplacer devant lui à Rouen pour lui « rendre » le château, et lui rétrocéda la garde de celui-ci, mais Galeran dut laisser son fils Robert comme otage. Le chroniqueur ne précise pas la date de son décès²⁶¹.

Quoi qu'il en soit, Galeran dut mourir peu après ; de son mariage avec une certaine Régine, il avait eu un fils, Robert IV, et une fille, Mahaut. Avant 1181, Henri II confirma les donations qu'il avait faites à l'abbaye d'Ivry, preuve que le roi avait bien remis la main sur la châtellenie²⁶². Il séjourna à Ivry à l'automne 1187 avec son armée, menant depuis le château des incursions en pays français²⁶³.

²⁵³ La charte donnée par Simon d'Anet en 1189 le jour de l'enterrement de son fils Jean mentionne comme témoin Richard de Vernon et son fils Baudouin, neveu de Simon d'Anet (voir Annexe 2, n° 2-19.7, p. XX).

²⁵⁴ *Complete Peerage*, t. VIII, p. 212, note (b)

²⁵⁵ *Registres Philippe Auguste*, p. 270.

²⁵⁶ *Actes Henri II*, t. II, p. 139, n° DLIX.

²⁵⁷ *Histoire Torigni*, t. II, p. 38.

²⁵⁸ POWER, 2004, p. 398-399. Voir aussi un point de vue intéressant dans VINCENT, 2003.

²⁵⁹ *Complete Peerage*, t. VIII, p. 212, note (g) : le rédacteur de la notice indique, d'après les *Pipe Rolls*, qu'en 1173-1175, Docking était en la main du roi, alors que l'année suivante, Guillaume avait récupéré cette possession anglaise.

²⁶⁰ *Histoire Torigni*, t. II, p. 68.

²⁶¹ *Histoire Benoît de Peterborough*, t. I, p. 191.

²⁶² Voir ci-dessus, note 256.

²⁶³ *Histoire Benoît de Peterborough*, t. II, p. 46-47.

CHAPITRE 4

SIMON D'ANET, SEIGNEUR D'ANET, BREVAL ET ILLIERS (V. 1150-FIN DU XII^e SIECLE)

Simon d'Anet, frère de Galeran I, fut émancipé dès avant 1155. Sa première apparition connue et datée remonte à 1155 : il accompagnait son grand-père le comte Galeran II de Meulan à Beaumont-le-Roger, au prieuré du Bec-Hellouin, et c'est à la requête de ce dernier qu'il aumôna aux moines du prieuré la liberté de passage sur toutes ses terres. Il était accompagné en cette circonstance par Morhier le Drouais et Rahier II de Muzy, ceux-ci étant vraisemblablement présents pour garantir l'effectivité de la mesure dans les terres dépendant d'Illiers-l'Évêque²⁶⁴.

La raison pour laquelle il fut nommé d'après la localité d'Anet reste obscure, d'autant que Bréval semble bien avoir été prééminente dans l'esprit, sinon dans les faits ; nous avons avancé plus haut l'hypothèse que son père Guillaume I Louvel chercha ainsi à honorer la mémoire du Simon d'Anet, peut-être son frère cadet, mentionné au début du XII^e siècle et qui mourut dans la Pouille²⁶⁵.

La première phase, de 1155 à 1180 environ

Le rôle politique de Simon jusque vers 1180

Les chroniqueurs et historiens de son époque ne lui attribuent aucun fait d'arme particulier, ni aucun rôle politique de premier ordre dans les événements troublés qui marquèrent toute la seconde moitié du XII^e siècle dans la région. On sait seulement qu'en novembre 1159 le comte d'Évreux, Simon III de Montfort, et lui-même remirent tous leurs châteaux français à Henri II, dans le cadre de la guérilla quasi permanente que se menaient Henri II et Louis VII sur les frontières franco-normandes²⁶⁶ ; le roi anglo-normand y plaça des garnisons, dans le but d'établir des avant-postes pour contrôler les incursions françaises. Simon d'Anet n'était guère rancunier, puisque six ans auparavant, le même comte d'Évreux, dans sa guerre privée avec le comte de Meulan, avait dévasté les terres de son père Guillaume I Louvel, et de son cousin germain Roger II de Saint-André²⁶⁷.

Simon d'Anet épousa Isabelle de Maintenon, sœur de Jean, seigneur de Maintenon et l'un des principaux vassaux de Simon III dans sa seigneurie de Montfort²⁶⁸. Ce mariage dut avoir lieu vers 1160 ; en effet, c'est une vingtaine d'années plus tard qu'apparaissent les premières mentions de ses fils majeurs. Peut-être Simon III de Montfort favorisa-t-il cette alliance ; pour autant, elle orientait Simon d'Anet plutôt vers le milieu français que vers le milieu normand. Il est vraisemblable qu'il se maintint durant toute sa vie dans un fragile équilibre entre ses deux souverains ennemis, ce qui explique la neutralité qu'il semble avoir observée après 1160.

Les quelques actes auxquels il souscrivit comme témoin sont révélateurs de cette relative neutralité, avec un attachement net pour Simon de Montfort. Vers 1160, il assista à la donation, par Raoul IV de Tosny seigneur de Conches, de l'exemption de péage accordée à l'abbaye de l'Estrée sur toutes ses terres²⁶⁹. Douze ans plus tard, il était à Chartres lorsque Guillaume, archevêque de Sens et légat du pape, confirma à l'abbaye de Jumièges le patronage des églises de Bû (Eure-et-Loir), Bouafle (Yvelines) et du Vieux-Verneuil (c^{ne} Verneuil-sur-Avre, Eure-et-Loir)²⁷⁰. En 1180, il assista à la chartre de droits communaux accordés par le comte Robert II de Dreux à la population de la ville²⁷¹ ; à la même époque, de concert avec Hugues II de Châteauneuf, il fut présent à la cour de Simon III de Montfort lors d'une donation faite par celui-ci à l'abbaye des Vaux-de-Cernay²⁷². L'année suivante, il faisait partie des proches lorsque Roger de Meulan, vicomte d'Évreux, frère de Robert II comte de Meulan, fit un don à la cathédrale d'Évreux de 20 sous sur ses revenus de Brionne, afin de maintenir

²⁶⁴ *Cartulaire Beaumont-le-Roger*, p. 31-32.

²⁶⁵ Voir ci-dessus, p. 33. #

²⁶⁶ *Histoire Torgni*, t. II, p. 179.

²⁶⁷ Voir plus haut, p. 42. #

²⁶⁸ Le mariage avec Isabelle de Maintenon n'était pas connu jusqu'à présent ; il résulte de la chartre de 1189 accordée par Simon d'Anet à Coulombs, où Jean de Maintenon s'intitule beau-frère de Simon (Annexe 2, n° 2-19.7, p. XX). Sur les Maintenon, voir note 65.

²⁶⁹ Arch. dép. Eure, H 319, f° 11, n° XIII.

²⁷⁰ *Chartes Jumièges*, t. II, p. 13, n° CX.

²⁷¹ DUCHESNE, 1631, p. 237-238.

²⁷² *Cartulaire Vaux-de-Cernay*, t. I, p. 72.

un luminaire perpétuellement éclairé à côté de la tombe de son oncle Simon III de Montfort²⁷³. Cet attachement à Simon III de Montfort se remarque encore par la fondation du prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard, évoquée ci-dessous.

En 1172, Simon d'Anet était répertorié dans les vassaux des rois-ducs, certainement au titre de la châtelainie d'Illiers-l'Évêque ; il devait à ce titre le service d'un *miles*²⁷⁴. On ignore tout de son attitude pendant les vingt années suivantes, et il n'est pas cité parmi les révoltés de 1173 contre Henri II ; à partir des années 1180, il associa son fils Jean à l'administration de ses domaines, ce qui fera l'objet de la section suivante.

Les actes de Simon d'Anet dans les châtelainies de Bréval et d'Anet

Peu après sa mise en possession des terres d'Anet et de Bréval, Simon confirma au prieuré du Hamel, dépendant de l'abbaye du Bec, les donations faites par son arrière-grand-père et son grand-père²⁷⁵ : l'église de Bréval avec ses revenus ; la dîme de la vente du bois en forêt, ainsi que celle des essarts faits et à faire dans la forêt ; le tiers de la dîme des marchés de Bréval et Saint-Illiers-la-Ville, et de toutes les coutumes de l'honneur de Bréval ; une foire à Bréval le jour de la fête de la Toussaint ; le four de Bréval ; six arpents de terre au Hamel, l'étang de Bréval et un moulin ; le bois pour se chauffer et construire, avec les mêmes droits que lui-même, et la dîme du pain consommé dans sa maison ; le pasnage des porcs dans la forêt. Il y ajouta la dîme de son verger et de sa vigne, ainsi qu'un muid de blé au moulin de Périer (ancien moulin sur le Radon à Poirier, c^{ne} Guainville). Enfin, il confirma le don fait par son grand-père Ascelin de la terre de *Fraisnosa*, qu'on a déjà évoqué, et le revenu de l'« eau de Rollecrotte avec la terre qui surveille l'eau ». Ce dernier don n'est pas sans étonner : Rollecrotte était un des noms de la localité actuelle de Rolleboise (Yvelines), qui domine la Seine en rive gauche, et faisait partie de la zone d'influence des Mauvoisin. Nous ignorons de quelle façon les droits sur le passage de la Seine à cet endroit avaient pu passer à la famille d'Ivry-Bréval²⁷⁶.

On a conservé assez peu d'autres actes concernant les deux châtelainies. L'un d'entre eux est relatif à la construction d'un moulin à Anet, devant le château, qui lésait les moulins des moines de Saint-Père ; ceci valut à Simon une excommunication, et il lui fallut donner en définitive le moulin à l'abbaye²⁷⁷. L'acte n'est pas daté, mais il est vraisemblable qu'il datait des premières années de Simon dans ses terres.

Un autre acte concerne la donation au Bec de la ville de Rouvres dans la châtelainie d'Anet, en 1169 ; mais il est vraisemblable qu'il ne s'agissait ici que d'une confirmation, comme pour Bréval. L'acte fut signé lors d'un séjour de Simon dans ce prieuré²⁷⁸. Cette ville de Rouvres jouait un rôle particulier dans la petite châtelainie – on verra plus loin qu'une grange seigneuriale y était implantée, et une sergenterie fieffée y existait, comme à Bréval et Anet, et sans doute Guainville²⁷⁹ ; depuis le XIX^e siècle, la tradition veut qu'un château y ait été implanté, mais il n'en existe pas de preuves formelles²⁸⁰.

Enfin, Simon d'Anet créa en 1178 sur sa « terre de Guainville » un prieuré de l'abbaye de Prémontrés Notre-Dame de Grandchamp ; celle-ci avait été fondée vers 1165 par Amicie de Leicester, seconde

²⁷³ Arch. dép. Eure, G122, n° 65.

²⁷⁴ *Registres Philippe Auguste*, p. 270.

²⁷⁵ Arch. dép. Yvelines, E 2211. Voir Annexe 2-2, p. XX.

²⁷⁶ Sur la famille de Rolleboise, voir Annexe 1, n° 1-20, p. XX. Sur les droits de l'eau dans cette zone, voir *Guilmoto 1889*, qui ne mentionne pas Rolleboise.

²⁷⁷ *Cartulaire Saint-Père*, p. 586.

²⁷⁸ BnF, ms. lat. 13905, f° 26 ; ms lat. 12884, f° 229. *Porée 1881*, p. 438. Voir note 116 pour l'antériorité.

²⁷⁹ Ces sergenteries fieffées sont nommées *famulatus* dans le registre des fiefs de Philippe Auguste ; elles sont intimement liées à la présence de forêts, dont les sergents fieffés avaient la garde (voir les aveux de sergenteries fieffées de Guainville en 1398, Arch. dép. Yvelines, E 2309-2310 ; de Bréval en 1406, E 2213). À Guainville est mentionné, dès le milieu du XII^e siècle, un *prefectus* dont ce dut être le rôle (*Cartulaire Saint-Père*, p. 601). Sous Philippe Auguste, un Jean de Bréval tenait le *famulatus* de Bréval, et devait à ce titre la garde en forêt ; Thibault de Faverolles tenait la moitié de la prévôté de Rouvres en *famulatus* (*RHF*, XXIII, p. 623-627).

²⁸⁰ Ce château est tantôt attribué à une famille des Touffes au XI^e siècle (?), tantôt aux comtes de Dreux. Voir E. LEFEVRE, *Annuaire statistique et administratif d'Eure-et-Loir*, 1863. Une butte appelée la « Butte des Heureux » subsiste au sud de la commune, le plus souvent interprétée comme une motte féodale, mais elle n'est pas documentée.

épouse de Simon III de Montfort, dans la paroisse de Curet, aujourd'hui Grandchamp (Yvelines)²⁸¹. Il donna à l'abbaye le fief dit de Saint-Germain-le-Gaillard, aujourd'hui situé sur la commune de La Chaussée-d'Ivry (Eure-et-Loir), entre le village et celui de Nantilly (fig. 17) ; le lieu est repéré sur la carte 1/25.000^e de l'IGN, ainsi que sur le cadastre napoléonien, bien qu'il ne demeure plus aucune trace de l'ancien prieuré, dont les vestiges étaient nivelés dès le XIX^e siècle. Il se situait sur le coteau de rive droite de l'Eure ; vraisemblablement Simon put-il en disposer du fait du décès sans descendance d'un de ses vassaux.



Figure 17

Il est intéressant de détailler les droits donnés à cette occasion. Ils comprenaient une maison avec deux jardins dans la paroisse de Nantilly, une autre devant la croix d'Ivry, avec leurs appartenances ; 40 arpents de bois du Breuil de Guainville, et 37 arpents de terre arable près de Saint-Germain, 12 arpents dans un lieu appelé l'« Angle du Bois », quatre arpents de prés, et deux arpents de terre dans la paroisse de Nantilly, près du ruisseau de Nègre (*Nigra*) qui devait désigner un ru descendant du coteau. En outre, il donnait le pré de Guillaume Branchart²⁸², seigneur de Nantilly, le fief de Richard de Garencières²⁸³, deux arpents de terre, l'un sur le chemin de Nantilly à La Chaussée, l'autre sous le chemin de Guainville, trois autres arpents isolés ; 28 arpents de vignes en plusieurs pièces, situés entre Nantilly, Guainville et Saint-Germain. L'ensemble de ces possessions était considéré valoir 15 livres et deux sous de cens, ce qui était considérable, sachant que la valeur censuelle totale de la châtelainie de Bréval était d'environ 40 livres au début du XIII^e siècle, comme on y reviendra. Les témoins furent Guillaume Branchart lui-même, Guy et Hugues du Mesnil²⁸⁴, Robert II Grasse-Langue²⁸⁵, Bernard de Villette²⁸⁶.

L'intérêt de cette charte est double ; il montre, d'une part, que le terroir avait atteint à cette époque un plein degré de développement, si l'on en juge par les superficies de terre arable ou de vignes. Mais il montre aussi que, bien que n'étant pas une seigneurie en soi, le territoire de Guainville était considéré comme une entité bien distincte de Bréval, et qu'il appartenait en propre à Simon d'Anet.

La question de Dammartin-en-Serve et de Saint-Germain-des-Prés : la première usurpation, sous Simon d'Anet

En 1162, Simon d'Anet fut convoqué devant la cour du roi de France Louis VII, suite à une plainte déposée par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés relative à Dammartin-en-Serve²⁸⁷. On se souvient qu'en 1030, un différend avait déjà opposé l'abbé au comte du Vexin, l'arbitrage royal permettant à celui-ci d'obtenir l'ensemble des droits sur l'alleu de Neauphlette qui allait constituer la seigneurie de Bréval ; mais l'abbé fut confirmé, en échange, dans ses droits pleins et entiers sur Dammartin-en-Serve et Longnes²⁸⁸. Cinquante ans plus tard, les exactions avaient repris, cette fois de la part de Henri, l'avoué de Hugues Estavel²⁸⁹. Derechef, quatre vingts ans après encore, les hommes de Simon s'étaient mis en tête de prélever des « exactions illicites » sur les habitants de Dammartin ; leur

²⁸¹ *Chartes Grandchamp*, p. 132-139.

²⁸² On retrouve ce Guillaume Branchart dans l'acte passé par Simon et son fils Jean entre 1162 et 1189 concernant Dammartin-en-Serve : voir p. 56. Un Roger Branchart était curé de Saint-Chéron, déjà âgé, au début du XIII^e siècle lors de l'enquête sur la forêt de Bréval (*Registres Philippe Auguste*, p. 139.).

²⁸³ La transcription du XVI^e siècle publiée par l'abbé Gautier donne « Gareneriis ». Il ne peut s'agir, comme l'a suggéré l'éditeur, de Garencières-sur-Eure ; en revanche, il est probable que l'on peut identifier Richard de Garencières, localité située dans la châtelainie de Pacy, qui est signalé entre 1195 et 1210 dans les chartes de l'abbaye de La Noë (LE PREVOST, 1864, t. II, p. 157)

²⁸⁴ Annexe 1, n° 1-17, p. XX.

²⁸⁵ Annexe 1, n° 1-11. P. XX

²⁸⁶ Villette, ferme, c^{ne} Guainville (Eure-et-Loir). Au début du XIII^e siècle, Geoffroy de Villette émarge dans la liste des fiefs de la châtelainie de Bréval (*RHF*, XXIII, p. 623).

²⁸⁷ LANGLOIS, 1888, p. 22-23.

²⁸⁸ Voir plus haut, p. 22. #

²⁸⁹ Voir plus haut, p. 23. #

seigneur se prévalait même d'un jugement antérieur émis par la cour, se déclarant prêt à l'exhiber – ce qu'il ne fit jamais.

Simon ne se rendit pas à la première convocation ; l'abbé le fit convoquer devant le parlement du roi, où furent présents Étienne de Sancerre, Hervé de Gien, Guy de Châtillon, Guillaume et Dreux de Mello, Guillaume et Guy de Garlande, en somme la fleur des grands feudataires proches du roi. L'abbé eut en définitive gain de cause, et Simon dut laisser l'abbaye jouir en paix de Dammartin ; son père Guillaume I Louvel, de qui dépendait la seigneurie de son fils, fut lui-même obligé de faire amende honorable, l'acte de contrition mentionnant symboliquement qu'il le fit genoux fléchis, après le jugement, mais ceci se fit à Ivry²⁹⁰.

Il n'est pas nécessaire de rechercher ici des causes politiques à la condamnation de Simon et de son père, même si l'alliance de Simon avec le roi d'Angleterre, trois ans plus tôt, n'incitait guère à la clémence ; dans le cas précis, l'abbé de Saint-Germain devait avoir conservé toutes les chartes montrant le bien-fondé de sa réclamation.

Patrimoine et revenus dans les seigneuries de Bréval et Anet

Bien qu'il n'existe aucune source contemporaine de Simon permettant d'avoir une vision de son patrimoine et de ses revenus, il n'est pas imprudent d'utiliser, pour se faire une idée, la prisée qui fut réalisée au tout début du XIII^e siècle par les agents royaux, une fois que Philippe Auguste eut récupéré les deux châtelainies²⁹¹.

Comme on le voit dans les tableaux 1 et 2 p. 66, l'essentiel des revenus seigneuriaux de Simon à Bréval même était constitué par les cens sur les propriétés, le pasnage des porcs dans la forêt, les corvées de charrue²⁹², et surtout le péage, qui formait la moitié des entrées en numéraire de l'ensemble de la châtelainie. Les cens de la ville de Bréval représentaient environ le tiers des cens perçus dans la totalité de la châtelainie, les autres grands secteurs étant Guainville, Chaignolles et Paciel (Eure, près de Pacy). On remarquera que la valeur censuelle avait été assez largement amputée par la donation à l'abbaye de Grandchamp en 1178, et que plus globalement les donations au Bec avaient sérieusement amputé les revenus seigneuriaux de la ville même de Bréval ; en particulier, aucun revenu n'existait du four ou des moulins, tous aliénés.

Au contraire, la châtelainie d'Anet, de moindre revenu en matière censuelle, rapportait plus du fait de la conservation dans le domaine direct d'un moulin à foulon, d'un pressoir, et des droits sur l'eau. Mais globalement, le revenu de Bréval en numéraire était largement supérieur à celui d'Anet, d'autant que les priseurs royaux ne comptèrent aucun revenu de la forêt de Bréval.

En matière de revenus en nature, les deux châtelainies apportaient à peu près la même contribution, toutes céréales confondues ; à Bréval, de superficie bien plus vaste, les droits devaient être collectés dans des granges déconcentrées, peut-être celles mentionnées par la prisée. À Anet, elles étaient regroupées dans deux granges, l'une à Anet et l'autre à Rouvres. Il est amusant de constater que Guainville devait une contribution considérable en chapons et gélines, mais surtout en œufs : 2 220 œufs au total sur l'année, contre 20 seulement à Anet !

Bien que non prisée, une richesse du patrimoine de Simon était évidemment la forêt de Bréval ou forêt de Désœuvre, dont la superficie était nettement plus importante que de nos jours. Les décennies précédentes avaient déjà vu cette superficie s'amoinrir au bénéfice des prieurés et des hameaux, comme en témoigne le texte de sa confirmation des aliénations en faveur du Bec ; par ailleurs, son père n'avait, semble-t-il, guère veillé à l'usage quotidien du bois, si l'on en croit l'enquête qui fut menée au début du XIII^e siècle²⁹³. Simon peut avoir mis sur pied un bornage et un gardiennage

²⁹⁰ *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 475, n. 944. L'ensemble des auteurs, ne connaissant pas le lien de filiation entre Guillaume et Simon, ont supposé que celui de Guillaume était antérieur à celui de Simon, et que ce dernier s'appropriait Anet et Bréval juste après. En fait, l'acte de Guillaume dut être postérieur au jugement qui condamna son fils.

²⁹¹ On s'appuie ici sur la prisée du domaine royal sous Philippe Auguste, vers 1206 (*Registres Philippe Auguste*, p.208-210).

²⁹² Curieusement, la prisée fait état de corvées acquittées par les hommes de Boissy-Mauvoisin (Yvelines) à Bréval, qui semblerait montrer que Simon avait des droits sur cette localité, pourtant extérieure à la châtelainie.

²⁹³ *Registres Philippe Auguste*, p. 138-139.

permanent de cette forêt : le curé de Saint-Chéron, qui devait être un ancien, témoigna lors de l'enquête que Simon faisait garder la forêt pour que nul n'y coupe du bois, et qu'il achetait même le bois nécessaire à l'usage de sa maison, pour se chauffer et cuisiner, ce qui n'empêchait pas les riverains d'aller y prendre du bois mort en cachette²⁹⁴...

Pour en terminer, on remarquera que les revenus de ces deux châtelainies étaient largement en deçà de ceux d'une grande châtelainie voisine, celle de Pacy, au moins en numéraire ; mais les chiffres sont vraisemblablement trompeurs, rien n'étant affiché pour cette dernière au titre du champart.

Les vassaux de Simon d'Anet dans ses châtelainies d'Anet et de Bréval

On voit apparaître, dans le dernier tiers du XII^e siècle, de nouvelles familles dans la châtelainie de Bréval, outre celles déjà évoquées plus haut ; ceci concerne, en particulier, les franges nord du petit territoire, où se créèrent des écarts en dehors des paroisses préexistantes. On se contentera de citer les plus importants : ainsi, par exemple, les Val-Gontard, qui s'établirent sur une terre située à proximité de Cravent. On ignore l'origine de la famille, dont le prénom générique fut Simon ; elle fut certainement une branche d'une des familles de la châtelainie²⁹⁵. Ils tenaient leur fief directement des seigneurs de Bréval, et avaient plusieurs arrière-vassaux, leurs droits s'étendant jusqu'à Nantilly et Guainville (dont ils tenaient la dîme) où des arrière-vassaux tenaient d'eux des droits.

On peut citer également la famille de Chambines, ou celle de l'Alleu et des Bataille – sans doute apparentées, qui s'installèrent sur le cours des bras de l'Eure, à proximité de moulins préexistants²⁹⁶. Les Chambines, situés à l'extrême nord de la châtelainie, à la frontière avec la seigneurie de Pacy, possédaient des biens assez étendus, à Saint-Chéron et Hécourt ; leurs attaches étaient plutôt du côté de Pacy, comme en témoignent leurs donations en faveur du prieuré de Notre-Dame-du-Désert largement influencées par Robert IV de Leicester, seigneur de Pacy. Un des membres de la famille fut nommé chanoine de la cathédrale d'Évreux dans les années 1180, et il fallut lui créer une prébende, qui fut assise sur l'église de Hécourt, du consentement de Simon d'Anet.

Plus au sud, la famille du Mesnil, rameau probable de celle de Mondreville, s'implanta dans la terre appelée à partir de la fin du XII^e siècle le Mesnil-Simon, prenant le prénom de Simon I du Mesnil. La localité était immédiatement voisine de Mondreville ; elle ne constituait pas une paroisse à l'époque, et l'on peut penser que c'est suite à une succession que se créa la nouvelle entité²⁹⁷.

Il est frappant, au vu du registre de fiefs dressé du temps de Philippe Auguste, de voir que le nombre de vassaux directs répertoriés pour cette châtelainie fut nettement inférieur à celui de la châtelainie voisine d'Anet. Ainsi répertoriait-on huit vassaux relevant directement de la Couronne à Bréval, pour dix-huit à Anet, à commencer par les familles d'Aulnay, de Marcilly et d'Ilou, de Croisilles, qui en fait tenaient des biens extérieurs à la châtelainie, comme on l'a déjà vu plus haut du temps de Guillaume I Louvel, voire aussi la famille de Jumelles (Eure, à côté de Saint-André). On relèvera ainsi, parmi les plus importantes la famille de Saussay²⁹⁸, signalée au XII^e siècle, qui possédait du bien de chaque côté de l'Eure, ou encore celle de Rouvres et celle de Flins, qui étaient possessionnées à Rouvres²⁹⁹ ; mais l'essentiel était constitué de famille de *milites* de second rang, possédant qui une maison à Anet, qui des droits dans les forêts de la châtelainie.

Cette structuration féodale très différente, qu'on a du mal à expliquer, se traduit également dans un document bien postérieur, la liste des chevaliers devant le service au roi ; dans la châtelainie de Bréval étaient recensés onze *milites*, dans celle d'Anet vingt-cinq³⁰⁰ !

Les tournois d'Anet-Sorel

Quel rôle joua Simon d'Anet dans l'organisation des deux tournois qui se tinrent entre Anet et Sorel, le premier entre 1176 et 1180, le second vers 1180 ? On connaît leur existence par l'histoire rimée de

²⁹⁴ Voit ci-dessus, note 279, sur la garde des forêts.

²⁹⁵ Voir Annexe 1, n° 1-26, p. XX.

²⁹⁶ Voir Annexe 1, n° 1-2, 1-4, p. XX.

²⁹⁷ Annexe 1, n° 1-17, p. XX

²⁹⁸ Annexe 1, n° 1-24, p. XX.

²⁹⁹ Voir Annexe 1, n° 1-9, 1-21, pp. XX.

³⁰⁰ *RHF*, XXIII, p. 748-749.

Guillaume le Maréchal, qui y fit maintes prouesses avec le « jeune roi » Henri d'Angleterre ; malheureusement, le poète inconnu qui écrivit l'histoire ne donne guère de détails sur ces deux tournois – tout au plus apprend-on que, lors du second, quelques chevaliers en déroute se réfugièrent sur une « vieille motte fermée d'un hérisson tout à l'entour »³⁰¹, Guillaume le Maréchal en profitant pour prendre deux chevaux imprudemment attachés au hérisson.

On peut penser que ces manifestations « sportives » pour chevaliers en quête d'exploits et de rentrées financières ne cadraient guère avec le caractère apparemment assez casanier de Simon d'Anet ; mieux vaut sans doute attribuer leur organisation au possesseur de Sorel, Hugues III de Châteauneuf, ou à l'un de ses nombreux frères.

La seigneurie d'Illiers-l'Évêque

Il est certain que Simon d'Anet récupéra, dans le partage anticipé des biens paternels, le château d'Illiers et ses dépendances : en effet, dans un acte de 1157 signé à Coudres (Eure-et-Loir), vraisemblablement au prieuré de Bourgueil qui se trouvait sur la grande voie Évreux-Dreux, il ratifia un arbitrage effectué par Rotrou, évêque d'Évreux, sur les droits respectifs de l'Église de Chartres et de l'abbaye Saint-Père sur Illiers, après que Pierre fils de Gouffier et son frère eurent restitué les églises, l'évêque de Chartres ayant joué les bons offices dans l'affaire³⁰². Entre 1181 et 1192, Simon donna, en temps que seigneur d'Illiers, à l'évêque d'Évreux le droit de présentation à la cure de Champigny-la-Futelaye (Eure), ainsi que toutes les dîmes de Jersey (Eure, c^{ne} Illiers)³⁰³.

Dès 1155 cependant, Morhier le Drouais, *miles* dont la famille était d'obédience drouaise, était qualifié de Morhier d'Illiers ; ce personnage détenait les droits sur la paroisse voisine de Courdemanche, dont son grand-père avait donné l'église à l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois³⁰⁴. Il tenait probablement la moitié de la terre d'Illiers en indivis avec Simon d'Anet, ce dernier ayant de plus la seigneurie éminente – relevant de l'évêque d'Évreux – ainsi que le château construit en 1112 par Henri I^{er} Beauclerc. Après la mort de Simon, Morhier revendiqua la part de Simon et le château, ses descendants prétendant qu'il les avait acquis de lui³⁰⁵. Aucun document exhibé à ce jour ne permet d'expliquer cette situation bizarre ; on pourrait imaginer cependant qu'elle résulta d'un partage successoral ou d'une dot. L'acte de 1157, prouvant que les deux Gouffier eurent des droits sur les églises, vient ajouter encore à cette confusion, encore que rien n'indique qu'ils aient détenu d'autres droits à Illiers.

On a déjà défini plus haut quel était le contour de la châtelainie d'Illiers, essentiellement à l'aide des confirmations d'actes par Simon d'Anet (fig. 21)³⁰⁶. On connaît assez peu les *milites* implantés dans ce ressort, si l'on excepte les Beaupuits³⁰⁷, originaires d'un hameau de Courdemanche, et les Pinson – dont à vrai dire on n'identifie que l'un des membres, Roger de Pinson, implanté dans un hameau d'Illiers, qui confirma en 1157 une donation faite à l'Estrée par son fils Foulques, décédé, dont le prénom le rattache à la famille de Marcilly³⁰⁸.

La famille d'Illou, implantée plus en amont sur l'Avre, possédait également des droits sur Illiers, ou plus exactement sur le hameau de Merville (c^{ne} La Madeleine-de-Nonancourt, Eure) qui en dépendait de façon assez excentrée ; on l'a déjà rencontrée en évoquant Broué et Marolles³⁰⁹. Raoul I d'Illou contribua à la fondation de l'abbaye de l'Estrée en donnant quatre charruées de terre à Merville ; puis ses successeurs augmentèrent ces dons initiaux tout au long du XII^e siècle. On sait par un acte de la léproserie du Grand-Beaulieu que les Beaupuits étaient vassaux des Illou à Dampierre-sur-Avre, dans le ressort de la petite seigneurie d'Illou.

On notera enfin, concernant cette châtelainie, l'importance jouée par les évêques d'Évreux : en 1157, l'évêque Rotrou confirma les actes concernant les églises d'Illiers, ceux concernant les dons relatifs à

³⁰¹ *Histoire Guillaume le Maréchal*, t. I, p.101-105, v. 2 776-2 874 ; p.141-143, v. 3 889-3 983.

³⁰² Voir ci-dessus, p. 20.

³⁰³ Arch. dép. Eure, G 122 n° 81, f° 20.

³⁰⁴ Annexe 1, n° 1-7.1, p. XX. Annexe 5, p. XX.

³⁰⁵ Voir notice en Annexe 1, n° 1-7, p. XX.

³⁰⁶ Voir plus haut, p. 37.

³⁰⁷ Voir plus haut, note 74.

³⁰⁸ Arch. dép. Eure, H 319, f° XV n° 26 ; f° XVIII, n° 31.

³⁰⁹ Voir plus haut, p. 46 et Annexe 1, n° 1-13, p. XX.

Merville, comme il confirmait ceux relatifs à Muzy et à l'Estrée. On peut penser qu'il y eut une véritable remise en ordre en cette année précise sous l'impulsion de Rotrou de Warwick, évêque d'Évreux, peut-être due au fait que Simon d'Anet venait de reprendre les rênes de la châtelainie. Une vingtaine d'années plus tard, le don par Simon des droits sur Jersey et Champigny appartenait au même mouvement de reprise de contrôle par les évêques sur ce territoire, dont ils détenaient les droits « régaliens », comme on l'a noté plus haut.

Pour autant, cette remise en ordre ne pouvait vraisemblablement contrer le tropisme drouais qui se manifestait à la base du triangle Avre-Eure, en particulier à Muzy, sous contrôle théorique des évêques d'Évreux. En 1180, Henri II faisait garder par ses propres garnisons le château de Louye, qui relevait probablement de la famille de Muzy, ce qui tendrait à prouver que la fidélité des Rahier de Muzy n'était pas acquise ; le ralliement de Rahier III à la cause française à l'extrême fin du XII^e siècle lui valut la destruction de son château en 1193-96 par les troupes anglaises³¹⁰.

La question de Damville : une fausse attribution à Simon d'Anet

Il convient, en terminant cette liste des possessions héritées par Simon d'Anet, d'évoquer la question de la seigneurie de Damville, et d'évacuer définitivement la thèse suivant laquelle il en aurait été le titulaire. Damville était une seigneurie importante, placée sur l'Iton, à seize kilomètres à l'ouest de Saint-André-de-l'Eure (fig. 6) ; elle appartenait à la famille des Crespin, seigneurs de Tillières, et fut d'ailleurs assiégée et prise par le roi Henri II lors de la révolte dite du « jeune roi », en 1173³¹¹. Le chroniqueur Benoît de Peterborough rapporta qu'en 1188, une troupe de Gallois incendia une certaine localité de *Danevilla* appartenant à Simon d'Anet ; l'historien Ange Petit traduisit ce nom en Damville, suivi par tous les historiens de l'Eure, jusqu'à ce que Daniel Power propose une nouvelle interprétation plus cohérente avec la réalité historique, qu'on retrouvera plus loin³¹². En fait, aucun fait historique ne vient attester en quoi que ce soit la réalité d'un pouvoir seigneurial détenu par Simon d'Anet dans cette zone ; pour qu'il l'ait exercé, encore aurait-il fallu qu'il acquière par un moyen quelconque cette place, alors que les Crespin de Tillières n'avaient aucune raison de la vendre, même si elle avait été prise par le roi. En revanche, peut-être Damville resta-t-elle au pouvoir des rois-ducs ; mais ceci sort du champ de la présente étude.

La période des tensions, de 1180 à 1192

De son mariage avec Isabelle de Maintenon, Simon eut trois enfants, Jean, Adam et Auberée. Vers 1180, il investit l'aîné, Jean, de la châtelainie de Bréval : il ne faisait qu'imiter en cela son propre père Guillaume Louvel, qui avait détaché à son profit, de son vivant, tout un pan de son patrimoine pour asseoir la situation de son fils. Jean fut également associé, sans doute dès sa majorité, à l'ensemble des actes passés par Simon ; mais celui-ci prit garde à y associer également son fils cadet, Adam, qui décéda cependant assez tôt, vers 1180 également. Il est cité ainsi dans un acte où Simon accorda aux moines de Saint-Pierre-de-Castillon à Conches, la coutume et le tonlieu sur toutes leurs propriétés à Bréval et Saint-Illiers-la-Ville³¹³ ; on le rencontre également dans un acte de confirmation d'une donation de Garin II d'Illou à l'Estrée³¹⁴.

Cette dernière période de la vie de Simon ne fut sans doute pas facile : le contexte de guerre de plus en plus prégnant, les tensions internes peut-être dues à la gestion de son fils, enfin la perte de ses deux derniers enfants, durent être autant d'épreuves difficiles à vivre.

Les tensions avec les abbayes environnantes

³¹⁰ Reconstitué dans le dernier quart du XV^e siècle, le château de Louye n'offre plus la moindre trace de la fortification primitive. Celle-ci est attestée en 1180 par les comptes de l'Échiquier de Normandie, qui mentionnent que le château était sous la garde de Sehier de Quincy, officier fidèle d'Henri II (*Loia castrum*) : voir *Magni Rotuli Scaccarii-Stapleton*, t. I, p. 77 ; LECHAUDÉ D'ANISY, t. I, p. 24, col. 2. La paroisse était semble-t-il en possession des seigneurs de Muzy, qui en donnèrent l'église à l'abbaye de Coulombs (voir Annexe 2, n° 2-16.1, p. XX). En 1196, l'abbaye de Coulombs autorisait Rahier III de Muzy à déplacer les bâtiments du prieuré pour faciliter la reconstruction du château détruit par les guerres (Arch. dép. Eure-et-Loir, H 1261, p. 284-286 ; MERLET, 1897, p. 145) ; voir POWER, 2006, p. 271.

³¹¹ Voir PETIT, 1856, p. 223-224.

³¹² PETIT, 1856, p. 224, suivi par LE PREVOST, 1864, t. II, p. 3, CHARPILLON-CARESME, t. I, p. 928, etc. LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2003, p. 112, n. 13, émet néanmoins un doute. Voir note 325.

³¹³ *Cartulaire Conches*, n° 407, p. 513 ; n° 413, p. 617.

³¹⁴ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 358.

Dans les trente premières années de sa vie, les rapports de Simon avec les abbayes environnantes semblent avoir été relativement stables, si l'on excepte l'affaire de Dammartin-en-Serve où il fut condamné en justice de Parlement. Il fut également un fidèle des évêques d'Évreux, et ce jusqu'à la fin de sa vie : le doyen Rotrou l'appelait « fidèle ami de l'église d'Évreux » lorsqu'il donna au chapitre cathédral l'exemption de péage à Saint-Illiers-la-Ville³¹⁵.



Figure 18

Pourtant, trois affaires intervenues après 1180, du temps de la gestion commune avec son fils, montrent une dégradation de ces relations. À Dammartin, d'abord, comme dans un perpétuel recommencement, les usurpations au détriment des hommes de Saint-Germain-des-Prés reprirent, sans aller cependant jusqu'en Parlement. Deux actes de compromis ont été conservés de cette affaire, l'un signé par Jean de Bréval et daté de 1186, l'autre par Simon d'Anet, non daté mais certainement contemporain³¹⁶ : ceci n'est pas sans rappeler les deux actes de Simon et son père en 1162. Cependant, si à cette époque, les Ivry-Bréval furent sèchement condamnés, en 1186 l'on composa : Jean reçut une rente de treize livres parisis, son père une rente de trois livres³¹⁷, en échange de l'abandon définitif de leurs prétentions sur la terre de l'abbaye. Ils s'engageaient au même titre, à faire en sorte que deux *milites*, Simon I de Val-Gontard et Guillaume Branchart³¹⁸, renoncent également à leurs prétentions : Jean devait verser, sur ses treize livres, une rente de trois livres à Simon de Val-Gontard pour le désintéresser – sans que l'on sache quelle était la provenance de ces droits³¹⁹.

Apparemment, Jean de Bréval ne se contenta pas de cette offensive sur les droits de Saint-Germain : il pratiqua de même pour les villages possédés en pleine seigneurie par l'abbaye de Coulombs, Chaignolles, Saint-Illiers-la-Ville et Tilly³²⁰. L'acte relatif à Chaignolles donne une liste impressionnante – peut-être exagérée – des méfaits commis par les hommes de Jean, qui tentaient d'imposer des « corvées, des tailles » et commettaient « des exactions et injustices, des extorsions et des violences, des blessures et des embûches, des réquisitions ». Les parties finirent par transiger : Jean abandonna en 1188 ses prétentions – et en particulier l'imposition de corvées – contre le versement annuel de 100 sous angevins pour Chaignolles, 30 pour Tilly, et son père confirma l'accord et le renoncement en 1189, le jour de l'enterrement de son fils.

Il apparaît clairement, dans ces trois affaires, que l'enjeu était l'indépendance des villages en question par rapport aux droits seigneuriaux de Jean de Bréval, considérée par lui-même, et par ses percepteurs, comme exorbitante du droit commun, et ce malgré les donations antérieures. Peut-être doit-on y voir une raison plus conjoncturelle, sur laquelle on reviendra : le climat de guerre franco-normande s'amplifiait alors, ce qui aurait pu conduire à des besoins financiers accrus du seigneur de Bréval.

Il n'est pas sûr que l'on doive rattacher à ce mouvement l'affaire de la forêt de Croth qui opposa Simon d'Anet, en tant que seigneur de Croth, à l'abbaye de Marmoutier. Simon contesta les droits d'usage donnés au prieuré de Croth fondé par Gaston de Châteauneuf en 1060 ; l'acte originel prévoyait que les moines et leurs paysans bénéficieraient d'un droit d'usage dans la forêt de Croth, les premiers pour tous leurs besoins, les seconds pour construire leurs maisons. Sans doute cette

³¹⁵ Arch. dép. Eure, G 122, n° 182.

³¹⁶ *Chartes Saint-Germain-des-Prés*, n° CCXXXVII, n° CCLXIX.

³¹⁷ Simon revendit sa rente à Jean de Verne, trésorier de Saint-Germain-des-Prés, qui devait en jouir sa vie durant, puis la léguer à l'abbaye (ANGER, 1907, p. 44).

³¹⁸ Guillaume Branchart était seigneur de Nantilly.

³¹⁹ Six ans plus tard, Philippe Auguste remit à l'abbaye cette rente, contre l'engagement de célébration d'une messe anniversaire du décès de son père Louis VII, et du sien propre après sa mort (ANGER, 1907, p. 44). Mais le prévôt du roi reprit à son tour les exactions contre les possessions de l'abbaye, cette fois à Longnes : en 1209, il fallut une nouvelle plainte de l'abbaye pour faire cesser une imposition illégitime (*Actes Philippe Auguste-Delisle*, n° 1146).

³²⁰ Voir Annexe 2, n° 2-6.3, p. XX ; 2-19.7, p. XX.

rédaction assez large conduisit-elle à une destruction du massif forestier, et Simon chercha à limiter le droit d'usage au bois mort ; après l'arbitrage de l'évêque de Chartres, Simon promit finalement de respecter la donation originelle, les moines pouvant continuer à jouir du bois vif comme du bois mort, à condition cependant de préciser que les hommes du prieuré ne pourraient utiliser que le bois mort ; l'acte fut confirmé le 16 septembre 1185 par l'évêque de Chartres³²¹.

Il ne s'agissait donc pas d'une usurpation, mais plutôt d'une tentative de restriction de droits d'usages afin de préserver la ressource forestière ; l'enjeu devait être extrêmement significatif. Ainsi, dans le même massif forestier, deux *milites* voisins, Foulques de Marcilly et Philippe d'Aulnay, passèrent, dans le premier quart du XIII^e siècle, des conventions d'échange avec l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux, afin de récupérer les droits d'usage, imprudemment concédés par leurs prédécesseurs, contre des rentes en numéraire³²².

Mais dans l'affaire du prieuré de Croth, Simon eut à affronter l'arbitrage du roi Henri II lui-même ; celui-ci reçut en 1185 au château d'Anet les moines de Marmoutier venus se plaindre à lui en profitant de son passage, et le roi lui-même y signa une charte confirmant l'issue de la transaction³²³.

La razzia de l'armée anglaise sur les terres de Bréval en septembre 1188 et ses causes

Trois ans plus tard, en 1188, alors que la tension était à son comble entre les rois Henri II et Philippe Auguste – celui-ci, excédé de ne pouvoir conclure une paix avec son rival, venait de détruire le 16 août l'orme de Gisors qui servait de lieu de colloques franco-normands – Henri II lança une expédition contre le Mantois. Cet événement est bien documenté par l'ensemble des chroniqueurs de l'époque³²⁴.

Suivant la relation très précise, quasiment cartographique, de la francophile *Philippide*, le roi fit brûler les villages de Chaufour, Boissy-Mauvoisin, Neauphlette, Bréval, Mondreville, Jouy-Mauvoisin, Méneville, Le Mesnil-Guyon (c^{ne} Lommoie), Le Tertre-Saint-Denis, l'Aunaie (c^{ne} Neauphlette), *Landula*, Fontenay-Mauvoisin, Lommoie, Blaru. Puis il et se retira avec son armée à Ivry-la-Bataille ; selon Benoît de Peterborough, il y était le 1^{er} septembre. Le chroniqueur anglais indique de plus que c'est à l'insu du roi que, depuis Ivry, une troupe de Gallois se lança dans une razzia sur la rive droite de l'Eure, brûlant le château de Simon d'Anet appelé *Danevilla*, en fait Guainville³²⁵, et beaucoup d'autres villages, tuant tout sur son passage.

Cette expédition de représailles en terres françaises était principalement dirigée contre Philippe Auguste ; mais il est vraisemblable qu'elle visait aussi les terres françaises de Simon d'Anet, en raison d'une allégeance supposée de celui-ci au roi de France. On peut même penser que la cible de l'expédition fut Jean de Bréval, qui aurait pris fait et cause pour le roi français – on rappellera qu'il n'avait des possessions que du côté français – la razzia menée contre Guainville, après l'expédition contre les villes du Mantais qui comprenaient plusieurs localités de la seigneurie de Bréval, dut être un signal adressé au fils plus qu'au père.

Une telle hypothèse amène à s'interroger sur la concomitance entre un tel soutien de Jean de Bréval au roi, et ses exactions sur les villages « libres » de sa châtellenie. Les corvées qui furent alors imposées – elles le furent dans toute la châtellenie, les plaintes ne venant que des non assujettis réquisitionnés – ne furent-elles pas destinées à mettre en défense le petit territoire de Bréval et sa châtellenie, d'importance stratégique pour le roi Philippe Auguste ? C'est au moins la supposition que

³²¹ Arch. dép. Eure, H 838. *Actes Henri II*, t. II-1, p. 269-270.

³²² Voir notices n° 1-1.2, 1-16.2.3.

³²³ Il était présent à la signature de la charte *Seerius* de Quincy, capitaine du château voisin de Louye vraisemblablement construit sur l'ordre d'Henri II pour surveiller le secteur (*Magni Scaccarii Normanniæ*, t. I, p. 24).

³²⁴ *Philippide*, dans *Histoires Philippe Auguste*, t. II, livre III, p. 76-77, v. 295 à 310. Chronique de Guillaume le Breton, dans *Histoires Philippe Auguste*, t. I, p. 188-189. Chronique de Rigord, dans *Histoires Philippe Auguste*, t. I, p. 92. *Gesta Regis Henrici Secundi*, t. II, p. 46-47. *Histoire Guillaume le Maréchal*, t. I, p. 282-283, v. 7 835-7 840.

³²⁵ POWER, 2004, p. 402, a, le premier, émis l'hypothèse d'une corruption par le chroniqueur du nom de Guainville en *Danevilla*, alors que la plupart des historiens avaient jusque là traduit ce toponyme par Damville (Eure). Or Damville ne peut en aucun cas avoir été concernée, étant tout à fait en dehors de la zone géographique décrite par les chroniqueurs.

l'on peut faire à l'examen des vestiges des châteaux de Guainville et de Villiers-en-Désœuvre, les seuls à présenter encore des restes en élévation³²⁶.

La mort des enfants de Simon d'Anet, et son décès après le 11 janvier 1190. Ses fondations templières.

Simon avait perdu son fils Adam dès 1180 ; sa fille Auberée, qu'il avait mariée à Yves de Vieuxpont (Calvados), seigneur de Courville, mourut en 1187 sans descendance³²⁷. Le dernier coup du sort imposé au vieux seigneur fut de perdre son fils aîné en 1189, moins d'un an après les événements de Bréval, sans qu'on en connaisse la raison. L'enterrement fut célébré en présence de très nombreux dignitaires : cinq abbés (La Croix Saint-Leufroy, Saint-Taurin, Saint-Pierre de Neauphle, Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, le Breuil-Benoît), l'archidiacre d'Évreux ; les curés de Bréval, Gilles, Guainville, Saint-Illiers ; Richard de Néhou, seigneur de Vernon et beau-frère de Simon, avec son fils Baudouin ; Hugues de la Roche-Guyon ; Roger de Saint-André, cousin de Simon ; Morhier le Drouais, son coseigneur et vassal d'Illiers, ainsi que plusieurs *milites* de la châtellenie et de la seigneurie de Montfort ; enfin son jeune frère Guillaume II Louvel et son beau-frère Jean de Maintenon³²⁸.

La charte concédée à Coulombs pour le salut de l'âme de son fils, et la création d'un anniversaire, visait à renoncer solennellement à toutes les exactions passées commises par Jean de Bréval ; elle est claire sur la responsabilité pleine et entière de ce dernier dans les faits, même si Simon, comme seigneur dominant, se devait d'endosser les agissements de son fils et vassal.



Figure 19

Le lieu d'inhumation paraît avoir été le village de Chanu (Eure, c^{ne} Hécourt)³²⁹. Bien que le texte ne le cite pas de façon expresse, on peut penser que Jean de Bréval fut enterré à la commanderie templière du lieu, et il y a tout lieu de penser également que celle-ci fut fondée à l'initiative de Simon d'Anet lui-même, comme il fonda la commanderie de Prunay-le-Temple en 1190 – on y revient ci-dessous. La chapelle heureusement conservée (fig. 18, 19), est un petit édifice rectangulaire formé de deux travées de voûtes d'ogives quadripartites, éclairée primitivement par six hautes fenêtres en plein cintre ; une étude récente de sa charpente a permis de réaliser une datation dendrochronologique qui la place en 1183-1192d, exactement à l'époque considérée³³⁰.

On peut probablement restreindre cet intervalle à 1187-1192 : en effet, la fondation de Chanu, puis celle de Prunay en 1190, furent certainement pour Simon d'Anet un succédané à un départ à la troisième Croisade qu'il était bien incapable d'entreprendre compte-tenu de son âge avancé. Son frère cadet Guillaume II Louvel (William I Lovel) semble pour sa part avoir entrepris le pèlerinage³³¹.

Simon ne survécut pas longtemps à son fils. Le 11 janvier 1190 (n.st.), il donna une charte pour constituer une rente viagère à son épouse Isabelle de Maintenon ; il aumôna à l'ordre du Temple la terre de Prunay, devenue Prunay-le-Temple (Yvelines) qui appartenait à la dot d'Isabelle, à charge pour le Temple de verser à celle-ci une rente annuelle de trente livres parisis sa vie durant³³². Assistèrent à cet acte, en donnant leur consentement, sa nièce Amatée et Guillaume, le fils de celle-ci ; on ne possède malheureusement aucun renseignement sur ces deux personnages, et en

³²⁶ Voir p. 112, 158.

³²⁷ Sur la famille de Vieuxpont-Courville, voir DURAND, 1901. Sur le mariage d'Auberée, voir POWER, 2004, p. 483 et p. 528-529.

³²⁸ Annexe 2, n° 2-19.7, p. XX.

³²⁹ Voir ci-dessous, note 1138.

³³⁰ ÉPAUD, 2007, p. 295-302.

³³¹ Annexe 1, n°1-14.1, p. XX.

³³² Arch. nat., S 4985-4986, éditée par GUERY, 1899, p. 262.

particulier sur leur ascendance. Ce fut l'origine de la commanderie templière de Prunay, qui bien plus tard fut rattachée à celle de Chanu.

Ce dernier acte fut sans doute son testament, et l'on peut penser qu'il décéda très peu de temps après ; le 10 janvier 1192, Richard Cœur de Lion signait en Acre une charte investissant Morhier le Drouais de la maison-forte d'Illiers. Or sa chancellerie tirait la conséquence d'un procès en cour de l'Échiquier ; si l'on cumule le délai nécessaire à ce que les prétentions à la succession de Simon se manifestent, puis l'organisation du plaid, enfin le temps nécessaire à l'acheminement de la charte jusqu'au Proche-Orient, il ne serait guère réaliste que la mort soit intervenue après la fin de 1190.

CHAPITRE 5 LES NOUVEAUX POUVOIRS A PARTIR DES ANNEES 1200

La conquête de la Normandie et la stabilisation

L'implantation en rive droite de l'Eure

Le décès de Simon d'Anet sans descendance directe ouvrait, côté français, un boulevard à Philippe Auguste, grand spécialiste s'il en fut de récupérations de successions plus ou moins en déshérence. Il semble que le roi mit immédiatement la main sur ses possessions de rive droite de l'Eure, usant du droit d'échoite : il prit garde néanmoins d'indemniser les héritiers indirects, au moins les plus proches. Ainsi Auberée d'Ivry, la sœur cadette de Simon, reçut de lui une rente de vingt livres sur la prévôté de Mantes en échange de ses droits sur Bréval³³³ ; il est fort probable que Robert IV d'Ivry, fils de Galeran I et neveu de Simon, reçut également une compensation – dès la fin 1191, le roi lui donnait la garde du bois de *Bosc Campi* – mais c'est surtout par l'inféodation postérieure du château d'Avrilly qu'il dut être désintéressé³³⁴.

Dès 1192, le roi pouvait résider à Anet, où il signa une charte exemptant les habitants d'Anet du paiement des coutumes dans ses domaines³³⁵ ; on l'y retrouve en avril 1195, puis en novembre de la même année où il racheta à l'abbaye Saint-Père de Chartres les moulins d'Anet³³⁶.

La fortification des deux châtelainies : Guainville et Villiers

Il est probable que les châtelainies de Bréval et d'Anet servent immédiatement de base avancée pour les opérations royales ; c'est à cette époque, soit en 1192, que l'on peut placer le renforcement considérable qui fut entrepris à la forteresse de Guainville, qui faisait face à Ivry, et aussi, vraisemblablement, celui de Villiers-en-Désœuvre, placé en face de Pacy-sur-Eure.



Figure 20

Aucune source ne donne malheureusement la moindre indication sur ces deux chantiers, et tout particulièrement sur celui de Guainville, malgré l'importance des moyens qui y furent apparemment consacrés (fig. 20). L'analyse des restes de ce château montre que le roi lança un chantier d'un édifice entièrement neuf et maçonné. Les fossés furent recrusés autour de la fortification construite sans doute par Ascelin Goël ; une enceinte entièrement maçonnée fut élevée autour du périmètre, en unifiant l'ancienne motte et la basse-cour, et fut flanquée d'une dizaine de tours à archères, alors qu'une petite enceinte de bourg était tracée – ou était-ce une enceinte destinée à accueillir une armée en campagne ?

Le chantier de Villiers-en-Désœuvre fut apparemment plus circonscrit, puisqu'une tour seulement demeure ; et l'on ignore quels travaux purent être menés ailleurs, en raison de la totale disparition des vestiges. À Bréval, une tourelle circulaire encore visible au XVII^e siècle, flanquant la porte sud de l'enceinte, aurait pu dater de cette époque ; pour Anet et Breuilpont, l'incertitude demeure, et ce malgré les fréquents séjours que fit le roi lui-même dans le premier des deux sites.

La conquête de la vallée de l'Eure et de l'arrière-pays

Dès le printemps 1194, Philippe Auguste avait pris le contrôle des vallées de l'Eure et de l'Avre, au cours d'une campagne qui lui permit en outre de capturer Robert, comte de Leicester et seigneur de Pacy. Un traité signé le 23 juillet 1194 entre Tillières et Verneuil-sur-Avre donnait au roi de France la souveraineté sur Pacy, Illiers-l'Évêque, Marcilly, Louye, Nonancourt et Tillières³³⁷ ; l'année suivante,

³³³ *Ibid.*, n° 1306.

³³⁴ *Ibid.*, n° 350, 632. *Cartulaire normand*, n° 1965.

³³⁵ *Actes Philippe Auguste-Delisle*, n° 368.

³³⁶ *Actes Philippe Auguste-Delisle*, *Ibid.* n°s 368, 444, 458.

³³⁷ Si l'on excepte Marcilly, chacune de ces places possédait une fortification attestée par les sources. L'identification de Marcilly à Marcilly-sur-Eure ou Marcilly-en-Champagne, n'est pas acquise ; les deux sont

un nouveau traité donnait Pacy, Vernon et Ivry au roi de France, mais ce traité ne fut pas mis en application, si ce n'est pour la place clef de Vernon que le roi acquit par échange à la fin de 1195. En 1195, Philippe Auguste bénéficia d'une chance supplémentaire ; après la capture de Robert de Leicester, il négocia la remise définitive de Pacy-sur-Eure en janvier 1196, ainsi qu'une rançon de mille marcs d'argent³³⁸. Dès cette année, il séjourna à Pacy.

La situation était cependant loin d'être stabilisée dans le secteur : d'après Roger de Hoveden, Philippe Auguste ne maîtrisait pas vraiment encore la région, puisqu'en 1196 il dut assiéger Nonancourt et prit la forteresse. Philippe Auguste tenait Pacy deux ans plus tard, lorsque Robert tenta de la reprendre, sans succès ; mais la même année, Richard d'Angleterre renouvelait à Gadon le Drouais, fils de Morhier le Drouais, l'investiture de la maison-forte d'Illiers-l'Évêque, ce qui pourrait prouver que la zone était encore sous contrôle partiel du roi d'Angleterre. Ce n'est probablement qu'après la mort de Richard le 6 avril 1199, que Philippe Auguste prit le contrôle total de la zone, comme le confirme d'ailleurs le chroniqueur précité³³⁹. En 1199, c'est à Anet qu'il signa, peu avant la mort de Richard, le traité d'alliance avec le vicomte de Limoges, et il y fut encore dès l'automne de la même année. Par la suite, son attachement à la ville ne faiblit jamais, puisqu'il y séjourna régulièrement toute sa vie, concurremment avec Pacy-sur-Eure³⁴⁰.

Le compte des recettes et dépenses de 1202-1203 montre le secteur encore en pleine guerre ; les bâtiments du château de Bréval et les ponts furent réparés, à Anet l'on se préoccupa de réparer la charpente du cellier pour y entreposer du vin, l'on répara également les ponts. À cette occasion est mentionné un aller et retour de bateaux d'Anet à Guainville – c'est la seule mention de la localité dans le compte. On note également quelques travaux de fortification mineurs à Anet, et manifestement un chantier de maçonnerie en cours à Pacy ; mais, d'une façon générale, l'essentiel des dépenses était consacré à la paye des sergents et des soldats très nombreux, ainsi que des arbalétriers temporairement basés dans les châteaux de Pacy, Anet, Grossœuvre³⁴¹.

Le traitement différencié des deux rives

La conquête de la Normandie, achevée en 1204, enleva aux châteaux de rive droite leur importance en tant que forteresses frontalières, ce qui explique vraisemblablement l'inachèvement des fortifications entreprises à Guainville et à Villiers-en-Désœuvre. Guainville fut néanmoins mentionnée dans la liste des *castella et fortelicie* tenus par le roi, dressée entre 1206 et 1210 ; elle y figure juste après Bréval et Anet, ce qui confirme son importance au tout début du XIII^e siècle³⁴². Cependant, les documents relatifs à l'administration royale prouvent que la forteresse ne fut jamais élevée au rang de siège de châtelainie³⁴³. Pacy-sur-Eure demeura également dans le giron royal. Ainsi la rive droite de l'Eure passa entièrement sous statut royal, et le demeura pendant un peu moins d'un siècle.

De l'autre côté de l'Eure, le roi sembla mener une politique différente, ne conservant pas sur le long terme les châteaux et fiefs conquis et préférant s'en servir pour gratifier les fidèles qui avaient joué un rôle particulier dans ses campagnes. Il garda en sa main la seigneurie d'Ivry jusqu'en juillet 1200 ; peut-être est-ce sous son règne, entre 1196 et 1200, que furent menés les travaux de restauration de la tour maîtresse, avec la construction à l'angle nord-est d'une tourelle flanquante – c'est au moins ce

possibles et alternativement soutenues par les historiens. La première n'a jamais accueilli de fortification attestée par les sources ou par la topographie ; dans la seconde, LE PREVOST, 1864, t. II, p. 381, indiquait « Dans le voisinage de l'église, on trouve quelques vestiges d'un château fort mentionné dans le traité de 1194... ». La visite du site ne nous a permis de relever aucun vestige de ce genre identifiable aujourd'hui ; en revanche, il existe sur le territoire de la commune, à Tranchevilliers (1,5 km SO), une motte bien conservée, mentionnée en 1457 (*ibid.*, p. 382 et suiv.), mais il est peu probable qu'elle ait été concernée par le traité.

³³⁸ Chronique de Roger de Hoveden, *RHF*, XXIII, p. 570, 576.

³³⁹ *Ibid.*, p. 596.

³⁴⁰ *Actes Philippe Auguste-Delisle*, n° 368, 444, 458, 469-171, 487, 516, 553-555, 566-567, etc. (séjours en 1199, 1200, 1203, 1204, 1205, 1206, 1208, 1210, 1214-15, 1216, 1217, 1218, 1220, 1222).

³⁴¹ LOT-FAWTIER, 1932, *passim*. Anet, 35 jours de 50 sergents, 28 jours de 10 arbalétriers, p. CLVII. 50 sergents pendant 34 jours à Vernon, Le Goulet, Pacy, Grossœuvre et Gaillon, p. CLVIII

³⁴² *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 681.

³⁴³ *Pro navibus ducendis apud Damvillam et reducendis*, xxxv l. ii s. La localité ainsi mentionnée ne peut en aucun cas être Damville, pas plus que ne pouvait l'être *Danevilla* mentionnée en 1188. Tous les auteurs qui ont publié ce texte ont pourtant fait cette identification, alors qu'il était hors de question de mener des bateaux sur l'Itton, alors que l'Eure était navigable. Le rédacteur fit ici une erreur de graphie, comme l'a supposé POWER, 2004, p. 402 : LOT-FAWTIER, 1932, fasc. 2, p. CXLVII,

que suggèrent les similitudes avec l'architecture mise en œuvre à Guainville. En juillet 1200, il mit Robert IV d'Ivry en possession du château et du fief, et lui donna en outre le château d'Avrilly, confisqué au comte d'Évreux. Robert avait manifesté dès 1191-1192 son allégeance au roi, comme on l'a vu plus haut ; cependant, celui-ci exigea qu'il présentât des garants pour sa fidélité. Furent signataires de l'acte Manassès, Pierre et Guy Mauvoisin, Roger de Maule, Philippe et Pierre de Blaru³⁴⁴. Saint-André fut attribué au plus tard en 1209 à Pierre Mauvoisin, fidèle capitaine lors de la conquête, alors que Guillaume Poulain, ancien panetier du roi, reçut Grossœuvre en partage. Plus au sud, le roi donna l'importante place de Nonancourt à Robert de Courtenay.

La question de la dévolution d'Illiers-l'Évêque fut plus complexe. La seigneurie d'Illiers, comprenant en particulier la maison-forte construite en 1112 par Henri I^{er} d'Angleterre, fut attribuée en 1192 par Richard Cœur de Lion à Morhier le Drouais, en le dispensant de rembourser au trésor les fonds engagés par son grand-père quatre-vingt sept ans plus tôt³⁴⁵. Cet acte n'intervint qu'après un jugement en cour de l'Échiquier, où s'était présenté un compétiteur, un certain Guillaume d'Anet, peut-être un ayant-droit collatéral ou illégitime de Simon d'Anet³⁴⁶.

Bien que Morhier ait eu gain de cause, et que le roi Richard ait confirmé en 1198 l'investiture à son fils Gadon après sa mort, il est presque sûr qu'il y eut de la part de la famille Le Drouais une tentative de récupération indue de la part de la seigneurie, détenue précédemment par Simon d'Anet, qui s'accompagnait de droits dominants sur l'ensemble ; à moins que Simon lui-même n'ait fait don de sa part à Morhier, comme le prétendait en 1247 le petit-fils de ce dernier, sans pour autant en apporter la moindre preuve. Le contexte se prêtait assez bien à une telle manœuvre.

L'annexion d'Illiers, au même titre que le reste de l'Évrecin, au domaine royal dès la seconde moitié de 1199, rendit caduc le jugement rendu en cour de l'Échiquier et les lettres de Richard Cœur de Lion ; la part détenue primitivement par Simon passa dans les mains du roi, du même droit d'échoite que Bréval et Anet : une charte, de peu antérieure à 1200, indique de façon très claire l'indivision des droits seigneuriaux, leur affectation pour une moitié à Gadon le Drouais, et l'attente d'affectation de l'autre moitié³⁴⁷.

Le roi investit en définitive de cette part Guillaume I du Fresne³⁴⁸, seigneur normand des environs de Conches, qui avait dû se rallier à la cause française pendant les guerres ; Guillaume le Drouais prétendit en 1247, sans doute à juste titre, que Philippe Auguste arrangea un mariage entre une nièce bâtarde de Simon d'Anet et de Guillaume du Fresne pour conforter l'assise de ce dernier³⁴⁹. Mais son affirmation que ce fut dans le but de spolier la famille Le Drouais de la demi-part qu'ils auraient reçue de Simon d'Anet lui-même, demeure incertaine, même si elle est parfaitement crédible de la part du monarque, coutumier de ce genre d'arrangement.

Ainsi Philippe Auguste, alors qu'il gardait fermement le contrôle de la rive droite, transforma la rive gauche en une mosaïque de fiefs de conquête, le morcellement étant sans doute lié tout à la fois à la volonté politique de ne pas créer le moindre contre-pouvoir, mais surtout, vraisemblablement, à la nécessité de récompenser ses fidèles à moindres frais.

La région au cours de la fin du Moyen Âge

Dès lors, la carte des nouveaux pouvoirs semblait fixée, et demeura stable tout au long du XIII^e siècle. Cependant, la création de l'apanage d'Évreux, auquel furent adjointes les quatre châtellenies de Pacy, Bréval, d'Anet et de Nogent-le-Roi, engendra durant les second et troisième quarts du XIV^e siècle une modification radicale de cette géographie, sur fond des troubles nourris par Charles le Mauvais, comte d'Évreux et roi de Navarre. Cet apanage n'était, en fait, que la continuation du douaire de Marie de Brabant, veuve de Philippe le Hardi ; le démembrement avait évidemment un but financier avant tout, mais Charles I de Navarre, comme on le sait, chercha à en faire une principauté normande

³⁴⁴ POWER, 2004, p. 254-255, analyse cet acte important, et tout particulièrement les relations familiales qui existaient alors entre Robert IV et ses garants, des familles Mauvoisin, Richebourg, Maule et Blaru.

³⁴⁵ Voir Annexe 1, n° 1-7.1, p. XX.

³⁴⁶ Annexe 1, n° 1-7.1.1, p. XX.

³⁴⁷ Voir note 796 de l'Annexe.

³⁴⁸ Voir Annexe 1, n° 1-10.1, p. XX.

³⁴⁹ Sur la descendance illégitime de Guillaume II Louvel, frère de Simon d'Anet, voir Annexe 1, n° 1-14.2, p. XX.

indépendante. La vallée de l'Eure fut assez largement concernée par les événements de guerre larvée et continue, durant tout le troisième quart du XIV^e siècle ; on sait, en particulier, qu'Anet, Breuilpont et Bréval furent affectées après Cocherel, puis à nouveau lors de la montée finale des hostilités, dans les années 1375-1378. On ne sait pas que les autres forteresses de la châtellenie aient joué un rôle, même si vraisemblablement la fidélité marquée au roi de France par la famille d'Ivry ait pu conduire à des épisodes d'escarmouches.

La destruction totale des forteresses de Charles de Navarre, menée dans un temps-éclair par Charles V en 1378, allait définitivement rayer de la carte les châteaux des deux châtellenies de rive droite ; en rive gauche, au contraire, les châteaux dénués de tout intérêt stratégique, se transformèrent progressivement en simples résidences fortifiées – si l'on excepte Ivry, seule place amenée à jouer un rôle durant la première moitié du XV^e siècle pendant la domination anglaise. Et finalement, c'est à la fin de la Guerre de Cent Ans qu'Ivry disparut à son tour. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, il ne demeurait plus dans la région aucun château fort.

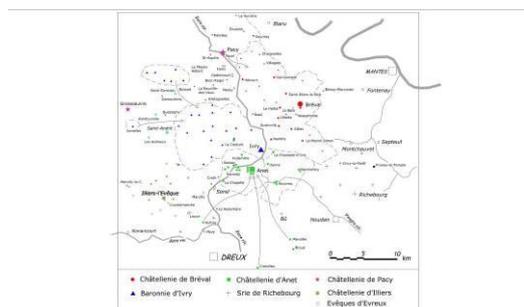


Figure 21

CONCLUSION

DE LA NAISSANCE D'UNE SEIGNEURIE DE FRONTIERE A SON ECLATEMENT, DEUX SIECLES TOURMENTES

La construction d'une seigneurie de frontière par Ascelin Goël, dans les années 1100, avait donc vécu un siècle plus tard, au point de ne laisser survivre que sa réputation sulfureuse. Sans doute cette évolution était-elle naturelle, durant un siècle marqué par les guerres frontalières et la conquête, en fin de compte, par Philippe Auguste. Mais la première cause de cette dislocation fut le droit successoral appliqué par les Ivry-Bréval, qui voyait le patrimoine réparti entre les fils ; Ascelin et ses descendants eussent-ils suivi la coutume française, où le droit d'aînesse préservait l'unité de la seigneurie originelle, que l'histoire eût été sans doute différente.

Mais il fallait compter aussi avec l'extraordinaire chance de Philippe Auguste qui, à bien des moments de son règne, put et sut utiliser des successions en déshérence pour prendre le contrôle de seigneuries entières ; il fut servi à Bréval, avec la disparition, providentielle pour lui, de Jean fils de Simon. Dès lors, seule Ivry et Anet allaient encore marquer l'histoire, la première en raison du rôle stratégique qu'elle retrouva lors de chaque conflit, et la seconde en raison du rôle d'agrément qui ne se démentit jamais durant le Moyen Âge et la Renaissance.

Il est amusant de voir qu'une réunion partielle des anciennes possessions des Ivry-Bréval eut lieu au milieu du XVI^e siècle, alors que Diane de Poitiers régnait sur Anet ; maîtresse d'Anet et de Bréval, du fait de la donation des châtelainies à son arrière-grand-père par alliance, elle acheta Ivry et Saint-André qui lui était rattaché depuis la fin du XIV^e siècle, Breuilpont, Villiers-en-Désœuvre. Bien sûr, les aspects stratégiques qui avaient été prédominants du temps d'Ascelin Goël n'avaient plus rien à voir dans cette reconstitution du domaine ancien, pas plus sans doute qu'une quelconque volonté de restaurer un passé lointain. Il s'agissait tout simplement de créer une petite principauté à la mesure de la fortune qu'elle avait amassée, d'autant qu'elle avait perdu à la mort d'Henri II la prestigieuse demeure de Chenonceaux. Mais, exactement de la même façon que cinq siècles plus tôt, cette petite principauté ne survécut pas à la mort de Diane, puisque ses possessions furent partagées entre ses deux filles, et bientôt subdivisées encore par le jeu des successions, et la ruine de certains de ses petits-enfants de la maison de Lorraine.

Tableau 1 : Arbre simplifié de la famille d'Ivry-Bréval

Tableau 2 : Les revenus en numéraire des trois châtelainies de Bréval, Anet et Pacy sous Philippe Auguste

Livres décimales	Cens	Revenu	Pasnage	Corvées	Péage	Eau	Forêts Haies	Industries	Minage	Total
Bréval	13,60		6,50	9,20	65,00					94,30
Boissy				5,00						5,00
Saint-Illiers-le-Bois	2,53									2,53
Les Loges	0,32									0,32
La Bate	2,26									2,26
Guainville	5,43									5,43
Bueil	0,09									0,09
Hécourt	1,21									1,21
Chaignolles	5,00									5,00
Beaulieu	2,40									2,40
Paciel	6,25	5,00								11,25
Total Bréval	39,08	5,00	6,50	14,20	65,00					129,78
Anet	21,00				20,00	7,00	3,00	25,00		76,00
Chaussée-d'Ivry		17,00								17,00
Total Anet	21,00	17,00			20,00	7,00	3,00	25,00		93,00
Pacy	12,11	140,00				7,00	30,00	15,00	16,00	220,11

Tableau 3 : Les revenus en nature des trois châtelainies de Bréval, Anet et Pacy sous Philippe Auguste

	Champart	Moulins	Chapons	Œufs	Prés
	muids	muids	nbre	nbre	arpents
Bréval		26			
Saint-Illiers-le-Bois	14,69				
Les Loges	1,00				
La Bate	5,83				
Guainville	10,29		127	2220	2,5
Bueil	1,67				
Hécourt	0,58				
Chaignolles	1,00				
Cravent	1,00				
Villegats	1,50				
Beaulieu	2,00				
Paciel	4,07				
Total Bréval	43,63	26	127	2220	2,5
Anet	40,50	30	59	20	18,0
Pacy		40			

SECONDE PARTIE

LES SITES DU POUVOIR DE LA FAMILLE D'IVRY-BRÉVAL ET LEUR ÉVOLUTION

VUE D'ENSEMBLE SUR LES SITES DE POUVOIR DES SEIGNEURS D'IVRY, BREVAL ET ANET

Si la première partie avait pour objet de retracer l'évolution historique du pouvoir des seigneurs d'Ivry, Bréval et Anet, nous allons évoquer dans cette seconde partie les signes concrets de ce pouvoir, tels qu'ils ont été imprimés dans la terre et dans la pierre par les différents détenteurs de celui-ci. Nous n'employons pas ici le terme de châteaux, pas plus que celui de fortifications, car ces deux termes sont impropres pour désigner des sites dont le statut et la vocation ont été différents, au moment de leur érection, puis dans leur évolution différenciée ; suivant les époques, ils ont pu être désignés sous l'un des nombreux vocables usuels, *arx*, *castellum*, *castrum*, *domus fortis*, *forteritia*, *munitio*, *oppidum*, *turris* et d'autres encore, mais seuls ceux d'Ivry, Bréval et Anet passèrent le cap des années 1200 en conservant le nom administratif de *castrum* ou de château, chef-lieu de seigneurie châtelaine. Certains, et non des moindres, sont demeurés anonymes dans la documentation que nous avons reçue des générations passées pour les deux premiers siècles du second millénaire, tel Breuilpont ou Villiers-en-Désœuvre, et l'unique mention de Guainville, l'un des sites les plus puissamment fortifiés de l'ensemble, de façon indistincte dans les *castra et fortelitæ* du roi Philippe Auguste, montre combien cette question de terminologie se révèle difficile, compte-tenu de l'état hétérogène de conservation des archives.

Les sites que nous avons identifiés dans les possessions des Ivry-Bréval comme leur ayant appartenu sont au nombre de neuf : Anet, Breuilpont, Bréval, Grossœuvre, Guainville, Illiers-l'Évêque, Ivry-la-Bataille, Saint-André-de-l'Eure, enfin Villiers-en-Désœuvre. Nous consacrons à chacun d'entre eux une notice ; on ne s'étonnera pas que le cadre historique dans lequel elles sont dressées déborde largement l'époque étudiée ici, à savoir les XI^e et XII^e siècles, car la vision que nous avons aujourd'hui consolide jusqu'à un millénaire d'événements qui ont pu influencer sur leur évolution, justifiant très fréquemment une analyse régressive.

La construction du « palais-tour » d'Ivry : un geste architectural majeur, un acte politique fondamental autour de l'an Mil



Figure 22

La création du « palais-tour » d'Ivry, à la charnière entre le premier et le second millénaire constitue le premier geste architectural majeur connu du Moyen Âge dans notre région, mais sa portée dépasse largement celle-ci, au point d'être considéré comme un véritable prototype pour certaines grandes tours maîtresses « intégrées », bâties par les grands dignitaires de l'époque³⁵⁰. Il est cependant nécessaire de mettre en perspective l'analyse architecturale pour mieux évaluer cet impact (fig. 22).

Datation de la tour d'Ivry

Il semble clair que l'édifice, avant sa modification au tout début du XIII^e siècle, résultait de deux phases de construction successives³⁵¹. Or il n'est pas sans importance que la seconde de ces deux phases ait consisté à enterrer partiellement et surélever un édifice antérieur qui avait un caractère peut-être résidentiel. Ce premier édifice était une grande salle palatiale pourvue en équerre d'une chapelle ; on ignore son élévation primitive, mais rien n'atteste vraiment, dans les restes actuels, qu'elle ait eu plus qu'un rez-de-chaussée, même si ceci peut étonner³⁵².

Pour nous, ce n'est que dans la seconde phase que cet édifice devint une tour rectangulaire « intégrée », présentant un chevet saillant pour la chapelle, dont seule la nef fut absorbée par l'extension et l'intégration des fonctions dans un unique volume prismatique.

³⁵⁰ MESQUI, 1991, p. 107. MESQUI, 1997, p. 199-200. IMPEY, 2002.

³⁵¹ On ne détaille pas ici la discussion relative à l'existence d'une première phase où seule la grande salle aurait existé ; voir PITTE, 2010, et ci-dessous, p. 148, la discussion dans la monographie relative à Ivry-la-Bataille.

³⁵² Bien que IMPEY, 2002 isole bien les phases 1 et 2 (pour lui 1a et 1b), il estime que dès la première, l'édifice possédait une élévation. Notre analyse ne corrobore pas la sienne sur ce point.

Cette évolution phasée – et la modification de programme inhérente – apparaît clairement dans le plan général de l'édifice et sa dissymétrie. À ce jour, aucune datation archéométrique ou archéologique absolue n'existe pour situer le *terminus ante* de la deuxième phase d'Ivry, qui est fourni seulement par le texte d'Orderic Vital, attribuant la *turris famosa* à Raoul d'Ivry et à son épouse Auberée ; or l'historien écrivit ses textes plus d'un siècle après la mort des deux personnages, et manifestement ne fit pas de recherches particulières sur l'histoire d'Ivry pour la période s'étendant entre la prise du château sur Hugues de Bayeux, et la mort de Guillaume le Conquérant, soit entre les années 1030 jusques aux années 1090.



Figure 23

Dès lors, le champ demeure relativement ouvert aux hypothèses qui peuvent se présenter. La première d'entre elles est que la tradition rapportée par Orderic Vital concerne bien l'érection de la tour, c'est-à-dire la transformation par Raoul et son épouse Auberée avant v. 1010 du palais, ou de l'amorce de palais préexistant ; la tour « intégrée » d'Ivry serait la première du genre conservée qui posséderait ainsi un volume rectangulaire prismatique accolé d'un demi-cylindre abritant l'abside de la chapelle. Un argument en faveur d'une telle hypothèse peut être fourni par la coïncidence avec la tradition concernant la tour maîtresse de Pithiviers (fig. 23).

En effet, Orderic Vital rapporte qu'Auberée d'Ivry aurait fait appel, pour concevoir sa tour, à Lanfroï, architecte de la tour de Pithiviers ; elle l'aurait fait décapiter après qu'il ait conçu celle d'Ivry afin de ne pouvoir la reproduire. Or la tour de Pithiviers, qui est connue en particulier par une représentation conservée à la Bibliothèque nationale de France, présentait la même disposition de la tourelle d'abside saillante sur une tour rectangulaire ; une tradition plus ou moins légendaire en attribue la construction à une certaine Héloïse, sœur de Hugues, évêque de Beauvais, avant la fin du X^e siècle³⁵³.

Rien n'indique qu'Orderic Vital connaissait, lorsqu'il écrivit son histoire, la tradition relative à la tour de Pithiviers, qui fut magnifiée au travers de la chanson de geste *Garin le Loherain*, mais qui devait reposer sur un substrat historique réel. En tout cas, cette tour de Pithiviers devait être à l'époque suffisamment connue des contemporains pour que l'historien anglo-normand l'évoquât.

Malgré toute la fragilité de ces mises en relation, en particulier du fait de la disparition totale de la tour de Pithiviers, on ne peut en définitive que donner du crédit au récit d'Orderic Vital, et à l'hypothèse selon laquelle Raoul d'Ivry et son épouse mirent à profit l'*aula* préexistante pour la transformer en une tour qui marquait encore les esprits au début du XII^e siècle.

Pour autant, on ne peut exclure totalement d'autres hypothèses, tout particulièrement celle selon laquelle le fils de Raoul d'Ivry, Hugues de Bayeux, aurait lui-même fait procéder à cette transformation alors qu'il entra en rébellion ouverte contre le duc de Normandie, et ce donc entre la fin des années 1010-1020, et 1030 environ³⁵⁴. Il est même tout à fait possible que la transformation ait eu lieu après la reprise de contrôle par les ducs de Normandie, avant les années 1050.

Ivry et les grandes tours du début du XI^e siècle

À l'époque où s'élevait la tour d'Ivry, le concept de grande tour barlongue intégrant les fonctions d'apparat, de résidence et de défense, s'imposait par ailleurs dans la construction princière féodale : à

³⁵³ Autre vue interprétée par Vaucanu dans le troisième quart du XIX^e siècle, publiée dans DEVAUX, 1885-1886. Sur Héloïse, voir *ibid.*, faisant de ce personnage une fille du comte de Champagne et de Chartres ; mise au point dans DE DION, 1893, p. 176-178.

³⁵⁴ Cette hypothèse est évoquée également par prudence par IMPEY, 2002, p. 197.

vrai-dire, il semble émerger dans le courant du X^e siècle, et s'imposer progressivement un peu partout en Europe – on citerait ainsi, parmi les plus anciennes identifiées par leurs restes maçonnés, celles de Château-Thierry (Aisne), Doué-la-Fontaine (Maine et Loire), Ename (Belgique) –, le bâtiment carolingien récemment mis en évidence à Mayenne (fin IX^e-début X^e siècle) n'en étant qu'un précurseur en forme de logis haut à petite tour carrée flanquante³⁵⁵. Dans une récente étude de la tour de Londres, E. Impey a montré que ce phénomène de multiplication des grandes tours est attesté dans le courant du X^e siècle par les textes dans une bonne dizaine d'autres cas (Laon, Coucy, Chalons, Blois, Chartres, Rouen, Bayeux etc.)³⁵⁶. Les études dendrochronologiques ont permis d'attribuer à la première moitié du XI^e siècle bien des édifices jusque là attribués à la fin de ce siècle : ainsi peut-on citer Loches (Indre-et-Loire), Vaudémont (Meurthe-et-Moselle), Salives (Côte-d'Or), Broue (Charente-Maritime), et bien d'autres font l'objet d'études archéologiques les plaçant dans cette lignée, tels Beaugency (Loiret), Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), Montbazou (Indre-et-Loire), etc.³⁵⁷. Cependant, même si ces grandes tours se multiplièrent durant la seconde moitié du XI^e siècle, celle d'Ivry conserva son prestige et sa renommée au point d'être considérée comme « très grande, fameuse et extrêmement forte » par l'historien, qui pourtant devait avoir d'autres références à son époque, comme les tours bâties outre-Manche par Guillaume le Conquérant, ou en Normandie même par Henri I^{er}.

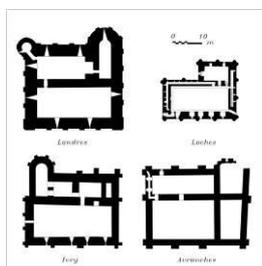


Figure 24

Il suffit, pour se rendre compte de l'impact visuel que pouvait avoir Ivry, de comparer l'une des tours les plus marquantes qui a été construite dans les mêmes années, celle de Loches (fig. 24) : la juxtaposition des plans des deux édifices montre à quel point Ivry put être impressionnant pour l'œil contemporain – sans doute le serait-il encore aujourd'hui s'il était en élévation. De par ses dimensions, la tour d'Ivry a figuré parmi les plus vastes en superficie de tout le monde occidental. On connaît bien deux édifices qui la surpassèrent, lancés par Guillaume le Conquérant et poursuivis par ses successeurs outre-Manche : les tours de Londres et de Colchester, construites après la Conquête, ont été largement inspirées du modèle fourni par Ivry-la-Bataille. Cependant, la récente mise en évidence à Avranches d'une « grande tour » intégrée, en partie disparue, montre qu'il convient de rester prudent sur le nombre de ces bâtiments prestigieux³⁵⁸ : l'édifice reconnu par David Nicolas-Méry était de dimensions équivalentes à la tour Blanche de Londres, même si ses murs étaient moins épais, traduisant vraisemblablement une moindre élévation. Cette découverte montre que d'autres édifices contemporains mentionnés par les textes, comme les tours de Bayeux, de Rouen, d'Évreux, auraient pu avoir des dimensions équivalentes.

La distribution tripartite (salle/ chambres/ chapelle) et la chapelle débordante figurent parmi les traits communs à ces très grandes tours anglo-normandes, dont les programmes finirent par se complexifier d'une façon considérable³⁵⁹ ; il s'agit d'une disposition que l'on ne retrouve guère en dehors de cet espace – même si certaines tours angevines, comme Loches, étaient pourvues de petites tours

³⁵⁵ Château-Thierry : BLARY, 1994 ; BLARY, 2003. Ename : datation dernier quart du X^e siècle, voir CALLEBAUT, 1991 ; mise au point par DE MEULEMEESTER, 1994, qui propose de rajeunir légèrement l'édifice au début du XI^e siècle. Sur Mayenne, voir EARLY, 2002 ; RENOUX, 2000, 2002.

³⁵⁶ IMPEY, 2008.

³⁵⁷ On ne peut citer ici l'ensemble des références récentes relatives à ces édifices, de plus en plus nombreux à faire l'objet de « re-datations » grâce aux études d'archéologie du bâti. Voir GIULATO, 2008, p. XXX (Vaudémont) ; IMPEY-LORANS, 1998 (Langeais) ; LABORIER, 2008 (Salives) ; MESQUI, 1998 (Loches), etc. Voir à nouveau l'excellent article d'IMPEY, 2008, qui en énumère également un certain nombre.

³⁵⁸ NICOLAS-MÉRY, 2002. La date de construction de l'édifice est incertaine : David Nicolas-Méry propose une datation fin X^e-début XI^e siècle, attribuée à la famille comtale alors présente à Avranches ; mais on peut à vrai-dire s'interroger aussi sur une attribution à Hugues Goz, dit Le Loup, vicomte d'Avranches, qui acquit dans le dernier quart du XI^e siècle un statut très important à la cour des ducs-rois. IMPEY, 2008, p. 233, la date « avant 1050 » et l'attribue à Robert, comte d'Avranches.

³⁵⁹ DIXON, 2008.

annexes pouvant abriter la chapelle. Les tours plus tardives de Grez-sur-Loing et de Beaumont-sur-Oise³⁶⁰, construites dans l'orbite royale française, ne peuvent être considérées comme des succédanés de ces très grandes tours ; les chapelles y sont de véritables appendices greffés sur le volume prismatique de la tour, et on ne peut les considérer comme « intégrées » au même sens que leurs antécédentes, même si vraisemblablement elles résultent d'une réflexion programmatique similaire³⁶¹.

Ivry-la-Bataille fut-elle la « tour-mère » pour les grands édifices anglo-normands ? E. Impey a montré en tout cas que selon toute probabilité, elle inspira largement la Tour Blanche de Londres, mais il a souligné également que la disparition d'un trop grand nombre d'entre eux oblige à considérer l'hypothèse avec prudence. On y ajoutera le fait que, si l'on considère comme acceptable l'enchaînement de coïncidences selon lequel la tour de Pithiviers figurée vers 1800 serait l'édifice bâti par l'architecte Lanfroy, le concept développé à Ivry ne serait alors qu'un succédané de celui déjà mis en œuvre à Pithiviers ; la représentation extrêmement fidèle qui nous en a été conservée semble prouver, à tout le moins, qu'il s'agissait d'un bâtiment unitaire, où la tourelle saillante faisait corps avec le reste de la maçonnerie.

On en viendrait alors à proposer que la tour d'Ivry résulterait d'une adaptation du modèle de Pithiviers au palais à chapelle déjà présent sur le site préalablement. Mais on est ici dans le domaine de la pure spéculation, tant les hypothèses se révèlent fragiles à l'examen.

Une portée extrarégionale

Quoi qu'il en soit de ses origines, la tour d'Ivry avait, en tant que symbole de pouvoir, une portée dépassant largement le cadre purement local de la seigneurie³⁶². Sa construction, avec de telles dimensions, visait à affirmer le pouvoir d'un « presque duc », face à la France bien sûr, mais aussi face au monde normand. Il est inutile d'insister ici sur l'envergure de Raoul d'Ivry, demi-frère de Richard I^{er}, établi ici pour dominer toute la marche sud-est du duché ; la tour maîtresse qu'il érigea était à cette échelle, et demeura pour longtemps le signe le plus marquant de l'empreinte sur la région.

La violence avec laquelle Ascelin Goël la disputa à Guillaume de Breteuil dans les années 1090, alors que le pouvoir vacillait sous Robert Courteheuse, ne s'explique pas seulement par la position stratégique de la ville ; la tour maîtresse elle-même était une partie de cet enjeu, par sa puissance symbolique plus que par sa valeur militaire. On peut s'étonner que Henri I^{er} l'ait confiée après 1124 à Guillaume I Louvel ; si l'homme avait sans doute présenté les gages de confiance nécessaires, il était loin de figurer parmi les plus puissants du royaume, hors sa parenté avec le comte de Meulan. Henri II ne s'y trompa guère, lorsqu'il récupéra le château en 1173 après avoir réprimé la révolte du « Jeune roi », pour le réattribuer à Galeran I d'Ivry sous condition de totale « rendabilité », puis qu'il s'attribua le château en 1177 après la mort de Galeran I.

La question du bourg de milites d'Ivry

Pour autant, la connaissance du site castral proprement dit, du « donjon » comme l'appelaient les textes anciens, ne couvre pas la basse-cour située sous le noyau constitué par la tour maîtresse et son enceinte (fig. 109). Fut-elle à l'origine de la ville, ou celle-ci se développa-t-elle dès l'origine dans la vallée ? Faute de renseignements archéologiques et de documents d'archives connus, cette basse-cour castrale demeure aujourd'hui totalement inconnue quant à sa fonction et au type d'habitat qu'elle accueillait. On peut s'interroger sur la place qu'y jouèrent les familles de *milites* attachés au château, attestés par les documents ; il serait bien sûr tentant de voir dans ce bourg castral un bourg de *milites*

³⁶⁰ CHATELAIN, 1983, p. 105-108 (Grez) ; p. 159-161 (Beaumont, plan sans figuration de la chapelle, non dégagée à l'époque de parution de l'ouvrage). Voir plans comparés dans MESQUI, 1991-1993, t. I, p. 118.

³⁶¹ IMPEY, 2008, en particulier p. 236-238, utilise un critère structurel, et non programmatique, pour différencier les tours intégrées complexes : il s'agit du « *double-pile plan* », où le volume de la tour est divisé en deux longitudinalement pour constituer deux volumes aux fonctions différentes. Ce critère est utile – et sans doute fondamental, pour caractériser les tours intégrées complexes à volume strictement rectangulaires ; il ne prend pas en compte la spécificité des tours « à abside ».

³⁶² Sur les fonctionnalités et le statut des grandes tours, voir *White Tower*, 2008, et plus particulièrement ASHBEE, 2008. On consultera également avec intérêt MARSHALL, 2002. Un éclairage différent est donné par BARZ, 2002 avec une prise en compte de bâtiments germaniques.

castr, mais rien n'est moins sûr dans l'état actuel des connaissances, pas plus que l'on ne saurait affirmer que l'église paroissiale ait toujours été située dans la vallée, au pied des falaises sur lesquelles est juché le château.

Le développement du bourg villageois en contrebas du site castral

Le dernier élément présent à Ivry, celui du bourg villageois établi dans la vallée de l'Eure, n'est pas non plus aisé à interpréter ; apparemment déconnecté du château, même si, sans doute, son enceinte fossoyée rejoignait au nord et au sud la falaise qui portait ce dernier, on ne sait rien de son évolution. L'église paroissiale y figure en position totalement excentrée, au point que l'on est en peine de restituer la façon dont elle était intégrée à la clôture du bourg villageois : ceci renforce la question, déjà posée ci-dessus, de la stabilité de son implantation dans le temps. Y-eut-il, à une époque que nous ne connaissons pas, un déplacement de cette église paroissiale depuis le bourg castral vers la vallée ? C'est une hypothèse qu'il convient d'envisager, car elle permettrait de mieux expliquer la topographie urbaine pour le moins étrange.

Les autres sites castraux de la zone d'étude jusqu'à la fin du XII^e siècle

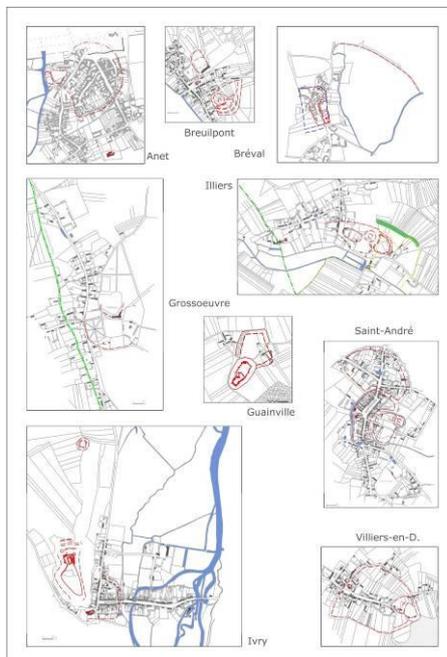


Figure 25

En comparaison avec le site d'Ivry, les autres sites étudiés ici ont une toute autre configuration et portée, ne serait-ce que du fait de l'inexistence d'un noyau aussi hypertrophié qu'à Ivry ; de plus, Ivry est le seul de tous les sites examinés où il y ait une totale séparation entre le site castral proprement dit et le site villageois du fait de la topographie.

Les noyaux fortifiés : mottes ou enceintes

D'une façon générale (fig. 25), il s'agit de fortifications reposant sur l'association de noyaux fortifiés et de basses-cours fossoyées plus ou moins enveloppantes. Dans plusieurs cas, le noyau fortifié était constitué par une motte, préservée aujourd'hui ou en tout cas reconnaissable : ainsi à Breuilpont, Illiers-l'Évêque, Saint-André-de-l'Eure, ainsi vraisemblablement qu'à Guainville, où la motte devait occuper l'emplacement du noyau ou « donjon » occidental.

Le site de Villiers-en-Désœuvre présente une disposition moins marquée, même si la base de la tour conservée semble avoir remplacé une motte de dimensions modestes ; mais celle-ci n'était pas séparée de la petite enceinte ovoïdale surélevée qui semble bien ici constituer le noyau lui-même. À Grossœuvre, le noyau castral a sans doute disparu ; il ne reste plus que le tracé de la première basse-cour, à moitié fossilisé par les bâtiments modernes. Peut-être exista-t-il une motte, nivelée par

la suite, comme c'est le cas dans une disposition similaire à Richebourg (Yvelines), mais on ne peut l'affirmer.

Le cas d'Anet est encore différent ; ici, le noyau castral est bien révélé par le cadastre ancien, mais il ne semble pas avoir jamais été dénivélé. Il semble qu'il se soit agi d'une petite enceinte ovoïdale fossoyée, sans motte, défendue par des fossés en eau. Enfin, la structure du noyau castral de Bréval a été totalement effacée par les transformations ultérieures ; on peut imaginer l'existence d'une petite enceinte située au sud-est du périmètre fortifié, et aucun indice n'existe qu'il y ait eu une motte, mais on doit rester prudent.

La présence d'édifices maçonnés au sein de ces noyaux fortifiés n'est plus avérée aujourd'hui au-dessus du sol dans aucun des cas – si l'on excepte la tour de Villiers-en-Désœuvre, implantée sur le site à l'extrême fin du XII^e siècle, c'est-à-dire bien après la fondation probable du site. Les témoignages du XIX^e et du début du XX^e siècle permettent néanmoins de savoir que des tours maîtresses de pierre existaient à Illiers-l'Évêque et à Saint-André ; on ne peut savoir à quelle époque elles remontaient, si ce n'est qu'à Illiers, il est fortement probable qu'elle fut bâtie par Henri I^{er}. La documentation du XII^e siècle atteste de l'existence d'une *turris* à Bréval dans la première moitié du XII^e siècle : le bâtiment qui constitua le château classique conservait peut-être le souvenir de cet édifice, qui aurait été une tour rectangulaire pourvue d'une tourelle annexe, mais à vrai dire on doit rester circonspect, car les restes en élévation semblent dater d'une époque bien plus tardive. Citons encore la mention d'une « tourelle » à Breuilpont, détruite en 1378 : peut-être était-elle bâtie sur la motte.

Basses-cours castrales

Les basses-cours castrales, de formes diverses plus ou moins enveloppantes du noyau, étaient en général de petites dimensions ; elles sont reconnaissables dans la totalité des sites. Parmi les plus importantes en superficie, on citera Saint-André-de-l'Eure ; à Grossœuvre, si tant est que l'enceinte plus tardive ait repris le contour de la basse-cour castrale primitive, celle-ci offrait également une superficie supérieure à celle des autres sites.

Dans certains cas, cette basse-cour castrale pouvant être complétée par des ouvrages avancés fossoyés, comme ceci semble avoir été le cas à Breuilpont et à Illiers-l'Évêque ; il est probable que ceux-ci n'avaient pas d'autre vocation que défensive, même si l'on ne peut être totalement affirmatif dans le second cas.

Des vestiges d'enceintes maçonnées n'existent qu'à Illiers-l'Évêque. Ici, la base des murailles subsiste en tant que support des terres de la basse-cour ; on identifie encore le flanc d'une tour-porte, et surtout une tour circulaire pleine. Mais ces restes, dépourvus de tout appareil architectural, ne peuvent apporter d'indices fiables quant à la datation, même s'il est probable qu'ils aient été contemporains de la construction du château par Henri I^{er} Beauclerc en 1112 – à l'exception peut-être de la tour, dont la fonction demeure assez énigmatique. Des murs maçonnés sont néanmoins attestés à Anet dans la documentation d'archives. En revanche, un texte du début du XIII^e siècle mentionne clairement à Saint-André-de-l'Eure une enceinte de palissade à la réparation de laquelle étaient soumis par corvée les habitants de la seigneurie, mais à vrai dire cette mention désignait certainement les fortifications du bourg, et n'a pas nécessairement de signification quant à l'enceinte de basse-cour, même si la présomption est forte.

Ces basses-cours castrales pouvaient accueillir une chapelle seigneuriale – si celles-ci n'étaient pas dans le noyau castral proprement dit – elles ne sont cependant attestées que dans les cas d'Illiers-l'Évêque et de Grossœuvre. Il est bien sûr probable qu'elles contenaient d'autres bâtiments affectés à la résidence, mais on en ignore tout, sauf peut-être à Guainville. Concernant ce dernier site, il est possible que dans le premier état avant re-fortification à la fin du XII^e siècle, le bâtiment à grande salle et chapelle (?) perpendiculaire identifiable aujourd'hui, ait appartenu à la basse-cour castrale ; nous avons proposé d'y voir une construction du XII^e siècle, peut-être attribuable à Ascelin Goël lui-même, mais cette suggestion demeure extrêmement fragile en l'absence totale d'indices archéologiques sûrs.

Enceintes villageoises (bourgs castraux)

Tous les sites ne se développèrent pas nécessairement avec des basses-cours villageoises pourvues d'enceintes. On peut, en fait, distinguer plusieurs cas :

- Les sites dépourvus d'enceinte villageoise ; ainsi Breuilpont, Guainville (premier état avant construction de la petite enceinte du bourg castral) et Illiers-l'Évêque. À Illiers-l'Évêque il est certain que la fortification s'implanta indépendamment de l'habitat préexistant, sur un site *a priori* vierge et à cheval sur deux finages paroissiaux, traduisant clairement le coup de force royal qui conduisit à son édification. Breuilpont et Guainville furent également implantés indépendamment des structures d'habitat préexistant, mais cette fois par le seigneur du lieu lui-même : ceci est particulièrement net dans le second site, où le choix d'implantation à l'écart de la paroisse fut dicté par des considérations stratégiques de contrôle de la vallée de l'Eure. Les mêmes raisons dictèrent le choix du site de Breuilpont, mais ici, l'église et l'habitat préexistaient dans la vallée, sous le site retenu.
- Les sites pourvus d'une enceinte villageoise ne contenant pas l'église paroissiale ; on rencontre ce cas à Anet. Nous interprétons Anet comme un bourg castral qui se développa au détriment d'une paroisse et d'un habitat préexistants. Néanmoins, on se doit de rester circonspect, la situation actuelle de l'église ayant pu résulter d'un déplacement de l'église, selon certains auteurs qui n'avancent néanmoins aucune preuve. À Guainville, le site fortifié fut construit volontairement à l'écart de la paroisse existante, pour des raisons stratégiques de contrôle de la vallée de l'Eure ; aussi ce cas est-il très différent de celui d'Anet, puisqu'il n'y eut jamais de superposition de droits seigneuriaux. Au demeurant, l'enceinte villageoise identifiable ici appartient probablement à la phase de re-fortification royale
- Les sites pourvus d'une enceinte villageoise contenant l'église paroissiale. Ce fut le cas de Bréval, de Grossœuvre, Saint-André, Villiers-en-Désœuvre. Si l'on excepte Saint-André, tous les autres sites semblent avoir englobé l'église, celle-ci se trouvant néanmoins à l'opposé du noyau seigneurial au sein de l'enceinte, comme si l'on avait dessiné celle-ci au plus juste pour l'englober. Peut-être est-ce, en définitive, ce qui arriva également à Ivry, et qui expliquerait la situation excentrée de l'église. Dans le cas de Grossœuvre et de Villiers, les contours de l'enceinte villageoise semblent indiquer plus une délimitation territoriale qu'une fortification, comme si l'on avait tracé le contour d'une enceinte future, sans pour autant que celle-ci se soit jamais remplie.

Dans cet ensemble, certainement non représentatif statistiquement, le site de Saint-André figure comme une exception. Ici, il existe en effet deux enceintes villageoises : la première, qui accueille l'église paroissiale et les halles, dessine une sorte de haricot enveloppant à moitié la basse-cour castrale, alors qu'une seconde forme une excroissance au nord, bien dessinée en forme d'ellipse centrée sur le carrefour des itinéraires nord-sud et est-ouest qui marquaient cette localité, à la croisée entre le grand chemin est-ouest de Paris au Perche, et l'un des grands chemins d'Évreux à Chartres. Ce développement est assez original par rapport à des schémas de développement plus courants, radioconcentriques ou linéaires ; on ne connaît pas l'origine historique d'une telle structure, qui n'est pas sans rappeler la structure très particulière reconnaissable, à proximité, à Nonancourt/La Madeleine-de-Nonancourt (Eure), même si les contextes d'évolution furent très différents dans les deux sites. À Saint-André, cette particularité ne peut guère s'expliquer que par la réussite du développement villageois, sans doute au XII^e, voire au XIII^e siècle, et sa fixation au long de l'itinéraire est-ouest peut-être plus vivace, alors que le bourg initial était, lui, axé nord-sud, sans traversée par l'autre itinéraire³⁶³.

En tout état de cause, Saint-André et Anet furent, de tous les sites, ceux qui présentèrent le développement urbain le plus marqué, si l'on excepte bien sûr Ivry qui fut, de tout temps, le site de traversée historique majeur de l'axe est-ouest. On peut penser que cette réussite – relative – des deux villages fut amplifiée par la Conquête, et la présence de nouveaux pouvoirs. La présence royale y fut certainement pour beaucoup à Anet, au début du XIII^e siècle ; à Saint-André, peut-être l'arrivée des Mauvoisin provoqua-t-elle également une accélération, mais, dans ce dernier cas, elle semble avoir rapidement marqué le pas par rapport à ses voisines. Notons enfin que Bréval, qui garda tout au long du Moyen Âge une certaine primauté administrative sur ses voisines, demeura un village de petite superficie, ne serait-ce que du fait de l'absence de rôle économique, loin des grands axes de circulation et de commerce.

³⁶³ Voir BAUDUIN, 1995, qui mentionne ce bourg castral très particulier.

Concernant, enfin, l'existence ou non de murailles maçonnées pour ces enceintes villageoises, des certitudes n'existent que pour Anet et Bréval (Ivry excepté), mais à vrai dire, on ignore tout de la date à laquelle intervinrent ces fortifications, et il n'est nullement improbable que ces enceintes murillées n'aient été bâties qu'à l'époque royale.

Mottes et habitats fortifiés

Il est, dans l'emprise territoriale dominée par les Ivry-Bréval, quelques autres sites qui méritent d'être mentionnés.

Les mottes de Rouvres

On commencera par évoquer ceux, anonymes et sans histoire, constitués par des mottes isolées dont on ignore le statut, voire l'origine. Parmi celles-ci figure la motte dite « des Heureux » située au sud de la commune de Rouvres (Eure-et-Loir), considérée comme un *tumulus* préhistorique par les archéologues du XIX^e siècle, sans que l'on puisse en rien fournir un argument pour ou contre³⁶⁴.

Sur la même commune, au nord-est près de la ferme de Rondeville, la motte dite du « Château-Jeannet » est, elle, bien considérée comme d'origine médiévale ; il s'agit d'une butte tronconique d'une vingtaine de mètres de diamètre et entourée de fossés, sans basse-cour, construite à flanc d'une petite vallée affluente de la Vesgre, dite au Moyen Âge « Vau de la Motte »³⁶⁵. À une centaine de mètres au nord, une ferme a conservé le nom de ferme de la Motte, sans que l'on sache s'il s'agit d'un transfert de vocable ; les seigneurs d'Anet possédaient en 1496 des terres immédiatement limitrophes de la motte du Château-Jeannet, sans que l'on puisse affirmer que celle-ci leur appartenait³⁶⁶. On rappellera qu'il existait une famille éponyme de *milites* à Rouvres au XII^e siècle, mais rien n'atteste non plus que cette motte puisse leur être attribuée.

Les mottes d'Ézy, Ivry et Garennes

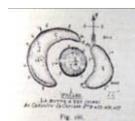


Figure 26

Nous n'avons pas repéré d'autre site de cette nature présentant une motte isolée – sans basse-cour - du côté oriental de l'Eure dans le domaine géographique couvert par cette étude. En revanche, la rive gauche de l'Eure en livre trois, celles d'Ézy, d'Ivry et de Garennes, sans compter celle de Mérey qui faisait partie de la châtellenie de Pacy ; toutes sont situées à la cassure du plateau de rive gauche de l'Eure, en situation dominante par rapport à la vallée.

La première, la motte d'Ézy, se situe sur un éperon au nord de la ville³⁶⁷. D'une trentaine de mètres à la base, elle est entourée de fossés délimitant une sorte de banquette ; elle est aujourd'hui totalement défigurée par son utilisation dans le cadre de circuits de moto-cross (fig. 26). Elle a été inventoriée par Coutil au début du siècle dernier, et l'abbé Philippe a donné en 1906 le compte-rendu des excavations pratiquées par un autre ecclésiastique, l'abbé Frétigny, qui l'amenaient à voir dans cette butte plus

³⁶⁴ À l'ouest de la RD 21-5 de Rouvres à Bû (section ZH, parcelle n° 2). *Carte archéologique de la Gaule, Eure-et-Loir*, p. 62.

³⁶⁵ Section OA, parcelle n° 463). Mentionnée par CHATELAIN, 1983, p. 214, avec photographie. Voir *Carte archéologique de la Gaule, Eure-et-Loir*, p. 61

³⁶⁶ 1496 : Affermage par Louis de Brézé de 45 arpents de terre en une pièce assise en la châtellenie d'Anet, « au Val de la Mote, tenant d'un côté le chemin de Paris qui maine d'Ivry à Houdenc, d'autre côté les terres de Rondeville, d'un bout le chemin de Mante le long des terres de la ferme de l'abbé du Breuil-Benoist, qui vient de Rouvres » (LEFEVRE, 1862, p. 211, extrait de Arch. dép. Eure-et-Loir, E 117). Le chemin de Paris était l'actuel RD 933 d'Oulins à Houdan ; le chemin de Rouvres à Mantes était l'actuel RD 115-2 de Rouvres aux Gâtines-d'Oulins ; la ferme de l'abbé est actuellement connue sous le nom de « Ferme aux Moines ». LEFEVRE, 1862, cite un autre extrait d'un texte de 1497 d'une terre affermée, dite des Chapelles, située probablement près de la chapelle Sainte-Geneviève.

³⁶⁷ Cadastre moderne, section A, parcelle 204.

« qu'une butte à signaux, ou une motte féodale » ; pour lui, il s'agissait d'un *tumulus*³⁶⁸. Un fief de la Motte-d'Ézy est connu à partir du XVII^e siècle, mais ni la liste de ses possesseurs, ni leur qualité, ne permet de remonter au-delà, dans l'état de nos investigations, et il nous a été impossible de la mettre en relation avec les *milites* possédant des fiefs au XIII^e siècle dans ce site qui semble avoir relevé d'Anet. Il est amusant de constater qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, les riches et puissants seigneurs d'Anet devaient rendre hommage au petits nobles titulaires de la seigneurie en raison de terres de roture incluses dans le parc du château Renaissance...³⁶⁹

On évoque plus loin, au titre de la notice sur le château d'Ivry, la motte située sur la commune légèrement au nord du site castral ; il est clair pour nous que cette grande motte tronconique, dite aujourd'hui « Butte Talbot », fut de tout temps liée au fonctionnement du château, en d'autres termes qu'elle fut implantée pour servir d'appoint à celui-ci et lui fournir des vues sur la partie nord de la vallée de l'Eure (fig. 17, 107).

La motte de Garennes, située au nord-ouest de la commune au lieu-dit La Grosse Butte, à la limite de la forêt de Garennes, était également constituée d'une plate-forme tronconique d'une trentaine de mètres de diamètre à la base, entourée d'un double fossé du côté du plateau³⁷⁰ ; cette motte est encore parfaitement reconnaissable, même si son relief s'est beaucoup érodé. Garennes était, au moins partiellement, dans les mains du seigneur de Saint-André Richard fils Helluin, dans le troisième quart du XI^e siècle, mais fut incorporée aux possessions des seigneurs d'Ivry par la suite ; la situation de cette motte en dehors de tout cadre habité, l'absence de basse-cour, nous font penser que, comme celle d'Ivry, elle ne fut qu'un poste d'observation permanent ou établi lors d'un siège. Sa position à la cassure même du plateau, dominant la vallée de l'Eure, en faisait évidemment un point de vigie appréciable, un peu au nord-ouest de Guainville. Comme sa voisine, elle aurait pu avoir été bâtie lors des guerres de la fin du XI^e siècle, mais on ne peut exclure qu'elle soit même plus tardive.

Dans le même ordre d'idées, on mentionnera la « motte » de Mérey, qui était située à la cassure du plateau, au nord du vallon perpendiculaire à la vallée de l'Eure à quelques kilomètres de Garennes ; elle fut « fouillée » par l'abbé Philippe, archéologue préhistorien, au début du XX^e siècle, et publiée de façon assez sommaire par lui en 1937³⁷¹. Pour l'essentiel arasée aujourd'hui, il s'agissait d'un petit tronc de cône de 20 m de diamètre à la base ; l'excavation aurait révélé l'existence, dans le remblai constituant la motte, d'une structure charpentée de 3,50 m de côté, à quatre poteaux d'une section de 0,40 m, reliés par des traverses horizontales de 0,16 m de section. Une petite basse-cour aurait existé au-dessus de la motte, mais les vestiges semblent en avoir été pour le moins évanescents à l'époque de la fouille. Le doute demeure sur le caractère féodal de ce site. Un fief est mentionné à Mérey, dépendant de la châtellenie de Pacy-sur-Eure ; au début du XIII^e siècle, il était tenu par Philippe de Chambines, mais rien n'atteste que ce fief ait inclus le site³⁷².

La motte de Bâtigny à Saint-André-de-l'Eure (Eure)

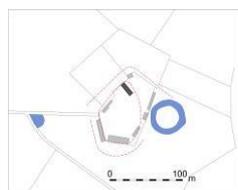


Figure 27

³⁶⁸ COUTIL, 1895-1925, t. II, p. 340-341. PHILIPPE, 1906, p. 12.

³⁶⁹ Au commencement du XVII^e siècle, le fief de la Motte-d'Ézy fut adjugé par décret à Guillaume de Bourges sur la succession de Nicolas Denis (Arch. dép. Eure-et-Loir, E 141). En 1624, échange d'un quart de fief de haubert nommé le fief Noury, autrement dit de la « Mothe d'Ézy » entre Charles Denis et Claude Le Doux (MOLLE, 1893, p. 12, 45). Le fief Noury était tenu en 1562 par Jean de Courtonne, prêtre (LEBEURIER, 1849, p. 348, n° 507). Aveu par le duc de Vendôme au seigneur de la Motte d'Ézy (*Cabinet historique*, t. 21, 1875, p. 168, n° 5962). Aveu par le duc de Penthièvre au seigneur de la Motte d'Ézy, puis cession par le duc du fief d'Ivry à Claude Le Doux en échange du fief de la Motte d'Ézy, avant 1781 (Arch. dép. Eure-et-Loir, E 141).

³⁷⁰ Elle est référencée par COUTIL, 1895-1925, t. II, p. 342.

³⁷¹ Cadastre moderne, section AB, parcelle n° 414. PHILIPPE, 1937. Elle est évoquée par COUTIL, 1895-1925, t. II, p. 306, qui émet des réserves quant aux résultats de l'abbé Philippe, qui ne lui avait pas donné accès à la fouille en raison de leur mésentente.

³⁷² *RHF*, XXIII, p. 622.

À l'inverse des précédentes, la motte de Bâtigny, située à quelques kilomètres au nord-est de Saint-André, est clairement associée à un habitat seigneurial, une ferme occupant encore ses abords. Il s'agit d'un tronc de cône de 33 m de diamètre entouré de fossés en eau (fig. 27). Le plan cadastral de 1833 ne révèle que très imparfaitement la basse-cour qui se trouvait à l'ouest, dont on décèle encore les fossés délimitant une plate-forme ovoïdale.

Le fief de Bastigny est connu à partir du début du XIII^e siècle : en février 1207 n. st., Helvise de Bâtigny, du consentement de son fils Hugues, aumônait une part de la moûte du moulin de Perrier à l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux³⁷³. Bien que situé à proximité de Saint-André, il dépendait des seigneurs d'Ivry, à la limite orientale du ressort de la seigneurie ; la cure paroissiale étant à la nomination de ces derniers. On trouve un Renaut de Bâtigny en 1278, avec son épouse Jeanne sans doute originaire de Fontenay-le-Marmion dans le Calvados³⁷⁴ ; au milieu du XIV^e siècle, le fief passa dans la famille des Brosses, où il demeura jusqu'au XVII^e siècle. Les aveux de la baronnie d'Ivry, en 1456 et 1579, mentionnent le fief, alors tenu par les enfants de Gilles de Brosses, et dans le second par Hector des Brosses³⁷⁵.

On peut supposer que l'installation de cette famille noble s'effectua au XII^e siècle ; probablement s'agissait-il de *milites* du château d'Ivry, mais nous n'avons pas trouvé de documents antérieurs à la conquête qui puissent remonter au-delà de 1207.

La « maison » de Val-Gontard à Cravent (Yvelines)



Figure 28

Le site de Val-Gontard, aujourd'hui Valcomtat, sur la commune de Cravent, dépendait quant à lui de la seigneurie de Bréval (fig. 21). Il n'en demeure plus rien aujourd'hui, et on le connaît au travers de descriptions très sommaires, ainsi que grâce au cadastre napoléonien de 1828 ; même le parcellaire n'a aujourd'hui plus rien à voir avec ce qu'il était à l'époque. En 1817, un guide de la région de Paris indiquait « à Valcontard on voit encore les ruines d'un ancien château fort, avec une tour dont les murs ont huit pieds d'épaisseur et quarante de hauteur »³⁷⁶ ; les restes de cette tour étaient encore visibles au début du XX^e siècle, si l'on en juge par une carte postale publiée à cette époque (fig. 28), mais ils ont été rasés il y a plus d'une trentaine d'années, selon les habitants du lieu.



Figure 29

Le cadastre permet de reconnaître les contours d'une basse-cour arrondie (fig. 29, rep. B), au nord de laquelle existaient encore, en 1828, les ruines d'une chapelle mentionnées par le géomètre (rep. 2) ; à l'intérieur de la basse-cour demeuraient les ruines d'un colombier (rep. 1). À l'est de la basse-cour, une tour circulaire se dressait de façon isolée (rep. A) ; le cadastre ne révèle pas si des fossés étaient encore visibles, ni s'il existait une motte.

Au nord, le cadastre révèle également les traces d'une ferme appelée « ferme de la Plesse », non assez significatif d'une fortification ancienne ; on pourrait reconnaître, sous réserves, les marques d'un site fossoyé rectangulaire à trois éléments, dont seul la maison principale était encore en élévation en 1828. Pour autant, ce site fossoyé n'était pas nécessairement très ancien ; son apparence tendrait à l'attribuer plutôt à une époque tardive.

³⁷³ LE PREVOST, 1864, III, p. 69.

³⁷⁴ *Cartulaire Fontenay-le-Marmion*, p. 17, 71.

³⁷⁵ CHARPILLON-CARESME, t. III, p. 738. MAUDUIT, 1899, p. 497 et 510.

³⁷⁶ Ch. OUDIETTE, *Dictionnaire topographique des environs de Paris*, Paris, 1817, p. 197.

Les Simon de Val-Gontard n'apparaissent qu'en 1186 de façon nominale dans les textes ; le premier d'entre eux que l'on connaisse était impliqué dans l'affaire opposant Jean de Bréval et son père Simon d'Anet à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puisqu'il percevait indûment des droits sur Dammartin-en-Serve³⁷⁷. Son assise territoriale dépassait la seigneurie de Bréval, puisqu'il possédait des droits sur Courville, en Eure-et-Loir ; par ailleurs, il possédait certains droits de voirie sur la seigneurie de Bréval, en particulier sur le chemin nord-sud traversant le village.

La construction du château de Guainville et l'empreinte de Philippe Auguste

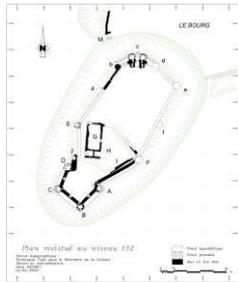


Figure 30

La vie de ces centres de pouvoir durant le XII^e siècle est, pour l'essentiel, totalement inconnue, et c'est à la faveur de la Conquête royale française qu'intervinrent de profondes restructurations touchant à la fois la répartition des pouvoirs avant et après celle-ci, et l'architecture déployée dans les sites. On ne reviendra pas ici sur le premier aspect, étudié dans la première partie. En revanche, l'activité constructrice mérite que l'on s'y arrête, tant elle a été marquée par la personnalité et la politique de Philippe-Auguste.

Il faut en préalable noter que les destructions systématiques de 1378, qui affectèrent les sites des châtelainies de Bréval et d'Anet, puis les déplacements de sites castraux et la réappropriation urbaine, ont effacé quasi totalement les vestiges potentiels – à l'exception de deux sites fossilisés que furent Villiers-en-Désœuvre et Guainville. Or il est permis de penser que les sites d'Anet et de Bréval, à tout le moins, furent affectés par l'activité constructrice liée à la Conquête et à la période immédiatement consécutive ; le vestige de tour flanquant la porte de Bréval, encore identifiable au XVII^e siècle, en est manifestement la preuve.

Du côté normand, le seul site apparemment affecté fut celui d'Ivry, vraisemblablement pour réparer les effets d'un siège particulièrement destructeur. Il est étonnant de noter que les sites nouvellement attribués après la Conquête n'ont laissé aucune trace d'activité de leurs nouveaux possesseurs, qu'il s'agisse de Pierre et Raoul Mauvoisin à Saint-André, ou de Guillaume et d' Amaury Poulain à Grossœuvre ; mais à vrai-dire, des investigations de détail – concernant le second en particulier – seraient nécessaires.

C'est donc, en définitive, la spectaculaire re-fortification de Guainville qui vient ici donner le ton (fig. 30), la destruction de 1378 l'ayant fossilisée en dehors de tout contexte de développement urbain : le caractère exclusivement militaire du site l'a, d'une certaine façon, sauvé. Or le chantier qui y fut mené, dans un temps véritablement très bref, qui ne dut guère dépasser une à deux décennies, de 1190 à 1210 au plus tard, tranche résolument en présentant tout le corpus de la « nouvelle fortification » qui s'imposa dans les deux dernières décennies du siècle en Occident, en réassimilant les leçons données par la fortification romaine jamais oubliées dans l'Orient byzantin.

Guainville et la fortification philippienne « traditionnelle »

On rappellera ici les caractères du site de Guainville :

- Au plan de la conception générale, uniformisation de la fortification d'ensemble par une enceinte régulièrement flanquée de tours ; rationalisation de la défense par l'aplanissement de la plate-forme ; remplacement de l'ancien noyau à motte par un donjon flanqué de quatre tours ;

³⁷⁷ Voir Annexe 1, n° 1-26, p. XX.

- Au plan de la défense active, généralisation de l'archère, systématisée dans les tours et dans les courtines ; mise en place de herses et d'assommoirs ; établissement de poternes défilées dans les fossés pour permettre les sorties ;
- Au plan de la défense passive, mise en œuvre de glacis à la base des courtines ;
- Au plan des techniques constructrices, généralisation de la voûte dans les tours flanquantes.

L'utilisation systématique de ces caractères a constitué la base de l'architecture développée dans les fortifications à partir du dernier quart du XII^e siècle, tant par les rois anglo-normands que par les rois français, avec des variations non négligeables dans la mise en forme (architecture Plantagenêt, architecture philippienne). Nous ne reviendrons pas ici sur les évolutions parallèles qui eurent lieu dans les deux camps, dont la connaissance a éminemment progressé depuis un quart de siècle³⁷⁸.

En revanche, il est intéressant de s'appesantir sur la place de Guainville dans la fortification royale philippienne, et de mettre en évidence son caractère particulier, et finalement atypique dans la production reconnue comme due à Philippe Auguste. Sans doute lancé dès 1192, Guainville se situe parmi les premières œuvres connues de l'administration royale : on sait que la Grosse Tour de Bourges, premier édifice de ce roi daté par un texte, était terminée en 1189, et que la construction de l'enceinte de Paris fut lancée entre 1188 et 1190. D'une façon générale, la période de floraison de la fortification philippienne est attribuée à la période postérieure aux années 1200 et aux diverses conquêtes, mais à vrai dire on est très peu renseigné pour le domaine propre antérieur aux conquêtes, tant aux niveaux archéologique que documentaire³⁷⁹.

Or la mise en œuvre architecturale de Guainville diffère par bien des points de l'image traditionnelle véhiculée par les architectes royaux lorsqu'ils bâtirent leurs forteresses aux quatre coins du territoire royal, imprimant une marque de fabrique qui fait reconnaître, presque au premier regard, les fortifications d'inspiration philippienne des autres. Une différence importante réside dans la conception même de l'articulation des tours, des courtines et de leurs bases.



Figure 31



Figure 32

En effet, une caractéristique très commune de tous ces édifices réside dans la mise en œuvre d'une base pleine revêtue en escarpe, animée d'un léger fruit subvertical, continue entre courtines et tours. À Guainville, les maçonneries des courtines ont été fondées à mi-pente de l'escarpe, alors que celles des tours étaient fondées au niveau du fond de fossé ; en conséquence, les courtines furent pourvues d'un important glacis à angle très marqué, prenant naissance au niveau de la cour intérieure, et descendant jusqu'en fond de fossé, simple revêtement de maçonnerie. Les tours, quant à elles, furent conçues avec un niveau de défense de fond de fossé – inconnu dans le « modèle » philippien –, dépourvues de glacis, elles étaient animées de ressauts marquant leurs étages, et venaient s'insérer dans les glacis des courtines voisines (fig. 31, 32).

Il ne fait pratiquement pas de doute que la configuration différenciée dut en bonne partie sa cause à la structure préalable du site, constitué d'ouvrages préexistants à profonds fossés. Pour autant, le type de tours utilisé et mis en œuvre à Guainville n'en demeure pas moins un cas unique à notre connaissance.

Au-delà de cette différence fondamentale, certains détails ne manquent pas d'attirer l'attention si l'on cherche à pointer les particularismes de Guainville. Parmi ceux-ci, l'existence de poternes défilées à la base de deux des tours circulaires, constituent certainement l'une des curiosités majeures, car je n'en

³⁷⁸ On renverra ici aux ouvrages de référence : voir CHATELAIN, 1981 ; MESQUI, 1991-1993 ; *Fortification Plantagenêt* ; BAUDRY, 2001 ; BAUDRY-LANGEUIN, 2006 ; CORVISIER, 2006, etc.

³⁷⁹ Voir en particulier l'excellent récapitulatif de CHATELAIN, 1991.

connais pas d'exemple équivalent dans la fortification philippienne stricte, limitée aux châteaux et enceintes construits sous maîtrise d'ouvrage royale. Ce type de dispositif n'est pas inconnu dans la fortification contemporaine – un très bel exemple en est visible à Noyers, en Bourgogne, pour la même époque, sous maîtrise d'ouvrage de l'évêque d'Auxerre ; un autre un peu plus tardif à Mauzun, dans le Puy-de-Dôme, sous maîtrise de l'évêque de Clermont. Au demeurant, il était fort répandu dans la fortification développée au Proche-Orient, sans doute sous influence des traditions byzantines. Pour autant, il constitue une particularité notable dans le contexte de l'architecture royale de cette époque ; il n'est pas impossible, ici encore, que sa conception ait été liée à la structure particulière du site, et à la nécessité d'assurer une desserte commode des fossés depuis le noyau occidental.

La conception de la porte d'entrée principale constitue elle aussi une exception notoire par rapport au standard de la porte à deux tours systématisé par l'administration de Philippe Auguste. D'une façon générale, le revers de ces portes à deux tours est constitué d'une face plane de façon à constituer une sorte de châtelet d'entrée plus ou moins autonome selon les cas ; cette face plane peut faire plus ou moins saillie sur l'intérieur de la courtine, en particulier dans les cas où l'ouvrage d'entrée possédait un rôle autre que celui de pure défense. Mais jamais on ne poussa la sophistication – un peu gratuite – au point où elle le fut à Guainville, avec les deux saillants arrondis vers la cour traversés par des couloirs d'accès aux salles. L'explication manque à cette conception bizarre, et force est de penser qu'il s'agissait plus d'un « geste » architectural que d'un élément à vocation défensive.



Figure 33



Figure 34

La mise en œuvre des éléments défensifs que sont les archères prète également, à Guainville, à une spécificité certaine. Les archères couvertes de voûtes coniques en berceau brisé (fig. 33) ne sont pas légion dans la fortification philippienne, où le type le plus fréquent fut le couvrement par des dalles supportées par des coussinets symétriques. On peut citer cependant un cas où les archères à voûte conique furent utilisées de façon systématique : il s'agit de l'enceinte castrale de Falaise (Calvados), traditionnellement attribuée à Philippe Auguste après la conquête de 1204 (fig. 34). La ressemblance est d'ailleurs frappante avec celles de Guainville, puisqu'elles ont pratiquement les mêmes dimensions, à quelques centimètres près.



Figure 35

À côté de ces archères à ébrasement simple, les trois archères curieuses, à niches partiellement fermées et voûtées longitudinalement qui percent les courtines, sont strictement inconnues dans d'autres fortifications philippiennes : Guainville paraît bien en être le seul exemple conservé en France (fig. 35), et, à vrai dire, il ne semble pas que ce genre de dispositifs – sophistiqué et apparemment peu fonctionnel – ait été employé par d'autres maîtres d'ouvrages, ou à d'autres époques. Cependant, il convient de citer ici deux exemples relativement similaires, récemment attribués à Richard Cœur de Lion³⁸⁰ : celui de Saint-Rémy-sur-Creuse (Creuse), particulièrement significatif puisqu'on y reconnaît encore les restes d'une niche fermée voûtée d'un berceau plein cintre longitudinal, et celui de Radepont (Eure), où malheureusement, seules demeurent les parties basses de deux telles niches. Il faut citer aussi un exemple beaucoup moins bien conservé, et à vrai dire un peu incertain, présent au

³⁸⁰ CORVISIER, 2004, p. 211-213, et 216-219.

logis à tours du château de Douville (Eure), qui n'est pas sans présenter d'autres ressemblances avec Guainville³⁸¹.

On notera encore, dans cette évocation des caractères différenciant Guainville des fortifications philippiennes « traditionnelles », l'usage du voûtement exclusivement en coupole dans les tours, avec la particularité que ces voûtes séparaient des couples de niveaux. La différence est notable, car la tour philippienne type était voûtée dès le premier niveau, et une nette faveur fut donnée aux voûtes sur ogives, même si la coupole n'était pas totalement absente ; on songerait ainsi aux tours de Dourdan, l'un des édifices considérés comme les plus tardifs et les plus représentatifs du modèle durant le règne de Philippe Auguste, qui utilisaient alternativement la coupole et la voûte sur ogives.

Enfin, on n'oubliera pas le vestige malheureusement très ruiné d'une tour polygonale pleine, proche de la porte principale de Guainville, qui détone par rapport à l'usage exclusif du plan circulaire dans la fortification philippienne – à l'exception, peut-être, des tours carrées de l'enceinte de Caen.

Guainville et Gisors

Il n'existe pas à l'échelle régionale de fortification d'une telle ampleur, où aient été développés uniformément, dans un délai très bref, les concepts nouveaux de l'architecture castrale qu'on pourrait appeler de deuxième génération. Aux alentours de Guainville, on relève néanmoins deux autres sites où apparaissent des caractères quasi identiques : Villiers-en-Désœuvre, avec son unique tour à archère, et Ivry-la-Bataille, avec la tourelle d'angle nord-est de la tour maîtresse, malheureusement partiellement amputée de ses superstructures après le dégagement de 1976. Dans cette dernière, apparaît en outre une autre spécificité architecturale, une « gaine » à archères, couloir voûté en berceau brisé, ménagé dans l'épaisseur du mur spécialement affecté à la défense active des abords.



Figure 36



Figure 37

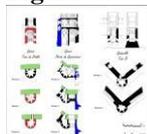


Figure 38

Il convient dès lors d'examiner avec attention deux éléments particuliers d'une fortification conquise par Philippe Auguste en 1193, celle de Gisors : la tour du Diable, et la porte du Gouverneur de Gisors.

³⁸¹ Sur ce château peu connu, voir L. REGNIER, « L'église Saint-Nicolas de Pont-Saint-Pierre et les châteaux de Douville et de Logempré », *Annuaire des cinq départements de la Normandie...*, 1909, p. 202-235), qui publie un bon plan du logis à tours, et le date du dernier tiers du XII^e siècle. Plus récemment, voir CORVISIER, 2006, p. 144-148, qui propose de l'attribuer aux dernières années du règne de Richard Cœur de Lion. Bruno Lepeuple y a consacré une notice dans sa maîtrise : *Châteaux et paysage dans la vallée de l'Andelle (XI^e-XII^e siècles)*, Université de Rouen, année universitaire 2000-2001, p. 93 et suiv.

Ces ouvrages, attribués aux années 1190, présentent, en effet, de remarquables similitudes avec les tours de Guainville (fig. 36, 37, 38).

Ces ouvrages ont été collés à l'enceinte castrale préexistante ; tous deux possèdent, comme à Guainville, une voûte au-dessus du second niveau, avec un simple plancher pour séparer le rez-de-chaussée et le premier. Il s'agit, dans les deux cas, de voûtes d'arêtes. À la tour du Diable, les archères qui garnissent les deux premiers niveaux sont ménagées dans des niches voûtées en plein cintre, alors que celles des deux niveaux supérieurs sont à ébrasement simple couvert de voûte coniques en berceau plein cintre, l'ensemble des archères étant pourvu de plongées. L'analyse détaillée des maçonneries internes et externes révèle une chronologie complexe, résumée dans le plan publié ici (fig. 38) ; dans cette chronologie, les niches du niveau 2 résulteraient de l'adjonction postérieure d'une voûte³⁸².

Les archères de la tour du Gouverneur sont en revanche uniformément à ébrasement simple, couvert de voûtes coniques en berceau plein cintre. Celles du rez-de-chaussée et du premier étage sont dépourvues d'appuis internes, l'ébrasement étant de plain-pied avec les salles ; au contraire, celles du niveau supérieur sont pourvues d'appuis. Celui-ci est couvert par de belles voûtes d'ogives retombant sur des culots sculptés de la fin du XII^e ou du tout début du XIII^e siècle attribuables aux architectes de Philippe Auguste.



Figure 39



Figure 40

On notera par ailleurs que ces tours, dépourvues de glacis de base, sont animées de ressauts sur leur élévation ; la tour du Gouverneur possède en outre une semelle à trois ressauts peu commune, que l'on retrouve à la curieuse tour polygonale flanquant l'entrée de l'avant-cour du « donjon » de Falaise, dégagée dans les années 1990. L'absence de glacis, et la présence de ressauts en élévation, se retrouve d'ailleurs à la seconde tour à archères de l'enceinte castrale de Gisors (fig. 39), malheureusement assez dénaturée, située au sud-ouest, et surtout à la première tour de l'enceinte urbaine de la même ville, à l'est de la tour du Prisonnier. Cette tour possède de surcroît la caractéristique de présenter des archères au fond du fossé, et des bases de fentes prenant naissance dans le ressaut pour le premier étage, exactement comme à Guainville (fig. 40), Villiers-en-Désœuvre et Ivry.

Comme celles de Guainville, ces tours sont tout à fait atypiques par rapport à la production philippienne « traditionnelle ». Pour cette raison, j'avais proposé de les attribuer au règne de Richard Cœur de Lion – entièrement pour la tour du Diable, et seulement pour les deux étages inférieurs de la tour du Gouverneur, les parties hautes étant manifestement attribuables au règne de Philippe Auguste. Plus récemment, il a été proposé au contraire de les attribuer entièrement soit à la fin du règne d'Henri II, soit aux premières années de la domination de Philippe Auguste, c'est-à-dire après 1193³⁸³.

L'analyse chronologique détaillée citée plus haut permet en fait de bien distinguer, tant à la tour du Diable qu'à la tour du Gouverneur, deux phases différentes, constituées dans chaque cas par la

³⁸² Cette nouvelle analyse chronologique menée suite aux remarques émises par B. Lepeuple, résulte d'une investigation personnelle en mars 2010, et d'une proposition d'interprétation faite par Christian Corvisier.

³⁸³ MESQUI, 1990, p. 291. CORVISIER, 1996, p. 117, propose soit l'extrême fin du règne d'Henri II, soit le début du règne de Philippe Auguste, rejetant le court règne de Richard Cœur de Lion en raison de son absence forcée de 1191 à 1194, mais cette raison n'est pas suffisante, le sénéchal Guillaume Fitz Raoul ayant fort bien pu assumer la décision et la maîtrise d'ouvrage. BAUDRY-LANGEUIN, 2006, p. 72, ne tranche pas.

construction en première phase des deux niveaux inférieurs, et dans une phase consécutive par la construction des deux niveaux supérieurs. Elle ne fournit en revanche aucune datation absolue³⁸⁴.

Une architecture empreinte d'usages locaux, en contrepoint de l'architecture « normalisée » des vingt premières années du XIII^e siècle

Je ne proposerai pas de trancher ici sur cette question des datations fines relatives aux deux ouvrages de Gisors, en attendant des analyses archéométriques à venir. Quoi qu'il en soit, la comparaison des tours de Guainville avec l'unique tour conservée de l'enceinte urbaine de Gisors, attribuée à Philippe Auguste après 1193, montre qu'il existe véritablement des similitudes de mise en forme très significatives.

On peut au moins affirmer que ces ouvrages sont contemporains, à quelques années près, et datent de la dernière décennie du XII^e siècle. Ainsi Guainville, et avec lui Villiers-en-Désœuvre et Ivry de façon plus modeste, et enfin Gisors, attestent de l'utilisation commune de techniques et de mises en forme nourrie d'un particularisme régional indiscutable, qui disparut très rapidement dans le cadre de la fortification philippine « traditionnelle » développée aux quatre coins du pays à compter des années 1200. Ces ouvrages fortifiés ont donc une place toute particulière dans le corpus de fortifications philippiennes. On doit y ajouter les fortifications de Vernon, édifiées juste après la prise de possession définitive de la ville par Philippe Auguste à l'extrême fin de 1195, en particulier la tour de flanquement du château dite tour des Farines, et le fort des Tourelles situé à Vernonnet, à la tête du pont sur la Seine³⁸⁵.

On sait que, depuis une trentaine d'années, s'est répandue l'idée commune que Philippe Auguste organisa sa maîtrise d'ouvrage autour d'un ensemble d'ingénieurs qui auraient diffusé la normalisation. A. Erlande-Brandenburg a formalisé cette idée en avançant l'existence d'un « conseil d'architecture militaire » et d'un « corps de spécialistes », souvent reprise ensuite sous l'appellation de « corps d'ingénieurs » par référence aux corps d'ingénieurs-fonctionnaires spécialisés qui naquirent aux XVII^e et XVIII^e siècles dans la France absolutiste³⁸⁶. Rien n'est malheureusement plus éloigné de la réalité que ces concepts profondément modernes post-colbertiens, qui sont encore gravés dans la culture française actuelle. En effet, si les documents administratifs publiés de longue date, consistant en devis de construction ou plutôt en baux à la tâche, permettent d'identifier un certain nombre de « maîtres » qui œuvrèrent sur des chantiers de fortification royaux, certains d'entre eux intervenant sur des sites éloignés les uns des autres, ils n'étaient en aucun cas des « ingénieurs », et moins encore des fonctionnaires royaux.

En effet, ces pièces administratives permettent clairement d'identifier leur rôle : il s'agissait bel et bien d'« entrepreneurs » chargés de travaux à la tâche, on dirait aujourd'hui au marché forfaitaire. Chacun d'entre eux était rémunéré pour un ouvrage déterminé : une certaine longueur de murs ou de fossés, une ou plusieurs tours, une ou plusieurs portes, etc., suivant des devis établis par l'administration royale, ce qui est traduit par les textes : *sicut rex divisit*. Cette référence directe au roi comme donneur d'ordre ne doit pas ici tromper : il s'agit bien d'une formule destinée à montrer que l'ordre est passé au nom du roi directement, non pas en celui d'un officier local, mais on ne peut en tirer la conclusion que le roi lui-même établissait programmes et devis. D'ailleurs dans deux des descriptions sommaires de ces contrats à la tâche, c'est un certain maître Amaury qui est désigné comme ayant dressé le devis³⁸⁷.

Récemment, Yves Gallet a pu identifier formellement l'un d'entre eux, Gautier de Meulant, qui était ce que j'appellerai un « architecte-entrepreneur », comme l'étaient la majorité des maîtres de l'époque³⁸⁸ : contrairement à ce qui est généralement avancé, il n'était nullement spécialisé en « architecture militaire », puisqu'il intervint pour terminer les parties hautes de la nef de la cathédrale de Rouen. Influencé par les thèses d'A. Erlande-Brandenburg, Y. Gallet lui a donné le titre

³⁸⁴ En mars 2010, Bruno Lepeuple, archéologue, nous a indiqué qu'une analyse dendrochronologique était prévue pour une poutre de la tour du Diable, ainsi que pour certains éléments de la tour du Gouverneur. Cette analyse dendrochronologique devrait apporter des éléments déterminants dans le futur.

³⁸⁵ Voir MESQUI, 2011 (à paraître).

³⁸⁶ ERLANDE-BRANDENBURG, 1980 ; ERLANDE-BRANDENBURG, 1983. Voir aussi BALDWIN, 1991, p.378-387, qui reprend l'idée.

³⁸⁷ *Registres Philippe-Auguste*, p.247, n°14 et 15.

³⁸⁸ GALLET, 1997.

d'« architecte-ingénieur », en prenant soin néanmoins de souligner qu'il reprenait l'appellation inventée par son maître et aîné.

La plupart des comptes publiés depuis des décennies, à commencer par ceux que Victor Mortet et Paul Deschamps portèrent à la connaissance du public, montrent qu'il n'y eut jamais, au Moyen Âge, de spécialisation d'« architectes militaires », pour la raison bien simple qu'il n'y eut jamais de partition entre l'« architecture militaire », l'« architecture religieuse », enfin l'« architecture civile ». Pas plus n'y eut-il jamais d'intervention d'« ingénieurs » dans des travaux de maçonnerie ou de creusement de fossés ; comme l'ont montré bien des auteurs, le terme d'« engigneur » s'appliquait alors aux charpentiers spécialisés dans l'art de concevoir des machines de guerre.

Les diverses pièces de registres de Philippe Auguste, loin de mettre en évidence l'organisation d'un corps de spécialistes, montrent qu'il y eut :

- une maîtrise d'ouvrage unique pour les ouvrages fortifiés lancés et financés par le roi, tenue par un ou des personnages dont on ignore tout, si ce n'est qu'ils gravitaient directement dans l'entourage royal ;

- une attribution des marchés au forfait à un certain nombre – restreint – d'entrepreneurs, des « architectes-entrepreneurs » lorsqu'il s'agissait de travaux de maçonnerie, des maîtres terrassiers lorsqu'il s'agissait de creusement de fossés.

C'est dans cette dualité que réside la clef de la « normalisation » du XIII^e siècle. La maîtrise d'ouvrage unique eut pour conséquence de stéréotyper les programmes, par rationalisation naturelle et par simplification obligée ; l'attribution des marchés à un nombre restreint d'entrepreneurs, probablement imposée par le fait que les marchés étaient passés de façon centralisée depuis le siège de la cour royale, eut pour conséquence de limiter le recours à des artisans locaux, si ce n'est peut-être en sous-traitance étroitement encadrée.

Je pense que Guainville, la partie haute des ouvrages du Gouverneur et du Diable à Gisors, ainsi que les autres exemples régionaux philippiens des années 1190 furent lancés et menés dans un cadre qui n'était pas encore ainsi formalisé, ce qui pourrait expliquer le recours à des formules plus locales, ainsi qu'à des répertoires techniques que l'on ne retrouve pas par la suite.

Il est sans doute très significatif de mettre ce constat en regard de ceux de la grande synthèse de John Baldwin, qui fait de la période 1190-1203 la « décennie décisive » du règne de Philippe Auguste, celle où le roi mit en place l'ensemble des rouages de la nouvelle organisation politique, financière et administrative du royaume³⁸⁹. Guainville, Gisors, et Vernon paraissent bien constituer les premiers jalons d'une politique de fortification systématique lancée dans cette décennie, précurseur de la grande vague des deux premières décennies du XIII^e siècle.

Deux sites de frontière majeurs à deux siècles d'intervalle de part et d'autre de la frontière de l'Eure

Ainsi, à deux siècles d'intervalle, la petite région de frontière étudiée ici vit se développer deux sites fortifiés majeurs se faisant face de part et d'autre de l'Eure. Le premier, celui d'Ivry, fut le fait d'un grand prince normand établi par son demi-frère aux marches du duché encore bien instable, vers l'an mil ; le second, celui de Guainville, fut le fait du premier grand souverain conquérant de la dynastie capétienne, face à un duché de Normandie qu'il s'appropriait à envahir, à l'orée du XIII^e siècle.

Leurs destinées furent bien différentes : dans le premier cas, la « tour fameuse » d'Ivry marqua les imaginations pendant un siècle et demi, au point de devenir un modèle pour les grandes tours-résidences anglo-normandes. Effacée du sol à la fin de la guerre de Cent Ans, le souvenir n'en fut pas moins vivace, jusqu'à sa renaissance grâce aux terrassements des années 1970. Dans le second cas, la forteresse construite sans doute à grand frais s'endormit dans un oubli quasi-total dès son achèvement partiel, pour ne renaître que tout récemment grâce à l'enthousiasme de son propriétaire.

Entre les deux, les épisodes si heurtés des XI^e et XII^e siècles, tout particulièrement celui des années 1090-1110, n'ont laissé d'autres traces que les vallonnements de fossés à moitié aplanis, ou les

³⁸⁹ BALDWIN, 1991, p.109 et suiv.

volumes de mottes en partie affaissées – lorsque les sites qui virent le jour à leur occasion n’ont pas purement et simplement disparu. Que sont les châteaux d’Ascelin devenus ?...

LES CHATEAUX ET LA VILLE D'ANET

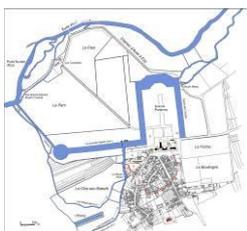


Figure 41



Figure 42

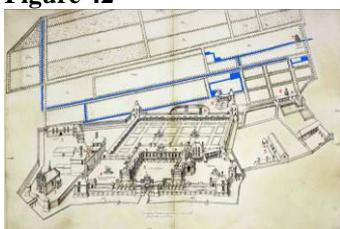


Figure 43



Figure 44



Figure 45

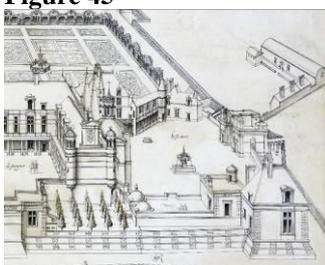


Figure 46

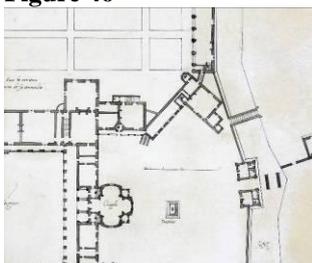


Figure 47

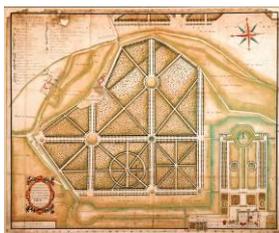


Figure 48

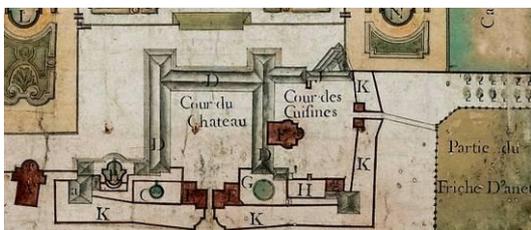


Figure 49

Historique³⁹⁰

Le château et les moulins d'Anet

Anet apparaît dans la documentation médiévale dès la première moitié du XI^e siècle : un certain *miles* Urson, fils de Germond d'Ézy, rendit à Saint-Père la moitié de l'« éclusage » des moulins d'Anet qu'il avait usurpée, alors qu'elle avait été donnée par son grand-père à l'abbaye³⁹¹. Probablement ce droit consistait-il en un péage acquitté au passage de la « porte d'Ézy », écluse fluviale placée sur l'Eure en face de l'église du lieu, située sur le cours principal de la rivière (fig. 41) ; cependant, sa détention ne faisait pas nécessairement d'Urson un « seigneur » plein d'Anet, contrairement à ce qu'affirmaient les auteurs du XIX^e siècle.

Plus tard, dans les années 1060, une certaine Adeline, fille d'Ingenuilphe, épouse en premières nocces d'un *miles* appelé Jean, puis en secondes nocces d'un autre *miles* Robert qu'elle qualifiait d'homme très connu (*clarissimus vir*), fit don à Saint-Père de Chartres de la vicairie sur l'aître de l'église et sur les moulins du lieu. C'est à la requête de ce Robert, retiré à Saint-Père à la veille de sa mort, qu'elle consentit la donation de ces droits tenus par elle de droit héréditaire³⁹². On ne peut identifier formellement la filiation de cette Adeline, pas plus que l'on ne peut identifier qui étaient ce Jean et ce Robert ; néanmoins, elle appartenait certainement au milieu des *milites* de Chartres-Dreux, et peut-être à la famille élargie des Châteauneuf³⁹³. L'église Saint-Cyr d'Anet avait elle-même été donnée à l'abbaye Saint-Père, à une date inconnue certainement antérieure à la donation d'Adeline³⁹⁴.

³⁹⁰ Anet a fait l'objet de plusieurs notices au XIX^e siècle. La plus ancienne, RIQUET DE CARAMAN, 1860, a été rédigée par le propriétaire du château au moment de sa restauration. LEFEVRE, 1862, a, sans aucune vergogne, recopié des pages entières de son prédécesseur, en le citant en introduction ; mais il a mené la première recherche d'archives très détaillée. ROUSSEL, 1875, a, quant à lui, plagié sans moins de vergogne Lefèvre, tout en donnant une description détaillée du château Renaissance, et des interprétations topographiques souvent contradictoires. On citera enfin la conférence donnée par Lucien Merlet en 1876 (MERLET, 1876), d'une qualité médiocre venant de cet auteur.

³⁹¹ *Cartulaire Saint-Père*, p. 118. Voir ci-dessus, p. 13.

³⁹² *Cartulaire Saint-Père*, p. 165. Voir ci-dessous, note 1174.

³⁹³ Cette chartre est très mal interprétée par LEFEVRE, 1862, p. 7, qui fait de Robert le seigneur d'Anet, et de Jean le grand-père d'Adeline ; cet auteur est repris par ROUSSEL, 1875, p. 9. RIQUET DE CARAMAN, 1860, p. 11 et MERLET, 1876, p. 61-62, sont plus respectueux du texte originel ; tous identifient Ingenuilphe, le père d'Adeline, en tant qu'Ingenuilphe Ribault qui aurait été le père d'Albert, seigneur de Brézolles. Nous montrons en Annexe 4, p. XX que cette identification est erronée.

³⁹⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 217 : vers 1080, l'église Saint-Cyr d'Anet et celle de Saint-Georges-sur-Eure sont déclarées par l'abbaye comme en leur possession. L'église figure dans la liste des églises tenues par Saint-Père en 1124-1126 (*ibid.*, p. 261, 264). Elle était dédiée au XVII^e siècle à saint Cyr et à sa mère sainte Julitte, après quelques années où elle porta le vocable de saint Lain (LEFEVRE, 1862, p. 183-187).

En 1104, un acte donné par Gervais I de Friaize, seigneur de Châteauneuf, relatif aux droits des moines de Saint-Père sur ses possessions de Sorel, voisines d'Anet, leur fit remise des droits sur le chanvre d'Anet qu'ils devaient verser tous les ans à son forestier³⁹⁵. Ceci semble confirmer que la famille de Châteauneuf possédait quelques droits sur la seigneurie d'Anet.

De façon à peu près concomitante, Anet était entré dans le patrimoine de la famille d'Ivry-Bréval. Un Simon d'Anet est mentionné par Orderic Vital comme parti en 1106 dans la Pouille ; nous supposons plus haut qu'il a pu s'agir de l'un des fils d'Ascelin Goël, mais il s'agit d'une simple spéculation³⁹⁶. En revanche, on sait formellement que Hildeburge de Gallardon, la mère d'Ascelin Goël, seigneur de Bréval, résidait au château d'Anet lorsqu'elle donna le domaine de Jouy à l'abbaye Saint-Martin de Pontoise, avant 1116 ; dans la charte de confirmation par Ascelin, il est indiqué que Hildeburge signa cette donation *apud Anetum castellum*³⁹⁷.

La famille d'Ivry-Bréval demeura par la suite en possession constante de la seigneurie d'Anet. Sans doute entre 1124 et 1150, Guillaume I Louvel fit bâtir des moulins à Ézy ; or ces moulins gênaient l'activité des moulins de Saint-Père, situés en aval³⁹⁸. On peut identifier les moulins de Guillaume Louvel aux « Grands Moulins » situés sur un bras de l'Eure en face d'Ézy (fig. 41) : il s'agissait de moulins à foulon, dits plus tard « moulins foullerets ». Quant à ceux de l'abbaye, ils se trouvaient un peu plus en aval, sans doute au droit du futur terrain affecté aux Cordeliers en 1583, qui longeait le « bras de Saint-Père »³⁹⁹.

Simon II d'Anet, fils de Guillaume I Louvel, fit lui-même construire un autre moulin, mais cette fois à Anet, devant le château⁴⁰⁰. Il s'agissait d'un moulin situé sur la petite rivière de Dégouttes, au sud-ouest de la ville⁴⁰¹ ; pour réparer des exactions commises au détriment de l'abbaye Saint-Père, qui lui valurent une excommunication, il en fit don à cet établissement, sans que l'on en connaisse précisément la date, vraisemblablement proche de 1150⁴⁰².

Les milites castri d'Anet

Un document important, le registre des fiefs de la châtellenie d'Anet au début du XIII^e siècle, bien qu'il soit postérieur à la prise de contrôle par le roi, montre de façon claire qu'il y eut à Anet un certain nombre de *milites castri* ; en effet, contrairement par exemple à la seigneurie de Bréval, sont mentionnés à Anet un certain nombre de *milites* tenant en fief du seigneur d'Anet qui une maison, qui un cens à Anet même : ainsi Philippe d'Aunay, Robin de Saussay, Robin de Saint-Hilaire (Saint-Illiers ou plutôt Saint-Élier, Eure), le prévôt Robert, Pierre de Cristun, et sans doute Osmond de Chaumont⁴⁰³.

³⁹⁵ *Cartulaire Saint-Père*, p. 585-586. Voir Annexe n° 1, n° 1-5.4, p. XX.

³⁹⁶ Voir ci-dessus, p. 33#.

³⁹⁷ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n° LVII. Voir ci-dessus, note 146.

³⁹⁸ *Cartulaire Saint-Père*, p. 605 : *decima molendinorum super nostros factorum*.

³⁹⁹ Le moulin « Foleret » est mentionné en 1257 dans une enquête royale suivant laquelle les habitants de Bréval n'étaient pas tenus d'y aller (*Olim*, t. I, p. 25-26). Rétablissement du moulin à foulon en 1454 après sa destruction par les guerres (LEFEVRE, 1862, p. 206). Sur son implantation, voir *ibid.*, p. 206-207 ; voir aussi Arch. dép. Eure-et-Loir, E 120, n° 264 (achat de terre en 1559 près de la Foulerie). L'appellation « bras de Saint-Père » est fournie dans l'acte d'installation des Cordeliers en 1583 par Charles de Lorraine : LEFEVRE, 1862, p. 197.

⁴⁰⁰ *Molendinum quandam, quem ante predictum castellum meum de Aneto feceram* : *Cartulaire Saint-Père*, p. 586.

⁴⁰¹ LEFEVRE, 1862, p. 35, le situait « au bout des anciens canaux vers Oulins », mais comme toutes les indications géographiques de l'auteur, celle-ci est assez floue. En fait, ce moulin, qu'on doit distinguer du moulin Métey situé au nord-est, construit seulement au XVIII^e siècle, est clairement identifié par de nombreux baux des XV^e et XVI^e siècles : voir *ibid.*, p. 211-214 à partir de Arch. dép. Eure-et-Loir, E 119, et E 120, n° 160, 282.

⁴⁰² La plupart des auteurs anciens ont assimilé Simon I et Simon II d'Anet, prêtant au premier, au début du XII^e siècle, cette donation : voir MERLET, 1876, p. 61, qui fixe l'acte avant le départ de Simon I en Palestine. Voir aussi RIQUET DE CARAMAN, 1860, p. 11-12. LEFEVRE, 1862, p. 8 et 205, plagié par ROUSSEL, 1875, p. 132, date l'acte de 1131, sans que l'on puisse comprendre d'où sort cette datation qui n'est pas fournie par Guérard. Un des témoins de l'acte, Auger d'Anet, témoigna également dans un acte de Guillaume I Louvel donné en faveur de Saint-Père (*Cartulaire Saint-Père*, p. 601) ; malheureusement, les autres ne sont pas identifiables. On ne peut donc exclure définitivement le fait que ce soit bien Simon I qui ait créé le moulin, ce qui daterait la donation antérieurement à 1105 comme le proposait Merlet ; mais elle reste très douteuse, aucun autre acte de Simon I d'Anet n'étant connu.

⁴⁰³ *RHF*, XXIII, p. 626-627.

Il est probable qu'à l'époque où fut dressé le registre, la plupart de ces *milites* n'étaient plus résidents à Anet même ; cependant, la mention explicite de leurs maisons tenues en fief dans le *castrum* semble prouver que leurs antécédents lointains résidaient là, avant de s'installer progressivement dans les campagnes environnantes.

Anet, du rattachement à la couronne en 1191, jusqu'au détachement de 1444

Comme Bréval, Anet passa en 1192 au plus tard dans le domaine royal, constituant une châtelainie à part entière. Philippe Auguste y résidait dès cette année, et y retourna à de nombreuses reprises, preuve qu'il appréciait ce séjour lorsqu'il était aux confins de la Normandie⁴⁰⁴. En novembre 1195, il racheta les moulins de Saint-Père à l'abbaye, contre six livres annuelles de cens ; puis, vers octobre 1200, il échangea les revenus alloués précédemment à Sanche, chapelain de la chapelle d'Anet, par Simon d'Anet, contre dix livres parisis de rente⁴⁰⁵. Ces droits consistaient en particulier dans la dîme d'Anet et la « redîme » (dîme sur les revenus seigneuriaux) du moulin d'Ézy, que nous avons identifié plus haut.

Le premier compte royal de 1202-1203 a conservé la trace de menus travaux au château : réfection de la vieille palissade et de la haie, réparations des ponts et des maisons, confection de bretèches⁴⁰⁶. L'armurerie comprenait, au début du XIII^e siècle, 2 arbalètes à 2 pieds, 10 arbalètes à étrier, 2 arbalètes de bois, 11 grandes et 7 petites cuirasses, 9 casques, ce qui était peu par rapport à celle du château de Pacy, où l'on ne trouvait pas moins de 38 arbalètes à deux pieds, 5 arbalètes à tour, 26 arbalètes à étrier, 11 cuirasses, 54 casques doubles et 24 casques simples, mais bien plus que le pauvre armement de Bréval, constitué tout au plus de 2 arbalètes à étrier, 4 grandes et 4 petites cuirasses. Un second inventaire, légèrement plus tardif, traduit la même hiérarchie entre Pacy et Anet, alors que Bréval n'y est pas mentionné⁴⁰⁷.

Après Philippe Auguste, Louis VIII résida également de temps à autre à Anet, pendant son court règne⁴⁰⁸. Anet suivit ensuite les mêmes destinées que Bréval, faisant partie constitutive du douaire de la reine Marie de Brabant (1280, effectif en 1285), puis de l'apanage des comtes d'Évreux (1317, effectif à partir de 1321). Nous donnons dans la notice relative à Bréval la suite des événements relatifs aux deux châtelainies, tout particulièrement la destruction de leurs châteaux sur ordre de Charles V durant l'été 1378 ; on n'y reviendra pas ici, mais on retiendra qu'Anet subit un siège après Cocherel, en 1364, et que l'ordre de destruction intervint le 2 septembre 1378.⁴⁰⁹ Cette destruction dut être quasi-totale bien qu'une gravure contestable du topographe Chastillon semble indiquer le contraire ; nous discuterons plus loin cette figuration du site.

Après la réunion de la châtelainie au domaine royal, effective dès 1378, mais finalisée seulement en 1404 par le traité entre Charles VI et Charles III de Navarre, Anet fut à nouveau détachée du domaine, comme Bréval, cette fois au profit de Pierre de Brézé, et ce en 1444, cinq années avant la reconquête définitive de la Normandie⁴¹⁰.

L'abandon du « vieux château »

Il n'existe aucun document attestant de la reconstruction d'un château par les Brézé, Pierre, Jacques, et Louis, qui se succédèrent à Anet de 1444 à 1531. On sait que Jacques de Brézé, époux infortuné de Charlotte de France – qu'il tua ainsi que son amant en flagrant délit le 31 mai 1477 – résida dans la châtelainie, puisque c'est lors d'une partie de chasse dans la forêt d'Anet, à Rouvres que se déroula le drame⁴¹¹. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1498 que – le hasard de la conservation des archives y

⁴⁰⁴ Voir ci-dessus, note 340.

⁴⁰⁵ *Actes Philippe Auguste-Delisle*, n° 458, 638. *Actes Philippe Auguste*, n° 654.

⁴⁰⁶ LOT-FAWTIER, 1932, fasc. 2, p. CXLVII : *Pro veteri garullio reficiendo, et pro liciis*, 52 s. *De pontibus reficiendis, et minutis operibus*, 6 l. 4 s. . p. CLXXV : *Pro domibus reparandis, et haia paranda*, 118 l. ; p. CXCIV : *Magister Christophorus, pro breteschiis parandis*, 4 l. *et dim.*

⁴⁰⁷ *Cartulaire normand*, n° 214, 215.

⁴⁰⁸ PETIT-DUTAILLIS, 1894, p. 479, n° 229 (mars 1225 n. st.) ; p. 487, n° 279 et 282 (octobre 1225).

⁴⁰⁹ Voir plus loin la notice de Bréval, p. 101. En juillet 1364, le roi accordait une rémission à un certain Jean de l'Orme qui s'était retiré à la forteresse d'Anet où il avait entretenu des relations avec les gens du roi de Navarre *Mandements Charles V*, n° 272, n° 63.

⁴¹⁰ Lettres royales publiées par LEFEVRE, 1862, p. 17-19.

⁴¹¹ DOUET D'ARCQ, 1849.

étant sans doute pour beaucoup – l'on peut discerner une activité certaine. Le 12 octobre de cette année, Louis de Brézé échangea avec l'hôtel-Dieu d'Anet toutes les terres possédées par l'établissement à la Bourrelière, lesquels « ledit seigneur avoit fait enclore à haulx murs dedans sondit parc, derrière son hostel »⁴¹².

La mention très explicite d'un « hôtel » montre que la maison des Brézé à Anet était désormais purement résidentielle. Quant au château proprement dit, clairement distinct de l'hôtel, il était apparemment abandonné : le 26 mars 1499, Louis de Brézé baillait en location une « petite place et le foussé d'entre ladite place et le chasteau, appelée la porte et entrée dudit chasteau, assize d'un bout sur la rue du chasteau, d'autre bout le mur dudit chasteau jusques à ung perrier, d'un costé le lieu nommé le bûcher du chasteau ». Plus tard, le 13 avril 1514, Louis donnait en location « une portion de fossé du chasteau d'Ennet, ainsi que ledit fossé se contient, à prendre depuis le lieu Pierre Vilet par le costé de Jehan Dubot en allant jusqu'au vau (?) du vieil mur du jardin allant droit au levant, d'un costé le vieil mur dudit chasteau, d'autre costé ledit preneur et ledict Dubot [...]. Et ce où mondit seigneur voudroit faire réediffier son dict chasteau, en ce cas il pourra reprendre ledict foussé sans figure de procès... ». Mais cette précaution était sans véritable objet, puisque l'aliénation continua : par un acte bien plus tardif, en 1567, Claude de Lorraine baillait « quinze perches de terre et mesures assises à nostre vieul chasteau d'Ennet, d'ung costé et bout Nous, d'autre le chemin à aller droict à nostre four à ban »⁴¹³. Entre le texte de 1514 et celui de 1567, un événement important était intervenu : le château de Diane avait été édifié, d'où le fait que le site primitif était désormais qualifié de « vieux chasteau ».

L'hôtel et le parc de Louis de Brézé, puis le grand dessein de Diane de Poitiers (fig. 42, 43)

Jacques, le père de Louis, était décédé en 1494 après avoir été remis en possession de ses biens par arrêt du Parlement en 1486 ; il semble qu'il ait mis son fils en possession de la châtellenie peu avant son décès, puisque celui-ci avait rendu hommage d'Anet au roi en 1491. On peut supposer que c'est à partir de cette époque que Louis de Brézé se préoccupa dès lors d'aménager le site à des fins résidentielles, mais sans doute utilisa-t-il comme noyau de départ la résidence construite par son père ou son grand-père. Une série d'actes d'acquisition intervenus durant sa vie prouve que l'activité fut ininterrompue. En mars 1499, plusieurs d'entre eux mentionnent le « mur et le parc de chenil de Monseigneur que nouvellement a fait rédiffier et fait faire », nécessitant l'achat de terrains situés au nord du vieux château ; puis, de façon continue, le grand sénéchal de Normandie, comte de Maulévrier, agrandit son domaine au détriment du nord de la ville enclose, dans le secteur de la porte d'Ivry, et des prés attenants⁴¹⁴. Le parc réalisé à cette époque comprenait au moins un chenil et une héronnière, cette dernière mentionnée en 1523 et 1525 ; il est probable que, dès avant la mort de Louis de Brézé, l'unité foncière permettant d'accueillir le futur château de son épouse, avait été constituée.

Diane de Poitiers, qu'il avait épousée en 1514, mena quelques acquisitions sporadiques en 1536, 1538, 1542, 1543 ; mais c'est à partir du mois de février 1546 n. st. que les achats s'accéléchèrent de façon considérable⁴¹⁵. Dès cette année là, elle commença d'agrandir son parc, « l'enclos que fait de présent Madame », du côté de la Héronnière, vers l'ouest, et du côté du lieu-dit des Plâtraux aujourd'hui inconnu ; pas moins d'une trentaine d'actes concernent cette zone sur l'espace de deux années⁴¹⁶. Dès 1546 également, un acte mentionnait « l'ediffice de l'escurye à présent édifié ». Le 29 août 1548, elle faisait acheter un arpent de terre aux vignes de l'étang « pour tirer pierre pour servir en

⁴¹² Extrait de texte cité par LEFEVRE, 1862, p. 201, à partir des Arch. dép. Eure-et-Loir, E 117.

⁴¹³ Extraits cités par LEFEVRE, 1862 p. 212, 215, à partir de E 117. Il s'agissait de la localisation du four à ban postérieure au dégagement de la place du Château, comme on le verra plus loin ; au XIX^e siècle, l'actuelle rue Ferdinand Moreau portait le nom de « rue du Four Banal », confirmant la localisation du « vieux château ».

⁴¹⁴ Arch. dép. Eure-et-Loir, n° 160 (26 mars 1501 n. st.) ; n° 181 (6 mars 1499 n. st.) ; LEFEVRE, 1862, p. 211 (26 mars 1499) ; p. 57 (21 mars 1567) (extraits de textes à partir des Archives départementales d'Eure-et-Loir). Nous renonçons à fournir les cotes précises de l'ensemble des originaux des actes d'acquisition, tous conservés dans le dossier E 120 des Arch. dép. Eure-et-Loir – au demeurant déclassées par rapport au classement des archivistes du XVIII^e siècle : on retiendra qu'on en trouve en 1501, 1504, 1511, 1523, 1525, 1530 sous Louis de Brézé, toutes situées au nord et au nord-est du « vieux château », dans le secteur du « carrefour de la halle » et de la porte d'Ivry.

⁴¹⁵ 1536-1538 : maisons rue des Halles, au coin de la rue des Gravières (E 120, n° 24, 154, 159, 160, 161). 1542 : Pré près des Fontaines et de l'hôtel-Dieu, d'un bout le ruisseau passant dans le jardin (n° 151). 1543 : maison au carrefour dangereux (près des halles) (n° 152).

⁴¹⁶ Arch. dép. Eure-et-Loir, E 120, n° 117-138, 146-152.

son bastiment »⁴¹⁷. Puis, à compter du lendemain, les acquisitions – le plus souvent des régularisations *a posteriori* – concernèrent le « Tripot neuf », c'est-à-dire le jeu de paume, qui était semble-t-il en cours d'achèvement à l'ouest du nouveau château⁴¹⁸.

À partir de 1549, on se préoccupa des abords est et sud : le chemin d'Oulins fut tracé à neuf avant 1554, date à laquelle furent régularisées toutes les expropriations⁴¹⁹. L'actuelle place du château fut dégagée à compter de 1551, et à nouveau en 1558 ; dans le même temps, l'on procédait à des acquisitions pour agrandir encore le parc à l'ouest jusqu'à l'Eure.

Parallèlement, Diane avait lancé le chantier de construction d'un château neuf, peu avant 1546 si l'on en juge par les acquisitions massives de terrains pour agrandir le parc. À partir de 1547 au moins, l'architecte Philibert Delorme acheva le château, non sans pester sur la qualité des bâtiments qu'il dut « accommoder »⁴²⁰. L'édifice fut élevé dans un temps particulièrement bref, en conservant l'essentiel des logis de l'hôtel de Brézé (le « vieil logis »), et en « accommodant », pour utiliser son terme, les fondations déjà entamées avant son arrivée.

Le château d'Anet aux mains des grandes familles du royaume

Le château allait désormais graviter dans l'orbite des familles du gotha de l'époque classique⁴²¹. Après la mort de Diane de Poitiers, il échut à sa fille aînée Louise, épouse de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, qui mourut en 1573. Leur fils Charles de Lorraine prit le parti de la Ligue contre Henri IV, et fut condamné par contumace en 1595 ; il mourut en exil en 1631. Anet fut vendu par adjudication dans la suite des procédures menées par les créanciers de la famille, et Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, s'en porta acquéreuse en 1615. Sa fille, Marie-Françoise de Lorraine, duchesse d'Étampes et de Penthièvre épousa ensuite César, duc de Vendôme, fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées ; sa mère lui fit don d'Anet, Ivry et Garennes, qui demeurèrent dans la famille des ducs de Vendôme jusqu'à la mort sans enfants de Louis-Joseph en 1712.

C'est à ce duc, éminent homme d'armes connu par ailleurs pour son excentricité, que l'on doit la refonte totale des aménagements du parc, avec la création de canaux monumentaux destinés à encadrer un énorme parterre, deux fois plus vaste que le jardin du château de Diane de Poitiers ; ces réaménagements eurent pour conséquence la modification radicale de la cour occidentale du château Renaissance. On ne suivra pas plus loin la liste des possesseurs de la seigneurie d'Anet, qui n'intéresse pas directement notre propos, d'autant qu'elle a été abondamment étudiée dans les divers ouvrages traitant du château.

Le « vieux château » et le bourg castral

⁴¹⁷ « Ung lieu contenant plusieurs corps de maisons, cave et sellier assis audit lieu d'Ennet devant la Belle Croix, tout le lieu ainsy comme il se poursuiet et se comporte, en ce comprins aucune partye de l'édiffice de l'escurye à présent édifié et fait édifier par ladict Dame, le tout contenant vingt troys perches ou environ... » (E 120, n° 145). « Un arpent de terre assis en ce lieu d'Ennet tenant d'un costé Jacques Régnard, d'autre costé maistre Pierre le Grand et d'un bout les vignes de l'estang [...] lequel arpent madict Dame a prins pour faire tirer pierre pour servir en son bastiment » (n° 115).

⁴¹⁸ « Ung jardin appartenant à Jehan de Bourges assis ès enclos au bastiment de madict Dame près le Tripot neuf, lequel jardin est enclos de murs en poincte qui tient d'un costé le vieil ruisseau qui va soubz la Héronnière » ; « item une portion de jardin comprins audit Tripot neuf [...] item une portion de jardin appartenant à Richard Duquesne au-dedans le Tripot neuf [...] item troys portions de jardin assis aux fossez appartenans à Pasquier de Beauvoys pour la moitié et à Jehan de Bourges et François Chamartin l'aultre moitié, comprins audit Tripot neuf au bout de derrière le carrefour de la ville » (E 120, n° 115). Voir aussi n° 106 à 109, le dernier acte remontant au 30 avril 1549. Texte concernant les travaux proprement dits en septembre-novembre 1548 : voir PORCHER, 1939, p. 9-10 et pièce III.

⁴¹⁹ E 120, n° 100-105.

⁴²⁰ Sur Anet à la Renaissance, voir la remarquable notice de PEROUSE DE MONTCLOS, 2000, p. 254-276 qui clôt de façon sans doute définitive le débat nourri par ROY, 1924 et 1939. DELORME, 1567, p. 11 : « auquel lieu pour me laisser faire ce que j'ay voulu en conduisant le bastiment neuf, je luy ay proprement accommodé la maison vieille, qui est chose autant difficile et facheuse qu'il est impossible d'excogiter [...] entendu la subjection et contrainte qui s'y présentait à cause des vieux bastiments ».

⁴²¹ On se référera, pour la suite de l'histoire, aux auteurs cités en début de cette notice.

Les raisons de l'implantation d'une fortification à Anet ne sont guère évidentes à première vue. La vallée de l'Eure est ici assez large, le lit mineur passant au nord, sous les coteaux d'Ézy, et laissant au sud une assez vaste étendue qui devait être marécageuse au Moyen Âge, sillonnée par des petits cours d'eau, dont deux semblent s'être fixés dès cette époque, celui de la rivière dite « des Fontaines » au Moyen Âge, et des « Fontaines Saint-Lain » depuis le XIX^e siècle, qui prenait naissance dans les marécages ; celui de la rivière dite « des Dégouttes » depuis le XVIII^e siècle au moins. Un peu plus à l'est, la Vesgre, cours d'eau relativement important venant d'Houdan, avait déterminé une vallée assez profonde dans le plateau sud-est, se terminant par les habituels méandres de fond de vallée marécageuse avant de se jeter dans l'Eure après Oulins. Sans doute exista-t-il d'antiquité une traversée de cette vallée, pour un cheminement venant du nord-ouest – d'Évreux, et se dirigeant vers le sud-est ; mais, en tout état de cause, si tel était le cas, il s'agissait d'une traversée secondaire par rapport à celle d'Ivry, à quelques kilomètres en aval. Cette traversée s'effectuait à la fin du Moyen Âge par un pont, dit « pont du roi », ou plus fréquemment « grand pont », mentionné à partir de 1467 ; son emplacement se situait vraisemblablement légèrement en aval du pont moderne⁴²².

On ne profita pas, pour jeter les bases de cette fortification, des coteaux assez abrupts d'Ézy, où existait au demeurant une motte sans basse-cour de date inconnue⁴²³, ni des reliefs bien plus modestes de rive droite, ni même du site de traversée du lit mineur ; au contraire, le site s'établit en pleine zone marécageuse, le long des deux petits cours d'eau mentionnés plus haut, assez loin du lit mineur de l'Eure.

Les énormes travaux menés par le duc de Vendôme dans le dernier tiers du XVII^e siècle, après ceux d'aménagement du parc sous Diane de Poitiers (fig. 41, 49), rendent malheureusement difficile, voire impossible, de restituer précisément la topographie, et l'hydrographie des lieux avant la Renaissance ; on dispose néanmoins du plan perspectif de Jacques Androuet du Cerceau (fig. 43), seul document figurant le parc avant ces travaux de la fin du XVII^e siècle, mais toute cette zone avait fait l'objet de travaux d'assainissement sous la conduite de Philibert Delorme, qui s'en prévaut dans son traité⁴²⁴.

Identification du site du « vieux château »

Plusieurs documents de 1499 permettent d'identifier avec certitude l'emplacement du château primitif⁴²⁵. Il était situé à l'ouest de la ville actuelle, entre le moulin d'Anet et le Petit pont Édouard ou Petit pont⁴²⁶. Or le cadastre de 1833 montre l'existence dans cette zone d'un grand triangle séparé en deux parties très distinctes, la majeure part en étant non construite, alors que les franges, sans doute les anciens fossés, étaient occupées par des maisons gagnées sur ceux-ci à compter de 1499 au plus tard (fig. 41, indices A et B, fig. 44).

⁴²² 4 juin 1467 : reconstruction du « moulin Fouleret » à côté du « chemin qui mène au grand pont de nostre dicte ville d'Ennet » (LEFEVRE, 1862, p. 206-207). 6 mars 1499 n. st. : vente à Louis de Brézé d'un terrain située « d'un bout le chemin qui maine d'Anet au pont au Roy et d'autre bout le chemin qui maine à la Bourrellière et à la Gaire » (Arch. dép. Eure-et-Loir, E 120, n° 181). De nombreuses mentions du « grand pont » et du « grand chemin » y conduisant sont incluses dans les documents du carton E 120 des Arch. dép. Eure-et-Loir : voir par exemple n° 276 (24 janvier 1559 n. st.) : « le grant chemin tendant au grant pond. ».

⁴²³ COUTIL, 1895-1925, t. 2, p. 343. La motte est située sur un éperon, au lieu-dit La Côte Blanche ; il est probable qu'elle faisait partie du domaine des Ivry-Bréval, mais on n'en a pas de preuve formelle.

⁴²⁴ DELORME, 1567, p. 46. Voir diverses pièces du dossier E 120 montrant l'évolution de l'hydrographie : 1523 : achat d'un pré « assis anprès de la Héronnière [...] d'autre boult russeau qui passe parmy la Héronnière » (n° 113). 1525 : autre pré « tenant d'un costé le biez des fontaines [...] près la Héronnière » (ss numéro). 1546 : autre pré « derrière la Héronnière [...] d'autre bout la rivière » (n° 149). 1548 : jardin « près le Tripot neuf [...] d'un costé le vieil ruisseau qui va soubz la Héronnière » (n° 113, n° 109).

⁴²⁵ Voir en particulier les extraits suivants : « partie du fossé de l'Enclos de la ville d'Ennet, et une aitre, le tout en un seul tenant, assis entre le moulins dudit lieu et la Petit-pont Edouard, jusques au guey du Trébuchet par où l'on vide les foings de l'Estang [...] tenant d'un costé la rivière qui descend dudit moulin advenir audit Petit-Pont, d'autre costé le lieu du bûcher du chasteau que tiennent à présent les hoirs feu Compagnon Gallois, un chemin de VI à huit piez entre deux de largeur, d'un bout le fossé de l'esgout de la bonde qui survide l'eau du moulin, et d'autre bout sur ledit guey par où l'eaue passe à aller audict estang. ». (LEFEVRE, 1862, p. 214). « Une petite place et le foussé d'entre ladite place et le chasteau, appelée la porte et entrée dudit chasteau, assize d'un bout sur la rue du chasteau, d'autre bout le mur dudit chasteau jusques à ung perrier, d'un costé le lieu nommé le bûcher du chasteau » (*ibid.*, p. 212).

⁴²⁶ L'emplacement du « Petit pont » est clairement identifié par un texte de 1766 cité par LEFEVRE, 1862, p. 222.

Les historiens du XIX^e siècle avaient plus ou moins pressenti que cette zone était celle de l'ancien château primitif ; cependant Riquet de Caraman, purement et simplement recopié par E. Lefèvre, s'embrouillait en faisant confusion avec l'hôtel des Brézé, rendant ce passage de son livre incompréhensible. Pierre-Désiré Roussel pensait pour sa part que le château se situait un peu au nord, immédiatement sous l'ancien Jardin de Mademoiselle, dans la cour des communs du château actuel : « Il en reste encore aujourd'hui un pied de tour informe, avec quelques marches allant au-dessous », et mentionnant que des souterrains existaient autrefois, l'un vers l'ouest avec une sortie dans les champs, un autre allant au château de la Robertière, un troisième au château de Bu, enfin un quatrième vers l'est. L'époque était propice à la création de ce genre de légendes...⁴²⁷.

Il est probable qu'au Moyen Âge, les deux rivières, celle des Fontaines et celle des Dégouttes, se divisaient après leur confluent en deux branches, la branche occidentale ayant été reprise dans l'aménagement hydrographique des XVI^e et XVII^e siècles, alors qu'une seconde branche aurait pu longer le triangle castral à l'est pour aboutir dans la zone de la future chapelle de Diane⁴²⁸.

Il semble que la fortification, de taille modeste, ait été constituée de deux parties : le « donjon », partie éminente formant un ensemble elliptique, et une basse-cour triangulaire. Elle possédait des murs de pierre, au moins en partie, puisqu'un « vieux mur du chastel » est cité en 1514, comme on l'a vu. On sait qu'une gravure de Claude Chastillon est censée représenter les ruines du château au début du XVII^e siècle (fig. 45). Cependant, doit-on faire crédit à Jean Boisseau, l'éditeur de l'ingénieur du roi, pour la légende qu'il plaça au-dessus de la figuration des ruines ? Rien n'est moins sûr, malgré l'enthousiasme avec lequel les auteurs anciens commentèrent la gravure pour restituer, tel Roussel, « un lourd bâtiment carré, avec quatre grosses tours, une à chaque angle ; les murailles et les tours crénelées étaient percées d'étroites fenêtres peu nombreuses. Il était entouré d'un mur de défense dominant un large fossé, ainsi que dans presque toutes les constructions de cette époque ». Rien de tout cela n'était visible, et pour cause, à l'époque où écrivait l'auteur...

En fait, la fortification figurée ici par Chastillon était située sur un promontoire nettement surélevé par rapport à l'agglomération ; or ceci ne peut être le cas d'Anet, à moins qu'un nivellement radical ait eu lieu après le XVII^e siècle dans la zone du « vieux château », ce qui est peu réaliste. Au demeurant, la taille même de l'édifice outrepasserait largement l'emprise actuellement identifiable ; et, pour finir, il serait étonnant que de tels vestiges aient subsisté au XVII^e siècle, alors que, dès la fin du XV^e siècle, les traces du château devenaient déjà assez évanescentes, si l'on en juge par leur évocation dans les textes. On préférera donc abandonner cette hypothèse, et reconnaître ici l'une des nombreuses erreurs commises par l'éditeur Jean Boisseau lors de l'identification posthume des dessins de Chastillon qu'il avait entrepris de graver⁴²⁹.

Nous n'avons pu identifier le « pied de tour informe » cité par Roussel, compris selon lui dans les communs modernes du château, près de l'ancien Jardin de Mademoiselle ; il n'est pas figuré sur le cadastre de 1833. Il devait appartenir non au château, mais à l'enceinte du bourg castral.

Le bourg castral et son enceinte

Le cadastre de 1833 permet également de repérer les traces de l'ancienne enceinte du bourg castral. Les documents conservés, à partir de 1498, attestent de l'existence de cette enceinte, alors déjà partiellement ruinée, et aliénée avec ses fossés au profit des habitants de la ville⁴³⁰ ; il est probable, si elle n'avait pas été détruite déjà en 1378, qu'elle le fut à la fin de la guerre de Cent Ans. On peut, à l'aide de ces documents d'archives, tenter de restituer la topographie médiévale du bourg et de son enceinte (fig. 44)⁴³¹.

⁴²⁷ RIQUET DE CARAMAN, 1860, p. 220-222 ; LEFEVRE, 1862, p. 35-36. ROUSSEL, 1875, en particulier p. 26.

⁴²⁸ RIQUET DE CARAMAN, 1860, p. 221, repris par LEFEVRE, 1862, p. 57, pensait que le ruisseau des Fontaines tournait initialement le bourg par le sud-est, le long des fossés de celui-ci, et qu'il fut détourné vers le nord sous Diane de Poitiers pour rejoindre les Dégouttes ; rien ne justifie une telle assertion.

⁴²⁹ HERME-RENAULT, 1981, p. 159, semble identifier le Anet de Chastillon à Annet-sur-Marne (Val-de-Marne), proposition reprise par PEROUSE DE MONTCLOS, 2000, p. 256, mais cette identification n'est pas pertinente, en raison de l'inexistence d'un château médiéval à Annet.

⁴³⁰ Bail d'une place le long des murs, à condition que « ne pourra prendre ne vendre nulles pierres des murs de la ville, cy ce n'est pour employer sur le lieu » (LEFEVRE, 1862, p. 215).

⁴³¹ Le cadastre original de 1833 conservé à l'Hôtel de ville d'Anet ne comporte malheureusement pas les noms de rues du XIX^e siècle – dans certains cas encore identiques aux noms usités au Moyen Âge ; nous les avons

Selon ces documents, il existait quatre portes principales dans l'enceinte, pourvues de ponts-levis⁴³² : la porte d'Ivry se situait au nord, et donnait accès à l'ancien chemin d'Ivry (actuel Chemin du Roy, au nord-ouest, interrompu à son départ par le château)⁴³³, ainsi qu'au chemin conduisant au grand pont de l'Eure ; la porte Rabadel, à l'ouest, donnait sur le château⁴³⁴ ; la porte de la Geôle s'ouvrait au sud-ouest, dans la rue des Arpens⁴³⁵ ; enfin la porte de la Caille s'ouvrait au sud-est sur la Grande rue⁴³⁶. Il existait également des poternes, comme la poterne de l'Abreuvoir qui donnait sur les Fontaines dans l'actuelle rue de l'Abreuvoir, l'« huis de fer » qui donnait sur un des chemins d'Ézy à l'ouest⁴³⁷. L'enceinte était flanquée de tours⁴³⁸.

Le tracé est encore clairement matérialisé dans le parcellaire du XIX^e siècle à l'est et au sud. En revanche, vers le sud-ouest, il est moins nettement affirmé ; Roussel pensait, en 1875, qu'il se prolongeait jusqu'au ruisseau des Fontaines, mais la documentation ne permet pas de l'affirmer, pas plus que le parcellaire⁴³⁹.

Au nord, l'acquisition de maisons de la ville dès 1499 par Louis de Brézé pour agrandir le parc, poursuivie ensuite par sa veuve, empêche malheureusement de restituer totalement la topographie de l'enceinte. On a la certitude, en tout cas, qu'elle s'étendait jusqu'au Jeu de Paume de Diane de Poitiers (fig. 43, n° 5), car une des acquisitions faites le 29 août 1548 concernait « la quatriesme portion de cinq perches de terre assis aux fossés où est partye compris le tripot neuf que fait faire madicte Dame » ; par ailleurs, un autre contrat⁴⁴⁰ permet de savoir que les écuries de Diane, terminées en 1546, amputaient le site de l'ancien hôtel-Dieu, placé au nord-ouest, et déplacé sous Diane de Poitiers près du grand pont sur l'Eure⁴⁴¹.

restitués en utilisant les listes de recensements dressées au XIX^e siècle conservées aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, et les avons fournis en légende dans la fig. 44.

⁴³² Ceci est confirmé dès 1300 par le *Registre terrier et coutumier de la baronnie d'Ivry* publié par MAUDUIT, 1899, p. 528 : « et aussi ceulx [les marchands] d'Ivry ne paient rien à Ennet se ilz ne passent par entre les IIII portes ».

⁴³³ « Le clos Loys Oudin, tenant d'un costé Messire Pierre Bourrete, prestre, et d'autre costé le chemin de la guère par lequel on va d'Ennet à Yvry par les ponceaulx, d'un bout la sente des Aireaux... » (Arch. dép. Eure-et-Loir, E 320, n° 176). La « Guerre » est un lieu-dit identifiable sur le cadastre de 1833, section 1, 3^e feuille (Chênevières de la Guerre, à côté des Prés de la Cure).

⁴³⁴ « Le fossé qui aboute à la porte Rabadel, par laquelle on va du carrefour des Halles d'Ennet à la rue du chasteau du lieu d'Ennet... » (LEFEVRE, 1862, p. 213).

⁴³⁵ « Ung lieu, court et jardin appartenant et maison ainsi qu'il se poursuit et comporte, assize en la ville d'Ennet, nommé et appelée la Forte maison, tenant d'un costé tout ledit lieu la Grant rue devant nommée la Rue de la Geolle, d'autre costé les hoirs Jehan Licherie, d'un bout la rue des Arpens et d'autre bout les hoirs Gilles Cadouel et les pressouers de Mondit seigneur ». (Arch. dép. Eure-et-Loir, E 320, n° 168).

⁴³⁶ « Une partie d'un foussé tendant de la porte de la Geôle à la porte de la Calle, contenant deux perches et demye par le bas du foussé, tenant à la maison et lieu dudit preneur qui est assize sur la rue du Petit-Four, d'un costé le sentier dudit foussé par lequel on va à l'esglise et à ladite porte de la Calle ». (LEFEVRE, 1862, p. 213).

⁴³⁷ « Une petite place assize le long des fontaines d'au-dessus le moulin dudit Ennet à la poterne par où l'on va abreuver les bestes à ladite fontaine, d'un costé Olivier Plexis, d'aultre costé à la poterne, d'un bout sur l'abreuvoir et d'aultre bout la place Jean Licherie ». (LEFEVRE, 1862, p. 212). « Le mur de la ville d'Ennet autant que contient la place dudit preneur [...] d'un bout la rue de l'Huis de fer qui maine vers Ezy », (*ibid.*, p. 215).

⁴³⁸ « Le fons de terre du fossé de la dite ville, ainsi qu'il se comporte en long et en lé, depuis le pont de la porte d'Yvry d'un bout, jusques à la première tour de la muraille de la ville incluse d'autre bout, tenant d'un costé vers les champs au clos de l'Hostel-Dieu, d'autre costé à la muraille de la dite ville. Par laquelle muraille ou par ladite tour il pourra faire son entrée audit fossé ; et sera le dit Basan par ce moien tenu se clore de muraille souffisante jusques à la porte d'Yvry » (LEFEVRE, 1862, p. 210).

⁴³⁹ ROUSSEL, 1875, p. 6.

⁴⁴⁰ Arch. dép. Eure-et-Loir, E 120, n° 110. Sur les écuries : « ung lieu contenant plusieurs corps de maisons, cave et sellier assis audit lieu d'Ennet devant la Belle Croix, tout le lieu ainsy comme il se poursuit et se comporte, en ce compris aucune partye de l'édifice de l'escurye à présent édifié et fait édifier par ladicte Dame, le tout contenant vingt troys perches ou environ [...] à prendre lesdites vingt troys perches ou environ en court, jardin et édifices de puis la muraille de la porte de la maison de l'Hostel-Dieu jusques à un fossé que l'en souloyt appeler par cy-devant le fossé de l'Hostel-Dieu, ung mur seulement entre deulx, et à venir d'icelle porte qui est devant dudit Hostel-Dieu jusques au secong piller, ledit piller compris dans autre porte ouvrant sur la Belle Croix le costé devers Pasquet de Beauvoix, et de là tirant droict à ligne à une bourne qui est au fons du fossé jusques au fossé dudit Hostel-Dieu. Ledict mur entre deulx tenant d'un costé tout ledict lieu à présent ladicte Dame, de l'autre costé Pasquet de Beauvoix » (*ibid.*, n° 145).

⁴⁴¹ La localisation de l'emplacement primitif de l'hôtel-Dieu résulte de l'acte précédent ; voir aussi une autre propriété vendue en 1504 située « d'aultre bout sur la grant Rue des Halles dudit lieu qui tend dudit Hostel-Dieu à la porte d'Ivry ». (Arch. dép. Eure-et-Loir, non coté). Le déplacement de l'hôtel-Dieu est attesté par plusieurs

C'est dans cette zone que se situaient les Halles, à l'extrémité nord de la grande rue du même nom, aujourd'hui rue Diane de Poitiers, avec la place principale dite « carrefour des Halles » située à l'ouest de l'actuelle place du Château ; on y trouvait également le four banal, situé au nord de la grande rue des Halles, aujourd'hui rue Diane de Poitiers⁴⁴². Après 1555, les Halles furent déplacées à l'emplacement qu'elles occupèrent jusqu'en 1835, dans l'ancienne rue de la Geôle qui porta désormais ce nom (aujourd'hui rue Charles-Lechevrel), alors que le four à ban était déplacé dans l'emprise du vieux château désaffecté, dans l'actuelle rue Ferdinand Moreau⁴⁴³.

L'église paroissiale et la question des origines du château et du bourg castral

L'église paroissiale est placée en dehors du périmètre de l'enceinte du bourg, au sud de celle-ci, de façon totalement isolée. Dans son état actuel, il s'agit d'un édifice pour l'essentiel tardif, la façade d'entrée, le porche et la tour en gothique flamboyant datant du début du XV^e siècle, la nef et les bas-côtés du troisième quart du XVI^e siècle (achevée en 1581), le chœur comportant des éléments antérieurs au XVI^e siècle. Roussel affirmait, de façon assez péremptoire, qu'il ne s'agissait pas là du premier édifice paroissial ; selon lui ce dernier se situait primitivement à l'emplacement de l'Hôtel de Ville actuel (Grande Rue, aujourd'hui rue Diane de Poitiers), le déplacement en étant attribué à Diane de Poitiers. Lefèvre, pour sa part, attribuait à cette dernière la reconstruction de l'église, en se fondant sur son testament, qui ne mentionne nullement cette reconstruction, mais celle de la chapelle funéraire de Diane⁴⁴⁴. Bien plus récemment, la nef en a été attribuée par J.-M. Pérouse de Montclos à Jean Métezeau, pour le compte de Claude de Lorraine après la mort de Diane ; quant à la façade occidentale, il ne fait aucun doute qu'elle n'est pas contemporaine du château Renaissance, mais qu'on peut l'attribuer à Louis de Brézé⁴⁴⁵.

Il est en tout cas certain qu'en 1499, l'église se situait déjà hors les murs⁴⁴⁶ : à plusieurs reprises, la documentation cite d'ailleurs l'existence du « chemin de la procession » utilisé lors des fêtes de l'Ascension et du Saint-Sacrement, qui partait au nord de la porte d'Ivry et contournait les fossés de la ville pour la rejoindre – l'extrémité de ce chemin de procession est encore identifié par le nom de l'actuelle rue de la Procession⁴⁴⁷. La présence d'éléments architecturaux antérieurs à cette époque dans le chœur de l'édifice actuel paraît prouver que l'église paroissiale s'est toujours trouvée dans cette situation décentrée par rapport au bourg ; elle se trouvait en dehors du large lit mineur de l'Eure, en position légèrement dominante sur la ville.

Cette situation très particulière tendrait à montrer que le château primitif et son bourg furent implantés – sans doute à la fin du XI^e siècle – de façon indépendante du noyau villageois préexistant qui dès

sources, dont Androuet du Cerceau et Philibert Delorme, ce dernier indiquant qu'il fut reconstruit « au bout de son parc près le pont d'Annet » (DELORME, 1561, p. 28 v.). Contrairement à ce qu'affirmait ROUSSEL 1875, p. 193, il ne pouvait se situer au droit du moulin « Metey », au nord-est, mais bien dans le secteur des Cordeliers, voire à la place où furent implantés les Cordeliers en 1587 (voir fig. 43 pour les bâtiments situés à l'est du château sous Diane de Poitiers). Le bâtiment figuré au nord-est par du Cerceau était la volière du parc, comme en attestent les grillages de la grande cage à oiseaux parfaitement visibles sur la perspective de du Cerceau conservée au British Museum. On ne peut suivre non plus PÉROUSE DE MONTCLOS, 2000, p. 275, qui identifie l'hôtel-Dieu avec les bâtiments figurés à l'extrême droite de la gravure de du Cerceau (fig. 43), car leur emplacement n'a rien à voir avec la localisation de Delorme, ni avec celle d'Androuet du Cerceau, qui indique « un Hôtel-Dieu avec un logis bien basti et prochain iceluy passe la ditte rivière de Dure ».

⁴⁴² Les actes concernant la « grande rue des Halles », et les maisons formant son extrémité, à la rencontre avec la rue des Gravières, sont très nombreux dans le dossier E 120 des Arch. dép. Eure (n° 24, 154, 161, 182, 287, etc.), puisque ces maisons firent l'objet d'acquisitions pour dégager la plate-forme du château Renaissance, et l'actuelle place du Château.

⁴⁴³ Je n'ai pas retrouvé la date de déplacement de la Halle ; elle a été détruite en 1845 (ROUSSEL, 1875, p. 19).

Pour l'emplacement final du four banal, voir note n° 411.

⁴⁴⁴ ROUSSEL, 1875, p. 13-15.

⁴⁴⁵ PÉROUSE DE MONTCLOS, 1988, p. 123 ; *Id.*, 2000, p. 275-276. Description sommaire de l'église dans BIZEAU, 1977, p. 2. Sur les travaux menés au XVII^e siècle, voir JUSSELIN, 1954, p. 131-146

⁴⁴⁶ « Deux perches de fossé de l'entour de la ville dudict Ennet, à l'endroit de sa maison, d'un costé luy-mesme, d'autre costé le chemin de dessus ledict fossé par où l'on va à l'Eglise dudict Ennet » (LEFEVRE, 1862, p. 213) ; « une partie d'un fossé tendant de la porte de la Geôle à la porte de la Calle, contenant deux perches et demye par le bas du fossé, tenant à la maison et lieu dudict preneur qui est assise sur la rue du Petit-four, d'un costé le sentier dudict fossé par lequel on va à l'Eglise et à ladite porte de la Calle » (*ibid.*).

⁴⁴⁷ « D'un costé le chemin par lequel on maine de la porte d'Ivry à Guillaume le Myre, les processions dudict Ennet ès festes d'Ascension et Saint-Sacrement » (LEFEVRE, 1862, p. 212).

lors périclita, à l'exception du centre paroissial. Un tel schéma de développement n'est nullement inédit ; il a pu être lié à la recherche d'une meilleure capacité défensive pour le site castral, mais aurait pu également être dû à la volonté des Ivry-Bréval d'échapper à une emprise seigneuriale différente. On ne manquera pas de souligner que la donation primitive de l'église à l'abbaye Saint-Père de Chartres, qui était intervenue avant 1060, puis celle de l'aître de l'église à la même abbaye, montrent clairement l'appartenance des tenanciers originels des droits au milieu chartro-drouais, alors que les Ivry-Bréval étaient orientés vers les abbayes normandes, celle du Bec en particulier.

On peut dès lors émettre l'hypothèse qu'Ascelin Goël établit un château à Anet en s'imposant par la force, sur des terres qui lui appartenaient sans doute, mais au détriment des droits seigneuriaux préexistants tenus par la *familia* des Châteauneuf.

L'hôtel des Brézé, embryon du château neuf

On terminera en évoquant rapidement l'hôtel des Brézé, aujourd'hui totalement disparu. On a rappelé que Philibert Delorme évoqua à plusieurs reprises les difficultés qu'il eut à intégrer aux aménagements ce qu'il appelait le « vieux logis » ou « vieux corps d'hôtel », alors qu'il intervenait par ailleurs sur le gros œuvre du corps central nord déjà bien avancé⁴⁴⁸.

Les historiens du château d'Anet ont depuis longtemps identifié ces éléments anciens préexistants au château, entrepris par Diane de Poitiers, grâce au plan général et à la perspective d'ensemble donnés par Androuet du Cerceau. Il s'agissait de deux bâtiments bas en équerre situés au nord-est de la cour des Cuisines, et d'un pavillon rectangulaire contigu plus haut qui n'était pas dans la trame de l'équerre, mais au contraire dans la trame orthogonale future du château de Diane. Ces bâtiments subsistèrent jusqu'à la Révolution ; cependant, les deux ailes en équerre furent partiellement rescindées au sud en 1682, et masquées par un bâtiment bas rectangulaire sans grand caractère qui subsiste seul aujourd'hui de tout l'ensemble⁴⁴⁹.

Les représentations d'Androuet du Cerceau et plans postérieurs permettent d'interpréter la nature de ces édifices (fig. 46, 47, 48). L'élément le plus évident en était le pavillon rectangulaire qui formait un logis à deux étages et galetas. Côté sud, il était précédé d'une galerie à arcades probablement voûtée, supportant une terrasse desservant le premier étage ; de façon très classique, une tourelle d'escalier en vis était prise en façade en demi hors-œuvre, desservant à chaque niveau un appartement comprenant chambre, garde-robe et privés. Les fenêtres à croisées s'enrichissaient au niveau du galetas de gâbles et pinacles accusant la fin du XV^e ou le début du XVI^e siècle. Il s'agissait du « vieil logis » désigné par toutes les sources des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

Le bâtiment qui lui faisait suite vers l'est était une galerie bâtie côté cour en pans de bois ; au rez-de-chaussée, elle comprenait des chambres et une coursive séparée de la cour par la ligne des poteaux supportant l'étage. Au premier, la galerie d'agrément communiquait avec la terrasse du vieux logis.

Enfin, en retour d'équerre se trouvait un corps de bâtiment formé par trois espaces rectangulaires de largeur décroissante du nord au sud. Le plus vaste possédait deux niveaux, dont un de galetas, éclairés par des fenêtres à croisée, chacune des chambres possédant une cheminée. Après lui venait un local servant de vestibule sur cour, suivi par un curieux petit édicule pratiquement aveugle dans lequel on serait tenté de reconnaître une étuve, si ce n'était l'absence de dispositif de chauffe dans le local attenant.

Une tourelle d'escalier en vis se trouvait à l'angle intérieur entre les deux ailes ; sur sa position exacte, le plan et les perspectives de du Cerceau divergent. Il existait, semble-t-il, une vis desservant l'extrémité de la galerie pour descendre au parterre, alors qu'une rampe droite jouait le même rôle pour le vieux logis.

⁴⁴⁸ DELORME, 1567, p. 88, 91.

⁴⁴⁹ JUSSELIN, 1954, p. 65, n° 50. Une bonne représentation de l'état sur cour après la construction de ce bâtiment bas est donnée par le dessin de Jacques Rigaud gravé vers 1740 (« Autre vue d'Anet du côté de la cour des cuisines prise depuis l'Avenue », Recueil de Grossœuvre 150, Châteaux de Versailles et Trianon, pl. 110).

Malgré le désaxement, l'ensemble paraît avoir formé une unité fonctionnelle résidentielle et stylistique. Il paraît évident qu'il s'agit de l'hôtel aménagé par les Brézé en dehors de l'emprise du bourg castral après leur mise en possession d'Anet ; sa construction pourrait être attribuée à Louis de Brézé à l'extrême fin du XV^e siècle, voire plutôt au début du XVI^e siècle, datation d'autant plus vraisemblable que l'activité constructrice de ce dernier est attestée au moins à partir de 1498. Comme le remarque Jean-Marie Pérouse de Montclos, il est probable que c'est dans ce logis que François I^{er} a résidé à plusieurs reprises dans les années 1530. Contrairement à l'opinion couramment répandue dans la littérature depuis le XIX^e siècle, il ne s'agissait pas d'une « assez triste demeure », mais bien d'un hôtel noble « aux champs », ouvert et sans doute luxueux ! Pas plus évidemment n'accordera-t-on crédit aux vieilles légendes qui attribuent les deux ailes en équerre à Charles le Mauvais, ainsi d'ailleurs que la base de la porte orientale de la Cour des cuisines, parée du nom du roi de Navarre depuis la fin du XVIII^e siècle : le style des bâtiments le dément de façon évidente, et de plus aucune source fiable n'atteste d'une quelconque activité constructrice, voire résidentielle, à Anet⁴⁵⁰.

Un détail, en général négligé, mérite d'être considéré dans la relation de ce logis des Brézé avec le château neuf de Diane : le mur pignon occidental du bâtiment fut intégré dans le mur gouttereau oriental de l'aile est du château. Il s'agit d'une disposition assez particulière, qui peut laisser à penser que, dès l'époque des Brézé, il existait une, voire deux ailes en retour qui furent réutilisées par Philibert Delorme. La disparition totale de l'ensemble de ces éléments n'autorise malheureusement pas à aller plus loin dans la conjecture.

Le destin particulier d'Anet

Ainsi s'affirme le destin très particulier d'Anet, parmi les possessions des Ivry-Bréval. Il fut probablement fortifié seulement à la fin du XI^e siècle – de façon plus ou moins légitime – par Ascelin Goël qui y implanta un château pour assurer sa mainmise des traversées de l'Eure autour d'Ivry, de la même façon probablement qu'il fortifiait le site de Breuilpont que nous étudions ci-après. Mais pour autant, la réussite de l'implantation d'un bourg castral dépassa largement, en termes de développement, celle des autres localités du patrimoine familial : on ne peut exclure, de ce point de vue, que son petit-fils Simon d'Anet ait su faire prospérer la bourgade, de façon concurrentielle à celle d'Ivry qui avait été attribuée à son frère, et demeura sous étroit contrôle anglo-normand.

Le site était certainement considéré comme particulièrement agréable à la résidence, si l'on en juge par la fréquence des visites de Philippe Auguste ; les giboyeuses forêts de Croth, d'Anet et de Rouvres y étaient probablement pour beaucoup, mais certainement aussi la présence, dès cette époque, d'un parc.

De même qu'à Breuilpont et Guainville, la destruction ordonnée en 1378 par Charles V fut radicale et définitive, ce qui permet d'exclure définitivement l'identification fantaisiste du dessin de Chastillon à Anet. Les Brézé préférèrent abandonner le site castral ancien, finalement assez exigu et cantonné par le bourg castral, au profit des vastes zones libres situées au nord, donnant naissance, grâce à Diane de Poitiers et à Henri II, à l'une des plus belles réalisations de la Renaissance, au point de faire oublier le vieux château pourtant fossilisé dans le parcellaire. L'évolution fut identique à Breuilpont, avec la reconstruction par les Estouteville, seigneurs d'Ivry, d'un château déplacé ; mais les destinées d'Anet furent autrement plus brillantes.

⁴⁵⁰ Voir par exemple ROUSSEL, 1875, p. 91.

LES CHATEAUX DE BREUILPONT



Figure 50

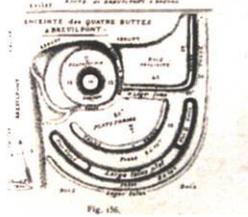


Figure 51



Figure 52

Historique

(fig. 50)

Le toponyme « Breuilpont » s'écrivait autrefois « Breu de pont » ; il signifie « la forêt du pont ». La petite localité, située en rive droite de l'Eure, a donc contrôlé un franchissement de l'Eure par un pont à une époque antérieure au XIV^e siècle⁴⁵¹ ; elle fait face au village de Mérey, assimilé parfois au chef-lieu du *pagus Madriacensis* carolingien, sans preuves bien convaincantes⁴⁵². L'intérêt de la localité était bien sûr de contrôler la vallée de l'Eure, au confluent avec un vallon délimitant un éperon aux escarpements marqués ; un chemin très secondaire venant de Bréval par Villiers-en-Désœuvre y menait depuis l'intérieur des terres.

La première mention du village – encore n'est-elle que très indirecte –, date de 1232, date à laquelle Robert IV d'Ivry aurait aumôné 14 setiers sur les fruits et dîmes de Breuilpont à l'abbaye d'Ivry ; en 1300, le seigneur d'Ivry y possédait des rentes⁴⁵³. Elle dépendait féodalement de la châtelainie de Bréval, comme le prouvent tous les aveux rendus par la suite ; pourtant, elle n'est pas mentionnée en tant que fief dans le dénombrement de cette châtelainie réalisé sous Philippe Auguste au début du XIII^e siècle, ce qui laisse à penser que lors de ce dénombrement, Breuilpont faisait encore partie du domaine tenu directement par le roi en tant que châtelain de Bréval.

C'est au titre de l'année 1375 qu'est citée pour première fois une fortification sur le site : dans sa déposition criminelle faite en mai 1378, Pierre du Tertre, conseiller de Charles le Mauvais, rapporta que trois auparavant, Charles d'Ivry avait entrepris de fortifier Breuilpont, situé en terre du roi de Navarre, du fait de sa châtelainie de Bréval⁴⁵⁴. Une tourelle – comprenons tour de flanquement, fut

⁴⁵¹ Mention de « Breuil de Pont » en 1336 (BLOSSEVILLE, 1877, p. 36). « *Brolium Pontis* » avant 1370 (*Pouillés Rouen*, p. 196).

⁴⁵² Voir p. 7.

⁴⁵³ L'acte de 1232 est mentionné dans un acte notarié de... 1787 (MAUDUIT, 1899, p. 453) ; pour 1300, voir *ibid.*, p. 531.

⁴⁵⁴ SECOUSSE, 1755, p. 401 : « Dist aussi que en Aoust, ot iii ans ou environ, il assembla gens d'armes du commandement dudit Ferrando, et les mena après ledit Ferrando à un fors que Charles d'Ivry faisoit faire de nouvel emparer à Brudepont en la terre dudit Roy de Navarre ; et y estoient jà entrés les gens dudit Ferrando

détruite par les hommes de Ferrando d'Ayens, lieutenant et chef de guerre du roi de Navarre ; le reste de la forteresse fut rasé. Ce Charles d'Ivry était le frère de Guillaume, sire d'Ivry, décédé avant décembre 1369 ; il était capitaine d'Ivry durant la minorité de ses neveux, et en 1378 s'intitulait seigneur de « Breudepont »⁴⁵⁵. À une époque indéterminée et sans doute avant la constitution de l'apanage des comtes d'Évreux, Breuilpont a donc été inféodé aux seigneurs d'Ivry par les rois de France.

On trouve ensuite Breuilpont aux mains d'Alix d'Ivry, sans doute une fille de Charles ; son époux Louis de Cougny fit hommage en 1399 du « chastel et chastellenie de Breudepont » au roi de France, du fait de sa châteltenie de Bréval. Ses biens comprenaient en particulier le « chastel et manoir » du lieu, ainsi que la « maison, hostel et jardins » appelée la Vacherie⁴⁵⁶.

Dès avant 1416, Breuilpont était cependant revenu dans les possessions des sires d'Ivry : Jean, successeur de son frère Charles d'Ivry décédé en 1416 (fils de Guillaume et neveu du Charles cité plus haut, enfin sans doute cousin germain d'Alix d'Ivry), en faisait aveu au roi en même temps que d'Ivry et de Saint-André⁴⁵⁷. La châteltenie demeura dans les mains des sires d'Ivry ; un compte rendu à Jacques d'Estouteville, seigneur d'Ivry, pour 1479, mentionnait alors le « viel chastel » et sa motte, par opposition au château neuf⁴⁵⁸. On ignore malheureusement lequel des deux était désigné par l'aveu de 1399 mentionné ci-dessus.

La seigneurie de Breuilpont fit partie de la part d'héritage de Charlotte d'Estouteville, épouse de Charles de Luxembourg ; elle en jouissait encore en 1531. Sans doute fut-elle vendue, pour couvrir les dettes de la famille, car on la trouve en 1538 en la main d'Étienne d'Ô, seigneur de Fresnes (Ecquevilly) ; ce dernier la vendit en 1544 à Diane de Poitiers, dame d'Anet et de Bréval. Après la condamnation par contumace de son descendant Charles de Lorraine, duc d'Aumale, Breuilpont fut saisi et vendu par adjudication ; on ne suivra pas la liste de ses possesseurs, fort bien dressée par l'abbé Lebeurier, en retenant seulement que le château fut entièrement reconstruit par Louis Doublet, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, régent de France, qui l'avait acquis en 1700⁴⁵⁹.

Le site et ses deux châteaux

Le village de Breuilpont s'est développé dans l'étroite partie de lit mineur laissé libre entre le bras oriental de l'Eure, et les coteaux descendant du plateau forestier, au carrefour avec une petite vallée encaissée (vallée Robinson) irriguée par le ru de Chanu (fig. 11). La petite église, en majorité du XVI^e siècle, avec son clocher roman assez fruste, s'est installée au débouché du vallon⁴⁶⁰.

Le site est aujourd'hui dominé par l'imposant château de la première moitié du XVIII^e siècle, remanié vers 1825 en particulier par l'ajout d'une massive tour au milieu de sa façade sud-est. Ce château est assis sur la partie terminale de la croupe de rive droite du ru de Chanu ; il a été pourvu d'une grande basse-cour au sud-ouest (B), et d'un vaste parc enclos de murailles en partie ruinées, flanquées par des bastillons factices.

Il n'existe aucun vestige médiéval apparent dans les édifices visibles aujourd'hui ; cependant, on reconnaît dans le cadastre napoléonien le contour de ce qui dut être l'enceinte castrale (fig. 50, A), arasée sans doute dès avant le XVIII^e siècle.

quant ledit maistre Pierre y vint, et depuis fut bouté le feu en une tournelle dudit fort qui fu arse, et le remanant dudit fort fu arasé, démolu et abatu ».

⁴⁵⁵ MAUDUIT, 1899, p. 150 et suiv.

⁴⁵⁶ Arch. dép. Yvelines, E 2284 (copie du XVII^e siècle de l'aveu du 12 avril 1399). Les mêmes sont cités comme titulaires du « fief Bataille », et vassaux de la commanderie de Chanu, sans doute en 1394 : ceci résulte d'une pièce de procédure rédigée en 1659 par le frère François de Brouillard qui dirigeait la commanderie hospitalière, transcrivant « Longuy » pour « Cougny », et donnant la date de 1304 (GUERY, 1899, p. 248).

⁴⁵⁷ MAUDUIT, 1899, p. 172, n. 2.

⁴⁵⁸ LEBEURIER, 1851, p. 436, n. 31 : « De Guillot Yvet, demourant au Breuldepont, pour l'ecroissement de la maison assise au viel chastel qui fut au dessus-dit, lequel ecroissement passe ladite maison et va sous la mote dudit chastel ».

⁴⁵⁹ Voir LEBEURIER, 1851. On consultera également CHARPILLON-CARESME, t. I, p. 574-576.

⁴⁶⁰ L'église actuelle a été consacrée en 1511 (LEBEURIER, 1851, p. 436).

Comme on l'a vu dans la partie historique, le château primitif n'occupait pas cet emplacement. En 1925, Léon Coutil publiait dans son *Archéologie Gauloise* le relevé sommaire de l'ensemble fortifié dit des « Quatre Buttes », situé sur la crête sud du plateau, bien plus escarpée (fig. 51)⁴⁶¹. Cet ensemble est conservé de nos jours dans l'ancienne forêt dominant le village, aujourd'hui envahie de taillis et de ronces qui en rendent la lecture difficile (fig. 52)⁴⁶². On reconnaît cependant encore les deux fossés qui séparent la basse-cour D du plateau, et, au revers, une motte C située au bord de l'escarpement. Le talus situé entre les deux fossés est pourvu à son extrémité nord d'une sorte de butte surélevée déjà remarquée par Léon Coutil.

Il s'agit ici manifestement du site castral primitif, délaissé comme on l'a vu dès avant 1479 : la référence à la motte du « vieux château » dans les articles du compte médiéval permet, en effet, de l'identifier avec certitude, d'autant que des caves ont été effectivement creusées dans les flancs du coteau, ce qui avait été le cas en 1479.

Tentative d'interprétation

Il n'existe pas trace de maçonneries en superficie des structures actuellement visibles, mais à vrai-dire la visite externe est aujourd'hui peu probante. Ce site fut-il celui que Charles, capitaine d'Ivry, fortifia « de nouvel » en 1375, et qui fut rasé et démoli par les Navarrais ? Ou au contraire Charles avait-il dès cette époque lancé la construction d'un nouveau château en face du premier, l'expression « de nouvel » signifiant qu'il bâtit l'édifice sur un site vierge ? Il n'existe pas de réponse à cette question en l'absence de documentation supplémentaire, qu'elle soit textuelle ou archéologique.

Mais, quoi qu'il en soit, la structure de la fortification des « Quatre Buttes » ne saurait dater de cette époque, et elle ne peut être interprétée que comme un château à motte et basse-cour remontant au plus tard au XII^e siècle. Or le site était, aux XI^e et XII^e siècles, en possession directe des seigneurs de Bréval, de même que celui, voisin, de Villiers-en-Désœuvre ; on a vu, en effet, que ce n'est vraisemblablement qu'au début du XIII^e siècle au plus tôt qu'il fut inféodé à la famille d'Ivry.

Il est dès lors tentant d'attribuer la fortification primitive de Breuilpont à Ascelin Goël lui-même, lorsqu'il mena sa guerre privée contre Guillaume de Breteuil dans les années 1090, voire postérieurement, lorsqu'il conforta son pouvoir dans les châtellenies d'Anet et de Bréval.

⁴⁶¹ COUTIL, 1895-1925, t. IV, p. 288-289.

⁴⁶² Mes remerciements vont à M. Joseph Placier, maire de Breuilpont, qui a bien voulu me faire visiter le site en septembre 2009 après avoir tracé une voie dans les ronces grâce... à une tractopelle.

LE CHATEAU ET LA VILLE DE BREVAL



Figure 53



Figure 54



Figure 55



Figure 56



Figure 57



Figure 58



Figure 59

Rappel historique

L'histoire de la seigneurie de Bréval aux XI^e et XII^e siècles est au cœur de cette étude ; on se contentera de rappeler brièvement les étapes de sa constitution, et de donner quelques informations sur les données historiques concernant son évolution au-delà du XII^e siècle.

Bréval apparaît pour la première fois au XI^e siècle, comme faisant partie de l'« alleu de Neauphlette » dont les hommes libres se donnèrent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pour échapper au service militaire. En 1031, le comte du Vexin Dreux I^{er} exerçait la fonction d'avoué pour le compte de l'abbaye sur ce territoire, qui fut sans doute l'embryon de la seigneurie de Bréval ; après un contentieux relatif aux exactions qu'il faisait porter sur les possessions directes de l'abbaye au voisinage, un compromis lui donna la seigneurie pleine et entière de Bréval et de l'ancien alleu de Neauphlette, tenue directement du roi.

On ignore la façon dont le *miles* Robert II d'Ivry-Bréval fut investi de cette seigneurie, sans doute dans le troisième quart du XI^e siècle ; dans le courant de la seconde moitié de ce siècle, il créa ici un prieuré de l'abbaye du Bec-Hellouin, situé à la ferme du Hamel, un peu au nord du village actuel. Son fils Ascelin Goël en hérita dans les années 1090, et en fit le centre de sa lutte contre Guillaume de Breteuil jusqu'en 1094 ; le château fut assiégé par l'armée conjointe du roi de France et du duc de Normandie à cette date.

Après Ascelin, son fils Robert III Goël régna sur Bréval moins d'une dizaine d'années ; dès 1124, son frère Guillaume I Louvel l'avait remplacé. Vers 1150, ce dernier créa dans le patrimoine familial une entité constituée de Bréval, Anet et Illiers-l'Évêque, dont il inféoda son deuxième fils, Simon ; ce dernier prit le nom de Simon d'Anet, et exerça ses prérogatives seigneuriales jusqu'à sa mort, en 1191. Néanmoins, il associa son fils aîné Jean à la gestion du domaine, l'inféodant de la seigneurie de Bréval peu avant 1180 ; mais Jean décéda avant lui, au début de 1189.

À peine Simon d'Anet était-il décédé, que Philippe Auguste usa de son droit d'échoite pour intégrer Bréval et Anet, terres françaises, au domaine royal. Ceci était fait dès 1192 ; Bréval demeura par la suite dans les possessions royales jusqu'en 1321.

L'apanage d'Évreux-Navarre

En 1285, la châtelainie de Bréval, en même temps que celles d'Anet, Nogent-le-Roi et Pacy-sur-Eure, furent attribuées en douaire à la reine Marie de Brabant, veuve de Philippe III le Hardi – ce douaire avait été constitué dès septembre 1280 ; elle bénéficia des revenus de ces seigneuries jusqu'à sa mort en 1321. Son fils Louis I^{er}, comte apanagiste d'Évreux, reçut pour sa part en 1317, en supplément d'apanage, ces quatre châtelainies de la part de son neveu Philippe V le Long, en nue propriété jusqu'au décès de sa mère⁴⁶³. Mais Marie survécut à son fils ; ce fut donc son petit-fils, Philippe III le Bon, co-roi de Navarre, qui fut investi de l'apanage de son père.

Après son décès en 1343, les quatre châtelainies demeurèrent dans le patrimoine de la famille de Navarre, dont l'aîné était Charles II dit le Mauvais, comte d'Évreux et roi de Navarre. Il est probable qu'elles furent attribuées par celui-ci en apanage à Philippe son frère cadet, ou en tout cas au moins Nogent-le-Roi et Anet ; quoi qu'il en soit, elles subirent en 1356 les troubles liés à la guerre navarro-française qui menèrent à la funeste bataille de Crécy. Confisquées par Jean II le Bon après l'arrestation de Charles II à Rouen le 5 avril 1356, elles furent rétrocédées au même le 12 mars 1358 par le dauphin Charles sous engagement que le roi de Navarre ne les rendrait à Philippe que lorsqu'il

⁴⁶³ Arch. nat., JJ 56, n° 47.

« se fût rendu bien vueillant du royaume de France »⁴⁶⁴. Dans l'intervalle, on ne sait trop sous quelle autorité les châtelainies se trouvaient, tant était grande l'instabilité du royaume.

Le premier semestre 1364 vit une nouvelle poussée de fièvre dans les ambitions navarraises sur la couronne ; averti de manœuvres de Charles II pour recruter des troupes, et passer alliance avec le roi d'Angleterre, le dauphin Charles réagit en confisquant les possessions normandes de son cousin, et en envoyant Du Guesclin en prendre possession. La rencontre des troupes navarraises et des troupes françaises se termina par la victoire française de Cocherel, le 13 mai 1364. On a la preuve que Bréval subit à l'occasion un siège et une destruction ; en effet, quatre bourgeois de la ville, dont les possessions furent réduites à néant lors de la prise du château et de la ville, obtinrent du roi une indemnité de 100 francs-or du fait de l'aide qu'ils avaient donnée aux troupes royales lors de la prise ;
⁴⁶⁵.

À nouveau l'on négocia entre Navarrais et Français ; Charles II finit par accepter les termes d'un traité avec Charles V, qui fut publié le 13 mars 1365 par son frère Louis de Navarre, lieutenant dans toutes ses possessions françaises⁴⁶⁶. Ce traité lui permit de récupérer ses possessions normandes. Les garnisons navarraises reprirent le contrôle des châteaux, se livrant à diverses exactions contre le parti français⁴⁶⁷.

Le 4 avril 1366, c'est Louis de Navarre qui, pour financer son mariage avec Jeanne, duchesse de Duras, engagea les quatre châtelainies et le comté de Beaumont-le-Roger auprès du roi Charles V, contre un prêt de 50.000 livres ; il est donc vraisemblable qu'il avait reçu l'ensemble de son frère pour constituer sa dot⁴⁶⁸. Charles II ratifia les conditions de l'emprunt le 28 avril⁴⁶⁹ ; les deux châtelainies de Bréval et d'Anet furent intégrées au bailliage royal de Mantes, mais à partir de 1368 seulement⁴⁷⁰. En janvier 1368, la comtesse de Bar et dame de Cassel, veuve de Philippe, le frère de Louis, réclama au roi la délivrance de son douaire sur le château d'Anet qu'avait tenu son mari ; il lui fut répondu que la requête serait transmise à Louis⁴⁷¹. Après la mort de Louis, le roi de Navarre récupéra à nouveau ces possessions en 1371, à charge pour lui néanmoins de rembourser le prêt de 50.000 livres sauf à exhiber des créances équivalentes sur le roi⁴⁷².

Ce chassé-croisé ne se termina qu'en 1378, avec la fin des aventures de Charles II dans ses nombreuses tentatives de conquête de la couronne de France. L'arrestation de son chambellan Jacques de Rue, la découverte de projets de traités avec le roi d'Angleterre Richard II lui ouvrant la porte de la Normandie en lui livrant Cherbourg, ainsi que l'aveu du chambellan selon lequel le roi de Navarre projetait de faire empoisonner Charles V, entraînèrent une réaction foudroyante du roi, qui lança ses armées à l'assaut de toutes les possessions du Navarrais.

Anet et Bréval se rendirent apparemment sans coup férir⁴⁷³ ; le 1^{er} juillet 1378, un châtelain était nommé pour le compte du roi dans chacune des deux châtelainies, comme dans les autres châtelainies reprises à Charles le Mauvais⁴⁷⁴.

⁴⁶⁴ SECOUSSE, 1758, p. 197 et SECOUSSE, 1755 p. 71. Bréval n'est pas mentionné dans la liste, mais on peut penser que cette châtelainie resta jointe à celle d'Anet et aux deux autres.

⁴⁶⁵ *Mandements Charles V*, n° 272 ; n° 63. Le compte de Charles le Mauvais pour 1367-70 mentionne qu'un certain Pierre de Saint-Martin perdit tous ses biens meubles lors de la prise (*Comptes Roi de Navarre*, p. 168).

⁴⁶⁶ SECOUSSE, 1758, p. 82.

⁴⁶⁷ *Mandements Charles V*, n° 491, publie un mandement de Charles V de janvier 1369 n. st. accordant remise d'amende pour le frère d'un certain Robert de Magoville qui, en se rendant à Gisors devant la justice, fut pris par les Navarrais et mis aux fers dans la prison du château de Bréval, ne pouvant être libéré que contre rançon ; il décéda peu après, faisant défaut à la seconde audience, ce qui valut amende dont son frère fut tenu pour responsable financièrement.

⁴⁶⁸ Arch. nat., J 893, n° Eure-et-Loir.

⁴⁶⁹ SECOUSSE, 1758, p. 102 et SECOUSSE, 1755, p. 159.

⁴⁷⁰ *Mandements Charles V*, n° 429 : Augmentation des gages du bailli de Mantes en raison de l'accroissement du territoire du bailliage du fait des deux châtelainies.

⁴⁷¹ *Mandements Charles V*, n° 426.

⁴⁷² SECOUSSE, 1755, p. 317-318.

⁴⁷³ SECOUSSE, 1755, p. 444 : lettres de rémission du 19 juillet 1378 mentionnant que « le chastel ait esté par ledit capitaine sanz contrainte aucune rendu à nostre commandement » ; p. 457 : lettre de rémission du 29 juin 1379 en faveur d'un soldat de la garnison du « chasteau » ou « fort » d'Anet.

⁴⁷⁴ *Mandements Charles V*, n° 1748 et 1750.

À peine deux mois plus tard, le 2 septembre, un mandement était envoyé à Guy Chrétien, bailli de Rouen, pour faire démolir les châteaux et forteresses de Pacy, Anet et Nonancourt⁴⁷⁵ ; ceci faisait suite à d'autres mandements du même type, comme celui qui concerna Pont-Audemer, Breteuil, Rugles, Mortain, Avranches et Gavray du 14 juillet⁴⁷⁶. Bréval n'est pas mentionnée par ces deux mandements ; cependant, les chroniqueurs du temps indiquent que le roi prit la décision de faire abattre tous les châteaux de Charles II. La *Chronique du Mont-Saint-Michel*, faite de notes contemporaines aux événements décrits, précise une liste de quinze fortifications, parmi lesquelles figure bien Bréval⁴⁷⁷.

Le bailli de Rouen Guy Chrestien fut nommé commissaire du roi pour la démolition des forteresses de Pont-Audemer, Orbec, Breteuil et Pacy ; celui de Chartres lui était adjoint en 1379 pour Nogent-le-Roi au moins, et il n'est donc pas impossible que le bailli de Mantes ait été coresponsable d'Anet et de Bréval⁴⁷⁸. Une véritable organisation fut mise en place séance tenante, comme on peut le voir à propos du château de Breteuil. Ici, le capitaine, nommé le 1^{er} juillet par le roi, reçut le 7 août une lettre du roi lui donnant l'assurance qu'il serait payé au prorata de la durée de son office « dès que le donjon d'icellui sera commencé à abattre⁴⁷⁹. Puis, le 17 août 1378, le bailli de Rouen écrivit à ses vicomtes pour leur faire part de l'organisation : les travaux furent allotés par vicomté (circonscription administrative du bailliage), puis par sergenterie, subdivision des vicomtés. Ainsi la vicomté de Conches et la terre de Damville se virent affecter la plus grande partie du donjon de Breteuil, et furent taxées à raison de 40 mineurs et 20 charpentiers au total, rémunérés à 5 sous par jour grâce à un impôt levé sur les habitants, soient 15 l. par jour pour l'ensemble⁴⁸⁰. On ne connaît pas les autres vicomtés qui furent astreintes à cette destruction ; en tout cas, un acte un peu postérieur, du 12 octobre, montre qu'une somme de 360 l. fut imposée sur les cinq sergenteries de la vicomté de Conches, réparties « au mieux et le plus loiaument qu'il a peu estre fait » ; ceci correspondait théoriquement à 24 jours de travail des 60 ouvriers, mais il faut en rabattre les frais annexes liés aux dépenses des officiers du roi⁴⁸¹. Deux jours plus tard, une somme de 160 l. était répartie sur les mêmes sergenteries, cette fois pour la forteresse de Beaumont-le-Roger⁴⁸².

Dès le 27 septembre de cette année, le bailli de Rouen réclamait au roi un dédommagement pour les frais qu'il avait engagés dans la démolition des forteresses de Pont-Audemer, Orbec, Breteuil et Pacy⁴⁸³. Le 13 octobre, le roi envoyait un mandement au prévôt de Pacy pour qu'il reverse au trésor des guerres 1600 l. qui avaient été collectées pour la destruction du château, prouvant que l'affectation des taxes a toujours été sujette à appréciation des priorités politiques du moment⁴⁸⁴...

L'ensemble de ces documents permet d'estimer que la destruction des forteresses de Charles II fut menée dans un temps très bref, mais avec des moyens importants ; elle fut systématique, en ce sens qu'on y employa mineurs et charpentiers, les premiers étant chargés de desceller les pierres de fondations, les seconds de placer des étais permettant la progression des mineurs, de façon à ce que, au bout du compte, on fasse brûler ces étais pour faire tomber les maçonneries. Le château de Guainville, qui fait l'objet d'une notice ci-après, est de ce point de vue l'un des meilleurs exemples d'une telle pratique menée à échelle « industrielle » ; il est, aujourd'hui encore, impressionnant de voir

⁴⁷⁵ *Mandements Charles V*, n° 1782.

⁴⁷⁶ *Mandements Charles V*, n° 1767.

⁴⁷⁷ La *Chronique du Mont-Saint-Michel* mentionne à la date de 1378 la destruction de seize forteresses de Charles de Navarre, mais n'en cite que quinze : Avranches, Gavray, Mortain, Tinchebray, Orbec, Pont-Audemer, Bernay, Beaumont-le-Roger, Breteuil, Nonancourt, Évreux, Pacy, Anet, Nogent-le-Roi et Bréval (Luce, 1879, t. I, p. 11). Je n'ai pas à ce jour retrouvé les preuves directes de la destruction de Guainville et Montchauvet, pourtant citée dans plusieurs monographies régionales. Voir par exemple *Histoire locale. Beauce et Perche*, n° 6-9, 1962, p. 9.

⁴⁷⁸ *Documents normands*, n° 1375.

⁴⁷⁹ *Mandements Charles V*, n° 1779.

⁴⁸⁰ *Documents normands*, n° 1224.

⁴⁸¹ *Documents normands*, n° 1340 : Quittance d'un aubergiste de Breteuil et de son épouse pour les sommes engagées par les cinq sergents et leurs sous-sergents du 10 août au 11 septembre pour leur séjour six jours par semaine (valant 25 l. 11 s.).

⁴⁸² *Documents normands*, n° 1252-1253.

⁴⁸³ *Mandements Charles V*, n° 1790.

⁴⁸⁴ *Mandements Charles V*, n° 1793.

les traces du minage systématique des tours et des courtines, qui a miraculeusement préservé certains secteurs, sans doute faute de temps ou d'argent.

Après, et malgré cette destruction systématique, Charles VI, qui n'avait pas à nourrir personnellement de ressentiment par rapport à son cousin Charles III de Navarre, fils de Charles II, lui accorda des lettres pour l'assurer qu'il continuerait à bénéficier des revenus des terres normandes de son père, même s'il n'en était plus le propriétaire en titre⁴⁸⁵. L'acte final intervint un peu plus de vingt ans plus tard en 1404, avec le traité passé entre le roi de France et Charles III, roi de Navarre : ce dernier remettait définitivement au roi de France l'ensemble des possessions de son père, dont les châtelainies d'Anet et Bréval, la compensation s'effectuant grâce à des rentes sur divers domaines de la Couronne⁴⁸⁶.

La succession des seigneurs de Bréval

En 1444, Charles VII donna à son conseiller Pierre de Brézé les quatre châtelainies de Bréval, Anet, Montchauvet et Nogent-le-Roi, pour le remercier de ses bons et loyaux services⁴⁸⁷. Les lettres royales mentionnaient alors que ces quatre châtelainies n'avaient plus aucune valeur, ayant été ruinées par les guerres depuis trente ans, c'est-à-dire depuis Azincourt. Ces terres lui furent confisquées par Louis XI à son avènement, en 1461, mais rendues en 1462 ; après sa mort, en 1465, lui succéda son fils Jacques de Brézé, époux malheureux et meurtrier de Charlotte de Valois, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel. Son fils Louis, mis en possession des biens de son père en 1481, épousa en 1515 en secondes noces Diane de Poitiers, dont il eut deux filles, Françoise et Louise. Après la mort de Louis, en 1531, une longue procédure opposa Diane de Poitiers à l'administration royale, qui prétextait de l'absence d'héritiers masculins pour s'opposer à la mise en possession de ses filles des biens de son mari ; la procédure ne cessa qu'avec des lettres patentes du roi Henri II prises juste après son avènement, en 1547⁴⁸⁸. Elle administra elle-même de près ses domaines jusqu'à son propre décès en 1566 à Anet.

Leur fille Françoise de Brézé reçut en particulier Bréval selon les termes d'un partage intervenu en 1561 ; elle avait épousé en 1538 Robert IV de la Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan. Puis la seigneurie de Bréval servit de dot pour leur dernière fille, Catherine de la Marck, qui épousa en 1582 Jacques de Harlay, seigneur de Champvallou, fameux pour avoir été l'un des amants de la reine Margot entre 1581 et 1583 ; elle vécut séparée de son mari – plusieurs actes données pour la seigneurie de Bréval en témoignent⁴⁸⁹. Décédée en 1634, elle fut inhumée à Bréval.

La seigneurie devint marquisat en 1623 au profit d'Achille de Harlay, fils de Catherine et Jacques ; son fils Louis décéda la même année que lui, en 1682, et son petit-fils François en 1693 – les deux derniers au champ d'honneur. Dès lors, le marquisat revint à la sœur cadette de Louis, Anne-Philiberte de Harlay, épouse de Claude de Damas, marquis de Thiange. Les deux enfants d'Anne-Philiberte et de Claude étant décédés avant eux, Louis XIV autorisa, en dépit de la procédure de rattachement au domaine royal du marquisat, leur cousin éloigné Achille IV de Harlay-Beaumont à reprendre celui-ci. Sa fille unique Marie-Louise Madeleine épousa Christian Louis de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry et maréchal de France ; leur fils Charles François Christian hérita du marquisat, qui demeura en ses mains jusqu'à son décès en 1787, et passa à son fils Anne Christian, encore mineur.

Après la Révolution, la veuve du prince de Tingry, qui avait été remis en possession de ses biens, vendit la propriété de Bréval en 1822 à Pierre-Michel Ledier ; en 1828, celle-ci passa par héritage à son neveu Louis Charles Denis, chevalier de Saint-Louis et maître de forges. Celui-ci bâtit une grande maison, incendiée en 1870, dans les anciens jardins du château. Les restes du château furent abandonnés, et la propriété vendue progressivement par les héritiers de Louis Charles Denis, en 1907

⁴⁸⁵ SECOUSSE, 1755, p. 477.

⁴⁸⁶ SECOUSSE, 1758, 2^e partie, p. 259.

⁴⁸⁷ Lettres de Charles VII, voir LEFEVRE, 1862, p. 17-19. Sur cette partie, voir AUCHER, 2004, p. 8-32.

⁴⁸⁸ Publiées dans RIQUET DE CARAMAN, 1860, p. 223-228.

⁴⁸⁹ Voir par exemple l'acte du 10 juillet 1599 par lequel Catherine, « femme séparée de Jacques de Harlay », racheta à Léonor des Landes, sieur de Boutencourt et de Primars, les droits appartenant audit sieur, « ayant droit de seigneur fief du chasteau de Guinville sujet à la garde de la forest audit lieu du Breuil de Guinville » (Arch. dép. Yvelines, E 2309).

(pour la construction de la mairie et du bureau de poste), et en 1959 (pour la création du jardin municipal).

Le château et le village fortifié

À trois reprises dans son œuvre, Orderic Vital crédite Ascelin d'avoir construit une puissante fortification à Bréval avant 1092 : il écrit d'abord qu'il a édifié un château extrêmement fort (*munitissorum castrum*) ; plus loin, il indique qu'il entoura son château, véritable repaire de brigands, de fossés et de haies densément plantées (*fossis et densis sepibus ad multorum damna conclusit*) ; enfin, dans un dernier passage, il évoque le château comme construit dans une région boisée et déserte, à l'aide des moyens de ses parents, ainsi que des sommes accumulées pendant ses guerres⁴⁹⁰.

Pour autant que l'on puisse se fier à Orderic Vital, c'est donc bien à Ascelin qu'il revint de transformer ce qui n'était jusque-là qu'un petit chef-lieu rural en un *castrum* qui demeura tout au long du Moyen Âge le siège de la châtellenie de Bréval. Ascelin Goël éleva sur le site une tour maîtresse, appelée comme de coutume *turris* dans les textes. C'est devant cette tour (*ante turrim*) que Jean de Reims, le maître d'Orderic Vital, dicta la charte de donation à Saint-Évroult de la *vicecomitia*, appelée aussi voirie (*viaria*) de Villegats par Hugues Payen, dit Grasse-Langue (*Crassa Lingua*), à partir des indications fournies par Hugues fils de Galon, dit Fresnel, moine de Saint-Évroult⁴⁹¹. C'est dans la tour (*in turre Brehervalli*), que Guillaume de Saint-Chéron fit don à l'abbaye de Tiron, vers 1130, d'un fief destiné à augmenter les biens du prieuré situé sur le territoire de la commune⁴⁹².

Le château est mentionné ensuite dans les documents comptables royaux, et ce dès le premier compte conservé de la monarchie, celui de 1202-1203 ; cependant, les travaux qui y furent menés furent de simple entretien ou réparation, et leur comptabilité ne donne guère d'indications sur ce que pouvait être la fortification⁴⁹³. Comme on l'a vu plus haut, ces fortifications, comprenant celles du château proprement-dit, et celles du village, furent mises à mal lors du siège de 1364, et probablement détruites systématiquement en 1378.

Elles durent cependant être remises en état, ainsi que le château : on conserve trois aveux de la sergenterie de Bréval, de 1406 à 1513, qui mentionnent le manoir du sergent fieffé, dont le terrain se trouvait proche des murs de la ville et des fossés du château, prouvant que ce dernier était encore séparé de la ville⁴⁹⁴.

Deux aveux partiels nous sont parvenus pour le XVII^e siècle : le premier, rendu par Catherine de la Marck le 2 août 1630, mentionnait « le lieu où est le vieil chasteau et lieu seigneurial audit Bréval, avec soixante dix arpents de bois et trente arpents de terre nommé le parc et garenne dudit Bréval, anciennement clos et environné de murailles et hayes vives » ; le second, rendu par François de Harlay le 20 octobre 1679, faisait état « en domaine non fieffé, aux lieu et place où était anciennement le manoir et lieu seigneurial dudit Bréval, des bâtiments consistant en mesures, fossés, vieilles murailles »⁴⁹⁵. Les bâtiments du château étaient donc considérés comme anciens en 1630 ;

⁴⁹⁰ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 470 ; t. III, p. 336 ; t. III, p. 415.

⁴⁹¹ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 470.

⁴⁹² *Cartulaire Tiron*, n° CLXCV.

⁴⁹³ LOT-FAWTIER, 1932, fasc. 2, p. CXLV : *Pro domibus reficiendis, et pro prisonibus*, 4 l. 14 s. *De pontibus reficiendis*, 45 s. » ; p. CLXXI : *Pro domibus reficiendis*, 40 s. *De molendino reficiendo*, 25 s.

⁴⁹⁴ Aveu de 1406 de Robert de Crèveœur vidimé en 1492 : « son manoir et jardins que tout se comporte du long et du lé, assis à Bréval et contient arpent et demy ou environ, juxte les murs de ladite ville d'un costé, les fossés d'aultre, le chastel dudit lieu de Bréval d'aultre, et aboutissant d'un bout sur le chemin qui va audit chastel ». Aveu de 1488 de Robert de Crèveœur, seigneur de Gilles : « le manoir d'icelle sergenterie et toutes les appartenances, despendances d'icelui manoir, et jardin sy comme tout le lieu se comporte, assis audit lieu de Bréval, contenant arpent et demy ou environ jouxte les murs de ladite ville de Bréval d'ung costé, les fossés dudit chastel d'aultre, et aboutissant sur le chemin qui va dudit chastel à la granche qui fut Robert Droullin, d'aultre le curé dudit Bréval ». Aveu de Pierre Gadouel rendu en 1513 à seigneur de Gilles : « le manoir d'icelle sergenterie, et toutes les autres appartenances et appenaux d'icelle, ledit manoir, lieu et jardin sy comme le tout se comporte, assis dedans la ville dudit Bréval, contenant demy arpent ou environ, jouxte les meurs de la ville dudit Bréval, sauf que le sergent a douze piez en carré à prendre au coing et devers la porte du chasteau selon le contenu du bail, tenant d'un costé les fossez du chasteau dudit Bréval, aboutissant sur le chemin qui va dudit chasteau à une grange qui fu feu Droullin, d'autre bout le curé dudit Bréval » (Arch. dép. Yvelines, E 2213).

⁴⁹⁵ Arch. dép. Yvelines, E 2199.

manifestement, ils durent être laissés par la suite à l'abandon, si l'on en croit les termes de l'aveu de 1679 ; on va voir que c'est à cette époque que les marquis de Bréval entreprirent des travaux importants pour le restaurer et l'améliorer.

La structuration du site

Le site retenu par les seigneurs d'Ivry-Bréval pour implanter le siège de leur seigneurie, et tout particulièrement par Ascelin Goël pour bâtir sa fortification de référence, n'interceptait directement aucun axe de communication, même si deux itinéraires anciens bordaient son territoire, en particulier le grand chemin reliant Paris à Évreux en passant par le sud de la Seine qui tangente la commune au nord-est (fig. 1). Le relief n'y est marqué que de doux vallonnements, dans lesquels deux petits cours d'eau, la Fieffe et le ruisseau de la Butte, se rejoignent. Aussi le choix de s'implanter ici semble assez étrange avec nos yeux contemporains ; il traduit vraisemblablement une occupation du territoire que nous ne maîtrisons plus.

Entre les deux ruisseaux qui viennent d'être mentionnés, et en face de la ville actuelle, demeure une vaste zone vide délimitée par une frange arborée et un chemin en arc de cercle qui relie les deux ruisseaux (fig. 53, 54). Bien que l'examen superficiel ne révèle aucune structure particulière, cette singularité notoire dans le paysage traduit certainement l'existence passée d'une limite – sans doute fossoyée, située à l'endroit où le plateau commence à s'abaisser en pente douce vers l'ouest. On est assez tenté d'y voir la trace fossile d'une circonvallation, mais cette interprétation demeure purement conjecturale et n'a pas été fondée sur des trouvailles archéologiques, ce qui la rend évidemment fragile.

Les documents du XVII^e siècle

Si l'on en vient au village lui-même, la disparition de toute trace de fortification, même fossile, dans l'agglomération actuelle, oblige à se reposer entièrement sur les documents anciens. Ceux-ci consistent en un plan dressé vers 1680, auquel on peut adjoindre une série d'analyses d'achats et d'échanges dressée à la fin de ce siècle pour servir de justificatif aux modifications de consistance du domaine propre des marquis⁴⁹⁶.

Le plan du XVII^e siècle (fig. 55) est particulièrement intéressant, car il montre le site dans le courant de sa restructuration, menée entre 1670 et 1690. La propriété seigneuriale y forme une grande parcelle quadrangulaire figurée comme d'un seul tenant ; la grande rue nord-sud, aujourd'hui avenue du Maréchal Leclerc, venait buter contre la parcelle, reprenant son cours au sud de celle-ci en se divisant en plusieurs rameaux comme de nos jours. Manifestement, cette interruption de la rue résultait du projet de restructuration : en effet, la clôture nord de la propriété est figurée en rouge au droit de la grande rue, montrant qu'il y avait ici un mur à construire. Vient s'y ajouter le fait que la propriété est traversée, dans le prolongement de la grande rue, par un ruisseau légendé « aqueduc ou conduite d'eaux » ; le long de ce ruisseau, la légende porte « Chemin prétendu par Monsieur le Procureur du Roy », et enfin la partie située à l'ouest est légendée « Parterres à faire ».

Une autre remarque peut être faite en examinant le plan du XVII^e siècle : elle concerne la figuration des anciens fossés de la fortification, au sud-ouest de la parcelle (cadastre moderne : haut de la parcelle 263 et parcelle 155). Ces fossés encore marqués à la fin du XVII^e siècle étaient bordés vers le nord par un mur de clôture rappelant le tracé de l'ancienne enceinte, mais trop mince pour en avoir constitué la muraille originelle.

Les analyses de baux du XVII^e siècle permettent d'affiner l'interprétation. Il y eut, en fait, deux séries d'acquisitions faites par les marquis de Chanvallon. La première intervint sous Achille de Harlay, en 1636-1640 ; elle concernait des maisons et terrains situés au sud-ouest de l'enclos villageois, tenant aux murailles, et proches du jardin du château et de la Grande porte de la ville. On a ainsi la certitude

⁴⁹⁶ Plan du XVII^e siècle : Arch. dép. Yvelines, E 2236. Inventaire d'acquisition et d'échanges : *Ibid.*, E 2192.

que primitivement, la grande rue n'était pas interrompue, et qu'elle débouchait au sud sur la grande porte de la fortification.

Cette première série d'acquisitions intervint alors que la mère d'Achille de Harlay, Catherine de la Marck, venait de décéder (14 mai 1634) et d'être inhumée dans l'église de Bréval ; il est probable que le marquis son fils souhaita améliorer la vieille résidence où avait vécu sa mère, en agrandissant le jardin du château qui forma plus tard le grand parterre.

La deuxième série d'acquisitions fut menée par François Bonaventure de Harlay, entre 1668 et 1671 ; elle concernait à nouveau cette zone située au sud-ouest. L'acquisition principale fut celle d'une grande maison située sur la ruelle conduisant au « principal carrefour » de Bréval, parfaitement identifiable. Elle eut lieu en 1668, l'année même où était baptisée la nouvelle cloche de l'église, avec pour marraine Geneviève de Fortia, épouse du marquis⁴⁹⁷.

Mais l'inventaire des actes du XVII^e siècle contient aussi un bail important du 19 octobre 1671, puisqu'il concernait « certain fossé de la ville de Bréval qui est derrière sa maison et lieu à prendre depuis la terre de Jacques Charpentier jusqu'à la rue nouvelle que mondit seigneur fait faire et qui tend de la grande rue dudit Bréval et au cours des ruisseaux, ledit fossé tenant d'un côté mondit seigneur à cause de l'héritage qui est au-dessus vers ledit cours des ruisseaux, d'autre le lieu dudit Drouard et le lieu de Louis Bossier, du bout ledit Charpentier et d'autre ladite rue nouvelle ». Cette rue nouvelle a, par extraordinaire, conservé son nom jusqu'à nos jours, puisqu'elle s'appelle aujourd'hui « rue Neuve » ; il s'agit de la rue perpendiculaire à la grande rue (aujourd'hui rue du Hamel) au sud de l'église paroissiale, rejoignant le ruisseau de la Fieffe, le nom s'appliquant aujourd'hui aussi au tronçon nord-sud qui longe le ruisseau, et au retour au sud vers le grand carrefour. Sur le plan du XVII^e siècle, cet itinéraire deux fois coudé était légendé « chemin ordinaire » et assurait la jonction entre les deux tronçons interrompus de la grande rue.

C'est donc en 1671 que le marquis de Bréval aliéna la portion de grande rue séparant son château de ses jardins ou parterre, faisant réaliser la « rue nouvelle » dans ce qui devait être les fossés nord de la basse-cour du château, et obligeant la circulation publique à contourner sa propriété en longeant le ruisseau et en empruntant une rue aménagée dans les fossés sud. Cette aliénation ne fut apparemment pas du goût de l'administration royale, si l'on en croit la légende du plan portant « chemin prétendu par Mr le Procureur du Roy » qui désignait la portion aliénée ; peut-être y eut-il contentieux sur l'affaire.

Pour autant, l'aveu rendu en 1679 semble montrer que, malgré ces travaux de voirie et ces acquisitions, le château n'était pas en bon état. Une dernière phase documentée pour cette évolution du château, intervint en 1685-1687⁴⁹⁸ ; François Bonaventure de Harlay était décédé en 1684, et sa belle-fille Marie Anne de l'Aubespine, veuve depuis 1674 de Louis de Harlay, fit réaliser des travaux pour rendre plus avenante la vieille propriété. À partir de mars 1685, elle fit abattre la « hautaine muraille qui est devant le château dudit Bréval, le long des fossés qui sont encore contre le jardin dudit château, jusqu'à l'encoignure d'icelle muraille vers le parc de Bréval » : il s'agissait donc de la courtine située au sud-ouest, figurée sur le plan du XVII^e siècle. Des vigneron furent rémunérés pour réaliser l'abattage, en jetant les pierres dans l'ancien fossé afin de le combler dans le même temps ; c'est à cette époque que fut abattue la maison acquise en 1668 de la Charité de Bréval, ses pierres étant disposées dans l'ancienne conduite d'eau traversant la propriété.

En avril 1687, la marquise fit également reconstruire à neuf la terrasse orientale du château, avec une longueur de 30 toises pour six pieds de hauteur, soit 58,5 m de long pour près de 2 m de hauteur ; une terrasse figurait déjà sur le plan antérieur aux travaux, avec une longueur moindre (43 m), mais elle devait être refaite « pour n'avoir été construite que de terre alors qu'elle devait être de chaux ».

⁴⁹⁷ Sur le baptême de la cloche, voir AUCHER, 2004, p. 50-51.

⁴⁹⁸ Les comptes de 1685-1687 sont analysés dans l'opuscule *Bréval* édité en 1980 par l'ALGD (Association Laïque Groupe Duparc), association culturelle de Bréval, et réalisé par Paulette Decotte, Michel Meybeck, Madeline Ruhn, consultable aux Archives départementales des Yvelines, Bibl., n° 7195. Ils n'y sont malheureusement pas référencés, et nous ont échappé dans notre consultation du fonds Montmorency-Luxembourg des Archives départementales, conservés dans la série E.

Ainsi, en une vingtaine d'années, la structure primitive du site et de son château fut profondément modifiée : le plan d'Intendance dressé en 1786 en est une parfaite illustration, avec l'existence, au sud de l'agglomération, d'un vaste ensemble d'un seul tenant allant depuis la rivière jusqu'à la forêt de Bréval, qui n'avait rien à voir avec l'organisation primitive de la trame viaire et de l'organisation spatiale. Cette organisation d'un grand ensemble conforme aux usages du temps, permettant une continuité entre la résidence, les jardins, le parc et la forêt, fut détruite dès après la Révolution, avec le nouveau percement de la grande rue au travers de l'ancienne propriété ; il était acquis dès 1815, date de confection du premier cadastre⁴⁹⁹.

Le château : une « salle à tour » du XII^e siècle ?

Du château proprement dit, le plan du XVII^e siècle ne figure qu'un bâtiment unique barlong possédant au nord-ouest une petite extension rectangulaire (fig. 56). Très sommaire, le dessin ne montre que deux ouvertures, deux portes, se faisant face au milieu des longs côtés ; côté oriental, cette porte donnait par une volée de marches sur la terrasse un peu en contrebas, puis, par une seconde volée, dans un jardin établi en fond de vallée qui communiquait par un pont avec la grande parcelle mentionnée au début de cette description.

Le cadastre de 1829 montre de profonds changements (fig. 57) : en effet, le bâtiment originel avait été rescindé, perdant la plus grande partie de son extension au sud, au profit d'un léger prolongement de la petite aile ouest. Une carte postale du début du XX^e siècle (fig. 58) montre l'édifice ainsi restructuré, qui possédait une tourelle circulaire à son angle nord-est surmontée d'une échauguette ; ce bâtiment, pourvu de très grandes fenêtres de la fin du XVII^e siècle, avait été dès cette époque transformé en grange ou en communs. Il est aujourd'hui transformé en immeuble d'habitation ; les traces de la grande fenêtre inférieure ont été cachées sous le crépi, mais en revanche l'échauguette a été dégagée (fig. 59). Son décor est lui aussi de la fin du XVII^e siècle, même si l'encorbellement peut être plus ancien.

Si cette élévation conservée après la Révolution n'a rien à voir avec le château primitif, on peut en revanche s'interroger sur le bâtiment du château disparu, tel que figuré par le plan du XVII^e siècle. Son plan n'est pas sans évoquer celui d'une « salle à tour » médiévale ; ses dimensions, d'une trentaine de mètres de longueur pour onze environ en largeur, rappellent celles du grand bâtiment rectangulaire de Guainville (27 m x 12 m). Peut-on faire l'hypothèse que l'élément central du château du XII^e siècle a perduré jusqu'au XVII^e siècle, au moins dans son plan si ce n'est dans son élévation ? C'est une hypothèse séduisante, mais rien ne vient malheureusement l'étayer.

À son angle sud-ouest, un segment de courtine le reliait au moignon d'une tour circulaire, dont la position en bordure du chemin primitif nord-sud montre clairement qu'il s'agissait de l'une des deux tours d'une porte de la fortification vers le sud ; cette porte est mentionnée dans les aveux de la sergenterie cités plus haut, ainsi que dans ceux des années 1630, sous le nom de « grande porte ».

Le village et le tracé de sa fortification

La structure parcellaire du village, même dans le cadastre de 1829, n'autorise que des hypothèses assez fragiles sur le tracé de la l'enceinte villageoise (fig. 53). La seule certitude est celle du segment sud-ouest précédé par ses fossés à la fin du XVII^e siècle ; pour le reste, on en est réduit à prolonger des lignes hasardeuses entre les limites de parcelles qui pourraient montrer un tracé quadrangulaire englobant à l'angle nord-est l'église paroissiale. Mais un examen attentif montre que, selon toute probabilité, un tracé beaucoup plus resserré, figuré en bleu sur le plan joint, a sans doute constitué la fortification primitive ; elle était probablement divisée en trois parties, le château proprement dit avec sa tour, la basse-cour au nord, et l'enclos villageois.

La régularité du tracé rouge semble plutôt indiquer une campagne de refortification, peut-être sous Philippe Auguste ; à cette campagne pourrait appartenir le moignon de tour flanquante de la porte sud.

⁴⁹⁹ Plan d'Intendance ; *Ibid.* C 44/14, Cadastre napoléonien : *ibid.*, 3P 2/84/07 (plans numérisés accessibles en ligne).

En définitive, la restitution de la fortification de Bréval est très conjecturale ; le village moderne ne porte plus la moindre trace d'une fortification, pas plus qu'il n'a conservé l'empreinte du château des marquis de Bréval, petite résidence campagnarde, et certainement relais de chasse, qui fut néanmoins chère au cœur de l'ensemble d'entre eux du XVI^e au XVIII^e siècle.

LE CHATEAU DE GROSSŒUVRE



Figure 60



Figure 61

Bref historique de la seigneurie

La première mention de la fortification de Grossœuvre remonte à 1137, date à laquelle le roi Étienne I^{er} d'Angleterre dut assiéger le *municipium* alors tenu par Roger le Bègue, seigneur de Saint-André, fils d'Ascelin Goël, qui participait à une coalition de barons révoltés⁵⁰⁰. Le nom latin de la localité était *Grandis Sylva*, la grande forêt, qui a donné par déformations successives le nom actuel, suivant la même évolution que *Diana Sylva* a donné Désœuvre dans le cas de Villiers-en-Désœuvre. On la trouve signalée dans la donation par une certaine Auberée de la dîme du lieu à l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux⁵⁰¹ ; il est probable que cette Auberée était la fille de Hugues de Bayeux, épouse de Robert I d'Ivry-Bréval, et grand-mère d'Ascelin Goël.

La seigneurie passa par la suite à Roger II, fils de Roger le Bègue ; il prit parti pour le roi anglais lors des guerres de la fin du XII^e siècle. Grossœuvre fut confisquée par Philippe Auguste, probablement dès 1194 si l'on en juge par le fait que Roger reçut une indemnisation prise sur les terres anglaises de son cousin germain Guillaume II Louvel. Le château est cité dans le compte royal de 1202-1203 comme occupé par une garnison royale rémunérée par le trésor⁵⁰². Vers 1210, le roi en investit son panetier Guillaume Poulain, dont le fils Amaury épousa Amicie du Fresne, fille de Guillaume I du Fresne, coseigneur dominant d'Illiers-l'Évêque. Amaury fonda une chapelle au château, avant sa mort, qui dut intervenir vers 1237, Amicie épousa en secondes noces Henri le Fauconnier, ancien fauconnier du roi, châtelain de Château-Gaillard⁵⁰³.

La suite des possesseurs de Grossœuvre peut être ensuite retracée en recoupant les ouvrages de Le Prévost et de Charpillon-Caresme⁵⁰⁴. Il semble qu'Amaury Poulain et Amicie n'avaient eu qu'un fils unique, Guillot, décédé avant 1244 ; en 1263, il est fait mention d'Agnès, dame de Grossœuvre, épouse de Luc Chevrel, de Saint-Martin. Agnès était sans doute l'une des filles d'Amaury et Amicie, mentionnée dans la charte de 1244 avec son premier époux Jean Pescheveron. Mais il semble que la famille fit long feu ; en tout cas, en 1317, Grossœuvre fut intégrée à la vaste seigneurie créée au profit de Pierre de Garencières, dont certaines parts avaient fait l'objet d'un échange avec le roi. Les seigneurs de Garencières la conservèrent tout au long du XIV^e siècle, jusqu'à Yon ou Yves II de Garencières, grand maître d'hôtel du roi, personnage avec lequel culmina la famille de Garencières.

Sa fille Jeanne eut trois époux, Bertrand Paynel, Jean de Montenay, et enfin Jean de la Ferté-Fresnel, mais n'eut apparemment qu'un fils, Guillaume, de son second mari. La seigneurie de Garencières, comprenant Grossœuvre, demeura dès lors dans la famille de Montenay. Une ancienne inscription

⁵⁰⁰ Sur les seigneurs de Saint-André et Grossœuvre, voir p. 42.

⁵⁰¹ *Cartulaire Louviers*, n° L.

⁵⁰² LOT-FAWTIER, 1932, fasc. 2, p. CLVII ; CLXXXVI, CCVIII.

⁵⁰³ Voir Annexe 1, n° 1-10.3, p. XX. Suivant les chartes, on trouve Henri, Éric ou Hélié comme prénom.

⁵⁰⁴ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 158-159 (Garencières), 210 (Grossœuvre) ; CHARPILLON-CARESME, t. II, p. 256-257 (Garencières). Voir aussi SAINT-GERMAIN, 1854.

trouvée au XIX^e siècle attribuée à l'un des membres de cette famille, Louis de Montenay, la construction de la tour dite « Saint-Louis », ruinée, située à l'ouest du château actuel, en 1591⁵⁰⁵. Les Montenay tinrent la seigneurie de Garencières jusqu'au mariage de Marie-Césarine, seule fille et héritière de César de Montenay, avec le seigneur de la Luzerne. Leur fils Guy-César la vendit en 1685 à Alexandre du Bosc, mais la baronnie de Garencières revint en définitive à Adrien du Bosc, marquis de Vitermont, son frère aîné, gendre de Guy-César de la Luzerne. La famille du Bosc de Vitermont posséda le château jusqu'à la Révolution, et le récupéra au début du XIX^e siècle.

La structuration du site

Le village d'essart était situé à proximité immédiate du tracé rectiligne de la voie d'Évreux à Rouen ; l'implantation de l'ensemble fortifié à deux cents mètres vers l'est eut un effet d'attraction sur le cheminement, contribuant à créer une déviation du tracé sur toute la longueur du village.

La structure générale du site, telle qu'elle ressort du parcellaire napoléonien, montre clairement l'existence d'une zone ovoïdale limitée par le réseau viaire à l'ouest et au sud, comprenant le château et l'église paroissiale (fig. 59) ; ce tracé fossile a été perturbé vers le nord par l'implantation du parc de Grossœuvre, attribué comme tant d'autres à Le Nôtre, vers 1695⁵⁰⁶.

Ce grand enclos de forme circulaire au sud devait accueillir primitivement le bourg du village, regroupé autour de l'église ; celle-ci est un édifice du début du XVI^e siècle, affublé d'une tour-clocher du XIX^e siècle. Lors de la construction du potager au sud-ouest, un mur de clôture fut construit pour délimiter la propriété de l'enclos paroissial : ce mur très mince était percé d'embrasures à mousquets qui font penser que sa construction fut antérieure à la fin du XVII^e siècle, datant peut-être des troubles de la Fronde.

Le château actuel, tout en occupant l'emplacement de la fortification primitive, a été profondément restructuré et amputé au cours des siècles. En 1707 encore, il était décrit dans des lettres patentes royales comme « entouré de doubles fossez et de murailles, orné de tours et donjon »⁵⁰⁷ ; mais les fossés avaient disparu dès la figuration dans le premier cadastre en 1837, l'aile sud-ouest fut démolie en 1828 alors que les autres avaient disparu de longtemps.

On reconnaît cependant les traces fossiles d'un tracé convexe qui devait former la partie sud d'une enceinte elliptique ou en demi-cercle. Selon Stanislas de Saint-Germain, qui épousa en 1842 Euphémie de Vitermont, héritière du château, et put consulter le chartrier de Grossœuvre dans les dernières années de sa vie, le tracé, partant de la porte située à l'ouest, rejoignait la tour Saint-Louis, ruinée, au sud-ouest, puis les deux ailes conservées ; de là, il remontait vers le nord jusqu'au « donjon », puis se refermait par une ligne traversant la grande cour, marquée en sous-sol par des caves médiévales.

Le terme de « donjon » employé en 1707, repris par Saint-Germain, ne doit pas tromper : selon toute probabilité, il s'agissait d'une motte, et non d'une tour de maçonnerie, faute de quoi elle eût été qualifiée de telle. On peut en conséquence la situer au nord-est de l'aile orientale ; elle a été nivelée lors de l'aménagement du parc, vraisemblablement à l'époque même où l'on supprimait la fermeture septentrionale pour dégager l'espace d'une grande cour ouverte sur ce parc.

Les bâtiments actuellement conservés ne semblent présenter – à première vue – aucun élément médiéval (fig. 14, 60). La tour Saint-Louis, ruinée, date de 1591. On trouve ensuite un massif formé par un pavillon carré, flanquée d'une tour circulaire vers le sud, d'une tourelle rectangulaire (à latrines ?) vers l'ouest, enfin par une tourelle d'escalier polygonale vers l'intérieur ; ces éléments disparates sont tous construits en appareil à damier pierres et briques, qui n'est vraisemblablement pas antérieur ici au XVI^e siècle. Au-delà, deux ailes formant un angle obtus flanqué d'un pavillon carré à peine saillant datent du XVIII^e siècle.

⁵⁰⁵ SAINT-GERMAIN, 1854, p. 439.

⁵⁰⁶ SAINT-GERMAIN, 1854, p. 441. L'auteur avait pu consulter le chartrier de Grossœuvre, et peut-être y avait-il trouvé quelque indication ?

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p. 440.

LE CHATEAU DE GUAINVILLE

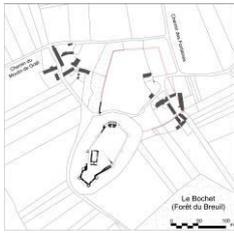


Figure 62



Figure 63

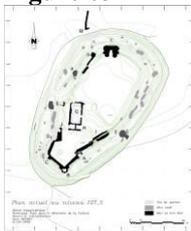


Figure 64

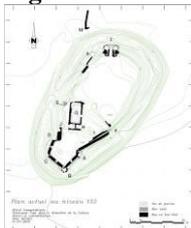


Figure 65



Figure 66

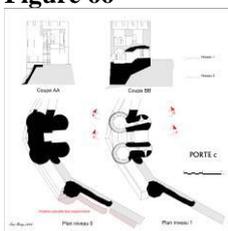


Figure 67



Figure 68



Figure 69



Figure 70



Figure 71

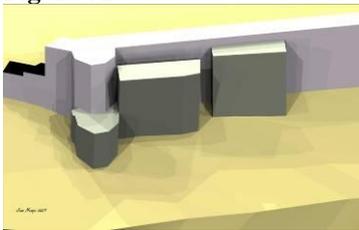


Figure 72



Figure 73

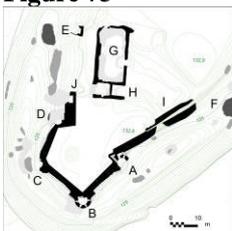


Figure 74

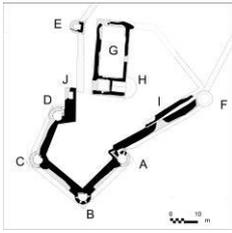


Figure 75

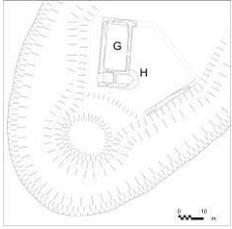


Figure 76



Figure 77

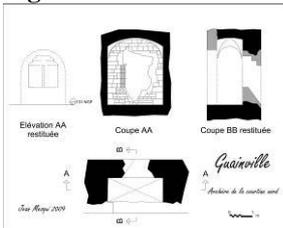


Figure 78

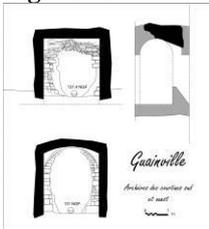


Figure 79



Figure 80

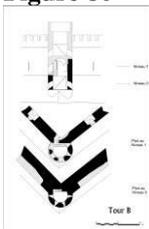


Figure 81



Figure 82

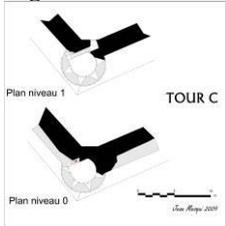


Figure 83

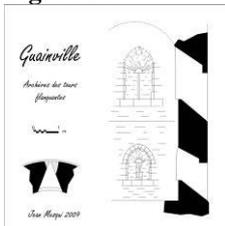


Figure 84



Figure 85



Figure 86



Figure 87



Figure 88

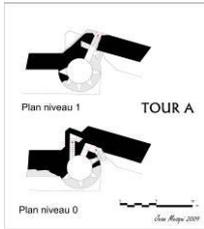


Figure 89

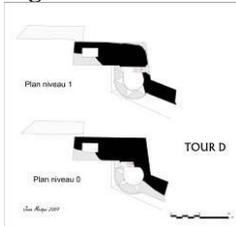


Figure 90

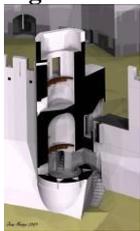


Figure 91

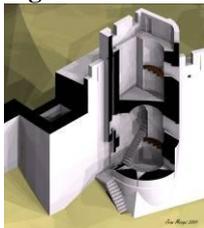


Figure 92

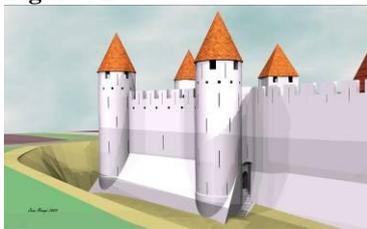


Figure 93

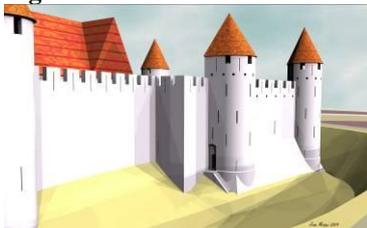


Figure 94



Figure 95



Figure 96



Figure 97



Figure 98



Figure 99

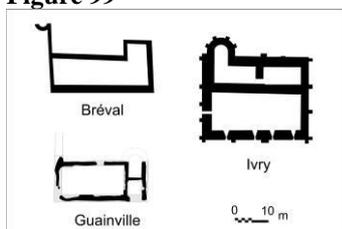


Figure 100

Éléments historiques

Le village de Guainville n'apparaît que tardivement dans la documentation, dans le second quart du XII^e siècle : un « préfet » nommé Richard, y administrait le domaine du seigneur de Bréval⁵⁰⁸. Malheureusement, l'église paroissiale n'ayant jamais été donnée à une abbaye, et étant restée sous patronage des seigneurs de Bréval, il n'existe aucun acte concernant spécifiquement la localité au XII^e siècle ; elle faisait partie du domaine direct du seigneur de Bréval, comme en atteste la fondation par Simon d'Anet du prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard « sur sa terre de Guainville » en 1178⁵⁰⁹. On trouvait sur ce territoire l'un des deux moulins banaux de la seigneurie de Bréval, le « moulin de Goël » sur le Radon, qui portait ce nom déjà en 1366, et sans doute depuis longtemps, attestant d'une tradition ancienne d'attribution à Ascelin Goël (fig. 17)⁵¹⁰.

⁵⁰⁸ *Cartulaire Saint-Père*, p. 601.

⁵⁰⁹ Voir p. 50.

⁵¹⁰ Voir avec de la Sergenterie de 1366, référence donnée en note 513 : par exemple « Item luy pour sept arpens et demi de terre ou environ assis sur la coste de Gainville d'un coté et d'un bout le chemin de Gouel d'autre bout le chemin qui maine de Gainville le moustier audit Gouel : VI s. VIII d. ».

On a vu, dans les chapitres historiques, que le village fut l'un de ceux qui furent dévastés en septembre 1188 par l'armée d'Henri II lors de son expédition punitive contre le Mantois⁵¹¹. Guainville est mentionné par la suite dans les documents administratifs et comptables relatifs à la châtellenie de Bréval⁵¹² ; l'unique mention du château proprement dit, construit nettement à l'écart du village, se trouve pour cette époque dans la liste des châteaux et forteresses tenus par Philippe Auguste, juste après Bréval et Anet⁵¹³. Cependant, il est probable que c'est de lui qu'il s'agissait dans la mention signalant un transport par bateaux d'Anet à *Damvilla* en 1203 pour le compte du roi⁵¹⁴.

Le château de Guainville disparaît ensuite totalement des sources administratives royales ; ce n'est, en fait, que par la succession des aveux des tenants de la sergenterie fieffée de Guainville qu'on le trouve mentionné de façon indirecte. On a conservé quatre de ces aveux, pour 1366, 1406, 1451 et 1522⁵¹⁵ ; le siège de la sergenterie était un manoir situé à « Guainville le Chastel », dans le village enclos alors de fossés ; les aveux n'évoquent jamais de murs maçonnés, et la référence au château est purement topographique, d'ailleurs limitée à sa porte d'entrée. Est également mentionnée dans ces aveux la porte de la « ville ». Il n'y existait aucune église ni chapelle, Guainville-le-Château dépendant de la paroisse de Guainville le Moutier. Les textes de ces aveux ne laissent aucun doute sur la propriété du château, qui appartenait aux seigneurs de Bréval et n'a jamais été inféodé⁵¹⁶.

Le château suivit donc les destinées de son voisin de Bréval ; il dut selon toute probabilité subir la destruction ordonnée en 1378 par Charles V de toutes les fortifications du roi de Navarre, ses ruines en témoignent clairement.

Une preuve de cette déchéance, qui toucha à la fois le château et le petit village qui faisait corps avec lui, est donnée par la succession des aveux du fief de la sergenterie déjà évoqués ; alors qu'en 1366, les cens perçus par le sergent-fieffé sur les terres et maisons relevant de lui étaient évalués à une dizaine de livres, en 1406 ils étaient tombés à moins d'une livre, et de la trentaine de chapons et gélines qui lui étaient dûs à la Noël, il n'en recevait plus que trois ou quatre ! Or la majorité de ces terres et maisons formaient le petit bourg de Guainville-le-Châtel, qui ne se repeupla que modérément après la fin de la Guerre de Cent ans, si l'on en croit l'aveu rendu en 1522⁵¹⁷.

⁵¹¹ Voir p. 57.

⁵¹² Voir p. 52.

⁵¹³ *RHF*, XXIII, p. 681.

⁵¹⁴ FAWTIER LOT, 1932, fasc. 2, p. CXLVII : *Pro navibus ducendis apud Damvillam et reducendis*, 35 l. 2 s. Il ne pouvait s'agir, comme on l'affirme généralement, de Damville-sur-Iton (Eure), l'Iton n'étant pas une rivière navigable.

⁵¹⁵ Aveu de 1366 de Pierre de Guainville, écuyer, vidimé en 1398 (le *vidimus* porte la date fautive de 1300, qui peut être rectifiée grâce à la titulature de Louis de Navarre, duc de Duras (1366) à qui fut rendu l'aveu) ; aveu de 1406 de Jean de Guainville, fils de Pierre, en trois versions légèrement différentes ; aveu de 1451 de Perrette et Alix de Guainville, filles de Pierre ; aveu de 1522 de Jean Coupdevillain, prêtre, et Édouard Coupdevillain son frère, écuyer, du fait de la succession de leur mère Jeanne de Mésenguer. Arch. dép. Yvelines, E 2309, E 2310. Ces dossiers comportent d'autres mentions d'aveux, non explicités : en 1493, aveu de Denis Coupdevillain, écuyer, époux de Jeanne de Mésenguer qui devait être une fille d'une des deux sœurs de Guainville ; en 1526, aveu de Jean Coupdevillain, tuteur des enfants d'Édouard Coupdevillain, et de Renaulin son neveu (E 2199) ; en 1567, aveu de Michel Sergent et de son épouse Marguerite Coupdevillain, fille d'Édouard ; en 1574, aveu d'André Brosse, au nom de sa femme Jacqueline Sergent, fille et héritière de Michel pour partie du fief. Le fief de la Sergenterie fut en définitive vendu en 1599 à Catherine de la Marck, dame de Bréval, par Léonor des Landes, seigneur de Boutencourt et de Primart.

⁵¹⁶ À partir de 1567, on enregistre un glissement de l'intitulé du fief de la Sergenterie, qui finit par être appelé « fief du Vieux chasteau », sans pour autant changer de contenu. L'acte de vente de 1599 désigne Léonor des Landes, seigneur de Primart, comme « ayant droit de seigneur fieffé du chasteau de Guinville sujet à la garde de la forest audit lieu du Breuil de Guinville », mais le contenu du fief est bien la « sergenterie et garde de la forêt de Guainville » comme il l'était auparavant. Malgré cette vente, les seigneurs de Primart continuèrent de rendre hommage pour le fief : ainsi en 1635 Jean des Landes (Arch. dép. Yvelines, E 2201). En 1723, son descendant Guillaume Chrétien des Landes s'intitulait seigneur du « fief du vieux château ou fief de la sergenterie » ; son aveu à la marquise de Thiange fut contesté par le procureur de cette dernière (E 2310), ce qui ne l'empêcha pas de continuer à se faire nommer « seigneur du Vieux Chasteau », comme on le voit à l'occasion du baptême de sa fille Suzanne Michelle en 1739 (Arch. dép. Eure-et-Loir, 3E 187/1).

⁵¹⁷ Voir aussi E 2326, bail à cens en 1497 « d'une mesure où il y avoit anciennement sellier, cour et jardin, le tout contenant demy arpent de terre, assis paroisse de Gainville près le château, qui part de la porte de l'enclos des mesures, à venir de ladite porte à Goël et aux fontaines, d'autre les hoirs Coudevillain au droit de sa ferme, le fossé de la closture qui part de la dite porte qui est sur les fossés dudit château d'autre, d'un bout en pointe à venir à ladite porte, et d'autre bout le lieu que tient Pierre Langlois », à charge pour le preneur de construire une

Le vieux château de Guainville n'est plus connu, par la suite, qu'au travers de faits divers : ainsi, le 18 septembre 1756, François Laroche, garde-chasse du marquis de Bréval, surprit un certain Louis Hamot au vieux château avec un fusil, en train de chasser. Louis Hamot était alors locataire des fossés du vieux château, et prétendit avoir le droit de chasser sur les terres du marquis⁵¹⁸. Six ans plus tard, le 24 septembre 1762, le bail fut résilié ; douze jours auparavant, avait été signé un autre bail à François Herson, berger demeurant au vieux château du « vieux château de Guainville, le fossé autour d'icelui, avec tout le bois qui y croit pour en faire les coupes sans pouvoir le défricher ni arracher à peine de tous dépens, dommages et intérêts ; à la charge par ledit Herson, ses hoirs ou ayant cause, de laisser la liberté audit sieur bailleur de passer et repasser sur lesdits lieux, toutes les fois et quand il le jugera approprié, avec chevaux, charrettes ou autrement, pour y faire enlever des pierres, sans être tenu à aucun dédommagement ; de ne pouvoir par ledit Herson et ses successeurs disposer d'aucunes pierres dudit vieux château »⁵¹⁹.

Le bail de 1762 montre donc que le vieux château de Guainville servait de carrière de pierre pour les ouvrages des marquis de Bréval. On en a une autre preuve dans le compte du marquisat de 1749, qui enregistre le paiement à trois voituriers du transport en 1748 de « quantité de pierres » du vieux château, en 228 « banneaux » (charrettes), pour les réparations du moulin banal de Goël établi sur un bras de l'Eure, en-dessous de Guainville ; la même année, un de ces voituriers fut également rétribué pour 162 voitures de pierres amenées au château de Bréval, dont on reconstruisait alors le mur du parc⁵²⁰.

Le vieux château de Guainville suivit, après la Révolution, le sort du domaine de Bréval : en 1822, il fut vendu à Pierre Michel Ledier, d'Ivry, par la princesse de Tingry, puis fut légué en 1828 à son neveu Louis Denis ; il passa ensuite dans les mains d'un certain Jean Guinet entre 1846 et 1862, puis de Pierre-Alphonse Lenescal, habitant de Cravent de 1862 à 1892. À cette date, c'est un médecin parisien, Louis Mallet, qui en fit l'acquisition, et dont la famille fit construire, au début du XX^e siècle, la maison actuelle qui jouxte le château. Après un passage dans la famille Krug de Reims, puis dans la famille Engrand de 1956 à 2003, le château est aujourd'hui la propriété de Nathalie Velin, qui a entrepris avec son époux Philippe une action énergique pour faire revivre l'ancienne fortification.

La structure du site castral

Le château de Guainville a été implanté à un peu moins d'un kilomètre au sud du village et de l'église paroissiale de Guainville-le-Moutier, légèrement en retrait du bord du plateau dominant la vallée de l'Eure (fig. 17). Il ne contrôlait directement aucun itinéraire, même s'il existait à proximité un cheminement sud-est-nord-est, appelé au Moyen Âge « chemin de Saint-André », et dans le cadastre de 1833 « chemin de Paris », venant de Mesnil-Simon et rejoignant le grand chemin de Chartres à Vernon et Rouen au droit de la propriété de La Motte, appelée autrefois « la Motte à la Reine »⁵²¹ ; ce chemin devait être l'un des multiples rameaux du grand chemin traversant la seigneurie de Bréval en diagonale et passant par Saint-Illiers-la-Ville, plus au nord.

Mais l'implantation d'un site fortifié en ce lieu avait surtout pour objet de contrôler la vallée de l'Eure ; le choix de l'emplacement permettait d'avoir une vue directe sur le château d'Ivry, légèrement au sud-est ; et la rivière navigable, comme le grand chemin de Chartres à Rouen par Vernon, passaient en contrebas du château. Il est assez étonnant, de ce point de vue, que la fortification n'ait pas été établie directement à la rupture de pente du plateau, où elle aurait pu bénéficier de vues directes aussi sur la vallée de l'Eure, mais aussi de l'escarpement – à vrai-dire relatif – du coteau de l'Eure.

nouvelle maison dans un délai de deux ans. L'aveu de 1522 énumère la plupart des maisons de Guainville au titre des propriétés baillées à nouveau cens par le sergent fieffé, leurs titulaires primitifs ayant disparu du fait des guerres.

⁵¹⁸ Arch. dép. Yvelines, E 2324.

⁵¹⁹ Arch. dép. Yvelines, E 2326.

⁵²⁰ Arch. dép. Yvelines, E 2193.

⁵²¹ Le « chemin de Saint-André », ou « chemin qui mène du Mesnil-Simon à Saint-André », est mentionné dans tous les aveux de la sergenterie de Guainville : voir note 513. Mention de la « Motte à la Reine » tenant au chemin de Vernon à Chartres (longeant l'Eure) dans un bail du 3 juillet 1639 au profit de Jean des Landes, seigneur de Primart et de Boutencourt : Arch. dép. Yvelines, E 2192.

Le hameau de Guainville-le-Château n'ayant jamais été urbanisé – ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle seulement qu'il commença à se densifier par la construction de résidences secondaires, il présente encore les traces réelles ou fossiles de sa fortification. Celle-ci était formée de deux parties très distinctes : le château proprement dit, vaste enceinte oblongue de 125 mètres de plus grande longueur, pour 55 mètres de plus grande largeur, entourée de fossés larges de 20 à 25 mètres, encore profonds de 5 à 7 mètres malgré leur comblement partiel par les ruines des courtines et des tours ; la basse-cour villageoise, formant un polygone irrégulier lui-même entouré par des fossés dont les seules parties conservées sont au nord-ouest, encore facilement décelables malgré leur comblement partiel.

La basse-cour villageoise

Cette basse-cour, encore très peu urbanisée en 1833, semble d'après les différents aveux du fief de la sergenterie, avoir accueilli des maisons surtout dans sa partie longeant le segment nord-est ; dans l'angle est, une groupe de bâtiments occupait l'emplacement du manoir de la sergenterie, alors que le puits villageois se trouvait approximativement au milieu de cette zone, au débouché du chemin d'accès est qui était protégé par une porte. Il ne reste plus rien aujourd'hui de la fortification de ce côté, même si le puits situé au revers est conservé.

Les vestiges les plus tangibles de l'enceinte, en 2009 comme déjà en 1833, se situent à l'ouest : on y reconnaît la moitié nord d'une tour-porte ainsi qu'une vingtaine de mètres de muraille (fig. 63). On peut voir encore la moitié de l'arc frontal, brisé, ainsi que la coulisse d'une herse qui interrompait le passage.

L'enceinte castrale

La fortification dessine une longue plate-forme ovoïdale séparée en deux parties inégales par une large dépression de plus de vingt mètres de largeur. Les deux plates-formes sont à peu près au même niveau (environ 132 NGF au nord, 131,5 au sud), dominant suivant les endroits de un à trois mètres les sols extérieurs : cette surélévation résulte certainement de l'épandage des terres provenant des fossés, mais également de l'accumulation de remblais de destruction, comme on peut le voir en particulier au sud. Le fond de la dépression intermédiaire est situé entre 128 et 130 NGF, donc à peu près à la hauteur des sols extérieurs. On ne décèle cependant pas dans ce grand plateau double aucune singularité topographique qui atteste de la présence passée d'une motte, l'éminence visible au sud-est de la plate-forme nord, culminant à 134 NGF, paraissant être plutôt une accumulation de terres et de ruines (fig. 64-65).

Caractères généraux des éléments maçonnés conservés

Cette longue plate-forme était primitivement entièrement entourée d'une enceinte maçonnée, qui a fait l'objet d'une destruction systématique et complète par l'œuvre de la mine, à l'exception de la plate-forme sud mieux préservée ; les courtines et les tours renversées ont basculé dans les fossés, leur base, voire des pans entiers, se trouvant désormais en contrebas de leur position originelle du fait de la translation-rotation qui les a affectées. Cette destruction par la mine s'est ensuite prolongée par l'utilisation des ruines comme carrière de pierres, qui a conduit à la disparition de pans entiers de parements dans leurs parties accessibles sans échelles (fig. 66).

De l'enceinte de la plate-forme nord ne subsistent que les restes de la tour (a) semi-circulaire, et de la tour (b) polygonale, ainsi que la spectaculaire porte à deux tours (c). L'enceinte de la plate-forme sud est formée d'un trapèze irrégulier flanqué à chacun de ses angles par une tour circulaire ou semi-circulaire (A), (B), (C), (D) ; vers le nord, ce trapèze est ouvert, et deux courtines partent respectivement à l'est et à l'ouest pour fermer les flancs de la dépression intermédiaire, se raccordant à l'enceinte nord avec deux tours (E) et (F). De la première subsiste le mur de gorge, ainsi qu'un important pan de maçonnerie arrondie, basculé dans le fossé ; la seconde n'a pas laissé de vestiges en haut de la plate-forme, mais on décèle facilement des pans entiers de sa maçonnerie et d'une voûte en coupole au fond du fossé, à l'est.

L'ensemble de ces maçonneries est exécuté dans un appareil réglé de moellons équarris extrêmement homogène sur les tours et la majorité des courtines conservées ; les encadrements sont réalisés en pierres de taille parfaitement intégrés à la maçonnerie de moellons, aucune trace de reprise n'apparaissant en aucun lieu. De la tour F à la tour D, l'enceinte de la plate-forme était pourvue d'un imposant glacis maçonné ; en revanche, l'enceinte de la plate-forme nord, à partir de la tour F, et jusqu'à la tour (b), était dépourvue d'un tel glacis, et les courtines y furent réalisées dans un appareil de carreaux de plus grande taille, réglé par des assises minces. Cet appareil, sans doute plus économique, n'en avait pas moins un effet esthétique intéressant.

L'enceinte de la grande plate-forme nord, ou basse-cour

C'est par la grande plate-forme nord que se pratiquait l'accès principal au château ; on appellera en conséquence d'une façon conventionnelle cette plate-forme la basse-cour, en la distinguant de la haute-cour, les deux adjectifs n'ayant pas ici de signification altimétrique.

La porte d'accès (c) (fig. 67 à 71)

La porte d'accès (c) est un imposant ouvrage formé de deux tours circulaires « outrepassées », leurs centres étant extérieurs aux courtines ; chacune d'entre elles a un diamètre intérieur de 3,50 m, et une épaisseur de murs très faible, de 0,93 m. Ces tours sont bâties sur un socle plein pourvu d'un léger fruit, sans fondations profondes ce qui a occasionné le déchaussement de la base assise sur l'escarpe du fossé. Le glacis conique des tours était inséré dans un ouvrage bas très curieux, formant fausse-braie, en avant des courtines encadrant la porte : l'arrachement du mur taluté qui constituait le mur taluté de cette fausse-braie formait un éperon en angle obtus au centre du passage. Il n'en demeure que les arrachements à leurs raccords est et ouest avec les bases des deux tours, qui montrent de façon très nette que le mur taluté entourait une plate-forme terrassée, couverte d'un empierrement (fig. 69) ; on retrouvera l'extrémité ouest du mur en étudiant la tour (b).

On peut supposer que cette fausse-braie destinée à empêcher l'approche de la base des courtines avait pour but de remplacer un glacis traditionnel : en effet, la position excentrée des tours par rapport aux courtines rendait difficile la mise en place géométrique d'un tel glacis tel qu'il fut réalisé dans la partie sud, sauf à ce que celui-ci ait eu une hauteur irréaliste.

Au-dessus de leur base talutée, les élévations des tours sont marquées de deux ressauts chanfreinés au-dessus du ressaut couronnant celle-ci ; les superstructures ont été ruinées volontairement par la mine au niveau 1, conduisant les voûtes à s'écrouler verticalement dans les salles de ce niveau, et les maçonneries supérieures à tomber dans les fossés. Au devant du passage lui-même, les tours étaient raccordées par un glacis venant s'appuyer sur l'éperon de la fausse-braie ; malgré sa ruine relative, cette disposition est encore parfaitement reconnaissable.

D'une façon assez classique, le passage d'entrée, large de 2,92 m, était barré par une herse et une paire de vantaux ; les rainures de la herse sont encore visibles dans la partie basse de ce passage, seule bien conservée. On peut supposer qu'un assommoir était placé au devant de l'arc surmontant le passage, dont subsistent les départs dans le parement arraché du flanc est du passage.

En revanche, la partie arrière du passage et de l'ouvrage d'entrée présente des dispositions surprenantes et inusitées (fig. 70, 71) : les flancs de ce passage arrière sont, en effet, dessinés en forme de tourelles circulaires flanquant l'intérieur des courtines de l'enceinte. Ceci conférait à l'ouvrage d'entrée un volume de véritable châtelet, comme si l'on avait voulu qu'il puisse servir de défense autonome.

La nécessité de ménager des accès aux salles de défense du niveau 1 des tours conduisit l'architecte à prévoir au travers de ces tourelles, des couloirs voûtés s'ouvrant frontalement dans les tourelles, fermés par de simples vantaux côté cour, et dotés de fentes de jour voûtées en berceau, pouvant éventuellement servir d'archères battant les courtines.

Les deux salles du niveau 1, couvertes de voûtes en coupole, étaient pourvues chacune de quatre archères à plongée à ébrasement simple triangulaire, ménagées sous des voûtes en berceau brisé.

La base et la plongée de l'une d'entre elles est encore visible au raccord entre la tour ouest et la courtine voisine.

Toute la partie supérieure de l'ouvrage a disparu aujourd'hui ; on peut supposer qu'il existait deux niveaux de défense supplémentaires. Le niveau 2, en communication avec les courtines voisines – mais sans communication avec le rez-de-chaussée, aurait été constitué de salles planchées tant dans les tours qu'au dessus du passage arrière, probablement non voûté, où se trouvait la salle de manœuvre de la herse. Un niveau sommital accueillant le chemin de ronde devait couronner l'ensemble.

Il est peu de dire que cet ouvrage d'entrée constitue un cas exceptionnel en matière de portes d'accès dans l'orbite médiévale française ; il n'y existe pas à notre connaissance d'exemples similaires, présentant des tourelles flanquantes vers l'intérieur de la place ainsi percées de longs couloirs voûtés. On ignore si ces tourelles étaient percées d'archères au niveau 2 ; quoi qu'il en soit, la combinaison des divers éléments de programme révèle ici tout à la fois une volonté de sophistication manifeste de l'architecte, et un certain manque de réalisme fonctionnel – comme si la forme avait primé sur le programme.

La tour (b) et les courtines environnantes

La courtine (b)-(c) placée en crête de l'escarpe et au rebord du plateau peut être située exactement grâce au moignon en bon état qui demeure accroché à la tour ouest de la porte : son épaisseur est de 2,15 m. Au-delà, on ne le retrouve qu'à son raccord avec la base de la tour (b) ; celle-ci est encore cohérente avec les vestiges de la courtine (a)-(b), à flanc de l'escarpe, basculée vers l'avant. Le mouvement de translation-rotation qui l'a affectée lors de la mine générale des ouvrages a été important (fig. 72), et il faut procéder à un redressement géométrique pour la replacer dans sa position initiale (voir aussi fig. 67). Cette tour pleine était polygonale irrégulière à cinq pans (fig. 73) ; sur sa facette nord-ouest demeure l'arrachement du mur à glacis enserrant primitivement la fausse-braie, qui formait un retour à angle droit pour s'y raccorder.

La courtine (a)-(b) est la seule courtine de la basse-cour qui ait gardé une partie importante de son élévation ; lors de la mine, elle s'est désolidarisée en deux segments, l'un restant attaché à la tour (b), l'autre demeurant indépendant. Son parement intérieur a été totalement arraché.

La tour (a)

Plus encore que sa voisine, la base de la tour (a) s'est affaissée dans le fossé. Il n'en demeure qu'une tranche horizontale de deux à trois mètres de hauteur, avec les angles rentrants d'intersection avec les courtines. Elle était de plan semi-circulaire, d'un diamètre de 5,6 m ; le tronçon qui subsiste est plein.

L'enceinte de la plate-forme sud et ses raccordements avec l'enceinte de la basse-cour

Évaluation de l'organisation de l'ensemble

Le sud du château est constitué par un ensemble dont le plan général est tout à fait remarquable (fig. 74, 75). L'extrémité méridionale est, en effet, occupée par une enceinte quadrangulaire flanquée par quatre tours aux angles ; en toute logique, on s'attendrait à ce que cette enceinte se referme sur elle-même pour former une haute-cour constituant le noyau défensif. Or il n'en est rien – au vu des vestiges aujourd'hui conservés en élévation et au sol. Des tours A et D, qui n'étaient pas reliées entre elles, partent deux courtines complexes qui s'évasaient pour se raccorder en E et en F à l'enceinte de basse-cour, encadrant la dépression intermédiaire évoquée plus haut, elle-même traversée par un grand bâtiment G-H enserré au nord et au sud par les flancs de cette dépression.

Ainsi la logique fonctionnelle classique des ouvrages fortifiés terrassés est-elle ici totalement bouleversée. Ce qui apparaît, à première vue, comme un fossé séparant les deux cours, à savoir la dépression intermédiaire, est occupé par un bâtiment qui contredit justement la fonction de fossé ; ce qui devrait être la partie éminente – le « donjon » pour employer une terminologie médiévale, et qui

devrait être fermé et limité par un fossé, est au contraire ouvert, sans séparation apparente d'avec le grand bâtiment et la dépression.

Avant même d'examiner l'architecture des différents vestiges, on est donc conduit à réévaluer totalement la vision que l'on peut acquérir de l'examen des vestiges actuels, manifestement déroutante. Le grand bâtiment G-H – à vocation évidemment résidentielle, ne peut avoir été établi dans un fossé. On doit en conclure qu'il fut assis au niveau primitif de circulation – ceci induisant que le niveau actuel de la plate-forme nord a été surélevé postérieurement à sa construction ; mais aussi que la partie de plate-forme aujourd'hui située dans l'évasement des courtines D-E et A-F résulte d'une surélévation, ces deux remblaiements ayant eu pour effet d'encaisser le bâtiment qui les précéda.

Si l'on achève ce raisonnement – purement théorique et non fondé sur des constatations archéologiques, on peut penser que, préalablement à la construction de l'enceinte, la plate-forme d'extrémité était de superficie plus réduite, limitée en tout cas au nord par la ligne fictive A-D. Peut-être cette plate-forme était-elle plus haute aussi qu'actuellement. En tout état de cause, la construction du quadrangle A-B-C-D se serait accompagnée d'un nivellement conduisant à remplir l'ancien espace, vide ou fossoyé, existant entre la limite fictive A-D et le bâtiment G-H.

Sous toutes les réserves relatives à un tel raisonnement déductif, on en conclura ici que deux phases d'aménagement sont probablement identifiables : une première phase, durant laquelle la plate-forme castrale était dominée au sud par un « donjon » constitué d'une motte assez vaste, plus haute de quelques mètres que le reste du site, au pied de laquelle fut bâti le grand bâtiment résidentiel G-H (fig. 76) ; une seconde phase, durant laquelle, tout en préservant le bâtiment existant, l'on suréleva la totalité de la plate-forme nord, et on nivela l'ancien « donjon » pour construire tout autour une enceinte de niveau.

Exista-t-il, sur cette plate-forme du « donjon » primitivement isolée, une tour maîtresse ? Cette tour maîtresse fut-elle conservée, ou reconstruite, dans la seconde phase, au centre du quadrangle A-B-C-D ? Il n'existe pas malheureusement de réponse à cette question : s'il existe, en position légèrement décentrée au sud-ouest, une profonde dépression conique pratiquée dans les amas de cailloux qui forment le sol actuel, réputée pour être le centre d'une ancienne tour maîtresse, aucun indice tangible ne vient apporter un commencement de preuve positive, d'autant qu'elle pourrait fort bien provenir d'une fouille sauvage menée à une époque quelconque.

Le « donjon » (quadrilatère A-B-C-D)

Le « donjon » est formé par trois courtines mesurant respectivement, de A vers D, 13,90 m, 15,15 m et 11,50 m. Chacune d'entre elles est formée d'une partie verticale débutant au-dessus d'un niveau situé entre 129 et 130 m NGF, construite sur une base pourvue d'un important glacis dont les assises inférieures se situent environ à 125 m NGF, alors que le fond de fossé s'établissait deux à trois mètres plus bas suivant les faces. L'empattement horizontal de ce glacis était d'environ 3,35 m ; sa coupe, visible dans la brèche de la courtine A-F (fig. 66), montre qu'il s'agissait d'un simple revêtement des terres de l'escarpe, les courtines proprement dites étant fondées assez haut sur la craie formant substrat.

Les courtines ont une épaisseur de 2,35 m ; chacune d'entre elles est percée d'une archère ménagée dans une niche rectangulaire de 1,50 m de profondeur. Ces niches sont assez particulières (fig. 77, 78, 79) ; elles diffèrent assez fortement de la mise en forme traditionnelle, c'est-à-dire la couverture par une voûte en berceau plein cintre, ou brisé d'axe perpendiculaire à la courtine. Au contraire, elles étaient couvertes de voûtes à l'axe parallèle aux courtines, nécessitant vers l'intérieur du château la présence de murs minces pour recevoir les retombées des voûtes longitudinales. Ces murs minces ou diaphragmes ont aujourd'hui totalement disparu en raison du pillage de l'ensemble des pierres du parement des courtines, et donc de leur démontage intégral ; un dégagement mené en 2008 par Philippe Velin a cependant révélé la première assise d'angle du diaphragme de l'archère nord (fig. 77).

Les niches étaient donc partiellement fermées côté intérieur. Mais, de façon tout aussi curieuse, le mode de couverture n'en a pas été uniforme. La niche sud est couverte d'une voûte en berceau longitudinale ; l'archère à ébrasement simple qu'elle desservait a été arrachée, mais le sommet de

l'insertion de sa voûte conique en berceau brisé dans le berceau est encore visible. Au contraire, les niches ouest et nord sont couvertes de voûtes d'arêtes, permettant de disposer sur le mur de fond d'une paroi plate ; seule l'archère nord a conservé partiellement quatre assises de sa joue gauche, et l'on peut restituer dès lors une fenêtre de tir assez ébrasée, vraisemblablement couverte de dalles à ressauts. Les fentes d'archères étaient dotées d'une plongée.

On notera enfin que le dégagement de la niche nord a révélé son sol empierré, situé à 131 m NGF, à un mètre au-dessus du seuil des portes des tours B et C ; cette surélévation rappelle sans doute le souvenir de l'ancienne motte.

La hauteur des courtines est aujourd'hui d'environ quatre à cinq mètres au-dessus du sol de la cour intérieure ; elles ne devaient guère être plus élevées originellement, mais elles ont perdu leur couronnement. Aucun dispositif d'accès à leur chemin de ronde depuis l'intérieur de la cour n'est plus visible ; cependant, l'arrachement des parements intérieurs sur des pans entiers, en particulier au sud-est et au nord-ouest, empêche d'en tirer quelque conclusion.

L'ensemble était flanqué par quatre tours cylindriques aux dimensions voisines : chacune d'entre elles a un diamètre intérieur de 3,50 m au niveau 0, et une épaisseur de murs de 1,20 m environ, sauf la tour D dont les murs atteignaient 1,45 m d'épaisseur.

Les tours étaient construites sur des socles pleins, très légèrement talutés et couronnés d'une assise chanfreinée (fig. 80). Ceux-ci venaient s'insérer dans l'intersection des glacis des courtines adjacentes suivant une géométrie complexe ; les raccords furent exécutés avec une parfaite science de la stéréotomie. La restitution de ces insertions montre qu'il devait subsister en diagonale un empattement triangulaire prismatique prouvant, une fois encore, la sophistication de la réalisation de l'ouvrage (fig. 81, 82).

Le niveau inférieur des tours, situé à 126,5 m NGF, était situé nettement en contrebas de la cour intérieure (130 m NGF), afin de battre, grâce à leurs archères, le fond des fossés 2. Ces archères en ébrasement simple étaient couvertes de voûtes en berceau brisé (fig. 33, 84) ; elles étaient pourvues d'appuis pour le tireur, et d'une forte plongée.

Depuis la cour, on accédait à ces salles de tir par des escaliers droits implantés, pour les tours B, C et D, le long du pan coupé ménagé à l'arrière des salles intérieures ; la disposition fut différente à la tour A (fig. 89), parfaitement circulaire à l'intérieur, où l'escalier était constitué par deux rampes droites successives comprises dans l'épaisseur du mur. Ces dispositions d'accès semblent avoir été mises en œuvre de façon particulièrement maladroite : à la tour A, il fallut pour accueillir l'angle entre les deux rampes créer un massif de maçonnerie collé au mur de la tour sur l'intérieur de la cour, le plan au sol n'ayant manifestement pas pris en compte les longueurs nécessaires pour placer l'ensemble des marches nécessaires. À la tour C (fig. 83), le pan coupé fut édifié dans l'axe de la courtine B-C et non en diagonale, sans doute pour se raccorder à la porte d'accès prévue au niveau de la cour, occasionnant un fonctionnement peu satisfaisant pour l'archère d'angle, et une mauvaise utilisation de l'arrondi intérieur de la tour.

Depuis la cour, l'accès commun à ces escaliers bas, et au niveau 1 planchéié qui se trouvait au-dessus, s'effectuait grâce à des couloirs voûtés en berceau accessibles par des portes aux vantaux de bois en plein cintre ; ces dispositifs présentent la particularité que les voûtes des couloirs, de même hauteur que l'arc des portes, n'auraient pas permis l'ouverture des vantaux si l'on n'y avait pas ménagé des petits berceaux perpendiculaires (fig. 85). Il s'agit ici d'une nouvelle preuve de la sophistication, peu utile ici, qui caractérise la mise en œuvre de bien des éléments du site.

Le niveau 1 de toutes les tours étaient voûtés en coupes, toutes en partie ou en totalité ruinées aujourd'hui ; cependant, les restes de ces voûtes laissent apparaître les difficultés auxquelles se trouvèrent confrontés les maçons pour réaliser les intersections de surfaces complexes des voûtes des salles et de celles qui couvraient les couloirs d'accès aux tours (fig. 86). Fut-ce virtuosité, ou au contraire rattrapage de maladresses, que ces encoibellements réalisés au débouché des couloirs des portes des tours C et D ?

Les salles de ces niveaux 1 accueillait, comme celles du niveau 0, des archères à ébrasement simple plus ouvert, et pourvues d'une plongée plus forte pour permettre le tir fichant. Quant aux niveaux supérieurs, ils sont aujourd'hui en grande partie ruinés. Si l'on en juge par les restes des tours A et B, il pourrait avoir existé deux niveaux couverts (niveaux 2 et 3) au-dessus des voûtes des niveaux 1 ; le niveau 3 aurait été directement accessible depuis les chemins de ronde des courtines voisines, alors que le niveau 2 ne l'aurait été que par un escalier intérieur descendant, cette disposition reprenant celle existant dans le couple de salles inférieur. Enfin, il aurait pu exister au-dessus encore un niveau de chemin de ronde crénelé couvert d'un toit, mais il s'agit ici d'une simple supputation.

Les deux tours-poternes A et D

Les deux tours A et D présentaient la particularité de posséder chacune à leur base une poterne menant ou venant des fossés (fig. 87 à 94). Ces poternes sont ménagées contre les courtines A-F et D-I, situées en retrait des fronts des courtines symétriques pour permettre de placer les portes dans le flanc des tours, de façon défilée ; dans le cas de la tour A, la poterne était même percée dans l'empattement du talus, ce qui conduisit les constructeurs à prévoir à l'angle entre tour et talus une série de pans verticaux : ils n'en étaient pas à une sophistication près !

Ces poternes étaient accessibles par une série de marches escaladant l'escarpe, conservées à la tour A (fig. 87). Un assommoir était bandé au-devant des portes, desservi par une chambre située au-dessus du passage. Il n'y existait pas de herse, et un vantail de bois fermait l'ouverture.

Dans le cas de la tour A, ce passage était formé par un couloir voûté, coudé, placé sous la surveillance d'une archère ; il donnait dans la salle parfaitement circulaire du niveau 0. De là, un escalier droit ménagé dans l'épaisseur du mur conduisait au premier : comme on le voit dans le plan, une maladresse de conception obligea à prévoir un massif en protubérance pour accueillir le coude des deux rampes. Dans la tour D, la poterne donnait directement sur l'escalier droit montant vers la cour intérieure, longeant le mur de fond de la tour ; un petit palier bas devait permettre l'accès à la salle basse (fig. 88).

Ces deux poternes à la base de tours pouvaient avoir un rôle militaire, permettant les sorties de la garnison en cas de siège pour mener des opérations « coup de poing » contre l'armée assiégeante ; on sait que dès l'Antiquité, les auteurs de traités de poliorcétique recommandaient de pratiquer de telles issues à la base des tours en les défilant afin de ne pas les exposer à des attaques frontales (fig. 93, 94). La pratique n'en fut pas pour autant fréquente dans la fortification médiévale occidentale – peut-être du fait des risques qu'elles faisaient courir si elles étaient mal couvertes par la défense – elle le fut en revanche dans la fortification au Proche-Orient⁵²². On citera, pour la France, un exemple formellement très proche de celui de Guainville, à Noyers (Yonne) : ici, deux tours semi-circulaires à archères flanquant l'enceinte extérieure, datant de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle, présentent des poternes défilées desservant des escaliers droits ménagés le long des murs de gorge et montant jusqu'au niveau de la cour⁵²³.

Les deux branches d'enceinte fermant la dépression intermédiaire (A-F et D-E)

Deux segments d'enceinte atypiques reliaient les tours-poternes à l'enceinte de la basse-cour, où existaient deux tours E et F. La première de ces tours ne demeure qu'à l'état de vestige à l'ouest : il en subsiste le mur de fond ainsi que les départs des murs latéraux ; quant à la tour F, elle a entièrement disparu au sommet de l'escarpe, mais ses ruines sont encore visibles au fond du fossé, plusieurs blocs de maçonnerie étant encore identifiables, dont deux montrent des sections de la voûte en coupole du premier étage.

Sur la branche d'enceinte reliant la tour D à la tour E, ne demeure qu'un ouvrage très curieux (J) auquel s'appuyait la première (fig. 95) : il s'agit d'une section de courtine quadrangulaire, épaisse de près de 4 m, longue de près de 13 m, dont les parements orientaux ont été pillés, et la maçonnerie fortement dégradée. Au-delà de la tour D, l'ouvrage était appareillé dans la maçonnerie déjà citée, alternant les grands carreaux et les assises minces de réglage, qui caractérisait apparemment les

⁵²² Des très beaux exemples en sont fournis par les châteaux de Giblest-Byblos (XII^e siècle ?), Belvoir (v. 1175), Athlit (v. 1218). Voir en particulier MESQUI, 2006, p. 7.

⁵²³ Sur le château de Noyers, voir CAYOT, 2009, à paraître.

courtines de la grande basse-cour septentrionale. À l'extrémité nord, un puits rectangulaire de 2,75 m sur 1,60 m était ménagé dans la maçonnerie sur toute sa hauteur ; le mur extérieur de ce puits vertical a été entièrement démonté par les récupérateurs, mais ses arrachements ne laissent aucun doute sur son existence.

On note dans le mur de fond de ce puits la présence de trois trous de boulin alignés horizontalement ; plus haut demeure dans le moignon sud du même mur un début de saignée horizontale qui aurait pu marquer l'emplacement d'un plancher, approximativement au niveau de la cour intérieure. La ruine presque totale de ce mur de fond au-dessus du niveau ancien de la cour empêche de savoir s'il existait une porte d'accès. Il est possible qu'il se soit agi ici d'une fosse de latrines ; c'est en tout cas la seule explication que l'on puisse donner au vu du manque d'indices.

Une autre particularité un peu énigmatique de cet ouvrage est son retour au nord. L'ouvrage se termine en effet par un parement se retournant vers l'est ; on peut voir ici un demi arc formé de deux rangs de claveaux superposés, d'une épaisseur de 1,40 m (fig. 96). La disparition totale du prolongement vers l'est de cette petite face laisse en présence deux hypothèses : la première aurait été que le segment se soit prolongé jusqu'au mur pignon sud du grand bâtiment G-H étudié ci-après ; la seconde hypothèse aurait été qu'il ait rejoint une courtine effondrée rejoignant la tour E, qui aurait été à peu près parallèle au mur gouttereau ouest du même bâtiment. Il est impossible, en l'absence de fouilles, de trancher entre ces deux hypothèses.

Aucune de ces deux hypothèses ne permet cependant d'expliquer la fonction du piédroit et du demi-arc double qui le surmonte. On note que cet élément se trouve au niveau du fond de la dépression intermédiaire, donc en contrebas de la plate-forme du « donjon » ; par ailleurs, il ne s'agissait pas du piédroit d'une porte, puisqu'aucun retrait n'existe dans les parois derrière l'arc pour accueillir des vantaux. Nous proposerons ici qu'il s'est agi d'une fente d'archère dont ne demeurerait que la joue occidentale, le demi-arc supérieur ayant eu une simple fonction de décharge. On pourrait envisager également qu'il se soit agi d'un exutoire pour des égouts ou des latrines, mais cette proposition est d'autant plus fragile que l'élément était très exposé au plan défensif.

De l'autre côté de la dépression intermédiaire, la fermeture semble plus simple ; extérieurement, elle consiste en une longue et spectaculaire courtine, épaisse de 2,10 à 2,45 m, appareillée comme celles du « donjon », et assise sur un glacis – à la différence de la fermeture orientale. En son milieu, elle est marquée par une énorme anfractuosité pratiquée au travers de la fondation par les mineurs de 1378 ; la mine a cependant fait long feu, et n'a pu abattre la courtine, qui s'est cependant fracturée sur toute sa hauteur.

Au revers de cette courtine demeure un contre-mur, distant de 0,35 à 1,35 m du premier, aujourd'hui séparé par un vide ; manifestement, celui-ci résulte de l'écoulement des terres de remblais qui existaient entre les deux murs, après le creusement de la mine au travers de la fondation (fig. 97).

Le contre-mur est réalisé dans un simple blocage ; il est au demeurant difficile à caractériser, son élévation étant pour la plus grande partie ruinée ou enfouie dans la végétation.

La seule hypothèse qui puisse être formulée pour en expliquer l'existence est qu'il se soit agi d'une courtine antérieure à la grande courtine A-F. Cette dernière aurait été implantée au devant de l'ancienne, sur une fondation indépendante.

La grande salle construite dans la dépression intermédiaire (G-H)

Entre les plates-formes nord et sud, dans la large dépression intermédiaire, demeurent les ruines d'un grand bâtiment de direction principale nord-sud, long de près de 28 m pour environ 12 m de largeur hors œuvre (fig. 98). La courtine D-E de l'enceinte extérieure était bâtie à son revers, mais indépendamment de lui, comme en témoigne l'implantation de la base de la tour E, ainsi que celle de l'ouvrage J.

Ce long bâtiment était en fait scindé en deux parties par un mur de refend est-ouest. Au nord se trouvait une grande salle, dont les dimensions intérieures peuvent être estimées à environ 18 m de

longueur pour près de 9 m de largeur ; les angles intérieurs sud sont encore visibles, malgré le déchaussement des parements, alors que ceux du nord ne le sont plus.

Au sud du mur de refend, l'espace était à nouveau divisé en deux par un mur de refend perpendiculaire au premier, délimitant deux espaces rectangulaires. Celui de l'ouest est totalement remblayé aujourd'hui, seuls affleurant quelques moignons de maçonnerie. Au contraire, celui de l'est est encore couvert par une voûte en berceau légèrement brisé (fig. 99) ; la hauteur de celle-ci, de 2,30 m au-dessus du sol actuel, laisse penser que ce dernier est surélevé d'au moins un mètre par rapport au sol primitif.

Seule une fouille – ou au moins un dégagement superficiel, permettrait de caractériser de façon certaine la façon dont cette petite salle se fermait vers l'est. L'examen de l'extrémité orientale du mur de refend est-ouest semble prouver que ce dernier se prolongeait vers l'est au-delà du prolongement du mur gouttereau de la grande salle.

Si la fonction de grande salle ne fait guère de doute pour la partie nord de l'édifice, force est d'en rester à la conjecture pour interpréter la partie sud ; on ne peut manquer de faire un parallélisme avec le programme développé à Ivry-la-Bataille, avec une grande salle flanquée d'une chapelle perpendiculaire. L'orientation est-ouest de la partie méridionale des ruines du bâtiment de Guainville n'est pas sans suggérer une chapelle, et l'on pourrait restituer, sous toutes réserves, un chevet débordant – circulaire ou plat – dans la partie manquante de la salle H.

Il s'agirait alors, pour l'édifice, d'un programme de grande salle à chapelle attenante, dont ne subsisterait que le rez-de-chaussée à usage de cellier. Cette interprétation demeure cependant extrêmement conjecturale ; plus encore, les éléments architecturaux existants ne permettent guère de hasarder une datation pour cet édifice. On serait tenté, en première analyse, de proposer une datation plus haute que celle de l'enceinte générale du site ; ceci expliquerait le positionnement pour le moins curieux et inédit de l'édifice entre les deux plates-formes.

Il est intéressant de mettre en regard cette grande salle de Guainville avec le bâtiment identifié à Bréval, grâce à l'ancien plan du XVII^e siècle figurant le château, ainsi qu'avec la « tour maîtresse » d'Ivry-la-Bataille, dont la fonction de grande salle ne fait aucun doute (fig. 100).

Doit-on considérer comme simple coïncidence le fait que, dans ces trois cas, il s'agit de bâtiments quadrangulaires à appendice saillant (conjectural à Guainville) ? Sans doute ne peut-on en tirer aucune conclusion quant au programme précis, voire à la datation ; pour autant, cette similitude formelle mérite d'être remarquée.

Une clôture entre cour et basse-cour au nord du bâtiment G-H ?

Les ruines du bâtiment laissent apparaître encore, au nord-est, un moignon de mur qui pourrait avoir constitué un départ de courtine. Par ailleurs, on note près de l'ancienne tour F des vestiges de maçonnerie courant d'est en ouest, placées sur l'escarpe de la dénivellation intermédiaire ; ces vestiges constituent de façon certaine les restes d'un mur de clôture, que seuls un dégagement et une fouille permettraient de caractériser. Si l'on peut donc formuler l'hypothèse d'une telle fermeture, elle demeure sujette à caution.

Propositions de datations

L'ensemble des éléments acquis par cette description du site permet de dégager quelques propositions quant à l'évolution et les datations du site ; cependant, elles doivent être évidemment maniées avec prudence, dans la mesure où aucun élément archéologique résultant de fouilles, ne vient les corroborer.

Une première fortification fossoyée, sous Ascelin Goël ?

La forme générale de la fortification castrale, ainsi que l'examen de sa structuration, nous ont conduit à faire l'hypothèse d'un premier établissement fossoyé à motte et basse-cour ; la motte se serait située à l'endroit de l'actuelle plate-forme du « donjon », et aurait été séparée de la basse-cour par un

fossé situé entre la plate-forme et l'actuel bâtiment G-H. On peut penser que cette fortification n'était pas, à cette première époque, pourvue de fossés aussi profonds et larges qu'ils le sont maintenant ; la topographie devait être assez différente dans son aspect, la motte – nivelée plus tard – dominant une plate-forme de basse-cour plus basse de deux mètres environ par rapport à aujourd'hui.

Peut-être exista-t-il dès cette époque une fortification maçonnée, dont un reste pourrait exister dans la courtine I située au revers de la courtine A-F ; c'est, en tout cas, le seul élément de maçonnerie fortifié qui pourrait être antérieur à la grande campagne postérieure. On peut également faire l'hypothèse très prudente que le grand bâtiment G-H à vocation de grande salle et peut-être de chapelle intégrée, a été construit dans cette phase, et en tout cas avant la seconde.

En l'absence de tout élément datant, force est de se reporter au contexte historique pour tenter de cerner l'époque à laquelle une telle fortification aurait pu être bâtie. Or la position de Guainville, excentrée par rapport au village, avait pour unique but, comme on l'a vu, de contrôler la vallée de l'Eure et le château d'Ivry. Comment, dès lors, ne pas mettre en relation cette construction avec les événements qui marquèrent la fin du XI^e siècle, lors de la guerre que se livrèrent Ascelin Goël et Guillaume de Breteuil ?

Le caractère éminemment militaire de la forteresse, et son lien avec un contexte de guerres, nous semble confirmé par l'absence totale d'attraction villageoise et paroissiale : Guainville-le-Château ne fut jamais qu'un écart de Guainville-le-Moutier, et les seigneurs de Bréval ne lui donnèrent, semble-t-il, aucun rôle administratif particulier – comme si le château avait cessé d'intéresser dès lors que le contexte guerrier s'était estompé – c'est-à-dire lorsque les seigneurs de Bréval redevinrent seigneurs d'Ivry, après la mort d'Ascelin Goël.

Un site entièrement re-fortifié à la fin du XII^e siècle, sous Philippe Auguste

La deuxième phase reconnaissable à Guainville fut celle de la création d'une fortification puissante, entièrement maçonnée et flanquée de tours circulaires à archères ; il est probable que c'est durant cette phase seulement que fut aménagée la petite basse-cour villageoise ceinte de murs et pourvue de deux portes, car son plan polygonal dénote avec le plan tout en courbes de l'aménagement originel.

Lors de cette seconde phase, les fossés furent recrusés et élargis ; le schéma motte-basse-cour fut revu, par un nivellement général des plates-formes, et une surélévation de celles-ci grâce à la terre provenant du creusement des fossés. Le schéma originel de bi-partition ne fut cependant pas totalement abandonné, mais la séparation fut reportée plus au nord, au-delà de la dépression intermédiaire et sur son escarpe ; on ne considèrera pas pour autant cette séparation probable comme à but défensif, la nouvelle topographie du site ne laissant place à un fossé véritable entre basse-cour et haute-cour du « donjon ».

Les éléments construits à l'époque relèvent de façon manifeste des nouveaux courants de fortification qui se développèrent dans le dernier quart du XII^e siècle, culminant côté français avec l'architecture dite « philippine », marquée par ses principes communs assez connus pour que l'on n'y revienne pas ici. Avant de tenter de caractériser plus avant Guainville par rapport aux constructions de l'époque, tentons d'abord d'établir à quel moment un chantier d'une telle envergure put être lancé.

Par ses dimensions et son ambition, ce projet dont tous les éléments sont indéniablement d'une seule campagne de construction, nécessita des moyens considérables ; or, même si Jean de Bréval et son père Simon d'Anet figuraient parmi l'aristocratie aisée, ils étaient loin de posséder les revenus nécessaires pour mener dans un temps bref une construction aussi consommatrice de moyens financiers sonnants et trébuchants. De plus, *mutatis mutandis*, la re-fortification du site ne peut s'imaginer que dans un contexte de guerre où, de nouveau, Guainville et Ivry se faisaient face et s'affrontaient.

Selon toute vraisemblance, cette seconde phase de construction fut menée à une époque de recrudescence des tensions entre les rois anglo-normand et français, c'est-à-dire après 1173 (reprise d'Ivry en direct par Henri II), et plus certainement encore à partir des années 1185 ; on peut se demander si les nouvelles exactions commises par Jean de Bréval sur les villages de sa seigneurie n'étaient pas dues à la mise en coupe réglée de ceux-ci pour fournir les corvées nécessaires aux

travaux. De même, l'incursion en territoire français des troupes d'Henri II, et le ravage qu'ils commirent sur les terres de Bréval – ainsi qu'à Guainville, ne fut peut-être pas étrangère à une probable adhésion de Jean à la cause française, et – on est ici dans le domaine de la spéculation – à la construction d'une fortification directement opposée à Ivry soutenue par le roi de France (fig. 20).

La mainmise de Philippe Auguste sur Bréval dès la fin 1191 dut conduire le souverain à amplifier l'effort, afin de bâtir une forteresse capable de faire pièce à celle d'Ivry, voire à la dominer. Trois ans après, en 1194, Ivry était tombée, mais la frontière demeura instable jusqu'à 1200, date à laquelle le roi rendit Ivry à Robert IV ; pour autant, le souverain n'arrêta pas net les chantiers, puisque le compte de 1202-1203 mentionne des travaux de livraison de pierres à Pacy-sur-Eure, en particulier. Enfin, cette attention portée par le roi au château se traduit dans la présence de celui-ci parmi les forteresses royales « qui comptaient », avant 1210.

On peut donc considérer que la refortification de Guainville intervint dans la dernière décennie du XII^e siècle pour l'essentiel ; on notera, d'ailleurs, que rien ne prouve aujourd'hui qu'elle ait été totalement achevée et garnie : les inventaires d'armements du début du XIII^e siècle ne la mentionnent pas, alors que Pacy, Anet et même Bréval étaient cités⁵²⁴. Sans doute fut-elle déclassée dès la fin du règne de Philippe Auguste, ce que tendrait à prouver son absence totale des sources administratives royales par la suite.

Si l'on en revient aux caractères architecturaux propres de Guainville en comparaison d'autres ouvrages royaux menés à partir des années 1200 un peu partout en France, il est clair que le site étudié ici constitue un exemple relativement atypique. Qu'il s'agisse des tours non talutées, insérées dans les glacis généraux des courtines et marquées de ressauts chanfreinés ; des archères couvertes de voûtes en berceau brisé et non de linteaux plats ; de l'épaisseur faible des murs de ces tours ; ou encore de l'organisation fonctionnelle curieuse des tours en deux couples d'étages indépendants, les traits propres de l'architecture développée à Guainville dénotent un particularisme évident, dont on trouve une autre preuve dans le plan tout à fait inusuel et sophistiqué de la porte d'entrée.

D'autre part, les réalisations concrètes frappent par leur ambivalence : sophistiquées jusqu'à l'excès dans leur conception, elles pèchent par leur exécution, comme si un architecte soucieux d'innovation à tout prix avait ensuite laissé la main à des maîtres d'œuvre locaux, peut-être avec un souci de rapidité qui gêna le développement de formules véritablement adaptées.

On pourra voir, au château voisin de Villiers-en-Désœuvre, une tour qui répond aux mêmes caractéristiques ; il est probable que la tourelle circulaire bâtie sur la « grosse tour » d'Ivry fut de la même veine, dont on trouve certainement un autre représentant à la tour du Diable de Gisors. Il n'est pas question, dans cette courte notice, de prétendre dresser un état exhaustif des fortifications de la zone qui reprennent les mêmes caractères. On se contentera ici d'indiquer que Guainville, comme ces autres fortifications, font probablement partie du premier corpus de fortifications bâties par Philippe Auguste – en utilisant très certainement les ressources de la maîtrise d'œuvre locale – avant l'apparition de la « normalisation » qu'il introduisit à l'extrême fin du XII^e siècle, voire plutôt au début du XIII^e siècle.

⁵²⁴ Des deux inventaires d'armements royaux, on retiendra que Pacy était de loin la mieux dotée en arbalètes, arcs et cuirasses ; venaient ensuite dans l'ordre Anet, puis Ivry, et enfin Bréval, qui disparaît d'ailleurs dans le second inventaire, preuve que le château de Bréval était déclassé lui aussi (*Registres Philippe Auguste*, p.254-258).

LE CHATEAU D'ILLIERS-L'ÉVEQUE



Figure 101



Figure 102



Figure 103

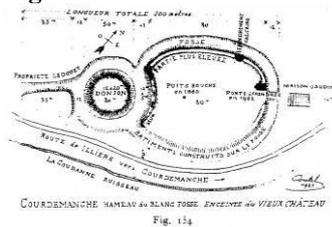


Figure 104



Figure 105

Rappel de l'histoire du site

On se contentera de rappeler brièvement ici les principales étapes de l'histoire du site d'Illiers, évoqué à de nombreuses reprises dans le corps de cette étude, ainsi que dans les notices consacrées aux familles le Drouais et du Fresne en Annexe⁵²⁵.

Le site est mentionné pour la première fois à la fin du X^e siècle, lors de la donation de son église et de ses dîmes au chapitre cathédral de Chartres, par le chevalier Avesgaud, qui lui-même les avait reçus de la comtesse Leutgarde, épouse du comte Thibaud de Blois et veuve de Guillaume Longue Épée. On ignore la succession de ses seigneurs au XI^e siècle, et la première certitude acquise des sources

⁵²⁵ Voir en particulier p. 18-19-20, 36, 54, Erreur ! Signet non défini. ; Annexe 1, n° 1-7, 1-10, pp. XX.

est la fortification du site par Henri I^{er} Beauclerc en 1112, dans le cadre de représailles contre Gervais de Châteauneuf, seigneur de Brézolles et Sorel⁵²⁶.

Le roi semble avoir rapidement inféodé du château et de la seigneurie, Ascelin Goël, seigneur de Bréval et d'Anet ; celui-ci fit donation de la chapelle construite dans le château à l'abbaye Saint-Taurin, sans doute de façon quasi immédiate, afin de contribuer à la mise en valeur économique et agricole du site.

Mais il est probable qu'Ascelin ne détenait pas la totalité des droits sur Illiers ; en 1155 apparaît dans l'entourage de son petit-fils Simon d'Anet, le *miles* Morhier d'Illiers, fondateur de la famille des Le Drouais. Morhier le Drouais était héréditairement détenteur des droits seigneuriaux sur la localité limitrophe de Courdemanche⁵²⁷.

Dès avant 1127, une grande charte de l'abbaye Saint-Père de Chartres signalait, parmi les nombreuses églises en sa possession, celle d'Illiers. En 1157, Simon d'Anet, seigneur de Bréval, d'Anet et d'Illiers, approuva une importante charte de l'évêque d'Évreux Rotrou, mettant fin à l'usurpation des églises d'Illiers au détriment, d'une part du chapitre cathédral, et d'autre part de l'abbaye Saint-Père, semblant indiquer qu'il existait deux églises dans le petit village. L'usurpation avait été le fait de la famille du *miles* Gouffier, et de ses fils Pierre et Guillaume ; cette famille se maintint dans la région ainsi d'ailleurs qu'à Illiers.

Après la mort de Simon d'Anet, Morhier le Drouais obtint en 1191, de l'Échiquier normand, un jugement en sa faveur concernant la possession de la maison-forte d'Illiers, contre un certain Guillaume d'Anet dont on ne connaît pas l'origine ; en janvier 1192, Richard Cœur de Lion confirma au camp de Jaffa ce jugement, et inféoda Morhier le Drouais de la maison-forte, sous seigneurie éminente de l'évêque d'Évreux. Il dispensa Morhier du remboursement des sommes dépensées par le roi Henri I^{er} pour la construction du château.

Bien qu'Illiers ait été inclus dans les conquêtes françaises lors du traité de juin 1194, c'est encore Richard Cœur de Lion qui inféoda en 1198 Gadon Le Drouais, fils de Morhier, de la maison-forte, suivant les mêmes termes que son père. Cependant, Philippe Auguste, au plus tard après la conquête définitive de 1204, attribua à Guillaume du Fresne, *miles* normand rallié à la cause française, la moitié de la seigneurie d'Illiers, comprenant la maison-forte et les droits éminents sur l'autre moitié ; selon une plainte de 1247, il aurait marié Guillaume à une nièce bâtarde de Simon d'Anet et lui aurait assigné cette part comme ayant été détenue par Simon dans la seigneurie. Le petit-fils de Morhier contesta cette manipulation en 1247, prétendant que Morhier avait acheté la moitié de la seigneurie et la fortification de Simon d'Anet et en avait joui sa vie durant ; mais il n'eut pas gain de cause.

Les familles du Fresne et Le Drouais possédèrent donc en indivision la seigneurie d'Illiers, les premiers détenant en sus le château et la seigneurie éminente sur les seconds ; l'ensemble était tenu des évêques d'Évreux. Avant 1230, Guillaume II du Fresne échangea sa part avec Robert I de Courtenay, bouteiller de France, seigneur de Nonancourt et de Conches, qui devint ainsi le seigneur dominant d'Illiers, et inféoda en décembre de cette année-là Guillaume le Drouais, petit-fils de Morhier, de la moitié de l'indivision.

Raoul de Courtenay, fils de Robert I, revendit cette part avec Nonancourt à son frère Robert, futur évêque d'Orléans, en 1247. Celui-ci la conserva jusqu'en avril 1271, date à laquelle il en fit don à son neveu Robert de Sancerre ; Robert de Sancerre la revendit avant la fin 1272 à son oncle Guillaume de Courtenay, frère cadet de Raoul et de Robert, et finalement à la fin de l'année 1273, ce dernier la céda lui-même à l'évêque d'Évreux Philippe de Chaource⁵²⁸. Deux ans plus tard, celui-ci racheta à Philippe Le Drouais, héritier de Guillaume Le Drouais, la moitié d'indivision qui demeurait en ses mains.

Le château et la seigneurie d'Illiers firent partie par la suite des possessions de l'évêché d'Évreux.

⁵²⁶ On ne reviendra pas ici sur le développement consacré à l'origine de la fortification d'Illiers, traitée plus haut, p. 19, ainsi que la discussion de l'hypothèse formulée par Astrid Lemoine-Descourtieux sur une fortification plus ancienne attribuable à Geoffroy I du Perche (LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005).

⁵²⁷ Annexe 1-7.1, p. XX. Annexe 5, p. XX.

⁵²⁸ Sur cette série de transactions curieuses, voir p. 187.#

L'implantation géographique d'Illiers

Le village – sans doute modeste – d'Illiers s'était implanté le long du tracé primitif probable de l'ancienne voie antique d'Évreux à Dreux. Celle-ci, venant de Jumelles, passait légèrement à l'ouest du hameau de Beaufort (fig. 101) ; son tracé demeure dans le chemin venant de Jersey, puis devait franchir la Coudanne par un gué dans la zone marécageuse de fond de vallée, et rejoignait le tracé actuel de la RD 76 qui a repris celui de la voie antique jusqu'au Mesnil-sur-l'Estrée. Entre le hameau de Bois-Perrier (c^{ne} Chavigny) et Courdemanche, ce tracé rectiligne a été supplanté au Moyen Âge par un cheminement à peu près parallèle, happé par l'attraction du prieuré de Coudres, et les chemins entre les nouveaux lieux de peuplement et de commerce.

La question des deux églises d'Illiers

Peut-être le tracé aujourd'hui disparu était-il encore en usage lorsque fut implantée l'église d'Illiers (fig. 102) ; l'aître de celle-ci est établi le long de son axe présumé (fig. 103). Le village primitif existant lors de la première donation par Avesgaud à la fin du X^e siècle au chapitre de la cathédrale de Chartres dut probablement s'agglomérer autour de ce site. Cependant, l'existence d'une seconde église donnée à Saint-Père dès avant 1127 pose la question de l'unicité – ou non – des centres de culte durant les XI^e et XII^e siècles.

Il paraît certain que l'accord de 1157 intervenu entre le chapitre cathédral, l'abbaye de Saint-Père et la famille de *milites* qui usurpait les deux églises et leurs dîmes, eut pour effet d'unifier les deux centres de culte, s'ils avaient jamais été disjoints : en effet, si cet accord mentionnait bien les deux églises et leurs deux prêtres desservants, il établissait une indivision à parts égales entre le chapitre et Saint-Père pour l'ensemble des revenus, tout particulièrement les dîmes. Un acte d'arbitrage entre les deux institutions intervenu en 1225 précisait d'ailleurs qu'elles avaient alternativement le droit de patronage sur l'église paroissiale, chacune d'entre elles possédant la moitié de ce droit⁵²⁹. Contrairement à ce qu'affirmaient les éditeurs du cartulaire de Notre-Dame de Chartres, c'est donc bien avant 1773 que les deux cures avaient été réunies, l'église paroissiale portant le double vocable de Sainte-Marie et de Saint-Martin⁵³⁰.

On est ainsi conduit à envisager l'hypothèse suivant laquelle il n'y eut jamais qu'une église à Illiers. Mais cette église et les dîmes afférentes auraient données deux fois, la première fois au bénéfice du chapitre cathédral de Chartres, et la seconde au bénéfice de Saint-Père ; dans cette hypothèse, la première donation fut suivie d'une première usurpation, mais la seconde le fut aussi... Et l'arbitrage final, intervenu sur médiation de l'évêque de Chartres lui-même, vraisemblablement après des plaintes des deux institutions religieuses faisant valoir leurs droits, déboucha, après restitution par la famille usurpatrice, sur un partage en indivision, tant de l'église que des dîmes.

La structure du château d'Illiers

Les restes du château d'Illiers sont connus dans leur état des années 1900 grâce à une notice de Léon Coutil (1856-1943), ainsi que par une courte description de l'archéologue Louis Régnier (1865-1923) (fig. 104) ; plus récemment, Astrid Lemoine-Descourtieux a retrouvé un croquis dû à Raymond

⁵²⁹ *Cartulaire N.-D. Chartres*, t. II, p. 106. Cet arbitrage réglait une question pendante depuis 1202 au moins (*ibid.*, p. 16). Suivant une coutume ancienne, l'ensemble du chapitre et du personnel de la cathédrale bénéficiait, lors de deux processions annuelles, d'une libation la veille, et d'un banquet le jour de celles-ci ; ceci ayant donné lieu à des abus, Saint-Père souhaita se libérer de cette coutume, et s'engagea à verser au chapitre sa moitié des dîmes d'Illiers, soit quinze livres annuelles. Apparemment, l'abbaye s'affranchit effectivement de la contrainte, mais ne s'acquitta nullement de son dû ; le chapitre tenta de récupérer directement la moitié des dîmes, l'abbaye s'y opposant. En définitive, l'arbitrage rendu par l'archidiacre et le chancelier confirma à Saint-Père sa moitié des dîmes, ainsi que la moitié du droit de patronage, mais confirma également que l'abbaye devait payer en numéraire non plus quinze livres, mais vingt.

⁵³⁰ *Cartulaire N.-D. Chartres*, t. I, p. 165, n. 1 : les éditeurs citent des lettres patentes de décembre 1773 ; mais celles-ci, que nous n'avons pas recherchées, ne pouvait que confirmer un état de fait établi dès le XIII^e siècle. On en a la parfaite confirmation dans les premiers registres paroissiaux d'Illiers, qui dès 1541 mentionnent l'église de la Vierge et de Saint-Martin, pourvue d'un curé et de deux vicaires (Arch. dép. Eure, 8 Mi 2342). En 1227, Gadon le Drouais et son fils Guillaume renoncèrent à toute revendication sur l'église d'Illiers (LE PREVOST, 1864, t. II, p. 278).

Bordeaux, du troisième quart du XIX^e siècle, représentant la motte, les restes d'une tour maîtresse qui la couronnait, ainsi qu'une petite tourelle dont les ruines subsistent encore aujourd'hui⁵³¹.

On ne reviendra donc pas en détail sur la description du site, qui comprenait une motte circulaire (A), (fig. 105) et dont une basse-cour annulaire (B) demeure encore parfaitement visible. La motte, encore fort impressionnante bien qu'elle ait été légèrement entamée au sud-ouest, portait une tour maîtresse dont on ignore le plan. La basse-cour (B), est une plate-forme isolée du plateau par un fossé, mais entièrement gagnée en remblai sur les modestes pentes de la vallée. Elle est aujourd'hui (2009) envahie d'une végétation dense au point d'empêcher toute mesure ; on remarque encore çà et là les témoins de la courtine maçonnée qui la ceinturait, flanquée à l'angle nord par une tour cylindrique massive (environ 8 à 10 m de diamètre extérieur) dont subsiste la maçonnerie en blocage sur deux mètres environ, noyée dans les ronces et les arbustes. Cette courtine était interrompue vers l'est par une tour-porte encore reconnaissable au début du siècle dernier ; il reste à proximité de son emplacement un pan de maçonnerie de blocage de silex de deux mètres de largeur pour quatre de hauteur. Le château possédait une chapelle donnée par Ascelin Goël à Saint-Taurin, mais sa localisation est inconnue.

Il est intéressant de s'appesantir sur la structure générale, qui a été décrite comme une simple fortification à motte et basse-cour. Léon Coutil avait identifié vers l'ouest les terrassements, déjà en partie effacés, d'une plate-forme qu'il supposait et dessinait de forme triangulaire (D) ; par ailleurs, on reconnaît encore les traces d'une autre plate-forme (C), qui pourrait cependant être adventice et plus tardive, liée à l'exploitation agricole. Cette plate-forme (D), improprement appelée « ravelin », doit être interprétée en fonction du cadastre ancien : or celui-ci révèle parfaitement un contour ovoïdal qui formait une seconde basse-cour orientée du côté du village⁵³².

On note par ailleurs la présence au nord-est, au-delà de la limite du fossé, d'une zone boisée concentrique à cette limite ; une seconde ligne boisée existait plus loin, se démarquant assez nettement du parcellaire en lanières radiales. Enfin, pour terminer cette analyse de la structure fossile, on remarque la présence d'une succession de limites parcellaires formant une ligne courbe enveloppant l'ensemble, débordant à l'ouest de la place du village qui paraît bien significative d'un tracé, entrepris sinon achevé, de délimitation d'une minuscule enceinte villageoise, dont la vocation était peut-être d'englober l'église.

Il paraît assez évident que l'implantation de la fortification castrale a contribué à un total remodelage de l'occupation de l'espace. Le franchissement de la Coudanne a été placé sous son contrôle direct ; de plus il s'est accompagné de l'aménagement d'une retenue et d'un moulin accolé au pont sur le petit cours d'eau. Tant le moulin que l'étang sont mentionnés dans la donation faite par Ascelin Goël à Saint-Taurin après 1112 ; il n'est pas impossible qu'ils aient été aménagés en même temps que l'on bâtissait le château. Cette probabilité est d'autant plus forte que la donation prévoyait que, dans le cas où un tonlieu ou un péage serait institué, l'abbaye en aurait la dîme de plein droit : c'est la preuve que la valorisation du site était encore toute récente⁵³³.

Le château et la double seigneurie d'Illiers

Une particularité insigne de cette fortification réside dans sa relation avec le découpage géographique administratif. En effet, le territoire communal de Courdemanche possède une protubérance marquée en rive gauche de la Coudanne, qui correspond assez exactement à la basse-cour (B) du site fortifié, à ses fossés et à une partie de la zone limitée par la frange boisée nord-est ; la limite intercommunale jouxte le moulin, mais place ce dernier entièrement dans le territoire d'Illiers.

Cette protubérance du territoire de Courdemanche constitue de fait une véritable enclave, et l'on ne peut considérer sa découpe autour de la basse-cour orientale comme le fait du hasard, ou celui d'une bizarrerie administrative moderne intervenue au moment de la fixation des territoires communaux. Il

⁵³¹ LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005. R. Bordeaux (BnF, n. a. f. 21591, f° 376), et L. Régner (Arch. dép. Eure, III F 204, nouvelle cote 6F126(347)). COUTIL, 1895-1925, t. IV, p. 282-284.

⁵³² Cadastre napoléonien de l'Eure, aux Arch. dép. Eure : c^{ne} d'Illiers, cadastre de 1807, par Hautier et Barberi, 3 PL44 ; cadastre de 1829, par Lefèvre, 3 PL 1207. C^{ne} de Courdemanche, cadastre de 1829, par Hautier et Letailleur, 3 PL 1205.

⁵³³ Voir *Cartulaire Louviers*, n° L. Cette remarque a également été faite par LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 75, à propos des terres labourables ou habitables à venir.

s'agit certainement d'une réminiscence d'un découpage ancien, que nous pensons remonter au partage en indivision de la seigneurie d'Illiers sous Simon d'Anet, au profit de Morhier le Drouais⁵³⁴.

En effet, celui-ci était seigneur de Courdemanche en 1186 ; son petit-fils prétendit, sans que l'on sache si c'était de bon droit, que Simon d'Anet lui avait vendu la maison-forte et la moitié de la seigneurie. Quoi qu'il en soit de cette prétention, Morhier et ses successeurs possédèrent l'autre moitié de la seigneurie, à l'exclusion des droits éminents. Or le symbole le plus évident de ceux-ci était la possession de la motte et de la tour maîtresse, qui demeurèrent côté du territoire d'Illiers.

Il est en définitive probable qu'une partition de la fortification, ainsi que du territoire et des droits sur Illiers, intervint entre la création de la fortification en 1112, et la première mention de Morhier d'Illiers en 1155. Cette partition eut pour effet d'affecter la basse-cour orientale (B), ainsi que le territoire afférent, au coseigneur secondaire d'Illiers, c'est-à-dire Morhier lui-même ; peut-être eut-elle pour effet d'entraîner la création de la basse-cour occidentale (D). La plainte de Guillaume le Drouais, en 1247, porta peut-être sur l'usurpation de cette basse-cour par le roi et Guillaume I du Fresne.

⁵³⁴ Voir Annexe 1, n° 1-7.1, p.XX.

LE CHATEAU ET LE BOURG D'IVRY-LA-BATAILLE

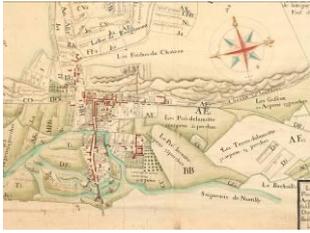


Figure 106



Figure 107



Figure 108

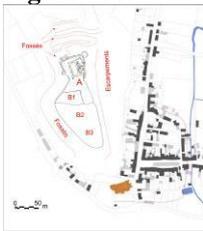


Figure 109

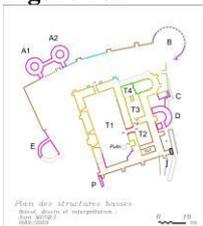


Figure 110

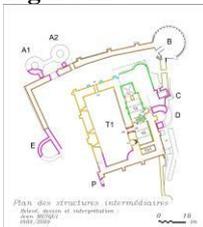


Figure 111



Figure 112



Figure 113



Figure 114



Figure 115



Figure 116



Figure 117



Figure 118



Figure 119



Figure 120



Figure 121

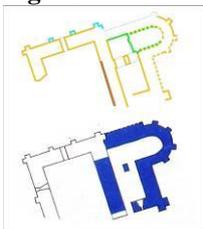


Figure 122

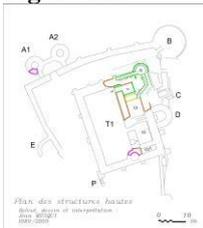


Figure 123



Figure 124



Figure 125



Figure 126

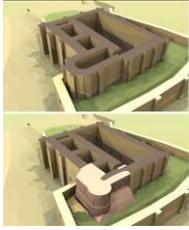


Figure 127



Figure 128



Figure 129



Figure 130



Figure 131



Figure 132



Figure 133



Figure 134



Figure 135



Figure 136



Figure 137



Figure 138

Rappel historique

Un château de frontière étroitement surveillé par les rois-ducs

On fait en général partir l'histoire d'Ivry du fameux épisode de la construction de sa tour (*turris famosa*) par Auberée d'Ivry, épouse de Raoul, demi-frère de Richard I de Normandie, tel que relaté par Orderic Vital ; le chantier aurait été mené entre v. 990 et v.1010⁵³⁵ ; rien n'a été à ce jour exhumé d'une occupation plus ancienne, et les fouilles les plus récentes sur le site du château n'ont pas révélé de structures datant de l'Antiquité ou du Haut Moyen Âge, même si le point de traversée de l'Eure est généralement considéré comme un passage d'ancienneté immémoriale⁵³⁶.

⁵³⁵ Orderic Vital écrivait : *Hæc nimirum est turris famosa, ingens et munitissima, quam Albereda uxor Radulfi Baiocensis comitis construxit, et Hugo Baiocensis episcopus [...] contra duces Normannorum multo tempore tenuit.* (*Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 263, 416). Sur la critique du texte, et la tentative de datation de la construction, voir IMPEY, 2002, p. 194-195 ; cette datation est en cours de révision grâce aux résultats du programme de fouilles menées depuis 2006 par Dominique Pitte, non encore terminées ni publiées.

⁵³⁶ Informations fournies par Dominique Pitte.

Le château, tenu après Raoul d'Ivry par son fils Hugues, évêque de Bayeux, fut confisqué vers 1030 après un siège – peut-être destructeur, mené par le duc Robert I^{er}, le prélat en rébellion s'y étant retranché avec une garnison française. Il n'est plus mentionné par la suite, et l'on admet généralement qu'il demeura aux mains des ducs jusqu'aux événements postérieurs au décès de Guillaume le Conquérant en 1087 ; il était occupé par des *milites castri* au premier rang desquels figuraient les Robert d'Ivry-Bréval, puis Ascelin Goël. On ne reviendra pas sur la guerre d'Ivry déclenchée par ce dernier en 1088-1092 contre Guillaume de Breteuil, mis en possession du château par Robert Courteheuse ; il ne semble pas, d'après Orderic Vital, que le château ait été mis à mal durant cette période, puisqu'Ascelin Goël s'en empara par ruse, et que le siège entrepris par Guillaume de Breteuil avorta. En revanche, l'abbaye d'Ivry, située dans la vallée, fut livrée aux flammes durant les combats.

Après la mort de Guillaume de Breteuil en 1103 et les guerres de succession qui s'ensuivirent, le château fut repris directement sous la garde du duc-roi. Au plus tard en 1119, celui-ci en confia la garde à Robert Goël, fils d'Ascelin ; quelques mois plus tard, Louis VI, après une campagne désastreuse dans le Vexin, vint assiéger le « château extrêmement fort d'Ivry », et après un rude combat, s'en empara et le livra aux flammes⁵³⁷, mais on ignore évidemment l'impact réel de cet épisode relaté par Suger.

Le château et la ville demeurèrent dès lors dans la famille d'Ivry-Bréval, passant à Guillaume I Louvel, puis à son fils Galeran I d'Ivry, jusqu'à la mort de ce dernier en 1177. À nouveau, Ivry fut alors intégré par le duc-roi à son domaine direct ; il y demeura jusqu'en 1194, date de la prise par Philippe Auguste de la vallée de l'Eure entre Pacy et Dreux et de son *hinterland* direct.

Les sires d'Ivry aux XIII^e et XIV^e siècles

En juillet 1200, le roi inféoda la seigneurie à Robert IV d'Ivry, fils de Galeran I, qui avait été retenu dans sa jeunesse à la cour du roi Henri II comme otage, garantie de la fidélité de son père au roi anglais. Sans doute Philippe Auguste avait-il quelque méfiance, puisque Robert IV dut présenter cinq seigneurs garants de sa fidélité au roi sur leurs biens propres. On ne s'attardera pas à démêler la succession compliquée des descendants de Robert IV, tentée mais non totalement élucidée par Mauduit et Prévost ; ils figuraient parmi les barons bien en cour auprès des rois de France, et le nom se perpétua jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

Leur seigneurie se trouvait au cœur des possessions apanagées à la famille d'Évreux, rois de Navarre ; lors des guerres menées par Charles le Mauvais contre la Couronne, Ivry se trouvait donc au cœur des troubles. Profitant peut-être du décès avant 1369 de Guillaume, sire d'Ivry, le roi de Navarre semble avoir mis la seigneurie en coupe réglée⁵³⁸ ; il avait à cette époque perdu le contrôle de Pacy, de Bréval et d'Anet, engagés par son frère Louis auprès du roi pour financer son mariage. Lors du complot de 1378, son chambellan Jacques de Rue portait des instructions pour un traité avec le roi d'Angleterre, suivant lesquelles Charles le Mauvais s'engageait à lui livrer toutes les forteresses de l'Avre et de l'Eure, dont Ivry⁵³⁹.

Dans l'intervalle, Charles V avait confié la charge de capitaine du château d'Ivry à Charles d'Ivry, seigneur de Breuilpont, frère de Guillaume, et ce dès 1369 ; cette charge lui fut confirmée lorsque le complot de Navarre fut déjoué, le 1^{er} juillet 1378, le roi motivant cette nomination par son souci que le « chastel et ville d'Ivry, estans à présent, pour certaines causes, en notre main et gouvernement » soit loyalement gardé pour la sûreté et profit de tous⁵⁴⁰. Charles, seigneur de Breuilpont, décéda peu après, la seigneurie d'Ivry étant tenue par son neveu Charles, sire d'Ivry, fils de Guillaume, grand courtisan, grand-maître des eaux et forêts. Comme l'a montré Mauduit, celui-ci résidait couramment au château d'Ivry.

Après son décès sans enfants à la suite de la bataille d'Azincourt, son frère Jean d'Ivry hérita de la seigneurie d'Ivry, ainsi que de celle de Saint-André et de Breuilpont, dont il fit hommage au roi en

⁵³⁷ *Histoire Suger*, p. 105 : *cum castrum munitissimum quod dicitur Ivriacum, multo congressu expugnatum, incendio conflagrari effecisset.*

⁵³⁸ *Comptes Roi de Navarre*, p. 47, 421, 458 : en avril 1366, une aide de 30 francs était levée sur la terre d'Ivry ; puis, à la fin de décembre 1369, le trésorier du roi de Navarre, présent à Ivry, y expédiait une lettre. Enfin, en 1370, le roi fit lever un impôt indirect sur les vins et autres boissons.

⁵³⁹ SECOUSSE, 1755, p. 376.

⁵⁴⁰ MAUDUIT, 1899, p. 152, n. 2.

décembre 1416. Il décéda en 1424 sans descendance ; sa succession revint en conséquence à une cousine, Catherine de Marcilly, fille de Guillemette d'Ivry⁵⁴¹ et de Foulques de Marcilly-sur-Eure.

Ivry aux mains anglaises. Sièges et destructions

Cependant Ivry était tombé en mai 1418 aux mains de l'armée du duc de Gloucester ; la ville fut prise d'assaut, et le château par composition, mais il n'y eut apparemment aucune scène de pillage ou de destruction à cette occasion⁵⁴². Deux ans plus tard, Arthur de Bretagne, comte de Richemont (Richmond), fut investi du « comté » d'Ivry par le roi Henry V en récompense de sa soumission très provisoire à la cause anglaise ; mais il est peu probable qu'il ait mis beaucoup de cœur à faire défendre sa nouvelle possession, qui tomba par trahison vers août 1423 aux mains d'un capitaine partisan français, Géraud de la Paillière⁵⁴³.

La garnison française tint le château et la ville durant une année, en en faisant une base d'opérations contre les intérêts anglais ; mais un an plus tard, en 1424, elle se rendit à l'armée du duc de Bedford, alors en route pour l'affrontement contre l'armée française connu sous le nom de bataille de Verneuil, ou encore « Journée d'Ivry », qui se termina sur une débandade française sans gloire, laissant sur le terrain le renfort écossais qui fut décimé par les Anglais. Selon le chancelier Cousinot, l'armée anglaise mina les murailles du château, contraignant Géraud de la Paillière à négocier un traité avec Bedford selon lequel, si aucun secours ne lui parvenait à une certaine date, il rendrait les clefs et obtiendrait un sauf-conduit ; en définitive, le renfort français alla rejoindre le gros de l'armée qui avait pris Verneuil sans secourir Ivry, et Géraud rendit comme convenu la forteresse. Cousinot précise dans la *Geste des Nobles* qu'elle fut abattue par les Anglais, mais il ne le confirme pas dans la *Chronique de la Pucelle*⁵⁴⁴.

Il semble qu'Ivry soit demeuré ensuite sous domination anglaise ; cependant, dans les deux dernières décennies de la guerre de Cent Ans, les garnisons françaises établies à Louviers et à Conches rendirent la situation de la région assez instable. En 1437, les États de Normandie eurent à rembourser les frais encourus par Talbot, maréchal de France, et par d'autres capitaines, pour reprendre Ivry, ainsi que toute une série d'autres places en Normandie et dans le Vexin : Ivry était donc encore en état de servir, malgré sa destruction présumée en 1424⁵⁴⁵. On notera que, à partir de 1429, de nombreuses aides furent votées par les États pour la destruction des forteresses susceptibles d'être occupées par les Français⁵⁴⁶.

Ivry fut reprise définitivement entre juillet et août 1449. Sept ans plus tard, l'aveu rendu le 25 juin 1456 par le chevalier Pierre Petit, second époux de Catherine de Marcilly, mentionnait le château « qui par occasion de la guerre a esté abatu et démolý et mis à totalle destruction. Ou quel chastel avoit donjon, basse court, tours, portes, fossez, closture de muraille »⁵⁴⁷. Il ne fut apparemment jamais restauré, pas plus que l'enceinte de la ville « pour le présent démolue et abatue », comme en témoignent les aveux plus tardifs publiés par Mauduit.

La baronnie d'Ivry sans le château d'Ivry

⁵⁴¹ La parenté exacte de Guillemette d'Ivry avec Charles et Jean n'a pas été établie. Le prénom pourrait inciter à penser qu'elle fut une sœur de Guillaume d'Ivry leur père.

⁵⁴² *Ibid.*, p. 179-180. Il faut préférer la date de mai 1418 donnée par le traité signé par Pierre d'Orgessin, capitaine du « chastel et donjon » d'Ivry, à celle de septembre donnée par la *Chronique de Normandie (Rôles Normands, n° 140)*.

⁵⁴³ Sur les événements de 1423-1424, voir LEFEVRE-PONTALIS, 1895, p. 436 et suiv.

⁵⁴⁴ Cousinot est plus précis que Monstrelet, cité par MAUDUIT, 1899, p. 194-195 (voir *Chronique Monstrelet*, t. IV, p. 172 et 189-190), et complète le récit de ce dernier. *Geste des Nobles*, p. 193-194 : « Gérault de la Paillière celui an conquist Yvry par aguet, que tenoit le conte de Richemont. Devant lequel misrent siège les Anglois à grant puissance et tant batirent le chastel et minèrent, que, jour emprinst le dit Girault du chastel rendre, se du roy n'avoit secours, et leur en bailla, pour seurté, hostages. » N'ayant reçu aucun secours « ledit Girault rendi la place et ses hostages et à tant s'en depparti. Si firent Anglois abatre le chastel ».

Cependant, le même Cousinot est moins précis dans la *Chronique de la Pucelle*, où il ne relate pas l'épisode du siège et de la mine d'Ivry, ni la destruction du château après la reddition (*Geste des Nobles*, p. 222-223).

⁵⁴⁵ BEAUREPAIRE, 1858, p. 407. MAUDUIT, 1899, p. 199-200, pensait que cette prise concernait la ville d'Ivry, et non le château.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 385 (1429), p. 389 (1431), p. 391 (1433), p. 406 (1436)

⁵⁴⁷ MAUDUIT, 1899, p. 490.

La suite des tenants de la seigneurie a moins d'intérêt pour l'histoire de la fortification ; cependant, on en rappellera rapidement les jalons⁵⁴⁸. Catherine de Marcilly, femme d'Ambroise de Loré, en eut une fille, nommée Ambroise ou Ambrosine, qui épousa Robert d'Estouteville, prévôt de Paris. En 1447, celui-ci fit hommage d'Ivry, de Saint-André et de Breuilpont au roi ; mais Catherine de Marcilly convola en secondes noces avec le chevalier Pierre Petit, prétendant conserver ses droits en usufruit. Robert, puis son fils Jacques, eurent également à batailler en justice contre les descendants de Jean d'Ivry ; ce n'est qu'en 1500 que la maison d'Estouteville fut reconnue dans l'ensemble des droits de l'ancienne famille d'Ivry.

Après la mort de Jacques d'Estouteville en 1510, ses deux filles Charlotte et Marie héritèrent de ses possessions ; la première, qui reçut en partage Ivry et Breuilpont, épousa Charles de Luxembourg vers 1510, alors que la seconde se maria en 1513 avec Charles, baron d'Allègre, lui apportant la seigneurie de Saint-André. En 1547, la famille de Luxembourg, acculée par les dettes, dut accepter la saisie et la vente de la seigneurie d'Ivry, et le 2 janvier 1548, Diane de Poitiers, dame d'Anet et de Bréval, acheta pour 200 000 livres tournois la baronnie, avant de compléter ses domaines par Breuilpont et Villiers-en-Désœuvre.

Ivry et Bréval furent à nouveau séparés dans la succession de Diane en 1566 ; sa fille Louise de Brézé, épouse de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, hérita d'Ivry et d'Anet. Leur succéda leur fils Charles de Lorraine ; il prit le parti de la Ligue contre Henri IV, et en 1597 fut condamné par contumace à être écartelé. Peu avant, le 11 mars 1590, s'était déroulée dans la plaine d'Ivry et la vallée de l'Eure la célèbre bataille d'où Ivry tire son surnom moderne, gagnée par Henri IV ; la ville d'Ivry, qui possédait encore une muraille, tenta de résister au roi, mais son armée s'en empara de force, et la ville fut pillée.

En 1609, la baronnie fut saisie par les créanciers de Charles de Lorraine, et adjugée en 1615 à Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur en même temps que celle d'Anet. La succession des seigneurs n'est plus désormais qu'un extrait du Gotha de l'époque classique, qu'on peut suivre tant à Anet qu'à Ivry ; en 1732 néanmoins, les deux seigneuries furent à nouveau séparées, celle d'Ivry passant aux princes de Conti. Le dernier possesseur avant la Révolution fut Louis Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, grand-père du roi Louis-Philippe. Dès avant cette époque, en 1765, l'emplacement de l'ancien château avait été baillé à cens perpétuel à un certain Louis Denis⁵⁴⁹. Celui-ci profita des événements révolutionnaires pour en réclamer la pleine propriété ; les terrains passèrent ensuite à son fils Louis-Alexandre Denis, également propriétaire des ruines du château de Bréval. À nouveau, les deux châteaux étaient réunis !

La renaissance du site de 1968 à 1982, et les fouilles récentes

En 1968, Robert Baudet fonda le club archéologique d'Ivry-la-Bataille dans le but de retrouver les vestiges de la forteresse, presque totalement enfouie – seuls quelques moignons émergeaient alors des énormes masses de remblais de destruction et d'apport (fig. 106). De 1968 à 1982, un dégagement systématique fut mené, conduisant à exhumer les ruines visibles aujourd'hui ; selon Dominique Pitte, le dégagement fut effectué en respectant scrupuleusement le substrat archéologique, encore en place. Bien que non accompagné d'un suivi archéologique professionnel, dont les infrastructures n'existaient pas à l'époque, ce chantier a permis de révéler un site exceptionnel. Cependant, son importance au regard de l'architecture médiévale n'a été révélée que plus récemment⁵⁵⁰ ; enfin, en 2006 s'est ouverte une période de chantiers de fouille sous la direction de Dominique Pitte, ainsi que des travaux universitaires dont les résultats sont attendus.

Le site du château et de la ville

Le site d'Ivry est constitué par un long éperon d'axe nord-sud taillé dans le plateau de rive gauche de l'Eure par deux petits affluents qui convergent au sud de l'éperon (fig. 107, 109). Il est probable que

⁵⁴⁸ Sur toute cette partie, voir MAUDUIT, 1899, p. 216 et suiv.

⁵⁴⁹ Voir la carte parcellaire conservée aux Arch. dép. Eure-et-Loir, 1744, fournissant le détail des parcelles baillées à cens sur le plateau, comprenant l'emplacement de l'ancien château

⁵⁵⁰ Il est bon de rendre un hommage à Louis Régnier, qui consacra au château quelques notes accompagnées de croquis, alors que ce dernier n'était pas dégagé : voir Arch.dép. Eure, 6F126(352). Pour les auteurs plus récents : MESQUI, 1991, p. 107. MESQUI, 1997, p. 199-200. IMPEY, 2002.

ce site fut fortifié d'antiquité ; sans doute est-ce lui qui déterminait le point de franchissement de l'Eure, plutôt que l'inverse, la trouée offerte par les deux petits affluents offrant une remontée facile sur le plateau. Le cheminement est-ouest dominant ici traversait la vallée marquée par de nombreux bras de l'Eure franchis par des ponts et une chaussée dont le village situé en rive droite a conservé le nom ; les bras situés à l'est étaient utilisés par des moulins, alors que le bras oriental servait à la navigation fluviale qui fonctionnait encore à la fin du XVIII^e siècle. Enfin, une petite dérivation, plus à l'est encore, irriguait les fossés de la ville, comme en témoigne encore le cadastre napoléonien.

La fortification de hauteur reposait sur deux éléments : l'élément principal était le *castrum* proprement dit, situé à l'extrémité de l'éperon, composé d'une cour haute (fig. 109, A) ou « donjon » dans les anciens aveux, et d'une vaste basse-cour (B) s'étagant en trois niveaux principaux (B1, B2, B3) au-dessus de la ville. Cet élément principal, précédé d'un fossé triple vers le plateau, était relié par une longue bande de terrain vierge de cultures à une motte (C), dite aujourd'hui « Butte Talbot » (fig. 107-108) ; le parcellaire de 1765 prouve que l'ensemble formait une unité territoriale unique, montrant que, sans doute dès le Moyen Âge, la motte était partie intégrante du système de défense. On ne s'attardera pas dans la présente notice sur cette motte, aujourd'hui parfaitement conservée même si ses fossés ont perdu beaucoup de leur hauteur ; il s'agit d'une plate-forme sub-circulaire tronconique d'une quarantaine de mètres à la base, dépourvue de basse-cour, encore ceinte en partie d'un talus. Elle paraît n'avoir été qu'un poste fortifié avancé, vraisemblablement pour surveiller le cours inférieur de l'Eure et les coteaux septentrionaux, cachés des vues du château. On ne manquera pas de noter qu'elle fait face au site de Guainville, situé sur la rive droite de l'Eure, et l'on ne peut manquer de faire l'hypothèse qu'elle a été créée pour surveiller la fortification concurrente et ennemie, au temps des guerres entre Ascelin Goël et Guillaume de Breteuil. Son nom actuel est postérieur à la prise du château par Talbot en 1437 – peut-être fut-elle utilisée à l'occasion –, mais son existence est attestée bien auparavant, puisqu'elle est mentionnée dans le registre terrier de 1300⁵⁵¹.

Il est assez probable que le *castrum* accueillit primitivement le château proprement dit, ainsi qu'un habitat subordonné formant aujourd'hui la grande basse-cour ; celle-ci conserve encore des ruines de bâtiments, dont un puits et un mur gouttereau à cheminée tardive. Il est probable que c'était dans cette basse-cour que se situait la chapelle castrale dédiée à saint Ursin, desservie par un moine de l'abbaye Notre-Dame d'Ivry⁵⁵². Une bourgade commerciale s'implanta certainement de longue date dans la vallée, au pied de l'éperon : dans les années 1080, un acte de Robert II d'Ivry fut passé dans l'abbaye d'Ivry, de fondation très récente, située *in suburbio Ibreei castris*⁵⁵³. Cette localisation semble suggérer l'existence d'un *suburbium*, qu'on traduirait aujourd'hui par le mot banlieue, en tant que zone agglomérée située à la périphérie du *castrum*, en somme la zone habitée occupée dans la vallée. Dans le second quart du XII^e siècle, sous Guillaume Louvel, un acte est passé à Ivry, dans le « port » de Thibault *Bellus Faber*, attestant du fait que des installations existaient sur l'Eure – au demeurant, sous le même Guillaume Louvel est mentionnée la chaussée et ses moulins⁵⁵⁴. La première mention de l'église paroissiale Saint-Martin ne remonte qu'à 1177, date à laquelle le roi Henri II confirma la donation des églises d'Ivry à l'abbaye par Galeran I d'Ivry ; cependant, cette date tardive ne porte pas signification en soi, car Henri II venait de prendre possession d'Ivry, et il ne faisait ici qu'assurer les moines de la validité de donations plus anciennes, sans pour autant qu'on puisse assurer que celle de Galeran I fut la première⁵⁵⁵. Le patronage de saint Martin est, en général, considéré comme parmi les plus anciennement usités.

⁵⁵¹ MAUDUIT, 1899, p. 522 : « pour l cartier de vigne souz la Mote jouste Jehan Demmi-la-voie ». On la trouve mentionnée à plusieurs reprises en 1477-1478 : « une place vuide, d'un bout la rue et d'autre bout la Motte du chasteau » (*ibid.*, p. 536) ; « maison assise sur les pendans de la motte du chasteau au-dessus des maisons de la ville » (*ibid.*, p. 537).

⁵⁵² MAUDUIT, 1899, p. 496, aveu de la baronnie d'Ivry en 1456 : « et pour mes choses dessus dictes seront tenuz yceulx religieux [...] faire chanter messe chacun jour en la chapelle de saint Ursin du chastel d'Ivry, de laquelle chappelle ils doivent avoir les oblacions, et jouxte icelle chappelle doivent avoir une habitacion de maison à eulx appartenant, et je suis tenu à quérir et mettre emplace toutes choses qui faillent pour la reparation de la dicte chappelle et tous les despens des ouvriers, et le segrétain de la dicte abbaye est tenu paier le salaire des ouvriers ». En 1260, l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud mentionne ce service dû par un moine, qui allait seul dire la messe au château : voir Th. BONNIN, *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, Rouen, 1852, p. 69-70.

⁵⁵³ Annexe 2, n° 2-15.3, p. XX.

⁵⁵⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 601.

⁵⁵⁵ *Actes Henri II*, t. II, p. 139, n° DLIX.

Malheureusement, la disparition quasi totale des archives de l'abbaye, qui eussent sans doute renseigné sur la topographie urbaine aux époques les plus anciennes, et la lacune totale d'aumônes faites sur des biens situés à Ivry au bénéfice d'abbayes, empêche toute vision sur la topographie et son développement dans les premiers siècles du second millénaire. Ce n'est donc que par le terrier de 1300 publié par Mauduit que l'on peut avoir la certitude que l'essentiel de l'agglomération se situait alors dans la vallée, et qu'elle était enclose⁵⁵⁶. Si la muraille en fut détruite pendant la guerre de Cent Ans, les murs furent apparemment relevés par la suite, puisqu'ils sont mentionnés à plusieurs reprises dans le compte de 1477-1478⁵⁵⁷ ; la clôture devait encore exister en 1590, puisqu'elle permit aux habitants d'Ivry de résister quelques heures à l'armée d'Henri IV, et que ceux-ci en remirent symboliquement les clefs au souverain⁵⁵⁸. Il est vraisemblable qu'elle fut détruite par la suite : on n'en voit plus aucune trace dans le plan de 1741, pas plus que dans le cadastre napoléonien.

Nous en avons restitué un contour possible en nous fondant sur les traces parcellaires fossiles ; cependant, cet exercice théorique atteint ses limites et mériterait d'être revu grâce à une lecture attentive des comptes de la baronnie à partir de 1477-1478.

Le château et son « donjon »

Dès 1991, j'avais souligné l'importance du site d'Ivry, et en particulier de sa tour maîtresse, au plan de la genèse des grandes tours-résidences anglo-normandes ; cette première analyse sommaire a été largement précisée depuis par une étude d'Edward Impey menée en 2002⁵⁵⁹. Depuis 2006, les fouilles menées sous la responsabilité de Dominique Pitte apportent des données fondamentales nouvelles, qui permettront de réévaluer l'histoire et l'évolution de ce monument majeur ; elles doivent s'étendre également dans la basse-cour, aujourd'hui *terra incognita*.

La notice qui suit ne peut évidemment exciper des résultats futurs ; on la considèrera donc comme simple état intermédiaire d'une recherche en devenir, tenant compte des éléments les plus récents connus à ce jour, mais susceptible de remises en cause drastiques⁵⁶⁰. Elle porte exclusivement sur la terrasse haute du château, à l'exclusion de la basse-cour.

Cette terrasse haute, avec son enceinte et sa tour maîtresse, était appelée le donjon dans les textes anciens, par opposition à la basse-cour ; on retrouve ici l'acception médiévale courante du terme, désignant l'ensemble de bâtiments constituant la partie éminente du château – quand bien même il peut s'appliquer parfois de façon indistincte à l'ensemble ou à la partie constituant la tour maîtresse, surtout dans le cas où elle forme un ensemble monumental en soi.

Dans son état final, le complexe fortifié formait un trapèze irrégulier dont la partie méridionale a disparu de nos jours – sans doute demeure-t-elle dans le remblai. Cette enceinte est en grande partie occupée par une structure de tour maîtresse complexe, mais elle ne l'enveloppe pas totalement, puisqu'elle utilisait à l'est la façade de la tour qui en était partie intégrante. Des flanquements irréguliers demeurent sur sa périphérie ; sur la face nord se trouvait la porterie détachée, flanquée par deux tours circulaires, alors que la face ouest était garnie d'une tour en fer à cheval, l'angle nord-est

⁵⁵⁶ MAUDUIT, 1899, p. 512-532. Sont mentionnées les portes de la Boucherie et Saint-Martin, cette dernière située sans aucun doute près de l'église paroissiale. La porte de la Boucherie se trouvait peut-être à l'est, devant les halles qui occupaient, comme à Saint-André, le milieu de la rue centrale formant place. Le compte mentionnait également d'une façon plus générale « Veez ci le travers et la coutume de la ville d'Ivry et dure l'asieute du travers du fres-fossé jusques au fief de Garennes, les portes passées et le petit pont » (p. 528).

⁵⁵⁷ MAUDUIT, 1899, p. 534-538. On retrouve la porte de la Boucherie, la porte Saint-Martin « devant l'église » ; mention également des « arrière-fossés de la ville d'Ivry », entre le pont de la Boucherie et une place où était un moulin à tan ; de la « porte par laquelle on va à Garennes ».

⁵⁵⁸ Il est fait mention des murs de la ville dans le compte de 1523, dont quelques extraits sont donnés par MAUDUIT, 1899, p. 541-542. Il ne fait aucun doute qu'une lecture et un dépouillement détaillé des comptes de la baronnie conservés aux Archives nationales de France, Q1 194, apporteront d'inappréciables renseignements sur la topographie tardive de la ville. En 1609, les comptes mentionnent : « auquel château il y avoit donjon, basse-cour, tours, portes, fossés, clôture de grosses murailles [...], comme il y a encore vestiges et apparences tant en la place dudit château que ès murailles et fossés de ladite ville en laquelle il y a bourg, bourgage et droict de bourgeoisie » (*ibid.*, p. 283).

⁵⁵⁹ Voir note 547.

⁵⁶⁰ Je remercie Dominique Pitte pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu me fournir sur les résultats acquis en avril 2010.

d'une tour circulaire. S'y ajoutait une seconde tour en fer à cheval collée à la façade primitive de la tour maîtresse ; un dernier flanquement est reconnaissable au sud-est, mais sa ruine presque totale empêche de le caractériser.

La topographie actuelle du site est extrêmement perturbée dans sa lecture par les dégagements effectués dans les années 1980, qui n'ont fait qu'accuser les changements de profils des escarpements environnant l'ancienne forteresse, déjà altérés par des siècles de dépôts de terres végétales, tant à l'est qu'à l'ouest. On peut considérer ainsi que l'ensemble de la terrasse jouxtant les murs orientaux est totalement artificiel, venant remplacer des escarpements sur la crête desquels étaient primitivement assis ces murs.

L'ensemble revêt un caractère d'une très grande irrégularité. Ceci vaut pour son plan d'ensemble : d'abord, les tours étant implantées sans logique apparente, l'angle nord-ouest de l'enceinte en était dépourvu ; mais ceci vaut aussi pour les types de maçonnerie, d'une extraordinaire variété tout au long des ouvrages, conférant aux ruines un aspect confus et peu lisible d'emblée, et traduisant des reprises extrêmement nombreuses au fil du temps.

On constate la présence de ces reprises, tant extérieurement qu'intérieurement, dans les maçonneries en élévation ; par ailleurs, il est arrivé fréquemment que des murs aient été repris à des époques différentes sur chacun de leurs parements : ce qui, en l'absence d'une connaissance interne de la maçonnerie, n'autorise que des chronologies relatives pour les surfaces des murs, et non pour le cœur de ces maçonneries qui n'est pas visible. Sous ces réserves, on propose ci-dessous le phasage suivant pour cet ensemble⁵⁶¹.

Les phases de création de la tour maîtresse

On distingue, dans la tour maîtresse, plusieurs types de mise en œuvre de maçonneries (fig. 110-111) ; deux d'entre elles, les maçonneries 1 et 2, constituent l'essentiel de la construction la plus ancienne. La première, tout à fait caractéristique, consiste en un appareil en arêtes de poisson, majoritaire par rapport aux assises de moellons, parfois placées en réglage ; la seconde, moins évidente à caractériser par rapport à des maçonneries plus tardives, n'utilise les arêtes de poisson que de façon sporadique dans un appareil de moellons, réglé par des assises de pierre plates sans aucune régularité, ni horizontale ni verticale.

Phase 1 : Maçonneries 1 (fig. 112-115)

La grande salle. Dans la phase marquée par la maçonnerie 1 fut édifié un ensemble comprenant une grande salle rectangulaire T1 monumentale (21 m x 17 m) pourvue de larges contreforts sur sa face occidentale, appareillés en gros moellons équarris où s'intercalent des tuileaux de brique (fig. 112). Sont caractérisés par l'emploi de cette maçonnerie le mur nord ainsi que les quatre cinquièmes du mur ouest ; la partie nord du mur oriental est du même type, que l'on retrouve au sud de ce mur, l'intervalle étant occupé par une reprise de maçonnerie plus récente évoquée plus loin. Enfin, le mur sud et ses deux retours vers le nord sont d'une maçonnerie différente, et résultent d'une reconstruction postérieure, vraisemblablement en lieu et place de la clôture primitive.

La grande salle est aujourd'hui accessible de plain-pied au nord par une porte étroite (0,85 m) dont le couloir est dépourvu de tout dispositif maçonné propre à accueillir un vantail, ce qui laisse penser, d'une part que le couloir devait être fermé par un bâti de bois bien peu propice à résister à une tentative d'enfoncement, et d'autre part qu'il ne s'agissait pas ici d'une entrée principale. Au demeurant, l'ouverture est située sur le front d'attaque, ce qui paraît assez illogique, au point que l'on peut se demander si elle était en usage de façon permanente. Quoi qu'il en soit, la reconstruction de la face sud en maçonnerie 2, qu'on évoquera ci-dessous, empêche de connaître ce que furent primitivement les dispositions sur cette façade.

Cette grande salle était éclairée par des baies en forme de jours percées au fond d'embrasures voûtées en berceau semi-conique ; sur la partie sud du mur occidental, une niche n1 ouvrait peut-être sur une baie, mais ceci ne peut être assuré compte tenu de la reconstruction du mur de fond de la

⁵⁶¹ Il est à remarquer que le phasage qui suit est, pour l'essentiel, conforme à celui qu'avait proposé Edward Impey dans son étude minutieuse (IMPEY, 2002). On discute ci-après le phasage proposé plus récemment par Dominique Pitte dans son analyse non moins minutieuse : PITTE, 2010.

niche et de l'ébrasement de la baie à une époque inconnue, pratiquée avant le voûtement réalisé dans la phase 3.

Un puits a été retrouvé lors des fouilles récentes, près de l'angle sud-est ; selon Dominique Pitte, sa partie maçonnée supérieure est pratiquée dans un remblai rempli de céramiques du XIII^e siècle, ce qui le porte à penser qu'il ne fut creusé que dans une phase tardive d'aménagement. Cette hypothèse soulève cependant la question de la localisation d'un éventuel puits antérieur.

L'annexe de la chapelle. Cette grande salle était pourvue d'une annexe formée par une petite salle T3 et une nef à abside semi-circulaire T4⁵⁶², d'axe perpendiculaire, séparée de T3 par une double arcade plein cintre à gros pilier rectangulaire (fig. 114). La base de tous les murs de ces annexes T3 et T4, dont celui qui les sépare de la grande salle T1, sont en maçonnerie de type 1 parfaitement caractérisée, au-dessous de maçonneries de reprise postérieures ; le mur extérieur sud de T3 est même entièrement appareillé dans un parement d'arêtes de poisson de grande qualité (fig. 113). En revanche, le mur gouttereau nord de la chapelle T4 ne peut plus être identifié du fait du collage de maçonneries de phase 3 ; la restitution de son tracé précis demeure aujourd'hui incertaine, mais on peut assurer néanmoins qu'elle se situait en retrait de l'angle devenu apparent du fait de la chute d'une partie de cette maçonnerie adventice (voir fig. 120 et 121 et p. 148)⁵⁶³.

L'accès actuel de la salle T1 à l'annexe se pratique par un passage en coude ; il faut sortir vers l'est par la porte p2, dont demeurent les jambages (fig. 117, 118), puis tourner sur la gauche pour emprunter la porte p3 dans le mur sud de T3 (fig. 113). Ces deux portes ont été reprises en phase 2, comme on le verra plus loin, mais le seuil primitif de la porte p2 a été mis au jour, prouvant son existence dès la première phase.

Or Dominique Pitte a pu constater que dans la zone considérée, les murs d'appareil descendent à plus de quatre mètres sous le sol actuel du rez-de-chaussée, ce qui semble montrer que l'on se trouvait à l'angle sud-est entre grande salle et annexe au-dessus des escarpements primitifs. La question de la circulation entre grande salle et annexe se pose donc dans cette phase ; elle aurait nécessité une coursive externe qui demeure à expliquer.

La porte p3 donne dans un couloir voûté en berceau, repris lors de la phase 2, puis lors de la phase 3, comme on y reviendra. Dans la phase originelle, l'éclairage de T3 était assuré par fente de jour appareillée dans le mur sud de T3, altérée lors de la phase 3 (fig. 113, 115). Une autre baie en forme de jour existait à l'est (niche n2) ; elle est encore en place, malgré ses altérations aux phases 3 (nouveau voûtement) et 6 (agrandissement de l'ouverture).

Phase 2 : Maçonneries 2 (fig. 116-119)

Dans une seconde phase, caractérisée par la maçonnerie 2, la totalité du front sud fut construite ou reconstruite, et, de façon cohérente, prolongée par un retour vers le nord-est venant se refermer sur l'annexe T3, déterminant une salle T2 ; il semble que, dès cette époque, cette salle T2 ait été recoupée par un cloisonnement isolant un petit espace rectangulaire à la fonction incertaine (fosse de latrines ?). L'ajout de cette partie à la construction plus ancienne ne se lit clairement qu'au raccord de la base du mur est de T2, qui vient se coller au mur sud de T3 (fig. 115) ; vers l'est, la différence de parement se lit également de part et d'autre du contrefort situé dans la tour D.

L'« en-terrasement » et les modifications du rez-de-chaussée. Dans le même temps, l'enceinte extérieure à contreforts, entièrement en maçonnerie de type 2, fut élevée autour de cet édifice (voir ci-après la section consacrée à l'enceinte), et l'on suréleva le niveau du sol entre les courtines et la tour sur les deux tiers de la hauteur du rez-de-chaussée, après avoir fermé les ouvertures de celui-ci par des bouchons de maçonnerie. De ce fait, l'accès nouveau fut ménagé au sud, au premier étage ; il est encore lisible au droit de la tourelle d'escalier ajoutée tardivement, mais toute trace de ses piédroits a disparu. La modification fut donc considérable, consistant en une sorte d'emmotement sans qu'il y ait ici à proprement parler de motte ; ce fut en tout cas un « en-terrasement », pour employer un néologisme mieux adapté.

⁵⁶² On ne reviendra pas ici sur la démonstration relative à cette abside et à ses contreforts : voir en particulier IMPEY, 2002.

⁵⁶³ Le tracé donné dans les plans de IMPEY, 2002 est donc inexact à ce niveau ; nous donnons le tracé conjectural actuellement envisageable en fig. 110, 111, 122.

Sans doute à la même époque, d'importants travaux de reprise du mur gouttereau oriental de la grande salle, faisant séparation entre cette dernière et les annexes orientales, furent nécessaires. La presque totalité de ce mur est fut alors reparablementée, sans que l'on puisse évaluer aujourd'hui jusqu'à quelle profondeur la reprise fut menée, puisque les parements originels de ce mur ont été à nouveau repris en phase 3 (fig. 117, 118).

La restructuration d'ensemble s'accompagna d'un remplacement total de la porte p2 reliant la grande salle et l'annexe T2 au rez-de-chaussée. Celle-ci fut rebâtie en pierres d'appareil sous un arc plein cintre, avec une largeur très importante de 2,20 m ; le couloir fut pourvu de retraits pour accueillir des vantaux s'ouvrant côté annexe T2, prouvant ainsi que cette annexe nouvelle avait désormais prééminence sur la grande salle. Il s'agissait donc à n'en pas douter d'un espace de plus haute valeur symbolique, pouvant s'isoler de la grande salle. En revanche, la porte p3, également modifiée par inclusion de piédroits et arc en maçonnerie d'appareil, n'était pas dotée de dispositifs de fermeture maçonnés.

Il semble que la salle T2 était, dans cette phase, ménagée sur un plancher, le vide n'ayant pas été comblé entre l'ancien et le nouveau mur oriental ; c'est en tout cas ce que suggèrent des trous de pourtrason mis en évidence par la fouille sous le niveau du sol actuel.

Enfin, il semble que les murs intérieurs sud et est de la salle T3, ou au moins le mur sud, furent repris en maçonnerie de type 2 ; la grande niche n3 bouchée à la phase 3 semble avoir été refaite à cette époque, avec tout le parement adjacent.

L'élévation de la tour. C'est de cette phase que semblent dater les rares éléments encore identifiables d'élévation, si l'on excepte les maçonneries nord-est introduites en phase 3 (fig. 119)⁵⁶⁴ ; il ne reste de celle élévation que des moignons des murs nord et est à l'angle nord-est de la grande salle, et à l'est de la salle T3 du premier étage. Ces murs sont en maçonnerie de type 2 ; cependant, il semble qu'une sous-phase puisse être identifiée à ce niveau, le mur de séparation entre les chambres T3 et T4 étant clairement collé contre la maçonnerie du mur est de T1. Ce mur a dû être élargi par collage d'un nouveau parement au nord lors de la phase 3.

On doit donc admettre que les partitions visibles aujourd'hui au rez-de-chaussée servaient d'assises à celles existantes aux étages supérieurs. Une différence notable dans les relations entre les espaces existait néanmoins entre les deux niveaux. En effet, alors qu'au rez-de-chaussée la salle T4 (nef de la chapelle) n'était accessible que par l'espace T3 au travers du mur à arcades, au premier étage cette salle était connectée directement à la grande salle T1, et non plus à la chambre T3. En effet, on décèle au nord du mur est de la grande salle les traces d'une arcade p4 ouverte pour donner accès à l'espace T4 depuis la salle (fig. 118, à gauche) ; les tableaux latéraux ont été repris dans la phase 3 pour rétrécir le passage, mais ne laissent aucun doute sur cette ouverture à l'époque primitive. Ainsi, alors qu'au niveau bas l'annexe orientale fonctionnait de façon indépendante de la grande salle, la seule connexion étant en p2, au contraire au premier étage la chapelle fonctionnait avec la grande salle, les chambres T2 et T3 formant un bloc résidentiel à part entière, vraisemblablement accessible par une porte située au sud du mur oriental de la grande salle.

Les contreforts en maçonnerie de type 5 ; le mur gouttereau nord de la chapelle T4 (fig. 120, 121) et la question d'un sous-phasage de la phase 1 (fig. 122)

On terminera l'évocation de ces deux premières phases en focalisant sur la question difficile des contreforts de la face nord, de l'angle nord-est de cette tour et du mur gouttereau de la chapelle. Cette face est rythmée par quatre contreforts ; le premier, à l'angle nord-ouest, est appareillé en gros blocs comme ceux de la face ouest, alors que les trois autres, beaucoup moins larges et de plan approximativement carré, sont construits dans une maçonnerie particulière (type 5), que nous appellerons ici « maçonnerie en plaquettes » où dominant des pierres plates régulièrement assisées. Le contrefort nord-est, le seul qui ait conservé une élévation au-dessus du rez-de-chaussée, se prolonge vers le haut par plusieurs assises de maçonnerie de pierres d'appareil régulièrement disposées. Cette maçonnerie de type 5 tranche nettement sur celle du mur, réalisée en type 1, et un examen attentif montre que les trois contreforts ont été ajoutés après-coup à ce mur.

⁵⁶⁴ Notre analyse diffère ici de celle d'IMPEY, 2002, qui considérait l'élévation du premier étage comme appartenant à la phase 1, ce qui n'est pas le cas.

L'écroulement partiel récent d'une partie du talus de la courtine voisine à l'est, construite en phase 3, a mis au jour un retour de maçonnerie vers l'est cohérent avec le contrefort nord-est, tant dans sa partie d'appareil en plaquettes que dans la partie supérieure (fig. 120, 121) ; ce retour de maçonnerie laisse apparaître un angle, prouvant que cette dernière se retournait vers le sud⁵⁶⁵.

Le relevé géométrique précis de la tour, effectué par nos soins de façon manuelle en 2009, permet de penser qu'il s'agit ici de l'angle nord-est entre les murs nord et est de la tour. En d'autres termes, le mur oriental de la grande salle primitive devait être totalement exempt de contreforts ; on peut y ajouter que, selon toute vraisemblance, la face nord en était également dépourvue originellement, si ce n'est à son angle nord-ouest. Ce n'est que dans une phase postérieure que les trois contreforts en plaquettes auraient été ajoutés, de façon cohérente à une réfection de l'angle nord-est. L'inclusion de tuileaux de brique dans les plaquettes montre que cet ajout et cette réfection furent réalisés à une haute époque, de peu antérieure ou contemporaine à celle de la phase 2⁵⁶⁶.

Au-delà de ce constat se pose la question du mur gouttereau de la chapelle (T4), aujourd'hui totalement caché par le talus adventice de la phase 3. Dans son plan restituitif, Edward Impey plaçait le parement nord de ce mur au droit de celui du mur nord de la tour ; mais la restitution du plan de la chapelle, dont nous avons à nouveau relevé les éléments de façon précise en 2009, montre qu'une telle disposition aurait conduit de ce côté à un mur gouttereau bien plus épais que le mur gouttereau sud de la même chapelle – ce que supposait l'archéologue britannique⁵⁶⁷. La révélation de l'angle nord-est semble montrer, au contraire, qu'il n'y avait pas continuité géométrique entre le parement nord de la tour et celui de la chapelle : celui-ci devait présenter un décrochement, ainsi que nous l'avons figuré dans les plans publiés ici.

La nouvelle hypothèse du sous-phasage de la phase 1. Dominique Pitte a proposé récemment une hypothèse tout à fait nouvelle, qui mérite d'être examinée de façon très approfondie. Il restitue, au contraire de ce que nous écrivons ici, un double contrefort en équerre à l'angle nord-est de la salle ; s'appuyant sur cette restitution, il en déduit que la grande salle fonctionna dans un premier temps de façon autonome, sans l'annexe de la chapelle. Ainsi distingue-t-il, à l'intérieur de la phase 1, deux sous-phases ; dans la première aurait existé la grande salle, dans la seconde aurait été ajoutée l'annexe de la chapelle⁵⁶⁸. L'auteur met en relation cet ajout de l'annexe de la chapelle avec la reprise du mur gouttereau oriental de la grande salle en maçonnerie 2, qui seraient intervenus simultanément (fig. 122).

Les indices militant en faveur de cette hypothèse sont, dans l'état actuel, assez ténus, mais on ne saurait en aucun cas les écarter. On a vu plus haut que le raccord entre chapelle et grande salle est aujourd'hui caché par le blocage de maçonnerie d'un glacis postérieur ; sauf à détruire volontairement celui-ci, seule la voie du relevé topographique de grande précision pourra permettre ici de trancher sur l'existence ou non d'un contrefort d'angle sur le mur gouttereau de la grande salle.

Par ailleurs, l'assimilation dans la même sous-phase de la reprise de maçonnerie du mur gouttereau, et de l'ajout de la maçonnerie de la chapelle, clairement de type 1, demeure assez conjecturale. Comme on l'a vu plus haut, malheureusement aucun des raccords intérieurs entre cette chapelle et la grande salle n'a subsisté dans son état d'origine, de telle sorte que la démonstration est ici assez difficile, sauf à s'appuyer sur des éléments conjecturaux.

Synthèse des deux premières phases (fig. 116)

Ainsi peut-on distinguer deux phases dans la genèse de l'édifice :

- la création d'une grande salle, dont on ignore l'élévation au-dessus du rez-de-chaussée, pourvue d'une annexe constituée par une chapelle flanquée d'une petite chambre résidentielle. L'accès majeur à cet ensemble n'existe plus, sans doute se situait-il au sud dans le mur pignon sud ;

⁵⁶⁵ Je remercie Dominique Pitte d'avoir bien voulu me signaler cette disposition lorsque nous avons visité le site ensemble en 2008.

⁵⁶⁶ Voir ci-après, p. 152.

⁵⁶⁷ Le premier relevé effectué en 1989 par nos soins n'était pas suffisamment précis, et nous avons proposé un diamètre plus important pour l'abside, ce qui résolvait géométriquement la difficulté...

⁵⁶⁸ PITTE, 2010.

la porte p1 devait n'être qu'un accès de service. La salle T2 n'existait pas dans cette phase, et il fallait sortir au-dessus des escarpements pour aller de la grande salle à la chapelle, peut-être par une coursive reliant les portes p2 et p3.

Si la nouvelle hypothèse proposée par Dominique Pitte s'avère, cette phase aurait pu être décomposée en deux sous-phases.

- la transformation de cet ensemble en une tour rectangulaire massée pourvue au moins de deux niveaux, par enterrement de la base, restructuration totale du front sud et ajout d'un complément sud-est pour former un grand rectangle unitaire, construction ou reconstruction des élévations, aménagement de la porte d'accès au premier étage en face sud, et reprises intérieures. L'édifice fut alors pourvu d'une enceinte à contreforts, non flanquée, sur laquelle on va revenir. Le plan type utilisé à chacun des niveaux voyait s'accroître notablement la composante privative, grâce à la création d'une « chambre » T2, peut-être pourvue d'une latrine, mais cette fonction résidentielle privative s'affirmait surtout à partir du premier étage.

Ce n'est vraisemblablement qu'à l'issue de cette seconde phase que l'édifice acquit son statut de *turris famosa*, pour reprendre les propres termes d'Orderic Vital ; le terme de *turris* suppose, en effet, l'existence d'un édifice massé et pourvu d'une élévation suffisante pour qu'il domine les édifices environnants. Il est probable qu'il possédait au moins un étage supplémentaire, peut-être même deux, faute de quoi il n'eût possédé guère de prééminence dès lors que sa base était enterrée.

Il faudra attendre la fin des programmes de fouilles entrepris à Ivry pour espérer préciser cette évolution, et éventuellement affiner sa chronologie. En effet, celle-ci repose exclusivement aujourd'hui sur le témoignage d'Orderic Vital, qui attribuait la totalité de l'ouvrage à Raoul d'Ivry et à son épouse, probablement avant 1010. Edward Impey considérait en 2002 que les deux phases étaient très rapprochées dans le temps, la phase 2 pouvant peut-être dater d'une refortification par l'évêque Hugues de Bayeux.

Les fouilles menées dans la zone située au sud, en particulier le long de la courtine sud construite en phase 2, ont montré clairement, d'après Dominique Pitte, un contexte du XI^e siècle pour la reconstruction de ce mur, et donc l'achèvement du programme de tour massée à chapelle⁵⁶⁹. Il n'est nullement impossible que la transformation en édifice massé de tour à chapelle soit, en définitive, intervenue seulement lorsque les ducs reprirent possession du château.

Les réaménagements de la tour maîtresse en phase 3

La reconstruction de l'angle nord-est de la tour (phase 3) et le voûtement de l'aile orientale (fig. 123 à 129)

Toute la partie orientale de l'édifice fit l'objet de modifications majeures lors d'une troisième phase d'aménagement. Au rez-de-chaussée devenu cave lors de la phase 2, les salles T2 et T3 furent couvertes de voûtes en berceau renforcées par des arcs doubleaux (fig. 129) : ces voûtes furent installées en décaissant les maçonneries des murs au-dessus de la naissance, et en insérant la nouvelle maçonnerie. Les premières assises en sont encore visibles sur le mur oriental de la salle T2 ; en T3, la voûte est entièrement conservée, mais les arcs doubleaux ont été arrachés pour en récupérer les pierres d'appareil (fig. 114).

Dans le même temps, l'angle nord-est fut entièrement restructuré (fig. 127) : l'abside de la chapelle fut rasée jusqu'en dessous du sol environnant la tour maîtresse, et au rez-de-chaussée sa nef fut en partie bouchée par un remplissage de maçonnerie, alors que le reste formant la petite salle carrée T4 était voûté d'une croisée d'ogives. Les parements de cette petite salle furent repris à l'occasion en les remplaçant par une maçonnerie caractéristique de la phase 3, formée de moellons équarris régulièrement disposés.

Cette reprise du rez-de-chaussée avait pour but d'implanter aux étages supérieurs une tour d'angle circulaire, construite à l'angle de deux nouvelles courtines talutées. Celles-ci furent projetées en avant

⁵⁶⁹ Voir D. PITTE, « Ivry-la-Bataille (Eure). Château médiéval X^e-XV^e siècles. Fouille et sondage 2008. Orientations 2009 », Rapport daté de février 2009, Service régional d'architecture, D.R.A.C. Haute-Normandie, non paginé.

de l'ancienne construction afin de disposer de la largeur nécessaire pour ménager deux galeries ou gaines voûtées défensives à archères.

Le peu de place disponible à l'est entre tour maîtresse et courtine a conduit les constructeurs à établir la courtine sur un talus sub-vertical ne débordant pas sur la tour, qui était à peine flanquante de ce côté. En revanche, côté nord, la place ne manquant pas, un talus moins pentu fut établi ; sa base débordait sur celle de la tour, verticale et animée par un chanfrein. Ce talus nord a été en grande partie arraché et récupéré, laissant à vif le remplissage de maçonnerie de la courtine nord (fig. 124).

La gaine voûtée pratiquée dans l'angle partait de la salle T3 du premier étage ; son tracé brisé suivait probablement celui de la courtine orientale, et de son retour sur les maçonneries originelles. Il était interrompu par un vantail dans son second segment, reconnaissable à son logement dans la paroi du couloir. Le segment suivant est pourvu d'une niche en berceau brisé, vraisemblablement située en face d'une archère, disposée pour faciliter les mouvements du tireur dans le couloir large de moins d'un mètre. On accédait ensuite dans la minuscule salle de la tour circulaire ; il demeurait en 1976 la base d'une fente d'archère dirigée vers le nord, placée immédiatement au-dessus du chanfrein de la tour (fig. 125).

Le segment nord de la gaine était interrompu par un vantail se fermant vers l'ouest, sécurisé par un boulin dont subsiste le logement dans le parement sud. Au-delà, on trouvait trois niches correspondant à des archères percées dans le mince parapet disparu ; il n'en demeure plus que deux et le départ de la troisième, cette dernière ayant été coupée en deux par le basculement de la muraille dans ce secteur. En, 1976, lors du dégagement, la partie basculée existait encore, soutenue par des étais, mais elle a été supprimée depuis ; des photographies en sont conservées au club archéologique⁵⁷⁰.

Les précautions prises pour sécuriser la porte ne manquent pas de poser question ; en effet, elles tendraient à prouver que la gaine était accessible depuis l'extérieur, ce qui laisserait penser qu'existant, au voisinage de son extrémité occidentale, une poterne ménagée dans la courtine nord, comme s'il avait existé à l'époque une passerelle conduisant de la tour maîtresse à l'enceinte extérieure.

La reprise de la salle T4 au premier étage et le second étage (fig. 128)

L'ancienne salle T4 du premier étage, qui en phase 2 était probablement constituée d'une nef et d'une abside, fut rescindée comme au niveau inférieur pour déterminer une petite salle carrée. Les deux tableaux de la porte p4 furent repris, le nouveau tableau nord résultant du collage d'un mur mince ; pour autant, la porte demeura apparemment sans dispositif de fermetures, impliquant que la communication entre l'étage de la grande salle T1 et de la petite salle était libre. Vers l'est, la petite salle était délimitée par un mur situé au droit de celui du rez-de-chaussée ; elle semble avoir été totalement aveugle, à moins qu'il n'ait existé une ouverture vers la grande salle située assez en hauteur.

C'est en cet endroit que l'on identifie le seul reste de l'étage supérieur, à vrai dire très évanescent. Il s'agit d'un seuil de porte, des piédroits de cette dernière, et de deux marches d'escalier, situés à l'angle nord-est de la salle T4, se dirigeant vers l'est. Un trou de boulin, à côté du seuil, prouve que la salle T4 était couverte d'un plancher déterminant le deuxième étage. La porte et l'escalier devaient conduire probablement à une galerie équivalente à celle du premier étage.

Synthèse de la phase 3 (fig. 129)

Les aménagements de phase 3 modifièrent donc de façon radicale tout l'angle nord-est de la tour-maîtresse, avec un objectif défensif évident. La mise en œuvre architecturale des murs réalisés à l'époque – en particulier la tour, avec son chanfrein et ses talus, ainsi que sa fente d'archère – est absolument similaire à celle visible tant à Guainville qu'à Villiers-en-Désœuvre ; on peut, sans grande crainte d'erreur, en fixer la datation à l'extrême fin du XII^e siècle, ou au tout début du XIII^e siècle, soit que ces transformations aient été apportées par Philippe Auguste dès qu'il s'empara d'Ivry après 1194, soit qu'elles soient dues à Robert IV d'Ivry après sa mise en possession du château en 1200.

⁵⁷⁰ Voir le site internet <http://www.chateaudivry.fr>. La disposition était encore visible en 1979, comme en témoigne notre propre collection de photographies.

On pourrait également comparer la mise en œuvre des voûtements avec ceux visibles au petit château de Bézu-Saint-Éloi (Eure), qui en est exactement contemporain.

Le remplacement de l'ancienne chapelle par le nouvel aménagement défensif ne peut avoir eu d'autre origine que sa destruction partielle, peut-être lors d'un siège préalable à la prise d'Ivry dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir : on imagine mal, en effet, une telle transformation *ex nihilo*, c'est-à-dire la destruction volontaire d'un bâtiment à vocation de chapelle pour le remplacer par un élément défensif. D'une certaine façon, la tour construite ici joue, à très petite échelle, un rôle équivalent à celui des tours maîtresses bâties par Philippe Auguste en doublon par rapport à d'anciennes tours ducales ; on songerait ainsi à la tour Talbot de Falaise, toutes proportions gardées.

Les modifications ultérieures de la tour maîtresse

La tour maîtresse vécut plus de deux siècles encore, et les modifications furent certainement importantes dans l'évolution de son utilisation. On se contentera ici de donner quelques points de repères architecturaux, qui restent cependant à dater précisément, en fonction des résultats des fouilles en cours et à venir.

La restructuration des accès (fig. 130)

À une époque inconnue, les accès furent repris de façon importante. Furent alors distinguées l'accès aux parties résidentielles, et celui de la cave (ancien rez-de-chaussée de la phase 1), traité de façon indépendante. Ce nouvel accès spacieux au niveau de stockage fut aménagé en reprenant le dernier segment méridional du mur ouest de la grande salle, reconstruit en amputant l'ancienne baie bouchée pendant la phase 2 ; une porte fut percée dans le mur de plain-pied avec l'extérieur, et un large escalier droit fut construit le long de cette face, porté par des arcs bandés entre des piles qui ont été exhumées lors des dégagements.

En revanche, l'accès aux étages résidentiels bénéficia d'un traitement très particulier. Une sorte de cour trapézoïdale fut alors délimitée : il n'en reste plus que la base de la courtine occidentale construite en prolongement du contrefort sud-ouest de la tour. Cette courtine était percée d'une porte de 1,70 m de large qui donnait accès dans la petite cour, et vraisemblablement à un escalier menant à la porte originelle de la tour, située dans son mur sud au premier étage ; la facture de la porte, et des éléments architecturaux exhumés, semblent attester une datation tardive, à la fin du XIV^e siècle ou au début du XV^e siècle.

La construction de la grande vis (fig. 131)

Afin d'améliorer la desserte des niveaux hauts, une tourelle d'escalier en vis fut créée à l'angle sud-est de la grande salle, au droit de la porte primitive. Le cylindre de la vis débordait d'un quart de cercle sur le volume de la grande salle, reposant sur un socle plein sur toute la hauteur de la cave ; mais la présence du puits – découvert lors de la campagne de fouilles 2008, et sans doute l'existence d'un dispositif d'exhaure – obligea à ménager une réserve en arc de cercle à la base. Le plan circulaire était rattrapé plus haut par un double encorbellement réalisé grâce à des pierres profilées en quart de rond à listel.

La vis elle-même prenait naissance au niveau du premier étage, desservant la porte d'accès primitive percée dans le mur sud, aujourd'hui seulement décelable par son sol. Elle possédait des murs étonnamment épais (1,40 m). On voit encore les traces de l'embranchement par les trous laissés après l'arrachement des marches.

La modification du secteur nord-est

Sans doute d'importantes modifications concernèrent également les étages résidentiels, totalement disparus ; l'aménagement de l'escalier en vis montre bien que ces étages étaient habités. On peut penser, en particulier, que l'angle nord-est bénéficia de nouvelles dispositions de confort, en particulier par la mise en relation probable avec la tourelle de latrines C, située sur l'enceinte orientale. On reviendra sur la description de détail de cette tourelle en évoquant les défenses externes ; notons ici qu'elle ne pouvait trouver sa justification que par rapport à la tour maîtresse, et l'on peut penser

qu'elle lui était reliée par un passage ménagé au-dessus de l'ancien retour de la courtine de l'enceinte.

L'ensemble de ces aménagements tardifs est difficilement datable avec précision, d'autant que rien n'indique qu'ils soient tous contemporains ; essentiellement à vocation résidentielle, ils paraissent pouvoir être situés à une époque où les standards de confort et de programmes de communication internes progressaient notablement, soit à partir du milieu du XIV^e siècle, et avant la destruction du site, intervenue entre 1424 et 1449.

Les défenses extérieures

La construction originelle en phase 2 (fig. 133)

L'enceinte extérieure – pour la partie étudiée ici – est composée de trois segments principaux disposés à angles aigus proches de l'orthogonale, allant du nord de la tour E au massif C. Les retours sur la tour maîtresse ne sont pas connus pour l'époque : au nord de la tour E, on note un coup de sabre très net dans la maçonnerie, semblant montrer qu'il exista un retour perpendiculaire, mais ceci est incertain. À l'est, la construction du massif de latrines C a oblitéré l'ancien raccord à la tour maîtresse, mais on peut supposer que celui-ci suivait le parement nord intérieur de ce massif, allant se raccorder au contrefort de la chapelle dont l'angle émerge de la maçonnerie⁵⁷¹.

Les courtines, renforcées par quatre contreforts massifs dont l'un est aujourd'hui englobé dans le châtelet d'entrée, sont pour l'essentiel bâties en maçonnerie de type 2, mélangeant des moellons régulièrement assisés et des rangées d'*opus spicatum*. Leurs bases sont pourvues d'un ressaut pour améliorer leur stabilité ; on note que dans les deux premiers segments situés à l'est de la tour A2 du châtelet, ces bases sont réalisées dans un appareil différent, de type 5 (appareil « en plaquettes »). Dans la mesure où il ne semble pas s'agir d'une reprise *a posteriori*, on a ici l'assurance que la maçonnerie de type 5 fut utilisée au début du chantier de la phase 2, ce qui permet également de dater les trois contreforts de la face nord de la tour maîtresse.

Cette enceinte fut mise en œuvre en même temps que l'enterrement du rez-de-chaussée de la tour maîtresse, conduisant à l'introduction d'une différence de niveau significative entre extérieur et intérieur de la place ; on peut néanmoins penser que, dans cette phase, le niveau extérieur était un peu plus élevé que le niveau actuel, la base à ressaut des courtines, aujourd'hui découverte, pouvant avoir constitué la fondation de celles-ci.

Il semble avoir existé deux accès, exclusivement piétonniers, à cette enceinte. Le premier, situé sur le front d'attaque à l'est du châtelet, demeure bien lisible, avec son bouchage partiel qui fut sans doute réalisé lors de la construction de la nouvelle porte. Par ailleurs il subsiste dans la courtine orientale une ouverture pratiquée au travers de celle-ci ; la ruine des parements extérieurs empêche de savoir si elle était dotée d'un dispositif de fermeture par un vantail, mais selon toute probabilité, il s'agissait d'une poterne d'accès.

Le châtelet d'entrée A1-A2 (fig. 134)

L'enceinte fut considérablement renforcée par la construction de plusieurs ouvrages de flanquement ; trois d'entre eux présentent le même parement en pierres relativement plates, non sans ressemblance avec l'appareil en plaquettes identifié plus haut, le collage du second au premier, au raccord nord du châtelet avec la courtine, ne laissant aucun doute sur la chronologie relative. On citera d'abord le châtelet d'entrée placé au nord-ouest, constitué de deux tours parfaitement circulaires projetées au-devant de l'enceinte primitive pour accueillir un pont-levis charretier à flèches ; les deux tours formaient flanquement pour un petit ouvrage rectangulaire collé à l'enceinte primitive, sorte de solution mixte entre l'entrée traditionnelle à deux tours et le boulevard détaché.

Le pont-levis communiquait avec un pont de bois franchissant le fossé, dont les palées étaient fondées sur des massifs de pierre. Comme on l'a vu, l'entrée piétonnière primitive fut alors bouchée ; elle était d'ailleurs masquée par la tour A2, et n'aurait pu servir.

⁵⁷¹ Cet angle du contrefort de la chapelle, publié par IMPEY, 2002, p. 208, fig. 9, était totalement caché par la végétation lors de nos visites en 2009.

Les niveaux bas des tours, creux, étaient totalement aveugles (diamètre intérieur 2,60 m, épaisseur de mur 2 m), et il demeure trop peu de l'élévation du rez-de-chaussée pour juger des ouvertures qui auraient pu y exister. En revanche, on voit encore au premier étage le tableau gauche d'une embrasure couverte d'une voûte segmentaire extrêmement aplatie qui ne paraît pas antérieure au XV^e siècle. Vraisemblablement s'agissait-il d'une ouverture pour armes à feu, mais la fente n'est plus là pour donner une certitude.

La tour E

La tour E est assez déconcertante : bâtie avec un plan en U, elle possédait un diamètre intérieur de 5,20 m, mais une épaisseur de mur très réduite de 1,50 m seulement. Conservée seulement sur sa moitié nord, elle était fondée sur les escarpements très en-dessous du niveau de la cour ; ses superstructures ont disparu, et elle est totalement aveugle et vide de tout aménagement intérieur.

La tour D (fig. 135)

Une tour de même forme et de même diamètre, la tour D, fut collée au mur oriental de la tour maîtresse au sud du raccord de l'enceinte avec la chapelle. Contrairement à sa contemporaine, celle-ci était pourvue de murs épais (2,30 m). Elle n'en est pas moins déconcertante, puisque son niveau bas, qui n'avait aucune communication avec l'intérieur de la tour maîtresse, était pourvu d'un passage voûté en berceau surbaissé de près de un mètre de largeur le faisant communiquer avec l'extérieur, sans apparemment qu'aucun dispositif de fermeture n'ait été prévu. Le tableau oriental de ce passage a disparu, mais ses restes au sol semblent montrer qu'il ne convergeait pas avec son vis-à-vis, ce qui paraît exclure l'hypothèse d'une archère à ébrasement simple.

Il est possible, voire probable, que ce passage doive être mis en relation avec l'existence d'un mur dérasé placé au-devant de la courtine et des contreforts sud-est, délimitant une sorte de couloir s1 qui semble avoir servi de dépotoir, si l'on en juge par les objets retrouvés lors de son dégagement. S'agissait-il primitivement d'une sorte de fausse-braie ? Seul un dégagement des bases de la tour et du mur pourrait permettre une réponse.

Le massif à fosse rectangulaire C (fig. 136)

C'est également en reprise qu'a été ajouté entre cette tour et l'ancien angle sud-est de l'enceinte primitive, un massif rectangulaire C abritant en son sein une fosse rectangulaire – peut-être des latrines. De façon correspondante à cette reprise, le talus du mur nord-est de la tour maîtresse a été également repris.

Le raccord entre le massif C et la tour D s'effectue par un mur aux maçonneries totalement hétérogènes, incluant au raccord avec la tour D un fragment de courtine aux assises déversées vers le sud. Il semble s'agir ici d'une reconstruction hâtive d'un mur préexistant, voire peut-être de plusieurs reconstructions à des époques différentes.

La tour B, tour maîtresse de Charles d'Ivry ? (fig. 137, 138)

On conclura cette analyse de l'enceinte externe par la tour B, la plus importante – mais aussi la plus ruinée – de l'ensemble du site. Il s'agit d'une tour circulaire insérée à l'angle nord-est de l'enceinte ; elle débordait intérieurement sur cet angle par un arc de cercle où est placée la porte d'entrée, flanquée au sud d'une tourelle d'escalier en vis, l'ensemble ayant été restauré avec de nouvelles pierres dès avant 1976 lors du chantier de dégagement. Les piédroits des portes sont moulurés en quart de rond pourvus de congés biaisés à la base, semblant pointer vers une date de construction au plus tôt dans les dernières années du XIV^e siècle.

Lors du chantier de déblaiement, en 1974, une pierre sculptée aux armes de la famille d'Ivry (d'or à trois chevrons de gueules) a été mise au jour (une copie en a été insérée dans le parement restauré du glacis du châtelet). Si tant est que la pierre ait appartenu à la tour, ce que l'on peut penser, ceci permet d'exclure une date de construction postérieure à 1418 ; il est fortement probable dès lors que la tour puisse être attribuée à Charles d'Ivry, entre les années 1380 et son décès en 1415-16.

Il semble néanmoins que cette tour a fait l'objet de reprises très importantes avant la ruine définitive du château ; c'est au moins ce que suggèrent les restes de sa base, visibles aux angles ouest et sud-est, appareillés en silex avec harpages de pierres de taille calcaire. L'examen de la base de cette tour au sud-est semble montrer l'existence de la maçonnerie originelle, légèrement déversée, et une reprise en sous-œuvre externe. Cependant, le caractère extrêmement confus de la ruine dans son état actuel, et l'enfouissement partiel du talus de la courtine, ne permettent pas de juger de façon claire de la chronologie des maçonneries, ni de restituer de façon satisfaisante les divers moignons de murs ruinés émergeant ça et là.

Synthèse de l'analyse de l'enceinte

Il semble, en définitive, que l'enceinte primitive d'Ivry, bâtie au tout début du XI^e siècle, a vécu sans grandes modifications jusqu'à la fin du XIV^e siècle, mais en revanche qu'à partir de cette époque, elle a été considérablement renforcée. Si les chronologies sont difficiles, on peut néanmoins penser que la première modification importante fut la construction de la tour circulaire d'angle, nouvelle tour maîtresse édifiée par Charles d'Ivry à l'exemple de tant d'autres grands féodaux de la fin du XIV^e siècle qui remettaient le concept de tour maîtresse à l'honneur. Sans doute tout à la fois défensive et résidentielle, cette tour était pourvue d'un escalier en vis extérieur, suivant les nouveaux canons développés depuis Charles V et son château de Vincennes. Il est possible que la construction du massif C à fosse rectangulaire ait eu lieu également à cette époque, tant est évidente sa vocation résidentielle, alors que l'on réaménageait les parties hautes de la tour maîtresse.

L'ajout des autres tours, qu'il s'agisse du châtelet d'entrée ou des deux tours D et E, pourrait être plus tardif encore, et ne remonter qu'à l'époque de l'occupation anglaise, si l'on en juge par les rarissimes éléments datants que sont l'embrasure de la tour A1 et la voûte segmentaire de la tour D. Furent-elles construites entre la prise de 1418 et la destruction supposée de 1424 ? Furent-elles au contraire le résultat de travaux postérieurs à la reprise par les Anglais en 1424 ? Cette question est sans réponse ; en revanche, il paraît clair que certaines portions de courtines, telle que celle qui joint les tours C et D, furent des réparations hâtives postérieures à 1424 ; peut-être le réaménagement de la base de la tour B fut-il entrepris également à cette époque.

Du palais du comte Raoul au château déchu des Estouteville

Le site d'Ivry s'avère donc exceptionnel au regard de l'histoire régionale et locale. Si l'on peut aujourd'hui, avec beaucoup de prudence, fixer quelques étapes dans son évolution, depuis le palais – tour-maîtresse construit par Raoul d'Ivry, jusqu'au château déchu et abandonné en 1449, l'essentiel du *castrum* demeure inconnu : à commencer par sa très grande basse-cour qui fut, à n'en pas douter, l'habitat originel des *milités castris*, au-dessus de l'agglomération commerçante qui se développa par la suite.

La destruction systématique qui affecta toutes les parties du monument ne put certainement pas intervenir juste après la prise de 1424 ; il est probable qu'elle fut une œuvre menée sur la durée avec des moyens importants. Mais, quoi qu'il en soit, elle n'a laissé subsister que peu de traces des interventions postérieures à Raoul d'Ivry, la disparition de toutes les superstructures donnant la primauté à la *turris famosa* citée par Orderic Vital. L'analyse du monument montre que celui-ci a été profondément modifié par la suite ; il est probable que les fouilles en cours révéleront bien des aspects méconnus, et permettront de corriger les analyses externes faites ci-dessus. On songera ainsi à la fouille récente du foyer situé au rez-de-chaussée de la grande salle, dans son angle nord-est ; si nous ne l'avons pas évoqué ici, il semble cependant attester d'un type d'occupation différent de la tour maîtresse, et qui demeure à publier.

LE CHATEAU ET LE BOURG DE SAINT-ANDRE-DE-L'EURE



Figure 139



Figure 140

Histoire du site

Saint-André-de-l'Eure porta au Moyen Âge le nom de Saint-André-en-la-Marche, du fait de son appartenance à la zone frontalière entre Normandie et France. La localité est mentionnée au début du dernier tiers du XI^e siècle ; elle était le chef-lieu d'une seigneurie appartenant à Richard fils Herluin, dépendant sans doute de l'« honneur » de Breteuil, aux mains de la puissante famille du même nom⁵⁷². Richard eut deux fils, Jourdain et Robert, et une fille Eustachie ; les trois décédèrent sans descendance, les deux premiers s'étant retirés à la fin de leur vie à l'abbaye de Coulombs, et la troisième comme moniale à l'abbaye Saint-Sauveur d'Évreux.

Il est probable qu'Ascelin Goël récupéra cette seigneurie en 1103 au plus tard, dans le règlement de la succession de Guillaume de Breteuil – mais on ne peut l'affirmer de façon certaine. Outre la donation de l'église paroissiale de Saint-André à Coulombs, consentie par ses prédécesseurs, Ascelin gratifia les moines de quatre charruées de terre situées au-delà de la porte de l'*oppidum* ou *castrum*, afin qu'ils y construisent un hébergement ; on sait par la charte de 1141 mentionnée ci-dessous que les moines y implantèrent une église dédiée à sainte Marie-Madeleine. Il est probable qu'il s'agissait de la grande parcelle de terre d'un seul tenant située au sud du village, appelée « Saint-Georges », dans le cadastre de 1838, qui était longée au nord par la rue de la Madeleine⁵⁷³.

Après la mort d'Ascelin Goël, la seigneurie de Saint-André, jointe à celle de Grossœuvre, fut attribuée à son fils Roger, dit le Bègue. En 1141, celui-ci accepta de réparer les torts qu'il commettait au détriment de l'abbaye de Coulombs en exerçant des exactions sur les hommes du village des Autieux ; il les exempta de toute coutume et justice, à l'exception des corvées et réquisitions pour la construction et réparation des fossés, des haies et des « palais » (palis) du château de Saint-André⁵⁷⁴. Son fils Roger II hérita des deux seigneuries, et les tint jusqu'à 1204 au plus tard, date à laquelle elles furent confisquées par Philippe Auguste.

Peu après la conquête, Pierre Mauvoisin, fils de Raoul IV, dut être investi de la seigneurie de Saint-André ; en mai 1209, il confirma tous les dons faits à Coulombs par ses prédécesseurs⁵⁷⁵. Cependant, la charte d'investiture fut signée par Philippe Auguste en 1213 seulement, stipulant que Pierre Mauvoisin devait tenir la seigneurie comme Roger de Saint-André l'avait tenue précédemment du

⁵⁷² Sur l'histoire de Saint-André, voir ici p. 15, 34, 42, Annexe, n° 1-8, n° 2-17, p. XX.

⁵⁷³ Le nom de Saint-Georges s'est appliqué jusqu'au début du XIX^e siècle à la paroisse de Ferrières, fusionnée à celle de Saint-André en 1809, au sud du village. Cette paroisse fut créée dès la fin du XI^e siècle (Annexe 2, n° 2-9, p. XX) ; elle porta le nom de Saint-Georges-des-Champs ou Saint-Georges-de-Ferrières (CHARPILLON-CARESME, t. II, p. 739. Les toponymes de « Saint-Georges » et l'« Église Saint-Georges » existent encore sur la carte 1/25000^e de l'IGN, de part et d'autre de la piste du petit aérodrome de Saint-André. Il est probable qu'à une époque quelconque, le petit prieuré dédié à sainte Marie-Madeleine prit le nom de cette paroisse.

⁵⁷⁴ Annexe 2, n° 2-1.1, p. XX.

⁵⁷⁵ BnF, Coll. Duchesne, vol. 54, f° 48.

seigneur d'Ivry⁵⁷⁶. Dans un acte non daté, Pierre Mauvoisin donna à un certain Guillaume Mancel, à la demande instante de Simon d'Illou, un droit sur les barrières (*garolia*) du château, probablement l'octroi levé aux portes du bourg⁵⁷⁷.

À Pierre succéda son fils Raoul Mauvoisin, dont le premier acte connu remonte à 1228 : à cette date, il venait de remettre en culture les terres du parc de Saint-André, qui s'étendait jusqu'à l'actuelle commune de La Forêt-du-Parc, appelée au XII^e siècle Paintourville ; les moines de Saint-Taurin, qui avaient reçu au XI^e siècle les dîmes de l'église, revendiquèrent un droit sur ces cultures, et finalement Raoul dut céder⁵⁷⁸. On conserve des actes de Raoul Mauvoisin pour 1238 et 1239⁵⁷⁹ ; en septembre 1240, il transforma l'obligation de corvées et d'aide des habitants des Autieux pour la fortification de Saint-André en une rente de vingt-quatre livres annuelles⁵⁸⁰. Ce dernier acte mentionne Adèle, l'épouse de Raoul, et son fils aîné Pierre. Une intéressante pièce relative aux droits de justice détenus par Raoul à Saint-André vers 1250 a été publiée ; par ailleurs, il fut apparemment lésé dans une affaire assez grave menée par Jean de Marcilly et Guillaume du Hallot pour le compte de Robin d'Ivry, pour que le roi bannisse les deux personnages pendant un an en les envoyant à Rome⁵⁸¹.

Pierre II Mauvoisin, seigneur de Saint-André, mourut avant 1269 ; il n'est pas sûr qu'il survécut à son père. En tout cas, on trouve en 1269 Guy Mauvoisin (distinct du Guy Mauvoisin, seigneur de Rosny, qui était de la branche principale des Mauvoisin) qui confirma les donations de ses prédécesseurs à Coulombs⁵⁸². On trouve un autre Guy Mauvoisin seigneur de Saint-André en 1318⁵⁸³ ; en 1337 serait cité encore un autre Guy Mauvoisin, célibataire, peut-être identique au précédent⁵⁸⁴. Enfin, un Jean de Mauvoisin, seigneur de Saint-André, aurait épousé au milieu du XIV^e siècle une Alix d'Ivry⁵⁸⁵.

On ignore la façon dont la seigneurie de Saint-André passa à la famille d'Ivry avant la fin du XIV^e siècle, un mariage ou une succession étant parmi les hypothèses les plus vraisemblables. En décembre 1416, Jean d'Ivry, rendait hommage au roi pour les biens tenus après la mort de son frère Charles, sire d'Ivry et qui comprenaient la terre de Saint-André⁵⁸⁶. En 1423, Ambroise de Loré, époux de Catherine de Marcilly héritière d'Ivry, était signalé comme seigneur de Saint-André, bien que cette seigneurie soit passée dans les mains anglaises peu après Azincourt. Leur fille, dénommée Ambroise comme son père, les apporta à Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, son mari ; on passera sur l'épisode de son remariage qui fit de Pierre Petit, son second mari, temporairement seigneur d'Ivry et Saint-André, puisqu'ils revinrent à Jacques d'Estouteville, également prévôt de Paris, dans la dernière décennie du XV^e siècle.

La seconde fille de Jacques, Marie d'Estouteville, reçut la seigneurie de Saint-André comme dot lorsqu'elle épousa, en 1512, Charles, baron d'Allègre, alors qu'Ivry demeurait à sa sœur aînée Charlotte, épouse de Charles de Luxembourg, comte de Brienne. Saint-André demeura par la suite jusqu'au XVIII^e siècle dans la famille d'Allègre⁵⁸⁷.

La structure du site

La fortification de Saint-André a été implantée près de l'itinéraire est-ouest qui franchissait l'Eure à Ivry, certainement antique mais que rien ne permet de caractériser comme on le fait trop souvent de « voie romaine ». Cependant, la structure révélée par le cadastre napoléonien est clairement organisée autour d'un axe principal de direction nord-sud, parallèle à la voie romaine authentique Évreux-Dreux passant à Grossœuvre, ainsi qu'à son doublon passant par Les Autieux, un peu à

⁵⁷⁶ *Cartulaire normand*, n° 229. Charte éditée par LE PREVOST, 1864, t. III, p. 66.

⁵⁷⁷ *Cartulaire Conches*, n° 167.

⁵⁷⁸ Arch. dép. Eure, H 794, f° 183 v°, édité par LE PREVOST, 1864, t. III, p. 66-67.

⁵⁷⁹ LE PREVOST, 1864, t. III, p. 67.

⁵⁸⁰ BnF, Coll. Duchesne, vol. 54, f° 48 : *auxilium ad reparanda et facienda fossata castris mei Sancti Andree, et ad clausuram pali et virgæ.*

⁵⁸¹ *Cartulaire normand*, n° 496, 1165.

⁵⁸² BnF, Coll. Duchesne, vol. 54, f° 48.

⁵⁸³ CHARPILLON-CARESME, t. II, p. 737, et LE PREVOST, 1864, t. III, p. 68, sans date, avec une référence au Grand Cartulaire de Saint-Taurin, non vérifiée par nos soins.

⁵⁸⁴ *LA CHESNAYE DU BOIS*, t. IX, 1775, p. 661.

⁵⁸⁵ Voir note 590.

⁵⁸⁶ MAUDUIT, 1899, p. 172, n. 2.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 276 et suiv. Voir aussi LE PREVOST, 1864, t. III, p. 68.

l'ouest de l'agglomération de Saint-André. Cet axe principal a obligé l'itinéraire est-ouest, qui arrivait primitivement d'Ivry au nord de la ville, à faire une grande chicane avant de repartir vers l'ouest et Les Autieux au sud de celle-ci. Il est probable que la fortification de Saint-André a donc conduit à un remodelage des cheminements dès lors qu'elle fut créée et devint un pôle d'attraction pour la circulation médiévale.

Le plan par masses de cultures du début du XIX^e siècle montre clairement la structuration en trois zones distinctes : le château proprement dit et la basse-cour accueillant l'église paroissiale, tous deux entourés de fossés en eau ; et le bourg elliptique situé au nord.

Cette première vision s'affine avec le cadastre de 1838, bien plus précis (fig. 139), si l'on y ajoute la présence de la motte (A) qui n'y est pas figurée, mais apparaît dans le cadastre moderne, et dans la réalité puisqu'elle est en partie conservée. Ainsi se dessine un ensemble complexe, formée par la motte (A), la haute-cour (B), le bourg primitif (C) et un bourg sans doute plus récent (D).

La motte qui devait être tronconique, portait encore dans la première moitié du XIX^e siècle, si l'on en croit Le Prévost, les ruines d'une tour carrée ; il nous a été impossible de le vérifier⁵⁸⁸. Elle est aujourd'hui partiellement recoupée au sud ; au-dessus d'un mur de clôture moderne en béton de bien pauvre facture, on voit les traces d'un mur du XIX^e siècle pratiqué lorsqu'elle fut rescindée.

Les fossés qui entouraient la motte et sa haute-cour, autrefois en eau, sont encore visibles dans leur contour, quoique comblés et servant de simple écoulement pour les eaux usées des maisons d'habitation construites dans la haute-cour (fig. 4, 140).

Celle-ci était encore en partie vierge d'urbanisation au début du XIX^e siècle ; la porte devait en être située à l'ouest, comme aujourd'hui, bien que la rue rectiligne tracée au travers de la haute-cour puisse être considérée comme moderne, percée afin de permettre l'urbanisation du secteur.

Le bourg était situé à l'est, le long de la rue principale dans laquelle se trouvaient les halles. On y trouvait l'église paroissiale Saint-André à proximité de la porte du château. Très étroite au sud, cette enceinte s'élargissait au nord en enveloppant partiellement la haute-cour du château.

Enfin, il existait au nord un second bourg. Sa création est nécessairement postérieure à celle des autres éléments de la fortification, puisqu'il est centré autour du point de rencontre de trois des chemins venant converger à Saint-André : le chemin d'Ivry, vers l'est, le chemin de Pacy au nord, le chemin d'Évreux au nord-ouest. Ce bourg avait une forme elliptique entourée de fossés également en eau ; sa structure montre clairement la prédominance des itinéraires venant du nord.

Les mentions textuelles des XII^e et XIII^e siècles excluent l'existence d'ouvrages maçonnés pour la clôture de ces cours et basses-cours. On peut penser que Saint-André avait perdu toute importance stratégique dès la conquête de la Normandie ; il ne semble pas que la localité ait joué le moindre rôle durant les guerres postérieures.

⁵⁸⁸ LE PREVOST, 1864, t. III, p. 68.

LE CHATEAU DE VILLIERS-EN-DESŒUVRE

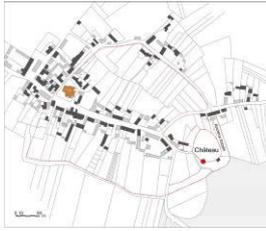


Figure 141



Figure 142



Figure 143

La seigneurie de Villiers

Le village de Villiers-en-Désœuvre, *Villariæ in Dianae Silva*, est certainement à l'origine un village d'essart gagné sur la forêt de Diane, comme en témoigne son nom. Il a fait partie dès l'origine des possessions des seigneurs de Bréval ; les renseignements historiques que l'on possède sur les hautes époques restent cependant presque inexistantes, l'église n'ayant jamais fait l'objet de donations à des institutions religieuses, et les aumônes en rentes ou droits divers semblant y avoir été des plus limitées. On citera néanmoins celle qui fut consentie au profit de l'abbaye d'Ivry par Guillaume I Louvel en 1142, d'une métairie avec cens et champart⁵⁸⁹.

Dans un rôle royal de 1248, après l'annexion de la châtellenie de Bréval par Philippe Auguste, Villiers et Bréval sont désignés comme formant une entité administrative (prévôté) commune⁵⁹⁰. Plus tard, en 1268, un certain Gauthier de Vernon vendait au roi quarante livres de revenu à Villiers-lez-Bréval (*Villers juxta Braenvallum*) ; il n'est pas improbable qu'il se soit agi de droits forestiers, l'administration royale ayant constamment cherché à augmenter ses droits sur la forêt de Diane au XIII^e siècle⁵⁹¹.

D'après le Pouillé du diocèse d'Évreux dressé vers 1370, le patron de l'église de Villiers était alors le seigneur de Garennes-sur-Eure ; le pouillé indique également que la cure de Garennes était du patronage du seigneur de Saint-André. Ceci pourrait laisser entendre que les seigneurs de Saint-André avaient des droits sur la seigneurie de Villiers⁵⁹² ; mais à vrai dire, ces informations ne permettent pas de conclure définitivement sur l'origine de tels droits, d'autant qu'il est probable que les seigneurs de Saint-André ne faisaient qu'un avec ceux d'Ivry à la fin du XIV^e siècle⁵⁹³. En revanche,

⁵⁸⁹ Arch. dép. Yvelines, E 2423 ; cette donation fut accompagnée de la donation d'une autre donation d'une métairie à Saint-Illiers-le-Bois.

⁵⁹⁰ *RHF*, XXI, p. 567 ; XXII, p. 570.

⁵⁹¹ *Cartulaire normand*, n° 698. *Layettes*, t. IV, n° 4938.

⁵⁹² *Pouillés Rouen*, p. 197. LE PREVOST, 1839, p. 290-291, donne comme collateur le seigneur de Villiers, d'après le premier Pouillé du diocèse, et pour Plessis-Hébert le seigneur du lieu, d'après une charte de 1263 (p. 224-225).

⁵⁹³ Ni la succession précise des seigneurs de Saint-André, ni celle des seigneurs d'Ivry, ne sont bien connues pour le XIV^e siècle. En 1423, les deux seigneuries appartenaient à Ambroise de Loré, époux de Catherine de Marcilly, elle-même fille de Guillemette d'Ivry, héritière de la famille d'Ivry, et de Foulques de Marcilly (MAUDUIT,

elles tendent à montrer que les seigneurs d'Ivry possédaient à cette époque Villiers, de même qu'ils possédaient la localité voisine de Breuilpont⁵⁹⁴ ; dans la mesure où aucun de ces deux fiefs n'est mentionné pour la châtellenie de Bréval dans les registres de Philippe Auguste au début du XIII^e siècle, on peut assez facilement en déduire qu'ils ne furent inféodés à la famille d'Ivry qu'après le rattachement de Bréval au domaine royal – soit par le roi de France lui-même, soit par l'un des apanagistes de la châtellenie après 1313.

En 1474-1475, un terrier de la seigneurie de Villiers fut dressé pour le compte de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, qui la tenait du chef de sa femme Ambroise de Loré, héritière des possessions de la famille d'Ivry ; Robert décéda l'année suivante⁵⁹⁵. La possession par les seigneurs d'Ivry est confirmée par A. Le Prévost, selon lequel Jacques d'Estouteville était en 1482 seigneur de Villiers ; Jacques était le fils de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, et avait hérité de la baronnie d'Ivry du chef de sa mère⁵⁹⁶. Une compilation des actes de la commanderie de Chanu, datant de 1659, en apporte une nouvelle preuve, puisqu'elle mentionne bien en 1485 Jacques d'Estouteville comme seigneur de Villiers, ainsi que du « fief Bataille » situé à Hécourt⁵⁹⁷. Les droits éminents de la seigneurie de Villiers demeuraient néanmoins aux seigneurs de Bréval ; en 1490, Louis de Brézé, alors seigneur de Bréval, créa d'ailleurs un office de sergent fieffé à Villiers, en sus de celui de Bréval, pour récompenser l'un de ses sujets⁵⁹⁸.

Dès avant 1492, Jacques d'Estouteville se sépara de la seigneurie de Villiers et du fief Bataille, les vendant au chevalier Nicolas Viole, conseiller du roi, correcteur à la Chambre des Comptes, mentionné encore en 1510 ; Jean Viole, fils de ce dernier, en hérita, et vendit à son tour l'ensemble à un certain Jean du Val en 1522. Le fils de Jean, Thomas du Val, fut condamné à mort pour meurtre en 1553. Pour solder son passif, sa succession dut être en partie vendue à Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brézé, dame d'Anet et de Bréval ; Jeanne du Val, fille de Thomas et épouse de Louis de Courseulles, vendit le reste à la même Diane de Poitiers en 1565. Villiers revint ainsi de façon pleine et entière aux seigneurs de Bréval jusqu'à la Révolution⁵⁹⁹.

Les mentions du château

Le terrier de Villiers-en-Désœuvre de 1474-1475, dont on n'a plus qu'une analyse sommaire, mentionnait au titre des recettes 12 sols pour la « tonture des taillis en dedans des fossés et du château »⁶⁰⁰. Mais c'est au détour d'un contentieux relatif à l'aveu rendu par Nicolas Viole, intervenu le 12 juin 1510, qu'est mentionné pour la première fois de façon détaillée le château de Villiers⁶⁰¹ : le procureur de Louis de Brézé contestait une partie des droits énoncés par Viole dans son aveu. Le bailli rendit un arbitrage maintenant le chevalier Viole en possession du château, basse-cour, fossés

1899, p. 201, à partir de sources dignes de foi). Dans la première moitié du XIV^e siècle, Saint-André était encore aux mains de la famille Mauvoisin, en place depuis 1213 ; d'après DE LA ROQUE, 1662, t. II, p. 1863-1864, un mariage eut lieu entre un certain Jean Mauvoisin, seigneur de Saint-André, et une certaine Agnès d'Ivry, peut-être vers 1350. La réunion des deux seigneuries résulta vraisemblablement d'un mariage, mais on ignore lequel.

⁵⁹⁴ Sur Breuilpont, voir p. 97.

⁵⁹⁵ J. TECHENER, *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits de documents historiques et de chartes réunis par les soins de J. Techener*, Paris, 1862, n°199.

⁵⁹⁶ L'épouse de Robert d'Estouteville était Ambroise, fille d'Ambroise de Loré et de Catherine de Marcilly.

⁵⁹⁷ GUERY, 1899, p. 248-249, pour 1485 : « Finalement qu'y estant eu un débat entre le dit seigneur d'Estouteville, lors seigneur de Villiers-en-Désœuvre auparavant le dict chevalier Nicole Viole et le sieur grand sénéchal de Normandie, seigneur de Bréval, icelluy seigneur de Bréval fit saisir et mettre en sa main la dite terre de Villiers, comme relevant de luy à cause de Bréval, faute de foy et hommage, et fit contraindre les tenants du dit fief de Villiers à lui payer les cens et rentes qu'ils devoient à cause du dit fief de Villiers et ne relevant de luy ». Sur le fief Bataille, voir Annexe 1, n° 1-2.2, p. XX.

⁵⁹⁸ Arch. dép. Yvelines, E 2421.

⁵⁹⁹ Sur cette liste, voir Arch. dép. Yvelines, E 2292, E 2417, E 2421. Ces dossiers permettent de compléter la liste sommaire donnée par LE PREVOST, 1864, III, p. 385.

⁶⁰⁰ Voir note 595.

⁶⁰¹ Arch. dép. Yvelines, E 2421 : « Et touchant le débat de l'article du **chasteau, basse court, fossés, arrières fossés** contenans six arpens et touchant le débat de la haulte justice moyenne et basse congnoessante de tous ses hommes et subjectz, forfaictures, confiscations, espaves au banages, amendes, deffaulx, veoyrie en ladicte terre et tous aultres droictz et prérogatives appartenans à hault justicier, nous disons que ledict article demorra en cele forme contenue audict adveu. [...] Et quant à l'article faisant mention du droict de chauffage et du boys pour édifier en son chastel de Villiers, nous disons que ledit article sera rejecté et mis hors dudit adveu et dénombrement ».

et arrière-fossés, ainsi que, semble-t-il, de certains des droits de haut-justicier qui y étaient afférents ; en revanche, il le débouta de ses prétentions sur des droits de prélever du bois de chauffage et de construction dans la forêt au bénéfice du même château. Par ailleurs, il ne trancha pas concernant le droit de patronage à la cure de Villiers, ainsi qu'à la chapelle Saint-Étienne de l'église, revendiqué tant par le seigneur de Bréval que par celui de Villiers son vassal.

L'aveu ne donne malheureusement aucune indication sur l'état du château à la date de 1510. Quelle qu'il ait été à l'époque, il est probable que la réintégration de Villiers dans le domaine direct des seigneurs de Bréval ne favorisa pas son entretien : en 1629, le procureur des seigneurs de Bréval passa un bail de location de la moitié du fossé du « vieux château » au chapelain de la chapelle de Bonne-Nouvelle située en forêt de Bréval⁶⁰². Une autre pièce datant de 1774 relative à un échange de terrains concernait l'ancienne plate-forme castrale dominée par la tour au sud ; cette pièce mentionne les « très larges fossés en forme de retranchement » ainsi que la tour en ruine⁶⁰³. De façon assez curieuse, le sieur Guesdon, agent général du prince de Tingry, alors seigneur de Bréval, attribuait à la fin du XIII^e siècle la ruine et l'abandon du château, sans que l'on sache bien sur quoi il s'appuyait pour l'affirmer, sinon peut-être la tradition locale.

Les restes de fortifications

Le village de Villiers s'étend le long de l'ancien chemin de direction nord-ouest/sud-est conduisant de Breuilpont sur l'Eure, à Gilles, Le Mesnil-Simon, Tilly ; parallèle à l'itinéraire ancien de même direction qui passait par Saint-Illiers-la-Ville, Cravent et Villegats, il s'agissait d'un cheminement secondaire, mais important pour la seigneurie de Bréval, puisqu'il aboutissait à l'un des franchissements de l'Eure.

Il n'est pas impossible que ce chemin, profondément coudé aujourd'hui, ait remplacé un tracé plus direct au travers de la forêt de Diane, menant vers Neauphlette, ancien centre de l'alleu du même nom ; il aurait pu être détourné lors de la construction de la fortification.

Les deux pôles anciens furent l'église et le château, distants d'un peu plus de 200 m (fig. 141). On décèle un tracé fossile assez lâche entourant l'agglomération entre les deux pôles, qui suggère l'existence d'une grande enceinte fossoyée ; cependant, il convient de rester prudent sur cette constatation, qui n'est pas attestée par les rares documents existants.

Le château est aujourd'hui totalement enclavé dans des propriétés privées qui ont aliéné les anciens fossés, et la probable basse-cour située au nord-ouest (fig. 142). Le cadastre napoléonien figure une limite parcellaire qui rappelle sans doute la contrescarpe du fossé entre cour et basse-cour ; par ailleurs, des traces de fossés sont encore visibles, tout particulièrement au nord-est, dans les jardins des propriétés modernes.

⁶⁰² Arch. dép. Yvelines, E 2428 (17 janvier 1629) : Bail au chapelain de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de « **la moitié du fossé du viel chasteau dudit Villiers** tout le long et autant que contient la mesure dudit sieur Blondel, à commencer de la grande rue tendant dudit Villiers à la forêt de Bréval ».

⁶⁰³ Arch. dép. Yvelines, E 2428 (6 février 1774) : « C'est à sçavoir que moi, agent susdit et soussigné, pour et au nom de mondit seigneur, ay donné, cédé et abandonné ausdits Barbier et à sa femme, pour être possédé dès aujourd'huy en toute propriété, à titre d'échange, un terrain en friche et mesure d'ancienne fortification en forme d'avancée du vieux château dudit Villiers, lequel est resté en non valleur et inculte **depuis que cette forteresse a été détruite vers la fin du treizième siècle jusqu'à présent, contenant cinquante sept perches et demie suivant la mesure qui en vient d'être faite en la présence desdits Barbier et sa femme, ainsi qu'ils le reconnoissent, assis audit lieu de Villiers devant la tour actuellement en décadence dudit vieux château, et sur lequel il y a seulement plusieurs jeunes arbres fruitiers plantés depuis peu de temps ; borné d'un costé et d'un bout par d'anciens et très larges fossés en forme de retranchement, d'autre costé par le grand chemin qui va dudit Villiers à Gilles, et d'autre bout une vuide de neuf pieds de large que lesdits Barbier et sa femme s'obligent, par le présent, ainsi qu'ils le reconnoissent et s'y soumettent, de laisser libre entre le susdit terrain à eux cédé et la banque sur laquelle est assise la susdite tour, pour que l'on puisse aller et venir dans les fossés qui entourent leur susdit terrain, ainsi que dans ceux qui entourent par derrière ladite tour et son esplanade ;** comme aussi de laisser une pareille vuide pour aller et venir au dedans de ladite esplanade, et en outre sous les conditions expresses et de rigueur ausquelles lesdits Barbier et sa femme s'obligent expressément et solidairement, de ne pouvoir jamais par eux mesme ny leurs successeurs quelconques à la propriété dudit terrain, faire batir, construire aucune espèce de bâtiment sur ledit terrain ».

À l'extrémité orientale, une plate-forme ovoïdale de 71 m de grand axe et environ 50 m de petit axe forme l'ancienne cour haute de la fortification ; il ne semble pas qu'il demeure d'éléments maçonnés d'une enceinte autour de cette cour surélevée par rapport au terrain naturel de deux à trois mètres. Le seul vestige en élévation est une tour circulaire partiellement ruinée, dont le cylindre a aujourd'hui pour soubassement un massif de maçonnerie brute relativement informe⁶⁰⁴. Il est probable que ce massif était autrefois inséré dans un remblai dont demeurent quelques mouvements de terre formant une motte non disjointe de l'enceinte.

La tour est un cylindre d'un diamètre extérieur de 9,50 m environ, bâti en moellons assisés, animé de deux retraites successives chanfreinées marquant ses niveaux (fig. 143). Une restauration importante a eu lieu au XIX^e siècle, en 1840 d'après la tradition ; elle a consisté à reconstruire une section circulaire du mur de la tour à l'ouest pour y pratiquer un escalier et deux portes en plein cintre, une à chaque niveau couvert de la tour. Cette reprise est nettement identifiable dans les maçonneries, en particulier du fait que les deux assises chanfreinées des retraits de maçonnerie n'y ont pas été restituées.

L'édifice comporte trois niveaux, dont deux sont voûtés en coupole (la coupole du premier niveau a été entamée par l'escalier du XIX^e siècle ; chacun d'eux était pourvu d'archères établies en décalage de niveau à niveau afin de ne pas superposer les zones d'affaiblissement des murs. La base des fentes d'archère est calée sur les assises en pierre de taille des retraits de maçonnerie ; au deuxième niveau, elles entaillent légèrement les pierres de l'assise chanfreinée. Intérieurement, elles étaient pourvues d'ébrasements simples couverts de voûtes en berceau se terminant dans la partie la plus étroite par des dalles horizontales ; elles possédaient un appui et une plongée.

Une tour de la fin du XII^e siècle bâtie sur un site plus ancien ?

Les caractéristiques architecturales de la tour de Villiers sont extrêmement proches de celles de la fortification de Guainville : même type d'appareil, même système de retraits de maçonnerie en glacis, même type d'archères, tant au niveau de leurs ébrasements qu'à celui de la relation entre fentes et assises des retraites, même type de voûtement intérieur. La datation peut en être fixée aux années 1190-1200, et on peut sans doute attribuer la construction de la tour à la maîtrise d'ouvrage du roi Philippe Auguste.

Pour autant, la structure du site semble plus ancienne, et on peut rester perplexe sur l'hypothèse d'une création *a nihilo* d'une fortification à Villiers par le roi de France après 1192. Nous proposerons d'y voir l'œuvre d'Ascelin Goël, après qu'il a été exclu d'Ivry durant les années 1090 ; l'aménagement du site aurait pu avoir lieu par la suite, alors qu'il confortait son pouvoir sur ses châtellenies de Bréval et d'Anet.

⁶⁰⁴ Cette tour est improprement appelée « Tour du Hallot » par CHATELAIN, 1983, p.408-409, qui l'a confondue avec la tour (pigeonnier) de l'ancien fief du Hallot, qui dépendait de Villiers-en-Désœuvre. Cette tour-pigeonnier du Hallot date du XVII^e ou du XVIII^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE :

SOURCES PUBLIÉES :

Actes ducs de Normandie

Marie FAUROUX, « Recueil des actes des ducs de Normandie de 1011 à 1066 », *M.S.A.N.*, t. XXXVI, 1961.

Actes Henri I^{er}

Frédéric SOEHNEE, *Catalogue des actes de Henri I^{er}, roi de France (1031-1060)*, Paris, 1907.

Actes Henri II

Léopold DELISLE, *Recueil des actes de Henri II*, vol. I, Paris, 1916. Delisle (L.), éd. Berger (E.), *Recueil des actes de Henri II*, vol. II, Paris, 1920.

Actes Louis VI

Jean DUFOUR, *Catalogue des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)*, Paris, 1992, 3 vol.

Actes Philippe I^{er}

Maurice PROU, *Recueil des actes de Philippe I^{er}, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908

Actes Philippe Auguste

DELABORDE, BERGER, PETIT-DUTAILLIS, SAMARAN, MONICAT, BOUSSARD, Michel NORTIER, Jean FAVIER (éd.), *Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France*, 6 vol., Paris, 1916-2005.

Actes Philippe Auguste-Delisle

Léopold DELISLE, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, Paris, 1856.

Calendar Documents France

John-Horace ROUND, *Calendar of Documents Preserved in France*, Londres, 1899.

Cartulaire Beaumont-le-Roger

Étienne DEVILLE, *Cartulaire de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont*, Paris, 1912.

Cartulaire Conches

Claire DE HAAS, *Le Grand Cartulaire de Conches*, Le Mesnil-sur-l'Estrée, 2005.

Cartulaire Épernon-Maintenon

Auguste MOUTIE, Adophe DE DION, *Cartulaires de Saint-Thomas d'Épernon et de Notre-Dame de Maintenon*, Rambouillet, 1878 (*Mémoires et Documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, t. 4, 1877-1878).

Cartulaire Fontenay-le-Marmion

Gustave SAIGE, *Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion*, Monaco, 1895.

Cartulaire Grand-Beaulieu

René MERLET, *Cartulaire de la Léproserie du Grand-Beaulieu*, Chartres, 1909 (*Collection de cartulaires chartrains*, t. II).

Cartulaire Josaphat

Abbé Charles METAIS, *Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat*, Chartres, 2 vol., 1911-1912 t. I,

Cartulaire Louviers

Théodore BONNIN, *Cartulaire de Louviers*, t. I, Louviers, 1870.

Cartulaire Marmoutier-Perche

Abbé BARRET, *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, Mortagne, 1894 (*Documents sur la Province du Perche*, 3^e série, n^o 2).

Cartulaire Nogent-le-Rotrou

Vicomte DE SOUANCE, Abbé Charles METAIS, *Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. 1031-1789. Histoire et Cartulaire*, Vannes, 1899 (*Archives historiques du diocèse de Chartres*, t. I, 1899).

Cartulaire N.-D. Chartres

Eugène DE LEPINOIS, Lucien MERLET, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, Chartres, 1865.

Cartulaire N.-D. de la Roche

Auguste MOUTIE, *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de la Roche*, Paris, 1862.

Cartulaire N.-D. de la Trappe

Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de la Trappe, Alençon, 1889.

Cartulaire normand

Léopold DELISLE, « Cartulaire normand, » *M.S.A.N.*, t. XVI, 2^e série, vol. 6, 1852.

Cartulaire Préaux

Dominique ROUET, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, 2005.

Cartulaire Saint-Jean-en-Vallée

René MERLET, *Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée*, Chartres, 1908 (*Collection de cartulaires chartrains*, t. I).

Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise

Joseph DEPOIN, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Martin-de-Pontoise*, Pontoise, 1893-1909.

Cartulaire Saint-Père

Benjamin GUERARD, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Père de Chartres*, Paris, 1840.

Cartulaire Tiron

Lucien MERLET, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Trinité de Tiron*, Chartres, 2 vol., 1883-1884.

Cartulaire Vaux-de-Cernay

Lucien MERLET, Aug. MOUTIE, *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame des Vaux-de-Cernay*, 2 vol., Paris, 1857-1858.

Chartes Abbecourt

Joseph DEPOIN, *Abbecourt en Pinserais, Recueil de chartes et documents*, Pontoise, 1913.

Chartes Cluny

Auguste BERNARD, Alexandre BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. IV (1027-1090), Paris, 1888 ; t. V (1091-1210), Paris, 1894.

Chartes Grandchamp

Abbé GAUTIER, "Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Grandchamp", *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIX, 1901-1904, p. 132-253.

Chartes Jumièges

Charles Vernier, *Chartes de l'abbaye de Jumièges conservées aux Archives départementales*, Paris, 1916.

Chartes Saint-Germain

René POUPARDIN, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés des origines au début du XIII^e siècle*, t. I, Paris, 1909 ; t. II, Paris, 1930.

Chartes Saint-Magloire

Lucien FOSSIER, *Chartes et documents de l'abbaye Saint-Magloire*, t. I, Paris, 1998.

Chartes Saint-Martin-des-Champs

Joseph DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, Paris, 1917 (Archives de la France monastique, vol. 18).

Chronique du Bec

Abbé POREE, *Chronique du Bec et Chronique de François Carré*, Rouen, 1883.

Chronique Monstrelet

Louis DOUET D'ARCQ, *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, Paris, 1857-1862, 6 vol.

Chronique Mont-Saint-Michel

Siméon LUCE, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, Paris, 1879, 2 vol.

Comptes Roi de Navarre

Eugène IZARN, *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, Paris, 1885.

Documents normands

Michel NORTIER, *Documents normands relatifs au règne de Charles V (1364-1380)*, Paris, 2000.

Gesta Normannorum Ducum

Elizabeth M.C. VAN HOUTS, *The Gesta Normannorum Ducum of William de Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni*, Oxford, 2 vol, 1992-1995.

Geste des Nobles

Auguste VALLET DE VIRVILLE, *Chronique de la Pucelle et chronique de Cousinot, suivies de la chronique normande de P. Cochon, relatives aux règnes de Charles VI et Charles VII*, Paris, 1859.

Hemingi Chartularium

Thomas HEARNE, *Hemingi Chartularium Ecclesiae Wigorniensis*, Oxford, 1723.

Histoire Benoît de Peterborough

William STUBBS, *Gesta Regis Henrici Secundi Benedicti Abbatis. The Chronicle of the Reigns of Henry II and Richard I. A.D. 1169-1192*, Londres, 1867, 2 vol.

Histoire Guillaume de Jumièges

Elizabeth M.C. VAN HOUTS, *The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert de Torigni*, 2 vol., Oxford, 1992-1995.

Histoire Guillaume le Maréchal

Paul MEYER, *Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, Régent d'Angleterre de 1216 à 1219*, Paris, 1891-1894.

Histoire Orderic Vital

Auguste LE PREVOST, *Orderici Vitalis Historiæ ecclesiasticæ*, Paris, 1838.

Histoire Robert de Torigni

Léopold DELISLE, *Chronique de Robert de Torigni*, Paris, 2 vol., 1872-1873, suivie du *Traité de Robert de Torigni sur les ordres monastiques et les abbayes normandes*.

Histoire Roger de Howden

William STUBBS, *Chronica Magistri Rogeri de Hovedene*, Londres, 4 vol., 1868-1871.

Histoire Suger

Albert LECOY DE LA MARCHE, *Œuvres complètes de Suger*, Paris, 1867.

Histoires Philippe-Auguste

Henri-François DELABORDE, *Œuvres de Rigord et Guillaume le Breton*, Paris, 2 vol., 1882-1885.

Jugements Échiquier

Léopold DELISLE, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie (1207-1270)*, Paris, 1864.

Layettes

Alexandre TEULET, *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, t. II, Paris, 1866.

Magni Rotuli Scaccarii

Amédée-Louis LECHAUDÉ D'ANISY, « *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ* », *M.S.A.N.*, 2^e série, vol. 5, t. XV, 1846 ; t. XVI, 2^e série, vol. 6, 1852.

Th. STAPLETON, *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ*, Londres, 1840.

Mandements Charles V

Léopold DELISLE, *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380)*, Paris, 1874.

Olim

Comte BEUGNOT, *Les Olim ou registres des arrêts du Parlement de Paris*, t. I. Paris, 1889.

Polyptyque 1

Benjamin GUERARD, *Polyptyque de l'abbé Irminon de Saint-Germain-des-Prés*, 2 vol., Paris, 1844.

Polyptyque 2

Auguste LONGNON, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon*, 2 vol., Paris, 1886-1895.

Polyptyque 3

Dieter HÄGERMANN, *Das Polyptychon von Saint-Germain-des-Prés*, Cologne, 1993.

Pouillés Rouen

Auguste LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*, Paris, 1903.

Regesta Regum-Davis

H.W.C. DAVIS, *Regesta Regum Anglo-Normannorum, 1066-1154*, vol. I, Oxford, 1913.

Registres Philippe Auguste

John W. BALDWIN, *Les Registres de Philippe Auguste*, Paris, 1992 (Documents inédits sur l'histoire de France, Documents financiers et administratifs, vol. 7).

Rôles normands

Antoine CHARMA, « *Rôles normands et français et autres pièces tirées des archives de Londres par Bréquigny* », *M.S.A.N.*, t. XXIII, 3^e série t. 3, 1858, p. 1-306.

Roll of the Pipe 1194

Doris STANTON, *The Great Roll of the Pipe For the Sixth Year of The Reign of King Richard The First. Michaelmas 1194 (Pipe Roll 40)*, Londres, 1928.

Rotuli Ricardi Gravesend

Francis Neville DAVIS, Charles Wilmer FOSTER, Alexander Hamilton THOMPSON, *Rotuli Ricardi Gravesend episcopi Lincolnensi A.D. MCCLVIII-MCCLXXIX*, Lincoln, 1925 (The Publications of the Lincoln Record Society, vol. 20).

OUVRAGES ET ARTICLES :

ANGER, 1907

Dom ANGER, Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, t. II, Ligugé-Paris, 1907 (Archives de la France monastique, vol. IV).

ASHBEE, 2008

Jeremy ASHBEE, « The Function of the White Tower under the Normans », in *The White Tower*, éd. E. Impey, London, 2008, p. 125-139.

AUCHER, 2004

Georgette AUCHER, *Un village nommé Bréval*, Paris, 2^e éd., 2004 (1^e éd. 1979).

BALDWIN, 1991

John Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement*, Paris, 1991.

BARZ, 2002

Dieter Barz, « Bemerkungen zu Entwicklung und Funktionen des frühen Wohnturmes in Mittel- und Westeuropa », *Wohntürme*, Langenweissbach, 2002, p. 5-14 et 161-162.

BATES-GAZEAU, 1990

David BATES, Véronique GAZEAU, « L'abbaye de Grestain et la famille d'Herluin de Conteville », *Annales de Normandie*, 1990, 40^e année, n° 1, p. 5-30.

BAUDOT, 1983

Marcel BAUDOT, « L'abbaye de la Croix-Saint-Ouen à l'époque carolingienne, d'après le témoignage d'un diplôme de Carloman II », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1983, vol. 141, n° 1, p. 5-21.

BAUDRY, 2001

Marie-Pierre BAUDRY, *Les fortifications des Plantagenêt en Poitou – 1154-1242*, Paris, 2001.

BAUDRY-LANGEUIN, 2006

Marie-Pierre BAUDRY, Pascal LANGEUIN, « Les premières tours à archères dans les châteaux Plantagenêt », in *Actes de la table ronde « Les fortifications et châteaux Plantagenêt » au sein du colloque « Cinquante années d'études médiévales. À la confluence de nos disciplines » tenu à Poitiers du 1 au 4 septembre 2003*, Bruxelles, 2006, p. 71-108.

BAUDUIN, 1995

Pierre BAUDUIN, « Bourgs castraux et frontières en Normandie aux XI^e et XII^e siècles. L'exemple du département de l'Eure », in « Château et territoire ». *Limites et mouvances*. 1^{re} rencontre d'archéologie et d'histoire en Périgord. Périgueux, 12-25 sept. 1991, *Annales littéraires et universitaires de Besançon*, n° 585, Série historique, n° 52, 1995, p. 25-42.

BAUDUIN, 2006

Pierre BAUDUIN, *La première Normandie*, Caen, 1^{ère} éd. 2004, 2^e éd. 2006.

BEAUREPAIRE, 1858

Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, « Les États de Normandie sous la domination anglaise », *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 3^e série, t. V, 1858, p. 345-541.

BERANGER, 1905

J. BERANGER, « Le « *Pagus Madriacensis* », son origine, son histoire, ses comtes », *Revue catholique et littéraire de Normandie*, 1905, p. 89-107.

BIZEAU, 1977

Chanoine Pierre BIZEAU, « Les églises du canton d'Anet », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 121^e année, n° 68, 3^e trim. 1977.

BLARY, 1994

François BLARY, « Les fortifications du château de Château-Thierry des derniers comtes Herbertiens au premier duc de Bouillon (XI^e-XVI^e siècle) », *Congrès archéologique de France*, 148^e session, 1990, Aisne, Paris, 1994, p. 137-180.

BLARY, 2003

François BLARY, Véronique DUREY-BLARY, « Le château de Château-Thierry du IX^e au XV^e siècle ; la place du bois dans la construction et les aménagements », in J.-M. POISSON, J.-J. SCHWIEN (dir.), *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Besançon, 2003, p. 371-394.

BLOSSEVILLE, 1877

Marquis DE BLOSSEVILLE, *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, Paris, 1877.

DE BOÛARD, 1974

Michel DE BOÛARD, « De l'aula au donjon. Les fouilles de la motte de la Chapelle à Doué-la-Fontaine (X^e-XI^e siècle) », *Archéologie médiévale*, t. III-IV, 1973-1974, p. 5-110.

BOUVRIS, 1985

Jean-Michel BOUVRIS, « Contribution à une étude de l'institution vicomtale en Normandie au XI^e siècle. L'exemple de la partie orientale du duché : les vicomtes de Rouen et de Fécamp », in L. MUSSET et J.-M. BOUVRIS, *Autour du pouvoir ducal normand X^e-XI^e siècles* (Cahiers des Annales de Normandie, 17), Caen, 1985, p. 160.

CALLEBAUT, 1991

Dirk CALLEBAUT, « Castrum, Pastus und Abtei von Ename », H.G. Böhme (éd.), *Burgen der Salierzeit*, t. I, in *den Nördlichen Landschaften des Reiches*, Sigmaringen, 1991, p. 201-309.

Carte archéologique de la Gaule 28

Anne OLAGNIER, Dominique JOLY, *Carte archéologique de la Gaule, 28, Eure-et-Loir*, Paris, 1994.

CHARPILLON-CARESME

M. CHARPILLON, abbé CARESME, *Dictionnaire historique de toutes les communes de l'Eure*, Evreux, 1868-79.

CHATELAIN, 1981

André CHATELAIN, « La nouvelle architecture militaire du XIII^e siècle en Ile-de-France », *Liber Castellorum*, Zutphen, 1981, p. 66-75.

CHATELAIN, 1983

André CHATELAIN, *Châteaux-forts et féodalité en Ile-de-France*, Paris, 1983.

CHATELAIN, 1991

André CHATELAIN, « Recherches sur les châteaux de Philippe Auguste », *Archéologie médiévale*, t. XXI, 1991, p. 115-161.

CHEDEVILLE, 1973

André CHEDEVILLE, *Chartres et ses campagnes, XI^e-XIII^e*, Paris, 1973.

CIVEL, 2006

Nicolas CIVEL, *La fleur de France. Les seigneurs d'Ile-de-France au XII^e siècle*, Tournai, 2006.

COCHERIS, 1853

Hippolyte COCHERIS, « Catalogue analytique et raisonné des manuscrits conservés à la Bibliothèque Impériale qui concernent l'histoire de la Picardie », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XII, 2^e série, t. II, 1853, p. 85-628.

Complete Peerage

G. E. COKAYNE, *The Complete Peerage*, 2^e édition complétée et corrigée par V. Gibbs, H. Doubleday et al., Londres, 1938.

CORVISIER, 2004

Christian CORVISIER, « Les châteaux de Richard Cœur de Lion, l'œuvre de pierre comme démonstration de force », in *Actes du colloque du 800^e anniversaire de la mort de Richard Cœur de Lion*. Caen, avril 1999, Caen, 2004, p. 198-217.

CORVISIER 2006

Christian CORVISIER, « La fortification castrale des Plantagenêt en Normandie », in *Actes de la Table Ronde « Les fortifications et châteaux Plantagenêt » au sein du colloque « Cinquante années d'études médiévales . À la confluence de nos disciplines » tenu à Poitiers du 1^{er} au 4 septembre 2003*, Bruxelles, 2006, p. 111-148.

COUTIL, 1895-1925

Léon COUTIL, *Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne*, Evreux, 5 t. en 2 vol., 1895-1925 (extrait du *Bulletin de la Société d'études diverses de Louviers et de sa région*, t. III, IV, XIV, XV).

DELORME, 1561

Philibert DE L'ORME, *Nouvelles inventions pour bien bastir et à petits fraiz*, Paris, 1561.

DELORME, 1567

Philibert DE L'ORME, *Le premier tome de l'architecture de Philibert de l'Orme Laonnois*, Paris, 1567.

DEPOIN, 1909

Joseph DEPOIN, «La chevalerie Étampoise. Les chevaliers et les vicomtes d'Étampes », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 15^e année, 1909, p. 74-93.

DEVAUX, 1885-1886

Jules Devaux, « Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, t. IV, 1885, p. 55-83, t. V, 1886, p. 94-129, p. 290-321.

DE DION, 1870-a

A. de DION, « Le comté de Madrie », dans *Revue de la société archéologique de Rambouillet*, t. I, 1870-1872, p. 1-11.

DE DION, 1870-b

Adolphe de DION, « Les fiefs du comté de Montfort-l'Amaury », dans *Revue de la société archéologique de Rambouillet*, t. I, 1870-1872, p. 289-387.

DE DION, 1893

Adolphe de DION, « Hugues de Beauvais », dans *Mémoires de la société archéologique de Rambouillet*, t. X, 1890-1893, p. 160-180.

DIXON, 2008

Philip DIXON, « The Influence of the White Tower on the Great Towers of the Twelfth Century », *The White Tower*, éd. E. Impey, Londres, 2008, p. 227-242.

Domesday 1

Katharine KEATS-ROHAN, « Domesday People. A Prosopography of Persons Occuring » in *English Documents 1066-1166, I-Domesday Book*, Woodbridge, 1999

Domesday 2

Katharine KEATS-ROHAN, « Domesday Descendants. A Prosopography of Persons Occuring » in *English Documents 1066-1166, II-Pipe Rolls to Cartæ Baronum*, Woodbridge, 2002

DOR, 1991

Marc-Antoine DOR, *Seigneurs en Île-de-France occidentale et en Haute-Normandie. Contribution à l'histoire des seigneurs de Montfort-l'Amaury, des comtes d'Évreux et de leur entourage au XII^e et au début du XIII^e siècle*, Thèse de l'École des Chartes, Paris, 1992 (consultable aux Archives départementales de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et des Yvelines).

DOUET D'ARCQ, 1849

Louis DOUET D'ARCQ, « Procès criminel intenté à Jacques de Brézé, grand sénéchal de Normandie, au sujet du meurtre de sa femme » (1467-1486), *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1849, t. 10, p. 211-239.

DOUET D'ARCQ, 1855

Louis DOUET D'ARCQ, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du XI^e au XIII^e siècle*, Amiens, 1855 (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, Documents inédits sur la Province, t. IIII).

DU BOUCHET, 1681

Jean DU BOUCHET, *Généalogique de la maison royale de Courtenay*, Paris, 1681.

DU CHESNE 1631

André DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux*, Paris, 1631.

DURAND, 1901

Roger DURAND, « Chronologie des premiers seigneurs de Courville », *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XII, 1901, p. 243-293.

EARLY, 2002

Rob EARLY, « Les témoins archéologiques de l'évolution d'un centre de pouvoir entre les X^e et XII^e siècles », *Château Gaillard*, 2000, vol.20, Caen, 2002, p. 216 et suiv.

ÉPAUD, 2007

Frédéric ÉPAUD, *De la charpente romane à la charpente gothique*, Caen, 2007.

ERLANDE-BRANDENBURG, 1980

Alain ERLANDE-BRANDENBURG, « L'architecture militaire au temps de Philippe Auguste : une nouvelle conception de la défense » », *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Actes du colloque international organisé par le CNRS (1980), Paris, 1982, p. 595-603.

ERLANDE-BRANDENBURG, 1983

Alain ERLANDE-BRANDENBURG, « L'organisation du conseil d'architecture militaire et du corps des spécialistes sous Philippe Auguste » », *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge*, Actes du colloque international organisé par le CNRS (1983), Paris, 1990, p. 214-219.

Fortifications Plantagenêt

Les fortifications dans les domaines Plantagenêt. XIII^e-XIV^e siècles, Poitiers, Centre d'Études supérieures de civilisation médiévale, 2000 (Actes du Colloque international tenu à Poitiers du 11 au 13 novembre 1994).

FOSSIER, 1959

Robert FOSSIER, « Actes inédits du XI^e siècle. III. Les plus anciennes chartes normandes de l'abbaye de Bourgueil », *B.S.A.N.*, t. LIV, 1957-1957, p. 17-54 (Caen, 1959).

FRANÇOIS, 1974

J.-J. FRANÇOIS. « Les domaines de l'abbaye de Saint-Germain au IX^e siècle dans le Drouais et le Thimerais », *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Mémoires XXVII-2*, 2^e trim. 1974, n°53, p.41-77.

FRET, 1840

Louis-Joseph FRET. *Antiquités et chroniques percheronnes*, Mortagne, 1840 (vol. 3).

GALLET 1997

Yves GALLET, « Gautier de Meulan, un « architecte-ingénieur » méconnu du début du XIII^e siècle », *Bulletin monumental*, t. 155, 1997, p. 135-138.

GAUTHIEZ 1999

Bernard GAUTHIEZ, *Atlas morphologique des villes de Normandie*, Lyon 1999.

GAZEAU 2007

Véronique GAZEAU, *Normannia monastica. Prosopographie des abbés bénédictins (X^e-XII^e siècle)*, Caen, 2007.

GIULATO, 2008

Gérard GIULATO, Michel BUR préf., *Châteaux et Villes fortes du Comté de Vaudémont en Lorraine méridionale*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 2008.

GRAVE, 1906

E. GRAVE, « Supplément au nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury », *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, t. XIX, 1906, p. 1-260.

GUERARD, 1832

Benjamin GUERARD, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romaine jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne*, Paris, 1832.

GUERY, 1899

Abbé Charles GUERY, « La commanderie de Chanu », *Revue catholique de Normandie*, 9^e année, 1899, p. 40, 144, 244.

GUERY, 1917

Abbé Charles GUERY, *Histoire de l'abbaye de Lyre*, Évreux, 1917.

GUILMOTO, 1889

Gustave GUILMOTO, *Étude des droits de navigation de la Seine de Paris à la Roche-Guyon*, Paris, 1889.

GUYOTJANNIN, 1987

Olivier GUYOTJANNIN, *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France*, Paris-Genève, 1987.

HERME-RENAULT 1981

Marie HERME-RENAULT, « Claude Chastillon et sa « Topographie française », *Bulletin monumental*, t. 139, 1981, p. 141-163.

HIPPEAU, 1855

Célestin HIPPEAU, *L'abbaye Saint-Étienne de Caen, 1066-1790*, Caen, 1855 (*M.S.A.N.*, t. XXI).

HOUTH, 1981

Émile HOUTH, *Les Comtes de Meulan (IX^e-XIII^e siècles)*, Pontoise, 1981 (*Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, t. LXX, 1981).

HUNGER, 1916

Victor HUNGER, « Les seigneurs de Maisy du XI^e au XVIII^e siècle », *B.S.A.N.*, t. XXXI, 1916, p. 65-181.

IMPEY-LORANS, 1998

Edward IMPEY, Elisabeth LORANS, « Le donjon de Langeais et son environnement », *Deux donjons construits autour de l'an Mil en Touraine*, Paris, 1998, p. 9-64 (*Bulletin monumental*, 1998, t. 156).

IMPEY, 2002

Edward IMPEY, « The *Turris famosa* at Ivry-la-Bataille, Normandy », *The Seigneurial Residence in Western Europe AD c 800-1600*, Oxford, 2002, p. 189-210. (BAR International Series 1088).

IMPEY, 2008

Edward IMPEY, « The Ancestry of the White Tower », *The White Tower*, éd. E. Impey, Londres, 2008, p. 227-242.

IZARN-BONNIN, 1863

M. IZARN, Théodore BONNIN, « Notice historique sur la commune d'Aigleville », *Annuaire administratif, statistique et historique du département de l'Eure pour l'année 1863*, Évreux, 1863, p. 424-453.

JUSSELIN, 1954

Maurice JUSSELIN, « Documents sur le château d'Anet au XVII^e siècle (1623-1687). *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XX, 1954-57, p. 27-74.

Maurice JUSSELIN, « Travaux au château d'Anet en 1707 », *ibid.*, p. 97-102.

Maurice JUSSELIN, « L'église d'Anet au XVII^e siècle », *ibid.*, p. 131-146.

KEATS-ROHAN, 1996

Katharine S.B. KEATS-ROHAN, « Politique et parentèle. Les comtes, vicomtes et évêques du Maine. C.940-1050 », *Francia*, t. 23, 1996, p. 13-26.

KENNET, 1818

White KENNET, *Parochial Antiquities attempted in the History of Ambrosden Burcester and other adjacent parts in the counties of Oxford and Bucks*, Oxford, t. I, 1818.

LABORIER, 2008

Emmanuel LABORIER, « La tour de Salives », *Chastels et maisons-fortes en Bourgogne*, vol. II, Monceaux-les-Mines, 2008, p. 15-33.

LANGLOIS, 1888

Charles-Victor LANGLOIS, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement*, Paris, 1888.

DE LA ROQUE, 1662

Gilles-André de LA ROQUE, *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*, Paris, 4 vol., 1662.

LAUPERIERE, 1899

D^r. LAUPERIERE, « Sur l'abbaye de Conches », *Annuaire des cinq départements normands*, 55^e année, 1899, p. 78-87.

LEBEURIER, 1851

Abbé LEBEURIER, « Comptes de la châtellenie de Breuilpont », *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 3^e série, t. I, 1850-51, p. 425-457.

LEBEURIER, 1859

Abbé LEBEURIER, « Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux », *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 3^e série, t. 6, 1859, p. 219-384.

LEBEURIER, 1862

Abé LEBEURIER, « Notice sur la commune d'Acquigny », *Annuaire administratif, statistique et historique du département de l'Eure*, 1862.

LEFEVRE, 1851

E. LEFEVRE, « Notice sur le château de Sorel », *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, 1851, p. 18-38.

LEFEVRE, 1859

Edouard LEFEVRE, *Documents historiques sur le comté et la ville de Dreux*, Chartres, 1859

LEFEVRE, 1862

Edouard LEFEVRE, *Recherches historiques sur la principauté d'Anet*, Chartres, 1862.

LEFEVRE, 1867

Edouard Lefèvre, *Documents historiques et statistiques sur les communes du canton d'Auneau*, Chartres, 1867.

LEFEVRE, 1872

Edouard Lefèvre, « Notice sur la seigneurie d'Illiers », *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. V, 1872, p. 396-409.

LEFEVRE, 1876

Edouard LEFEVRE, « Notice sur la châtellenie d'Épernon », *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, 1876, p. 101-171.

LEFEVRE-PONTALIS, 1893-1936

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, « Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute Normandie (1424-1429) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 54, 1893, p. 427-521 ; t. 55, 1894, p. 257-305 ; t. 56, 1895, p. 433-508 ; t. 57, 1896, p. 5-54 ; t. 97, 1936, p. 103-130.

LEMARIGNIER, 1945

Jean-François LEMARIGNIER, *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales*, Lille, 1945.

LEMARIGNIER, 1965

Jean-François LEMARIGNIER, *Le Gouvernement royal aux premiers temps Capétiens*, Paris, 1965.

LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2003

Astrid LEMOINE-DESCOURTIEUX, « La frontière normande de l'Avre de la fin du Xe siècle au début du XIIIe siècle : la défense et les structures du peuplement », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. LXV (années 2002-2003), 2008, p. 107-121.

LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2004

Astrid LEMOINE-DESCOURTIEUX, « Les petites fortifications de la région de l'Avre (XI^e-XIII^e siècles) : essai d'inventaire d'après les sources littéraires, iconographiques et la prospection », *Haute-Normandie archéologique*, 2004, n^o9, p. 83-92.

LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005

Astrid LEMOINE-DESCOURTIEUX, « Illiers-l'Évêque (Eure) : Un château âprement disputé du X^e au XIII^e siècle », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 2005, 124, n^o 3, p. 55-76.

LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2006-1

Astrid LEMOINE-DESCOURTIEUX, « Les pouvoirs sur la frontière de l'Avre (XI^e-XIII^e siècles, Eure) : du pouvoir seigneurial au pouvoir ducal, puis à l'autonomie urbaine », *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges*, A.-M. Flambard-Héricher dir., Caen, 2006, p. 101-118.

LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2006-2

Astrid LEMOINE-DESCOURTIEUX, « Les bourgs castraux de Nonancourt (1112) et Verneuil-sur-Avre (1119), Eure », *Les villes normandes au Moyen Âge : renaissance, essor et crise, actes du colloque de Cerisy-la-Salle (octobre 2003)*, P. Bouet et Fr. Neveux (dir.), Presses universitaires normandes, 2006, p. 61-74.

LEPLA 2006

Denis LEPLA, *Les Fossés Royaux*, Verneuil-sur-Avre, 2006.

LE PREVOST, 1839

Auguste LE PREVOST, *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, Évreux, 1839.

LE PREVOST, 1864

Auguste LE PREVOST, Léopold DELISLE, Louis PAULIN-PASSY, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, 3 t., Évreux, 1864.

LOT-FAWTIER, 1932

Ferdinand LOT, Robert FAWTIER *Le premier budget de la monarchie française*, Paris, 2 fasc., 1932 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 259).

LOUISE, 1990

Gérard LOUISE, « La seigneurie de Bellême. X^e-XI^e siècles », *Le Pays Bas-Normand*, 1990 / n^{os} 3 et 4 (n^{os} 199 et 200) ; 1991 / n^{os} 1 et 2 (n^{os} 201 et 202).

MAQUET, 1880

Adrien MAQUET, « Nobiliaire du comté de Montfort », *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, t. V, 1879-80, p. 49-485.

MARQUIS, 1907

Charles MARQUIS, *Illiers*, Chartres, 1907 (Monographies paroissiales, II ; Archives du diocèse de Chartres).

MARSHALL, 2002

Pamela MARSHALL, « The Great Tower as residence in the territories of the Norman and Angevin kings of England », *The Seigneurial Residence in Western Europe AD c. 800-1600*, Oxford, 2002, p. 27-44. (BAR International Series 1088).

MAUDUIT, 1899

François-Joseph MAUDUIT, *Histoire d'Ivry-la-bataille*, Évreux, 1899. [François-Joseph Mauduit, ancien juge de paix, avait légué ses notes historiques sur Ivry à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Ces notes ont été éditées par Gustave Prévost, membre de la société, resté anonyme par modestie dans le livre ; l'importance considérable du travail critique et rédactionnel effectué par cet éditeur fait de lui le véritable auteur].

MERLET, 1855

Lucien MERLET, « Lettres d'Ives de Chartres et d'autres personnages de son temps. 1087-1130 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e s., t. I, 1855, p. 443-471.

MERLET, 1860

- Lucien MERLET, « Gallardon et ses environs », *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, n. s., t. II, 1860, p. 283-312.
- MERLET, 1861**
Lucien MERLET, *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, Chartres, 1861.
- Merlet, 1864**
Lucien MERLET, Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Coulombs, Chartres, 1864.
- MERLET, 1865**
Lucien MERLET, « Notice historique sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thymerais », *Revue nobliaire historique et biographique*, n. s., t. I, 1865, p. 337-347, 401-408, 464-473, 506-513, 529-537.
- MERLET, 1876**
Lucien MERLET, « Histoire du château d'Anet », (communication à la Société archéologique et historique d'Eure-et-Loir), *Procès-verbaux de la Société archéologique et historique d'Eure-et-Loir*, t. VI, 1876, p. 58-83.
- MERLET-CLERVAL, 1893**
René MERLET, abbé CLERVAL, « Un manuscrit chartrain du XI^e siècle. Fulbert, évêque de Chartres, Chartres, 1893.
- MERLET, 1897**
René MERLET, *Inventaire sommaire des Archives départementales d'Eure-et-Loir. Archives ecclésiastiques, série H*, I, t. 8, Chartres, 1897.
- MESQUI-TOUSSAINT 1990**
Jean MESQUI, Patrick TOUSSAINT, « Le château de Gisors aux XII^e et XIII^e siècles », *Archéologie médiévale*, t. XX, 1990, p. 253-317.
- MESQUI, 1991-1993**
Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, 2 vol., Paris, 1991-93.
- MESQUI, 1997**
Jean MESQUI, *Châteaux-forts et fortifications en France*, Paris, 1997.
- MESQUI, 1998**
Jean MESQUI, « La tour maîtresse du donjon de Loches », *Deux donjons construits autour de l'an Mil en Touraine*, Paris, 1998, p. 65-125. (*Bulletin Monumental*, 1998, t. 156).
- MESQUI, 1998**
Jean MESQUI, « La Tour des Archives et le Fort des Tourelles de Vernon (Eure). Deux édifices royaux exceptionnels édifiés vers 1200 », *Bulletin Monumental*, 2011 (à paraître).
- DE MEULEMEESTER, 1994**
Johnny de MEULEMEESTER, « Châteaux et frontières : quelques réflexions sur les principautés territoriales des anciens Pays-Bas méridionaux », *Château-Gaillard XVII*, (Colloque d'Abergavenny), 1994, Caen 1996, p. 53-60.
- MOREAU, 1902**
L. MOREAU, *Broué*, Chartres, 1902 (Archives du diocèse de Chartres, publiées par Charles Métais)
- MORRIS, 1983**
John MORRIS, *Domesday Book. Vol.7, Dorset*, Phillimore, 1983, n^{os} 54-55.
- MOTTE-COLAS, 1957**
Marie de la MOTTE-COLAS, « Les possessions territoriales de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés du début du IX^e au début du XII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XLIII, 1957, p. 49-81.
- MOUTIE, 1873-1876**
Auguste MOUTIE, *Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques*, Chevreuse, 2 vol., 1874-1876 (Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. 2, 1873-1874 ; t. 3, 1875-1876)
- MUSSET, 1957**
Lucien MUSSET, « Actes inédits du XI^e siècle. III. Les plus anciennes chartes normandes de l'abbaye de Bourgueil », *B.S.A.N.*, t. LIV, 1957-58, p. 15-54.
- MUSSET, 1976**
Lucien MUSSET, « L'aristocratie normande au XI^e siècle », *La Noblesse au Moyen Âge. XI^e-XV^e siècle. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, (dir. Ph. Contamine), Paris, 1976, p. 1-96.
- MUSSET, 1977**
Lucien MUSSET, « Aux origines d'une classe dirigeante : les Tosny, grands barons normands du X^e au XIII^e siècle », *Francia*, vol. 5, 1977, p. 45-80.

MUSSET, 1991

Lucien MUSSET, « Autour du château d'Ivry », *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 149^e congrès, 1991, p. 89-93.

NICOLAS-MERY, 2002

David NICOLAS-MERY, « Le donjon d'Avranches, la redécouverte d'un monument médiéval », dans *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, 2002, t. 79, p. 87-150.

PARKER, 1864

J. PARKER, "Minster Priory Church and Manor House", *Proceedings of the Oxford Architectural and Historical Society*, t. I, 1860-64, p. 186-187.

PASSY, 1862

Louis PASSY, « Note sur le cartulaire du prieuré de Bourg-Achard », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 22, 1861, p. 342-367 ; t. 23, 1862, p. 513-536.

PEROUSE DE MONTCLOS, 1988

Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, « Anet », *Architectures en Région Centre*, Paris, 1988, p. 112-123.

PEROUSE DE MONTCLOS, 2000

Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, *Philibert de l'Orme, Architecte du roi (1514-1570)*, Paris, 2000.

PETIT, 1856

Ange PETIT, « Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville (Eure) », *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 3^e série, t. 4, 1855-1856, p. 221-344.

PETIT-DUTAILLIS, 1894

Charles PETIT-DUTAILLIS, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII (1187-1226)*, Paris, 1894.

PHILIPPE 1906

Abbé J. PHILIPPE, « Excursion à Ézy, Anet. Le Fort Harrouard. 13 mai 1906 », *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, 1906, t. XIV, p. 11-16.

PHILIPPE, 1937

Ab. J. PHILIPPE, « Mérey, son cimetière barbare et son donjon », *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, 1936-1937, t. XXXI-XXXII, p. 211.

PIOLIN, 1863

Dom Paul PIOLIN, *Histoire de l'église du Mans*, Le Mans, 6 vol., 1851-1863.

PITTE, 2010

Dominique PITTE, « Pour une relecture du château d'Ivry-le-Bataille (Eure) », *Journées archéologiques de Haute-Normandie*, Mont-Saint-Aignan, 2010, p. 219-224 (Rouen, 3-5 avril 2009).

PORCHER, 1939

Jean PORCHER, « Les premières constructions de Philibert Delorme au château d'Anet », *Bulletin de la Société d'histoire de l'Art français*, 1939, p. 6-17.

POREE, 1881

Chanoine Charles POREE, *Histoire de l'abbaye du Bec*, Évreux, 1881.

POWER, 2004

Daniel POWER, *The Norman Frontier in the Twelfth and Early Thirteenth Century*, 2^e éd., Cambridge, 2007.

RENOUX, 2000

Annie RENOUX, « Mayenne, de la villa au castrum », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2000, vol.144, n° 1, p. 211-231.

RENOUX, 2002

Annie RENOUX, « Châteaux et pouvoir dans le comté du Maine : Mayenne du dernier tiers du IX^e au début du XII^e siècle (c. 870-1120) », *Château Gaillard*, 2000, vol.20, Caen, 2002, p. 205-215.

RHEIN, 1910

André RHEIN, « La Seigneurie de Montfort en Iveline » *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, t. XXI, 1910, p. 1-363.

RIQUET DE CARAMAN, 1860

Adolphe RIQUET, comte de Caraman, *Anet, son passé, son état actuel*, Paris, 1860.

ROUND, 1911

J. Horace ROUND, *The King's Sergeants and Officers of State*, Londres, 1911, p. 140-141.

ROUSSEL, 1875

P.-D. ROUSSEL, *Description du château d'Anet depuis le X^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1875.

ROY, 1924

Maurice ROY, « Anet, le château de Diane de Poitiers. Nouveaux documents sur sa construction et sa décoration », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, 1924, p. 122-179.

SAINT-GERMAIN, 1854

Stanislas de SAINT-GERMAIN, « Un partage mobilier en 1412 », *Bulletin monumental*, 1854, p. 427-458.

SALZMANN, 1957

Louis Francis SALZMANN, *The Victoria History of Oxford*, vol.5, Londres, 1957.

SECOUSSE, 1755

Denis François SECOUSSE, *Recueil de pièces servant de preuves au Mémoire sur les troubles excités en France par Charles II dit le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux*, Paris, 1755.

SECOUSSE, 1758

Denis François SECOUSSE, *Mémoire pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre et comte d'Évreux, surnommé le Mauvais*, Paris, 1758.

SOUCHET, 1866

Jean-Baptiste SOUCHET, *Histoire de la ville et du diocèse de Chartres, publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque communale de Chartres*, t. I, Chartres, 1866.

STAPLETON, 1855

Thomas STAPLETON, *Historical Memoirs on the House of Vernon*, Londres, 1855.

TAILLIAR, 1868

M. TAILLIAR, «La féodalité en Picardie, fragment d'un cartulaire de Philippe Auguste», *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XXII, 3^e s. t. II, 1868, p. 437-560.

VINCENT, 2003

Nicholas VINCENT, «Les Normands de l'entourage d'Henri II Plantagenêt », *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge*, P. Bouet et V. Gazeau dir., Caen, 2003, p.75-88.

White Tower, 2008

Edward IMPEY éd., *The White Tower*, Newhaven-Londres, 2008.

XIVREY, 1847

Jules-B. de XIVREY, *Recherches historiques sur l'abbaye de Breuil-Benoît*, Paris, 1847.

ANNEXE 1

NOTICES SUR QUELQUES FAMILLES OU PERSONNAGES MARQUANTS

1-1. AULNAY (Famille d') (de *Alneto*, rarement de *Aneto*) [Aulnay, c^{ne} Muzy (Eure) ; châtelainie d'Anet, peut-être auparavant d'Illiers-l'Évêque]

(voir tableau 5)

La famille d'Aulnay a été très souvent confondue dans le passé avec celle d'Anet, en raison de l'homonymie entre *Alnetum* et *Anetum* ; pourtant, ces deux toponymes sont d'étymologie différente, le premier se référant bien évidemment à une aulnaie, alors que le second se réfère, peut-être, à la plante d'aneth. Malheureusement, les moines rédacteurs de chartes ont parfois, surtout à partir du XIII^e siècle, eux-mêmes introduit la confusion ; par ailleurs, le toponyme *alnetum* désigne un nombre considérable de localités et de lieux-dits. Ne serait-ce que dans la région qui nous concerne, il convient de prêter attention à bien distinguer Aulnay (Eure, c^{ne} Muzy), Aunay-sous-Crécy (Eure-et-Loir), Aunay-sous-Auneau (Eure-et-Loir), pour ne citer que celles-ci.

1-1.1. La première famille d'Aulnay

Lors de la vaste opération foncière réalisée en 1126-1127 par l'abbaye de Saint-Père pour son prieuré de Saint-Georges-Motel, toute proche d'Aulnay sur l'Avre étudiée ici, un certain Durand de *Alneto* est mentionné pour avoir donné quatre arpents de terre à l'abbaye ; deux d'entre eux étaient tenus féodalement du maire de Muzy, ce qui laisse à penser qu'une organisation de type communal existait en ce lieu tenu par les Rahier de Muzy⁶⁰⁵. Durand avait deux fils, Dreux et Hugues, et une fille Clarisse, qui apparaissent comme témoins dans un certain nombre de chartes relatives à cette opération.

Rien ne prouve cependant que ce noyau familial ait eu quelque droit seigneurial sur Aulnay : une grande partie des vendeurs et des témoins étaient agriculteurs ou artisans, et il est fortement probable que Durand et ses enfants entraient dans cette catégorie. On n'a d'ailleurs aucun renseignement sur leur descendance, ce qui, en soi, constitue un indice.

Au détour d'une charte accordée à Chartres en 1172 par l'archevêque de Sens Guillaume, légat du pape, en faveur de l'abbaye de Jumièges, où était confirmé aux moines le patronage des églises de Bû (Eure-et-Loir), Bouafles (Eure) et Vieux-Verneuil (Eure, c^{ne} Verneuil), apparaît comme témoin un Jocelyn de *Alneto*, miles⁶⁰⁶ ; il était présent aux côtés de Simon d'Anet. Si cette présence simultanée crée une présomption en faveur d'une identification à notre Aulnay, elle demeure néanmoins fragile.

1-1.2. Les d'Aulnay, rameau de la famille de Marcilly

En fait, les premiers seigneurs d'Aulnay certainement identifiés n'apparaissent qu'à la fin du XII^e siècle : le premier d'entre eux est Philippe I d'Aulnay. En 1188, on le voit apparaître comme témoin d'une donation par Gilbert VI de Tillières à la léproserie du Grand-Beaulieu de Chartres⁶⁰⁷. Vers 1200, il donna à l'abbaye des Vaux-de-Cernay un bois situé à *Broillat*, lieu non identifié, pour le salut de sa mère et avec le consentement de Lucie, son épouse, et de son frère Simon et de ses enfants Gohier, Guy, Roger et Philippe⁶⁰⁸.

Il y a tout lieu de penser que ce Philippe I d'Aulnay n'était autre que le fils de Payen de Marcilly, cousin germain de Foulques III, car lui et ses fils sont constamment cités parallèlement aux Foulques de Marcilly pour les confirmations du Breuil et pour droits sur Marcilly⁶⁰⁹. Au début du XIII^e siècle, il est mentionné dans le registre des fiefs de Philippe Auguste comme tenant, dans la châtelainie d'Anet, sa terre d'Aulnay ainsi que celle de *Bocia*, non identifiée, et enfin une maison à Anet⁶¹⁰.

En 1211, Philippe échangea avec l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux, du consentement de ses fils Gohier et Guy, des droits sur la foire de Saint-Laurent-des-bois (Eure) contre les droits qu'ils détenaient sur la forêt de Marcilly⁶¹¹ ; cet acte fut renouvelé en 1233, sans doute après son décès, par son fils aîné Gohier⁶¹². En 1228, Gohier avait par ailleurs participé à la confirmation par Foulques IV des dons familiaux en faveur du Breuil-Benoît,

⁶⁰⁵ *Cartulaire Saint-Père*, p. 570-571, et suiv.

⁶⁰⁶ *Chartes Jumièges*, t. II, n° CX, p. 15.

⁶⁰⁷ *Cartulaire Grand-Beaulieu*, n° 131.

⁶⁰⁸ *Cartulaire Vaux-de-Cernay*, t. I, p. 131.

⁶⁰⁹ Voir plus loin, n° 1-16.

⁶¹⁰ *RHF*, t. XXIII, p. 626.

⁶¹¹ Arch. dép. Eure, H 784, f° 222-224 ; H 794, f° 180 v°.

⁶¹² Arch. dép. Eure, H 794, f° 180. En partie édité par LE PREVOST, 1864, t. III, p. 136-137, avec une date fautive (1213).

en compagnie de Jean II de Marcilly, et Robert IV d'Ivry confirma les dons de ses prédécesseurs en faveur du Breuil-Benoît⁶¹³.

Les d'Aulnay possédaient également des droits sur Rouvres : en 1209, une donation de Girard de Rouvres au Bec fut approuvée par Philippe, et à nouveau dix ans plus tard par son fils Gohier⁶¹⁴.

Dans le dernier quart du XIII^e siècle, un Pierre d'Aulnay figurait parmi les *milites* devant service au roi ; ce même Pierre d'Aulnay intervint en 1286 dans des actes de confirmation relatifs à une vente de dîmes à l'évêché d'Évreux⁶¹⁵.

1-2. BATAILLE ; L'ALLEU (Familles de) [Laleu, c^{ne} Hécourt (Eure) ; châtellenie de Bréval]

1-2.1. La famille de L'Alleu (« *Laloe* »)

La famille de L'Alleu (souvent écrit *Laloe* dans les chartes) était établie dans la paroisse de Hécourt, sur l'un des bras de l'Eure ; le premier représentant qu'on en trouve est un Henri de L'Alleu, qui donna lors de la fondation de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine à Chambines quelques terres à l'abbaye Notre-Dame-du-Désert⁶¹⁶, dans les années 1180 sans doute. Avant 1207, Jean de L'Alleu vendit pour sa part toute la terre qu'il possédait entre le chemin du Mont *Reucon*⁶¹⁷ et le fossé de l'Épine, paroisse de Hécourt, à l'abbaye d'Abbecourt qui cherchait à s'implanter alors à l'Alleu ; cet acte reçut le consentement de son frère Gauthier, de sa femme Adeline, et de ses enfants Jean et Hilaire⁶¹⁸. Nous n'avons pas retrouvé par la suite de représentant de cette famille, dont le patrimoine semble s'être transmis à la famille Bataille, qui suit.

1-2.2. La famille Bataille

Le *miles* Roger Bataille semble avoir été seigneur de l'Alleu lorsqu'il accueillit sur ses terres les moines de Notre-Dame d'Abbecourt, qui manifestement cherchaient à s'implanter dans la région. Dès 1206, ils avaient obtenu de l'archidiacre d'Évreux et du curé de Hécourt l'accord pour construire un oratoire, sous réserve de ne rien réclamer sur les dîmes de la paroisse⁶¹⁹. Roger Bataille confirma la vente faite par Jean de L'Alleu de terres situées sur les coteaux au-dessus de l'Alleu, et ajouta un muid de blé à prendre sur le moulin proche du gué de l'Alleu, et une vigne à Guainville. Lui-même avait édifié en propre une chapelle, qu'il concéda aux chanoines de l'abbaye, avec d'autres terres situées au Mont *Renucon*, ainsi qu'en rive gauche de l'Eure ; l'acte reçut l'accord de sa femme Alice et de son fils Nicolas⁶²⁰. Enfin, il semble leur avoir donné également les dîmes de Garencières (Eure) qu'il avait achetées à Oger de Martainville, du consentement du seigneur du lieu Pierre de Garencières ; toutes ces transactions furent confirmées par l'évêque d'Évreux en 1207, et, plus tard, par l'abbé d'Ivry⁶²¹.

L'abbaye d'Abbecourt, récemment refondée (1184) sous l'égide des Prémontrés par Gasce V de Poissy, s'était également implantée sur l'autre rive de l'Eure, à Bretagnolles (Eure) près de Garencières, dont elle avait aussi reçu les dîmes par donation de Guillaume II Louvel⁶²². En 1210, Hugues de Chambines ajouta 17 arpents de terres voisines de celles de Roger Bataille pour augmenter les biens du petit prieuré⁶²³.

Roger Bataille apparaît dans le registre des fiefs de Philippe Auguste comme tenant seulement un fief directement du roi châtelain de Bréval : un verger à Saint-Illiers. Mais il tenait son fief principal de Simon de Val-Gontard⁶²⁴. Son fils, Nicolas donna en 1226 à Abbecourt, de l'accord de sa mère et de sa femme Michèle, 16 arpents de terre de son fief de Neauphlette près de Bréval⁶²⁵.

Cette famille donna son nom au « fief Bataille », tenu de la commanderie Templière, puis Hospitalière, de Chanu (Eure, c^{ne} Villiers-en-Désœuvre), qui comprenait des droits équivalents à ceux des sergents fieffés de Bréval et

⁶¹³ XIVREY, 1847, pièce n° VIII. Le consentement de Robert IV d'Ivry lors de la signature de l'acte est étonnante : la famille d'Ivry ne tenait plus Illiers ni Anet depuis la conquête de la Normandie, aussi doit-on penser qu'il avait, lui aussi, hérité de droits sur Marcilly

⁶¹⁴ POREE, 1903, p. 438. Comme tous les auteurs avant lui qui ont évoqué ce don, Ch. Porée traduit ici *de Alneto* par d'Anet

⁶¹⁵ Arch. dép. Eure, G 122, n° 353-355.

⁶¹⁶ Voir notice n° 1-4.

⁶¹⁷ Voir note 636.

⁶¹⁸ Arch. dép. Yvelines, 46H2. Confirmation par l'évêque d'Évreux et par l'abbé d'Ivry en 1207 et 1220 : *Chartes Abbecourt*, n° 26 et 38.

⁶¹⁹ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 247.

⁶²⁰ *Chartes Abbecourt*, n° 30.

⁶²¹ *Chartes Abbecourt*, n° 25 et 38. Arch. dép. Eure, G 122, f° 86, n° 218.

⁶²² Note ci-dessus.

⁶²³ *Chartes Abbecourt*, n° 31.

⁶²⁴ *RHF*, XXIII, p. 623.

⁶²⁵ *Chartes Abbecourt*, n° 59. Arch. dép. Yvelines, E 2352.

Guainville, sur les paroisses de Chanu, Villiers-en-Désœuvre, Saint-Chéron, Bueil (cens sur une partie du domaine, droits de lods et ventes, mets de mariage, saisines, droits de pasnage et d'usage dans les forêts, etc.)⁶²⁶. On ignore malheureusement la date de fondation de la commanderie. Il est seulement probable qu'elle est due à Simon d'Anet, qui à la veille de sa mort créa la commanderie de Prunay-le-Temple (Yvelines), et enterra son fils à Chanu⁶²⁷. Sans doute est-ce à cette occasion que fut créé ce fief, sans doute attribué au *miles* Roger Bataille, ou repris par lui du Temple après la donation.

Les Bataille se maintinrent au XIII^e siècle dans la seigneurie : on trouve un Pierre Bataille, chevalier, dans le dénombrement des nobles devant un service au roi dressé dans le dernier quart du siècle⁶²⁸. En 1323, Robert de Chambines, écuyer, et sa femme Philippe, vendirent 20 sous de cens à Ystace (Eustache) Bataille, écuyer, et à Sédile sa femme⁶²⁹.

1-3. BEAUPUITS (Famille de) [Beaupuits (Eure, c^{ne} Courdemanche) ; châellenie d'Illiers-l'Évêque] : voir MARCILLY (Famille de)

Beaupuits est un petit hameau de la commune de Courdemanche, à côté d'Illiers-l'Évêque. Il accueille une courte lignée de *milites*, le premier repéré étant un Hersend de Beaupuits, qui possédait de la terre à Badainville, dans la seigneurie d'Illou (Eure-et-Loir, c^{ne} Dampierre-sur-Avre) ; la donation qu'il en fit à la léproserie du Grand-Beaulieu fut confirmée par Raoul I d'Illou dans la première moitié du XII^e siècle⁶³⁰.

Vers 1126, la charte de confirmation du don de Robert des Loges (Eure-et-Loir, c^{ne} Abondant) à Saint-Père mentionne un certain Landry de Beaupuits en tant que témoin des Marcilly⁶³¹. Il doit coïncider avec le Landry fils de Hersend de Beaupuits qui consentit au don de son père évoqué ci-dessus, bien que les dates fournies par l'éditeur du cartulaire puissent conduire aussi à l'identifier comme un de ses fils⁶³².

Beaupuits étant situé à très peu de distance de la localité de Marcilly, on peut penser que ce Landry était apparenté au Landry de Marcilly cité dans la notice de cette famille. Or Landry de Beaupuits eut un fils appelé Simon de Beaupuits, que l'on trouve en 1157 comme témoin d'une confirmation de Simon d'Anet concernant Illiers-l'Évêque, en même temps que Garin II d'Illou (Eure-et-Loir, c^{ne} Dampierre-sur-Avre)⁶³³.

Il est possible de le rapprocher d'un autre personnage, Landry fils Gilbert, qui faisait partie des *milites* de Brézolles, et donna un four de cette ville à Saint-Père avant 1102 ; en effet, l'un des témoins aux deux chartes concernant ce don était un certain *Rainaldus de Pulchro Puteo*, Rainald de Beaupuits, qui était l'époux de sa fille Adeline. Rainald de Beaupuits figurait, à côté de Garin I d'Illou, comme témoin d'une charte relative à l'église de Montreuil, près de Dreux ; par ailleurs, Landry fils Gilbert avait pour seigneurs Garin I d'Illou et son fils Simon I⁶³⁴.

Il est donc très probable que Landry de Beaupuits fut le fils de Rainald et d'Adeline, et donc le petit fils de Landry fils Gilbert ; ceci montre bien la pénétration des *milites* de Châteauneuf en plein cœur du triangle Avre-Eure.

1-4. CHAMBINES (Famille de) [Chambines, c^{ne} Hécourt (Eure) ; châellenie de Bréval]

La famille de Chambines (Eure, c^{ne} Hécourt) n'apparaît que dans le dernier tiers du XII^e siècle, et pourrait avoir été un rameau de la famille de Saint-Chéron⁶³⁵ : entre 1181 et 1192, Jean de Chambines donna au chapitre cathédral d'Évreux l'église de Saint-Chéron avec toutes ses dîmes, ainsi que celle d'Hécourt, et une chapelle à Chambines, pour constituer la prébende de son frère Aubert, chanoine : l'acte fut confirmé par Simon d'Anet, seigneur de Bréval⁶³⁶. C'est sans doute l'un de ses oncles, Hugues de Chambines, qui avait été chantre du chapitre cathédral d'Évreux, et à qui Aubert succéda ; on remarquera l'usage du prénom, qui peut-être renvoie à Albert de Cravent, localité voisine⁶³⁷.

⁶²⁶ GUERY, 1899, en particulier p. 248.

⁶²⁷ Arch. nat., S 4985-4986 ; éditée dans GUERY, 1899, p. 262-263.

⁶²⁸ RHF, XXIII, p. 748.

⁶²⁹ Arch. dép. Yvelines, E 2337.

⁶³⁰ *Cartulaire Grand-Beaulieu*, n° 59.

⁶³¹ *Cartulaire Saint-Père*, p. 580-581.

⁶³² *Cartulaire Grand-Beaulieu*, n° 59, 60. Lucien Merlet date les chartes du Grand-Beaulieu « vers 1160 » ; mais il ne fournit pas les éléments qui lui permettent de donner une date aussi basse. L'examen de la famille d'Illou montre qu'il faudrait sans doute remonter ces dates d'un quart de siècle.

⁶³³ Arch. dép. Eure, H 319, f° XV, n° 26. Sur la famille d'Illou, voir Annexe 1, n° 1-13, p. XX.

⁶³⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 229, 253, 515.

⁶³⁵ Voir notice n° 1-23.

⁶³⁶ Arch. dép. Eure, G 122, n° 89, fol 22 recto ; édité par LE PREVOST, 1864, t. II, p. 246-247.

⁶³⁷ Sur Hugues, voir CHARPILLON-CARESME, t. II, p. 360, et LE PREVOST, 1864, t. II, p. 146-147. Sur Albert de Cravent, voir notice n° 1-6.

Le même Jean de Chambines, poussé par Robert, comte de Leicester, seigneur de Pacy et de Breteuil, et bienfaiteur du prieuré de Notre-Dame-du-Désert, fit don à cet établissement de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine située « à la porte de Chambines », c'est-à-dire à la porte de sa résidence, occupée aujourd'hui par un petit château en style troubadour⁶³⁸ ; l'acte, passé en présence de Robert, comte de Leicester qui était seigneur de Pacy, fut émis avec le consentement d'Adeline, la mère de Jean, Sara son épouse, de Guillaume de Chambines, peut-être son frère, d'Henri de l'Alleu⁶³⁹, d'Amaury de Garennes (Garennes-sur-Eure, près d'Ivry), et d'autres. Il est intéressant de le détailler : en effet, Jean donnait au prieuré-abbaye cette chapelle, ainsi que l'hébergement autour de la chapelle, un clos pour faire de la vigne, à condition que ce soit le seigneur qui fasse le vin et en conserve la moitié pour son usage, divers autres droits et une mesure située en Normandie. Ceci prouve que Chambines était exactement à la frontière entre France et Normandie ; et les moines se retrouvaient ainsi avec un pied en France, l'autre en Normandie. Sans doute de façon simultanée, Henri de l'Alleu et Amaury de Garennes, témoins, donnèrent-ils eux aussi des terres à l'abbaye pour la fondation de cette chapelle, afin de sauvegarder la pérennité du prieuré⁶⁴⁰.

En 1210, le lieu était tenu par Hugues de Chambines, qui donna 17 arpents de terre à l'abbaye Notre-Dame d'Abbecourt, situés près du bois Roger Bataille, pour augmenter leurs possessions de l'Alleu⁶⁴¹. Ce *miles* participa à l'enquête royale sur les droits des nobles et des clercs en forêt de Bréval menée vers 1220⁶⁴². Dans le dernier quart du XIII^e siècle, un Guillaume de Chambines, écuyer, est répertorié dans la liste des nobles devant service au roi dans la châtellenie de Bréval⁶⁴³.

Une branche de la famille s'était implantée dans la châtellenie de Pacy : dans les registres de Philippe Auguste est mentionné un Philippe de Chambines, qui tenait un fief à Mérey (Eure) devant quarante jours de garde – peut-être la motte de Mérey⁶⁴⁴ – ainsi qu'un demi-fief à Gadencourt (Eure), tenu avec dame Agnès de Chambines et Étienne de Villiers [-en-Désœuvre]⁶⁴⁵. En 1207 et 1223, un Jean et un Guillaume de Chambines, fils de Gauthier, chevalier, avaient des biens au Ménillet (Eure, c^{ne} Nogent-le-Sec) près de Conches, et firent des dons à l'abbaye de La Noë⁶⁴⁶.

Signalons enfin, dans cette famille apparemment prolifique, un Robert de Chambines, *miles*, qui témoigna en tant que juré, vers 1250, dans une enquête sur les droits respectifs de Robin d'Ivry, seigneur d'Ivry, et du roi à Croisy-sur-Eure (Eure)⁶⁴⁷.

1-5. CHÂTEAUNEUF (Familles de Châteauneuf et de Brézolles) [*Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir)*, Croth (Eure) : châtellenie d'Illiers-l'Évêque. Sorel (Eure-et-Loir)]

Tableau 4 : Arbre simplifié de la famille de Châteauneuf

Il n'est pas question ici de retracer l'histoire de ces deux familles, réunies dans la seconde moitié du XI^e siècle, qui dominèrent le Perche durant les XI^e et XII^e siècles, mais seulement de rappeler quelques éléments clefs de leur évolution. La meilleure histoire de la famille de Châteauneuf pour ces époques demeure celle de Lucien Merlet⁶⁴⁸, même si elle est incomplète ; depuis, à partir de la notice de Joseph Depoin dans son *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, de nombreux auteurs ont ajouté des strates spéculatives sur les origines des deux branches, tout particulièrement celle d'Albert de Brézolles, au point de créer une généalogie virtuelle, érigée en fait historique qu'il est extrêmement difficile de percer. On cherchera ici à distinguer les faits historiques des spéculations, en nous limitant strictement aux données textuelles, et en évitant les interpolations hasardeuses

⁶³⁸ Acte publié par LE PREVOST, 1864, t. II, p. 246-247, à partir du cartulaire de Notre-Dame-du-Désert.

⁶³⁹ Voir notice n° 1-2.

⁶⁴⁰ GUERY, 1917, p. 134.

⁶⁴¹ *Chartes Abbecourt*, n° 31 ; Arch. dép. Yvelines, E 2352. Ce bois demeure de nos jours, sous le nom de Bois Bataille, dans la commune d'Hécourt, sur une croupe dominant la vallée ; il recèle un site aux mouvements de terre qui rappelleraient une fortification médiévale, s'il ne s'agissait pas d'une ancienne batterie de la Seconde Guerre mondiale. Cette croupe portait sans doute au Moyen Âge le nom de *Mons Reucon*.

⁶⁴² *Registres Philippe-Auguste*, p. 139.

⁶⁴³ *RHF*, XXIII, p. 748.

⁶⁴⁴ Mérey a conservé une fortification médiévale constituée d'une motte et d'une petite basse-cour, fouillées en 1928 par l'abbé Philippe (PHILIPPE, 1936).

⁶⁴⁵ *RHF*, XXIII, p. 623.

⁶⁴⁶ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 247, à partir du cartulaire de l'abbaye de La Noë.

⁶⁴⁷ *Cartulaire normand*, n° 492.

⁶⁴⁸ MERLET, 1865. Les premières spéculations sur la famille de Gallardon, assimilée à celle de Brézolles, ont été données par quelques paragraphes de Joseph Depoin dans le *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 468-70.

quant aux origines familiales des uns et des autres durant le Haut Moyen Âge, qu'on laissera aux spécialistes de la prosopographie⁶⁴⁹.

1-5.1. Ribaud et Albert fils Ribaud, seigneurs de Brézolles

Ces personnages sont bien connus par le *Cartulaire de Saint-Père*, qui les évoque à plusieurs reprises ; Ribaud, premier seigneur connu de Brézolles, est crédité de la construction en pierre de l'église du lieu⁶⁵⁰. Il est souvent assimilé au Ribaud qui signa au bas d'une charte d'Albert, abbé de Saint-Mesmin-de-Micy, datée de 1023-1027⁶⁵¹ ; plus certainement, il coïncide avec le Ribaud de Dreux mentionné en 1028 comme signataire, parmi les grands féodaux de l'ouest de l'Île-de-France, de la charte de restauration de l'abbaye de Coulombs, ainsi qu'avec le Ribaud, mentionné en même temps qu'un autre chevalier, Ansoud, dans une charte de Saint-Père concernant la donation du lieu de *Pinus* située à Saint-Georges-sur-Eure⁶⁵². Qualifié tantôt de *clarissimus vir* ou de *fidelis noster* par les moines de Saint-Père, il appartenait certainement à la couche supérieure des *milites* du *castrum* de Dreux. La plupart des auteurs s'accordent à penser qu'il épousa une fille de la célèbre et prolifique famille des Le Riche, où le prénom d'Albert était quasiment une marque d'hérédité.

Ribaud eut plusieurs enfants : trois sont certainement attestés, Albert, Teudoin et Garin, dans une charte de Saint-Père⁶⁵³, alors que la quatrième, Frodeline, est seulement supposée, mais avec vraisemblance comme on le verra. Albert fils Ribaud, lui aussi qualifié de *clarissimus vir*, hérita apparemment du patrimoine familial, et en particulier de Brézolles ; il fit de très nombreuses donations et ratifications en faveur de Saint-Père⁶⁵⁴.

Albert n'eut aucune descendance mâle attestée ; Orderic Vital et le moine Paul rédacteur du cartulaire de Saint-Père indiquent que l'héritier unique de ses biens fut son neveu Hugues, seigneur de Châteauneuf-en-Thymerais⁶⁵⁵. La totalité des auteurs, depuis le XVII^e siècle, en ont déduit que Gaston, le père de Hugues, avait épousé Frodeline, la sœur d'Albert ; une telle hypothèse, qui n'a guère lieu d'être contestée, suppose néanmoins que Teudoin et Garin soient morts avant leur frère Albert.

Hors les textes de ses donations, peu d'événements sont connus de la vie d'Albert, et, en dehors de la seigneurie de Brézolles, on ne connaît pas l'étendue de ses possessions propres, du fait de leur fusion avec celles de son neveu Hugues dès après 1060. En 1058, il participait aux côtés du roi de France Henri I^{er} au siège du château de Thimert occupé par une garnison normande⁶⁵⁶. La charte qu'il signa alors, avec à son côté Gaston de Châteauneuf, était une confirmation du don et des exemptions de l'église de Dreux faite par le roi à Saint-Germain-des-Prés, où Albert s'engagea à respecter, pour ce qui concernait ses droits tenus du roi, les exemptions de l'abbaye. Il vivait encore en 1060, année où il est mentionné avec son épouse Adélaïse⁶⁵⁷.

1-5.1.1. L'identification entre Albert de Brézolles et Albert de Gallardon : une spéculation hasardeuse érigée en fait historique

Joseph Depoin, le premier, a proposé d'identifier Albert de Brézolles avec un autre Albert contemporain, seigneur de Gallardon⁶⁵⁸ ; cette hypothèse a fait florès depuis, malgré son caractère totalement spéculatif, au point de devenir une sorte de système permettant, en jouant des prénoms, de connecter à tout prix les familles et de dresser des arbres virtuels sans doute faux.

En effet, dans aucun acte concernant l'un ou l'autre des deux Albert n'apparaît la moindre connexion, qu'elle soit patronymique, ou qu'elle soit relative à leurs possessions. Mais la raison majeure qui plaide contre une telle

⁶⁴⁹ Sur les origines de la famille, tout particulièrement celle d'Albert fils Ribaud, une étude non publiée mais accessible par internet, due à Christopher Crockett, fournit une très intéressante revue exhaustive des sources, qui permet de constater l'ensemble des impasses de Depoin et de ses successeurs, et leurs évidentes faiblesses ; malheureusement, l'auteur, malgré sa vision critique, n'a pu résister à la tentation de suivre beaucoup des rapprochements affirmés par Depoin en soulignant cependant pour chacun d'entre eux les impasses documentaires (<http://www.ariadne.org/cc/lords/introga.html>).

⁶⁵⁰ *Cartulaire Saint-Père*, p. 129

⁶⁵¹ *Chartes Jumièges*, n° IX ; sur Albert de Micy, voir *Normannia Monastica*, p. 145.

⁶⁵² *RHF*, p. 618-619. *Cartulaire Saint-Père*, p. 119-121. Localisation de *Pinus* dans la charte du même cartulaire, p. 577.

⁶⁵³ *Cartulaire Saint-Père*, p. 130.

⁶⁵⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 119-144.

⁶⁵⁵ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 296-297.

⁶⁵⁶ *Chartes Saint-Germain-des-Prés*, n° LXII, p. 101-102.

⁶⁵⁷ *Cartulaire Saint-Père*, p. 127-131.

⁶⁵⁸ Sur les seigneurs de Gallardon, voir l'étude, malheureusement très incomplète et fautive en bien des points, réalisée par Lucien Merlet : MERLET, 1860 ; voir aussi MERLET-CLERVAL, 1893, p. 193-197, où René Merlet complète la généalogie dressée par son père, sans pour autant combler toutes les lacunes. On trouvera des éléments épars dans les œuvres de J. Depoin, évoluant en fonction de ses connaissances : *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, (p. 468-70), *Liber Testamentorum* (p. 98), *Chartes Saint-Martin-des-Champs* (p. 183-184), n. 188. L'exploitation « systémique » de ces données sont nombreuses ; on citera en particulier LEMARIGNIER, 1965 (en particulier p. 70-73, 125, 133-134) ; CHEDEVILLE, 1973, p. 259 et suiv.

identification est le fait qu'Albert de Gallardon eut un fils, Hervé I de Gallardon, attesté par un texte médiéval⁶⁵⁹. Il serait inadmissible, si les deux Albert étaient un seul et même personnage, que le fils aîné ait été dépossédé du patrimoine⁶⁶⁰. On notera, pour finir, qu'aucun acte postérieur à 1037 n'a été conservé concernant Albert de Gallardon⁶⁶¹ ; en revanche, Hervé de Gallardon signa la charte de fondation du prieuré d'Épernon en 1052-1053⁶⁶², et Albert de Brézolles était parfaitement vivant à cette date.

1-5.2. Raoul le Barbu et son fils Gaston I, seigneur de Châteauneuf-en-Thymerais

Raoul le Barbu n'est pas connu autrement que par l'unique mention qui est faite de lui comme père du Gaston qui, entre 1037 et 1048, donna à l'abbaye de Coulombs l'église de Charpont (Eure-et-Loir), située entre Dreux et Nogent-le-Roi, du consentement de Hugues Bardoul, qui régna en maître sur la région dans le second quart du XI^e siècle⁶⁶³. Son fils Gaston est mieux connu sous le nom de Gaston du Châtel ; comme Albert fils Ribaud (de Brézolles) et d'autres chevaliers d'origine chartraine et drouaise, il s'établit dans le Perche à la faveur de l'instabilité qui y régnait dans la première moitié du siècle. On sait qu'il fortifia le château de Châteauneuf-en-Thymerais, juste à côté de Thimert.

Gaston et Albert fils Ribaud menèrent l'un contre l'autre une guerre mentionnée dans l'une de ses transcriptions par le moine Paul de l'abbaye Saint-Père de Chartres ; au cours de cette guerre, le château de Châteauneuf fut assiégé⁶⁶⁴. On en ignore la date, mais elle dut intervenir assez tôt dans le siècle, et se conclure par une paix négociée, si l'on admet, comme on l'a vu plus haut, que Gaston épousa la sœur d'Albert.

À la fin des années 1050, le château fut pris par Guillaume le Conquérant qui y installa une garnison. Châteauneuf-Thimert fut assiégé et détruit par le roi de France Henri I^{er} en 1058-1059⁶⁶⁵. Gaston et Albert fils Ribaud étaient ensemble à ce siège dans l'armée française.

1-5.2.1. La fondation du prieuré de Marmoutier à Croth (Eure)

C'est peu avant 1060 que Gaston I de Châteauneuf fonda le prieuré de Croth qu'il donna à l'abbaye tourangelle de Marmoutier, fortement présente dans le Perche, et dirigée à cette époque par l'abbé Albert – encore un Le Riche⁶⁶⁶. Gaston se qualifiait dans l'acte de *seculari militie mancipatus*, en quelque sorte retiré du service actif ; la terre dont il fit concession à Marmoutier se situait en Normandie, dans le diocèse d'Évreux, mais il en tenait le bénéfice de Hugues Bardoul. Il y ajouta d'autres biens tenus du roi, de Hugues Bardoul et de lui-même hors du secteur étudié ici. La charte de donation fut confirmée par le roi Philippe I^{er}, bien que Croth se soit situé en dehors de la mouvance royale ; mais la présence de terres françaises justifiait une telle confirmation.

Dès la fondation du prieuré, les moines de Marmoutier cherchèrent à contrôler les droits sur la localité, et achetèrent au *miles* local, un certain Adrald de Croth, l'église supérieure du village – vraisemblablement antérieure à la fondation du prieuré. Devant faire face à la malhonnêteté du personnage, qui conserva les dîmes pour lui, ils se résolurent, en 1061, à revendre à l'abbaye Saint-Père cette église, espérant sans doute que celle-

⁶⁵⁹ Acte de 1207 dans lequel Henri, archidiacre de Chartres, confirme à l'abbaye de Bonneval l'église de Gallardon : « *Ecclesiam de Gualardone sicut ab Alberto, ejusdem castri domino, fundata est cum incrementis et donis que Herveus, ejus filius, eidem ecclesie contulit et hiis omnibus que postea filii ejus Hugo et Garinus eorum successores, eidem monachis in perpetuum confirmamus* ». Voir MERLET-CLERVAL, 1893, p. 193-195. Il est amusant de voir que certains auteurs, gênés par ce texte qui contredit l'identification des deux Albert, proposent qu'il se soit agi d'une interpolation fautive du rédacteur de 1207 : or celui-ci avait les chartes originales sous les yeux, et de plus les événements dataient d'un demi-siècle, alors que les spéculations postérieures à Depoin sont faites sans chartes, à près d'un millénaire de distance !

⁶⁶⁰ On rappellera que la thèse la plus courante en vigueur est de faire d'Albert de Gallardon le père d'une Hildeburge, mariée à Herbert, *miles* de Gallardon, qui aurait eu pour fils Hervé I, qui aurait hérité de son grand-père. Ceci repose sur une double spéculation sans preuves : a) identification de Herbert, *miles* de Gallardon, mentionné avec ses enfants Hervé, Foucher et Guiburge (*Cartulaire Saint-Père*, p. 223-224), et de Herbert, *miles* de Brézolles, mentionné avec sa femme Hildeburge, ses enfants Hervé et Hugues (*Cartulaire Saint-Père*, p. 132) ; b) identification de Hervé, fils de Herbert, à Hervé I, seigneur de Gallardon, en arguant du fait que la fille de Hervé I s'appelait Hildeburge, portant le nom de sa grand-mère putative. Si la première de ces deux spéculations est séduisante, la seconde ne peut, sans autres preuves documentaires, effacer l'acte cité à la note précédente faisant d'Hervé I le fils d'Albert de Gallardon.

⁶⁶¹ Dernier acte : *Cartulaire Saint-Père*, p. 160-161.

⁶⁶² *Cartulaire Épernon-Maintenon*, n° 1.

⁶⁶³ *Actes Henri I^{er}*, n° 53.

⁶⁶⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 137.

⁶⁶⁵ *Actes Henri I^{er}*, n° 114-116 ; trois actes mentionnent la présence d'Henri I^{er} au siège de Thimert, d'où ils sont signés. L'un d'entre eux donne : *Hec omnia suo postea auctoramento Francorum rex Henricus firmavit, eo videlicet anno, quo filium suum fecit regem ordinari Philippum, paucis ante illam ordinationem diebus, tunc scilicet quando obsidebat castrum Theodemerence nuncupatum, in pago Carnoteno noviter a quodam Gazone constructum*. Voir MERLET, 1865, p. 339. Voir BAUDUIN, 2006, p. 191.

⁶⁶⁶ Charte publiée par LE PREVOST, 1864, p. 571-572.

ci parviendrait à faire entendre raison à Adrald et sa famille ; il n'en fut rien, et il fallut à cette dernière recourir à l'excommunication pour le faire céder⁶⁶⁷.

1-5.2.2. L'agrandissement du prieuré de Saint-Père à Saint-Georges-Motel (Eure)

Selon le moine Paul, ce serait sous le règne du « très fameux Gaston » (*Gaszo famosissimus*) que les moines de Saint-Père auraient acquis un nombre important de terres cultivées, ainsi que les maisons des agriculteurs, au lieu-dit de *Pinus*, situé entre Saint-Georges et Marcilly, pour agrandir leur territoire ; soucieux de respecter les formes, l'acte indique que Gaston acheta les terrains aux agriculteurs, mais de fait ils furent payés par Saint-Père, et les habitants furent relogés à Saint-Georges⁶⁶⁸.

Il est assez curieux de voir, dans le même cartulaire, une importante série d'actes de 1126-27 concernant des donations contre argent pour des terrains situés dans cette zone exactement, placée à cette époque (plus d'un demi-siècle plus tard) sous l'autorité féodale d'Henri de Richebourg⁶⁶⁹. Les actes de Saint-Père montrent par ailleurs que cette famille détenait les droits de seigneurs éminents dès avant 1086 ; peut-être doit-on voir dans tout cela l'existence d'une relation familiale entre les Richebourg et les Châteauneuf dès les années 1050.

1-5.3. Hugues I de Châteauneuf et ses frères

Gaston I, qui décéda vers 1073, aurait eu cinq fils : Hugues I de Châteauneuf, qui lui succéda et hérita d'Albert de Brézolles ; Gaston, Ingenuelpe, Godefroy et Gausbert. Les deux premiers ont été identifiés depuis longtemps grâce au cartulaire de Saint-Père⁶⁷⁰, nous montrons ci-dessous l'existence du troisième en étudiant une autre charte du même cartulaire⁶⁷¹, et le quatrième apparaît dans une analyse de charte de Coulombs relative à Mondreville⁶⁷². Le dernier est cité par Daniel Power, mais nous n'en avons pas retrouvé la source⁶⁷³.

Hugues I de Châteauneuf fut un personnage considérable, du fait de ses possessions ; il tenait dans la région un château à Sorel (Eure-et-Loir), en face de Croth, en rive française de l'Eure. Il soutint en 1078, avec l'appui royal français, la révolte de Robert Courteheuse et de certains barons normands contre Guillaume le Conquérant ; Orderic Vital indique qu'il ouvrit ses châteaux de Châteauneuf, Rémalard (Orne) et Sorel aux insurgés, ce qui lui valut un siège de Rémalard, tenu par un de ses vassaux⁶⁷⁴.

Nous n'avons pas retrouvé d'acte spécifique qui puisse être attribué à Hugues I dans la région étudiée ; cependant, on le trouve, ainsi que ses frères, en position de confirmer la donation de l'église de Mondreville, en châtellenie de Bréval, avant la fin du siècle, ratifiée en dernier ressort par Simon de Montfort et son fils⁶⁷⁵. Il est probable que les deux familles furent liées, celle de Mondreville étant – peut-être – un rameau de la famille de Châteauneuf. Hugues I décéda vers 1105.

1-5.4. Gervais de Friaize, dit Gervais I de Châteauneuf, gendre de Hugues I

Mabile, la fille (unique ?) de Hugues I épousa Gervais de Friaize, qui prit le nom de Châteauneuf. Celui-ci, souvent identifié au sénéchal du roi Philippe I^{er}, Gervais, est connu par le rôle qu'il joua dans les conflits franco-normands. En 1092, il faisait partie de l'armée franco-normande qui assiégea Bréval pour contraindre Ascelin Goël, et il est cité par Orderic Vital pour avoir été, avec Hugues de Montgomery et Richard de Montfort, l'un des barons qui négocièrent la paix entre Ascelin et Guillaume de Breteuil⁶⁷⁶.

En 1112, Henri I^{er} Beauclerc, excédé par les incursions permanentes menées par Gervais, augmenta considérablement son contrôle du triangle situé au nord-ouest du confluent Avre-Eure. Orderic Vital rapporte que le roi fit fortifier Nonancourt et Illiers-l'Évêque, et qu'il s'empara du château de Sorel, vraisemblablement de façon momentanée⁶⁷⁷. Peut-être fut-ce à cette époque que furent également fortifiés les sites de Muzy (Eure), sur l'Avre, et de Louye (Eure), situés dans ce triangle.

Quelque peu avant, en 1104, Gervais avait échangé avec les moines de Saint-Père leur terre de Cussay (Eure-et-Loir, c^{ne} Montreuil) contre la dîme des moulins et fours, ainsi que les cens du *castrum* de Sorel ; la dîme des essarts de la forêt de Croth, c'est-à-dire la dîme des terres gagnées sur celle-ci ; le droit de pasnage de leurs porcs, toujours dans la même forêt. Gervais I donna également l'église de Sorel, ainsi que la place attenante où étaient construites la maison et la *curia* des moines, c'est-à-dire leur salle de justice. Enfin les moines furent

⁶⁶⁷ *Cartulaire Saint-Père*, p. 165, 214.

⁶⁶⁸ *Cartulaire Saint-Père*, p. 119.

⁶⁶⁹ *Cartulaire Saint-Père*, p. 570-572. Voir notice sur la famille de Richebourg, n° 1-19.

⁶⁷⁰ *Cartulaire Saint-Père*, p. 235.

⁶⁷¹ Annexe n° 4-1.1, p. XX.

⁶⁷² Annexe, n° 2-15.1, p. XX.

⁶⁷³ POWER, 2004, p. 492, arbre généalogique.

⁶⁷⁴ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 296-297.

⁶⁷⁵ Voir n° 1-18, p. XX.

⁶⁷⁶ *Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 336.

⁶⁷⁷ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 304.

exemptés du droit sur le chanvre d'Anet qu'ils étaient obligés de payer chaque année au forestier de Gervais, ce qui prouve que les Châteauneuf possédaient quelques droits sur Anet ; cependant c'est à tort qu'on se base sur un acte de Coulombs relatif à la confiscation de terres par Gervais sur Matthieu *de Alneto* pour l'affirmer, puisque *Alnetum* désignait ici Aunay-sous-Crécy, et que la terre en question se situait au Boullay-les-Deux-Églises (Eure-et-Loir)⁶⁷⁸.

1-5.5. Hugues II de Châteauneuf

Hugues II poursuivit la politique pro-française menée par son père, dès les années 1120 où il fut nommé garde du château de L'Aigle. Époux d'une des filles de Galeran I de Meulan, il se joignit, comme ses beaux-frères Hugues de Montfort et Guillaume Louvel d'Ivry, à la révolte contre Henri I^{er} Beauclerc en 1123-1124 menée par Galeran. Fait prisonnier lors de la journée de Bourgtheroulde, il fut envoyé en Angleterre avec Hugues et Galeran pour y passer un séjour forcé⁶⁷⁹.

Vers 1144, lorsque Rahier I de Muzy⁶⁸⁰, le *miles* Amaury de l'Estrée et Nivard de Nonancourt fondèrent l'abbaye de l'Estrée, fille de Pontigny, au Mesnil-sur-l'Estrée (Eure), Hugues intervint pour donner, en supplément aux biens concédés par ceux-ci, le pasnage des porcs et un droit d'usage dans ses forêts de Croth⁶⁸¹. C'est le seul acte concernant la région que nous avons retrouvé de lui avant sa mort en 1170 environ.

1-5.5.1. La fondation de Saint-Vincent-aux-Bois et l'église de Courdemanche (Eure)

Hugues II fonda vers 1130 l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois près de Châteauneuf-en-Thymerais, à laquelle il accorda en 1132 une grande charte pour confirmer l'ensemble de ses biens. Cette abbaye ayant possédé l'église de Courdemanche, localité proche d'Illiers, Charpillon et Caresme ont attribué à Hugues II la donation de l'église, parmi les autres dotations qu'il effectua⁶⁸². Nous démontrons en Annexe 5 que c'est Gadon le Drouais, évoqué plus loin, qui effectua cette donation.

Malgré les suppositions de Charpillon et Caresme, puis plus récemment de Astrid Lemoine-Descourtieux, on ne peut rien en tirer de concluant sur l'implantation des Châteauneuf à Illiers⁶⁸³.

1-5.6. Hugues III, Gervais II et Hugues IV de Châteauneuf et leur descendance

La lignée des Châteauneuf se poursuit de père en fils, avec Hugues III († 1199), Gervais II († 1215), Hugues IV († avant 1230). On ne note pas d'acte particulier de Hugues III et Gervais II pour la région. En revanche, en 1225, Hugues IV consentit un don au prieuré de Croth, pour remédier aux spoliations de ses ancêtres et de lui-même : il leur concéda ainsi tout ce qu'il possédait sur la paroisse de Croth, à l'exception de ses fiefs, d'un pré, du verger de Sorel et d'un arpent de terre autour de ce verger, ainsi que de soixante arpents qu'il avait concédés à ses hommes pour les cultiver⁶⁸⁴.

Hugues décéda avant 1230, laissant de sa femme Aliénor de Dreux un fils mineur, Jean. Le comte de Dreux Robert III, frère d'Aliénor, se targuant d'agir à la demande de sa sœur, prit possession du château de Sorel, dont il fit détruire la tour maîtresse, sans doute pour édifier une résidence plus adaptée. Il est probable que les officiers royaux s'en inquiétèrent ; dans une charte de 1230, il s'engagea à ne pas construire de fortification neuve, ni à renforcer l'ancienne⁶⁸⁵. Il fut convenu que, si Jean, arrivé à l'âge adulte, réclamait Sorel, alors l'affaire serait portée devant le Parlement, et le roi reprendrait le château en sa main jusqu'à l'attribution judiciaire ; si Jean ne réclamait pas, ou s'il mourait avant sa majorité, Sorel serait définitivement acquise au comte de Dreux.

Bien que la suite de l'histoire sorte du cadre de la présente étude, on mentionnera tout de même que Jean ne semble pas être rentré dans son bien patrimonial. Sa mère épousa en secondes noces Robert de Saint-Clair ;

⁶⁷⁸ Échange de Gervais de Châteauneuf : *Cartulaire Saint-Père*, p. 585-586. Sur Anet/*Alnetum*, voir LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 60, qui l'affirme en se fondant sur MERLET, 1864, p. 14, qui n'avait pourtant pas procédé à l'assimilation *Alnetum*-Anet. L'acte par lequel Coulombs indemnise Mathieu de *Alneto* et ses frères Gilard et Geoffroy a été transcrit dans le *Vieil Cartulaire de Coulombs*, BnF, ms 24133, p. 110.

⁶⁷⁹ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 358.

⁶⁸⁰ La famille de Muzy a été étudiée de façon exhaustive pour le XII^e siècle par POWER, 2004, p. 269-272 ; aussi ne reviendrons-nous pas ici sur ces seigneurs, dont le premier fut également appelé Rahier du Donjon, importante famille originaire de Dreux, qui détenait le château de Muzy établi dans la vallée de l'Avre.

⁶⁸¹ Arch. dép. Eure, H 319 (cartulaire de N.-D. de l'Estrée), en particulier n° 3, f° 5. Publié par LE PREVOST, 1864, p. 431-433.

⁶⁸² *CHARPILLON-CARESME*, I, p.874 et II, p.404. Voir notre Annexe 5, p. XX.

⁶⁸³ *Charpillon-Caresme*, I, p.874 et II, p.404 ; LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, utilisent un raisonnement régressif à partir de la source *Gallia Christiana* datée 1231, voire à partir de la donation non attestée de 1132, apparemment sans vérification de la source primaire.

⁶⁸⁴ Arch. dép. Eure, H 838.

⁶⁸⁵ *Layettes*, t. II, n° 2084, p. 193-194.

c'est leur fils, également prénommé Robert, qui le récupéra après réclamation, et, après son décès, une sentence du Parlement en attribua la possession à son père en 1260⁶⁸⁶.

1-6. CRAVENT (Famille de) [Cravent (Yvelines) : châellenie de Bréval]

1-6.1. Albert de Cravent

Le premier seigneur connu de Cravent est Albert de Cravent, qui vécut dans la seconde moitié du XI^e siècle. Pierre Bauduin considère que son prénom en fait un membre probable de la famille des Le Riche de la région chartraine ; ceci demeure totalement conjectural, car une homonymie intéressante, assez plausible, existe avec Albert, frère de Dreux du Mesnil-Richard, localité proche de Cravent ; à moins que cette famille de *milites* très locale ait eu des racines très éloignées en pays chartrain, ce qui n'est pas impossible, quoique les autres pré-noms en usage dans cette famille du Mesnil-Richard, Dreux et Hilduin, renvoient plutôt au milieu du Vexin français et des vicomtes de Mantes et Meulan⁶⁸⁷.

Albert épousa Auberée, fille illégitime de Hugues de Bayeux, seigneur d'Ivry, sans doute veuve de Robert I d'Ivry-Bréval. Orderic Vital rapporte un épisode instructif sur les mœurs chevaleresques de l'époque⁶⁸⁸. Vers 1080⁶⁸⁹, le sous-prieur du prieuré de Saint-Évroult de Maule, Guitmundus se fit détrousser de ses deux chevaux à proximité de Cravent par Raoul, alors adolescent apprenant le métier des armes. Il alla à Pacy, où résidaient les parents de Raoul, pour demander justice ; ce ne fut qu'après une véhémement imprécation d'Auberée qu'Albert consentit à donner sa mule au moine, et à le faire accompagner par des *milites* jusqu'à Bréval où se trouvait Raoul – peut-être chez son demi-frère Robert II. Raoul reçut une sévère admonestation de son père – transmise sans doute par l'un des *milites* – ainsi que l'ordre de rendre les chevaux, ce qui fut fait ; Guitmundus s'en retourna avec ses chevaux à Pacy pour remercier Albert et son épouse.

Peu après, Raoul mourut, et Albert le fit enterrer dans une des églises de Saint-Évroult, à qui il donna la moitié de la dîme de Lommoye, de l'accord de Raoul II Mauvoisin⁶⁹⁰.

Albert fit durant sa vie deux donations à Coulombs : la première concernait l'église de Cravent elle-même, et intervint du temps de l'abbé Thibault, avant 1090⁶⁹¹. L'autre, faite avant 1092, concernait l'église de Blaru, au nord de Cravent ; Albert donna également la ville de *Fredevilla*, non identifiée, et la dîme de Montigny, hameau situé sur les coteaux de Vernon⁶⁹². Il fut naturellement lié aux *milites* de Pacy, où il résidait ; ainsi fut-il le témoin de Raoul, fils de Bérenger de Pacy, lors d'un acte concernant Mondreville⁶⁹³.

Le cartulaire de Coulombs permet de savoir que parallèlement à Albert de Cravent, une autre famille avait des droits sur l'église du lieu et sur son aître : il s'agit de Gauthier, fils d'Hilaire, qui vers 1080 résidait à Vernon⁶⁹⁴. Ceci confirme bien que Cravent, comme Blaru, gravitaient dans l'orbite vernonnaise.

1-6.2. La succession d'Albert de Cravent et la première famille de Vernon

Albert de Cravent dut décéder avant 1092, puisqu'à cette date la donation du prieuré de Blaru fut confirmée par Pierre, fils d'Odart ou Odon de Vernon, et par sa nombreuse fratrie. Albert avait eu deux fils : on a évoqué ci-dessus Raoul, le plus jeune. Hugues est mentionné dans la charte de donation de Cravent, mais lui aussi dut mourir jeune⁶⁹⁵. La succession se fit, au moins en partie, au profit du gendre d'Albert, Guy, fils d'Évrard de Ray (Orne), puis, à la génération suivante, à Raoul de la Cunelle⁶⁹⁶. Le cartulaire de Coulombs indique que ce Guy usurpa l'église de Cravent au détriment de l'abbaye.

Il est probable cependant que l'héritage d'Albert passa, au moins en partie, aux mains de la première famille de Vernon⁶⁹⁷, sans que l'on sache par quel biais, sans doute un mariage. Quoi qu'il en soit, Pierre de Vernon détenait en 1092 les droits d'Albert sur Blaru ; la succession de chartes qui eurent trait à l'église-prieuré de

⁶⁸⁶ MERLET, 1865, p. 466-467. *Olim*, t. I, p. 394.

⁶⁸⁷ Annexe, n° 2-13.2, p. XX.

⁶⁸⁸ *Histoire Orderic Vital*, III, p. 32-34.

⁶⁸⁹ L'historien donne la date de 1070, mais Auguste Le Prévost l'a justement rectifiée en proposant 1080.

⁶⁹⁰ Annexe 2, n° 2-13.1 et 2-13.2, p. XX.

⁶⁹¹ Annexe 2, n° 2-7.2, p. XX.

⁶⁹² Annexe, n° 2-2.1, p. XX.

⁶⁹³ Annexe, n° 2-15.2, p. XX.

⁶⁹⁴ Annexe, n°2-7.1, p. XX.

⁶⁹⁵ Annexe 2, n° 2-7.2, p. XX.

⁶⁹⁶ BAUDUIN, 2006, p. 227-228.

⁶⁹⁷ Sur les deux familles de Vernon, voir POWER, 2004, en particulier p. 206-207 ; BAUDUIN, 2006, p. 234-236. Les deux auteurs ne mentionnent pas la charte du cartulaire de Coulombs, qui donne des informations intéressantes sur la façon dont la famille se fixa à Blaru, alors même que la famille de Reviere – seconde famille de Vernon – s'implantait dans la ville et la forteresse.

Coulombs est fort intéressante. On y apprend d'abord que Blaru se trouvait, en 1092, « dans les régions du roi de France », alors qu'elle ne l'était plus une trentaine d'années plus tard, où ce fut le roi Henri I^{er} d'Angleterre qui confirma la donation à Coulombs⁶⁹⁸.

Par ailleurs, Blaru dépendait féodalement du *miles* Aimery de Versailles, ainsi que de Simon de Neauphle ; il n'entre pas dans le champ de cette étude d'analyser les rapports entre ces familles, mais ceci prouve à tout le moins que cette région du Mantois fut sous des influences plus lointaines que les simples familles de Mantès.

Enfin, l'histoire de ce prieuré est curieuse, puisqu'apparemment, à l'origine, il était tenu par un abbé Létard dont on ne sait rien, si ce n'est qu'il avait un fils, et qu'il refusa dans un premier temps d'accepter le rattachement à Coulombs ; ce n'est qu'après un certain temps qu'il finit par laisser la place au prieur Bernard nommé par l'abbaye, ce dernier ayant la charge d'instruire les moines dans l'« ordre » et la règle, ce qui n'était manifestement pas le cas auparavant.

Pierre de Vernon et sa femme *Griseia* donnèrent naissance à plusieurs enfants ; l'aîné, Hugues, donna une maison de justice (*curia*) située au chef de l'église. Son frère Philippe lui succéda, sous le nom de Philippe de Blaru ; ce dernier confirma à nouveau ces dons, pendant l'épiscopat de Gilbert d'Évreux. On apprend à cette occasion qu'entre 1107 et 1112 se déroulait alors une guerre dite « de Richebourg », mais on ignore ce qu'elle concernait.

Une charte de 1158 mentionne enfin la descendance de Philippe de Blaru, qui eut quatre fils. Il est vraisemblable que le Philippe de Blaru qui fut garant de Robert IV d'Ivry en 1200 était le petit-fils du premier⁶⁹⁹.

1-6.3. Les droits d'Ascelin Goël sur la dîme de Montigny

On a vu plus haut qu'Albert de Cravent donna la dîme de Montigny à Coulombs. Or, selon Orderic Vital, Ascelin Goël confirma, au début du XII^e siècle, le don de la moitié de la dîme de Montigny, qui avait été fait à l'abbaye de Saint-Évroult, dont il dut récupérer les droits du fait de l'héritage de sa grand-mère Auberée⁷⁰⁰. Ceci prouve que les biens d'Albert de Cravent lui venaient essentiellement de la dot de son épouse.

1-7. LE DROUAI / DREUX (de) / DROCENSIS (Famille) [Illiers-l'Évêque (Eure) ; châellenie d'Illiers]

Les *milites* dénommés aux XI^e et XII^e siècles « *Drocensis* » ou « Le Drouais » ont été nombreux, à la mesure du rôle militaire joué par ce *castrum* stratégique, face au coin formé par le triangle Avre-Eure du duché de Normandie, enfoncé dans les terres royales. Parmi ces familles de *milites*, une seule retiendra notre attention ici – la seule bien identifiée au demeurant. Il s'agit de la famille de Morhier Le Drouais, qui a fait l'objet d'une notice et d'un arbre généalogique dans le grand ouvrage de Daniel Power⁷⁰¹ ; nous nous contenterons ici de reprendre ses données, et de les compléter en ce qui concerne la châellenie d'Illiers, sans entrer dans la question des relations entre Morhier et surtout son fils Gadon avec la famille de Grandvilliers, qui n'intéressent pas directement cette étude et ont été traitées, sans être totalement résolues, par Daniel Power.

1-7.1. Morhier le Drouais et ses origines

1-7.1.1. Les origines

Le premier représentant de la famille semble être un certain Gadon de Dreux, *Gado Drocensis*, qui donna au milieu du XI^e siècle une église de la vallée de l'Avre, peut-être Alaincourt près Tillières, à l'abbaye de Saint-Évroult ; il est possible qu'il coïncide avec le *Guado* « originaire du *castrum* de Dreux », père de Baudry appelé « Jhotard », qui donna avant 1070 l'église de Fessanvilliers, près Brézolles, à l'abbaye Saint-Père⁷⁰². Ce *miles* faisait évidemment partie du milieu drouais, proche de la famille d'Albert fils Ribaud, seigneur de Brézolles.

Probablement le Gadon qui apparaît vers 1130 dans un acte de Fontevraud était-il un de ses descendants ; il coïncidait presque certainement avec le Gadon de Dreux qui, avec son fils Garin, fit don de l'église de Courdemanche à l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois, sans doute dès sa fondation ou en tout cas peu après⁷⁰³. Comme son ancêtre probable, Il faisait donc partie de la *familia* des Châteauneuf, en l'occurrence de Hugues II de Châteauneuf.

Le généalogiste Duchesne donnait à Garin un fils, Morhier le Drouais, *Moreherius Drocensis*, dont il trouvait la présence en 1186 à Courdemanche ; ce Morhier est parfaitement identifié, puisqu'il s'agit du Morhier d'Illiers qui

⁶⁹⁸ Annexe 2, n° 2-2, p. XX.

⁶⁹⁹ Sur Philippe II de Blaru, voir POWER, 2004, p. 254-255.

⁷⁰⁰ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 466-469.

⁷⁰¹ POWER, 2004, p. 278-280 ; arbre généalogique p. 496. On consultera également les informations données par LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005.

⁷⁰² POWER, 2004, p. 278. *Cartulaire Saint-Père*, p.179-180.

⁷⁰³ Pour Fontevraud, voir POWER, 2004, p. 278, n.90. Pour Courdemanche, voir Annexe 5, p. XX.

accompagna Simon d'Anet, avec Rahier II de Muzy et Robert II Grasse-Langue, au prieuré de Beaumont-le-Roger. Simon, à la demande de son grand-père Galeran de Meulan, accorda l'exemption de péage aux moines de Bec sur ses territoires⁷⁰⁴. Le nom de « *Drocensis* » qu'il portait provenait probablement de ses ancêtres ; mais il permettait également de le distinguer d'un autre personnage célèbre du Drouais, Morhier de Nogent, qui vivait dans la première moitié du XII^e siècle et fut la tige des Morhier, seigneurs de Villiers-le-Morhier (Eure-et-Loir), importante famille de la noblesse chartraine, puis parisienne⁷⁰⁵.

Morhier le Drouais était donc, dès cette époque, implanté solidement dans la châtellenie d'Illiers, et peut-être est-ce pour cette raison que Simon le fit venir à Beaumont-le-Roger, dans le but de garantir l'immunité sur tous les territoires, dont Illiers. En effet, ce terroir était un point de perception de péage, comme on le sait par des actes ultérieurs, et Muzy se trouvait à proximité du franchissement de l'Avre par l'ancienne voie d'Évreux à Dreux interceptée par Illiers. Par ailleurs, la mention de Duchesne citée plus haut semble indiquer qu'il était également seigneur de Courdemanche, paroisse voisine d'Illiers-l'Évêque et étroitement dépendante.

Morhier détenait-il héréditairement des droits sur Illiers avant même l'avènement de Simon d'Anet à la tête de la seigneurie ? On ne peut malheureusement répondre à cette question avec certitude ; cependant, la mention de son père et son grand-père dans l'acte de 1186 concernant Courdemanche et Saint-Vincent-aux-Bois tendent à plaider pour l'affirmative. Pour autant, les actes postérieurs montrent que ces droits consistaient en une moitié indivise de la seigneurie, Simon d'Anet conservant la prééminence féodale, ce qui tendrait plutôt à faire penser qu'ils résultèrent d'un partage successoral.

Par la suite, Morhier n'apparaît plus que sous le nom de « le Drouais ». C'est essentiellement en tant que témoin d'actes émanés d'autres personnes que l'on trouve des mentions de lui, ses libéralités semblant avoir été assez restreintes. Avant 1157, il était premier témoin, avant Foulques III de Marcilly et d'autres, à la donation faite à l'Estrée par Simon d'Anet, en tant que seigneur, pour le compte du *miles* Roger de Pinson (Eure, c^{ne} Illiers-l'Évêque) ; ce don concernant des droits sur Merville (Eure, c^{ne} La Madeleine-de-Nonancourt), localité dépendant féodalement d'Illiers, fut confirmé par Garin d'Illou (Eure-et-Loir, c^{ne} Dampierre-sur-Avre) en tant que premier seigneur, et par l'évêque d'Évreux en tant que seigneur éminent⁷⁰⁶. On le trouve également vers 1178 (?) dans l'entourage de Roger IV de Tosny, seigneur de Conches, lorsque celui-ci confirma une donation en faveur de la léproserie du Grand-Beaulieu⁷⁰⁷.

Beaucoup plus tard, dans les années 1180, il paraît avoir été un fidèle de la cour de Robert II de Dreux : en 1185, il était premier témoin à la fondation du prieuré de l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois à Fermaincourt (Eure-et-Loir, c^{ne} Montreuil) sur la rive droite de l'Eure, en face de Dreux⁷⁰⁸. L'année suivante, on le trouve également comme témoin d'une confirmation de don à la maison-Dieu de Dreux par Robert II⁷⁰⁹.

Trois ans plus tard, en 1189, il faisait partie des proches qui entourèrent Simon d'Anet lors de l'enterrement de son fils Jean de Bréval à Chanu (Eure, c^{ne} Villiers-en-Désœuvre)⁷¹⁰. Simon mourut sans doute l'année suivante.

1-7.1.2. *Le procès en cour de l'Échiquier pour la succession de la part de Simon*

La succession de Simon dans la châtellenie d'Illiers posa problème, puisque Morhier le Drouais et un certain Guillaume d'Anet, la revendiquèrent devant la cour de l'Échiquier à Caen⁷¹¹.

L'identité de Guillaume d'Anet est inconnue. Il ne s'agissait pas d'un descendant direct de Simon, dont tous les enfants décédèrent avant lui. Trois hypothèses sont possibles. La première serait de l'identifier avec Guillaume d'Annet-sur-Marne (Val-de-Marne), chevalier dont on suit les actes entre 1185 et 1209 dans l'est parisien ; il porte constamment dans les chartes de Saint-Martin-des-Champs et de Chaalis le nom de *Guillelmus de Aneto*, et eut pour fils un Simon et un Guillaume d'Annet. Peut-être coïncide-t-il avec le Guillaume d'Anet qui détenait le bois de Val-Saint-Germain à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise) avant les années 1220, qui eut également un fils appelé Simon ; il est possible qu'il puisse être identifié également avec celui de Nanteuil-le-Haudoin (Oise) au début du XIII^e siècle, et enfin avec celui qui est répertorié dans les registres de fiefs de Philippe Auguste pour la châtellenie

⁷⁰⁴ *Cartulaire Sainte-Trinité Beaumont*, p. 31-32.

⁷⁰⁵ Morhier de Nogent : *Cartulaire Saint-Père*, p. 587-588 (vers 1115) ; *Cartulaire Tiron*, n° LXXI (avant 1125) (avec une brève généalogie). On trouve à la même époque un Morhier, fils de Gontard, qui fit don de ses biens en 1151 à l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée avant de s'y retirer comme moine ; il était de la région de Saint-Léger-des-Aubées (Eure-et-Loir) (LEFEVRE, 1867, t. II, p. 160). On peut mentionner également un Morhier, moine de Saint-Père, qui fut témoin à un acte de son abbé, entre 1101 et 1129 (*Cartulaire Saint-Père*, p. 371).

⁷⁰⁶ Arch. dép. Eure, H 319, f° XV, n° 26 ; édité par LE PREVOST, 1864, t. II, p. 358. Confirmation par Garin d'Illou : *ibid.* Confirmation par l'évêque d'Évreux : H 319, f° XVIII, n° 31.

⁷⁰⁷ *Cartulaire Grand-Beaulieu*, n° 105.

⁷⁰⁸ Charte publiée par DU CHESNE, 1631, p. 238.

⁷⁰⁹ Charte publiée par LEFEVRE, 1859, p. 287-290.

⁷¹⁰ Annexe, n° 2-19.7, p. XX.

⁷¹¹ Voir la charte de Richard Cœur de Lion de janvier 1192, n° 3-2, p. XX.

de Paris⁷¹². On doit cependant demeurer extrêmement prudent sur ces identifications, en raison de la fréquence du toponyme comme du prénom.

Une seconde piste, suggérée par Daniel Power, pourrait être orientée vers une famille anglaise du Leicestershire qui porta le nom *de Aneto* au début du XIII^e siècle ; l'auteur signale l'existence d'un bailli de Leicester de ce nom dans les années 1231-32. Vers 1239, un Simon *de Aneto* revendit à Simon de Montfort, comte de Leicester, un fief que celui-ci lui avait concédé ; plus tard, en 1269, le même chercha avec Edmond, comte de Leicester et de Lancastre, à imposer Peter *de Aneto*, sans doute l'un de ses fils, comme sous-diacre dans une église de l'archidiaconé⁷¹³. Cette piste paraît cependant assez fragile.

Une dernière piste enfin serait de supposer qu'un Guillaume se donnant le nom d'Anet, parce qu'il détenait quelque droit éloigné, ait revendiqué la succession. Il est très improbable que Guillaume II Louvel, le propre frère cadet de Simon, ait tenté cette manœuvre, car il était parfaitement identifié outre-Manche en tant que William Lovel, et la confusion n'eût pas été possible. Peut-on penser que le Guillaume fils Amatée, petit-neveu de Simon Louvel mentionné dans son dernier acte, ait plaidé sa cause à l'Échiquier⁷¹⁴ ?

À ce stade de conjecture, nous opterons plutôt pour cette dernière hypothèse, car l'on imagine assez mal qu'un prétendant soit allé en cour de l'Échiquier revendiquer sans détenir le moindre droit ; or la famille d'Annet n'avait rien à voir avec la région, de près ou de loin, et celle de *Aneto* dans le Leicestershire est trop mal identifiée pour que l'on poursuive raisonnablement cette piste.

Ce fut Morhier qui gagna ce procès devant le sénéchal Guillaume fitz Raoul et des barons normands, sans doute au début de l'année 1191 ; il n'eut de cesse de le faire confirmer par le roi Richard, parti à la Croisade. Et c'est au camp de Jaffa, en janvier 1192, que Richard confirma à Morhier la maison-forte d'Illiers, ajoutant que, pour compenser l'injustice commise envers l'église d'Évreux, il remettait à Morhier les sommes que Henri I^{er}, grand-père de Richard, avait dépensées pour fortifier cette « maison ».

1-7.1.3. Morhier fut-il seigneur plein d'Illiers ?

Bien plus tard, en 1247, le petit-fils de Morhier, dans une plainte adressée aux commissaires du roi Louis IX qui faisaient une enquête générale sur les fiefs normands, argua du fait que Simon d'Anet lui-même avait vendu à Morhier le Drouais ses droits sur Illiers⁷¹⁵ ; cette cession de droits aurait permis à Morhier sa vie durant de jouir de la totalité de la seigneurie, y-compris la maison-forte. Cette assertion était-elle fondée en droit ? Le jugement de l'Échiquier de Caen vers 1191 semblerait le confirmer ; cependant, il est presque sûr que le jugement de 1191 ne fut pas objectif, car Morhier était notoirement pro-anglais, alors que Simon d'Anet et ses proches penchaient du côté français dans les derniers temps de sa vie. L'acte intervenu au début du XIII^e siècle du temps de Gadon, fils de Morhier, que nous étudions ci-dessous, semble au contraire prouver que Morhier ne disposait que de la moitié de la seigneurie.

Morhier mourut entre 1192 et 1198 ; dans le même temps, Philippe Auguste avait pris possession d'Illiers-l'Évêque dès le printemps 1194⁷¹⁶, et, peut-être dans la foulée, investit Guillaume I du Fresne de la part de seigneurie de Simon d'Anet, en le mariant avec une nièce bâtarde de Simon d'Anet. Il est possible, mais non prouvé, que cette nièce bâtarde ait été justement la propre mère du Guillaume d'Anet qui plaida en 1191 contre Morhier.

1-7.2. Gadon le Drouais

Gadon le Drouais, fils de Morhier, avait pris clairement le parti pro-anglais dans les années 1190 ; il reçut par don du roi 50 livres en 1195, 40 en 1198, sommes non négligeables qui montrent vraisemblablement une activité soutenue pour le roi. Une autre raison aurait pu en être la privation de son fief du fait de la prise de contrôle du secteur et d'Illiers par Philippe Auguste en 1194 ; l'indemnisation par le roi anglo-normand prouve, en tout état de cause, que Gadon devait le soutenir⁷¹⁷. Sans doute aussitôt après la mort de son père, Gadon le Drouais fit confirmer par le roi Richard l'inféodation de la maison-forte d'Illiers, ce qui fut fait le 13 août 1198, alors que le roi

⁷¹² Guillaume *de Aneto* d'Annet-sur-Marne et ses fils Simon et Guillaume : *Chartes Saint-Martin-des-Champs*, n^{os} 532, 534-535, 675, 683 (entre 1193 et 1209) ; BnF, Coll. Picardie, t. 331, f^o 6, 8 (Chaalis 1186-1190) ; *Cocheris 1853*, p. 498. Guillaume *de Aneto* de Nanteuil-le-Haudouin : TAILLIAR, 1868, p. 531. Guillaume *de Aneto* du comté de Beaumont-sur-Oise et son fils Simon : *Douet d'Arcq 1855*, p. 226-227. Guillaume *de Aneto* de la châtellenie de Paris : *RHF*, XXIII, p. 689.

⁷¹³ POWER, 2004, p. 279, n. 91. *Layettes*, t. II, n^o 2845. *Rotuli Ricardi Gravesend*, p. 149.

⁷¹⁴ Voir p. 58.

⁷¹⁵ Texte publié dans *RHF*, XXVIII, p.32. Cité pour la première fois par POWER, 2004, p. 279.

⁷¹⁶ Traité du 23 juillet 1194, rapporté par le chroniqueur Roger de Howden : voir *RHF*, XVII, p. 570-571 (*Histoire Roger de Howden*, t. III, p. 257-258).

⁷¹⁷ *Magni Rotuli Scaccariæ*, t. I, p. 73, t. II, p. 11. Cité par LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 61-62.

se trouvait dans son château d'Orival (Seine-Maritime)⁷¹⁸ ; pour autant, cette inféodation devait être assez théorique, Illiers se trouvant sous contrôle de Philippe Auguste⁷¹⁹.

Un acte des années 1200, relatif à une donation du *miles* Roger de Portes à La Noë, montre cependant que ces droits étaient incontestés, alors que ceux de son futur coseigneur, détenteur de la demi-part de seigneurie n'étaient, eux, pas encore établis à la date inconnue de l'acte : la donation portait sur une pièce de vigne proche de la Croix de Buis à Illiers. Roger mentionnait que cette pièce de vigne devait un cens seigneurial de 2 sous, la moitié à percevoir par Gadon le Drouais, l'autre moitié « par celui à qui le Roi de France l'ordonnerait »⁷²⁰. Cet acte est le premier à prouver sans ambiguïté le statut de seigneurie indivise que possédait Illiers-l'Évêque ; il tend à prouver aussi que ce statut préexistait à l'arrivée du roi de France, et que celui-ci fit usage de son droit d'échoite.

Le premier acte positif de Gadon remonte à 1215, date à laquelle il fit don à l'abbaye de l'Estrée de 20 sous sur ses cens d'Illiers⁷²¹. En 1219, il était bien installé en tant que coseigneur d'Illiers, puisqu'il prit en fief de l'abbaye de La Noë, paritairement avec Guillaume II du Fresne, alors également installé comme coseigneur, la terre donnée précédemment par Roger de Portes⁷²². En 1220, il confirma par un *vidimus* la donation consentie sans doute bien auparavant à l'Estrée par Robert des Fossés de 30 acres de terre, et d'une acre que ce dernier avait donnée le jour de la consécration de l'église de l'Estrée ; cette terre était située à côté des terres du prévôt d'Illiers⁷²³.

Gadon dut perdre sa première épouse vers 1223 ; il fit deux dons successifs, l'un à l'abbaye de Lyre, l'autre à l'abbaye de la Trappe, respectivement en 1223 et 1224, sur sa grange de Blanc-Fossé (Eure, c^{ne} Courdemanche) située juste à côté d'Illiers, pour fabriquer des hosties⁷²⁴. Sa seconde épouse, Aline d'Orbec, avait déjà un fils prénommé Raoul ; elle eut de Gadon un second fils prénommé Raoul⁷²⁵.

En 1227, Gadon le Drouais renonça de façon solennelle à tout droit sur la présentation à l'église d'Illiers, qu'il reconnut appartenir en indivis au chapitre de Notre-Dame de Chartres et à l'abbaye Saint-Père, alors qu'il la revendiquait en vertu d'un droit héréditaire⁷²⁶. Il est curieux que cet acte soit intervenu aussi tardivement : en effet, les deux institutions religieuses s'étaient fait reconnaître leurs droits exclusifs en 1157, et le chapitre et l'abbaye le firent confirmer dès 1217 par le coseigneur d'Illiers, Guillaume II du Fresne.

En décembre 1230, Robert I de Courtenay, coseigneur dominant d'Illiers après le décès de Guillaume II du Fresne, inféoda Gadon le Drouais de la moitié de la « communauté » d'Illiers.⁷²⁷, telle que Gadon la tenait auparavant de Guillaume. Ce terme de *communitas* est intéressant, et a été mal interprété jusqu'à présent⁷²⁸ : il ne désigne en aucune façon une commune, mais une communauté de biens en indivis, ce que traduit fort bien la charte qui précise les droits et devoirs des indivisaires.

La charte précise bien que l'indivision existait avant 1230, et nous en avons vu la preuve dans la charte de 1220 concernant Roger de Portes. Doit-on rechercher son origine plus en amont, du temps de Simon d'Anet et de Morhier le Drouais ? C'est assez probable, et nous allons voir que la plainte de Guillaume le Drouais, en 1247, semble le confirmer.

Le dernier acte connu de Gadon remonte à 1236, date à laquelle il fit un don à l'Estrée sur des terres à Merville⁷²⁹.

1-7.3. Guillaume le Drouais et sa descendance

⁷¹⁸ Voir Annexe, n° 3-3, p. XX.

⁷¹⁹ Voir notice n° 1-10.2, p. XX.

⁷²⁰ « ...et sciendum quod vinea ista duos solidos annuatim reddere debet, Gazoni militi de Illeis XII denarios, et alibi [sic, pour alios] XII ubi Rex Francie iusserit et contulerit. » : BnF, ms lat. 5464, n° 51 (charte non datée). LE PREVOST, 1864, p. 278, publie la charte, mais la date de façon incorrecte de 1220. POWER, 2004, p.280 et n. 99, ainsi que LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 64, datent la charte de 1219 en se basant sur une autre charte citant la donation de Roger de Portes : voir note 806 et notice 1-10.2, p. XX.

⁷²¹ Arch. dép. Eure, H 321, n° 10.

⁷²² Voir note 806.

⁷²³ Arch. dép. Eure, H 319, f° 49 v°-50, n° 111. On ignore malheureusement la date de la consécration de l'église ; mais l'abbaye avait été fondée en 1144.

⁷²⁴ GUERY, 1917, p. 125 ; *Cartulaire Trappe*, p. 426. Le second des deux dons fut fait pour le salut de l'âme d'Alice et Aline, ses deux épouses, et de son fils aîné Guillaume, fils d'Alice.

⁷²⁵ Voir POWER, 2004, p. 496.

⁷²⁶ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 278.

⁷²⁷ Annexe, n° 3-4, p. XX.

⁷²⁸ LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 73 : « il semble qu'il y ait eu une sorte de commune au XIII^e siècle, mais sans plus ».

⁷²⁹ Arch. dép. Eure, H 322, n° 32. Cité par LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 62.

Guillaume, fils de Gadon, consentit en 1237 un don à l'Estrée pour célébrer l'anniversaire de son père⁷³⁰. Au mois de juin 1240, l'abbaye du Breuil-Benoît, qui avait reçu en aumône d'Amicie, fille de Guillaume (II ?) du Fresne et épouse d'Hélie le Fauconnier, la moitié du four d'Illiers, la céda à Guillaume contre 20 sous de rente annuelle⁷³¹. Il s'agissait ici d'un curieux retour des choses, puisque Guillaume récupérait ainsi, pour le four uniquement, la totalité du droit seigneurial ; mais il n'est pas sûr qu'Amicie ait été consultée sur ce transfert, car la charte comporte une clause de sauvegarde au cas où elle réclamerait contre la transaction.

Guillaume mena apparemment une politique de rachat de droits dans la seigneurie : en février 1244 (n. st.) il racheta à Garin, prévôt d'Illiers, divers cens sur des vignes situées vers Jersey (Eure, c^{ne} Illiers-l'Évêque), à côté de la léproserie dont c'est à notre connaissance la première mention⁷³². Enfin, il adressa une plainte contre le gouvernement royal en 1247, lors de l'enquête générale administrative en Normandie⁷³³. Selon lui, le roi Philippe Auguste avait spolié son grand-père et son père de la moitié de seigneurie détenue par les Courtenay depuis l'échange avec Guillaume du Fresne ; or, toujours selon lui, cette moitié avait été acquise de Simon d'Anet par Morhier le Drouais. Il réclamait à ce titre d'être indemnisé à hauteur de 30 livres par an.

On ignore la suite réservée à cette plainte, mais on peut supputer qu'elle ne dut pas être favorable, car rien ne changea dans l'état statutaire des parties. On peut se demander, en revanche, si la plainte fut déclenchée par la vente de la part de seigneurie détenue par Raoul de Courtenay, fils de Robert I, qui eut lieu cette même année 1247, en juin ; cette vente fut réalisée au profit de son frère Robert, clerc, qui fut plus tard évêque d'Orléans, pour un montant de 800 livres tournois⁷³⁴.

Nous n'avons pas trouvé d'autres actes signalant Guillaume le Drouais. On limitera l'évocation de sa descendance à deux personnages qui eurent à faire avec la châtellenie, Philippe le Drouais, clerc, sans doute son fils, et Guérin le Drouais, également clerc. Par trois mutations successives intervenues en moins de deux ans, la part de Robert de Courtenay évêque d'Orléans et seigneur de Nonancourt était passée entre août 1271 et décembre 1273 successivement à son neveu Robert de Sancerre (par donation), puis à Guillaume de Courtenay son frère (par vente pour 400 livres tournois), et enfin à l'évêché d'Évreux représenté par Philippe de Chaource, évêque (par vente pour 50 livres parisis, soit 75 livres tournois)⁷³⁵. Il n'est pas interdit de voir dans cette curieuse série de transactions quelque volonté d'échapper au fisc royal. En effet, l'évêque d'Évreux, soucieux de détenir une seigneurie pleine et entière, racheta finalement en 1275 à Philippe le Drouais sa moitié de la seigneurie sans doute reçue de son père (préssumé) Guillaume, pour le prix de...2000 livres tournois, somme largement supérieure aux 450 livres totalisées par les transactions citées côté Courtenay⁷³⁶.

Philippe le Drouais omit sans doute volontairement, dans l'acte de vente au profit de l'évêque d'Évreux, de signaler que sa part était obérée par une rente que percevait Simon du Mesnil, de deux muids de blé sur le champart d'Illiers ; il fallut aller à l'arbitrage, confié à Robert de Muzy et un chanoine de la cathédrale, mais on n'en connaît pas le résultat⁷³⁷. Quoi qu'il en soit, l'évêque poursuivit son œuvre de réunification des droits sur Illiers, puisqu'il acheta en novembre 1277 à Guérin le Drouais, clerc, une rente de 40 sous perçue sur une maison d'Illiers tenue par Jean, dit Clerc, pour un montant de 25 livres tournois⁷³⁸.

Ainsi l'évêque d'Évreux était-il en possession de l'ensemble des droits d'Illiers, dont il demeura par la suite le seigneur châtelain.

1-8. FILS HERLUIN (Richard et descendants) [Saint-André (Eure) et Saint-Illiers-la-Ville (Yvelines) ; châtellenies de Saint-André et de Bréval]

Richard fils Herluin, seigneur de Saint-André en 1066 et avant cette date, a été remarqué pour la première fois par Joseph Depoin ; Pierre Bauduin a consacré à ce personnage une notice assez exhaustive dans sa *Première Normandie*⁷³⁹. Il est utile de compléter ces éléments sur le plan de l'histoire locale.

⁷³⁰ Arch. dép. Eure, H 323 ; cité par LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 62.

⁷³¹ Arch. dép. Eure, G 6, N°257, f° 193.

⁷³² Arch. dép. Eure, G 6, n° 222. La léproserie est à nouveau citée dans la charte concernant la perception du péage d'Illiers, en 1278 (G 6, n° 255-256, f° 192).

⁷³³ *RHF*, XXVIII, p. 32.

⁷³⁴ Arch. dép. Eure, G 6, n° G 6, n° 245, f° 184.

⁷³⁵ Arch. dép. Eure, G 6, n° 248-251.

⁷³⁶ Arch. dép. Eure, G 6, n° 253.

⁷³⁷ Arch. dép. Eure, G 6, n° 252, f° 188-189.

⁷³⁸ Arch. dép. Eure, G 6, n° 254, f° 190-191.

⁷³⁹ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 306-309, 333, 343-345 (p. j.), p. 471. BAUDUIN, 2006, p. 242-245. Dans son annexe consacrée à la famille d'Ivry, J. Depoin a fait une incroyable confusion entre Richard fils de Herluin et Richard « de Beaufai » (en fait Beaufou), gendre de Raoul d'Ivry (*Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 471) afin de justifier la parenté entre le premier et Ascelin Goël. La démonstration qui s'ensuit est particulièrement vicieuse, tant elle est présentée avec assurance ; BAUDUIN, 2006, p. 243, la réfute de façon fort heureuse.

1-8.1. L'origine familiale de Richard fils Herluin : faits historiques et spéculations

Comme l'a remarqué Pierre Bauduin, plusieurs personnages ont été nommés Richard fils Herluin dans les chartes du XI^e siècle en Normandie. On peut en distinguer quatre :

- > un Richard fils Herluin dans le Calvados, qui vendit des terres à la reine Mathilde à Tassily et Monbouin ;
- > un Richard fils Herluin le sénéchal, identifiable à Herluin d'Heugleville, qui possédait des biens dans le Vexin normand et était établi dans la région d'Amfreville-la-Campagne⁷⁴⁰ ;
- > un Richard fils Herluin, chanoine de la cathédrale de Rouen, cité par Orderic Vital comme ayant rédigé en 1067 l'épithaphe de l'archevêque Maurilius⁷⁴¹, et qui fut témoin d'une donation de Hugues de Rouen en 1093⁷⁴².
- > enfin le Richard fils Herluin, seigneur de Saint-André, possessionné dans le sud et l'est de l'Évrecin, qui nous occupe ici.

On sait, par une charte donnée en 1066 à Meulan, en présence du comte Galeran II, que ce dernier Richard s'intitulait « neveu du comte Galeran »⁷⁴³. Par ailleurs, dans la même charte, il faisait référence à sa tante paternelle (*amita mea*) Helvise, qui finit sa vie en recluse ; il avait usurpé les biens qu'elle avait donnés à l'abbaye de Coulombs. Une autre charte de 1066, rédigée par les moines de Coulombs et signée par Guillaume le Conquérant, confirmait cette relation en faisant de Richard le neveu d'Helvise, et indiquait explicitement que les biens usurpés faisaient partie du patrimoine propre d'Helvise⁷⁴⁴.

Les seuls éléments qu'on puisse en déduire avec certitude sont les suivants, si l'on considère les liens affichés en 1066 comme avérés :

- > pour le lien neveu/tante : le père de Richard, Herluin, avait une sœur Helvise qui reçut en héritage une part des biens paternels ; à sa mort sans enfants, Richard son neveu contesta les dons qu'elle avait faits à Coulombs – vraisemblablement sans son consentement, et les usurpa jusqu'en 1066 ;
- > pour le lien neveu/oncle : soit Herluin était frère de Galeran II de Meulan (relation oncle neveu directe), soit il était le frère de la femme de Galeran II, soit encore sa femme était sœur de Galeran II (relations oncle/neveu par alliance).

On ne peut aller plus loin sans s'aventurer dans des spéculations peu rigoureuses. Pour autant, il convient de tenter de mettre un peu de clarté dans celles auxquelles se livra J. Depoin. Celui-ci procéda à plusieurs identifications qu'il présente, comme à l'accoutumée, comme des certitudes :

- > a) identification entre Herluin, père de Richard, et Hilduin, vicomte de Mantes, frère de Galeran II de Meulan, et d'un certain Hugues ; J. Depoin ayant la regrettable habitude de franciser et d'uniformiser à sa guise les prénoms, avait transformé Hilduin en *Helluin (II)*.
- > b) identification entre Helvise, tante de Richard, et Helvise, veuve d'un Hugues Tête d'Orse connue par un don fait par elle en faveur de Coulombs en 1033⁷⁴⁵ concernant des biens situés en Vexin français ;
- > c) identification entre Hugues Tête d'Orse et Hugues, frère de Galeran II ;
- > d) identification entre les deux Helvise et une troisième Helvise, épouse d'un certain Adzon, qui fit une donation en faveur de l'abbaye de la Trinité de Fécamp⁷⁴⁶.

La proposition a) avait l'avantage d'expliquer directement le lien neveu/oncle entre Richard et Galeran II ; mais c'est à tort que Depoin identifia de façon définitive les prénoms de Herluin et de Hilduin, qui sont parfaitement distingués par les textes des chartes⁷⁴⁷. On ne peut donc la retenir.

Les propositions b), c) et d) ont été reprises par J. Depoin à partir de dom Mabillon⁷⁴⁸ ; la première est assez incertaine, car les possessions connues des deux Helvise ne sont pas dans la même région ; la seconde est très plausible⁷⁴⁹ ; la dernière n'est en rien sûre⁷⁵⁰. Quoi qu'il en soit, dom Mabillon, comme les auteurs de *L'Art de*

⁷⁴⁰ Sur les deux premiers Richard, voir BAUDUIN, 2006, p. 242, avec sources, nous évitant ainsi de les citer.

⁷⁴¹ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 169.

⁷⁴² *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n° XXI. Joseph Depoin considérait ce Richard comme le fils de Herluin de Conteville, mais sans fournir aucune preuve.

⁷⁴³ Annexe, n° 2-19.2, p. XX.

⁷⁴⁴ *Actes ducs de Normandie*, n° 230 : « *Richardus, nepos ipsius, præfatam terram Altarium violenter obtinuit* ».

⁷⁴⁵ Charte publiée par BAUDUIN, 2006, p. 367-368.

⁷⁴⁶ Charte publiée dans *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 343.

⁷⁴⁷ Remarque déjà suggérée par BAUDUIN, 2006, p. 243, n. 371.

⁷⁴⁸ Dom J. MABILLON, *Annales Ordines S. Benedicti*, Paris, 1703-1739, t. IV, p. 122.

⁷⁴⁹ Reprise dans HOUTH, 1981, p. 11, p. 18, n° 1.

vérifier les dates, avaient tiré de l'ensemble des preuves existantes la seule conclusion possible et vraisemblable, selon laquelle Ode, l'épouse de Galeran II de Meulan, Helvise, femme de Hugues Tête d'Ourse, et Herluin père de Richard étaient sœurs et frère⁷⁵¹ ; J. Depoin n'en a pas tenu compte, préférant rattacher Herluin à la famille de Meulan.

Nous ne ferons pas nôtre l'hypothèse de Joseph Depoin, faute d'autres indices ; mais ceci n'aide pas pour autant à retrouver les ascendances de la famille et de Herluin. Les Mauristes l'avaient identifié à un Herluin célèbre, Herluin de Conteville mari d'Arlette et beau-père de Guillaume le Conquérant ; mais cette proposition est également dénuée de toute preuve⁷⁵², et l'on demeure donc dans une totale incertitude.

1-8.2. Les possessions de Richard fils Herluin

Plusieurs actes de l'abbaye de Coulombs permettent de cerner assez précisément les biens que possédait Richard fils Herluin, pour l'essentiel centrés autour du *castrum* de Saint-André, mentionné en tant que tel avant 1090⁷⁵³. Ce château contrôlait un petit territoire englobant au sud les hameaux de Ferrières et de la Tuilerie⁷⁵⁴, au sud-ouest le village des Authieux⁷⁵⁵, au nord-ouest celui de Paintourville (ancien hameau, c^{ne} de la Forêt-du-Parc)⁷⁵⁶. On a vu plus haut que sa tante Helvise avait hérité de l'église des Autieux, qu'elle donna à Coulombs bien avant 1066 ; à Saint-André même, c'est un *miles*, Pierre de Saint-André, qui donna l'église du lieu à l'abbaye, se faisant fort d'obtenir le consentement de Richard, l'acte datant d'entre 1070 et 1090, vraisemblablement proche de la première de ces deux dates – Richard dut mourir avant d'avoir confirmé, car c'est son fils Jourdain qui le fit.

La situation paraît avoir été plus complexe pour les deux hameaux de Ferrières et La Tuilerie : la dîme des Tuileries fut donnée à Coulombs, sur l'incitation de son seigneur, par le *miles* Richard Boute-fer. Quelques temps plus tard, Richard fils Herluin confirma le don, comme celui de la dîme de Ferrières, mettant comme condition qu'une église soit construite pour desservir les deux hameaux. Pourtant, une charte contemporaine indique que la dîme des Tuileries fut donnée par quatre autres *milites*, avec l'assentiment de Guillaume de Marcilly-sur-Eure, seigneur dominant⁷⁵⁷ ; il est intéressant de noter que ces quatre *milites* venaient tous de la région de Garancières (Yvelines), entre Houdan et Neauphle, dans les zones sous influence des seigneurs de Montfort – ce qui n'est pas sans poser de problème de cohérence géographico-féodale. Quant à la dîme de Ferrières, la même charte en attribue la donation, pour un tiers, par un Richard de Ferrières ; mais ses descendants usurpèrent au moins jusqu'au milieu du XII^e siècle cette donation.

Si à La Tuilerie, Richard fils Herluin partageait en partie les droits supérieurs avec Guillaume de Marcilly, à Paintourville, c'est avec Guillaume de Breteuil qu'il les exerçait : en effet, la donation de l'église du lieu par Robert Malet à l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux se fit du consentement de Richard et de Guillaume. La grande charte de Saint-Taurin mentionne, par ailleurs, que précédemment à cette donation, une autre fut consentie par Hugues, fils d'Hubald de Pacy, d'une terre à Paintourville ; elle fut confirmée par un certain Osbern de Longueville (ancien lieu-dit, c^{ne} Saint-Just et Saint-Marcel, près de Vernon), qui dut posséder des droits éminents, avant Richard fils d'Herluin et Guillaume de Breteuil⁷⁵⁸.

Il semble que Richard avait des droits seigneuriaux à Garennes-sur-Eure, juste à côté d'Ivry ; en effet, la donation du *miles* Richard Boute-Fer fut signée à Garennes, et, plus tard, Jourdain, fils de Richard, concéda à Coulombs la dîme de la pêcherie sur l'Eure dans cette localité, ainsi qu'un hôte⁷⁵⁹. Le pouillé du diocèse d'Évreux, vers 1370, attribuait d'ailleurs au seigneur de Saint-André le patronage de la cure de Garennes, prouvant l'existence de cette enclave dans la châtelainie d'Ivry⁷⁶⁰.

Plusieurs indices montrent que, par ailleurs, les droits seigneuriaux de Richard – et du seigneur de Saint-André, s'étendaient vers l'est en rive droite de l'Eure. Il possédait de ce côté, les droits sur le village de Saint-Illiers-la-Ville ; en 1066, il donna à l'abbaye de Coulombs, pour se racheter des usurpations qu'il avait commises, l'église du lieu, avec l'aître, une charruée de terre, toutes les coutumes et toute la justice du lieu, enfin toutes les dîmes (ou la moitié seulement, suivant une des deux chartes relatives à ce don)⁷⁶¹. Cette donation fut confirmée par Simon I de Montfort, qui tenait les droits éminents du fait de son épouse, elle-même les possédant de droit héréditaire. On sait que, selon Robert de Torigni, Simon I de Montfort eut trois épouses : la première fut Isabelle-

⁷⁵⁰ BAUDUIN, 2006, p. 244, n. 378, met d'ailleurs en doute cette identification.

⁷⁵¹ *L'Art de vérifier les dates*, t. XII, Paris, 1818, p. 143-145.

⁷⁵² Sur la famille d'Herluin de Conteville, voir BATES-GAZEAU, 1990.

⁷⁵³ Annexe, n° 2-17.2, p. XX.

⁷⁵⁴ Annexe, n° 2-9, p. XX.

⁷⁵⁵ Annexe, n° 2-1, 2-17.4, p. XX.

⁷⁵⁶ *Cartulaire Louviers*, p. 62. Voir notice sur la famille Malet, n° 1-15, p. XX.

⁷⁵⁷ Voir notice sur la famille de Marcilly, n° 1-16.

⁷⁵⁸ *Cartulaire Louviers*, p. 62.

⁷⁵⁹ Annexe, n° 2-17.4, p. XX.

⁷⁶⁰ *Pouillés Rouen*, p. 196.

⁷⁶¹ Annexe, n° 2-19.1, 2-19.2, p. XX.

Élisabeth ; la seconde est inconnue, alors que la troisième fut Agnès, fille du comte d'Évreux Guillaume⁷⁶². Tous les historiens qui ont analysé l'acte ont supposé que ce fut Isabelle Bardoul qui apporta dans sa dot ce droit éminent sur Saint-Illiers.

Cette possession relativement isolée par rapport à la châtellenie de Saint-André doit être mise en relation avec celle de Villegats, village voisin de Saint-Illiers-la-Ville, par la famille Malet établie également dans la châtellenie de Saint-André.

1-8.3. La descendance de Richard fils Herluin

Richard fils Helluin avait un frère, Robert, qui fut abbé de Coulombs (1063 v.1078)⁷⁶³. De son épouse Basilie, il eut deux fils, Jourdain et Robert. Le premier, qui succéda à son père à son décès, confirma et augmenta les dons de son père, selon le récapitulatif dressé par un moine de Coulombs⁷⁶⁴. Il se retira à Coulombs sans descendance, laissant le patrimoine familial à son frère Robert.

Bien plus tard selon le rédacteur, Robert lui-même, également sans descendance, se retira à Coulombs, et Ascelin Goël en fut l'héritier (*heres effectus est*). Une mention furtive dans l'acte relatif à la donation des dîmes de La Tuilerie et de Ferrières semble prouver que cette mutation s'effectua suite à une décision de justice ; malheureusement, la rédaction du moine qui écrivit la cédula de l'acte est ambiguë, car elle indique littéralement que la terre fut transférée « par la justice d'Ascelin, en présence de son fils Robert »⁷⁶⁵.

1-8.4. Conclusion

Il est difficile d'imaginer que la mise en place d'une fortification à Saint-André dans le troisième quart du XI^e siècle, se soit effectuée sans l'implication des ducs de Normandie : la localité, située immédiatement à l'ouest d'Ivry contrôlée par les ducs, interceptait le grand itinéraire est-ouest sur lequel Guillaume le Conquérant fortifia en 1059-60 le château de Breteuil. De plus, Saint-André se trouvait au cœur des possessions de Guillaume fils Osbern et de son fils Guillaume de Breteuil, à savoir les seigneuries de Breteuil et de Pacy ; il n'est donc pas un hasard de voir la donation de l'église de Paintourville confirmée tant par Guillaume de Breteuil que par Richard fils Herluin.

Pour autant, l'attachement que montrèrent Richard, son frère et ses fils à l'abbaye de Coulombs est remarquable, et l'élection de son frère comme abbé ne l'est pas moins.

1-9. FLINS (Famille d'Adeleme, Badulphe, famille de Flins) [Flins-Neuve-Église (Yvelines) ; châtellenie de Bréval]

1-9.1. Adeleme-Adelon-Alelme

Le *miles* Adeleme, dont le prénom semble avoir été écrit Adelon ou Alelme, apparaît directement dans deux chartes concernant le territoire de Flins, au nord de Tilly. Il semble avoir détenu ce fief de Flins des *milites* de Tilly ; à l'extrême fin du XI^e siècle, il était considéré que ceux-ci tenaient des seigneurs de Montmorency⁷⁶⁶. Adeleme était mort à cette époque, et c'est son fils Hugues, encore mineur, qui fit le voyage à Montmorency, en compagnie d'un frère aîné Henri, pour confirmer publiquement qu'il donnait son consentement pour tenir désormais son fief de l'abbaye de Coulombs, et non plus des seigneurs de Tilly.

Il eut un autre fils, Hubert fils d'Adeleme, qui apparaît parmi les témoins de la consécration du prieuré de Beaulieu de l'abbaye Notre-Dame de Josaphat à Bréval vers 1138⁷⁶⁷ ; cet Hubert devait être âgé, puisque son fils, qui portait le même prénom, avait été témoin en 1116 environ de la donation par Ascelin Goël du domaine de Jouy à Saint-Martin de Pontoise sous le nom de « Hubert fils de Hubert fils d'Alelme »⁷⁶⁸. On lui trouve encore un quatrième fils, dénommé Odart, témoin de la donation par Raoul I Mauvoisin de Lommoye à l'abbaye de Coulombs⁷⁶⁹.

Adeleme était lié à la famille de Mondreville, comme en témoigne la parenté entre son fils Hugues et le moine Gaston de Mondreville⁷⁷⁰. Il donna cinq jugerées de terre aux moines de Coulombs autour de l'église de Saint-

⁷⁶² *Complete Peerage*, vol. 7, App. D, p. 709 et suiv.

⁷⁶³ Annexe, n° 2-9.2, 2-19.1, 2-19.2, p. XX. MERLET, 1864, p. 13-15.

⁷⁶⁴ Annexe, n° 2-17.4, p. XX.

⁷⁶⁵ Annexe, n° 2-9.4, p. XX.

⁷⁶⁶ Annexe, n° 2-21.2, 2-23.1, p. XX.

⁷⁶⁷ Voir notice relative à Hugues Le Roux, n° 1-22.

⁷⁶⁸ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n° LVII.

⁷⁶⁹ Annexe, n° 2-13.1, p. XX.

⁷⁷⁰ Annexe, n° 2-23.1, p. XX.

Laurent-de-Flins, aujourd'hui sur la commune de Tilly, sans doute à l'époque où ceux-ci recevaient de Gazelin (de Mondreville) l'église elle-même⁷⁷¹.

1-9.2. Badulphe

Avant 1149, Gosselin de Lèves, évêque de Chartres, confirmait toutes les donations faites à l'abbaye de Notre-Dame-de-Josaphat : il mentionnait parmi celles-ci la chapelle Saint-Denis de Flins, donnée à l'abbaye par un certain Badulphe, dont on ne retrouve pas trace par la suite⁷⁷². Cette chapelle devint église paroissiale de Flins après 1199 seulement, comme on le verra ci-après.

1-9.3. Raoul fils Simon de Ménerville (Yvelines)

Le 23 mai 1151, le *miles* Raoul, fils de Simon de Ménerville (Yvelines), localité située à une dizaine de kilomètres au nord, gravement touché par l'infirmité, demanda à être accueilli comme moine à Notre-Dame-de-Josaphat, et donna à l'abbaye une charruée de terre autour de la chapelle, contiguë à sa propre terre, afin d'avoir accès en permanence à la chapelle, ainsi que les terres nécessaires aux moines pour construire des cellules ; il leur donna également le quart de la dîme de ces terres, ainsi que la moitié de la dîme du moulin neuf pour le luminaire de l'église – sans doute le moulin à vent qui existait au sud-ouest du terroir⁷⁷³. La charte fut passée du consentement de tous ses frères, Aymard, l'aîné, Hugues et Robert, prêtre et les autres non nommés, ainsi que de ses fils Nivard, Simon et Guillaume ; y assistaient Nivard et Hugues du Mesnil-Simon⁷⁷⁴, ainsi que Hugues Le Roux⁷⁷⁵.

1-9.4. Famille de Flins

En 1199, un Raoul de Flins vendit pour trente livres la dîme de Flins à l'abbaye Notre-Dame de Josaphat ; la même année, l'archidiacre de Poissy, constatant que la chapelle Saint-Denis de Flins n'avait ni paroissiens ni revenus, donnait la chapelle à Josaphat à condition qu'y soient établis à demeure deux moines⁷⁷⁶. Il ne s'agissait sans doute pas véritablement d'une donation, mais bien d'une confirmation de possession sous condition ; d'ailleurs le patronage de l'église fut partagé ensuite entre l'abbaye et l'archidiacre⁷⁷⁷.

Raoul de Flins est mentionné dans les fiefs de la châtellenie d'Anet sous Philippe Auguste, comme tenant une terre à Rouvres – son fief de Flins était lui tenu de l'abbaye de Coulombs du fait de la donation de Guillaume de Tilly⁷⁷⁸ ; un différend l'opposa aux moines de Coulombs, seigneurs de Tilly, à propos de terres communes situées entre les deux villages, qui fut tranché par trois baillis royaux siégeant à Paris confirmant les droits de l'abbaye sur Tilly⁷⁷⁹. Il est encore mentionné dans une enquête de l'administration royale sur les droits d'usage dans la forêt de Bréval, où il se servait en bois mort gratuitement pour se chauffer⁷⁸⁰.

La famille de Flins se maintint par la suite : on trouve dans le registre des nobles devant service au roi, dressé dans le dernier quart du XIII^e siècle un Guirard de Flins, écuyer⁷⁸¹. Plus tard, en 1339, un Perrinet de Flins fit hommage et rachat de sa terre à l'abbaye, contre un chapeau de feutre à grand lacs de soie noire et des éperons⁷⁸².

1-9.5. Autres familles

Parallèlement à cette famille de chevaliers, un certain maître Raoul *de Alneto*, fils de Hugues et frère de Rainold, engagea en 1190 à Notre-Dame de Josaphat pour cinq ans sa part de dîmes tenues héréditairement sur Flins et Mesnil-Simon, du consentement de Simon du Mesnil, contre 20 livres⁷⁸³. Il ne semble pas avoir appartenu à la famille d'Aulnay étudiée plus haut ; le toponyme de *Alnetum* est malheureusement trop fréquent pour qu'on l'identifie certainement, pas plus que l'on ne maîtrise la relation familiale entre cette famille et la famille de Flins.

On notera enfin que, dans le premier quart du XIII^e siècle, la famille du Mesnil avait aussi quelques droits sur Flins⁷⁸⁴.

1-10. FRESNE (DU) / FRAXINO (DE) (Famille) [Le Fresne (Eure) - Illiers-l'Évêque : châtellenie d'Illiers]

⁷⁷¹ Voir n° 1-18.1.

⁷⁷² *Cartulaire Josaphat*, n° CLV.

⁷⁷³ *Cartulaire Josaphat*, n° CXCVII.

⁷⁷⁴ Voir n° 1-17.

⁷⁷⁵ Voir n° 1-22.

⁷⁷⁶ *Cartulaire Josaphat*, n° CCCI.

⁷⁷⁷ Voir le Pouillé de l'Église de Chartres, dans *Cartulaire Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 413.

⁷⁷⁸ *RHF*, XXIII, p. 626-627.

⁷⁷⁹ Arch. dép. Yvelines, E 2415.

⁷⁸⁰ *Registres Philippe Auguste*, p. 139.

⁷⁸¹ *RHF*, XXIII, p. 748.

⁷⁸² Arch. dép. Yvelines, E 2415.

⁷⁸³ *Cartulaire Josaphat*, n° CCLXX ; n° CCC.

⁷⁸⁴ Voir n° 1-17.

La famille du Fresne, dont le nom est toujours latinisé en de *Fraxino*, était originaire du village du même nom, situé à cinq kilomètres à l'est de Conches. Elle fut très souvent associée au lignage des Tosny, seigneurs de Conches⁷⁸⁵.

La succession de ses représentants demeure assez incertaine. Le premier d'entre eux identifié est un *Gerelmus* qui, entre 1046 et 1049, donna tous ses biens à l'abbaye de Saint-Pierre de Castillon (Conches)⁷⁸⁶. Un second Gerelme est mentionné comme témoin dans une donation par les fils de Richard Mansel de leurs parts de dîmes sur la paroisse de Bailleul (Eure, c^{ne} Chavigny-Bailleul) à la même abbaye, sous Raoul III de Tosny (entre c. 1102 et c. 1126)⁷⁸⁷. Un peu plus tard, un Gerelme (III ?) et son frère Raoul furent témoins de la charte par laquelle Roger III de Tosny donna à l'abbaye du Bec la dîme sur toutes ses terres, entre 1126 et 1162⁷⁸⁸.

Il semble que ce Raoul eut de son épouse Lorette du Roncenay (Eure, c^{ne} Le Roncenay-Authenay, près de Damville) un fils prénommé Guillaume. Ce dernier vers le milieu du XII^e siècle, confirma la donation faite par son beau-frère Raoul du Buisson à l'abbaye du Bec, après qu'elle avait été ratifiée par sa mère Lorette⁷⁸⁹. Peut-être coïncidait-il avec le Guillaume, époux d'Agathe et père de Nicolas, qui vendit aux moines de Castillon une rente en 1149⁷⁹⁰.

Un Raoul est mentionné entre 1165 et 1180, comme témoin d'une charte du comte Simon III d'Évreux, et, entre 1175 et 1204, comme témoin d'une charte de Robert de Tosny, fils de Marguerite de Leicester, en faveur de l'abbaye de Castillon ; il n'est pas sûr que ce personnage coïncide avec celui mentionné ci-dessus⁷⁹¹.

1-10.1. Guillaume I du Fresne, successeur de Simon d'Anet à Illiers

Le premier personnage vraiment bien identifié de cette lignée est le Guillaume qui, entre 1157 et 1162, apparaît comme témoin dans la charte de donation à l'Estrée, par Raoul IV de Tosny, de toutes coutumes et droits de pasnage et de pacage sur ses terres, et en particulier à Champignolles (Eure)⁷⁹² ; on lui affectera arbitrairement le n° I, bien qu'il ait été vraisemblablement précédé par d'autres. En 1174, il fit don à l'abbaye de la Noë, avec son épouse Amicie et ses fils Guillaume et Jean, de toutes ses possessions dans le fief de Bellemare (Eure, ferme, c^{ne} Le Mesnil-Hardray) ; dans cette charte, il s'intitulait, un peu pompeusement, seigneur du Ménillet (Eure, c^{ne} Nogent-le-Sec)⁷⁹³. On le voit également intervenir comme témoin dans deux chartes de Guillaume Chevreuil (*Capreolus*), en faveur de l'abbaye de Castillon à Conches⁷⁹⁴.

Guillaume I du Fresne connaissait Simon d'Anet, et il en était même un proche : lors de la signature de la charte précitée de Raoul IV de Tosny, il figurait à ses côtés ; il fut témoin, aux côtés des nobles brévalois Miles du Mesnil⁷⁹⁵, Bernard de Neauphlette, ainsi que du fidèle des fidèles, Robert II Grasse-Langue⁷⁹⁶, lorsque fut passé l'accord entre l'abbaye de Saint-Germain et Simon pour faire cesser les usurpations de ce dernier, avant 1186⁷⁹⁷.

Déjà passablement âgé, il paraît avoir pris le parti de Philippe Auguste, sans doute avant même que celui-ci ne conquière la région durant les campagnes de 1193 et 1194. Dès 1200, il avait été investi par Philippe Auguste des droits sur la châtellenie d'Illiers-l'Évêque dont avait bénéficié, jusqu'à sa mort, Simon d'Anet, seigneur dominant : en effet, Guillaume confirma à cette date, en tant que seigneur, les dons faits précédemment par le prévôt d'Illiers Philippe⁷⁹⁸. On peut situer juste avant l'inféodation royale, c'est-à-dire peu avant 1200, la charte de donation curieuse du *miles* Roger de Portes à l'abbaye de la Noë, d'une pièce de vigne proche de la Croix de Buis à Illiers : selon le texte de cette donation, Roger mentionnait que cette pièce de vigne devait un cens

⁷⁸⁵ Dans sa belle étude sur les Tosny, MUSSET, 1977, les évoque seulement, à côté des Mansel, du Buisson et autres *milites* de la seigneurie (p. 80).

⁷⁸⁶ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 136.

⁷⁸⁷ LE PREVOST, 1864, t. I, p. 160.

⁷⁸⁸ Charte publiée par LEBEURIER, 1862, pièce n° V, p. 111.

⁷⁸⁹ LE PREVOST, 1864, t. III, p. 36, utilise ici une histoire manuscrite de la famille de Chambray, conservée à son époque dans le chartrier du château de Chambray, acquises en 2006 par le Conseil général de l'Eure (Arch. dép. Eure, 5 J). La charte en faveur du Bec avait été transcrite par l'auteur anonyme de cette histoire manuscrite, et recopiée par Le Prévost.

⁷⁹⁰ *Cartulaire Conches*, n° 381.

⁷⁹¹ *Cartulaire Conches*, n° 83 et 410.

⁷⁹² Arch. dép. Eure, H 319, f° XI, n° XIII. Édité par LE PREVOST, 1864, t. I, p. 486 avec une interversion dans l'ordre des témoins, qui furent, après les ecclésiastiques : Simon d'Anet, Hernald de Romilly, Simon de *Grande Valle*, Simon de Saint-Élier, Guillaume du Fresne, Guillaume Bocet.

⁷⁹³ BnF, ms lat. 5464, n° 3 : *Guillelmus de Fraxino, dominus de Mesnilliis*.

⁷⁹⁴ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 473. On émettra des réserves sur les références de Le Prévost, qui n'apparaissent pas dans l'édition moderne du cartulaire de Conches.

⁷⁹⁵ Voir notice n° 1-17.

⁷⁹⁶ Voir notice n° 1-11.

⁷⁹⁷ *Chartes Saint-Germain-des-Prés*, n° CCLXIX.

⁷⁹⁸ Arch. dép. Eure, H 305. Cité par LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 63, n. 45. L'auteur identifie à tort la famille du Fresne à celle des Fresnel de la Ferté-Fresnel.

seigneurial de 2 sous, la moitié à percevoir par Gadon le Drouais, l'autre moitié « par celui à qui le Roi de France l'ordonnerait » ; on a ici la première preuve que la seigneurie d'Illiers était en fait une coseigneurie à parts égales dès cette époque, et qu'au moment où Roger signait sa charte, le roi n'avait pas encore investi Guillaume I du Fresne de la part de Simon⁷⁹⁹.

Selon une plainte déposée beaucoup plus tard, en 1247, Philippe Auguste aurait marié Guillaume à une nièce bâtarde de Simon d'Anet, mort sans descendance, pour justifier cette investiture⁸⁰⁰. Cette assertion est certes crédible, dans la mesure où il paraît certain que Guillaume II Louvel, frère cadet de Simon d'Anet, laissa au moins deux autres enfants bâtards dans la région⁸⁰¹ ; l'âge de l'impétrant devait être cependant assez avancé, et on peut se demander si Guillaume le Drouais, le plaignant de 1247, ne fit pas une confusion entre Guillaume I et son fils Guillaume II. Quoi qu'il en soit, Guillaume I dut mourir peu après 1200, laissant son fils aîné Guillaume II à la tête de son patrimoine.

On notera pour finir que Guillaume I eut au moins une fille, Amicie, qu'il maria à Amaury Poulain, seigneur de Grossœuvre : le père de celui-ci, Guillaume Poulain, panetier du roi Philippe Auguste, avait reçu en reconnaissance pour ses services, après la conquête, la petite châtelainie qui avait appartenu à Roger de Saint-André, cousin de Simon d'Anet⁸⁰² ; son autre fils Guillaume le jeune fut châtelain de Rouen pour le roi⁸⁰³. Ceci prouve à quel point Guillaume I du Fresne s'était intégré au groupe des conquérants français, profitant du nouveau contexte pour faire progresser sa famille.

1-10.2. Guillaume II du Fresne à Illiers-l'Évêque

Guillaume II est particulièrement documenté par le cartulaire de l'abbaye de Castillon de Conches, qui le cite à au moins huit reprises entre 1211 et 1220, pour des actes concernant sa petite seigneurie près de Conches⁸⁰⁴. Son premier acte connu concernant Illiers-l'Évêque est celui par lequel il renonça à toute revendication sur le patronage des deux églises d'Illiers, qui appartenaient en indivis au chapitre de Chartres et à l'abbaye Saint-Père⁸⁰⁵ ; il s'agissait-là d'un droit que les deux institutions religieuses avaient conquis de haute lutte en 1157. On trouve également un Guillaume *de Fraxino* en tant que juré dans une enquête administrative royale sur les droits des prêtres et des hommes libres dans les forêts royales d'Évreux, dans les années 1220⁸⁰⁶.

En août 1218, il signa avec Robert I de Courtenay, seigneur de Conches et Nonancourt depuis 1204⁸⁰⁷, un traité de mariage selon lequel Robert promettait Agnès, la fille bâtarde qu'il avait eue d'une certaine Constance, au fils aîné de Guillaume II⁸⁰⁸. Le texte de la ratification royale – la dot était constituée sur le fief de Nonancourt qui dépendait du roi – montre assez bien qu'il s'agissait ici d'un accord pré-nuptial.

Une charte intéressante de 1219 montre à nouveau l'essence indivise de la seigneurie d'Illiers, lorsque Guillaume II du Fresne et Gadon le Drouais demandèrent ensemble l'investiture par l'abbé de la Noë de la terre qu'avait donnée précédemment Roger de Portes ; s'il s'agissait de la même terre que celle mentionnée ci-dessus, on peut s'étonner de l'augmentation brutale du cens seigneurial, qui passa de 2 sous par an vers 1200, à 8 sous en 1219⁸⁰⁹.

Selon la plainte de 1247 déjà citée, Guillaume II échangea ses droits sur Illiers avec Robert de Courtenay, bouteiller de France. Il est vraisemblable que le principe de cet échange fut décidé dès 1218, mais qu'il ne prit effet qu'au mariage effectif d'Agnès de Courtenay avec Guillaume III, fils aîné de Guillaume II, ou plutôt qu'à la mort de ce dernier. De fait, le nouveau coseigneur dominant Robert de Courtenay, n'investit officiellement son

⁷⁹⁹ *Et sciendum quod vinea ista duos solidos annuatim reddere debet, Gazoni militi de Illeis XII denarios, et alibi [sic, pour alios] XII ubi Rex Francie iusserit et contulerit.* : BnF, ms lat. 5464, n° 51 (charte non datée). LE PREVOST, 1864, p. 278, publie la charte, mais la date de façon incorrecte de 1220. POWER, 2004, p. 80 et LEMOINE-DESCOURTIEUX, 2005, p. 64, datent la charte de 1219 en se fondant sur une autre charte citant la donation de Roger de Portes : voir note 806. Voir à au sujet de Gadon Le Drouais la notice n° 1-7.2.

⁸⁰⁰ *RHF*, XXVIII, p. 32. Cité par POWER, 2004, p. 281.

⁸⁰¹ Voir notice n° 1-14.2.

⁸⁰² BnF, ms lat 5464, n° 34 : Roger de Saint-André donne à La Noë 60 sous de rente sur ses revenus de Grossœuvre (acte sans date, vraisemblablement antérieur à la conquête).

⁸⁰³ Donation de Grossœuvre : *Cartulaire normand*, n° 182. Guillaume le jeune châtelain de Rouen : *ibid.*, *passim*. Le mariage d'Amicie avec Amaury résulte de la charte de 1244 qu'elle concéda à l'abbaye Saint-Taurin : voir plus loin, note 814.

⁸⁰⁴ *Cartulaire Conches*, n°s 55, 105, 106, 362, 381, 389, 408, 410.

⁸⁰⁵ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 278, qui publie la charte.

⁸⁰⁶ *Magni Rotuli Scaccariæ*, t. I, p. 162.

⁸⁰⁷ DU BOUCHET, 1681, *Preuves*, p. 25-26.

⁸⁰⁸ *Cartulaire normand*, n° 264 : ratification par Philippe Auguste du projet de mariage. *Eo [Roberto de Curtiniaco] concessimus ut filie sue Agneti filie [...] Constancie, quam filius Guillelmi de Fraxino primogenitus ducturus est in uxorem, donet in maritajum quindecim libratas de redditu in terra de Foucherolis et de Anemont.*

⁸⁰⁹ Donation Portes en 1219 : BnF, ms lat. 5464, n° 103.

vassal et coseigneur d'Illiers Gadon de Dreux qu'en décembre 1230⁸¹⁰ ; or le décès de Guillaume II intervint peu avant 1230, comme en témoigne une charte de La Noë⁸¹¹.

Pour finir sur le personnage de Guillaume II du Fresne, plusieurs chartes prouvent qu'il mena une action constante pour réparer des usurpations passées de ses antécédents. Ainsi, concernant l'église de Nagel (Eure), récupéra-t-il de deux petits *milites* locaux le droit de patronage en 1215, et, dès qu'il fut en sa possession, il en fit don à l'évêque d'Évreux⁸¹². De la même façon, avant 1220, il se fit « donner » par Raoul l'Anglais, frère de Hugues de Ferrières, le fief tenu par Guillaume Guerci, moyennant 6 deniers de redevance annuelle, et le donna par la suite à l'abbaye de La Noë⁸¹³.

1-10.3. La descendance des du Fresne et la seigneurie d'Illiers

Le fils aîné de Guillaume II, Guillaume III, lui succéda dans ses possessions à partir de 1230 environ, mais, du fait de l'échange intervenu au plus tard en 1230, Guillaume III et ses descendants n'eurent plus aucune relation avec la seigneurie d'Illiers⁸¹⁴.

En revanche, sa tante Amicie, fille de Guillaume I, avait encore quelques droits sur Illiers, comme on va le voir. Amicie avait épousé Amaury Poulain, dont elle eut un fils, Guillot, décédé jeune, ainsi que plusieurs filles ; le décès d'Amaury dut intervenir vers 1237, et elle épousa en secondes noces Éric/ Henri/ Hélie le Fauconnier, ancien fauconnier du roi qui avait pris sa retraite du service actif en 1235 – il était châtelain de Château-Gaillard en 1244⁸¹⁵.

En juin 1240, l'abbaye du Breuil-Benoît reçut en aumône d'Amicie et de son mari leurs possessions à Illiers, à savoir la moitié du four banal, mais Amicie se réserva les moutes de Jersey et de Gratheuil (Eure, c^{ne} Illiers et Lignerolles)⁸¹⁶. Quatre ans plus tard, Henri, Amicie, et les filles qu'Amicie avait eues d'Amaury, avec le consentement de leurs époux, se rassemblèrent pour constituer un anniversaire pour le repos des âmes de Guillaume du Fresne père d'Amicie, d'Amaury Poulain et de son fils Guillot, tous défunts ; chacun y alla de son aumône à l'abbaye de Saint-Taurin, à condition que le curé de Grossœuvre célèbre trois messes par semaine à leur intention dans la chapelle qu'Amaury avait fondée⁸¹⁷. À cette occasion, Amicie donna en particulier deux setiers de la moute du fief d'Illiers qu'elle avait reçue en dot pour son premier mariage. Avec cette donation prend fin toute implantation de la famille à Illiers ; on peut suivre les destinées de certains de membres de la famille dans les hameaux proches de Conches au fil des notices des érudits du XIX^e siècle⁸¹⁸.

On mentionnera néanmoins pour terminer que la famille continua d'entretenir des rapports étroits avec Robert I de Courtenay, seigneur de Conches et désormais d'Illiers. En effet, en février-mars 1231 (n. st.), une certaine Hayse, épouse de Raoul de *Fraxino*, fils ou plutôt frère cadet de Guillaume III, reçut en augmentation de dot une maison de Guillaume de Conches, doyen de Mortain, don qui fut ratifié et augmenté par Robert de Courtenay lui-même⁸¹⁹. Hayse était-elle une autre fille bâtarde que Robert aurait eue sur le tard ?

1-11. GRASSE-LANGUE (*CRASSA-LINGUA*) (Famille) [Bréval, Yvelines ; châtelainie de Bréval]

Le premier représentant identifié de cette famille est un Raoul I *Crassa-Lingua*, qui apparaît comme témoin dans la charte de donation de l'église de Nantilly par le *miles* Bernard du *castrum* d'Ivry, avec le consentement de

⁸¹⁰ Voir notice n° 1-7.2, p. XX et Annexe n° 3-4, p. XX.

⁸¹¹ BnF, ms lat. 5464, n° 149 : le *miles* Guillaume de Broquigny confirme en 1230 à La Noë la donation du fief de Guillaume Guerci, faite de son vivant par Guillaume du Fresne. Guillaume III du Fresne confirma en 1232 les dispositions prises par son père pour célébrer sa mémoire, à savoir une rente de 20 sous à prendre sur divers revenus, pour faire brûler deux cierges lors de certaines cérémonies : BnF, ms lat. 5464, n° 160.

⁸¹² Arch. dép. Eure, G 6, n° 33, 36-41. Cités pour la première fois par POWER, 2004, p. 281.

⁸¹³ BnF, ms lat. 5464, n° 111 (1220) ; n° 149 (1230).

⁸¹⁴ Il est mentionné dans le *Cartulaire de Conches* en 1237 (n° 80). Un Guillaume est mentionné ensuite dans ce même cartulaire en 1262 et 1272 ; il s'agit probablement de son fils (n^{os} 88, 386). Claire de Haas, l'éditrice du cartulaire, lui donne le n° IV.

⁸¹⁵ Voir la donation royale à « *Ericus Falconarius* » de divers fiefs en août 1235, dans *Cartulaire normand*, n° 422. Donation de 1244 : Arch. dép. Eure, H 794, f°176 v°-177. Édité par LE PREVOST, 1864, t. II, p. 209. *Henricus miles falconarius domini Regis, castellanus de Gallart*.

⁸¹⁶ Arch. dép. Eure., G 6, n° 257, f° 193. *Amicia, quondam filia Guillelmi de Fraxino militis, uxor Helie le Fauconnier*. Le copiste du cartulaire, au XV^e siècle, a orthographié « *Helie* », sans doute par méconnaissance du prénom.

⁸¹⁷ Voir référence en note 812. On notera qu'un des époux s'appelait Simon *de Alneto*, évidemment traduit faussement en Simon d'Anet par Charpillon et Caresme alors qu'il s'agissait d'Aulnay-sur-Iton (Eure).

⁸¹⁸ Voir en particulier les notices relatives au Frêne, à Gouville, à Nagel.

⁸¹⁹ *Premier cartulaire d'Artois*, Arch. dép. Nord, B 1593, pièces n^{os} 159, 170, 171. Cité par LE PREVOST, 1864, t. II, p. 136. Analyse dans LAUPERIERE, 1899, p. 85-86.

Robert I et Robert II d'Ivry-Bréval, vers 1060⁸²⁰. Par la suite, Hugues Payen, dit *Crassa Lingua*, concéda vers 1110 la *vicecomitia* ou *viariade* Villegats (Eure) à l'abbaye de Saint-Évroult ; l'acte fut rédigé devant la tour de Bréval (*ante turrim*), sous la dictée de Jean de Reims, le maître d'Orderic Vital, et à partir des indications fournies par Hugues fils de Galon, dit Fresnel, moine de Saint-Évroult⁸²¹. Il s'agissait, selon toute vraisemblance, de la ratification d'une donation antérieure de l'église du lieu par un vassal, avec don de la justice seigneuriale pleine ; en effet, Hugues reçut à l'occasion 10 sous et une peau de cerf, son fils Guy dix sous, et l'abbaye ajouta par la suite 20 sous. L'acte fut confirmé au château de Bréval par Ascelin Goël, seigneur dominant, et ses fils, moyennant 60 sous pour l'amortissement seigneurial.

Hugues eut de sa femme Agnès un fils, Guy, qui consentit comme on l'a vu à cette donation. Sans doute est-ce d'une seconde épouse qu'il eut trois autres fils, Raoul II, Simon et Robert, tous trois appelés Grasse-Langue, sobriquet devenu patronyme. Ceux-ci, n'ayant pas donné leur consentement lors de la donation, la contestèrent lorsque leur père prit l'habit à Saint-Évroult ; pour éviter une usurpation, l'abbaye dut s'acquitter de droits de mutation. L'aîné reçut 110 sous mantais, le second 15, le troisième étant gratifié d'une paire de souliers en cuir. Cette inflation des sommes payées pour amortir le bien ne manque pas d'étonner ; peut-être est-elle l'indice d'un accroissement de la valeur des droits du fait d'une augmentation de la population et de l'activité.

Durant tout le XII^e siècle, les Grasse-Langue firent partie du haut du pavé de la châtellenie de Bréval, ainsi que du cercle rapproché de ses seigneurs. Un Raoul, peut-être Raoul II, fut témoin, en compagnie de son neveu Hugues, d'un acte de Guillaume Louvel, en 1126 où ce dernier ratifiait un don fait à l'abbaye de Coulombs⁸²² ; il était à nouveau avec Guillaume lors de l'acte de restitution par le *miles* Hugues Neveu⁸²³ à l'abbaye Saint-Père d'une terre à Oulins – son frère Simon était également présent⁸²⁴. Vers 1130-38, il assista avec son frère Robert I, en compagnie de quelques autres *milités*, à deux confirmations successives du don fait à l'abbaye de Tiron de deux terres sur le territoire de Bréval⁸²⁵. On le voit enfin, toujours dans ces mêmes dates, présent pour confirmer la fondation par Hugues le Roux du prieuré la Brosse⁸²⁶.

La relation familiale entre Raoul III et Hugues le Roux est difficile à clarifier ; elle est cependant certaine, puisque Raoul et Hugues figurent quasiment à égalité de traitement dans la charte de Josaphat (*ab ipso Hugone iteratum et a Radulfo Crassa Lingua et amborum uxoribus [...] confirmatum* »). La solution la plus plausible est que, en 1138, Hugues ait perdu son fils Pierre, et qu'Alsende, épouse de Raoul, ait été la sœur, voire plutôt la fille d'Hugues. Raoul aurait donc été soit le beau-frère, soit plutôt le gendre et héritier d'Hugues le Roux.

On signalera encore, à cette génération, un Richard Grasse-Langue qui fut témoin à la charte d'indemnisation des moines de Saint-Père par Guillaume Louvel du fait de la construction des moulins d'Ézy⁸²⁷ ; sa relation avec les précédents n'est pas connue.

À la génération suivante, on trouve un Robert II Grasse-Langue dans l'entourage immédiat de Simon d'Anet, et ce depuis 1155 jusqu'à la mort de Simon. Il était présent lors de la donation par Simon du libre passage pour les moines du prieuré du Bec à Beaumont-le-Roger⁸²⁸ ; en 1178, il était également présent lors de la fondation par Simon du prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard⁸²⁹. Entre 1182 et 1192, il était à ses côtés pour la donation de tous les droits sur les terres de Saint-Germain-des-Prés à l'abbaye⁸³⁰ ; il était également présent avec son fils Jean lorsque celui-ci fit de même vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Germain⁸³¹. En 1187, il figure parmi les témoins de la charte où Jean de Bréval composa avec Coulombs pour cesser ses exactions sur leurs possessions⁸³² ; enfin, il assista en 1189 à l'enterrement de ce dernier, et fut témoin de la charte de Simon en faveur de Coulombs délivrée à cette occasion⁸³³.

Robert II est cité dans l'enquête réalisée par l'administration royale au début du XIII^e siècle sur les droits d'usage en forêt de Bréval ; l'un d'entre eux se rappelait qu'une nuit, alors qu'un certain Guillaume d'Ambleville résidait dans sa maison, il envoya chercher du bois en pleine forêt à la nuit tombée, suivant « sa coutume », pour chauffer la maison⁸³⁴.

⁸²⁰ *Cartulaire Saint-Père*, p. 143.

⁸²¹ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 470.

⁸²² Annexe, n° 2-8.3, p. XX.

⁸²³ La coïncidence avec le Hugues, neveu de Raoul, de l'acte précédent est troublante.

⁸²⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 601.

⁸²⁵ Voir en Annexe la notice sur la famille de Saint-Chéron, n° 1-23, p. XX.

⁸²⁶ Voir notice relative à Hugues le Roux, n° 1-22.

⁸²⁷ *Cartulaire Saint-Père*, p. 605.

⁸²⁸ *Cartulaire Sainte-Trinité de Beaumont*, p. 11-12.

⁸²⁹ *Chartes Grandchamp*, n° 1.

⁸³⁰ *Chartes Saint-Germain*, n° CCLXIX

⁸³¹ *Chartes Saint-Germain*, n° CCXXXVII.

⁸³² Annexe, n° 2-6.3, p. XX.

⁸³³ Annexe, n° 2-23.4, p. XX.

⁸³⁴ *Registres Philippe-Auguste*, p. 139.

Enfin, un Robert Grasse-Langue, décédé avant 1260, sans doute un fils ou petit-fils du précédent, est mentionné comme ayant vendu à l'église d'Évreux certaines dîmes de Jumelles, en rive gauche de l'Eure, dans la châtelainie d'Ivry ; sa veuve Auberée confirma cette vente et reçut 15 livres parisis⁸³⁵.

Quelle fut, en définitive, la place de cette famille dans la vie de la seigneurie au XII^e siècle ? Il est malheureusement impossible de le déterminer : l'évidente proximité des Grasse-Langue avec les Ivry-Bréval-Anet ne peut cacher que les premiers étaient en position subalterne par rapport aux seconds ; par ailleurs, hormis la mention très fugitive de la « maison » de Robert II, malheureusement non localisée, rien ne permet de penser que la famille ait été établie sur l'une des terres dépendant de Bréval. Tout se passe, de fait, comme si ces chevaliers avaient été attachés au service proche des Ivry-Bréval, presque comme des confidents.

1-12. HALLOT (Famille du) [Le Hallot, hameau, c^{ne} Villiers-en-Désœuvre (Eure) ; Châtellenie de Bréval]

Nous n'avons pas trouvé trace de la famille du Hallot avant l'inventaire des fiefs de la châtelainie de Bréval réalisé au début du XIII^e siècle ; à cette époque, Guy du Hallot tenait du roi, châtelain de Bréval, l'hébergement (hameau) du lieu, ainsi que le plessis (*plessetum*) et six arpents de terre. En outre, il tenait un fief de Simon I de Val-Gontard⁸³⁶. Ce Guy aurait eu pour épouse une Marie de Neauphle ; il serait décédé le samedi avant la Sainte-Croix 1229. Sa pierre tombale était conservée dans l'église de Villiers-en-Désœuvre pendant l'Ancien Régime, ainsi que celle de son épouse, décédée en avril 1240⁸³⁷.

En 1225 cependant, c'est une Émeline, dame du Hallot, qui fit don à l'église de Villiers-en-Désœuvre de la terre tenue d'elle, à Saint-Chéron (Eure, c^{ne} Hécourt), par un certain Robert Le Moine, afin d'illuminer en permanence l'autel dédié à la Vierge Marie dans l'église⁸³⁸.

En 1235, Raoul du Hallot et sa femme Isabelle confirmèrent à l'abbaye de Coulombs la possession de la terre de Chaignolles (Eure, c^{ne} Chaignes), avec le cens et toute la justice⁸³⁹ ; cette terre avait été donnée à la fin du XI^e siècle à l'abbaye par Thorold Malet⁸⁴⁰.

On trouve en 1243 un Guillaume du Hallot, qui dut commettre au nom de Robin, seigneur d'Ivry, un méfait contre Raoul Mauvoisin, seigneur de Saint-André ; il fut condamné, ainsi que son compagnon Foulques de Marcilly, à un exil d'un an en pèlerinage à Rome⁸⁴¹. Dans le dernier quart du XIII^e siècle, Guiard du Hallot, écuyer, devait service au roi dans la châtelainie de Bréval⁸⁴². La descendance de cette famille est attestée jusqu'au XV^e siècle⁸⁴³.

1-13. ILOU (Famille d') [Ilou, c^{ne} Dampierre-sur-Avre. Illiers-l'Évêque ; Châtellenie d'Illiers. Broué et Marolles : Châtellenie d'Anet]

Ilou est un petit village situé sur l'Avre, à cheval sur la frontière entre France et Normandie, à mi-chemin entre Tillières et Nonancourt. On voit apparaître un Garin I d'Ilou, avec son fils Simon I, comme témoins d'une charte où Landry fils Gilbert, chevalier de Brézolles, donna à Saint-Père la moitié d'un four dans le *castrum*, dans le dernier quart du XI^e siècle⁸⁴⁴.

Dès la génération suivante se précise un peu l'étendue des biens familiaux. Simon I, son fils, figure entre 1101 et 1120 comme témoin dans une charte de Geoffroy de Bérou (Bérou-la-Mulotière, Eure-et-Loir, à l'ouest de Tillières), en présence de Gilbert IV Crespin, seigneur de Tillières ; on les voit tous deux également comme témoins dans une charte relative à l'église de Montreuil (Eure-et-Loir), juste à côté de Dreux⁸⁴⁵. Ils appartenaient donc au cercle des chevaliers proches des Crespin, importante famille frontalière d'obédience normande, tout en ayant des attaches à Brézolles et plus largement avec le milieu français⁸⁴⁶. Simon I n'en possédait pas moins des

⁸³⁵ Arch. dép. Eure, G 122, f° 74, n° 276.

⁸³⁶ RHF, XXIII, p. 623.

⁸³⁷ F. DE LA CHESNAYE, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VII, Paris, 1774, p. 618.

⁸³⁸ Arch. dép. Eure, G 1499. LE PREVOST, 1864, t. III, p. 385.

⁸³⁹ Arch. dép. Eure, H 1261.

⁸⁴⁰ Voir n° 1-15.

⁸⁴¹ *Cartulaire normand*, n° 1165.

⁸⁴² RHF, XXIII, p. 748.

⁸⁴³ Voir *Cartulaire Maubuisson*, p. 246 (Pétronille du Hallot en mars 1255) ; p. 264 (Robert et Roger du Hallot en 1256) ; *Dictionnaire de la noblesse*, op. cit. en note 834 ; Arch. dép. Yvelines, E 2426-2427.

⁸⁴⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 253, 515. Sur Landry de Beaupuits, et ses relations avec la famille de Marcilly, voir Annexe 1, n° 1-3, p. XX.

⁸⁴⁵ *Cartulaire Saint-Père*, p. 229, 560.

⁸⁴⁶ Voir à ce sujet POWER, 2004, p. 268-269 ; BAUDUIN, 2006, p. 241-242.

droits en France, autour de Dreux : vers 1117, il donna à Saint-Père, en compagnie de Tescie son épouse, et de ses fils Garin et Raoul, la moitié de l'église de *Alnetum*, vraisemblablement Aunay-sous-Crécy (Eure-et-Loir), au sud-ouest de Dreux⁸⁴⁷. Un peu plus tard, son aîné Garin, terrassé par la maladie, lui demanda de donner à l'abbaye de Coulombs ses droits sur l'église de Broué (Eure-et-Loir), à l'est de Dreux – qu'il ne possédait semble-t-il qu'à moitié, comme l'église d'Aunay⁸⁴⁸.

La famille se situait ainsi clairement dans une orbite culturelle française et chartro-drouaise ; ceci se confirme à nouveau à la génération suivante. En effet, Raoul I, fils cadet de Simon I qui lui succéda du fait de la mort précoce de l'aîné, donna à Coulombs, de l'assentiment de son épouse Adélarde, et de ses enfants Garin II, Simon et Tescie, le village de Marolles (c^{ne} Broué, Eure-et-Loir) ; cette donation dut intervenir dans le second quart du XII^e siècle, et fut approuvée par Guillaume I Louvel, seigneur d'Ivry, qui possédait des droits éminents sur Broué et Marolles – sans que l'on en connaisse l'origine⁸⁴⁹. On verra plus loin que la famille était également possessionnée dans la seigneurie de Montfort, comme en témoigne le dénombrement des fiefs de celle-ci, devenue comté.

Raoul I participa à la fondation de l'abbaye de l'Estrée à côté de Muzy, vers 1144, à côté de Rahier I de Muzy, d'Amaury du Donjon, de Nivard de Nonancourt et d'Hugues II du Châtel ; il donna à cette occasion une charruée de terre à Merville (hameau, c^{ne} La Madeleine-de-Nonancourt, Eure), située à l'extrême sud de la châtelainie d'Illiers, sur la rive gauche, normande, de l'Avre⁸⁵⁰.

Il figure, ainsi que sa famille, dans plusieurs chartes en faveur de la léproserie du Grand-Beaulieu à Chartres. L'une d'entre elles, où il donna la ferme de Bréharville (Eure-et-Loir, c^{ne} Dampierre-sur-Avre), et où il confirma des donations de ses vassaux à Badainville et à La Bréhardière (même commune), a l'avantage de décrire toute sa famille, recoupant les actes de Coulombs : il avait eu deux épouses, Adélarde et Alice, et cinq enfants, Garin II, Simon, Hilaire, Tescie et Dreux. Elle permet également de découvrir que la famille de Beaupuits (Eure, c^{ne} Illiers) possédait des terres dans la seigneurie d'Illou⁸⁵¹.

Avant 1157, un certain Philippe, chanoine de Dreux, avait donné quatre charruées de terre situées à Merville ; Foulques de Pinson (Eure, c^{ne} Illiers-l'Évêque) donna pour sa part le champart de ces quatre charruées, dons qui furent confirmés en 1157 par Garin II d'Illou, fils de Raoul I, ainsi que par Simon d'Anet, le chapitre de Chartres et l'abbaye de Saint-Père⁸⁵². Une vingtaine d'années plus tard, Garin consentit une nouvelle donation sur Merville à l'Estrée : cette fois il donna la moitié du fermage (*modiatio*) de ses terres, l'abbaye remboursant en échange un emprunt de 30 livres qu'il avait contracté auprès de Simon d'Anet, qui approuva cette transaction avec ses fils Jean et Adam⁸⁵³.

On peut penser que ce fut Simon II, le fils de Garin II, qui se trouva recensé parmi les titulaires de fiefs dépendant de la châtelainie d'Anet au début du XIII^e siècle : c'est au titre de sa terre de Marolles qu'il y apparaît, car elle faisait partie des fiefs territorialement dissociés de cette châtelainie. On a vu que c'était le cas dès le second quart du XII^e siècle⁸⁵⁴.

À Simon II succéda un Raoul II, qui eut maille à partir en 1220 avec les moines de Coulombs : il devait avoir quelque droit sur les dîmes de Saint-Lubin-de-la-Haye, mais les moines firent arbitrer par l'abbé du Breuil-Benoît et un *miles* indépendant qu'il devait avoir sa propre clef qu'il ne pouvait pas demander au village, et son propre batteur⁸⁵⁵.

On trouve encore par la suite un Simon III, qui confirma en 1230 les dons faits à l'abbaye de l'Estrée par ses prédécesseurs de la grange de Merville ; trois ans plus tard, il donna encore trois arpents de sa terre à Pinson, pour la célébration de son anniversaire – sans doute était-il proche de la mort⁸⁵⁶. Les Illou avaient peut-être récupéré dès cette époque le petit fief de Pinson, dépendant d'Illiers : en tout cas, après 1273, un Robert d'Illou, sire de Pinson, eut des démêlés avec l'évêque d'Évreux, seigneur d'Illiers, à propos d'un étang que ledit Robert voulait creuser sur sa terre⁸⁵⁷.

⁸⁴⁷ *Cartulaire Saint-Père*, p. 565. Il ne s'agissait en tout cas pas d'Anet, comme l'affirme par erreur BAUDUIN, 2006, p. 242.

⁸⁴⁸ Annexe 2, n° 2-5.1, p. XX.

⁸⁴⁹ Annexe 2, n° 2-5.2, p. XX.

⁸⁵⁰ Arch. dép. Eure, H 319 (cartulaire de Notre-Dame de l'Estrée), en particulier n° 3, f° 5. Publié par LE PREVOST, 1864, p. 431-433.

⁸⁵¹ *Cartulaire Grand-Beaulieu*, actes n° 52, 57, 59, 60, 77. L'acte important est le n° 59 ; on notera que L. Merlet antedate beaucoup de chartes relatives à Raoul I. Sur la famille de Beaupuits, voir n° 1-3.

⁸⁵² Arch. dép. Eure, H 305, cote n° 3 ; H 319, n° 26, f° 15 ; n° 31, f° 18. Le prénom de Foulques, fils de Roger de Pinson, laisse à penser que ce dernier épousa une fille de la famille voisine de Marcilly.

⁸⁵³ LE PREVOST, 1864, t. II, p. 358.

⁸⁵⁴ *RHF*, XXIII, p. 626.

⁸⁵⁵ Arch. dép. Eure, H 432-433 ; MAUDUIT, 1899, p. 458.

⁸⁵⁶ Arch. dép. Eure, H 305, cotes 6 et 8.

⁸⁵⁷ Arch. dép. Eure, G 6, n° 310.

C'est peut-être ce Simon III qui apparaît dans le dénombrement des fiefs du comté de Montfort en 1230 : il possédait un fief à Ouençe (Eure-et-Loir, c^{ne} Saint-Martin-de-Nigelles) à côté d'Épernon, un autre à Gambais (Yvelines) près de Houdan⁸⁵⁸. Sont mentionnés dans le même aveu Raoul, Jean, Robert d'Illou, qui doivent avoir été ses frères et qui tenaient également des fiefs dans le comté.

1-14. LOUVEL-LOVEL (Famille) [Bretagnolles, Eure : Châtellenie de Pacy. Angleterre]

(voir tableau 1)

1-14.1. Guillaume II Louvel (William I Lovel) et sa descendance anglaise

Guillaume II Louvel, fils cadet de Guillaume I Louvel, frère de Simon d'Anet, peut être considéré comme un seigneur anglais ; appelé outre-Manche William I Lovel, il reçut les possessions anglaises de la famille d'Ivry-Bréval, constituées après le ralliement de son père au roi Henri I^{er} en 1125⁸⁵⁹.

On connaît un seul acte de lui pour la France : il date de 1190, et concerne la dîme de Méré (Yvelines), dans la seigneurie de Montfort. Guillaume était alors, semble-t-il, en route vers le Proche-Orient où il comptait participer à la Croisade ; l'année précédente, il avait constitué pour son épouse une rente viagère sur le manoir de Minster-Lovell, reçu de sa mère Mathilde qui résidait en Angleterre, et il assista à l'enterrement de son neveu. Peut-être souhaita-t-il mettre sa conscience en ordre, puisque, de passage à Paris, il fit amende honorable dans la salle capitulaire de Saint-Magloire, promettant que ses percepteurs n'usurperaient plus l'abbaye dans sa dîme, et qu'ils devraient le jurer solennellement tous les ans devant tous les paroissiens ; il y ajouta une rente d'un muid de blé annuel⁸⁶⁰. Nous ignorons d'où lui provenaient ces droits, l'acte signalant qu'il avait à Méré sa propre grange.

En 1194, sa ferme de Dockings fut exploitée par le Trésor royal pendant une demi-année ; une subvention de 10 livres fut versée sur les revenus de la ferme à son cousin issu de germain Roger II de Saint-André, peut-être pour compenser la perte de ses seigneuries de Saint-André et Grossœuvre, alors passées au pouvoir de Philippe Auguste⁸⁶¹. Présent à Poitiers en 1199, il n'en refusa pas moins, en 1201, de se joindre à l'expédition de Jean sans Terre en Poitou, comme de nombreux autres tenanciers de fiefs anglais. En 1206, une procédure l'opposa, en Angleterre, à l'abbaye d'Ivry, qui avait reçu de son père et de sa mère le patronage de la cure de Minster ; il semble qu'il ait contesté ce droit, mais, en définitive, un accord fut trouvé⁸⁶². Il mourut à la fin de 1212 ou au début de 1213⁸⁶³, et sa famille n'apparaît plus dans la région après cette date.

Il se maria, semble-t-il assez tardivement (peu avant 1190), avec une certaine Isabelle, dont il eut un fils, John I Lovel Celui-ci fut la tige de la famille anglaise de Lovel of Titchmarsh, que l'on ne détaillera pas ici, qui accéda en 1307 à la dignité de Lord Lovel.

1-14.2. Les enfants illégitimes de Guillaume II Louvel en France

Guillaume II, avant de se marier, avait laissé derrière lui en France plusieurs enfants illégitimes. On peut identifier ainsi au moins deux fils, Raoul et Geoffroy Lovel. Ils renoncèrent en 1209 à certaines dîmes possédées par leurs ascendants « d'antiquité » au bénéfice de l'abbaye d'Abbecourt ; or on sait que les dîmes en question avaient été données par Guillaume I Louvel, ce qui donne une bonne certitude que celui-ci ait été leur grand-père⁸⁶⁴.

Par ailleurs, on sait par la plainte exprimée en 1247 par Guillaume le Drouais que Simon d'Anet eut une nièce illégitime qu'il maria à Guillaume I du Fresne : probablement s'agissait-il d'une sœur de Raoul et Geoffroy.

Il est malheureusement impossible de suivre la descendance de ces personnages, tant le nom « Louvel » était d'usage commun ; les innombrables Louvel apparaissant au gré des actes normands peuvent provenir des régions les plus diverses, et n'ont aucune raison d'être connectés les uns aux autres. On en prendra pour exemple, en 1208, Geoffroy et Galeran Louvel qui apparaissent dans un acte de l'Échiquier de Falaise ; bien qu'il soit tentant de faire d'identifier ce Geoffroy à celui de 1209 cité plus haut, il s'avère que son père décéda avant 1208, alors que Guillaume II Louvel décéda à la fin de 1212⁸⁶⁵.

⁸⁵⁸ DOR 1992, t.II, p.440, 442, n°139, 143.

⁸⁵⁹ Sur la vie et la descendance de William Lovel, voir l'article bien documenté du *Complete Peerage*, VIII, p. 208-214.

⁸⁶⁰ *Chartes Saint-Magloire*, n° 53 et 55.

⁸⁶¹ *Roll of the Pipe 1194*, p. 23. POWER, 2004, p. 422.

⁸⁶² ANDERSON, 1742, p. 251-252. PARKE, 1864. Nous n'avons pas vérifié ces sources, qui doivent être considérées avec prudence.

⁸⁶³ *Complete Peerage*, p. 214.

⁸⁶⁴ *Chartes Abbecourt*, n° 27, n° 38.

⁸⁶⁵ *Jugements Échiquier*, n° 37.

On notera cependant que des Louvel se maintinrent dans le secteur : en 1399, un Simon Louvel était titulaire d'un fief tenu du seigneur de Breuilpont⁸⁶⁶. Ce fief consistait en particulier en un manoir assis à Lorey, « clos à fossez d'eau », possédé en 1479 par Guillaume de Cougny qui succédait à Simonnet Louvel⁸⁶⁷.

1-15. MALET (Thorold) [Chaignolles, c^{ne} Chaignes (Eure) ; Châtellenie de Bréval]

Thorold Malet, donateur de Chaignolles à l'abbaye de Coulombs⁸⁶⁸, est un personnage inconnu ; une famille anglo-normande importante a porté ce patronyme, mais celui-ci a été porté de façon fréquente en Normandie. Au XI^e siècle, un Robert Malet, peut-être le même que le chambellan d'Henri I^{er} qui donna naissance à la famille des Malet anglo-normands, donna conjointement avec Gilbert de Neuilly (Eure) à l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux, l'église de Paintourville (c^{ne} La Forêt-du-Parc, Eure) située à côté de Saint-André-de-l'Eure, sur les terres tenues en seigneurie par Richard fils Herluin et Guillaume de Breteuil⁸⁶⁹. Or Chaignolles se trouvait à proximité immédiate de la seigneurie de Pacy qui faisait partie du domaine des Breteuil. Robert Malet avait pour épouse une certaine Émeline, qui devait être la sœur de Gilbert de Neuilly (Eure), localité située en rive gauche de l'Eure, dans la châtellenie de Pacy⁸⁷⁰.

Mais par ailleurs, un *Thorodus* est mentionné pour avoir donné à Cluny, au XI^e siècle, avec Foulques et Osmond oncle de *Thorodus*, l'église de Jouy-Mauvoisin, proche de Boissy-Mauvoisin⁸⁷¹ ; or le don de Chaignolles fut fait de concert avec Hugues, fils d'Osmond, qui était donc un cousin germain de Thorold. On aimerait rattacher cet Osmond à un personnage connu de l'époque dans la région, tels qu'Osmond, vicomte de Vernon, ou Osmond, seigneur de Chaumont-en-Vexin⁸⁷² ; mais les occurrences du prénom sont trop nombreuses pour qu'un tel rapprochement ait un sens. Au demeurant, le prénom d'Osmond était également porté dans une des branches de *milites* de Poissy⁸⁷³ ; or le hameau de Chaignolles donné par Thorold et son cousin germain dépendait féodalement de Geoffroy III, fils de Nivard III de Poissy et de Septeuil, qui le confirma.

On se bornera à noter que Thorold était tout à la fois vassal de Geoffroy de Poissy, pour Chaignolles, et de Raoul Mauvoisin pour Jouy-Mauvoisin. On ne lui connaît pas de descendance.

1-16. MARCILLY (Famille de) [Marcilly-sur-Eure (Eure) ; châtellenies d'Anet et d'Illiers-l'Évêque]

Tableau 5 : Arbre simplifié des familles de Marcilly et d'Aulnay

Dès la fin du XI^e siècle ou le début du siècle suivant, on peut identifier un Guillaume de Marcilly, qui était seigneur dominant lors de la donation de la terre des Tuileries à Saint-André⁸⁷⁴. Comme on le voit plus haut, cette terre dépendait également de Richard fils Herluin, seigneur de Saint-André⁸⁷⁵.

1-16.1. Landry et ses fils Foucard I et Simon

Le premier seigneur de Marcilly véritablement certain fut Foucard I (*Fulcardus/Fulcodius*) fils de Landry, qui décéda avant la fin du XI^e siècle⁸⁷⁶. Le prénom de Landry, très rare, se retrouve à plusieurs reprises dans le cartulaire de Saint-Père ; aucun malheureusement ne semble coïncider avec le père de Foucard I, mais on identifiera ailleurs un Landry de Beauvais qui fut peut-être un parent⁸⁷⁷.

Landry eut deux fils, Foucard I et Simon. Foucard était un *miles* de Hugues I de Châteauneuf ; c'est sur son lit de douleur qu'il consentit la donation à l'abbaye de Coulombs, et à son prieuré de Saint-Lubin-de-Cravant fondé par Pierre de Gressey, de la terre de Prudemanche, dépendant de la seigneurie de Brézolles. Il demeurait alors au

⁸⁶⁶ Arch. dép. Yvelines, E 2284 (aveu de Louis de Cougny).

⁸⁶⁷ LEBEURIER, 1851, p. 428.

⁸⁶⁸ Annexe, n° 2-6, p. XX.

⁸⁶⁹ *Cartulaire Louviers*, p. 62.

⁸⁷⁰ La donation est faite par Robert Malet et Émeline, et Gilbert de Neuilly avec le consentement de ses deux frères Hainard et Foucard, ce qui prouve que l'église était possession de la famille de Neuilly.

⁸⁷¹ *Chartes Cluny*, V, n° 4228, p. 578 : *Fulco et Hosmundus et Thorodus, nepos ejus, dederunt ecclesiam de Joyacho et oblationes et decimas et quecumque ad ecclesiam pertinebant, et quandam aream molendini apud Rodonium, et totum territorium de Vessengni, et quartam partem decime ejusdem territorii.*

⁸⁷² Sur Osmond de *Centumvillis*, vicomte de Vernon, voir BAUDUIN, 2004, p. 233-234. Sur Osmond de Chaumont, voir *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 366 et suiv.

⁸⁷³ *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 368, n. 524.

⁸⁷⁴ Annexe, n° 2-9.4, p. XX.

⁸⁷⁵ Voir n° 1-8.2, p. XX.

⁸⁷⁶ Annexe 2, n° 2-22.1, 2-22.3, p. XX.

⁸⁷⁷ Annexe 1, n° 1-3, p. XX.

castrum d'Ivry, dans la maison du *miles* Robert, qui ne peut avoir été que Robert II d'Ivry-Bréval. Foucard I mourut apparemment sans descendance.

Simon fils Landry succéda à son frère ; il approuva le don de la terre de Prudemanche. Avant 1086, il avait donné à Coulombs une dîme à Médan (Yvelines)⁸⁷⁸ ; on verra plus loin que les seigneurs de Marcilly possédaient encore au début du XIII^e siècle un fief à Médan, relevant de la châtelainie d'Anet. Si l'on joint ce fait à celui du dernier séjour de Foucard à Ivry chez Robert d'Ivry-Bréval, il est facile d'en tirer la conclusion que, tout en étant des affidés de la famille de Châteauneuf, les Marcilly fils Landry étaient aussi des vassaux des Ivry-Bréval.

Simon fils Landry, en tant que seigneur de Marcilly, détenait des droits éminents sur la localité de Saint-Laurent-des-bois (Eure), située entre Marcilly et Illiers-l'Évêque, puisqu'il approuva, du temps de l'évêque d'Évreux Gilbert (1070-1112), la donation de l'église de ce village à l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux⁸⁷⁹.

1-16.2. Les Foucard/Foulques descendant de Simon fils Landry

Simon eut quatre fils, Foucard II, Henri, Payen et Philippe. Les trois premiers sont mentionnés ensemble dans la confirmation de la donation par Robert des Loges de la terre et de l'« hospice » des Loges (Eure-et-Loir, c^{ne} Abondant), vers 1126⁸⁸⁰ ; l'aîné reçut 15 sous pour cette confirmation, le second 6 deniers, le troisième 6 oboles. La charte est intéressante, car elle fait figurer, comme témoin de la confirmation de Payen, un certain Urson, frère de Rahier du Donjon, seigneur de Muzy ; ceci prouve les relations entre la famille de Marcilly et celle voisine de Muzy⁸⁸¹. Cette terre des Loges était située en rive droite de l'Eure, dans une zone soumise plus tard aux comtes de Dreux.

Comme on le verra plus loin, Simon dut partager assez équitablement ses possessions entre Foucard II, Payen et Philippe ; Foucard II hérita du titre de Marcilly, mais ses frères, puis leurs enfants, partagèrent avec lui les droits seigneuriaux.

1-16.2.1. Foucard/Foulques II, la fondation du Breuil-Benoît et la légende de Guillaume

Foucard II succéda à Simon ; il usurpa la terre de Prudemanche, et Roger, abbé de Coulombs, alla s'en plaindre à Dreux devant le roi Louis VI et son fils Louis VII, deux ans après le sacre de ce dernier, soit en 1133⁸⁸².

Il fonda en 1137 l'abbaye de Breuil-Benoît, fille des Vaux-de-Cernay et petite-fille de l'abbaye de Savigny, sur des terres dépendant de Marcilly, au sud de la paroisse ; il donna pour cela les terrains nécessaires, un duit de moulin, et une pêcherie, ainsi que le Breuil à l'exception de la fontaine qui y était située⁸⁸³.

Philippe de Marcilly, frère de Foucard II, est mentionné, avec plusieurs autres *milites* de la région, comme témoin à la donation par Guillaume de Saint-Chéron d'une terre au prieuré de Bréval appartenant à l'abbaye de Tiron ; on retrouve à ses côtés Robert des Loges⁸⁸⁴.

Foucard II eut au moins deux fils, Foulques III qui suit, et Guillaume, qui donna lieu à une légende rapportée par l'historien du Breuil-Benoît, le comte de Xivrey. Guillaume serait parti à la Croisade en 1147 ; fait prisonnier par les « Turcs », il aurait été placé dans un cercueil qui, miraculeusement, aurait abouti à l'église abbatiale de Saint-Eutrope de Saintes (!). La légende veut qu'il en soit sorti vivant et en pleine forme... Mais les moines de Saint-Eutrope conservèrent jalousement le cercueil de bois, alors que ceux du Breuil-Benoît souhaitaient le récupérer ; s'ensuivit un procès, arbitré par le pape qui décida que l'abbaye de Saintes donnerait un os de l'épaule de saint Eutrope à leurs confrères du Breuil. Cette relique fut l'objet d'une vénération particulière et d'un petit pèlerinage le 30 avril au Breuil-Benoît⁸⁸⁵.

Au-delà de la légende, Guillaume semble bien avoir existé, puisqu'il existait avant la Révolution une pierre tombale à son effigie à l'abbaye du Breuil ; cette pierre aurait porté une épitaphe rédigée en français, attestant du

⁸⁷⁸ Annexe 2, n° 2-14.1, p. XX

⁸⁷⁹ *Cartulaire Louviers*, n° L.

⁸⁸⁰ *Cartulaire Saint-Père*, p. 576, p. 580-581. Les actes ont été publiés par Guérard au beau milieu de la liasse d'actes concernant l'opération foncière de Saint-Père pour le prieuré de Saint-Georges en 1126 ; il est possible que le lieu-dit se soit situé dans le voisinage. Cette seigneurie des Loges est mentionnée en 1235 dans la charte de confirmation des biens de l'abbaye de Breuil-Benoît par Foulques IV (XIVREY, 1847, pièce n° IX).

⁸⁸¹ Voir note 675.

⁸⁸² Annexe, n° 2-22.3, p. XX.

⁸⁸³ La *Gallia Christiana* attribue la fondation à Foulques II et à son fils Guillaume, et à la date précisément du 8 mai 1137 (*Gallia Christiana*, t. XI, p. 663).

⁸⁸⁴ *Cartulaire Tiron*, n° CLXCV.

⁸⁸⁵ XIVREY, 1847, p. 20-21.

décès de Guillaume en 1200, et de sa fondation d'une chapelle dans l'église abbatiale⁸⁸⁶. Ceci en aurait fait un personnage d'une longévité exceptionnelle.

1-16.2.2. Foulques III de Marcilly

On voit apparaître Foulques III⁸⁸⁷ comme témoin dans la donation consentie par Roger de Pinson (Eure, c^{ne} Illiers-l'Évêque) à l'abbaye de l'Estrée, avant 1157, confirmée par Simon d'Anet⁸⁸⁸. Il réitéra – moyennant la bagatelle de 100 livres drouaises – la donation originelle de son père relative à l'abbaye du Breuil-Benoît, de concert avec ses deux cousins germains Philippe, fils de Payen, et Jean, fils du Philippe cité plus haut ; en outre il fit don de deux muids de vin à prendre à Médan, et la moitié de la dîme du vin de Marcilly. L'acte fut confirmé par Simon d'Anet et par son fils Jean de Bréval, sans doute au début des années 1180, prouvant que les terres de Breuil-Benoît se trouvaient alors sous dépendance des seigneurs d'Anet, de Bréval et d'Illiers-l'Évêque.

Son cousin germain Philippe, fils de Payen, coïncide vraisemblablement avec Philippe I d'Aulnay (Eure, c^{ne} Muzy) ; en effet, ce Philippe I d'Aulnay, puis ses enfants, furent systématiquement sollicités au même titre que les Marcilly à propos des droits sur la forêt de Marcilly⁸⁸⁹. Jean, l'autre cousin germain, porta le nom de Marcilly, ainsi que ses enfants.

1-16.2.3. Foulques IV de Marcilly

C'est sans doute le fils de ce Foulques III, Foulques IV, qui apparaît dans le registre des fiefs de la châtellenie d'Anet sous Philippe Auguste, mais il n'en dépendait que pour des fiefs qui n'étaient pas situés dans la région : il s'agissait d'un fief à Médan, d'un autre à *Bahuvilla*, et d'un troisième à Étampes⁸⁹⁰. Ceci indique que Marcilly dépendait alors de la châtellenie d'Illiers, et non plus, ou non pas, de celle d'Anet⁸⁹¹. En 1226, Foulques IV passa un accord avec l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux, à propos de leurs droits dans la forêt de Marcilly, qu'il leur échangea contre deux arpents de terre situés à côté de la propriété de son cousin Gohier d'Aulnay, et d'un droit sur les moulins de Marcilly. Cet accord fut passé avec le consentement de son fils Foulques V⁸⁹² ; il fut le dernier d'une série de transactions passées par les différents membres de la famille pour récupérer les droits d'usage dans la forêt détenus par Saint-Taurin. Deux ans plus tard, Foulques, avec le consentement de Gohier d'Aulnay, Jean II de Marcilly et Robert IV d'Ivry confirma les dons de ses prédécesseurs en faveur du Breuil-Benoît⁸⁹³.

On sait par le registre des aveux du comté de Montfort avant 1230, que les Marcilly tenaient d'importants fiefs dans le comté de Montfort : une maison à Hermeray (Yvelines), une autre à Épernon (Eure-et-Loir), une troisième à Monnerville (Essonne), et de divers biens situés en particulier à Vaugrigneuse (Essonne) et à Senantes (Eure-et-Loir)⁸⁹⁴.

1-16.2.4. Pierre et Jean II de Marcilly, collatéraux de la branche principale

Gohier était le fils de Philippe I d'Aulnay ; on peut penser que Jean II de Marcilly était fils de Jean, cousin germain de Foulques III ; il confirma en 1235 les possessions de Breuil-Benoît⁸⁹⁵. En 1243, un différend éclata entre Raoul Mauvoisin, seigneur de Saint-André, et Robin d'Ivry, fils mineur de Galeran, lui-même fils de Robert IV d'Ivry ; il fut suffisamment grave pour que Jean II de Marcilly et Guillaume du Hallot, qui devaient avoir commis quelque méfait au nom de la famille d'Ivry, soient condamnés par le roi à faire pénitence à Rome, et à ne pas revenir en France avant un an écoulé, les Ivry étant par ailleurs condamnés à de lourdes amendes⁸⁹⁶.

On notera qu'en 1213, un certain Pierre de Marcilly avait échangé avec l'abbaye de Saint-Taurin une redevance qu'il percevait sur les revenus des marchés de Saint-Laurent-des-Bois contre les droits d'usage de l'abbaye en

⁸⁸⁶ « Cy gist monseigneur Guillaume de Marsilly fondeur de ceste chapelle fils de monseigneur Foulque jadis seigneur de Marsilly fondeur de ceste abbaye qui trespassa l'an de grace MCC » (voir XIVREY, 1847, p. 27). L'épithète est attestée, sans le texte, par *Neustria Pia*, p. 786-787.

⁸⁸⁷ Il semble qu'à cette époque, le prénom soit passé de *Fulcardius/Fulcodius* à *Fulco/Fulcoius*.

⁸⁸⁸ Arch. dép. Eure, H 317 (cartulaire de l'Estrée), f^o XV.

⁸⁸⁹ Voir notice sur la famille d'Aulnay, n^o 1-1.

⁸⁹⁰ *RHF*, XXIII, p. 626.

⁸⁹¹ Voir LE PREVOST, 1864, t. II, p. 279-281 : l'aveu de 1401 rendu par l'évêque d'Évreux, alors châtelain d'Illiers, mentionne bien Marcilly-sur-Eure parmi les dépendances de la châtellenie.

⁸⁹² Arch. dép. Eure, H 761 ; H 794, f^o 180-180v^o. LE PREVOST, 1864, t. III, p. 136-137.

⁸⁹³ XIVREY, 1847, pièce n^o VIII. Le consentement de Robert IV d'Ivry lors de la signature de l'acte est étonnant : la famille d'Ivry ne tenait plus Illiers ni Anet depuis la conquête de la Normandie, aussi doit-on penser qu'il avait, lui aussi, hérité de droits sur Marcilly

⁸⁹⁴ LEFEVRE, 1876, p. 131, 140, 144, publie plusieurs extraits concernant Foulques IV. Voir aussi DOR, 1992, t.II, p.415, n^o86 ; p.419, n^o91 ; p.416, n^o87 ; p.441, n^o142 ; p.449, n^o166. Il est à noter que Girart de Richebourg tenait dans la même liste également une maison à Hermeray (p.440, n^o137).

⁸⁹⁵ XIVREY, 1847, pièce n^o IX.

⁸⁹⁶ *Cartulaire normand*, n^o 1165.

forêt de Marcilly⁸⁹⁷ ; il semble qu'il faisait partie d'une branche collatérale – peut-être était-il le frère aîné de Jean II.

1-16.2.5. La suite de la dynastie des Foulques

La dynastie des Foulques de Marcilly se poursuit sans discontinuer ; on ne cherchera pas ici à la retracer, car elle sort du champ de cette étude. Mentionnons néanmoins un acte de Foulques V (?), passé en 1286 de concert avec Pierre d'Aulnay, confirmant la vente de dîmes à l'évêque d'Évreux par un certain Jean de Talleman⁸⁹⁸.

1-16.3. Hugues de Marcilly et ses fils Simon et Gonthier

En 1126-1127, un Hugues de Marcilly et ses fils Simon et Gonthier sont mentionnés à l'occasion de la grande opération foncière menée par l'abbaye Saint-Père pour implanter ou agrandir son prieuré de Saint-Georges-sur-Eure ; ils intervinrent le plus souvent en tant que témoins et voisins ; une fois en tant qu'usurpateurs de certains droits sur une terre⁸⁹⁹, mais ils n'étaient pas ici seigneurs dominants, puisque Saint-Georges relevait d'Henri de Richebourg comme en témoignent les nombreux actes conservés de l'opération. Ces trois personnages peuvent avoir constitué un rameau de la famille principale, mais aucun indice ne demeure de cette parenté.

1-17. MESNIL (Famille du Mesnil) [Mesnil-Simon (Eure-et-Loir) ; Châtellenie de Bréval]

On ne voit apparaître la famille du Mesnil-Simon que dans les années 1150, lorsque Mainard (*Manardus*) du Mesnil est témoin de la charte de confirmation par Simon d'Anet des possessions du prieuré du Hamel à Bréval⁹⁰⁰. S'agit-il d'une mauvaise transcription du moine qui copia la charte originelle au XV^e siècle ? Toujours est-il qu'en 1151, on trouve un Nivard I du Mesnil avec son fils Simon I et son frère Hugues au chevet du miles Raoul fils Simon de Ménerville, lorsqu'il fit une donation à l'abbaye de Josaphat concernant la chapelle Saint-Denis de Flins⁹⁰¹. De façon assez significative, les prénoms étaient les mêmes dans les deux familles, suggérant une parenté proche : ainsi les fils de Raoul de Ménerville se prénommaient-ils Nivard, Simon et Guillaume.

Par ailleurs, Nivard I et son fils Simon, ainsi qu'un Guy du Mesnil, sans doute troisième frère de Nivard I, étaient présents lors de la confirmation par Guy de Mondreville d'une donation à Coulombs⁹⁰² ; l'acte mentionne explicitement que les du Mesnil étaient des parents, des *cognati* de Guy de Mondreville, ce qui permet de penser que la famille du Mesnil constitua un rameau de celle de Mondreville, plus ancienne.

Plus tard, en 1178, Hugues et Guy du Mesnil furent témoins de la fondation du prieuré de Saint-Germain sur la seigneurie de Guainville par Simon d'Anet⁹⁰³. On ignore si le Hugues qui assista à l'enterrement de Jean de Bréval, fils de Simon, en 1189, était le même, mais c'est probable⁹⁰⁴.

En 1190 est mentionné Simon I, seigneur du Mesnil, lorsqu'un certain maître Raoul *de Alneto* emprunta à Josaphat 20 livres en gageant pour cinq ans ses dîmes du Mesnil et de Flins ; il dut recueillir l'assentiment de Simon, duquel il les tenait en fief⁹⁰⁵. Ce même Simon devait hommage au roi pour le fief qu'il tenait en châtellenie de Bréval au début du XIII^e siècle ; Miles du Mesnil, peut-être son frère ou son fils, tenait de lui un arrière-fief⁹⁰⁶. Tous deux témoignèrent lors de l'enquête royale sur les droits des nobles et des clercs en forêt de Bréval⁹⁰⁷.

En 1212, Miles, sans doute dans son premier testament, donna 20 sous de rente à l'abbaye de Josaphat pour la chapelle Saint-Denis de Flins ; cette rente, à percevoir après sa mort, devait se décomposer en 5 sous pour le cens d'un fief tenu de lui à Mondreville, 8 sous que lui devait Jean de Millerus (hameau, c^{ne} Tilly) pour un champ qu'il avait ensemencé pour lui, 2 sous dus par le prieuré de Flins, enfin 5 sous pour un pré appelé le pré des Épinettes⁹⁰⁸. La moitié de la rente devait revenir en viager à son épouse. Il renouvela un don analogue en janvier 1222 ; cette fois, la rente se décomposait en 18 sous dus en cens par deux personnages du voisinage, et 2 sous dus par le prieuré de Flins⁹⁰⁹.

⁸⁹⁷ Arch. dép. Eure, H 794, f^o 180.

⁸⁹⁸ Arch. dép. Eure, G 122, n^{os} 353-355.

⁸⁹⁹ *Cartulaire Saint-Père*, p. 570-572.

⁹⁰⁰ Annexe, n^o 3-1, p. XX.

⁹⁰¹ Voir n^o 1-9.3, p. XX.

⁹⁰² Annexe, n^o 2-3.5, p. XX.

⁹⁰³ *Chartes Grandchamp*, p. 139.

⁹⁰⁴ Annexe, n^o 2-23.4, p. XX.

⁹⁰⁵ *Cartulaire Josaphat*, n^o CCLXXX.

⁹⁰⁶ *RHF*, XXIII, p. 623.

⁹⁰⁷ *Registres Philippe Auguste*, p. 139.

⁹⁰⁸ *Cartulaire Josaphat*, t. II, p. 35, n. 1.

⁹⁰⁹ *Ibidem*, n^o CCCLXXXVII.

Après sa mort, en 1226, Reine sa veuve, après avoir réclamé sa dot, finit par y renoncer. Sans doute étaient-ils morts sans enfants, car c'est Nivard II leur neveu qui confirma la donation des 20 sous ; on apprend à cette occasion qu'un certain Robert d'Albéric, doyen de Poissy, avait donné des vignes situées au Mesnil-Simon, dans la censive de Nivard, aux moines de Josaphat, pour l'entretien de leur prieuré d'Osmoy (Yvelines), et qu'il s'engagea à ne pas les empêcher de jouir de leurs droits⁹¹⁰.

En 1264, Simon (II ?) du Mesnil ratifia une donation faite par Eustache de Nantilly à l'abbaye d'Ivry⁹¹¹. Ce Simon est mentionné en 1277 comme percevant une rente de deux muids de blé à Illiers-l'Évêque⁹¹². Lui succéda apparemment Étienne du Mesnil, mentionné parmi les chevaliers devant service au roi dans la châtellenie de Bréval⁹¹³. La famille de ce nom prospéra jusqu'à la fin du XIV^e siècle⁹¹⁴.

1-18. MONDREVILLE (Famille de) [Mondreville (Yvelines), Saint-Laurent-de-Flins, c^{ne} Tilly (Yvelines) ; Châtellenie de Bréval]

Le premier représentant connu de la famille est Foulques I, qui donna à l'abbaye de Coulombs deux bouvées de terre situées à Boissy-Mauvoisin, lors de la prise d'habit de son fils Gaston⁹¹⁵ ; cet événement eut lieu dans les années 1070-1080. Foulques eut certainement un autre fils, également prénommé Foulques (II) ; il est probable que le Geoffroy mentionné en même temps que Gaston dans la confirmation de Robert II d'Ivry est un autre frère⁹¹⁶.

Gaston lui-même donna à l'abbaye l'église de Mondreville et son aître, mais son frère Foulques II contesta ce don, retenant une moitié pour lui. En définitive, il finit par la concéder à l'abbaye, sans doute contre dédommagement, en présence de ses enfants Hugues, Godefroy, Ingenulphe et Raoul ; l'acte fut ratifié par Simon I de Montfort et son fils Amaury II, qui devait mourir en 1092 à la bataille d'Ivry⁹¹⁷. La charte fut passée « en présence » de Hugues I de Châteauneuf-en-Thymerais, ainsi que de son frère Ingenulphe, et d'un autre frère appelé Godefroy ; le terme « en présence » est plus fort que celui de simple témoin, et atteste sans doute du fait que Mondreville était tenu des Châteauneuf, et que ceux-ci tenaient le fief des Montfort. Il est probable que les Mondreville avaient une forte relation avec les Châteauneuf, si l'on en juge par les prénoms de Hugues, Gaston et Ingenulphe utilisés chez les Mondreville comme chez les Châteauneuf à cette génération.

Après cette donation, un certain Raoul, fils de Bérenger de Pacy, revendiqua une moitié de l'église ; son lien avec la famille de Mondreville n'est pas établi⁹¹⁸. La seule explication que l'on puisse fournir est que Bérenger de Pacy ait été le premier époux de la femme de Foulques I, et que Mondreville ait fait partie des possessions propres de cette dernière. Quoi qu'il en soit, il récupéra par composition le quart des droits sur l'église et ses dîmes, ayant pour témoin Albert de Cravent.

Il semble que Robert II d'Ivry-Bréval ait contesté lui aussi la donation faite par Gaston : l'abbaye dut, en effet, lui faire confirmer la vicairie comprenant toutes les causes de justice du lieu, comme celles de Tilly et de Saint-Illiers, probablement contre versement d'un droit de mutation, « car il revendiquait qu'elles étaient de son droit »⁹¹⁹. Ceci donne une indication sur le trouble qui pouvait exister alors sur les droits éminents ; Gaston et Geoffroy étaient présents à l'acte, et firent sans doute amende honorable.

1-18.1. L'église Saint-Laurent-de-Flins

La famille contrôlait le hameau de Saint-Laurent (situé actuellement sur la commune de Tilly) comme en témoignent les actes relatifs à la donation à Coulombs de la moitié de l'église et de la dîme du lieu par un certain Gazelin, *miles*, en présence de deux autres membres de la famille, Robert et Roger de Mondreville ; le moine Gaston intervint pour conseiller à ce Gazelin (diminutif de Gaston ?), de donner l'autre moitié, alors qu'il partait rejoindre les Normands dans la Pouille (dans les terres « lombardes »)⁹²⁰. Curieusement, on voit à cette occasion que le seigneur dominant de Saint-Laurent était un certain Roger, fils d'*Odeleus*, *miles* non identifié du château de Dreux. Gazelin avait un frère, Lanfroy ou Anfroy. Ces donations furent confirmées plus tard par Henri de

⁹¹⁰ *Ibidem*, n° CCCCXVII, CCCCXXXII.

⁹¹¹ Arch. dép. Eure, H 425.

⁹¹² Arch. dép. Eure, G 6, n° 252.

⁹¹³ *RHF*, XXIII, p. 748.

⁹¹⁴ Voir pour la suite, Arch. dép. Yvelines, E 2357.

⁹¹⁵ Annexe, n° 2-3.1, p. XX.

⁹¹⁶ Annexe, n° 2-15.3, p. XX.

⁹¹⁷ Annexe, n° 2-15.1, p. XX.

⁹¹⁸ Annexe, n° 2-15.2, p. XX.

⁹¹⁹ Annexe, n° 2-15.3, p. XX.

⁹²⁰ Annexe, n° 2-21.1, p. XX.

Mondreville, dont nous ignorons le rattachement à la branche principale⁹²¹. Le *miles* Adeleme possédait également des biens sur ce terroir, en arrière-fief des Mondreville⁹²².

1-18.2. Le fief de Boissets

La famille de Mondreville avait un droit éminent sur le village de Boissets (Yvelines), qui relevait à cette époque des seigneurs de Bréval, comme en témoigne la charte de fondation du prieuré de Coulombs par le *miles* Raoul, fils d'Albert de Civry, intervenue avant 1090⁹²³. Cette charte est passée « en présence » de Foulques II de Mondreville et de son fils Hugues, mais également de Robert II d'Ivry, qui confirme ainsi son statut de seigneur dominant de Bréval.

Une autre charte postérieure met en scène Guy de Mondreville, peut-être frère de Foulques II, en tout cas successeur de ce dernier à la tête de la petite seigneurie ; il donna sa confirmation avec à ses côtés Guy du Mesnil et Simon, fils de Nivard, présentés comme ses parents (*cognati*).

Vers 1138, Guy de Mondreville souscrivit la charte de fondation par Hugues Le Roux du prieuré de Beaulieu à Neauphlette⁹²⁴. Ses fils portaient les prénoms de Guillaume, Baudouin et Foulques ; nous n'avons pas retrouvé ensuite trace d'autres actes relatifs à la famille avant la fameuse décision prise en 1205-1206 par Philippe Auguste à l'encontre de Guy de La Roche-Guyon, qui avait été dénoncé au roi comme ayant eu des discussions avec un certain Gauthier de Mondreville, voleur et traître à la couronne⁹²⁵ ; il dut prendre le parti anglais durant les guerres et la conquête. Dans le recensement des fiefs tenus de Bréval sous Philippe Auguste, Mondreville n'est pas mentionné ; aussi n'est-il pas impossible que le fief ait été confisqué temporairement.

On trouve en 1215 un Robert de Mondreville, lui-même fils aîné d'un autre Robert ; il donna à l'abbaye d'Ivry un setier de blé d'hiver à prendre sur ses terres de Mondreville⁹²⁶.

En décembre 1228, Philippe de Mondreville fit don à Josaphat du champart de la terre de Flins, aumônée par ses ancêtres pour fonder un prieuré de l'abbaye. Il convoqua les curés Guy de Mondreville et Henri de Flins pour dresser l'acte, arguant du fait que sa mère, son épouse et leurs enfants ne pouvaient se déplacer⁹²⁷. Lui succéda un autre Philippe et un Guiard, tous deux écuyers, mentionnés parmi les nobles devant service au roi dans le dernier quart du XIII^e siècle pour la châtellenie de Bréval⁹²⁸. La famille se maintint par la suite.

1-19. RICHEBOURG (*DIVITE BURGO*) (Famille de) [Richebourg (Yvelines)]

Tableau 6 : Arbre simplifié de la famille de Richebourg

La famille de Richebourg a pris son nom du village de Richebourg, qui s'est constitué autour d'une fortification à motte et basse-cour conservées malgré la reconstruction du château au XVI^e siècle. Cette terre, qui comprenait les deux châtellenies de Richebourg et Civry-la-Forêt, formait l'une des seigneuries les plus importantes de la seigneurie de Montfort ; les historiens de Montfort-l'Amaury en ont étudié de façon incomplète les seigneurs⁹²⁹. Bien que la seigneurie de Richebourg ait été voisine de celles étudiées ici, il est bon de retracer et d'approfondir l'histoire, car elle croise souvent celles des seigneuries d'Ivry et de Bréval.

La succession des Richebourg identifiés, dont un grand nombre portent les prénoms de Henri et de Guillaume, n'est pas facile à retracer ; nous proposons ici une hypothèse, qui devra être reprise au cas où de nouveaux textes pourraient aider à démêler l'écheveau.

1-19.1. Raimbert de « *Genevreio* » - Civry (?) - et ses fils Henri I et Morin

C'est par un recoupement entre le cartulaire de Coulombs et celui de Saint-Père que l'on peut identifier les plus anciens représentants de la famille. Le premier, Raimbert, dit de « *Genevreio* » par le cartulaire de Coulombs⁹³⁰, vivait dans les années 1050, et assurait apparemment une position d'avoué auprès du prieuré de Saint-Georges-

⁹²¹ Annexe, n° 2-21.3, p. XX.

⁹²² Annexe, n° 2-21.2, p. XX. Voir notice n° 1-9, p. XX.

⁹²³ Annexe, n° 2-3.2, 2-3.5, p. XX.

⁹²⁴ *Cartulaire Josaphat*, n° XCIX.

⁹²⁵ *Cartulaire normand*, n° 1080.

⁹²⁶ Arch. dép. Eure, H 1215 ; MAUDUIT, 1899, p. 458.

⁹²⁷ *Cartulaire Josaphat*, n°^{os} CCCCXXX et suivante.

⁹²⁸ *RHF*, XXIII, p. 748. GRAVE, 1906, p. 133 cite les mêmes pour 1213, mais sa source n'est pas fiable.

⁹²⁹ Voir en particulier MOUTIE, 1873-1876, p. 248 et suiv. La certitude qu'un château existait à Civry résulte de la présence dans la liste des fiefs dressée en 1218-1227 pour Amaury de Montfort, de la forteresse de « La Forêt » (à Civry-la-Forêt) tenue par Pierre (I ?) de Richebourg (p. 251 ; DOR, 1992, t.II, p.337, n°26). Il est probable qu'il s'agisse de la grande ferme rectangulaire dite de La Grande Cour.

⁹³⁰ Annexe 2, n° 2-4.1, p. XX.

Motel (Eure-et-Loir) appartenant à l'abbaye Saint-Père ; il y avait institué des coutumes pour rétribuer ses services de défense⁹³¹. Nous verrons plus loin que « *Genevreio* » est sans doute une transcription fautive de « *Sivereio* » – Civry. Après sa mort, ses fils Henri I et Morin – ce dernier étant le dernier de la fratrie – se mirent à exiger par la force des contributions des hommes dépendant du prieuré ; en 1086, ils firent néanmoins pénitence, et renoncèrent à toute coutume autre que celles imposées par leur père, qu'ils percevaient du prieur lui-même, et non de ses hommes, s'engageant à défendre le prieuré. En revanche, l'accord prévoyait que les duels se feraient à leur cour (*curia*). Morin fit également don à Saint-Père de la moitié d'un moulin sur l'Eure à Saint-Georges, à condition que les frais de construction soient partagés par moitié⁹³².

1-19.1.1. Henri I et Dammartin-en-Serve

On peut faire l'hypothèse que cet Henri fut aussi le *miles* du même nom qui imposait en 1082 des exactions aux hommes de Saint-Germain-des-Prés à Dammartin-en-Serve, où Hugues Estavel, puissant *miles* de Mantes, l'avait imposé comme avoué⁹³³. Ici encore, il dut abandonner ses pratiques, sans doute contre dédommagement. Il est vraisemblable que c'est avant cette date que la famille fut implantée à Richebourg et à Civry, sur des terres usurpées à Saint-Germain par les comtes du Vexin ou les vicomtes de Mantes, limitrophes de Dammartin-en-Serve.

1-19.1.2. Henri I et Albert de Civry (Civry-la-Forêt, Yvelines)

Enfin, on peut penser que Henri coïncidait avec le *Wenricus* qui, accompagné par son frère Albert, donna en 1080 l'église de Tréon (Eure-et-Loir, au sud-ouest de Dreux) à l'abbaye Saint-Père ; en effet, un demi-siècle plus tard, le *dominus feodalis* de Tréon était un membre de la famille de Richebourg, comme on le voit ci-dessous⁹³⁴. Or on sait que Civry-la-Forêt, la seconde des châtelainies des Richebourg, était dans le troisième quart du XI^e siècle en possession d'un certain Albert de Civry, *de Sivreio*⁹³⁵. On peut s'interroger, dès lors, si le rédacteur de l'inventaire de Coulombs ne commit pas une erreur de lecture ou de transcription en écrivant *Genevreio* en lieu et place de *Severeio* ou *Sivereium*.

De nombreux auteurs ont montré que le prénom « Albert » était porté par plusieurs membres de l'énorme famille des Le Riche (*Dives*) ; un des exemples les plus connus est Albert de Brézolles, étudié ici, mais un autre représentant fameux fut Albert de Gallardon, tous deux dans la première moitié du XI^e siècle. Peut-être les Richebourg furent-ils un des multiples rameaux de cette famille qui essaima sur toute l'Île-de-France ; plus vraisemblablement, ils étaient liés à l'origine à la famille de Châteauneuf⁹³⁶.

1-19.1.3. Actes concernant Henri I de Richebourg

Henri I donna à l'abbaye, pour la sépulture de son épouse Adeleme, ses droits sur l'église de Boutigny (Boutigny-Prouais, Eure-et-Loir), qui avait été aumônée par le seigneur du lieu⁹³⁷. Il avait trois fils, Henri II, Guillaume I et Berthelay I ; le premier et le troisième semblent être décédés sans descendance.

Les Richebourg avaient conservé l'essentiel des droits féodaux sur les terres proches de Saint-Georges-Motel. En 1126-1127, l'abbaye de Saint-Père mena une vaste opération foncière pour racheter les terrains autour du prieuré ; les deux frères Richebourg Henri et Guillaume, avec leurs enfants, intervinrent à de multiples reprises pour ratifier les ventes faites par les propriétaires qui étaient leurs vassaux.

1-19.2. La branche d'Henri II de Richebourg

Henri II ne paraît pas avoir détenu la majorité des droits sur Saint-Georges, comme on le verra à propos de l'autre branche familiale. Il est mentionné en tant que seigneur dominant dans deux chartes avec son fils aîné

⁹³¹ *Cartulaire Saint-Père*, p. 248.

⁹³² *Cartulaire Saint-Père*, p. 569.

⁹³³ *Chartes Saint-Germain-des-Prés*, n° LXIX, p. 112-113. Sur Hugues Estavel, voir les courtes mentions – malheureusement embrouillées, de J. Depoin, dans *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 247, 330, 333-334, qui l'identifie assez certainement avec l'un des vicomtes de Mantes. Le vieux cartulaire de Coulombs (BnF ms fr. 24133, p. 125), mentionne un don de sa part : « *Carta de ecclesia de Auverville data ab Hugone Estivali, ex consensu Helvisæ uxore Anscherii et Galterii et Adelardis liberorum suorum* ». Anscher, alors décédé, était le fils d'Hugues Estavel (*Chartes Cluny*, t. IV, p. 586) ; sa femme Helvise était fille d'Adèle et de Hubert, *miles* de Mantes (*Cartulaire Saint-Père*, p. 184-186, qualifié de Hubert de Rosny (?) par Depoin). Ils eurent cinq filles, dont une Helvise qui épousa un Hugues (confondu malencontreusement par Depoin avec Hugues Estavel, p. 333, ce qui lui fit imaginer l'existence d'un Anscher I). Anscher, fis de Hugues Estavel, est mentionné comme vicomte de Mantes à la fin du XI^e siècle (p. 334).

⁹³⁴ *Cartulaire Saint-Père*, p. 215. Voir ci-dessous, Payen de Richebourg ; note 940.

⁹³⁵ Le prieuré de Boissets situé dans la seigneurie de Richebourg fut créé par Raoul, fils d'Albert de Civry avant 1090. Voir Annexe, n° 2-3.2, p. XX

⁹³⁶ Voir ci-dessus, n° 1-5.2.2, p. XX.

⁹³⁷ Voir note 927. L'analyse date l'acte de 1115-1118 (abbatit de Herbert ; voir MERLET, 1864). Une telle date paraît très tardive, mais reste possible ; on ne peut exclure que le rédacteur de l'inventaire de Coulombs ait fait une confusion entre les multiples Henri et les Guillaume qui se succédèrent durant le XII^e siècle.

Guillaume II, qui était déjà majeur en 1127. Henri accorda par ailleurs une exemption partielle de corvée de charroi⁹³⁸ ; dans cette dernière charte est mentionné son fils *Gaulas*. Ce dernier peut sans doute être identifié au *Callas-Gallard* de Richebourg mentionné par une charte de la léproserie du Grand-Beaulieu de Chartres entre 1147 et 1152⁹³⁹.

Henri II décéda peu après ces actes passés en 1126-1127 ; sur son lit de douleur, en présence d'Itha, sa femme, de Guillaume II son fils, et de son cadet Réric, jeune clerc accompagné de son maître Robert, il exempta Saint-Père de toutes corvées sur les bêtes de trait⁹⁴⁰.

On trouve encore, dans cette branche, un Payen de Richebourg mentionné à trois reprises vers le milieu du XII^e siècle ; entre 1147 et 1152, il fut témoin de l'accord de Gallard avec la Léproserie du Grand-Beaulieu. Il fut témoin d'un acte de l'abbaye normande de Préaux, aux côtés d'Amaury III de Montfort⁹⁴¹. Il était également présent à la signature de l'acte par lequel Simon III de Montfort dota sa sœur Agnès, épouse de Galeran II de Meulan, entre 1141 et 1146⁹⁴². Entre 1116 et 1149, ce Payen ratifia un don de terres au prieuré de Tréon (Eure-et-Loir) de l'abbaye Saint-Père ; il était accompagné de sa femme Agnès, et de son fils adoptif Gosbert de Tremblay (Le Tremblay-sur-Mauldre, Yvelines, près de Montfort-l'Amaury)⁹⁴³.

1-19.3. La branche de Guillaume I de Richebourg

Guillaume I est mentionné par Orderic Vital pour avoir ratifié un don fait à l'abbaye de Fécamp sur le port de Mantes, ce qui confirme les attaches mantaises de la famille⁹⁴⁴. Son épouse était prénommée Béatrice, comme en témoigne la charte de son fils évoquée ci-dessous ; en présence de ses deux fils Henri III et Guillaume III, il ratifia plusieurs actes relatifs à l'opération immobilière de Saint-Georges-Motel en 1126-27⁹⁴⁵. Dans un de ces actes est même mentionné un fils de Guillaume III, encore enfant en 1127, portant le prénom de... Guillaume. Nous n'avons pas retrouvé d'actes postérieurs dus à Guillaume I ; mais il est probable qu'il fut à l'origine de la donation de l'église de Saint-Lubin-de-la-Haye (Eure-et-Loir) à l'abbaye d'Ivry, qui y fonda un prieuré, à moins que la donation ne soit plus ancienne encore.

1-19.3.1. Henri III de Richebourg

Henri III, fils de Guillaume I, est mieux connu que son père. Après la création du prieuré Sainte-Marie-Madeleine à Mantes (1133), il ratifia la donation de la dîme du vin de Senneville (Yvelines, près de Mantes)⁹⁴⁶. Huit ans plus tard, il fut témoin du don du fief d'Osmoy (Yvelines, près de Richebourg) par Guillaume et Hélisende Pointel à l'abbaye Notre-Dame de Josaphat ; à cette occasion est mentionné son frère Berthelay II, prénom qui semble avoir été en usage dans la famille depuis l'origine. Vers 1150, une controverse eut lieu entre l'abbaye et les prêtres d'Henri à propos d'un don de cens sur une propriété non indiquée ; l'abbaye soutenait qu'Henri avait fait un don de 15 sous, ses percepteurs prétendaient qu'il avait donné 10 sous seulement⁹⁴⁷.

Par une intéressante charte de 1154, il donna à l'abbaye d'Ivry et à son prieuré de Saint-Lubin, pour le salut de l'âme de son père Guillaume I et de sa mère Béatrice, les dîmes des fours et des moulins du village du Coudray (Eure-et-Loir, c^{ne} Saint-Lubin-de-la-Haye) ; il garantit également de protéger les biens de l'abbaye, comme son père Guillaume et son grand-père Henri I l'avaient fait, dans les lieux du Coudray, de Saint-Lubin-de-la-Haye, de *Fredevilla* (lieu-dit disparu, c^{ne} Saint-Lubin-de-la-Haye), de *Bienlivienne* (Biennousvienne, ferme, c^{ne} Saint-Lubin), enfin *Illiacum* (le Bois d'Illiers, lieu-dit, c^{ne} Saint-Lubin)⁹⁴⁸.

Il eut apparemment quelque contentieux avec l'abbaye de Coulombs à propos du prieuré de Boissets (Yvelines, près de Richebourg) fondé avant 1090 par Raoul, fils d'Albert de Civry, avec le consentement de Foulques II de Mondreville et de Robert II d'Ivry⁹⁴⁹ ; il exempta le prieuré du droit de pasnage, et lui confirma la possession des terres, sur son lit de mort seulement⁹⁵⁰.

⁹³⁸ *Cartulaire Saint-Père*, p. 572, 578, 581. La charte n° LXX concerne 2 arpents de terre de Rainier, fils de Milon ; cette donation fut plus tard approuvée et augmentée par l'autre branche des Richebourg ; la charte LXVIII concerne un arpent de terre d'un certain *Letherius*, d'un arpent de terre au moulin de Gué-Hardre. La dernière enfin (n° LXXXIII) concerne l'exemption de corvées de charroi pour une charrue du prieuré.

⁹³⁹ *Cartulaire Grand-Beaulieu*, p. 12. Gallard de Richebourg était en désaccord avec la léproserie, estimant avoir des droits héréditaires sur le moulin du Plateau, à Chartres ; il était prêt à affronter un duel judiciaire, pour lequel il avait commis un certain Hugues d'Anet.

⁹⁴⁰ *Cartulaire Saint-Père*, p. 569.

⁹⁴¹ *Cartulaire Préaux*, p. 210.

⁹⁴² RHEIN, 1910, p. 307. DOR, 1992, t.I, p.68, n°15.

⁹⁴³ *Cartulaire Saint-Père*, p. 606.

⁹⁴⁴ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 455.

⁹⁴⁵ *Cartulaire Saint-Père*, p. 573, 574, 575.

⁹⁴⁶ BnF, ms fr. 24133, p. 129.

⁹⁴⁷ *Cartulaire Josaphat*, n° CXI, CLXIX.

⁹⁴⁸ Arch. dép. Eure, H 415 ; acte publié par MAUDUIT, 1899, p. 454-455.

⁹⁴⁹ Voir Annexe, n° 2-3, p. XX.

⁹⁵⁰ Annexe 2, n° 2-3.7, p. XX.

Un acte de l'inventaire de Coulombs permet de savoir qu'Henri avait une femme nommée Agnès, et un fils unique, Henri IV, qu'il maria à l'une des filles de Raoul IV Mauvoisin⁹⁵¹ : l'inventaire ne donne malheureusement pas le nom de celle-ci. Raoul IV avait eu de nombreux enfants : Raoul V, dont on ne connaît pas la descendance, Manassès, sans descendance ; Guillaume, qui continua la branche aînée ; Pierre, qui devint seigneur de Saint-André (Eure) par don de Philippe Auguste en 1210 ; Agnès, Jeanne et Reine⁹⁵². Les deux petites filles d'Henri IV ayant été prénommées Jeanne et Agnès⁹⁵³, on peut peut-être en déduire que leur père épousa Jeanne Mauvoisin.

Par ailleurs, le même acte indique qu'il avait pour neveu Rahier (II) de Muzy (Eure), dont le père Geoffroy dut épouser une sœur d'Henri de Richebourg⁹⁵⁴.

Il était sur son lit de mort le mercredi après Pâques 1158, à Mantes, lorsqu'il fit ses dernières donations et son testament, en présence de Raoul IV Mauvoisin, de ses fils Raoul V et Guillaume, Rahier II de Muzy, de son épouse, et de Roger, abbé de Coulombs, qui fit le déplacement pour le voir. Par ce testament, il restitua, en plus de Boisssets évoqué plus haut, la terre d'Escorpain (Eure-et-Loir, entre Dreux et Brézolles) à l'abbaye de Coulombs.

1-19.3.2. Henri IV de Richebourg

Nous n'avons pu retrouver qu'un seul acte concernant indirectement cet Henri de Richebourg, une convention passée avec l'abbaye d'Ivry-la-Bataille afin que celle-ci construise une chapelle à Saint-Lubin-de-la-Haye, en échange des dîmes du lieu, acte qui ne fut d'ailleurs pas suivi d'effet⁹⁵⁵.

À sa génération est signalé un Robert de Richebourg, qui tenait sa maison de Bazainville (Yvelines) en fief de Simon de Neauphle, qui fit don de ses droits éminents au prieuré de Bazainville ; on ignore son rattachement à la branche principale⁹⁵⁶.

1-19.3.3. Pierre I de Richebourg

Pierre I de Richebourg, fils d'Henri IV et de Jeanne (ou Agnès Mauvoisin), est incontestablement le plus connu de cette famille, en raison de sa place au sein de la société féodale de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle. Il apparaît dès 1195 dans un acte de son oncle maternel Manassès Mauvoisin⁹⁵⁷ ; on le trouve en 1200 comme garant de la fidélité de Robert IV d'Ivry au roi Philippe Auguste, en compagnie de membres de la famille Mauvoisin⁹⁵⁸. Il participa de façon active à la Croisade contre les Albigeois sous les ordres de Simon de Montfort ; il y était présent entre 1209 et 1210⁹⁵⁹.

Avant 1194, il avait donné à l'abbaye du Bec 20 sous sur son péage du Coudray à l'abbaye du Bec, implantée au prieuré de Rouvres⁹⁶⁰. En 1205, il échangea avec l'abbaye de Josaphat les terres que celle-ci possédait sur la Vesgre à la Haye (Eure-et-Loir, c^{ne} Saint-Lubin-de-la-Haye, près de Richebourg) contre six livres de rente⁹⁶¹ ; il donna avant à l'abbaye Notre-Dame de Grandchamp 20 sous sur son péage de Saint-Lubin, où passait le grand chemin de Paris à Dreux, qu'il récupéra par la suite⁹⁶².

Citons encore, concernant la région étudiée, sa confirmation à Coulombs qu'il ne pouvait rien revendiquer en matière de droits sur la terre de Boisssets, qui avait été donnée dès avant 1090 par le fils d'Albert de Civry⁹⁶³. Dans les vingt premières années du siècle, il passa plusieurs actes avec l'abbaye d'Ivry : don de 60 sous sur le péage de Berchères et de Saint-Lubin ; exemption faite à l'abbé d'Ivry de construire la chapelle que l'abbaye s'était engagée vis-à-vis de son père à bâtir à Saint-Lubin, à condition que celle-ci versât une somme de 100 sous chartrains à un certain Guillaume de Provemont ; exemption faite au même abbé Vivien de construire une chapelle au Coudray, pendant le temps de son abbatiat⁹⁶⁴.

⁹⁵¹ Voir ci-dessus.

⁹⁵² Voir la notice consacrée aux Mauvoisin par Joseph DEPOIN : *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 255-264.

Voir également POWER, 2004, p. 507.

⁹⁵³ *Cartulaire Josaphat*, n° 315.

⁹⁵⁴ Voir la généalogie des Muzy dans POWER, 2004, p. 269-272, 510.

⁹⁵⁵ Arch. dép. Eure, H 432. Voir MAUDUIT, 1899, p. 456.

⁹⁵⁶ MOUTIE, 1873-1876, p. 249.

⁹⁵⁷ *Cartulaire N.-D. Chartres*, n° CXXXI.

⁹⁵⁸ *Cartulaire normand*, n° 1065.

⁹⁵⁹ *Cartulaire N.-D. de La Roche*, p. 339-340.

⁹⁶⁰ POREE, 1903, p. 357.

⁹⁶¹ *Cartulaire Josaphat*, n° CCCXVI.

⁹⁶² *Chartes Grandchamp*, p. 150.

⁹⁶³ Arch. dép. Eure-et-Loir, H 1261.

⁹⁶⁴ Arch. dép. Eure, H 415, H 432.

Pierre I de Richebourg possédait, hors du comté de Montfort, des biens importants à Mantes, tenus directement du roi, et 27 fiefs tenaient de lui autour de Mantes ; il possédait 100 sous sur la prévôté de Nogent-le-Roi, tenus du comte Thibault de Blois, et quatre fiefs tenaient de lui dans cette châtelainie⁹⁶⁵. Il est probable qu'une partie de ce patrimoine lui provenait de ses ancêtres. Il eut deux épouses ; la première, Mathilde, lui donna au moins quatre enfants, Pierre II⁹⁶⁶, Henri V⁹⁶⁷, Jeanne et Agnès, alors que la seconde, Aveline, veuve de Guy II de Chevreuse, fut épousée sur le tard, vers 1212-1213. On ignore si elle lui donna des enfants.

Pierre I mourut vers 1241 ; sa succession n'a pas été étudiée jusqu'à présent de façon approfondie ; elle semble s'être partagée en deux branches, mais on ne tentera pas ici de la restituer⁹⁶⁸.

1-20. ROLLEBOISE (*ROLLA-CROTA*) (Famille de) [Villegats et Saint-Illiers-la-Ville (Yvelines) : châtelainie de Bréval]

On rencontre pour la première fois un membre de cette famille avec Gauthier I, qui fit don à Coulombs, entre 1080 et 1090, d'une terre située à Saint-Illiers-la-Ville⁹⁶⁹. *Rolla Crota* est un toponyme que Guizot, dans sa publication en français d'Orderic Vital⁹⁷⁰, identifiait comme étant « sur la rive gauche de l'Eure, au-dessus d'Ivry », mais il a été impossible de l'identifier sur une carte, et il s'agissait vraisemblablement d'une simple supposition. Avec son érudition coutumière, A. Le Prévost, dans sa publication d'Orderic Vital qui fait encore référence, l'a identifié à Rolleboise (Yvelines) : il le prouvait à partir du cartulaire de Saint-Wandrille, qui mentionne Rolleboise sous le nom de *Rollecripta* et sous son nom moderne en 1199 et 1223⁹⁷¹.

La charte de Gauthier fut passée en présence de nombreux témoins, à commencer par ses fils, Roger, Hugues et Gauthier II, et de ses neveux ; le rattachement familial au Mantois est clair, du fait de la présence de Raoul II Mauvoisin, ainsi que de Rainier de Guerville et Hubert de Rosay. On retrouve par ailleurs Hugues, fils d'Osmond, déjà rencontré en compagnie de Thorold Malet⁹⁷².

Orderic Vital a rapporté l'acte passé vers 1080 par un Roger de *Rolla Crota* (peut-être un des fils de Gauthier), et par Onfroy Harenc, d'origine évecine si l'on en croit son nom, suivant lequel les deux *milites*, leurs épouses et enfants respectifs Basilie, Payen et Alexandre d'une part, Havise et Guiard d'autre part, donnèrent à l'abbaye de Saint-Évroult l'église de Villegats (c^{ne} Cravent), avec la dîme et l'hébergement, mais hormis le champart qui demeurait leur propriété⁹⁷³. Il ne fait aucun doute, à la lecture de cet acte, que l'église était la propriété héréditaire de Basilie et d'Havise, les deux épouses et sans doute sœurs : les enfants sont d'ailleurs clairement rattachés à leurs mères pour prouver l'hérédité.

Robert II d'Ivry-Bréval était à cette époque seigneur dominant de Villegats, puisqu'il ratifia le don, concédant tous les droits qu'il avait sur les lieux contre une once d'or ; ses fils Ascelin et Guillaume le ratifièrent également.

La famille des *Rolla-Crota* était foisonnante : à une date inconnue, un autre représentant, Pierre, fit don à Coulombs d'une terre à Saint-Illiers-la-Ville ; probablement s'agissait-il d'une simple confirmation de l'acte de Gauthier (ou vice-versa) ; l'acte fut consenti par ses cinq fils, sa fille, son frère Gaston et son neveu Payen⁹⁷⁴.

On ne retrouve pas dans la suite de personnages portant ce nom parmi les ayant-droits sur Villegats ou Saint-Illiers.

1-21. ROUVRES [Eure-et-Loir ; châtelainie d'Anet]

Plusieurs actes relatifs à la transaction immobilière de Saint-Père relative à Saint-Georges mentionnent deux frères, Pierre et Simon de *milites* de Rouvres, en tant que seigneurs dominants de diverses terres à Saint-Georges, en relation avec la famille de Richebourg ; dans l'un de ces actes, ils autorisent une donation juste

⁹⁶⁵ *RHF*, XXIII, p. 623, 626.

⁹⁶⁶ Mentionné en 1241 avec ses sœurs Jeanne et Agnès, dans une donation de leur père à l'abbaye d'Ivry, pour son anniversaire : Arch. dép. Eure, H 415 ; MAUDUIT, 1899, p. 456.

⁹⁶⁷ Mentionné en 1224 (*Cartulaire N.-D. Chartres*, n° CXXXI) ; en 1225 (voir MOUTIE, 1873-1876, p. 137).

⁹⁶⁸ Voir MOUTIE, 1873-1876, p. 252, qui ne donne qu'une ébauche très incomplète.

⁹⁶⁹ Annexe, n° 2-19.4, p. XX.

⁹⁷⁰ *Histoire de Normandie par Orderic Vital*, Caen, 1826, t. II, p. 452.

⁹⁷¹ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 468. La traduction de « *crota/crupta* » est évidemment la grotte ; sa transformation en « *boise* » provient peut-être d'une altération de « *bove* » qui est le mot courant pour désigner une grotte dans la région.

⁹⁷² Voir n° 1-6.

⁹⁷³ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 466-469.

⁹⁷⁴ Annexe, n° 2-19.5, p. XX.

après Guillaume I de Richebourg, et juste avant le fils mineur de Guillaume I. Rouvres se situant dans les environs de Richebourg et Saint-Lubin, on peut penser sans risque d'erreur qu'ils appartenaient à la *familia* au sens féodal, si ce n'est à la famille stricte de Guillaume I⁹⁷⁵.

On ne sait s'ils appartenaient à la même famille que le *miles* Guy de Rouvres qui fit dans la première moitié du XII^e siècle un échange avec l'abbaye Saint-Père : il y donnait une terre en sa possession proche du moulin d'Ézy sur l'Eure, contre un terrain des moines situé à Oulins⁹⁷⁶. Ce Guy de Rouvres est signalé avec son frère Gauthier comme témoin dans la donation par Guillaume de Saint-Chéron à l'abbaye de Tiron, dans les années 1130⁹⁷⁷.

Un Lothaire de Rouvres possédait plusieurs maisons en fief du roi à Rouvres, dans la châtelainie d'Anet, au début du XIII^e siècle ; plus tard, dans le dernier quart du XIII^e siècle, les rôles nobles royaux signalent un Renard de Rouvres⁹⁷⁸.

1-22. LE ROUX (Hugues) [Bréval (Yvelines) ; châtelainie de Bréval]

Hugues le Roux apparaît à de nombreuses reprises dans le milieu brévalois ; dans un acte de son fils Pierre cité plus loin, il est appelé « Hugues le Roux d'Ivry », ce qui avait sans doute pour but de le distinguer de ses nombreux homonymes contemporains, mais fixe également l'origine familiale parmi les *milites* d'Ivry. Il était un proche des Ivry-Bréval, puisqu'il souscrivit vers 1116 la charte d'Ascelin Goël confirmant la donation de Jouy à Saint-Martin-de-Pontoise⁹⁷⁹. Il accompagnait Guillaume Louvel lors de la signature d'au moins deux actes concernant la châtelainie⁹⁸⁰. En 1123, il fit don à l'abbaye de Josaphat de la terre de la Brosse-Rambourg à Neauphlette afin que celle-ci y bâtisse un prieuré⁹⁸¹ ; la consécration de la petite chapelle eut lieu en deux temps, avant 1131⁹⁸². Il est amusant de résumer la relation de cette fondation, à laquelle participèrent l'évêque de Chartres Geoffroy de Lèves et l'abbé de Josaphat, qui avaient fait route ensemble, par hasard selon le texte. La journée commença par un sermon de l'évêque prononcé au *castrum* de Bréval, suivi par l'apposition du Saint-Chrême à de nombreux assistants ; on se transporta ensuite dans l'église, où Hugues promit solennellement de donner la chapelle, la dîme et la terre nécessaire à la vie des moines, demandant à l'évêque de confirmer cette donation.

On se déplaça ensuite en procession, l'évêque l'abbé et Hugues étant suivis par quantité de chevaliers, de clercs et de serviteurs, jusqu'à la petite chapelle située à un peu moins d'un kilomètre de Bréval. Ici, Hugues fit visiter les lieux, la chapelle, les terres environnantes, et promit à nouveau solennellement, à l'intérieur de la chapelle, de donner la dîme du lieu, les terres nécessaires pour construire une église, un cimetière, le logis des moines, ainsi qu'une grange, et la moitié de toute la terre et des bois environnants, évalués à cinq arpents et demi. La donation fut enfin concédée par Ameline, l'épouse de Hugues, et par Raoul Grasse-Langue⁹⁸³ et Alsende sa femme.

À nouveau après quelques années, l'évêque et l'abbé Girard revinrent pour consacrer le cimetière ; cette fois, après la visite des lieux, Hugues et Raoul Grasse Langue, accompagnés de leurs épouses respectives, promirent de donner l'autre moitié des terres qu'ils avaient retenue jusque là ; la proclamation en fut faite devant la foule amassée à l'extérieur. Les signataires furent des *milites* de la châtelainie : Rainier des Loges⁹⁸⁴, Hubert fils d'Alhelme⁹⁸⁵, un certain Baudouin Perce-Sac – ce sobriquet traduisant bien son état militaire, enfin Étienne de la Bubonnerie.

Hugues le Roux eut un fils Étienne, qualifié de *dominus*, mentionné en même temps que lui dans la bulle de 1131⁹⁸⁶. On trouve mention d'un autre fils, Pierre, qui fit remise aux moines de Coulombs, dans le courant du XII^e siècle, de trois setiers d'annone dans leur grenier de Saint-Illiers-la-Ville⁹⁸⁷. Il est malheureusement impossible de suivre sa descendance au-delà.

1-22.1. Un cadet de la famille d'Ivry-Bréval ?

⁹⁷⁵ *Cartulaire Saint-Père*, p. 572 ; autres actes p. 573, 574, 575.

⁹⁷⁶ *Cartulaire Saint-Père*, p. 569.

⁹⁷⁷ *Cartulaire Tiron*, n° CLXCV

⁹⁷⁸ *RHF*, XXIII, p. 627 ; p. 749.

⁹⁷⁹ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n° LVII.

⁹⁸⁰ *Cartulaire Saint-Père*, p. 569, p. 601

⁹⁸¹ *Cartulaire Josaphat*, n° VII. Le prieuré était dédié à saint Blaise ; la ferme de ce nom dans la commune de Neauphlette en occupe l'emplacement.

⁹⁸² *Cartulaire Josaphat*, n° XCIX. Curieusement, l'abbé Métais datait l'événement de 1132-1138, alors qu'il est clairement mentionné dans la bulle papale de confirmation de 1131 (n° LXXXIV).

⁹⁸³ Voir notice sur la famille Grasse-Langue, n° 1-11.

⁹⁸⁴ Les Loges, hameau, c^{ne} Bréval (Yvelines).

⁹⁸⁵ Voir notice sur Adelelme, n° 1-9.

⁹⁸⁶ *Cartulaire Josaphat*, n° LXXXIV.

⁹⁸⁷ Annexe, n° 2-19.6, p. XX

La question de la relation de Hugues le Roux avec la famille dominante d'Ivry-Bréval se pose clairement du fait que le fief de La Brosse-Rambourg, tenu héréditairement par Hugues, et donné en 1123 à Josaphat, dépendait directement du roi ; les moines ne manquèrent pas de faire confirmer et amortir par Louis VI ce don. Or en 1123, il ne fait aucun doute que les Ivry-Bréval – et eux seuls – tenaient directement du roi la seigneurie de Bréval dont dépendait Neauphlette. Par ailleurs, sa mention sous le nom de « Hugues le Roux d'Ivry » ne manque pas d'interroger.

Pour autant, il apparaît bizarre, si Hugues était un cadet de la famille, qu'il n'ait pas tenu son fief de l'aîné, c'est-à-dire à cette époque Robert fils d'Ascelin. La question reste posée, mais en tout état de cause les pistes possibles sont nombreuses, à commencer par celle d'un frère cadet d'Ascelin, voire d'un oncle. Ici encore, la question est difficile : la confirmation en 1116 du don de Jouy par Hildeburge fut contresignée, dans l'ordre, par Richard le Roux, bâtard d'Ascelin, son frère Gauthier d'Épernon, puis par un Ingelnuphe de *Salciaco*, et seulement en quatrième position par Hugues le Roux.

1-23. SAINT-CHÉRON (Famille de) [Saint-Chéron, c^{ne} Breuilpont (Eure) ; châtelainie de Bréval]

On trouve mention d'un Hugues de Saint-Chéron, fils de *Hingelrannus* en 1128, lorsqu'il fit don du tiers de la dîme de Chaufour (Yvelines) à Saint-Wandrille, qui possédait d'antiquité l'église⁹⁸⁸.

Vers 1130, un autre *miles* de la châtelainie de Bréval, Guillaume de Saint-Chéron, donna à l'abbaye de Tiron la terre qu'il possédait en fief aux lieux-dits de Manchout (*Mancheiolum*)⁹⁸⁹ et de Courtoisie (*Curtesia*)⁹⁹⁰ ; il tenait ce fief des fils de Roger de *Limeth*, sans doute Limetz-la-ville (Yvelines), dont on peut penser qu'il fut un *miles* du château de Bréval. L'acte fut passé dans la tour de Bréval, en présence de Raoul Grasse-Langue et Robert, son frère ; Eudes de Saussay ; Guy de Rouvres et Gauthier son fils ; Robert des Loges (ferme, c^{ne} Bréval) ; Philippe de Marcilly ; Foulques de Fains ; Guillaume de Lorey (village, c^{ne} Breuilpont). L'ensemble de ces personnages constituait, à n'en pas douter, un florilège des *milités* établis dans les châtelainies de Bréval et d'Anet, voire au-delà comme Philippe de Marcilly-sur-Eure.

Après la mort de Guillaume, l'acte fut confirmé par son héritier Raoul de Saint-Chéron, accompagné par son fils Bernard et une fille, contre versement de quatre livres sonnantes et trébuchantes, en présence à nouveau de Raoul Grasse Langue, Hugues Le Roux, Gauthier de Villiers-en-Désœuvre, et Hugues et Guiard de Ponts (?)⁹⁹¹. Le prieuré subsiste, dans sa localisation, à la ferme de Thiron, au nord-est de la commune de Bréval ; la chapelle en a été réaménagée en résidence secondaire. Il est peu probable, contrairement à ce que pensait Lucien Merlet, que la fondation du prieuré ait été le fait de la famille de Saint-Chéron ; en effet, les terres données à l'abbaye par Guillaume se trouvaient assez loin du siège du prieuré.

On trouve encore en 1230 un Robert de Saint-Chéron, témoin dans une donation faite au profit de Saint-Taurin d'Évreux par le chevalier Raoul Chanu⁹⁹². La famille était sans doute liée à celles de Chambines et de L'Alleu, qui devaient en constituer des rameaux⁹⁹³.

1-24. SAUSSAY (Famille de) [Saussay (Eure-et-Loir) et Ézy (Eure) ; châtelainie d'Anet]

La localité et la famille de Saussay près d'Anet sont parfois difficiles à identifier, car la forme latine du toponyme a varié (*Salciacum*, *Salcetum*, *Saliceium*, *Sauceium*, voire *Saliciæ*) ; par ailleurs, il s'agit d'un toponyme extrêmement fréquent dans toutes les vallées plates (saussaie). Le premier titulaire qui puisse être formellement reconnu est Ingenuphe de Saussay (*Salciaco*), qui a été témoin d'Ascelin Goël lors de la confirmation du don fait par sa mère Hildeburge de la terre de Jouy-le-Moutier, en 1116⁹⁹⁴. Ingenuphe vient en troisième place dans la liste des signataires de la charte, juste après Robert, bâtard d'Ascelin, et Gauthier d'Épernon son frère, et juste avant Hugues Le Roux, *miles* de la châtelainie de Bréval. Nous pensons que cet Ingenuphe fut lié à Adeline, donatrice de l'abbaye d'Anet à l'abbaye Saint-Père, et qu'ils appartenaient sans doute à la *familia* des Châteauneuf⁹⁹⁵.

⁹⁸⁸ ANGER, 1907, p. 73.

⁹⁸⁹ Voir Cadastre napoléonien de 1829, *Arch. dép. Yvelines*, 39/84/2/05, feuille C1, lieu-dit La Fontaine-Menoult.

⁹⁹⁰ Cartulaire Tiron, n° CLXCV.

⁹⁹¹ Cartulaire Tiron, n° CCXXIV.

⁹⁹² LE PREVOST, 1864, t. II, p. 278, charte éditée à partir du cartulaire de Saint-Taurin.

⁹⁹³ Voir notices n° 1-4, 1-2.

⁹⁹⁴ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n° LVII. Curieusement, J. Depoin, dans son édition de la charte d'Ascelin Goël, identifie *Salciacum* à Saussay (Seine-Maritime, canton d'Yerville), sans doute du fait qu'il ne connaissait pas le Saussay d'Eure-et-Loir.

⁹⁹⁵ Voir Annexe 4, p.XX.

Lors de la grande opération foncière menée en 1126-1127, est signalé un Eudes de Saussay, témoin d'un acte de Foulques II de Marcilly⁹⁹⁶. Il avait un frère, appelé Robert, et tous deux furent présents lors de l'échange entre Guillaume de Rouvres et l'abbaye Saint-Père à propos de terres situées à Oulins, d'une part, et d'autre part près du moulin d'Ézy⁹⁹⁷. On trouve même ce Robert sous le nom de *Robertus Johannis de Salceto* à la même époque, ce qui signifie Robert, fils de Jean du Saussay⁹⁹⁸. On rappellera que le premier mari d'Adeline d'Anet se prénomma Jean, et que son second s'appelait Robert : mais elle était âgée vers 1060, ce qui exclut bien sûr que ce Jean ou ce Robert puissent lui avoir été liés ; tout au plus est-il intéressant de noter la similitude des prénoms, d'autant que celui de Jean n'était guère usité.

Cette famille est mentionnée dans le rôle des fiefs de Philippe Auguste, au début du XIII^e siècle : on y trouve un Robin de Saussay (*de Sauceio*), signalé pour tenir « Saussay au-delà de l'Eure et à l'intérieur d'Ézy »⁹⁹⁹. Cette curieuse mention géographique désigne évidemment la terre de Sassay, située en rive gauche de l'Eure sur la paroisse d'Ézy. Il possédait également le fief de Huberville, situé en rive gauche de l'Eure, aux confins de la seigneurie d'Ivry, ainsi qu'une coutume dans la forêt de Croth ; enfin, il tenait en fief du seigneur d'Anet une maison à Anet. Enfin, il tenait également le fief de Jean le Beau, qui se situait également en rive gauche¹⁰⁰⁰. Apparemment, Robin partageait ses droits sur Sassay avec un certain Guillaume de Jumelles (Eure, proche Saint-André), qui d'ailleurs possédait l'essentiel : un fief à pleines armes, des droits dans la forêt et des hommes libres sous coutume.

Un Robert des Saussayes (*de Salicibus*) tenait quant à lui « Saussay en-deçà de l'Eure », c'est-à-dire le village de Saussay (Eure-et-Loir) situé en rive droite, et une coutume dans la forêt. On peut peut-être identifier ce Robert au Robert de Saussay, *miles*, qui fut avec son frère Jean parmi les jurés de l'enquête sur les droits des chevaliers et des prêtres en forêt de Bréval dans les années 1220¹⁰⁰¹ ; on note enfin l'existence d'un Robert, prévôt, lui aussi titulaire de droits à Saussay et dans la forêt, ainsi que d'un cens à Anet.

Mentionnons enfin, pour le dernier quart du XIII^e siècle, dans le rôle des nobles de la châtellenie d'Anet, une dame Émeline de Saussay (*de Sauceio*), mais aussi un Jean de Sassay (*de Saceio*). On voit, par cette évocation, la difficulté qui existe pour départager les seigneurs d'un côté et de l'autre de l'Eure entre Saussay et Sassay¹⁰⁰².

1-25. TILLY (Famille de) [Tilly (Eure-et-Loir) ; châtellenie de Bréval]

Avant 1080, Guillaume de Tilly donna l'intégralité de sa terre de Tilly à l'abbaye de Coulombs¹⁰⁰³ ; c'est ici la première mention de la famille qui fut certainement liée à celle de Mondreville¹⁰⁰⁴, tant leurs possessions étaient imbriquées. Il est probable également que la famille de Flins n'en fut qu'une branche¹⁰⁰⁵.

Guillaume eut au moins trois fils de sa femme Émeline : Hugues, Guillaume II, et Robert. Après sa mort, Émeline et ses héritiers n'acceptèrent de confirmer le don qu'il avait fait qu'à la condition que Robert soit admis à Coulombs – il devait avoir quelque problème qui n'incitait pas les moines à l'accueillir. L'abbaye de Coulombs eut apparemment des difficultés avec celle de Saint-Germain-des-Prés, qui était sa voisine à Dammartin-en-Serve, puisque en 1080, l'abbé de Coulombs se déplaça à Mantes pour porter sa plainte au roi¹⁰⁰⁶.

On ne trouve plus guère de mention de cette famille ; au milieu du XII^e siècle, une charte de Coulombs cite un Gaston de *Teleio*, qui fit un don assez modeste au prieuré de Boissets¹⁰⁰⁷. Il avait une famille assez nombreuse,

⁹⁹⁶ *Cartulaire Saint-Père*, p. 581.

⁹⁹⁷ *Cartulaire Saint-Père*, p. 569.

⁹⁹⁸ *Cartulaire Saint-Père*, p. 601.

⁹⁹⁹ « *Sauceium ultra Auduram et infra Cisiacum* » (*RHF*, XXIII, p. 626). Pour *Cisiacum*, l'éditeur a repris sans doute la forme donnée par le rédacteur médiéval, transcription que l'on retrouve dans l'édition du registre par Léchaudé d'Anisy, *Magni Rotuli Scaccarii*, p. 180. Pour autant, il est évident qu'il s'agit ici de *Aisiacum*, forme usitée pour Ézy aux XII^e et XIII^e siècles.

¹⁰⁰⁰ Jean le Beau était certainement de la descendance de Roger le Beau, mentionné avec Simon, fils de Landry de Marcilly, dans la donation de l'église de Saint-Laurent-des-Bois (Eure) à Saint-Taurin d'Évreux (*Cartulaire Louviers*, n° L) ; voir Annexe 1, n° 1-16.1, p. XX.

¹⁰⁰¹ *Registres Philippe Auguste*, p. 139.

¹⁰⁰² Nous n'avons pu rechercher la suite de ces seigneurs. CHARPILLON-CARESME, dans leur notice sur Ézy, paraissent avoir fait confusion entre le Sassay proche d'Ézy, et Sassey près d'Évreux, dont ils assimilent les seigneurs.

¹⁰⁰³ Annexe, n° 2-23.1, p. XX.

¹⁰⁰⁴ Voir notice, n° 1-18, p. XX.

¹⁰⁰⁵ Voir notice, n° 1-9, p. XX.

¹⁰⁰⁶ Annexe, n° 2-23.2, p. XX.

¹⁰⁰⁷ Annexe, n° 2-3.5, p. XX.

pourvue de quatre fils, Garin, Guillaume, Hubert et Odelin, mais on ignore son rattachement – éventuel – à la famille originelle. Le prénom qu'il portait pourrait le rattacher à la famille de Mondreville.

1-26. VAL-GONTARD (Famille de) [Valcomtat, c^{ne} Cravent (Yvelines) ; châtellenie de Bréval]

La famille de Val-Gontard apparaît assez tardivement, en 1186, et aucun indice ne permet de la rattacher à une famille mentionnée plus tôt. Le fief qu'ils occupaient se situe à 2 km au sud de Cravent, et comportait encore au début du XX^e siècle les ruines d'une tour aujourd'hui disparue ; le cadastre napoléonien fait apparaître en outre, juste à l'ouest du hameau, les restes d'une fortification fossoyée appelée « La Plesse » au nom assez significatif¹⁰⁰⁸. Simon I de Val-Gontard est mentionné pour la première fois dans les deux transactions passées par Simon d'Anet et son fils Jean de Bréval avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au sujet des coutumes injustement perçues par eux à Dammartin-en-Serve¹⁰⁰⁹. Il semble qu'il ait bénéficié, de la part de Jean de Bréval, d'une rente de 60 sous à percevoir sur Dammartin-en-Serve ; les deux accords passés conduisirent à un abandon par Simon d'Anet et Jean de Bréval de toute prétention sur le village, en échange de quoi le second devait recevoir une importante rente annuelle de 13 livres, et s'engager à désintéresser Simon de Val-Gontard en lui rétrocédant 60 sous (3 livres) sur cette rente.

En 1197, Simon fit don au prieuré de Belhomert de 20 sous sur sa rente de Courville (Eure-et-Loir), avec l'approbation de son seigneur Amaury de Maintenon, afin d'assurer la subsistance de ses filles, placées comme religieuses dans ce prieuré¹⁰¹⁰.

Au début du XIII^e siècle, dans le registre des fiefs tenus du roi, Simon I de Val-Gontard était crédité d'un patrimoine non négligeable : son propre fief de Val-Gontard, en premier lieu, le bois dit d'Ermengarde, et trois arrière-fiefs tenus de lui par le chevalier Roger Bataille, une certaine Dame Julie, et Bernard le Sesne (le Saxon), ce dernier étant possessionné à Nantilly (Eure-et-Loir) et à Guainville¹⁰¹¹. Lors d'une enquête menée vers 1204 par les officiers royaux, Simon I est reconnu posséder le droit de voirie (*viaria*) sur le chemin traversant la forêt de Diane (forêt située entre Villiers-en-Désœuvre et Bréval), depuis le pont de Saint-Ilhiers jusqu'au hameau des Loges, au sud de Bréval¹⁰¹² ; ce droit comportait les amendes perçues pour empiètement sur le chemin par labourage, et le tiers des amendes pour crime de sang, le reste étant perçu par le roi. Les jurés, qui comprenaient en particulier Miles du Mesnil, Raoul de Flins, Robert de Saint-Ilhiers-le-Bois, attestèrent qu'ils se souvenaient que Simon avait ainsi récupéré dans le passé trois chevaux libres, que nul ne voulait acheter ni vendre.

Un Simon de Val-Gontard (I ou II) échangea en mars 1225, avec le roi Louis VIII son bois d'Aincourt (sans doute Hécourt, Eure), contre trente arpents de bois situés près de sa maison de Val-Gontard¹⁰¹³. En mai 1253, Simon II de Val-Gontard vendit au roi, pour 100 livres tournois, les droits d'usage qu'il possédait dans les bois du roi, au lieu-dit l'Estrée-Saint-Chéron près de Val-Gontard, toponyme en général significatif de l'existence d'une voie antique ; ce lieu-dit n'existe plus, ni le bois en question ; l'acte mentionne son fils aîné Simon III¹⁰¹⁴.

Sans doute peu après la mort de Simon II, en 1246, ses fils Simon III, Robert et Philippe restituèrent à l'abbaye de Saint-Wandrille une partie de champart sur le fief dit « de la Moitié » à Chauffour (Yvelines), que leur père leur avait dit avoir injustement perçu¹⁰¹⁵. Dans un autre acte de 1264, Simon III vendit au roi pour 23 livres tournois la rente de 40 sous qu'il percevait sur la prévôté de Bréval¹⁰¹⁶.

1-27. VILLERAY (Famille de) [Villeray, c^{ne} Condeau (Orne)]

Cette famille importante du Perche n'est évoquée ici qu'en relation avec la famille des Gouffier d'Ilhiers-l'Évêque. Aussi ne tentera-t-on pas d'en faire une généalogie détaillée, pas plus qu'on ne prétend fournir ici toutes les preuves disponibles en archives, dont la recherche dépassait largement le cadre du présent travail ; les quelques éléments donnés ne visent qu'à suppléer l'absence – à notre connaissance – d'étude détaillée¹⁰¹⁷.

1-27.1. Aymeric I et son fils Gouffier I de Villeray

¹⁰⁰⁸ Cadastre de 1828, feuille D, Arch. dép. Yvelines, 3P 2/108/07.

¹⁰⁰⁹ *Chartes Saint-Germain-des-Prés*, t. II, n° CCLXIX, CCXXXVII.

¹⁰¹⁰ Arch. dép. Eure-et-Loir, H 5207.

¹⁰¹¹ *RHF*, p. 623.

¹⁰¹² *Cartulaire normand*, n° 204.

¹⁰¹³ PETIT-DUTAILLIS 1894, n° 224, p. 479.

¹⁰¹⁴ *Cartulaire normand*, n° 533.

¹⁰¹⁵ ANGER, 1907, p. 73.

¹⁰¹⁶ *Cartulaire normand*, n° 699.

¹⁰¹⁷ Les seigneurs de Villeray font l'objet d'un court développement dans l'ouvrage de Gérard Louise consacré à la seigneurie de Bellême : LOUISE, 1990, t. II, p. 100-101, 219.

Villeray est un château situé sur la commune de Condeau (Orne). Le premier seigneur du lieu que l'on connaisse est Aymeric I, qui figurait, sous le nom d'Aymeric de Condeau, parmi les proches des seigneurs de Bellême lorsqu'il assista à la fondation du prieuré de Bellême entre 1059 et 1064¹⁰¹⁸.

Vers 1077-1078, alors que Robert Courteuse était en révolte contre son père, il reçut le soutien de Robert de Bellême et de ses vassaux, dont les seigneurs de Villeray et de Rémalard ; le roi de France soutenait, comme de bien entendu, cette révolte. L'armée légaliste anglo-normande ayant pris le château de Rémalard, celui-ci fut assiégé par les seigneurs percherons, ainsi que par des contingents français menés par le sénéchal du roi de France¹⁰¹⁹. Aymeric I, revenant d'une entrevue avec le sénéchal du roi français fut surpris par quatre cavaliers ennemis, et tué sur le champ : son cadavre fut renvoyé sanglé sur son cheval au château de Villeray. Orderic Vital précise que, à la vue du traitement infligé à Aymeric, son fils Gouffier I fit la paix avec Guillaume le Conquérant, et que ses descendants servirent fidèlement les rois anglo-normands pendant plus de cinquante ans¹⁰²⁰.

1-27.1.1. L'affaire du bois des Montels, et les relations des Villeray avec les Avesgaud (de Maintenon)

Dans les années 1070, Aymeric I de Villeray ratifia le don qu'avait fait antérieurement à l'abbaye de Saint-Père Gauthier le Monnayeur de Chartres, du bois de *Monticolum*¹⁰²¹ ; ce don avait reçu préalablement le consentement d'un certain Germond, fils d'Avesgaud¹⁰²², qui le tenait lui-même d'Aymeric. Les différentes chartes relatives à ce don précisent que ce dernier ne tenait pas les droits héréditairement, mais qu'il les avait achetés. Gouffier I, fils d'Aymeric I, reçut de l'abbaye à cette occasion un écu coûtant 20 sous, en désintéressement de sa confirmation.

Une dizaine d'années plus tard, Mainier (de Maintenon), le fils de Germond, usurpa le bois en question ; il fallut que les moines l'indemnisent de 25 sous pour qu'il laisse les moines jouir du bois en question. Son seigneur au titre de la terre de *Monticolum*, Gouffier I de Villeray, prétendit pour sa part ne jamais avoir consenti au don fait par son père Aymeric ; il se laissa convaincre en définitive de renoncer à ses revendications, grâce au raisonnement des moines suivant lequel le bien n'était pas un bien héréditaire, puisqu'il avait été acquis d'Aymeric moyennant espèces sonnantes et trébuchantes¹⁰²³.

Cette affaire quelque peu anecdotique quant au fond, n'en est pas moins extrêmement intéressante pour montrer les relations qui purent exister entre la famille Villeray et celle des Avesgaud, d'une part, et d'autre part entre les deux familles et le milieu chartrain¹⁰²⁴.

1-27.1.2. Gouffier I de Villeray

Aymeric I eut au moins cinq fils : l'aîné, Aymeric, était décédé avant 1078 ; vinrent ensuite Gouffier I, Hugues I, Guillaume et Geoffroy¹⁰²⁵. Gouffier I succéda à son père Aymeric ; il signa un nombre important de chartes à la fin

¹⁰¹⁸ *Cartulaire Marmoutier Perche*, p. 15. On retiendra ici la graphie usuelle, sachant que les textes latins emploient *Haimericus*, *Haymericus*, *Hemericus*.

¹⁰¹⁹ *Histoire Orderic Vital*, t. II, p. 298.

¹⁰²⁰ Aymeric était donc mort en 1078. Les deux chartes-notices des Archives de l'Eure-et-Loir, références H 2340 et H 2371, citant la donation en 1087 par un Aymeric de Villeray de l'église de Saint-Piat, proche de Maintenon, à l'abbaye de Marmoutier (voir MERLET, 1897, p. 253, 257), ne peuvent donc le concerner. De fait, après examen, si elles mentionnent bien un *Haimericus de Villareto*, leur contenu prouve qu'il s'agissait non de Villeray, mais de Villandry (Indre-et-Loire) ; l'Aymeric de ces deux chartes est, en effet, crédit d'une maison à *Columbariis* (Colombiers, Indre-et-Loire), siège primitif de la seigneurie de Villandry. Il était par ailleurs *cognatus* d'un certain Payen, fils de Jean de Chinon : or il s'agissait de Payen de Mirbeau, seigneur de Colombiers, fils de Jean de Chinon qui était lui-même frère de l'archevêque de Tours Barthélémy de Faye. L'église de Saint-Piat fut donnée avant la fin du XI^e siècle à l'abbaye de Josaphat par Goslin de Lèves, frère de Geoffroy, évêque de Chartres (*Cartulaire Josaphat*, n° LXXXIV, p. 108-109) ; la coexistence des deux donations à deux abbayes différentes, la première d'entre elles n'ayant jamais été mise en possession réelle de cette église, et l'origine de droits éventuels d'un *miles* de Villandry sur une église de la région demeurent inexplicables.

¹⁰²¹ Bien que Guérard, dans *Cartulaire Saint-Père*, p. 830, propose une identification soit à la ferme de Mousseaux (Eure-et-Loir, c^{ne} Fontaine-la-Guyon), ou à la ferme de Mousseau (Eure-et-Loir, c^{ne} Saint-Lupercé), et que Merlet, dans MERLET, 1861, p. 32, ne retienne que la seconde suggestion, nous proposerons le bois des Montels (Eure-et-Loir, c^{ne} Néron), plus proche des possessions des Avesgaud à Maintenon : voir note suivante.

¹⁰²² Il s'agit de Germond II, père de Mainier seigneur de Maintenon. Il était le fils d'Avesgaud II, qu'on suppose avoir eu pour père Germond I dit *Finitimus* ; ce dernier aurait eu pour père Avesgaud I, le donateur de l'église d'Illiers-l'Évêque au chapitre de Chartres. Voir note 65. Sur l'usage du prénom d'Avesgaud, voir le développement, un peu court, qu'y consacre LOUISE, 1990, t. I, p. 265-266.

¹⁰²³ *Cartulaires Saint-Père*, p. 206-207, 250, 337, 497.

¹⁰²⁴ L'Avesgaud chartrain était nécessairement lié à la famille des Bellême, puisqu'un fils d'Yves de Bellême portant ce prénom fut évêque du Mans à la fin du X^e siècle et au début du XI^e. Sur ce sujet, voir aussi KEATS-ROHAN, 1996.

du XI^e siècle et au tout début du XII^e siècle en faveur des prieurés de Bellême et de Nogent-le-Rotrou, et fut un des seigneurs les plus importants à la cour des seigneurs de Bellême et à celle des comtes de Mortagne¹⁰²⁶. Il est mentionné par Orderic Vital pour avoir été fait prisonnier par l'armée mancelle lors d'une guerre qui eut lieu en 1097¹⁰²⁷.

Un acte intéressant, passé entre 1090 et 1100, concerne le prieuré de Nogent-le-Rotrou, à qui il donna la ville de Levainville (Eure-et-Loir, à côté d'Auneau), qu'il tenait de Geoffroy II, comte de Mortagne et du Perche, fils de Rotrou II, vicomte de Châteaudun, comte de Mortagne et seigneur de Nogent-le-Rotrou¹⁰²⁸. Cette donation donne une nouvelle preuve de l'implantation des Villeray dans le chartrain.

Gouffier I mourut vers 1107, après s'être fait moine à Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou ; mais il décéda vraisemblablement avant de s'être retiré au prieuré. Son enterrement fut mouvementé, puisque le prieur de l'établissement clunisien fit chercher son corps pour l'enterrer à Nogent ; son frère Hugues, qui lui succéda, furieux de cet enterrement – et sans doute des dons que Gouffier avait consentis au prieuré en indiquant son intention de prendre l'habit monastique. Le prieur dut rendre à Hugues un calice d'or et d'argent, pourvu d'un couvercle des mêmes métaux, d'une valeur de 300 sous suivant les dires de Gouffier, pour que ledit Hugues accepte de confirmer les dons de son frère Gouffier, ainsi que ceux de son frère aîné Aymeric¹⁰²⁹.

1-27.2. Les Villeray au XII^e siècle

Hugues I succéda à son frère comme seigneur de Villeray ; il vécut apparemment jusqu'en 1133 au moins, et eut une certaine Alice pour épouse¹⁰³⁰. Par la suite, dans le courant du XII^e siècle, un nombre important de Villeray sont mentionnés dans les chartes et documents, sans qu'on puisse, au stade de la seule consultation des sources publiées, établir leur généalogie. On les cite ci-dessous, sans prétendre à aucune exhaustivité :

- vers 1100 : Hervé de V., et Aymeric, neveu de Hugues I – donc fils de l'un de ses frères¹⁰³¹ ;
- en 1114 : Aymeric de V., capitaine du château de Bellême, qui coïncide vraisemblablement avec le précédent¹⁰³² ;
- entre 1124 et 1137 : Gouffier de V., dans la confirmation d'un don concernant l'église de Dancé¹⁰³³ ;
- vers 1160 : Hugues de V., époux de Mathilde, fille de Guy de Montmirail, pour le don de l'église de la Chapelle-Gastineau au prieuré Saint-Gauburge de Saint-Denis (voir plus loin, 1183) ;
- entre 1165 et 1170 : Aymeric de V., témoin de deux actes¹⁰³⁴ ;
- en 1183 : Guillaume, Gouffier, Hugues, Nicolas et Yves, fils de Hugues de V. et de Mathilde de Montmirail, pour la confirmation du don de la Chapelle-Gastineau par leur père Hugues¹⁰³⁵ ;
- entre 1190 et 1200 : Aymeric de V., et Geoffroy son frère¹⁰³⁶ ;
- entre 1217 et 1226 : Gouffier de V., capitaine du château de Bellême¹⁰³⁷ ;
- entre 1220 et 1226 : Guillaume de V.¹⁰³⁸ ;
- entre 1232 et 1246 : Aymeric de V.¹⁰³⁹.

¹⁰²⁵ Aymeric est mentionné en tant que frère décédé de Hugues I lors de l'acte concernant l'enterrement de Gouffier I (*Cartulaire Nogent-le-Rotrou*, n° LIV) ; comme il n'a jamais succédé à son père, on peut supposer qu'il était mort avant lui. Guillaume est mentionné comme frère de Hugues en 1107 dans le don d'un four de Brézolles à Saint-Père par Gervais de Châteauneuf (*Cartulaire Saint-Père*, p. 519). Geoffroy est mentionné comme frère de Gouffier et de Hugues dans une charte-notice de Marmoutier (*Cartulaire Marmoutier Perche*, p. 173).

¹⁰²⁶ *Cartulaire Marmoutier Perche*, p. 24, 173. *Cartulaire Nogent-le-Rotrou*, n° XI, XVIII, LXXXVII, CLIX.

¹⁰²⁷ *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 34.

¹⁰²⁸ *Cartulaire Nogent-le-Rotrou*, n° XXXVII.

¹⁰²⁹ *Cartulaire Nogent-le-Rotrou*, n° LIV.

¹⁰³⁰ *Cartulaire Saint-Père*, p. 519 ; *Cartulaire Marmoutier Perche*, p. 518 ; *Piolin 1863*, t. IV, p. 524.

¹⁰³¹ *Cartulaire Nogent-le-Rotrou*, n° LIII.

¹⁰³² *Histoire Orderic Vital*, t. IV, p. 30.

¹⁰³³ *Cartulaire Marmoutier Perche*, p. 200.

¹⁰³⁴ *Cartulaire Marmoutier Perche*, p. 175 ; *Cartulaire Nogent-le-Rotrou*, n° III.

¹⁰³⁵ FRET 1840, p. 327.

¹⁰³⁶ *Cartulaire Nogent-le-Rotrou*, n° XCII ; *Cartulaire Marmoutier Perche*, p. 51, p. 217.

¹⁰³⁷ *Cartulaire Marmoutier-Perche*, p. 62.

¹⁰³⁸ Arch. dép. Eure-et-Loir, H 1587 ; *Cartulaire N.-D. de la Trappe*, n° LVI.

¹⁰³⁹ *Cartulaire N.-D. de la Trappe*, n° XVIII ; Arch. dép. Eure-et-Loir, H 1547 ; H 2942.

ANNEXE 2

TITRES DE L'ABBAYE DE COULOMBS

2-1. AUTHIEUX (Les) (Eure)

- 2-1.1. 1141. Charte de Rotrou, évêque d'Évreux, constatant que Roger le Bègue, frère de Guillaume Louvel, après avoir usurpé l'église des Authieux donnée d'antiquité par Helvise, recluse¹⁰⁴⁰, l'a rendue aux moines, libre de toute justice et coutume à l'exception des corvées nécessaires aux fortifications de Saint-André. Il donne l'église de Sainte-Marie-Madeleine dans le château (à côté) aux moines, y ajoute cinq muids d'annone à prendre sur ses moulins de Garennes¹⁰⁴¹, et confirme le don fait par Jourdain¹⁰⁴² de l'église de Saint-André, ajoute enfin l'église de Saint-Germain-de-Fresney¹⁰⁴³, en hommage à l'abbé Roger et au fils de Hugues de Ferrières.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 134. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31. Publié incomplètement dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 345

Carta Rotroci Eboracensis episcopi, data anno Domini 1141, coram Willermo de Gloz, Richardo Croc, Reginaldo de Brione archidiacone, Philippi Abbate S^{cti} Taurini Ebroicensis, de calumnia quam Columbensibus monachis intulerat Rogerius Balbus frater Gaullini Lupelli, ob villam que dicitur Altaria, eis datam ex antiquo dono Helvisæ reclusæ, sororis¹⁰⁴⁴ Richardi filii Herluini. Et hac carta liquet dictum Rogerium Balbum restituisse Columbensibus monachis dictam villam liberam ab omni justicia, exceptis molta, corveis et auxiliis hominum ad faciendam et reparanda fossata, sepes et palatia¹⁰⁴⁵ castri sui de S^{cto} Andrea ; et dat monachis Columbensibus Beatæ Mariæ Magdalenæ ecclesiæ in predicto castro¹⁰⁴⁶ servientibus, quinque modios annone in molendinis suis apud Garennas, et confirmat donum ecclesiæ S^{cti} Andreae factum a Jordano filio Richardi filii Herluini, et ecclesiam S^{cti} Germani de Fresneio in favorem Rogerii Abbatis filiique ibi merito Hugonis de Ferriis.

2-2. BLARU (Yvelines)

- 2-2.1. Avant 1092 – 1092¹⁰⁴⁷ – Après 1092. Donation de l'église Saint-Hilaire de Blaru, de la ville de Fredevilla et de la dime de Montigny¹⁰⁴⁸ par Albert de Cravant¹⁰⁴⁹, confirmée par Pierre, fils d'Odard de Vernon, afin d'accueillir un prieuré de huit moines. Mention de l'occupation de l'église par l'abbé Létard, du temps de l'abbé Thibault I de Coulombs (v. 1083-v. 1090) ; renonciation de Létard en présence de Pierre de Vernon, Hugues fils d'Osmond¹⁰⁵⁰ et d'autres personnalités. Mention de la confirmation par Pierre en 1092 sous Thibault II de Coulombs (v. 1091-v. 1100 ?), avec l'assentiment de sa femme Griseis et de ses frères Geoffroy, Hugues, Payen, Garnier. Ratification par Aymeric de Versailles, la ville étant de son fief ; Pierre s'engage à obtenir confirmation du roi de France, dont dépend Blaru, ou de Simon de Neauphle dont il tient le bien. Mention de la confirmation par Odon¹⁰⁵¹, père de Pierre, de son oncle Geoffroy et de sa femme, don de l'église Sainte-Marie d'Abevilla, et autres dons, du temps de l'abbé Ingulfe (v. 1102-v. 1105) et du vicomte Gauthier. Confirmation du don, deux ans après la mort de Pierre, par Grisia sa femme, Hugues, Philippe et Agnès ses enfants, en présence de Guillaume de Vernon, de Guillaume fils de l'abbé Létard, et d'autres ; don par Hugues de Vernon d'une curia située au**

¹⁰⁴⁰ Notice sur la famille de Richard fils d'Herluin dans Annexe 1, n° 1-8, p. XX.

¹⁰⁴¹ Garennes (Eure) à côté d'Ivry.

¹⁰⁴² Notice sur la famille de Richard fils d'Herluin dans Annexe 1, n° 1-8, p. XX.

¹⁰⁴³ Saint-Germain-de-Fresney (Eure). Voir la donation originelle en 2-18.1, p. XX.

¹⁰⁴⁴ Helvise était la tante de Richard fils d'Herluin (voir n° 2-19.2, p. XX).

¹⁰⁴⁵ Il est probable que « *palatia* » ne désigne pas ici des palais, mais plutôt des ouvrages de palissades, ce mot devant dériver de « *palus* » (pieu).

¹⁰⁴⁶ La charte de confirmation donnée par Pierre Mauvoisin en 1209 situe Sainte-Marie-Madeleine « *juxta castellum* », et fait mention de deux muids, non de cinq : BnF, Coll. Duchesne, vol. 54, f° 48. Il s'agissait en fait de l'église construite par les moines sur les quatre charnuées de terre données par Ascelin Goël, père de Roger le Bègue, à l'extérieur de la porte du château (voir n° 2-17.3, 2-17.4, p. XX).

¹⁰⁴⁷ La date portée dans l'acte par le prieur Laisné est 1052, de façon incontestable. Mais elle ne peut convenir avec les abbés mentionnés dans l'acte lui-même. On rectifie ici 1052 en 1092, comme d'ailleurs MERLET, 1864 l'avait fait – sans le signaler.

¹⁰⁴⁸ Montigny (Eure, c^{ne} Saint-Marcel, au-dessus de Vernon) ; *Fredevilla*, lieu proche non identifié.

¹⁰⁴⁹ Notice sur Albert de Cravent dans Annexe, n° 1-6, p. XX.

¹⁰⁵⁰ Voir note 869.

¹⁰⁵¹ Odon est appelé Odard en général.

chef de l'église. Confirmation après la mort de Hugues par son frère Philippe (de Blaru), du temps de l'évêque d'Évreux Gilbert (1071-1112), « pendant que la guerre de Richebourg durait »¹⁰⁵².

Source : BnF, ms fr 24133, p. 132-133. Coll. Baluze, vol. 38, f° 30 v° (les passages entre crochets ne figurent pas dans Baluze).

Carta de ecclesia S^{cti} Hilarii de **Blaru**, de villa de Fredevilla, et decima de Montignaco, quam Albertus de **Cravant** dederat S^{cto} Hilario, confirmatis et concessis a Petro filio Odardi de Vernone ea lege ut ipsa ecclesia sit a modo in perpetuum Columbensis cœnobii cella et si loci substantia sufficere possit octo monachi ibi ad habitandum dirigantur. Ex quibus prior constituatur tempore Theobaldi abbatis primi ; sed abbas Letardus tunc concedere noluit, unde contigit versus aliquod tempus ipsum locum non possideret. Postea vero Dei gratia compunctus adiit Columbas, quod sibi huius loci S^{cti} Hilarii pertinebat sanctæ Columbensi congregationi concessit ; [concessit] Bernardo tunc ibi prioratus officio fungente insuper precatus est illuc, ut illuc aliquis fratres dirigeret qui secum morantes ordinem doceret, ipsosque monachos sua gratia discendo ordinem Columbas transmitteret. Et hoc factum in capitulo coram Bernardo priore, Odone, Vasconi, Gasthoni, Rogero, Willemo, Guerrico, Garino, Petro, Germundo, Amalrico, supradicto Petro de Vernone, Richardo, Hugone filio Osmundi, Rainaldo, Beraldo, Hemardo fratre eius, Otranno de Vacheriis, Guerico nepote Letardi abbatis.

Et tempore abbatis Theobaldi secundi, a supradicto Petro de Vernone confirmatum ex consensu Griseis uxoris sue, Gaufredi, Hugonis, Pagani, Garnerii fratrum suorum anno 1052.

Quibus omnibus concessit Aimericus de Vasaliis, de cuius fevo est ipsa villa, assentiente Ita uxore sua. Et dictus Petrus confirmandum promittit in curia Regis Francie in cuius regionibus locus ille situs est, aut in curia Symonis de Nielfa de quo illum tenebat.

Et supradicta carta liquet Odonem patrem supradicti Petri dedisse supradictam ecclesiam S^{cti} Hilarii ; et cartam sui avunculi Gaufredi, et ecclesiam Sanctæ Mariæ de Abevilla ex consensu Ermangardis uxoris suæ ; [ac plures sue affines dedisse, scilicet Gerelinum de Porta decimam novalem, Raimundum patrem Roberti de Susei (?) dedisse decimas terræ et prati apud Blaru tempore concedente Odone domino suo], tempore Ingulfi abbatis, et Gauterii vicecomitis.

Anno 2 post decessum Petri, Grisia uxor sua et Hugo, Philippus et Agnes liberi eorum hæc omnia confirmaverunt coram Guillermo de Vernone, Hugone de Rivetiis, Hugone de Hanchis, Willelmo filio abbatis Letardi, [Hugone filio Gerluini et supradictæ cartæ insecatur] alia carta de curia quæ est ad caput ecclesiæ data a dicto Hugone.

Et post mortem eius a Philippo fratre suo confirmata [coram Gatheo Dapifer Willemo marescallo. Postello filio Gerardi, Odone de Hamcuria, Hugone de Buison], tempore Gisleberti episcopi Sancte Marie Ebroicensis et quando guerra de Richebourg duraret.

2-2.2. Confirmation par le roi Henri I^{er} d'Angleterre du don de la curia de Blaru par Philippe de Blaru

Source : BnF, ms fr 24133, p. 133.

Carta Henrici Regis Angliæ Willemo de Vernone data qua confirmat donum de supradicta curia factum Rogerio Abbati a dicto Philippo de Blaru et usagium ad Boscum de Chinois.

2-2.3. 1158 (24 juin). Analyse d'une charte de Rotrou, évêque d'Évreux (1139-1165), mettant fin à un désaccord entre Coulombs et Philippe de Blaru, montrant que Rotrou était le frère de Robert I de Neubourg, et que Philippe de Blaru eut quatre fils Pierre, Hugues, Jean et Gauthier.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 133.

Carta Rotroci Ebroicensis episcopi de controversia quæ erat inter monachos Columbenses apud Blaru et supradictum Philippum de Blaru, qua liquet dictum Rotrocum est fratrem Roberti de Novoburgo qui jussu Henrici juvenis regis Angliæ totius Normanniæ justitiam tenebat, et ipsum Philippum de Blaru habuisse filios Petrum, Hugonem, Joannem, Gauterum, data publice apud Crucem Sancti Leufredi anno incarnati verbi 1158 sexto calendas Junii Radulfo abbate Crucis.

2-3. BOISSETS (Yvelines)

2-3.1. Donation de la terre suffisante au travail de deux bœufs à Boissets par Foulques de Mondreville, pour l'amour de son fils Gaston, fait moine¹⁰⁵³.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 122.

Carta Fulconis de Mundrevilla de terra ad duorum bovum laborem sufficientem apud Buxiacum ab ei data amore Gasthoni filii sui monachi Columbensis.

¹⁰⁵² Cette « guerre de Richebourg » dut avoir lieu à un moment quelconque entre 1105 environ et 1112. Nous ignorons ce qu'elle put être (conflit local lié aux Richebourg ?).

¹⁰⁵³ Notice sur la famille de Mondreville en Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

- 2-3.2. Avant 1090 – après 1116. Donation de l'église Saint-Hilaire de Boissets par Raoul, fils d'Albert de Civry¹⁰⁵⁴, confirmée par sa mère Angervise, son frère Garin, et ratifiée par Simon I le Saxon¹⁰⁵⁵, seigneur féodal, avec ses frères Richard et Guy, en présence de Foulques II et Hugues de Mondreville¹⁰⁵⁶, et de Robert II d'Ivry. Confirmation postérieure par Guillaume, Baudouin et Foulques, fils de Guy de Mondreville.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 121. Coll. Baluze, vol. 38, f° 26 v°.

Carta de ecclesia S^{cti} Hilarii de Buxiello cum atrio et sepulturis, cum decimis et hebergamento, cum vicaria et banno et ceteris consuetudinibus, data a Radulfo milite, filio Alberti de Sivreio, consentientibus Angervise matre sua et Guarino fratre suo, et Symone Saxone domino feodali, et Bucardo et Guidone fratribus eiusdem Symonis, in presentia Fulconis et Hugonis de Mundrevilla, Roberti de Ivreyo ; et postea confirmatio a Willelmo et Oeline uxore, et Gaufrido filio dicti Willelmi, Balduino et Fulcone filiis Guidonis de Mundrevilla.

- 2-3.3. 1070-1090. Don d'un hébergement à Boissets donné par Roger de C... (?), du consentement de son fils Garnier.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 121.

Carta de hebergamento dato a Rogerio de Camera [?] apud Buxiellum, cum viaria et sanguine et banno, atque omnibus consuetudinibus ad se pertinentibus, ex consensu Garnerii filii sui, tempore abbatis Theobaldi.

- 2-3.4. 1093 – Après 1116. Don d'une terre et de dîmes par Gilbert de Boissets pour la profession de son fils Garin, du consentement de ses fils Jean, Étienne et Barthélémy, et de ses filles Marie et Helvise, passé à Ivry en 1093, en présence de Geoffroy de Bois-Hénoul. Confirmation postérieure par les fils de Bouchard le Saxon et leur oncle Amaury, seigneurs (Bernard et Amaury, frères de Simon III décédé)¹⁰⁵⁷.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 121-122.

Carta de terra et decimis datis a Gisleberto de Buxiello ad professionem monachilem Guarini filii sui, consentientibus filiis suis Johanne et Stephano et Bartholomeo, et filiabus suis Maria et Helvisa, apud Ibreium, anno Incarnati Verbi 1093 [?] indictione [*le nombre manque*], teste Gaufrido de Nemore Hinauli ; et confirmatio a filiis Buchardi Saxonis et Amalrico avunculo eorum, tanquam dominis feodalibus, qualiquet Symone mortuo, Bernardum fratrem et heredem, una cum Amalrico fratre, concessisse coram supradicto Amarrico avunculo, Symone Harri et alio Symone cognatis eius.

- 2-3.5. Première moitié du XII^e siècle. Don d'un arpent de terre entre Gressey¹⁰⁵⁸ et Boissets, au-dessous de l'étang, par Gaston de Tilly¹⁰⁵⁹, du consentement de son épouse Marie, et de ses fils. Confirmation postérieure par Guy de Mondreville devant la porte de l'église, en présence de ses parents Guy du Mesnil et Simon, fils de Nivard du Mesnil¹⁰⁶⁰.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 121.

Carta de arpenno dato in Valle Gressie subtus stagnum Buxielli a Gasthone de Teleio, ex consensu Marie uxoris, Garini et Willelmi et Huberti et Odelini, liberorum eius ; et postea confirmata a Guidone de Mundrevilla, domino feodali, ante portam S^{cti} Hilarii de Buxelio, presentis cognatis suis Guidone de Mesnillo et Symone filio Nivardi de Mesnilo.

¹⁰⁵⁴ Civry (Yvelines), à côté de Boissets.

¹⁰⁵⁵ Simon le Saxon est mentionné par plusieurs chartes de Saint-Père (*Cartulaire Saint-Père*, p. 517, 521, 528 et 567). Il était *miles* de l'entourage des seigneurs de Châteauneuf, et possédait des biens à Brézolles et Vitray-sous-Brézolles (Eure-et-Loir). Ces chartes permettent d'établir qu'il avait une épouse nommée Milesende, et cinq fils nommés Simon II, Bernard, Bouchard, Germond (moine à Coulombs) et Amaury I. Il vivait en 1105, et mourut après 1116. Voir note [1054](#).

¹⁰⁵⁶ Voir notice sur les Mondreville, Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

¹⁰⁵⁷ Cette charte permet de prolonger la généalogie entamée en note [1052](#) : Bouchard, fils de Simon I le Saxon, sans doute son héritier, eut trois fils, Simon III, décédé au moment de l'acte, Bernard qui hérita de Simon III, et Amaury II).

¹⁰⁵⁸ Gressey (Yvelines), voisin de Boissets. L'église de Gressey fut donnée à Coulombs par Pierre de Gressey, *vir illustris*, entre 1070-1090 (p. 121), ainsi que la moitié de l'église de Saint-Lubin de Cravant (p. 119).

¹⁰⁵⁹ Notice sur la famille de Tilly en Annexe, n° 1-25, p. XX. L'orthographe « *Teleio* » conduit à se demander s'il s'agit bien de Tilly.

¹⁰⁶⁰ Notice sur la famille du Mesnil en Annexe 1, n° 1-17, p. XX.

2-3.6. Première moitié du XI^e siècle. Exemption du droit de pasnage accordé par Henri III de Richebourg en présence de sa femme Agnès, à Gassencourt¹⁰⁶¹, au profit du prieuré de Saint-Laurent [sic] de Boissets

Source : BnF, ms fr 24133, p. 122.

Carta de remissione panachii facta ab Henrico de Divite Burgo apud Gassincurtem coram Agnete uxore sua, et dicta carta est de prioratu S^{ci} Laurentii de Buxiello.

2-3.7. 1158 (mercredi 23 avril). Confirmation par Henri III de Richebourg, sur son lit de souffrance à Mantes, des terres d'Escorpain¹⁰⁶² et de Boissets, en présence de Raoul IV Mauvoisin, ses fils Raoul V et Guillaume, et de Rahier II de Muzy. Mention d'Agnès, femme défunte d'Henri III ; du mariage du fils unique d'Henri III (Henri IV), avec une fille de Raoul IV Mauvoisin (Jeanne ou Agnès) ; mention du fait que Rahier était neveu d'Henri III.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 141-142. Coll. Baluze, vol. 38, f° 33 (entre parenthèses, passages non repris par Baluze, entre crochets modifications de Baluze).

Carta Henrici de Divite Burgo de confirmatione terrarum de Escorpain et apud Buxellum data cum ægrotus in lecto jaceret apud Meduntam anno incarnationis Verbi 1158 feria 4 infra octavam Paschæ coram Radulfo Malovicino, Radulfo et Willemo filiis illius [eius], Raherio de Musi, Garnerio de Luri, Otranno de Manvetevilla et Odone fratre eius, Balduino filio eius, (Radulfo de Landes, Gisletto Ba[...], Radulfo de Ver et Hugone de [...])dan maiore communiæ de Medanti, qua [que carta] liquet uxorem dicti Henrici mortuam fuisse Agnetem, de quorum [= et de eorum] filiam unicam et filium Radulfi Malivicini habuisse in uxorem, et Raherium de Musi nepotem fuisse [supra]dicti Henrici, postea [et eius] jussu Rogerium abbatem adisse ut ad Meduntam veniret visitandi causa ipsius Henrici qui ægrotus jacebat in lecto.

2-4. BOUTIGNY-PROUAIS (Eure-et-Loir)

2-4.1. Donation de l'église de Boutigny et des dîmes y appartenant, pour la sépulture de sa femme Adèle, par Henri I de Richebourg¹⁰⁶³, fils de Rambert de Genevrey.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 122. Coll. Baluze, vol. 38, f° 29 v° (texte modifié par Baluze entre crochets)

A maioribus nostris traditum habiturum, unde est Henricus [Carta Henrici] de **Divite Burgo Ramberti de Genevreio** filius, de ecclesia de **Butiniaco** et decimis ad eam pertinentibus ab eo datis ob sepulturam Adeleme uxoris suæ ex consensu Henrici atque Willemi filiorum suorum, tempore Herberti abbatis, in presentia Gautieri de Isles et Herberti prioris.

2-5. BROUÉ ; MAROLLES (Eure-et-Loir)

2-5.1. Don de la moitié de l'église de Broué, avec la dîme et la terre nécessaire à deux bœufs, donné par Simon I d'Ilou¹⁰⁶⁴ sur les prières de son fils Garin mourant, du consentement de sa femme Tescie, et de son fils Raoul.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 119. Coll. Baluze, vol. 38, f° 26.

Carta Symonis de Islou de ecclesia Broeti sue cum media decima eiusdem et terra duorum boum arabili ab eo datis precibus Garini filii sui sepulti apud Columbas annuentibus Theia uxore, Radulfo filio dicti Symonis.

Source : MOREAU, 1902, p. 60, d'après un manuscrit de 1665 ayant utilisé le chartrier de Coulombs.

Ego Simon de Islou, notum fieri volo presentibus et posteris quod Garinus, filius meus, dum gravissima ægitudine laboraret et extremum jam pene diem clauseret, saluberrima sollicitudine anime sue permotus, mihi persuasit quatenus ecclesiam Broeti dimidiam cum dimidia decima Columbensibus monachis donarem. Actum est igitur, et die quo celebris Omnium Sanctorum solemnitas ageretur, deveni ego in capitulum Columbense, et in presentia domini Joannis prioris qui tunc capitulo præerat, donum feci, annuentibus Tescia uxore mea, Rodulpho filio meo, qui et dono interfuerunt. Testibus : Aremberto, Elisabeth de Terno et Rodulpho.

¹⁰⁶¹ Gassencourt (Yvelines, ancienne paroisse fusionnée à Mantes-la-Jolie).

¹⁰⁶² Escorpain (Eure-et-Loir), entre Dreux et Brézolles.

¹⁰⁶³ Notice sur les Richebourg en Annexe 1, n° 1-19, p. XX.

¹⁰⁶⁴ Voir notice sur la famille d'Ilou, Annexe 1, n° 1-13, p. XX.

2-5.2. Don de l'église de Marolles¹⁰⁶⁵ par Raoul I d'Illou, du consentement de Guillaume I Louvel, avec l'assentiment de son épouse Adélarde, et de ses enfants Garin, Simon et Tescie.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 119. Coll. Baluze, vol. 38, f° 26.

Carta Radulfi de Isleo qua dat villam suam quæ vocatur Mairoles cum censu, cum sanguine et pretorio et cum omni justitia, ex consensu Willemi domini feodalis, Adelardis uxoris, Garini, Simonis, et Tesciæ liberorum supradicti Radulfi.

2-6. CHAIGNOLLES (Yvelines, c^{ne} Chaignes)

2-6.1. Donation de la terre de Chaignolles par Thorold Malet¹⁰⁶⁶ et Hugues fils Osmond¹⁰⁶⁷, avec sa mère Béreline, du consentement de Geoffroy fils de Nivard¹⁰⁶⁸.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 133.

Carta de Cahannoliis sita in territorio quod Chiniacum appellatur, a Thoroldo Maleto et Hugone filio Osmundi, Bereline matre Hugonis, ex consensu Gaufridi filii Nivardi a quo terram ipsam habebant.

2-6.2. Charte relative à la même donation, confirmée par Simon de Garennes¹⁰⁶⁹ devant Raoul Mauvoisin¹⁰⁷⁰ et son frère Hugues, mentionnant que Thorold a été enterré moine à Coulombs.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 133. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31.

Carta de terra apud villam de Cahanolis data a dicto Thoroldo, confirmata a Symone de Garenis coram domino Radulfo Malovicino, domino Hugone fratre suo, qua liquet ipsum Thoroldum monachum sepultus fuisse apud Columbas.

2-6.3. 1188. Vidimus (7 mai 1482) d'une charte de composition entre l'abbaye de Coulombs et Jean de Bréval, avec le consentement de Simon d'Anet, au sujet des corvées injustement imposées sur Chaignolles, autrefois donnée par Thorold Malet, et sur Tilly

Source : Arch. dép. Yvelines, E 2211 (Fonds Montmorency-Luxembourg, seigneurie de Bréval, dossier Bréval)

Ut rei veritas presentibus et posteris nota fiat quam rerum seriem imcomutabili [*sic, pour incommutabili*] loquitur veritate pagina que scripta, exaratur presentis pagine testimonio confirmari de criminibus quod talis pacificacio facta est inter Theobaldum colombensem abbatem et Johan[nes] de Baherval, super villa Cahanoliarum quam Toroldus Maleth monachis columbensibus solutam et quietam donavit :

Quod ab omnibus corveis et tallis et exactionibus et injuriis et a pestibus et a gravaminibus et vexacionibus et violenciis et ab insidiis et consacionibus [*sic, pour consaucionibus*] et submonicionibus quas famuli ipsius Johannis hominibus ville inferebant, homines de Cahanolis de cetero immuniter liberi remanebunt per centum solidos andegavensium quos dominus Johannes in villa habebit jussu et traditione abbatis ad octavas Sancti Remigii. Et si forte aliquis hominum hoc quod sibi impositum fuerit reddere noluerit, predictus Johannes de illis porro abbatis auctoritate sui capiet quod equivaleat.

Modium avene Johannes habebit ab omnibus ville pro nemoris de Hercurt¹⁰⁷¹ consuetudine quod talis est. Homines ville capient mortuum nemorem ubicumque invenerunt ; vivum autem, quociens et quantum unquam necessarie fuerit, tradet eis custos nemoris. Si vero a custode nemoris aliquis accusatus fuerit quod vivum nemorem absque ejus consciencia et assensu ceperit vel alij vendidit, si per se et per vicinum suum purgare juramento non poterit, septem solidos et dimidium pro foriffacto dabit. Si vero poterit, liber erit. Si vero accusatus fuerit quod vivum nemorem pro mortuo cepit, si per se purgare se juramento poterit liber erit ; sinautem duodecim denarios dabit. Astricti tamen juramento famuli Johannis erunt quod aliquem injuste non accusabunt.

Homines predicti ad molendinum alodi¹⁰⁷² ibunt et molent post illis qui molentes inveniuntur non tamen bulengerius fuerit [?] vel adveniens. Si vero aliquis accusatus fuerit quod ad alium molendinum furtim

¹⁰⁶⁵ Marolles (c^{ne} Broué, Eure-et-Loir).

¹⁰⁶⁶ Notice sur Thorold Malet en Annexe 1, n° 1-15, p. XX.

¹⁰⁶⁷ Voir *ibidem*.

¹⁰⁶⁸ Sans doute Geoffroy III, fils de Nivard III de Poissy. Voir *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 423-427 ; CIVEL 2006, p. 29-30. Depuis Depoin, on considère les Nivard comme seigneurs de Poissy et de Septeuil ; ils étaient vassaux des Montfort. Curieusement, aucun auteur ne fait référence au Nivard de Montfort mentionné en 1055 et 1060 dans l'entourage de Gauthier III, comte du Vexin et seigneur de Mantes (*Cartulaire Saint-Père*, p. 200 et 626).

¹⁰⁶⁹ Garennes (Eure), à côté d'Ivry.

¹⁰⁷⁰ Sans doute Raoul III Mauvoisin, fils de Raoul I à la Barbe, qui avait un frère appelé Hugues. *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 250 et suiv.

¹⁰⁷¹ Hécourt (Eure). Le bois de Hécourt est situé entre Chaignes et Hécourt.

¹⁰⁷² Le moulin de l'Alleu sur l'Eure, c^{ne} de Hécourt.

moliturus prexerit [sic, pour porrexerit ?], si se juramento suo purgare non poterit duodecim denarios dabit et molturam.

Qui homines ad consuetudinem hominum domini molent et non amplius gravabuntur. Monachi columbenses pro suoribus hominum multa uno quoque mense sextarium annonae in molendino habebunt, quem molendinum si forte contigitur vastari, si homines ad molendinum non molerent, monachi nichil accipient. Et si Johannes homines istos ad aliud molendinum huius molendini vastacione miserit quousque reparetur, Johannes moltam habebit et monachi sextarium predictum. Et concessum est quod quamdiu monachi redditum suum habebit, in pace homines ad molendinum ibunt.

Omnis ville supradicte iusticia monachorum est tota. Et si latro in villa interceptus fuerit, monachorum erit cum suo mobili. Et cum ad supplicium iudicatus fuerit Johanni traditur ad puniendum.

Villa autem Tilliaci tota monachorum est soluta et quieta, excepto quod Johannes pro omnibus corveis habebit tringinta solidos parisiensium singulis annis, decem ad natale Domini, decem ad Pascha, decem ad Penthecostes. Hiis aut persolutis, homines liberi a Johanne et suis penitus remanebunt. Ad molendinum vero de Cauceta¹⁰⁷³ homines predictae ville ibunt molituri ; monachi ejusdem decimam molte habebunt que separatim ab aliis moltis conservabitur. Et inde monachi molendinario fide astricto securi [erunt], fient.

Pro census que supradicti centum solidorum de Cahanolis et molte et avene, et corveiarum de Tilliaco cum molte, concessione, res omnes ad villas supradictas pertinentes et homines tamquam suos pueros a malefactoribus tenebitur pro posse suo et garendabit Johannes et ejus heres, et ab omnibus aliis corveis et exactionibus remanebunt immunes. Supradictarum quoque villarum contra nos non manutenebit homines quin redditus et consuetudines nostras exigemus quas in villis illis habemus ; imo nos ad habendum jus nostrum juvabit si ipsum super hoc postulaverimus.

Et ut hoc firmum habeatur sigillorum abbatis Theobaldi et Johannis munimine confirmatum est et columbensis capituli.

Hujus rei sunt :

Ex parte Johannis : Rogerius abbas Ivreii. Radulfus presbiter Aneti. Willelmus presbiter vile. Robertus Grassa Lingua. Ricardus de Pont.

Ex parte vero monachorum : Hubertus abbas, Radulfus d'Estampes prior Columbensis, Robertus de Ivreio, Ogerius preceptor. Robertus Poter. Petris de Ledisvilla. Willelmus Besart et Alanus Hannericus famuli abbatis.

Actum est hoc apud Anetum anno ad Incarnationem Domini millesimo centesimo octogesimo septimo, vidente et concedente domino Simone de Aneto.

2-7. CRAVENT (Yvelines)

2-7.1. v. 1080 (?). *Compromis entre Gauthier fils d'Hilaire et l'abbaye de Coulombs. Celui-ci, après avoir donné l'aître de l'église de Cravent à l'abbaye, a contesté son propre don et a empêché les moines d'en jouir. Après de multiples interventions, une rencontre a lieu au castrum de Vernon où habite Gauthier, devant l'église Sainte-Marie, et devant la maison de Giraume de la Porte ; Gauthier fils d'Hilaire y confirme le don qu'il avait fait, contre versement d'une somme libératoire de 5 sous par l'abbaye.*

Source : Archives paroissiales de l'église Notre-Dame-de-Vernon, « Cartulaire » de la collégiale ; photocopie aux Arch. dép. Eure, 3EF511 : « Extrait du grand chartulaire de Coulomb ». *Cet extrait réalisé par un copiste de Notre-Dame-de-Vernon au XVIII^e siècle a été pris directement dans le cartulaire, et non dans les analyses d'érudits conservées aujourd'hui à la BnF.*

« Extrait du grand chartulaire de Coulomb vers 1080 »

Notum sit omnibus quod ego Gualterius filius Hilarii, postquam, sicut omnibus qui hujus rei interfuerunt notum, factum est Stæ Columbensi Maria et ejus monachis hoc donum de ecclesia Cravensi et ejus atrio, cupiditatis cacatus vitio cœpi istius doni pœnitere, et quia omnino illis præ pudore auferre non poteram, partem atrii calumniatus sum dicens, non ita donatum esse, sicut illi occupaverant. Unde contigit ut inter me et fratres prædictos illorumque abbatem Theobaldum qui tunc eis præerat dies assisis placiti denominarentur, in quo hujus calumniæ (action) quæstio solveretur. Sed nobis, me scilicet et illis, multis ex rebus aliis præoccupatis, illud placitum per aliquantum tempus non potuit definiri, maxime quia illi super hoc inducias petebant, eo quod abbate carebant. Ubi vero ipsi abbatem acceperunt Thobaldum qui nunc præestiis, tres ex ipsis Prior videlicet Sulpitius Urso et Gasto Sacrista ex imperio abbatis sui adierunt castrum Vernonis ubi maneo, calumniam quam eis inferebam, gratia differendi. Quo cum pervenissent, congregati tam ipsi et qui cum eis erant, quam ego et qui mecum erant, ante Stæ Mariæ Vernonis ecclesiam, id est, ante domum Girelmi de Porta, et cum inibi aliquandiu decertatum esset, tandem illi per testes et chartulas suas quas illuc secum detulerant, quæ calumniabar, sua esse propria per donum quod eis feceram dissolverunt. Quibus ego convictus, concessi illis quod injuste occupare nolueram atrium ita liberaliter, sicut donaveram, et per easdem metas per quas fuerat mensuratum. Ipsi vero super hac re mihi quinque solidos dederunt, et ego eis ultra aliquid addens,

¹⁰⁷³ Ancien moulin situé sans doute sur la Vaucouleurs au lieu-dit La Tassette, c^{ne} Boissets (Yvelines).

omnes querelas et calumnias omisi. Præsentibus his qui subscribuntur testibus Sulpicio Priore, Ursone, Gastone, Radulpho de Valeriis et fratre ejus Guillelmo, Hervæo, Quirico, et Stephano majore eorum.

2-7.2. 1070-1090. Don de l'église de Cravent par Albert de Cravent¹⁰⁷⁴, du consentement de son fils Hugues, auquel Thibault, abbé, a ajouté une charruée de terre ; Guy de Rai¹⁰⁷⁵, gendre d'Albert, a usurpé l'église après sa mort.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 133. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31.

Carta de jure et dominio de ecclesia de Crevent dato ab Alberto de Crevent ex consensu Hugonis filii sui, cui ob hoc, Theobaldus abbas dedit unius carrucæ terram sufficientem ; et ut hæc carta constat, post mortem dicti Abbatis, Guidonem filium Evrardi de Rui qui filiam ejus in uxorem accipiebat, usurpasse et tenuisse dictam ecclesiam.

2-8. CROISILLES (Eure-et-Loir)

2-8.1. Don de la dîme de La Queue-en-Yvelines et de terres à Croisilles par Simon (I) de Montpinçon¹⁰⁷⁶, du consentement de tous ses fils, en présence de Jocelyn de Boutigny¹⁰⁷⁷ et de Raoul de Senantes¹⁰⁷⁸.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 130.

Carta de decima de Cauda et de terris apud villam de Crusille datis a Symone de Montepincon milite ex consensu Roberti, Willermi, Symonis, Radulfi, Petri, Bartholomei atque Philippi filiorum suorum coram Joscelino de Butiniaco et Radulfo de Senantes.

2-8.2. Don de la dîme de La Queue, de celles de Montpinçon et d'Orioville par Tessia, veuve de Philippe de Garancières¹⁰⁷⁹, en présence de Simon et Robert du Breuil¹⁰⁸⁰, de Simon de Montpinçon, Adam de Boutigny ; accord à propos de ces dîmes avec Gauthier, fils de Tessia, en présence de Guy de Boutigny, Raoul de Condé prêtre, Simon (II) de Montpinçon et Guy son fils.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 130.

Carta de eadem decima et de decima de Montepincon et de Oriovilla datis a Tessie uxore Philippi de Garenceriis ad suam sepulturam coram Symone et Roberto de Brolio, Symone de Montepincon, Adamo de Butiniaco, et de concordia ob easdem decimas facta cum Gauterio filio dicti Tessiis coram Guidone Butiniaci, Radulfo de Cauda presbiteris, Symone de Montepinco et Guidone eius filio.

2-8.3. 1126. Don de la pêcherie de l'étang de La Queue et de deux bouvées de terre à Croisilles par Simon (II) de Montpinçon lorsqu'il se fit moine, de l'accord de Pierre son fils ; celui-ci a donné par la suite l'hébergement de Croisilles avec la justice haute et basse et tous les revenus, l'ensemble étant tenu en fief de Guillaume (I) Louvel, en présence de Robert du Breuil et de Jean, fils de Simon. À la mort de Pierre, les possessions sont passées à Simon (III) de Montpinçon son frère. Le don a été confirmé par Guillaume (I) Louvel, en présence de Raoul Grasse-Langue¹⁰⁸¹, son neveu Hugues, Anquetil de Saint-Hilaire, Guillaume fils Rambert dit Toulfou.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 131. Coll. Baluze, vol. 38, f° 30.

¹⁰⁷⁴ Notice sur Albert de Cravent en Annexe 1, n° 1-6, p. XX.

¹⁰⁷⁵ Rai (Orne) s'écrivait Rui.

¹⁰⁷⁶ Montpinçon, butte-témoin, anciennement château (Yvelines, c^{ne} Millemont). Voir le cadastre napoléonien de 1818, Arch. dép. Yvelines, 3P2/2/9.04, section C. Voir MAQUET, 1880, p. 331, qui fournit quelques références sur la famille. L'étang de *Conde* devait être l'un des étangs présents dans la forêt, aménagés en même temps que le château de Millemont, peut-être l'étang de la Pinardière. Simon I de Montpinçon était seigneur dominant d'une terre à Saint-Georges-Motel (Eure) en 1126-1127 (*Cartulaire Saint-Père*, p. 580) ; il était également seigneur dominant de la terre de Bouffigny à Crucey (Eure-et-Loir), dans la zone d'influence de Brézolles (*ibid.*, p. 531-532). Il intervint comme témoin, avant 1102, dans une charte concernant l'église de Montreuil (Eure-et-Loir, entre Dreux et Saint-Georges-Motel), en même temps que Garin d'Ilou et Rainald de Beaupuits (*ibid.*, p. 229). On le trouve comme témoin en 1105 d'une charte d'Amaury III de Montfort, relative à Houdan (DOR, 1992, t.I, p.1, n°1). En 1218-1227, sire Guillaume de Montpinçon tient la maison de Montpinçon des seigneurs de Montfort (DOR, 1992, t.II, p.398, n°53).

¹⁰⁷⁷ Boutigny (Yvelines, c^{ne} Maule). On trouve en 1105 un Payen de Boutigny témoin d'une charte d'Amaury III de Montfort (DOR, 1992, t.I, p.1, n°1). En 1218-1227, sire Hugues de Boutigny est vassal des comtes de Montfort (DOR, 1992, t.II, p.409, n°77).

¹⁰⁷⁸ Senantes (Eure-et-Loir).

¹⁰⁷⁹ Garancières (Yvelines).

¹⁰⁸⁰ Le Breuil, hameau (Yvelines, cne Garancières).

¹⁰⁸¹ Notice sur la famille Grasse-Langue en Annexe 1, n° 1-11, p. XX.

Carta de piscaturis stagni de Cauda et terre duorum bovum in villa de Crusille datis a Symone de Montepincion cum factum fuit monachus ex consensu Petri filii sui qui postea dedit hebergamentum predictæ Crusille solutum et quietum cum sanguinis et parvis forisfactis et omni justitia sive redditibus de corpore villæ moventibus exteriorumque terram per medium cum omnibus consuetudinibus quas terra reddere consuevit, quæ omnia erant in fedo Willlemi Lupelli, tempore Rogerii Abbate anno domini 1126, coram Roberto de Brolio, Johanne filio Symonis. Mortuo predicto Petro hæc terra in potestatem Symonis fratris sui deveniebat. Ipsum donum concessit et Willelmum Lupellum in cuius fedo erat concedens fuit coram Radulfo Crassa Lingua, Hugone nepotis eius, Anquilus de S^{to} Hilario, Willelmo filio Ramberti dicti Toulfou.

2-9. FERRIÈRES ET TUILERIES (Eure, c^{ne} Saint-André)

2-9.1. *Don de la dîme des Tuileries¹⁰⁸² par Robert Boute-Fer, du consentement de son épouse Tesserline et de sa mère Émeline, ainsi que de Richard fils d'Herluin et de son fils Jourdain.*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 136.

Carta de decima Tegularium data a Roberto Pulsante Ferum, ex consensu Tesserlinæ uxoris, Emeline matre suæ et Richardi filii Herluini et Jordanis filii dicti Richardi.

2-9.2. *Confirmation par Richard, fils d'Herluin, pour l'âme de son frère Robert qui a été abbé de Coulombs, et de sa tante Helvise, recluse, du don de la dîme de Ferrières¹⁰⁸³ et des Tuileries, afin qu'une église soit construite aux Tuileries pour desservir les deux hameaux¹⁰⁸⁴, avec le consentement de Pierre, curé de Saint-André, celui de Basilié sa femme, Jourdain, Robert et Eustachie ses enfants, et en présence de Bérenger Pape, Nantier de Garennes¹⁰⁸⁵ et Robert de Garancières¹⁰⁸⁶.*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 133. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31.

Charta Richardi Herluini filii qua ob animam fratris sui Roberti qui abbas Columbibus extitit, et religiosæ amitæ suæ Helvisæ reclusæ, dat decimam ville Ferieiarum et ville Teiolarium et præmissa ut apud Teiolias ecclesia construetur ad quem pertineant dictæ villæ, ex consensu Petri presbiteri S^{cti} Andreæ et consensu Basiliæ uxoris, Jordani, Roberti et Eustachiæ liberorum suorum dicti Richardi coram Berengero Pape, Nantiero de Garenis et Roberto de Garenceis.

2-9.3. *1071-1112, puis 1113-1139. L'évêque d'Évreux Audoin confirme que du temps de son prédécesseur Gilbert, l'église des Tuileries, les dîmes de la paroisse de Ferrières et les cohues de Saint-André ont été usurpées.*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 135.

Carta Audoeni Ebroicensis episcopi qua confirmat ecclesias quas Columbenses adquisierunt, de manu laicorum eas usurpantium tempore Gisleberti episcopi predecessoris sui [*mot illisible*] ecclesiæ Tegularium cum decimis parrochie Ferieiarum et cohue S^{cti} Andreæ.

2-9.4. *Donation de la terre des Tuileries par Gilbert de Boissy¹⁰⁸⁷, Robert de Garancières, Geoffroy Mauvoisin¹⁰⁸⁸, Roger de Sauseis¹⁰⁸⁹, du consentement de leurs enfants et de Guillaume de Marcilly¹⁰⁹⁰, seigneur dominant ; donation du tiers de la dîme de Ferrières par Richard de Ferrières, du consentement de sa femme Orielle et son fils Philippe, avec la ratification de Robert et Jourdain, fils de Richard fils Herluin. Le fief a été transféré ensuite par la justice de Goël à Ivry¹⁰⁹¹, en présence de Robert fils de Goël.*

¹⁰⁸² La Tuilerie, hameau et lieu-dit (Eure, c^{ne} Saint-André, au sud de la ville).

¹⁰⁸³ Ferrières, hameau (Eure, c^{ne} Saint-André, au sud de la ville, à côté de Tuilerie).

¹⁰⁸⁴ Sans doute l'ancienne église Saint-Georges, dite aujourd'hui de Bastigny du nom du fief qu'elle desservait à l'époque classique ; le lieu-dit demeure, au sud-est de Saint-André.

¹⁰⁸⁵ Sans doute Garennes (Eure) près d'Ivry.

¹⁰⁸⁶ Garancières (Yvelines). Un Robert de Garancières est mentionné parmi les parties-prenantes à l'opération foncière de Saint-Georges-Motel ; il devait être un proche de la famille de Richebourg (*Cartulaire Saint-Père*, p. 574).

¹⁰⁸⁷ Peut-être Boissy-sans-Avoir (Yvelines).

¹⁰⁸⁸ Ce personnage devait appartenir à un rameau de la famille Mauvoisin de Mantes. Il n'est pas signalé par Depoin dans son étude sur les Mauvoisin (*Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 258 et suiv.).

¹⁰⁸⁹ Peut-être Saulx-Marcheis (Yvelines).

¹⁰⁹⁰ Marcilly-sur-Eure (Eure). Voir notice sur la famille en Annexe 1, n° 1-16, p. XX.

¹⁰⁹¹ Traduction textuelle ; ceci laisse dans le flou le destinataire du transfert, à moins qu'il ne se soit agi de Goël lui-même. Cette analyse-retranscription médiévale n'est pas sans poser problème, car elle conviendrait mieux si elle s'appliquait à un lieu proche de Garennières (Yvelines), comme la ferme de la Tuilerie à Saint-Martin-des-

Source : BnF, ms fr 24133, p. 135. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31 v°.

Carta de terra de Tegulis data a Gisleberto de Buxeto, Roberto de Garenceriis, Gaufrido Malovicino, Rogerio de Sanseis, militibus, consensu Fulberti et Roberti filiorum Roberti de Garenceriis, Symonis et Gisleberti filiorum Gisleberti, Gastheis, Gastonis fratrum Gaufridi Malovicini, et Guillelmi de Marcillaco domini feodalis, qua liquet Richardus de Fereriis dedisse tertiam partem decimæ Ferriarum, concedente uxore sua Oriella et filio Philippo, et Roberto et Jordano, cujus erat feodum. Postea traditur a justitia Goelli apud Ibreium coram Roberto Goelli filio.

2-9.5. Reddition de la dîme de Ferrières, jadis concédée par Richard de Ferrières, du consentement de sa femme Orielle et de ses enfants Philippe et Asorra, usurpée par cette dernière en raison de sa pauvreté.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 136.

Carta de decima Ferriarum data a Richero de Fereriis concedente uxore Oriella et filio suo Philippo et filia sua Asorra, quæ paupertate urgente dictam decimam calumniata[m] postea dimisit.

2-9.6. 1158. Rotrou, évêque d'Évreux, constate l'accord passé entre Hugues de Ferrières, sa femme Nazelia et leur fille Liégarde, suite à laquelle ils remettent la dîme à l'abbaye.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 136. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31 v°.

Carta Rotroldi Ebroicensis episcopus data anno domini 1158 de concordia et pace ob dictam decimam cum Hugone de Fereriis qui illam una cum Nazelia uxore et Liegardi unica filia dimisit.

2-10. FLINS-NEUVE-ÉGLISE (Eure)

2-10.1. Avant 1080. Transcription (vers 1490) de la charte constatant l'accord entre la veuve et les enfants de Guillaume de Tilly sur la donation de l'église et de l'hébergement de Tilly, en échange contre l'entrée de Robert, fils de Guillaume, comme moine à Coulombs, et de la donation complémentaire du fief de Flins, acceptée par Hugues, fils d'Adelon, et ratifiée par Thibaud et Hervé de Montmorency en 1109 (date sans doute fausse). Voir n° 2-23.1.

2-11. FRESNEY (Eure) (voir aussi Saint-Germain-de-Fresney)

2-11.1. Donation de l'église de Fresney par Fulbert, prêtre, de l'accord d'Élisabeth veuve d'Ascelin Goël, et de ses fils Guillaume et Roger, du temps de l'abbé Roger, ainsi que de l'église Saint-Paul.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 135. Coll. Baluze, vol. 38, f° 32 (en partie).

Carta de ecclesia de Fresneio data a Fulberto de Altaribus sacerdote, Elizabeth uxore Goelli et filiis eius Guillemo et Rogero, ad cuius dominium pertinebat, consentientibus tempore dicti Rogeri Abbatis [blanc] et de ecclesia S^{cti} Pauli data ab Adam Frellieo ex consensu Fulquei de Vernolio qui post reditum suum de Anglia dedit terram unius carrucae et decimam, annuente Willemo filio suo et Achardo et Fulqueio nepotibus.

2-12. GRESSEY (Eure-et-Loir)

2-12.1. 1064. Don du « moutier » de Gressey, de l'aître et du cens de la maison, par Pierre (de Gressey)¹⁰⁹² fils de Roscelin, avec le consentement de son héritier Gaston de Bellandes¹⁰⁹³, ses fils Amaury, Roger et Raimbert, Rainald de Gressey et son fils Raoul.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 121.

Notum sit omnibus quod ego Petrus Roscelini filius, S^{ctæ} Mariæ de Columbibus eiusque dignissimo abbati Rogerio concedo moustierium S^{cti} Petri in vico qui vocatur Gresseto cum atrio acrum circa adiacente, et terram arabilem ad unam carrucam et censum totius domus. Actum publice Columbibus anno Incarnati Verbi 1064 indictione 5 epacta 4 regnante Philippo rege. Testes huius rei sunt Gatho de Bellandis qui heres eius post mortem est, Reginaldus de Gressiaco, Radulfus filius eius, Hubertus M[...], Amarricus filius Gathonis, Rogerus frater eius, Raimbertus frater eius, Robertus abbas Columbensis.

Champs dans ce département. Cependant, la référence à Richard de Ferrières, ainsi qu'à la justice d'Ascelin Goël, ne pourrait s'appliquer.

¹⁰⁹² Voir n° 2-22.1.

¹⁰⁹³ Bellandes (hameau, c^{ne} Digny (Eure-et-Loir, entre Châteauneuf et Senonches).

2-13. LOMMOYE (Yvelines)

2-13.1. *Don de l'hébergement de Lommoye et de la moitié de la terre de la ville et de Montigny¹⁰⁹⁴, à l'exception des fiefs de ses milites, par Raoul (I) Mauvoisin dit à la Barbe¹⁰⁹⁵ et par ses fils, en présence de Germond de Chartres et de Odard, fils d'Adelelme¹⁰⁹⁶*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 124. Coll. Baluze, vol. 38, f° 27. Publié incomplètement par Depoin, *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 251.

Notum sit omnibus quod ego Radulfus Malusvicinus cognomento ad Barbam dedi monachis Sanctæ Mariæ Columbis pro remedio animæ meæ et parentum meorum totum hebergamentum Ulmis solutum et quietum, nichil mihi ex eo retinens, et medietatem totius terræ illius villæ et Montiniacum exceptis fevis meorum militum. Et hoc pariter filii mei Robertus, Radulfus, Guiardus, Guiericus libenteris concesserunt. Testes fuerunt isti Thebaldus privignus ejusdem Radulfi, Germundus de Carnutis, Odardus filius Adelemi.

2-13.2. *Don d'une terre à côté de Lommoye donnée par Dreux du Mesnil-Richard¹⁰⁹⁷ et son frère Hilduin, en présence de son frère Albert¹⁰⁹⁸.*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 125. Coll. Baluze, vol. 38, f° 27 v°.

Carta de terra quadam juxta Ulmetum posita concessa a Drocone de Mesnilio Richardi fratrique eius Hilduino, cum suscriptione Alberti¹⁰⁹⁹ fratris sui, ex consensu Hugonis nepotis sui, ad quem jure patrio terra ille perveniebat, coram Pagano sororio dicti Droconis, Hugone de Columbis, Fulchardo fratre eius, Hugone de Tyronis, Hilduinus de Fossa.

2-14. MEDAN (Yvelines)

2-14.1. *1086. Échange entre Coulombs et l'abbaye Saint-Pierre de Neauphle-le-Vieux, d'une dîme donnée par Simon fils de Landry¹¹⁰⁰, miles éminent, sur la ville de Medan, non loin de Vilennes-sur-Seine, et d'une autre dîme donnée par l'illustre miles Gauthier à Franville près de Maisons¹¹⁰¹.*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 127. Coll. Baluze, vol. 38, f° 28 v° (texte tronqué).

Carta Theobaldi abbatis Columbensis data anno domini 1086 indictione 9 de permutatione inter eum et Galterum abbatem S^{cti} Petri de Nealfa Veteri, super quadam portione Columbensi monasterio data ab egregio milite Symone filio Landrici in decima apud villam quæ vocatur Medannium, quæ est haud longe a Villane, in qua est ecclesia in honore Beatæ Dei genitricis Mariæ fundata, quæ habetur in potestate S^{cti} Petri de Nielfa Veteri concessa, et de altera decima quam illustris miles Galterius concessit jam dictæ ecclesiæ S^{cti} Petri apud Franvillam quæ erat contigua potestatis Columbensis apud Mansiones.

2-15. MONDREVILLE (Yvelines)¹¹⁰²

2-15.1. *Avant 1087. Donation de l'église de Mondreville par Gaston de Mondreville, et approbation ultérieure par son frère Foulques pour la moitié seulement, du consentement de Simon (I) de Montfort et d'Amaury II son fils, en présence de Hugues de Châteauneuf.*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 123.

Carta Gazonis de Mundrevilla de ecclesia de Mundrevilla in honore Beatæ Mariæ dicata et atrio et tota libertate, consuetudinibus, ab eo data cum apud Columbas monachilem habitum susciperet, qua constat hoc donum fuisse controversum a Fulcone fratre dicti Gazonis qui dimidium sibi retinuit, ac postea dimisit, in presentia Godefridi, Engenulphi, fratris sui et Hugone de Castello novo, concedente Symone

¹⁰⁹⁴ Voir note 1045.

¹⁰⁹⁵ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 251.

¹⁰⁹⁶ Notice sur la famille d'Adelelme en Annexe 1, n° 1-9, p. XX.

¹⁰⁹⁷ Le Mesnil-Richard (Yvelines, cne Bonnières-sur-Seine) comprend encore les restes d'une tour maîtresse rectangulaire.

¹⁰⁹⁸ Notice sur Albert de Cravent en Annexe 1, n° 1-6, p. XX.

¹⁰⁹⁹ Albert, frère de Dreux du Mesnil-Richard, aurait pu être Albert de Cravent, compte tenu de la proximité des lieux.

¹¹⁰⁰ Voir notice sur les Marcilly, fils de Landry en Annexe 1, n° 1-16, p. XX.

¹¹⁰¹ Franville : village appelé maintenant Aunainville (c^{ne} La Chapelle-d'Aunainville, Eure-et-Loir), à côté du village de Maisons (Eure-et-Loir) ; voir MERLET, 1861, p. 6.

¹¹⁰² Notice sur la famille de Mondreville en Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

de Monteforti et filio suo Amarrico, et omnibus fratribus et uxore suæ Organe et filiis omnibus eorum, Hugone, Godefride, Ingenulfo, Radulfo.

2-15.2. Accord entre Coulombs et Raoul de Pacy, fils de Bérenger¹¹⁰³, sur le partage de la seconde moitié de l'église de Mondreville.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 123.

Carta de concordia inita cum Radulfo de Paciaco filio Berengerii super medietatem supradictæ ecclesiæ et decimæ de Mondrevilla qua liquet Abbatem dedisse ei in beneficio quartam partem de Mandrevillæ ecclesiæ excepta parte presbiteri qui ii omni tempore deserviret, I quarterium de oblatois, de decimis et sepulturis necnon duas areas in atrio. His ut ita gestis, postea venit Radulfus in capitulum S^{te} Marie Columbensis ibique sicut moris est monachorum abbatis jam supradicti homo deveniens illico instaurandus fuit coram omnibus quod fidelis erit omnibus diebus vite sue. Testis suus Aubertus de Crevant¹¹⁰⁴.

2-15.3. 1078-1090. Accord entre Coulombs et Robert (II) d'Ivry selon lequel ce dernier donne la vicairie et la coutume de toutes les causes de justice de son droit sur toutes les terres de Coulombs à Mondreville et Tilly, avec les aîtres des églises, ainsi qu'à Saint-Illiers-la-Ville, avec l'accord de Hildeburge sa femme et de ses trois fils.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 123. Coll. Baluze, vol. 38, f° 27. Publié dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 472, n. 928.

Carta de concordia inita cum Roberto de Evreio, qui dimittit, annuente uxore sua et filiis suis, vicariam, omniumque judiciarum causarum consuetudinem, quas suis juris esse asserit, de omnibus S^{te} Mariæ terris apud Mondrevillam et Tilliacum, simulque cum atriis ecclesiarum, de Sancto quoque Hilario et omnibus ad eum locum pertinentibus, consentiente Hildeburgi uxore sua, Godello, Guillermo et Roberto filiis suis. Actum publice in quadam festivitate Sti Ursini, apud ecclesiam Sancte Virginis virginum, sitam in suburbio lbreii castri, presentibus Theobaldo abbate, Gaufrido et Gasthone de Mondrevilla ; Gaufrido, loci illius priore.

2-16. MUZY-SUR-EURE (Eure)¹¹⁰⁵

2-16.1. Avant 1133. Don de l'église de Muzy et de celle de Louye à l'abbaye de Coulombs par Rahier de Muzy, du consentement de ses fils Godefroy, Rahier, Gosselin (?) et Galon.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 134.

Carta Audoeni Ebroicensis episcopi data coram Herberto et Radulfo archidiaconibus, qua constat Raherio de Musi dedisse ecclesiam de Musi et de Loia cum decimis ad eam pertinentibus, collationem Scti Johannis [blanc] com hostis et pomeriis, annuentibus Godefride, Roherio, Goscieo et Galone filiis, tempore Rogerii abbatis et ante annum ab Incarnatione domini 1133.

2-17. SAINT-ANDRÉ (Eure)¹¹⁰⁶

2-17.1. 1070-1090. Don de l'église et des dîmes de Saint-André par Pierre de Saint-André, qui promet d'obtenir la ratification de Richard fils d'Herluin son seigneur.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 134.

Carta Petri de Sancto-Andrea qua dat ecclesiam et decimas de Sancto Andrea et promittit se curaturum dominus suus Richardus hoc donum concedat, coram Stephano majore Columbensi, Guidone eius filio, et Thoroldo Abbate.

2-17.2. 1070-1090. Confirmation par Jourdain, fils de Richard fils d'Herluin, du consentement de sa mère Basilie et de son frère Robert, des donations faites par son père et son cousin Richard, ainsi que du don de l'église et des dîmes de Saint-André par Pierre de Saint-André, à l'exception de la dîme donnée à Saint-Sauveur d'Évreux par Richard quand Eustachie sa fille a pris le voile.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 134. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31. Publié dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 344

¹¹⁰³ Pacy-sur-Eure (Eure). Il devait s'agir de simples *milites* du château de Pacy.

¹¹⁰⁴ Notice sur Albert de Cravent en Annexe 1, n° 1-6, p. XX

¹¹⁰⁵ Sur la famille de Muzy, voir note n° 675.

¹¹⁰⁶ Notice sur la famille Richard Fils d'Herluin en Annexe 1, n° 1-8, p. XX.

Carta Jordanis filii Richardi domini castri S^{cti} Andreæ qua ex consensu Basilie matris suæ et Roberti fratris sui confirmat omnes donationes factas a patre suo et Richardo nepote cognato suo¹¹⁰⁷, necnon donationem de ecclesia S^{cti} Andreæ factam a dicto Petro, excepta decima quam dictus Richardus dederat ecclesie S^{cti} Salvatoris Ebroicensis quando Eustachiam filiam suam fecit ibi sanctimoniam. Data tempore Thoroldi Abbatis.

2-17.3. Après 1103. Confirmation par Ascelin Goël, héritier du château de Saint-André par don d'Eustache de Breteuil, de toutes les donations précédentes, et don d'un hébergement à côté de la porte du château, au lieu-dit Coviatum.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 134. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31. Publié dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 345

Carta Asselini cognomento Goelli, de dono Eustachii de Britolio municipii S^{cti} Andreæ domini et heredis [effecti] de confirmatione supradictarum rerum et de herbergamento juxta portam castri S^{cti} Andreæ in loco qui vocatur Coviatum, et usagio in nemore Coviati, ab eo datis ecclesie Columbensi, que duos fratres, Jordanem scilicet et Robertum monachos suscepit.

2-17.4. XI^e siècle. Notice récapitulative des donations et confirmations de Richard fils d'Herluin, de ses fils et d'Ascelin Goël.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 134. Coll. Baluze, vol. 38, f° 31 v°. Publié dans *Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 344 avec erreurs mineures

Notum sit omnibus quod Richardus Herluini filius dum Josbertus de Moncellis apud villam quæ Altaria dicitur, loco prioris moraretur, Thoroldo abbate monachisque Columbensibus concessit ut omnes quotquot de fevo suo aliquid possident, ipsius quodcumque vellent in elemosinam conferrent. Ex quibus unus, scilicet Robertus Boute-fer¹¹⁰⁸, pro salute animæ suæ medietatem decimæ Tegularum indictis monachis dedit. Huic dono, apud Garennas concessio, indictus Richardus, de cujus feodo movebat interfuit, et Basilia uxor ejus, et Jordanus filius ejus, Robertus filius Hilduini¹¹⁰⁹.

Processu vero temporis, Richardo filio Herluini mortuo, Jordanus filius ejus, qui ex jure hereditario successit, non solum patris concessionem ratam fieri voluit, at ipse de suo proprio terram unius carrucæ et ecclesiam cum decimis ad eam pertinentibus, apud S^{ctum} Andream predictis monachis dedit, et decimam piscationis sue apud Garennas, et unum hospitem in eadem villa.

Postea vero Jordano monachum induto, in manus fratris sui Roberti hereditas rediit, qui et ipse ea que predecessores sui ecclesie Columbensi concesserunt, non minus concessit. Post multumvero temporis, idem Robertus, nudum nudum Christum sequi desiderans, omnibus quæ possidebat renunciavit et apud Columbas monachi habitum suscepit. Hujus interim Ascelinus Goellus heres effectus est, qui predecessorum suorum concessionem libenter acquiescit ; necnon apud Sanctum Andream, extra portam oppidi, herbergamentum monachis in elemosina dedit ; in quo loco quatuor monachis Domino assidue deservituris se necessaria administraturum promisit ; quin etiam mortuum nemus ad calefaciendum, unum herbergamentum concessit in eodem nemore, necnon herbergamentum hospitem, quotquot supervenerint ; quod herbergamentum Goslino monacho, tunc ejusdem loci priori, tradi præcepit per Hugonem Albam Spinam et per Robertum prepositum, et plures alios qui hujus doni testes extiterunt.

2-18. SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY (Eure)

2-18.1. Entre 1116 et 1124. Donation de l'église de Saint-Germain de Fresney¹¹¹⁰ par les frères Ubric et Eudes, du consentement d'Élisabeth femme de Goël¹¹¹¹, et de Robert et Roger ses fils.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 136. Coll. Baluze, vol. 38, f° 32.

Carta de ecclesia Sancti Germani data ab Ulrico et Odone fratribus, concedente uxore Goelli Elizabeth, filiis Roberto et Rogerio.

¹¹⁰⁷ Ce Richard, neveu (de Richard fils Herluin ?) pose question : s'agirait-il de Richard de Ferrières, mentionné plus loin ?

¹¹⁰⁸ Mauvaise lecture dans le *Cartulaire de Pontoise*, qui donne « Botefle ». Sur la donation, voir ci-dessous, n° 2-9.1.

¹¹⁰⁹ On peut s'interroger sur ce Robert fils de Hilduin par rapport aux autres textes concernant ces donations. On s'attendrait, en effet, à voir mentionner ici Robert, frère de Jourdain, et non un fils d'un Hilduin inconnu. Sans doute s'agit-il ici d'une erreur du moine qui analysa les chartes originales. Voir Annexe 1, n° 1-8, p. XX.

¹¹¹⁰ Voir en 2-1.1, p. XX, la confirmation par Roger le Bègue.

¹¹¹¹ Cette analyse semble impliquer qu'Ascelin se remaria, et que sa seconde épouse lui survécut, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur du moine. Mais celle-ci est très improbable, Hildeburge et Elisabeth se prêtant difficilement à confusion.

2-19. SAINT-ILLIERS-LA-VILLE (Eure)

- 2-19.1. Avant 1087. Donation par Richard fils d'Herluin¹¹¹² de l'église de Saint-Illiers-la-Ville avec son aître et une charruée de terre, et la moitié des dîmes, et toutes les coutumes, avec le consentement de Simon I de Montfort et de son épouse, qui possédait ces droits héréditairement.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 123. Coll. Baluze, vol. 38, f° 27.

Carta Richardi Herluini filii qua amore fratris sui Roberti abbatis dat Ecclesiam S^{ti} Hilarii et atrium et terram unius carruca sufficientem et medietatem decimarum et omnes consuetudines illius loci. Quod donum concessit Symon de Monteforti a quo ea tenebat et uxor eius de cuius partis hereditas ille veniebat. Tempore Philippi regis.

- 2-19.2. 1066. Don par Richard fils Herluin, neveu du comte Galeran de Meulan, pour l'amour de son frère Robert abbé de Coulombs, et de sa tante paternelle Helvise, de sa part des possessions à Saint-Illiers-la-Ville, à savoir l'église, l'âtre, une charruée de terre, et toutes les coutumes et dîmes du lieu, le tout du consentement de Simon I de Montfort et de son épouse, qui tenait ses droits par hérédité.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 125. Publié dans *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 343, d'après la transcription de la coll. Baluze, vol. 38, f° 28.

Rerum nostrarum ordinem littere tradere multis modis probatur esse utile.

Quapropter Richardus Herluini comitis Galerani Mellenti nepos, volo scribi quoniam ego Columbensem ecclesiam naturali devictus amore, præcipue ob remedium animarum parentum meorum necnon amorem fratris mei Roberti predictæ ecclesiæ Abbatis, ac etiam religiosæ amitæ meæ Helvisæ reclusæ clarissimo genero præfulgentis, do monachis in eadem ecclesia Deo famulantibus partem possessionum mearum de dicta villa. Itaque inter alia do predictæ ecclesiæ ecclesiam S^{ti} Hilarii et atrium et terram uni carucæ sufficientem et omnes consuetudines cum omni iustitia loci illius, et omnes decimas.

Quod donum concessit Symon de Monteforti, a quo ea tenebam, et uxor de cuius parte hereditas ille veniebat. Actum est hoc publice apud Mellentum castrum regnante Philippo, anno Incarnati verbi 1166 [puto scribendum 1066].

- 2-19.3. v. 1078-1093 (vers 1084)¹¹¹³ - Donation par Robert (II) d'Ivry, sur son lit de son souffrance et alors qu'il revêt l'habit monastique, de sa portion de la ville de Saint-Illiers-la-ville, en compensation d'un calice d'or qu'il avait accepté des moines de Coulombs, et qu'il avait engagé pour 30 livres auprès des juifs de Nogent-le-Roi. Faite en présence de Sulpice, prieur de Coulombs, et d'Anselme, abbé du Bec.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 124. Coll. Baluze, vol. 38, f° 27. Publié dans *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, p. 344.

Carta Roberti de Ivriaco qui dat portionem suam de villa S^{ti} Hilarii cum in lecto egrotus jaceret et a Sulpitio priore et Gasthone et Petro monachis habitum monachilem susciperet, in presentia Anselmi Abbatiae Becci et Radulfi Torelli ; et liquet dictum Robertum de Ivriaco dedisse judeis de Novigento pro 30 libris in vadimonium aureum calicem quem commodato acciperet a monachis columbensibus.

- 2-19.4. v. 1084-1090. Donation par Gauthier de Rolla Crota¹¹¹⁴ d'une terre à Saint-Illiers-la-ville, pour huit deniers, avec le consentement de ses fils Roger, Hugues, Gauthier, et en présence de Rainier de Guerville¹¹¹⁵, Arnulphe de Saint-Georges¹¹¹⁶, Arnulphe de Saint-Illiers-le-Bois¹¹¹⁷, Raoul (II) Mauvoisin, Hubert de Rosay¹¹¹⁸, Hugues fils d'Osmond¹¹¹⁹, enfin de ses neveux Hugues, Pierre et Gaston.**

Source : BnF, ms fr 24133, p. 123.

Carta de terra apud Sanctum Hilarium a Gautiero de Rolla Crota concessa pro octo denariorum libris, consentientibus filiis Rogiero, Hugone, Waltero, tempore Theobaldi Abbatis in presentia Rainerii de Guerevilla, Arnulfi de Sancto Georgio, Arnulfi de Sancto Hilario, Radulfi Mali Vicini, Huberti de Roseto, Hugonis filii Osmundi, necnon Hugonis, Petri et Gasthonis nepotum supradicti Galterii.

¹¹¹² Voir notice sur la famille de Richard en Annexe 1, n° 1-8, p. XX.

¹¹¹³ Anselme fut abbé du Bec de 1078 à 1093. Le prieur Sulpice fit l'intérim de l'abbé de Coulombs de 1078 à 1084 environ ; il est probable que la charte fut donnée durant cette période.

¹¹¹⁴ Voir notice sur la famille de *Rolla Crota*, Annexe 1, n° 1-20, p. XX.

¹¹¹⁵ Guerville (Yvelines).

¹¹¹⁶ Non identifié ; peut-être Saint-Georges à Mantes ?

¹¹¹⁷ Saint-Illiers-le-Bois (Yvelines).

¹¹¹⁸ Rosay (Yvelines).

¹¹¹⁹ Voir n° 2-6.1, p. XX.

2-19.5. Don d'une terre à Saint-Illiers-la-ville par Pierre de Rolla Crota avec le consentement de sa famille.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 124.

Carta de terra apud S^{lum} Hilarium data a Petro de Rolla Crota ex consensu Rohis uxoris, Adelli, Roheri, Petri, Hugonis, Willermi et Basilie liberum eius, Gastonis fratris eius et Pagani nepotis eius.

2-19.6. Après 1119. Don de trois setiers d'annone dans la grange des moines de Saint-Illiers-la-Ville par Pierre, fils de Hugues le Roux d'Ivry¹¹²⁰

Source : BnF, ms fr 24133, p. 124.

Carta de dimissione trium sextariorum annonis in granchia monachorum apud Stum Hilarium dimissorum a Petro filio Hugonis Rufi de Ibreio tempore Rogerii Abbatis coram Roberto preposito, Richardo Boisardo et Symone filio eius.

2-19.7. 1189 – Vidimus (vers 1495) d'une charte de Simon d'Anet au bénéfice de l'abbaye de Coulombs, datée de 1189 à Chanu, le jour de l'enterrement de son fils Jean de Bréval, pour rétablir l'abbaye dans ses droits à Saint-Illiers-la-Ville et à Tilly.

Source : Arch. dép. Yvelines, E 2400 (Fonds Montmorency-Luxembourg, seigneurie de Bréval, dossier Saint-Illiers-la-Ville)

Ita que ecclesiis conferuntur cum summa devotione, sic debent donari, ut Deo qui cordis est inspector possint placere. Quapropter ego, Symon de Aneto, considerans quod brevis est vita hominis et hic diu durari non posset, volui de rebus meis aliquid in elemosinam dare pro remedio anime mee et antecessorum meorum, precipue que pro anime Johannis filii mei defuncti salute, cupiens ei more paterno succurrere,

Presentibus igitur notum sit et futuris et maxime successoribus meis, quod ego Symo, in die sepulture Johannis filii mei, Columbensibus monachis dedi quicquid habebam in villa Sancti Hilarii que monachorum illorum est, et in terris tam in proprio quam in commune preter pedagium et moltam. Villa quoque Stilliaci [sic, pour Tilliaci] que predictorum est monachorum a corveis quas Johannes filius meus imposuerat et ab omnibus consuetudinibus immunis remanet et libera preter moltam quam retinui. Pro huius autem donationis recompensatione, abbas columbensis et totus conventus absolverunt me et Johannem filium meum et antecessores meos ab omnibus iniuriis et exactionibus quas rebus illorum et hominibus injuste tuleramus, michi que concesserunt anniversarium meum et Johannis filii mei quoque anno facere et in ecclesia columbensi unam missam pro defunctis celebrare.

Huius rei testes sunt : Gauterus de Cruce¹¹²¹, Matheus Sancti Thaurini¹¹²², Ernaldus Niefle¹¹²³, Guido Valibus¹¹²⁴, Guillelmus de Brolio¹¹²⁵ abbates. Hubertus Ebrouicensis archidiaconus. Robertus de Juxeio, Johannes de Carnoto, Ambrosius, columbenses monachi. Gaufridus de Breheval¹¹²⁶, Guillelmus de Gila¹¹²⁷, Petrus de Gaenvilla¹¹²⁸, Ricardus camerarius. Richardus Sancti Hilarii¹¹²⁹ presbiteri, Ricardus de Vernone¹¹³⁰, Hugo de Rupe¹¹³¹, Rogerius Sancti Andree¹¹³², Morcherius Drocensis¹¹³³. Robertus Crassa Lingua¹¹³⁴, Hugo de Mesnil et Ranaldus filius eius¹¹³⁵. Bernardus Saxo¹¹³⁶, Rogerus Saxo, Hugo sine

¹¹²⁰ Voir notice sur Hugues Le Roux en Annexe 1, n° 1-22, p. XX.

¹¹²¹ Abbaye de La Croix-Saint-Leufroy.

¹¹²² Abbaye de Saint-Taurin d'Évreux.

¹¹²³ Abbaye de Neauphle-le-Vieux.

¹¹²⁴ Abbaye des Vaux-de-Cernay.

¹¹²⁵ Abbaye du Breuil-Benoît.

¹¹²⁶ Bréval (Yvelines).

¹¹²⁷ Gilles (Eure-et-Loir). Hugues de Gilles est témoin dans une charte de Saint-Père approuvée par Guillaume I Louvel (*Cartulaire Saint-Père*, p. 601). Roger de Gilles est titulaire d'un fief de la châtellenie de Bréval sous Philippe Auguste.

¹¹²⁸ Guainville (Eure-et-Loir). On trouve bien plus tard un Perrinet de Guainville, titulaire d'un fief de la châtellenie d'Ivry, en 1300, ainsi que son oncle Robert (MAUDUIT, 1891, p. 515). En 1366, Pierre de Guainville, écuyer, fait hommage de la sergenterie de Guainville (Arch. dép. Yvelines, E 2309-2310) ; lui ont succédé son fils Jean et sa petite fille Perrette. La persistance du prénom tend à prouver que ce furent les descendants du Pierre cité ici.

¹¹²⁹ Saint-Illiers-la-Ville (Yvelines).

¹¹³⁰ Richard I de Vernon et de Néhou, voir POWER, 2004, p. 695-696. Apparemment, l'épouse de Richard I, Mathilde, était la sœur de Simon d'Anet et fille de Guillaume I Louvel, puisque Baudouin est son neveu (voir n° 1137).

¹¹³¹ Sans doute Hugues de la Roche-Guyon, frère de Guy IV.

¹¹³² Roger II de Saint-André, cousin germain de Simon d'Anet. Voir p. 42.

¹¹³³ Morhier le Drouais. Voir Annexe 1, notice n° 1-7.1, p. XX.

¹¹³⁴ Voir notice sur la famille en Annexe 1, n° 1-11, p. XX.

¹¹³⁵ Voir notice sur la famille, en Annexe 1, n° 1-17, p. XX.

Sensu¹¹³⁷, **Guillermus Lupellus frater meus**¹¹³⁸ et Johannes de Mestemon¹¹³⁹ sororius meus, et Balduinus de Vernone nepos meus¹¹⁴⁰, qui hoc concesserunt.
Actum est hoc tempore Theobaldi columbensis abbatis, anno ab incarnatione domini millesimo centesimo octogesimo nono apud Chanutas¹¹⁴¹.

2-20. SAINT-ILLIERS-LE-BOIS (Yvelines)

2-20.1. *Don d'une terre par Hubert de Saint-Illiers-le-Bois, du fief de Mathieu de Jouy*¹¹⁴².

Source : BnF, ms fr 24133, p. 124.

Carta Huberti de S^{to} Hilario de Nemore de decimæ terræ quæ est de fedo Mathei de Joeio data ab eo ex consensu Florentie uxoris suæ.

2-21. SAINT-LAURENT-DE-FLINS (Yvelines, c^{ne} Tilly)

2-21.1. *Donation de la moitié de l'église de Saint-Laurent-de-Flins par Gazelin, miles, avec l'assentiment de son frère Anfroy, en présence de Robert et Roger de Mondreville*¹¹⁴³, *d'Ernald Hodulfe fils de Robert de Villemeux*¹¹⁴⁴, *et, sur le conseil du moine Gaston (de Mondreville) de la seconde moitié lorsqu'il partit dans la Pouille, le tout étant confirmé par Roger, fils d'Odeleus, à Dreux.*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 123.

Carta de medietate ecclesie S^{ti} Laurentii de Flins et atrii et decimæ data a Gazelino milite concedente Anfredo fratre suo in presentia Roberti et Rogerii de Mundrevilla, Ernaldi Hodulfi filii Roberti de Villemoudi, qua liquet aliam medietatem dictæ decimæ suasi Gasthonis monachi dimissam fuisse a dicto Gazelino dum ire vellet cum aliis ad terras Longobardorum. Et hæc omnia confirmata fuisse apud castrum Drocense a Rogerio filio Odelei de cujus beneficio erant.

2-21.2. *Donation de cinq jugerées de terre à Saint-Laurent-de-Flins par Adelelme*¹¹⁴⁵, *du consentement de Gazelin.*

Source : BnF, ms fr 24133, p. 123.

Carta de quinque jugeriis terræ in prefata villa datis ab Adelelmo milite annuente supradicto Gazelino coram nepote sui Lanfredi¹¹⁴⁶ filio.

¹¹³⁶ Sur la famille le Saxon d'origine brézolaise, voir notes **1052 et 1054**. Bernard le Saxon cité ici possédait une maison à Coulombs, qui fut donnée à l'abbaye en 1216 par Barthélémy de Rufin (Arch. dép. Eure-et-Loir, H 1261).

¹¹³⁷ Hugues Sans-Avoir, de la famille des chevaliers de ce nom, implantés à Boissy-sans-Avoir (Yvelines), vassaux des seigneurs de Montfort ; voir MOUTIE, 1873-1876, t. I, p. 556-557 ; DOR, 1992, t.II, p.380, note 1). En 1218-1227, Guillaume Sans-Avoir était homme-lige d'Amaury de Montfort pour sa maison de Boissy, sa maison de Septeuil (Yvelines), et sa maison de Bois-Nivard (DE DION 1870-b, p. 313, DOR, 1992, t.II, p.380, n°1). Dans la même liste de fiefs, Hugues Sans-Avoir était également homme-lige pour sa maison de Boissy (DOR 1992, p.403, n°62). En 1215, un Robert Sans-Avoir acheta une maison à Aigleville dans la châellenie de Bréval (IZARN-BONNIN, 1863) ; peut-être s'agit-il du même que celui cité par DOR, p.380). Depuis considérait cette famille comme formant une branche de la famille des Nivard de Poissy-Septeuil (*Cartulaire Saint-Martin-de-Pontoise*, p. 422 et suiv.) ; un Simon Sans-Avoir fut un compagnon de Pierre l'Ermite lors de la Première Croisade (*Histoire Orderic Vital*, t. III, p. 478 ; t. IV, p. 134).

¹¹³⁸ Guillaume II Louvel.

¹¹³⁹ Jean de Maintenon, beau-frère de Simon, donc frère d'Isabelle. Sur la généalogie des Maintenon, voir MOUTIE, 1873-1876, t. I, p. 546 et suiv. et note **65**.

¹¹⁴⁰ Baudouin de Vernon, fils de Richard I.

¹¹⁴¹ Chanu, commune Villiers-en-Désœuvre. Jean serait donc enterré ici. Chanu était siège d'une commanderie templière, mais aucune archive du XII^e ou du XIII^e siècle n'a survécu (GUERY, 1899). Simon d'Anet donna en janvier 1190 la terre de Prunay-le-Temple (Yvelines) à la milice du Temple. La commanderie de Prunay a été jointe plus tard à Chanu.

¹¹⁴² Jouy-Mauvoisin (Yvelines).

¹¹⁴³ Voir notice sur la famille de Mondreville en Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

¹¹⁴⁴ Villemeux (Eure-et-Loir).

¹¹⁴⁵ Voir notice sur Adelelme en Annexe 1, n° 1-9, p. XX.

¹¹⁴⁶ Lanfroy est appelé Anfroy dans la charte précédente.

2-21.3. Après 1119. Donation de l'église et de la dîme de Saint-Laurent-de-Flins par Henri de Mondreville¹¹⁴⁷.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 123. Coll. Baluze, vol. 38, f° 27 (entre crochets).

Carta de eadem ecclesia [*S^{cti} Laurentii de Flins*] et decima concessa [*data*] Rogiero Abbati ab Henrico de Mundrevilla ex [*cum*] consensu Havisæ matris suæ et Willermi de Novavilla¹¹⁴⁸ sororii sui.

2-22. SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT et PRUDEMANCHE (Eure-et-Loir)¹¹⁴⁹

2-22.1. Donation par Pierre de Gressey¹¹⁵⁰ de la moitié de l'église de Saint-Lubin-de-Cravant, ainsi que de la moitié de la dîme, et des lieux avoisinants parmi lesquels Prudemanche¹¹⁵¹, avec l'approbation de ses parents et particulièrement de Gaston¹¹⁵², qui héritera de lui du droit du plus proche parent, en présence de Josselin de Boutigny, Hugues de Merville, Robert fils d'Ermenfroy¹¹⁵³.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 117. Coll. Baluze, vol. 38, f° 25 v°.

Notum sit omnibus quod ego Petrus de Gressiaco offero Deo eiusque matri Sanctæ Mariæ Columbensi dimidiam ecclesiam S. Leobini de Cravanti, dimidiamque decimam eiusdem ville et villeiam ad eam parrochiam pertinentem, Prati dominici, aliorumque circumadiacentium, laudantibus et concedentibus parentibus meis, Gasthone maxime cui contingebat hereditas mea juris propinquitatis, astantibus multis, Joscelino de Butiniaco, Hugone de Merville, Roberto filio Ermenfredi.

2-22.2. Don d'une terre à Cravant par Foulques, fils de Landry, alors qu'il était malade chez le miles Robert à Ivry, du temps où il faisait partie des milites de Hugues (I) de Châteauneuf.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 117. Coll. Baluze, vol. 38, f° 25 v° (entre crochets).

Carta de terra apud Cravant data a Fulcodio filio Landrici cum in lecto jaceret apud Evreium [*Ivriem*] castrum in domo Roberti militis, et tempore quo erat in militia Hugonis de Castro novo. Notam de ecclesia de Cravant data a Petro de Gressiaco.

2-22.3. 1133. Arbitrage de Louis VI, en présence de son fils Louis VII, entre Roger, abbé de Coulombs, et Foucard (II) de Marcilly, à propos de la terre de Prudemanche donnée par Simon son père et Foucard I son oncle.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 117. Coll. Baluze, vol. 38, f° 25 v° (entre crochets). Édité par DUCHESNE, 1631, p. 22. Transcrit ici d'après la BnF. Mentionné par *Actes Louis VI*, n° 313¹¹⁵⁴.

Carta Ludovici francorum regis data anno duo unctonis filii regis de clamore coram eo apud Drocas facta a Rogero abbate contra [*super*] Fulcardium de Marcilliaco, qui terram de Predicto [*Prato*] Dominico¹¹⁵⁵ auferebat ecclesiæ Columbensi, quam Fulcardus de Marcilliaco dederat et Symon ejus frater [*eius*], pater [*huius*] supradicti Fulcardii concesserat, presentibus dicto Ludovico rege, Ludovico filio suo, Radulfo comite de Perona, Philippo fratre regis, Guillermo Buticulario [*anno II unctonis filii regis*].

2-23. TILLY (Yvelines)

2-23.1. Avant 1080. Transcription (vers 1490) de la charte constatant l'accord entre la veuve et les enfants de Guillaume de Tilly sur la donation de l'église et de l'hébergement de Tilly, en échange contre l'entrée de Robert, fils de Guillaume, comme moine à Coulombs, et de la donation complémentaire du fief de Flins, acceptée par Hugues, fils d'Adelon¹¹⁵⁶, et ratifiée par Thibaud et Hervé de Montmorency en 1109 (date sans doute fausse).

Source : Arch. dép. Yvelines, E 2415 (Fonds Montmorency-Luxembourg, seigneurie de Bréval, dossier Tilly). Figure également dans BnF, ms fr. 24133, p. 122, avec quelques erreurs.

¹¹⁴⁷ Voir notice sur la famille de Mondreville en Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

¹¹⁴⁸ Nous n'avons pu identifier ce *Novavilla* ; voir ci-dessous, n° 2-23.1, témoignage d'Albéric de *Novavilla*.

¹¹⁴⁹ Notice sur la famille de Marcilly en Annexe 1, n° 1-16, p. XX.

¹¹⁵⁰ Gressey (Eure-et-Loir), commune proche de Richebourg. Voir n° 2-12.1, p. XX.

¹¹⁵¹ Prudemanche (Eure-et-Loir) se disait en latin « *Pratus Dominicus* ». Voir MERLET, 1851, p. 151

¹¹⁵² Gaston de Bellandes, identifié dans l'acte n° 2-12.1, p. XX.

¹¹⁵³ Cette donation est datée de 1064 par MERLET, 1864, p. 13, qui reprend la même date que la donation de l'église de Gressey, ce qui n'est nullement assuré.

¹¹⁵⁴ D'après le manuscrit de Lattaignan à la Bibliothèque municipale de Chartres.

¹¹⁵⁵ Laisné, dans sa transcription, a mal interprété l'abréviation, que Baluze n'a pour sa part pas développée.

¹¹⁵⁶ Voir notice sur Adelelme/Adelon en Annexe 1, n° 1-9, p. XX.

Palam sit audientie omnium tam succedencium quam futurorum quod Guillelmus de Tilliaco seculo renuncians et Deo servire sub monachili habitu apud Sanctam Mariam Columbensem cupiens, ipsi ecclesie dedit ecclesiam Tilliaci cum omnibus decimis, et totum ville herbergamentum solutum et quietum, cum omni iusticia et cum omni dominio, concedentibus atque firmantibus hoc donum uxore eius et filiis et filiabus aliis qui tunc vivebant, parentibus que. Uxor cum filiis suis post mortem ipsius Guillelmi adeuntes presenciam domini abbatis Theobaldi qui tunc temporis erat monachorum, que sub ejus imperio degentium, fuis multis precibus ut unus de filiis suis nomine Robertus in abbatia reciperetur, cum summa difficultate impetraverunt, ea condicione videlicet ut donum quod pater fecerat firmus stablirent, poposcerunt ac de vivo confirmaverunt. Et insuper adauxerunt fevum de Felins¹¹⁵⁷ ipsis Religiosis in dominio habere, concedente Adelone dominio [*sic*, pour domino] ipsius fevi, fevosque militum, ad villam terrasque forenses pertinentes, ita tamen ut Hugo filius ipsius Adelonis, cui hereditas actinet, supradictum Felins fevum ab abbate in fevo teneret.

Hoc donum ut inconvulsum perhenniter maneret duo de monachis nominis Gasto et Suplicius, parentes ipsius Hugonis, cum fratre ejus Henrico petierunt Theobaldum de Monte Maurensiaco¹¹⁵⁸ fatremque eius Hervei¹¹⁵⁹ a quorum beneficio illa ecclesia, villa et decima cum terris forensibus quam pertinentibus erat, postulentes ab eis ut quod ipse Guillelmus et filii eius donaverant perhenniter et irremeabiliter ex sua parte ecclesie columbensi concederent. At illi exquirendo an dictus Hugo qui heres erat vellet, audientes eum velle libenti animo pro Dei amore donum supradictum ecclesie columbensi, concesserunt huius doni iterati filiorum Guillelmi.

Sunt hii testes : Osmundus presbiter. Radulphus de Bravilla¹¹⁶⁰. Albericus de Nova Villa. Concessionis vero Theobaldi de Montemaurensiaco, sunt hii testes : Eudo de Miliaco. Goderfidus filius Hervei¹¹⁶¹. Gariboldus de Montemaurensiaco et alii multi. Actum apud Maurensiacum castrum, anno verbi incarnati millesimo centesimo nono quarto kalenda augusti¹¹⁶².

2-23.2. Vers 1080 (juste après la mort de l'abbé de Saint-Germain Pierre, et l'abbatit d'Isembard). Différend entre Saint-Germain-des-Prés et Coulombs à propos de Tilly.

Source : BnF, ms fr 24133, p. 122.

Carta de controversia super villa que Stilliacum dicitur inter Petrum Abbatem Sti Germani de Prato et Columbenses monachos cujus testes sunt Gaufridus Trevultes [?] et eius uxor nomine Emeline que quondam uxor fuit Guillelmi de Tilleio, Hugo filius eius, Gautierus de Buxeio¹¹⁶³, Willermus frater Hugonis, qua liquet abbatem Columbensem monito vendictum Regem adisse ad Meduntense castrum ubi tunc morabatur et tunc temporis non Petrum sed Isembardum fuisse Abbatem S^{ti} Germani et dicti Petri successorem.

2-23.3. 1188. Vidimus (7 mai 1482) d'une charte de composition entre l'abbaye de Coulombs et Jean de Bréval, avec le consentement de Simon d'Anet, au sujet des corvées injustement imposées sur Chaignolles, autrefois donnée par Thorold Malet, et sur Tilly : voir 2-6.3.

2-23.4. 1189 – Vidimus (vers 1495) d'une charte de Simon d'Anet au bénéfice de l'abbaye de Coulombs, datée de 1189 à Chanu, le jour de l'enterrement de son fils Jean de Bréval, pour rétablir l'abbaye dans ses droits à Saint-Illiers-la-Ville et à Tilly : voir 2-19.7.

¹¹⁵⁷ Flins-Neuve-Église (Yvelines)

¹¹⁵⁸ Thibaud, seigneur de Montmorency, connétable de France († vers 1090).

¹¹⁵⁹ Hervé I, frère de Thibaud, bouteiller de France († vers 1094).

¹¹⁶⁰ Localité non identifiée, comme celle de *Nova villa*.

¹¹⁶¹ Geoffroy de Montmorency, fils de Hervé I.

¹¹⁶² La date de signature de l'acte est en discordance avec les dates de décès généralement admises pour Thibaud et Hervé I, fixées depuis le XVII^e siècle à 1090 et 1094 environ (voir F. DE LA CHESNAYE, *Dictionnaire de la noblesse* de Paris, 1775, p. 406 ; dernier ouvrage en date reprenant ces datations CIVEL, 2006, p. 455). La date n'est pas reprise dans la copie réalisée au XVII^e siècle par le prieur Laisné.

¹¹⁶³ Boisssets (Yvelines).

ANNEXE 3

TITRES PROVENANT DE DIVERSES SOURCES

3-1. Vers 1150. Vidimus (vers 1482) d'une charte non datée par laquelle Simon d'Anet confirme à l'abbaye du Bec les donations de Robert d'Ivry et de son épouse Adalburge, ainsi que celles de Goël leur fils, et les siennes propres.

Source : Arch. dép. Yvelines, E 2211 (Fonds Montmorency-Luxembourg, seigneurie de Bréval, dossier Bréval).

Sciunt omnes presentes et futuri, quod ego Simon de Aneto, concedo et hac mea carta confirmo omnes donaciones et elemosinas quas Robertus de Ivreio et Adalburga uxor eius, et Goel filius eorum et antecessores mei dederunt Abbatie Sancte Marie Becci, et monachis ibidem Deo servientibus¹¹⁶⁴ :

Scilicet ecclesiam de Breherval cum integra decima de omnibus redditibus suis de Breherval sive de bosco¹¹⁶⁵, sive de mercatus [sic] sive de aliis rebus¹¹⁶⁶, et sic decimam de sua dominica annona et feriam unam que erat constituta in crastino festivitatis omnium sanctorum, et furnum de Breherval, et terram illam quam Goel dedit predictis monachis in Fraisnosa¹¹⁶⁷, de hereditate sua quam habuit de Hurgone [sic] Pincerna¹¹⁶⁸, et redditus de aqua de Rolecrotia cum terra illius qui custodit aquam¹¹⁶⁹, et in Breherval VI arpenta terre ad mansionamentum monachorum, et furnagium de tota villa, et stagnum et molendinum de Breherval. Et quod monachi ibidem commorantes habeant silvam ad arandum et ad edificandum ita libere et quiete, sicut ego ipse¹¹⁷⁰. Et quod homines monachorum habeant eandem consuetudinem et quietudinem quam habeant homines mei in silva ; et pastronem [sic, pour pastionem] porcorum monachorum et manu pastus eorum omnino quietam.

Preter hoc Ego Simon de Aneto do ecclesie Sancte Marie Becci et monachis ibidem Deo servientibus pro salute anime mee, omnium antecessorum meorum, decimam virgulti mei et vinee mee, unum modium blaudi in molendino meo de Perier¹¹⁷¹.

Testes : Guido de Marcheffrei¹¹⁷². Manardus de Mesnillo¹¹⁷³. Walterus Crassa Lingua¹¹⁷⁴. Petrus Ruffus. Gazo Mossert. Robertus de Paceio^{1175 1176}.

3-2. Janvier 1192. Charte de Richard Cœur de Lion investissant Morhier le Drouais de la maison-forte d'Illiers-l'Évêque.

Source : Arch. dép. Eure, G 6, f°17, n° 10.

Ricardus Dei gratia Rex Anglie, dux Normandie, Aquitanie, comes Andegavorum, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, justiciis, vicecomitibus et omnibus ministris et fidelibus suis salutem.

¹¹⁶⁴ Sont données en note les différences entre l'acte de Simon d'Anet et le texte de la confirmation par Philippe Auguste en 1214 (*Actes Philippe-Auguste*, n° 1345).

¹¹⁶⁵ 1214 : *Decimam venditionis nemoris Diane silve ; medietatem decime pasnagii ejusdem nemoris.*

¹¹⁶⁶ 1214 : *In decima septimana cujuslibet anni, terciam partem mercati Brehervallis et de Sancto Hylario, et omnium consuetudinum ad honorem Brehervallis spectantium.*

¹¹⁶⁷ Il existe trois Freneuse possibles : Freneuse sur la Seine (Seine-Maritime), dont l'abbaye du Bec possédait l'église et la seigneurie (POREE, 1881, p. 328) ; Freneuse sur la Seine (Yvelines), qui appartenait à Saint-Ouen de Rouen, dont Galeran de Meulan donne le tiers du revenu de l'eau au Bec en 1144 (HOUTH, 1981, p. 68, n° 36) ; Freneuse-sur-Risle (Eure), improbable.

¹¹⁶⁸ Hugues *Pincerna* : voir p. 11. Ce bien et le suivant ne sont pas mentionnés dans l'acte de Philippe Auguste.

¹¹⁶⁹ Voir note sur la famille de *Rolla Crota*, en Annexe 1, n° 1-20, p. XX.

¹¹⁷⁰ L'acte de Philippe Auguste ajoute, du don de Simon d'Anet : *decimam omnium essartorum que fient vel jam facta sunt in predicto nemore Diane Silve.*

¹¹⁷¹ L'acte de Philippe Auguste ajoute, du don de Simon d'Anet : *decimam panis sui qui expendebatur in domo sua apud Brehervallem.*

¹¹⁷² Marchefroy, c^{ne} Saint-Ouen-Marchefroy (Eure-et-Loir).

¹¹⁷³ Voir notice en Annexe 1, n° 1-17, p. XX.

¹¹⁷⁴ Voir notice sur la famille, en Annexe 1 n° 1-11, p. XX.

¹¹⁷⁵ Pacy-sur-Eure (Eure).

¹¹⁷⁶ L'acte de Philippe Auguste ajoute, du don de Philippe lui-même : *sexaginta et decem arpennos predicti nemoris ad perticam nostram, jure perpetuo possidendos, sicut ibidem mete sunt constitute, ad faciendam suam voluntatem, preterquam de villa ibidem facienda.*

Noveritis nos reddidisse et presenti carta confirmasse Moreherio le Drois fortem domum de Ylles cum omnibus pertinentiis suis scilicet in feodis et dominiis, in boscis et planis, in furnis et molendi[ni]s et aquis et in omnibus aliis rebus que sibi iudicata fuit, sicut jus suum et hereditagium apud nostrum scacarium apud Cadomium adversus Willermum de Aneto, coram Willermo fitz Radulphi senescallo nostro, et coram aliis baronibus nostris ad scacarium nostrum concilium tenendum jure hereditario sibi et heredibus suis libere et pacifice et honorifice et absolute ab episcopo Ebroicense per servicium quod feodum debet. Dicitur autem episcopus tenet a nobis illum feodum cum regali suo. Nos vero pro salute anime nostre et antecessorum nostrum et pro satisfactione peccatorum nostrorum et pro injuria Ebroicensis ecclesie illata, summam pecunie quam Henricus attavus noster quondam rex Anglie posuit ad predictam domum de Ylles firmandam, eidem Moreherio dedimus et quictavimus. Et cum volumus quod hec quictancia nostra et hoc donum nostrum sit firmata et stabile, ita quod nullo modo a successoribus nostre valeat in nutum revocationis aut aliqua malignitate divelli, pro dicto Moreherio vel heredibus suis sigilli nostri munimine confirmavimus.

Testibus Roberto comite Lecestre. Gaufrido de Levignaco. Ugo Le Brun. Andrea de Chauvigne. Radulpho de Mallion. Gaudrido de la Cele. Willermo de Rupis. Olivario de Rochefort. Rogerio de Toone. Gaufrido de Bruslone. Balduino de Betune. Johanne de Portello. Petro de Portello. Henrico de Grae. Garniero filio Geroudi. Gaufrido de Bosco. Gilleberto Malesmanis. Guillelmus de Minières et pluribus aliis.

Datis per manum magisteri Philippi clerici nostri apud Japhe, anno tertio regni nostri, X^o die januarii.

3-3. 13 août 1198. Charte de Richard Cœur de Lion confirmant à Gadon le Drouais, fils de Morhier le Drouais, l'investissement de la maison-forte d'Illiers-l'Évêque.

Source : Arch. dép. Eure, G 6, f^o 184-185, n^o 246.

Ricardus Dei gratia Rex Anglie, dux Normannie, Aquitannie et comes Andegavensorum, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, conventibus, baronibus, justiciis, vicecomitibus et omnibus ministris et fidelibus suis salutem.

Noveritis nos confirmasse Gatoni filio Moreherii le Drois donum quod reddidimus Moreherio patre suo, scilicet fortem domum de Ylles cum omnibus pertinentiis suis scilicet in feodis et dominiis, in boscis et planis, in furnis et molendinis et aquis et omnibus aliis rebus que Moreherio patri predicti Gatoni iudicatum fuit sicut jus suum et hereditagium apud nostrum scacarium apud Cadomium adversus Willermum de Aneto coram Guillelmo filio Radulphi senescallo nostro et coram aliis baronibus nostris ad scacarium nostrum existentibus, tenendam predicto Gatoni et heredibus suis libere et pacifice, honorifice et absolute ab episcopo Ebroicensi per servicium quod feodum debet, et dicitur autem episcopus tenet a nobis illum feodum cum regali suo.

Nos vero pro salute anime nostri et antecessorum nostrorum et pro satisfactione peccatorum nostrorum, et pro iniuria ecclesie Ebroicensis illata summam pecunie quam Henricus attavus noster quondam Rex Anglie posuit ad predictam domum de Ylles firmandam, eidem Gatoni filio predicti Moreherio similiter dedimus et quictavimus. Et cum volumus quod quictancia nostra et hoc donum nostrum sit firmum et stabile ita quod nullo modo a successoribus nostris valeat in nutum revocationi aut aliqua malignitate divelli, predicto Gatoni filio Moreherii antedicti et heredibus suis sigilli nostri munimen confirmavimus.

Testibus Radulpho comite de Ango, Guillelmo filio Radulphi senescallo nostre, Guillelmo de Hommeto constabulario nostro, Guillelmo Marescallo, Guillelmo de Maloleone, Guillelmo de Stagno, Stephano de Paciaco, Gerardo de Fermuel, Roberto Tresgoz, Bricio Canduro, Reginaldo de Bosco, Rogerio de Saceis, Johanne de Fraiscia, Guidone de Croars, Hugone de Sugeris, Hugone de Toars, Bartholomeo de Insula et pluribus aliis.

Datis per manum Eustachii Elienensi episcopi, cancellarii nostri apud Rasnetum d'Orival, regni nostri anno IX^o, XIII^o die Augusti.

3-4. Décembre 1230. Charte de Robert (I) de Courtenay, bouteiller de France, inféodant Gadon de Dreux de la moitié de la communauté d'Illiers comme il la tenait de feu Guillaume du Fresne.

Source : Arch. dép. Eure, G 6, f^o 182-184, n^o 244.

Ego Robertus de Curtiniaco Francie buticularius, notum facio tam presentibus quam futuris quod ego volo et concedo et ratum habeo quod Gado Drocensis miles et heredes sui medietatem habeant in omnibus que pertinent ad communitatem ville d'Ylles scilicet in nemoribus, in pratis, aquis et terris et in omnibus pertinentibus qui venient de communitate rerum omnium predictarum. Ita quod ego et heredes mei in predicta communitate quiete et libere medietatem capiemus ; sciendum vero est quod ego et heredes mei in predictis rebus communibus non poterimus facere aliquod incrementum sine assensu et voluntate dicto Gadonis et heredum suorum. Et si nos et heredes nostri in hoc concordaverimus, quilibet in predicto incremento medietatem mittet et medietatem caput incrementi. De famulo vero coram mihi et

dicto Gadoni, ita est quod dictus famulus mihi et meis heredibus hommagium faciet, dicto vero Gadoni et heredibus suis faciet fidelitatem. Et unicuique nostrorum faciet mandatum et voluntatem suam pro porcione nostrorum redditum sicut contingere debuerit unumquemque. Et de famulo predicto et de hominibus communibus ville d'Yllees in quocumque loco forefacierint, vel de quocumque. forisfacto convicti fuerint, non potero levare emendam, nec ego nec heredes mei, quin dictus Gado et heredes mei habeant medietatem.

Et sciendum preterea est quod ego dedi et concessi predicto G. et heredibus suis in augmentatione feodi sui duas bovatas terre sitas in territorio de Yllees tenendas ab ipso Gadone et heredibus suis in perpetuum de me et meis heredibus cum supradicta medietate omnium que pertinent ad communitatem ville d'Yllees in nemoribus in pratis, aquis et terris et omnibus proventibus devenientibus de communitate rerum omnium predictarum.

Et habendas ipso Gadoni et ipsius heredibus ad unum feodum et unum hommagium et unum servitium, et in omnibus secundum modum in quo modo dictus G. tenuit ea supradicta in tempore defuncti Guillelmi de Fraxino. Si vero quod absit ego vel heredes mei super hiis que in presenti continentur carta sepredicto Gadoni vel ejus heredibus, iniuria aliquam fecero subicio me et heredes meos domino episcopo Ebroicensi ad hoc quod tenet in manu sua totum illud quod habeo apud Yllees, usque dum dicto G. et suis heredibus emendata fuerit iniuria supradicta. Si vero dominus Ebroicensis episcopus circa huiusmodi emendationem aut negligens aut minuens quod debuerit, curiosus peterit ut subicio me a meos heredes mandato domini Regis Francie ad sustentendam et faciendam plenam emendam dicto militi et suis heredibus secundum usus et consuetudinem Normanie supra iniuria contra me probata per tenorem presentium litterarum.

Huius rei testes sunt Guillelmus de Malicorne, Johannes de Musiaco, Rogerius de Mineriis, Garnierus de Moncalles milites. In cuius rei testimonium et munimen sigillis meis duxi presentibus apponendum.

Actum apud Sanctum [Germanum] in Loya, anno domini M^oCC^o tricesimo mense Decembri.

ANNEXE 4

À PROPOS D'INGENULPHE, PERE D'ADELINE D'ANET

Deux Ingenuelphes d'origine drouaise : Ingenuelphes, fils de Gaston I de Châteauneuf, et Ingenuelphes, petit-fils d'Erchenulphes

En 1061 vraisemblablement, une certaine Adeline, fille d'Ingenuelphes, fit don à Saint-Père de la vicairie qui lui appartenait en biens propres venant de ses parents, tant sur l'aître de l'église d'Anet, que sur les moulins et sur leur terre¹¹⁷⁷ ; elle avait eu deux maris successifs, l'un prénommé Jean, l'autre Robert *clarissimus vir*. Ce dernier, atteint par la maladie, souhaita se retirer comme moine à l'abbaye de Saint-Père, et demanda à son épouse, pour le salut de son âme, de donner à l'abbaye ses droits sur Anet. Il pourrait bien coïncider avec cet autre Robert qui fut *miles* de Hugues I de Châteauneuf, et à la *familia* duquel appartint Foucard I de Marcilly¹¹⁷⁸.

La recherche sur l'identité de cet Ingenuelphes qui, antérieurement à 1060, possédait des droits sur Anet, nous a conduits à approfondir la connaissance sur les différents Ingenuelphes qui apparaissent au fil des chartes de Saint-Père. Ingenuelphes est un des prénoms les moins fréquemment portés. Il existe trois occurrences où il s'agissait de moines de Saint-Père, dont deux citant Ingenuelphes fils de Norbert (p. 131, 215, 561) ; deux occurrences où il s'agissait d'habitants de Saint-Georges-Motel, pendant l'opération foncière de 1126-27 (p. 579, 584) ; une occurrence où il s'agissait d'un habitant de Chartres, témoignant pour un *miles* de petite extraction (p. 220) ; une occurrence où il s'agissait du frère de Gauthier des Aspres (Orne), manifestement hors du cadre d'Anet (p. 230). Restaient Ingenuelphes de Garancières, cité en 1203 (p. 672), qu'on exclura ; Ingenuelphes de *Burseriis* (p. 617), sans doute un fils d'Herbert de *Burseriis*, témoin privilégié d'Albert de Brézolles, puis de Hugues de Châteauneuf (p. 127, 137, 165, 607 et 608), qui dut vivre à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, et ne peut donc convenir.

La liste se réduisait ainsi à un Ingenuelphes, fils de Roscelin, qui vivait dans la première moitié du XI^e siècle, dans une charte concernant Armentières (p. 142) ; un Ingenuelphes, père d'Albert, dans la seconde moitié du XI^e siècle, dans une charte concernant Crucey (p. 134) ; un Ingenuelphes de Crucey, qui vivait entre 1090 et 1116 (p. 530-531), qui peut être exclu comme candidat pour avoir été le père d'Adeline, mais que nous conservons néanmoins car il peut être mis en relation avec le second.

4-1. Ingenuelphes, père d'Albert : un fils de Gaston I de Châteauneuf

Une charte publiée par B. Guérard dans le *Cartulaire de Saint-Père* est particulièrement intéressante, car, outre le fait qu'elle montre l'existence d'un Ingenuelphes, frère de Hugues et de Gaston de Châteauneuf, elle révèle bien l'intervention du moine Paul, qui constitua à la fin du XI^e siècle le *Cartulaire d'Aganon*, ou *Vetus Agano*, sur lequel Guérard a appuyé la publication du Livre VII de son ouvrage. Lucien Merlet avait remarqué, dans son *Inventaire analytique des archives départements d'Eure-et-Loir*, (MERLET 1897), p. 54 et n. 1, la distorsion entre le texte édité par Guérard et la charte authentique, conservée aux Archives d'Eure-et-Loir sous la cote H 400. Il attribuait la distorsion à l'éditeur, comme d'autres distorsions manifestes qui résultent de la lecture des chartes authentiques conservées dans le fonds de Saint-Père. Pourtant, B. Guérard n'est nullement en cause : car c'est le moine Paul lui-même qui, en transcrivant les chartes authentiques, les a plus ou moins altérées pour en améliorer la rédaction, afin de faciliter la compréhension des lecteurs.

On donnera rapidement l'analyse de l'acte, transcrit ci-dessous. Du temps d'Albert fils Ribaud, seigneur de Brézolles, Hersinde, veuve du *miles* Maingot de Berchères, vassal d'Albert, avait obtenu de ce dernier le droit de conserver sa vie durant, sans service militaire, la moitié de l'église et de la terre de Crucey, sans doute donnée par son mari à l'abbaye. Après le décès d'Albert et celui de l'abbé Landry († 1069), Hersinde, frappée de vieillesse et de maladie passa un accord avec l'abbaye, selon lequel elle donnait à celle-ci en viager sa moitié de la terre et de l'église, contre son entière prise en charge par l'abbaye, et celle de sa sépulture.

¹¹⁷⁷ *Vicariam quæ a parentibus meis videbatur mei juris esse, tam in atrio æcclesiæ quam in molendinis et in terra eorum : Cartulaire Saint-Père*, p. 165-166. Souscrit à la charte Adraldus de Croth, mentionné dans deux autres chartes de Saint-Père, l'une en 1061, qui est placée immédiatement après la précédente, l'autre en 1080 (*Cartulaire Saint-Père*, p. 166-167, 216-217). La datation résulte de la présence, lors de la signature de l'acte, d'Adraldus de Croth ; or dans le cartulaire, la charte est suivie par l'acte de confirmation par Adraldus et ses frères Richard, clerc, et Bernard, laïc, de l'achat fait par Saint-Père à Marmoutier, de l'église supérieure de Croth, daté de 1061. La charte immédiatement précédente, concernant la donation-vente par un certain Urson de l'église de Saliciolo (sans doute La Saucelle près de Brézolles), fut également signée par Adraldus et ses frères ; il est donc vraisemblable que ces trois documents furent signés en même temps. Au demeurant, Marmoutier n'avait été implanté à Croth qu'en 1060 par Gaston du Châtel (voir note 53).

¹¹⁷⁸ Voir Annexe 2, n° 2-22.3, p. XX.

L'édition comparée des deux sources permet de matérialiser facilement les modifications introduites par le moine Paul. Elles sont, pour l'essentiel, de nature rédactionnelle. Cependant, le moine s'autorise parfois des modifications importantes : ainsi par exemple, alors que la charte authentique attribue le qualificatif de *clarissimus vir* à Albert fils Ribaud, Paul accole cet épithète à Ribaud lui-même, comme s'il lui fallait faire remonter d'une génération la renommée de la lignée d'Albert.

Mais l'essentiel des modifications concerne la fin de la charte, et les signatures, très nombreuses, recueillies pour attester de la donation. Paul a regroupé toutes les signatures des moines de Saint-Père, et les a placées sous la rubrique *Actum est cartula Carnotis* : ce regroupement était plus logique de son point de vue, puisque les moines étaient à Chartres, et non à Saint-Cloud (en-Dunois ?). Au-delà de cette modification de forme, le moine Paul supprima les souscriptions finales, en les remplaçant par un commentaire signalant la ratification par « les fils de Gaston, c'est-à-dire Hugues, héritier de sire Albert, et Gaston son frère ». Or la charte originale donne comme signataires Hugues, Gaston et Ingenuelph ; d'une écriture différente a été portée en interligne, au-dessus de Hugues, la mention *castrī novi*.

Il ne fait aucun doute que cette insertion de *castrī novi* dans la charte originelle a été faite par le moine Paul lui-même, alors qu'il la transcrivait pour le *Vetus Agano*, et qu'il rédigeait son commentaire explicatif. Pourquoi omit-il le troisième signataire ? Peut-être le considérait-il comme d'importance mineure ; mais il est plus probable, à mon sens, qu'il fit cette omission parce qu'il ne comprenait pas la confusion qu'avait faite le moine rédacteur de la charte originelle.

En effet, la charte semble mélanger les Albert et les Ingenuelph qui y sont mentionnés. On y trouve un *dominus Albertus*, le fils de Ribaud, bien connu, décédé au moment de la signature ; mais on y trouve également un Albert, fils d'Ingenuelph, signataire de la charte à Saint-Cloud.

Par ailleurs, le moine rédacteur rend hommage à ceux grâce auxquels le don a été possible, du fait de leur descendance : « Maingot de Berchères, l'époux défunt d'Hersinde, et Ingenuelph, dont le fils Albert a été nommé précédemment ». En toute logique, il eût dû rendre hommage à Maingot et à Albert fils Ribaud, ou à Ribaud lui-même. La désignation d'un « Ingenuelph père d'Albert » en leur lieu et place avait amené les auteurs du XIX^e siècle à en déduire qu'Ingenuelph et Ribaud, père de sire Albert, ne faisaient qu'une seule et même personne : d'où le « Ingulph Ribaud » mentionné par le chanoine Souchet, puis par Lefèvre et par Merlet.

Cette hypothèse, d'origine ancienne, repose sur une mauvaise lecture de la charte. Le moine rédacteur n'a-t-il pas fait ici lui-même une confusion, mentionnant Ingenuelph au lieu de Ribaud, du fait que quelques lignes auparavant il avait mentionné Albert, fils d'Ingenuelph ? Cette hypothèse est pour moi la plus probable.

On ne cherchera pas à élucider ce mystère. En revanche, il paraît certain que la souscription commune par Hugues, Gaston et Ingenuelph en fin de charte les désigne tous trois comme porteurs des droits autrefois possédés par Albert fils Ribaud. Selon toute vraisemblance, le troisième des souscripteurs, Ingenuelph, omis par le moine Paul, était frère de Hugues et de Gaston : on ne s'expliquerait pas sinon sa présence, au même titre qu'eux, pour ratifier la donation faite par Hersinde, sa fille et ses neveux. Il avait un fils nommé Albert ; on peut supposer que ce prénom lui fut donné en souvenir de son grand-oncle.

Cette identification permet de rejeter l'identification de cet Ingenuelph au père d'Adeline d'Anet, car celle-ci avait été mariée deux fois déjà en 1060, alors qu'Ingenuelph, frère cadet de Hugues I de Châteauneuf, devait avoir entre 20 et 30 ans à cette date.

En revanche, il n'est pas impossible de mettre en relation l'Ingenuelph de Crucey, mentionné en tant que moine de Saint-Père, dans une charte datée de 1090-1116 (p. 531), avec l'Ingenuelph de la charte qui vient d'être étudiée.

4-1.1. *Deuxième moitié du XI^e siècle. Don à l'abbaye de Saint-Père par Hersinde, veuve de Maingot de Berchères, de la moitié de l'église de Crucey qu'elle tenait sa vie durant ; en échange, l'abbaye lui fournira les soins pendant le reste de sa vie, et prendra en charge sa sépulture.*

Charte originale (. Eure-et-Loir, H 400)	Charte transcrite par le moine Paul dans le <i>Vetus Agano</i> (<i>Cartulaire Saint-Père</i> , p.
In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Hubertus, nullis extantibus meritis, abbas, omnisque congregatio monachorum cenobii Sancti Petri Carnotensis.	In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Hubertus, nullis extantibus meritis, abbas, omnisque congregatio monachorum cenobii Sancti Petri Carnotensis.
Notum esse volumus, tam præsentibus quam futuris sanctæ Dei æcclesiæ fidelibus, quoniam quædam mulier nomine Hersindis, jam mortuo viro suo, et orbata filiis, dum commorans in Dorc[as]sini castrī	Notum esse volumus, tam præsentibus quam futuris sanctæ Dei æcclesiæ fidelibus, quoniam quædam mulier, Hersindis nomine, jam mortuo suo viro, et orbata filiis, diu commorans in territorio Dorcassini

territorio in loco qui vocatur Cruciacus : dum ex more [mi]litari servire cogere[re]tur, pro beneficio quod tenebat a domino suo Alberto scilicet clarissi[mo] [vir]o filio Ribaldi ; huicque servitii, ut mulier [fragilis] [...] gravaretur cum q[...] salubre [eli]gens propositum domni Landrici abbatis antecessoris mei præsentia adiit, petens obnixius ut prece sua obtineret apud ipsum domnum suum Albertum, quatinus pro anima ejus necnon et pro animabus parentum suorum, sibi daretur facultas dimittendi terræ suæ medietate, retentam propriis usibus medietatem sine servitio dum adviveret.

Quam rem, ut erat liber[...]us ac Deo devotus nostrique loci amicissimus libentissime, annuit ea scilicet ratione ut post mortem mulieris rehaberemus etiam jam antedictam medietatem sibi receptam cum ecclesia ville Cruciaci, cum omnibus militibus ad ipsum fiscum pertinentibus.

Quo facto, post mortem amborum, abbatis scilicet Landrici ac domni Alberti dicti iudicio prædicta mulier, incurabili morbo percussa, præsentiam nostram adiit, et quam sibi retinuerat medietatem Sancto Petro proprio jure et cetera que præmisimus contradidit ; eo videlicet tenore, ut viva pro[cur]aretur, mortua sepeliretur, et anima ejus ac unicæ filiæ Alpes nomine cum conjugate Gauslino, necnon et omnium parentum suorum anima, per beatum Petrum apostolum et orationum nostrarum suffragia, ab omni vinculo peccatorum absolutæ, januam intrare mererentur æternæ vitæ.

Huic autem largitioni, ipsa interveniente, assensum præbuit Alpes, filia ipsius, cum conjugate Gauslino, et nepotes Simon et Radulfus, nec non et sorores Emmelina, Eva et Elisabeth.

Si quis autem huic dono contraire aliquando vo[luer]it C libras aur[i] [...] persolvat, et [ni]si satis fecerit, cum hiis qui Dominum crucifixerunt in infernum lapsus pereat [?].

Acta est hæc cartula Carnotis, VIII kalendas Octobris, et posita super altare Sancti Petri, et prima crux facta a Gauslino supradicto, Alberico clerico de Medanta castro et Nivardo filio Hugonis secum habente.

S. Gauslini + S. Alpes + S. Simonis + S. Radulfi.

Apud Sanctum Clodoaldum ex parte Alpes subscripti fuerunt :

S. Emmelinæ + S. Ogerii, decani Sancti Clodoaldi. S. Teudo. S. Othgerii. S. Radulfi. **S. Alberti filii Ingenulfii.** S. Gerv[asii]. S. Ernulfi. S. Gunherii filii Ernulfi de Valle.

Ex nostra parte : S. Ernulfi Nigri. S. Rainaldi [...]allis.

castri in loco scilicet qui vocatur Cruciacus ; dum ex more militari servire cogere[re]tur, pro beneficio quod tenebat de domno Alberto, filio videlicet Ribaldi clarissimi viri ; ejusque servitii mole, ut fragilis mulier, admodum gravaretur, salubre propositum eligens, donno Landrici abbatis, antecessoris mei, præsentiam adiit, obnixie petens ut sua prece obtineret apud domnum suum prædictum Albertum, quatinus, pro anima sua et pro animabus parentum suorum, daretur sibi facultas dimittendi terræ suæ medietatem Sancto Petro, propriis usibus altera medietate retenta sine servitio dum adviveret.

Quam rem, ut erat liberalissimus ac Deo devotus nostrique loci amicissimus præfatus Albertus, libentissime annuit ea scilicet ratione, ut, post mortem mulieris, pars retempta ab ea cum omnibus militibus ad ipsum fiscum pertinentibus, et medietas æcclesie Cruciaci villæ quam tenebat, ad Sanctum Petrum rediret.

Quo facto, post mortem amborum, abbatis scilicet Landrici ac sepius nominandi domni Alberti, prædicta matrona, incurabili morbo percussa, præsentiam nostram adiit, et medietatem Cruciaci villæ ecclesiæ, quam tenebat perpetuo jure, beato Petro Apostolo, et cetera quæ præmisimus contradidit ; eo videlicet tenore, ut viva procuraretur, mortua a nobis sepeliretur, et anima ejus ac unicæ filiæ, Alpes nomine, et conjugis Gauslini, necnon et omnium parentum suorum animæ, per apostolum Petrum et orationum nostrarum suffragia, ab omni vinculo peccatorum absolutæ, januam intrare mererentur æternæ vitæ.

Huic autem largitioni, ipsa interveniente, assensum præbuit supramemorata Alpes, filia ipsius, cum conjugate Gauslino et nepotibus Simone et Radulfo, quorum sorores Emmelina, Eva et Elisabeth suscripserunt, et apud Sanctum Clodoaldum, cum matre, hanc cartam roboraverunt.

Si qui vero huic dono contraire voluerit, iudici prius C libras persolvat auri, et, nisi resipuerit, cum hiis qui Dominum cruci fixerunt in inferno lapsus penas luat perpetuas.

Acta est cartula Carnotis, VIII kalendas Octobris, et publice super altare beati Petri apostoli posita a Gauslino viro Alpes, atque crucis signo ab eodem corroborata. Cum quo fuerunt : Albericus, clericus de Medanta castro, et Nivardus filius Hugonis. Nobiscum fuerunt : Ernulfus Niger, Rainaldus Agaso, Gilduinis major, Stephanus Galoius, Fulchardus, Frodo, Adventius, Tescelinus, Leodegarius, Girardus, Rainaldus, Laurentius, item Laurentius.

Apud Sanctum Clodoaldum, ubi Alpes, uxor Gauslini, hanc cartam cum filiis filiabusque firmavit, fuerunt hi : Ogerius, decanus Sancti Clodoaldi ; Teudo, Othgerius, Radulfus, **Albertus filius Ingenulfii,** Ernulfus, Gunherius filius Ernaldi de Vallo.

<p>S. Adlardi filii Rotberti. S. Gilduini majoris. S. Stephani fratris eius. S. Fulchardi et Frodonis filii Adventii. S. Adventii filius Stephani. S. Tescelinus filii Hildegarii. S. Leodegarioli fratris ejus. S. Girardi filii Girardi. S. Reginaldi filii Ernulfi. S. Laurentii cubicularii. S. Laurentii filii Stephani.</p> <p>Posuimus in calce etiam nomina ipsorum de quorum beneficio præscripta largitio descendit : Meingotus de Berchariis conjunx ipsius Hersindis et Ingenulfus cujus filius Albertus jam superius præscriptus est.</p> <p>+Hugonis ^{castrî novi} . S. Wathonis. S. Ingenulfi.</p>	<p><i>Hanc quoque cartam firmaverunt filii Waszonis, Hugo videlicet, domni Alberti heres, et Gaszo, frater ejus.</i></p> <p>In fine quoque nomina eorum placuit ponere, de quorum beneficio præscripta largitio descendit, ut et pro ipsis jugiter oretur : Maingotus, vir Hersindis, quæ hoc donum dedit ; Ingenulfus, cujus filium jam præmisimus, Albertum nomine.</p>
--	---

4-2. Ingenulphe, petit-fils d'Erchenulphe, père d'Adeline d'Anet ?

Le second Ingenulphe qu'il est intéressant d'étudier est celui qui paraît à une unique reprise dans le *Cartulaire* de Saint-Père (p. 142) avec son frère Teudon en tant que fils d'un certain Raoul, *miles*. Deux autres chartes de ce même cartulaire (p. 72, 126-127) permettent de restituer le contexte dans lequel il fut cité.

En 986, Gauthier I, comte du Vexin et de Dreux, ratifia la vente faite par son fidèle Erchenulphe¹¹⁷⁹ (ou Archinulphe), et par son fils Roscelin, de l'église d'Armentières (Armentières-sur-Avre, Eure) aux moines de Saint-Père, la justice et la défense étant assurés par Erchenulphe moyennant 2 sous par an ; il y ajouta pour sa part l'église voisine de Rohaire. Erchenulphe détenant une part de l'église, suivit l'exemple du comte, et aumôna sa part à Saint-Père. On relève, parmi les signataires, le prénom d'Albert, qui à cette date ne pouvait pas être Albert de Brézolles ; celui-ci, compte-tenu de sa date de décès probable aux alentours de 1060, n'était pas encore né ; probablement s'agissait-il de l'Albert qui plus tard apparaît comme seigneur de Gallardon.

Comme à l'accoutumée, la donation initiale fut remise en cause à chaque succession : Roscelin, qui portait le prénom d'usage de Raoul, comme le précise le moine Paul, usurpa après la mort d'Erchenulphe la vicairie (*vicaria*) d'Armentières, qui valait deux sous par an. Il ne la rendit à Saint-Père qu'à la veille de sa mort, en présence de ses fils Teudon et Ingenulphe, la charte pouvant être datée des années 1030 environ. Teudon, le fils de Roscelin, et frère d'Ingenulphe, l'usurpa à son tour au décès de Roscelin, et, une fois qu'il l'eut rendue aux moines – sans doute à sa mort – c'est Albert fils Ribaud, seigneur de Teudon, qui en prit possession, et en investit Isnard de Morvilliers.

L'Ingenulphe petit-fils d'Erchenulphe, issu d'une ancienne famille de *milites* Drouaise, pourrait chronologiquement être un bon candidat pour avoir été le père d'Adeline d'Anet. Ceci relève bien évidemment de la plus pure spéculation ; il est amusant de constater que J. Depoin, au détour d'une étude consacrée aux vicomtes d'Étampes, n'hésita pas à faire de cette spéculation une affirmation¹¹⁸⁰.

4-3. Les Ingenulphe dans la région d'Anet

On notera, sans aller aussi loin dans l'affirmation, deux autres Ingenulphe dans la région d'Anet.

Ingenulphe de Saussay a été témoin d'Ascelin Goël lors de la confirmation du don fait par sa mère Hildeburge de la terre de Jouy-le-Moutier, en 1116¹¹⁸¹. La famille de Saussay fut au XII^e siècle la plus importante des familles de *milites* de la châtellenie d'Anet. Il est pour nous fortement probable que cette famille de Saussay, qui possédait des biens tant sur la rive droite que sur la rive gauche de l'Eure, est issue d'Adeline.

Ingenulphe de Mondreville est mentionné avant 1092 en tant que fils de Foulques II de Mondreville. Nous avons proposé de voir dans cet usage du prénom une relation de parenté avec la famille de Châteauneuf¹¹⁸².

¹¹⁷⁹ On ne peut manquer de faire le rapprochement entre cet Archinulphe et l'Archinulphe, vassal d'Hilger, *miles* du comte Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, qui donna en 976 une terre à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, alors dirigée par l'abbé Albert (*Cartulaire Saint-Aubin d'Angers*, t. I, p. 57, 58, 59).

¹¹⁸⁰ DEPOIN 1909, p. 83-84. Il notait par ailleurs la curieuse coïncidence qui fait apparaître à la fin du XI^e siècle dans le lignage familial de ces vicomtes un Roscelin et un Teudon (traduit *Thion* par lui).

¹¹⁸¹ *Cartulaire Saint-Martin de Pontoise*, n° LVII. Voir Annexe 1, n° 1-24, p. XX.

¹¹⁸² Voir Annexe 1, n° 1-18, p. XX.

ANNEXE 5

L'ÉGLISE DE COURDEMANCHE, L'ABBAYE SAINT-VINCENT-AUX-BOIS, LA FAMILLE LE DROUAI ET LA FAMILLE DE CHATEAUNEUF

La petite église de Courdemanche, dans l'Eure, toute proche d'Illiers, possède aujourd'hui une caractéristique peu commune : cette église paroissiale a perdu son village, et se dresse seule sur le flanc arrondi de la petite vallée qui irrigue également Illiers. Dans la notice concernant Illiers, on a l'occasion de souligner une deuxième particularité qui concerne son ancien terroir, devenu aujourd'hui son territoire communal : ce territoire situé au sud de la petite vallée possède une excroissance en forme de croissant qui épouse très exactement le tracé de la basse-cour de l'ancien château d'Illiers, le reste de ce château étant sur le terroir d'Illiers. La connaissance de son histoire dans les premiers siècles du second millénaire est donc importante.

5-1 Une histoire en grande partie inventée par Charpillon et Caresme

L'histoire de cette petite commune est très peu connue – si l'on excepte sa mention datée précisément d'août 1060, lorsque le duc Guillaume y fit halte et y signa un acte en faveur de l'abbaye Saint-Père. Le grand historien de l'Eure Auguste Le Prévost n'avait presque rien couché dans son grand œuvre ; ses successeurs, Charpillon et Caresme, y consacrèrent un texte que nous reprenons ci-dessous (*Charpillon-Caresme*, I, p.874) :

« Dans le cours du XI^e siècle, Gervais de Châteauneuf et Hugues II, son fils, possédaient Illiers en même temps que Courdemanche, et lors qu'Illiers passa au seigneur d'Anet, Courdemanche resta sans doute aux seigneurs de Châteauneuf, qui l'avaient encore en 1230.

Hugues du Châtel, I^e du nom, seigneur de Châteauneuf, fonda en 1130, l'abbaye de Saint-Vincent-au-Bois, dans le diocèse de Chartres et parmi les biens de la dotation il comprit le patronage de Courdemanche (1).

Vers 1157, Herbert, curé de Courdemanche, fut un des témoins de l'arrangement conclu par Rotrou, évêque d'Évreux, entre les moines de Saint-Père-de-Chartres, et Pierre, curé de Saint-Georges-sur-Eure, au sujet des dîmes de sa paroisse.

Hugues IV du Châtel, seigneur de Châteauneuf, passa sa vie au château de Sorel. Il épousa vers 1205, Eléonore de Dreux, et mourut vers 1230.

Quelques années après, en 1233, Richard de Bellevue, évêque d'Évreux, confirma le don fait aux chanoines de Saint-Vincent-au-Bois par Hugues de Chemingues, chevalier, du patronage de Courdemanche (2). »

(1) Notes Le Prévost.

(2) Ce texte est évidemment altéré, il faut entendre que Hugues du Châtel, seigneur de Châteauneuf en Thimerais fut le donateur du Patronage.

Malgré toute l'admiration qu'on peut avoir pour les deux érudits du XIX^e siècle, ils avaient beaucoup moins de scrupules que n'en avait Auguste Le Prévost ; en effet, si celui-ci, dans ses notes manuscrites conservées aujourd'hui aux Archives départementales de l'Eure que nous avons consultées, avait porté dans la fiche de Courdemanche une mention laconique relative à la confirmation par Richard de Bellevue d'une donation de l'église, il n'en avait tiré aucune affirmation dans sa publication¹¹⁸³. Il n'a pas été trop difficile de retrouver la source utilisée par Auguste Le Prévost, qui était la *Gallia Christiana* : dans le t.XI concernant le diocèse d'Évreux, la notice concernant l'évêque d'Évreux Richard de Bellevue (p.585) contient cette mention :

« [Anno 1231] donum factum canonicis S. Vincentii de nemore ab Hugone de Cheminguio milite patrono ecclesie de Conlaio confirmavit. »

Le Prévost, sur la base de cette phrase sybilline, remarqua probablement que dans le diocèse d'Évreux, la seule église appartenant à Saint-Vincent-aux-Bois, diocèse de Chartres, était celle de Courdemanche. Dès lors s'imposait le rapprochement *Conlaio* – Courdemanche, prouvant que le transcripteur à l'origine de la notice de la *Gallia Christiana* avait quelques problèmes de lecture.

Quant à Charpillon et Caresme, ils firent le rapprochement entre Saint-Vincent-aux-Bois et la famille des fondateurs et patrons de cette abbaye, les seigneurs de Châteauneuf-en-Thimerais ; ainsi *Chemingues* (francisation curieuse faite par les auteurs du « *de Cheminguio* » originel) devint Châteauneuf. Le tour était joué, et les auteurs se crurent autorisés à broder le reste – à l'exception cependant de l'intervention d'Herbert, curé de Courdemanche, dans l'arbitrage de Rotrou d'Évreux sur Saint-Georges ; celle-ci résulte du *Cartulaire de Saint-Père*, p.646-647, datée « vers 1150 » par Benjamin Guérard, où intervient un *Herbertus de Cordemenche*, à côté d'ailleurs d'un certain *Haimericus Moreherius*, fils de Morhier de Nogent qui fonda la famille célèbre des Morhier

¹¹⁸³ Arch. dép. Eure, 3F32, Le Prévost avait consigné une note lapidaire avec la référence GC, sans doute la *Gallia Christiana* (sans autres précisions).

d'Île-de-France. Bizarrement, le texte de l'acte de Saint-Père ne mentionne nullement Herbert comme curé – et l'on ne sait d'où Charpillon et Caresme tirèrent cette fonction, le plus fort étant, on le verra, qu'un curé de Courdemanche porta ce nom.

Il est bon de tenter de retrouver le fil de cette histoire embrouillée par les érudits du XIX^e siècle et les transcripteurs sur lesquels s'appuyèrent les rédacteurs de la *Gallia Christiana*.

5-2 Gadon, Garin et Morhier le Drouais

Le seul point certain, dans toute cette histoire, est l'appartenance de l'église de Courdemanche à l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois ; ceci ne fait aucun doute, Courdemanche étant même considérée sous l'Ancien Régime comme un prieuré de l'abbaye¹¹⁸⁴.

Il nous a été possible de retrouver une transcription d'un acte intéressant, concernant la confirmation de la donation à l'abbaye, par un certain *Gado Drocensis*, Gadon le Drouais et son fils Garin, de tout ce qu'il possédaient dans l'église et dans les dîmes de Courdemanche¹¹⁸⁵. La confirmation a été donnée par Rotrou, évêque d'Évreux, ce qui permet de la dater de 1139-1165 ; malheureusement, la transcription est passablement fautive. Elle provient d'un extrait de cartulaire très mal transcrit, probablement la même source que la transcription de l'acte de Richard de Bellevue citée par la *Gallia Christiana*.

Une autre pièce intéressante est constituée par une note consignée par le généalogiste Duchesne dans le dépouillement qu'il réalisa des archives de Saint-Vincent-aux-Bois, probablement aussi à partir du cartulaire transcrit fautivement – peut-être par le chanoine Auguste Galland. Cette note mentionne en 1186 *Moreherius Drocensis*, Morhier le Drouais, comme seigneur de Courdemanche, indiquant que son grand-père était un certain *Geroadus*, son père Garin, et sa fille Marie¹¹⁸⁶. Il est probable que le *Geroadus* est une corruption de *Gado Drocensis* ; mais il est fortement probable également que l'ascendance retracée par Duchesne résulte d'une déduction de sa part, non d'une preuve évidente.

Ces sources confirment la supposition qu'avait faite Daniel Power à propos de l'ascendance de Morhier le Drouais : l'auteur pensait qu'il était issu d'un *Gado Drocensis* mentionné vers 1130 dans le cartulaire de Fontevraud, et que ce même Gadon fut lié à un autre personnage du même nom, qui, au début du XI^e siècle, donna une église de la vallée de l'Avre à Saint-Évroult¹¹⁸⁷.

Par ailleurs, ces éléments montrent que l'église de Courdemanche et ses dîmes furent données à Saint-Vincent-aux-Bois par cette famille des Le Drouais (*Drocensis*), probablement peu de temps après la fondation de l'abbaye par Hugues II de Châteauneuf.

5-3 Les Châteauneuf à Courdemanche ?

Quel crédit donner alors à l'interprétation faite par Charpillon et Caresme de la mention de la *Galila Christiana* ? Une chose paraît extrêmement évidente : les rédacteurs du chapitre concernant Évreux -- et plus spécialement de cette mention d'une confirmation de Richard de Bellevue, évêque d'Évreux, au bénéfice de Saint-Vincent-aux-Bois --, ont eu entre les mains une transcription très fautive, le toponyme de *Conlaim* n'ayant jamais existé, pas plus que n'a jamais existé celui de *Cheminguim*.

La consultation des chartes données par la famille de Châteauneuf au bénéfice de Saint-Vincent-aux-Bois est tout à fait possible, grâce aux copies qui ont été faites à diverses époques, tout spécialement au XVI^e siècle, mais aussi au XVIII^e siècle. On possède ainsi une série complète de grandes chartes et de confirmations qui couvrent la période 1132-1202¹¹⁸⁸.

Or aucun acte des seigneurs de Châteauneuf n'a jamais concerné la donation de l'église de Courdemanche, à commencer par l'acte de fondation de l'abbaye, et ce contrairement à l'affirmation péremptoire de Charpillon et Caresme. On trouve, en revanche, des dons de revenus à Dreux (à Dannemarche et entre les deux châteaux), ainsi qu'à Sorel.

¹¹⁸⁴ *Pouillé Rouen*, p.189. Archives Eure-et-Loir, H 3976.

¹¹⁸⁵ Voir 5-6.1.

¹¹⁸⁶ Voir 5-6.3.

¹¹⁸⁷ POWER, 2004, p. 278-280 ; arbre généalogique p. 496.

¹¹⁸⁸ Voir la copie collationnée au XVII^e siècle : BnF, ms.fr. 4809, fol.85/89, n°XLVIII. Confirmation en 1184 par Hugues III de Châteauneuf : *ibid.*, fol.238/247, n°XI. Confirmation en 1202 par Gervais II des donations faites après la charte de son père : *ibid.*, fol.92/86, n°XLVII. Les seuls droits donnés dans le secteur concernaient la forêt de Croth, Sorel et Dannemarche à Dreux ; on notera seulement le don de la dîme de tous les revenus des Châteauneuf en Normandie. Voir aussi l'inventaire des titres du 12 février 1761 : Arch.dép. 28, H3907 ; de 1764 : Arch.dép.28, H4968. On trouvera également des transcriptions – fautives – dans le fameux extrait de cartulaire (BnF, lat. 11926, fol. 167 et suiv.).

Il paraît donc clair que les Châteauneuf n'ont jamais donné en direct l'église de Courdemanche. Tout au plus, peut-être, ont-ils confirmé le don fait par la famille Le Drouais, en tant que seigneurs éminents. Mais ceci est rien moins que sûr, et l'on se gardera de l'affirmer ici.

À l'inverse, on peut estimer avec certitude que Gadon le Drouais et sa famille firent partie de l'aristocratie drouaise, et qu'à ce titre ils furent des proches des Châteauneuf, au moins à l'origine. L'origine drouaise suffirait à le faire penser ; mais la donation à l'église de Saint-Vincent-aux-Bois en est un indice certain, qui atteste vraisemblablement que Gadon le Drouais faisait partie de la *familia* des Châteauneuf.

5-4 Les deux curés de Courdemanche

Il est intéressant, dans la charte de Gadon et Garin Les Drouais, de trouver mention des deux curés de Courdemanche, Hébert et Jean, qui devaient conserver leur bénéfice jusqu'à leur mort, puis, après celle-ci seulement, l'abbaye Saint-Vincent-aux-Bois pouvait installer deux chanoines pour occuper la cure. Il est probable que c'est l'un de ces curés, Hébert – ou Herbert, qui fut témoin de la charte de Rotrou, évêque d'Évreux, arbitrant le différend entre le curé de Saint-Georges et l'abbaye Saint-Père, que nous avons évoquée plus haut.

5-5 La suite des seigneurs de Courdemanche

Il n'existe aucune raison de penser que les seigneurs de Courdemanche n'aient pas continué à être les descendants de Morhier, dont on trouve la liste ci-dessus¹¹⁸⁹. Il est probable que leurs droits passèrent aux évêques d'Évreux par le moyen des ventes successives qui s'étagèrent durant la seconde moitié du XIII^e siècle. On notera qu'au début juillet 1308, l'évêque Mathieu et le chapitre cathédral procédèrent à un échange, par lequel ce dernier céda à l'évêque une « certaine dîme à Illiers en la paroisse de Courdemanche, acquise récemment au nom et pour le compte du chapitre »¹¹⁹⁰. Il est probable qu'il s'agissait là des dernières acquisitions faites de la famille Le Drouais.

5-6 Textes

5-6.1 1139-1165. Confirmation par Rotrou, évêque d'Évreux, de la donation, par Gadon de Dreux et son fils Garin, de tout ce qu'ils possédaient à Courdemanche.

Source : BnF, ms.lat. 11926, f°166 et 166 verso. Recopie au XVIII^e siècle d'une transcription médiocre réalisée, d'après le copiste, en 1658 par Auguste Galand, chanoine parisien¹¹⁹¹.

Ego Rotrodus Dei gratia Ebroicensis episcopus, notum facimus tam presentibus quam futuris Sancte Dei Ecclesie fidelibus et filiis, quoniam Gado Drocensis et Garinus filius suus pro salute animarum suarum et antecessorum suorum, quod suum erat laicorum [*sic*] in ecclesia et decimis Sti Petri de Cordemenche et pertinentiis suis, concesserunt et dederunt in elemosinam Deo et canonicis regularibus Sti Vincentii de Temeresio, tali conditione quod Hebertus et Joannes qui tunc erant sacerdotes prefate ecclesie, quamdiu fuerint sacerdotes eiusdem ecclesie, integre et in pace habeant ecclesiam istam cum omnibus pertinentiis suis ; post prefatos Hebertum et Joannem canonici regulares Sti Vincentii de Nemore prefatam ecclesiam cum omnibus pertinenciis suis integre et in pace possidebunt ita videlicet duo canonici regulares ibi morabuntur, et Deo decendus [*sic*] ecclesie syment [*pour servient*] sicut duo sacerdotes.

Ego autem donationes et conventiones istas accessi et testimonio meo scripto et sigilli confirmavi salvo jure ex a..li ecclesie sumus, et testes sunt Magistri Willermus de Groviante archidiaconus celebrantes Girardus de Burgero et premoralti [*pour prenommati*] sacerdotes Hebertus et Joannes. [*cette dernière partie de la recopie, ou de la transcription, est extrêmement déficiente*]

5-6.2 1165-1183 ?. Confirmation en présence de Rotrou, archevêque de Rouen ?, de la donation, sans doute par Gadon de Dreux et son fils Garin, de tout ce qu'ils possédaient à Courdemanche.

Source : BnF, ms.lat. 11926, f°166 verso. Recopie au XVIII^e siècle d'une transcription fantaisiste réalisée, d'après le copiste, en 1658 par Auguste Galand, chanoine parisien¹¹⁹².

¹¹⁸⁹ Annexe 1, 1-7.2 et suiv., p. XX.

¹¹⁹⁰ Arch.dép. Eure, G6, n°322, fol.256 : « *quamdem decimam apud Illeyas in parrochia de Curia Dominica, sub estimatione seu valore XII librarum turonensium annui redditus de novo pro nobis et nostro nomine acquisitam* ».

¹¹⁹¹ Auguste Galland fut chanoine de l'Oratoire. Il était le fils de Auguste Galland, réformé, avocat, procureur, qui occupa de hautes fonctions et écrivit une histoire de la religion réformée. Le fils hérita sans doute de la bibliothèque de son père. L'extrait du cartulaire de Saint-Vincent-aux-Bois conservé dans le volume 11926 porte une annotation en marge attribuant la transcription à *Augustus Galandus canonicus parisiensis 1658*.

Dei gratia ecclesie Monsteroli carissimus scitis suis Verneus abbati de Sancto Vincentio consortibus presentibus et futuris in perpetuum comeapar..tus nostris pacionabiliter statuta sunt rata nos habere et ax atio portet auctoritate firmare ea propter donationes quod fecerunt quando Jodocis et Parmuis filius eius de advocatione et decimis Sancti Petri de Cordemense ecclesie Sancti Vincentii de Themerisio sicut in quarta pures et antecessores nostri episcpi Rothonius archiepiscopi continetur habemus et presentes cripti pertina confirmavimus statuantes ut predictam ecclesiam ad pertinetis suis in pace et quiete ut liberam elemosynam possideant culus in obsitibus pace ex pati Ubroniis ecclesie Hugo firmavimus. Testes Rotroudus archiepiscopi¹¹⁹³ de Garunis cantorii Robertus de Malboison, Nicolaus canonicus, Richardus decanus.

5-6.3 1186. Mention de Morhier le Drouais, seigneur de Courdemanche

Source BnF, coll.Duchesne, vol. 22, f° 342v. Note de André Duchesne.

Moreherius Drocensis, Courdemenchie dominus, Georardus avus eius et pater eius Guarinus et Maria puer 1186.

5-6.4 1231. Confirmation par Richard de Bellevue, évêque d'Évreux, d'une donation faite par un chevalier Hugo de Cheminguio

Source : Gallia Christiana, t.XI, p.585.

[Anno 1231] donum factum canonicis S.Vincentii de nemore ab Hugone de Cheminguio milite patrono ecclesiæ de Conlaio confirmavit.

¹¹⁹² Nous avons repris ici mot à mot la transcription recopiée, qui n'a pratiquement aucune signification. D'autres chartes du même extrait de cartulaire ont fait l'objet d'une tentative de correction par un relecteur bénédictin, mais pas celle-ci. On peut penser que *Rotroudus, archiepiscopus*, était.

